



HAL
open science

Prophétiser la ville. Sociologie d'un champ urbain réformateur aux prises avec la “ smart city ”

Elise Ho-Pun-Cheung

► To cite this version:

Elise Ho-Pun-Cheung. Prophétiser la ville. Sociologie d'un champ urbain réformateur aux prises avec la “ smart city ”. Science politique. Aix Marseille Université (AMU), 2021. Français. NNT: . tel-03633681

HAL Id: tel-03633681

<https://hal.science/tel-03633681>

Submitted on 7 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

le 6 décembre 2021 par

Élise Ho-Pun-Cheung

Prophétiser la ville

Sociologie d'un champ urbain réformateur aux prises
avec la « *smart city* »

Sous la direction de M. Philippe Aldrin et de Mme Magali Nonjon

Discipline

Science politique

École doctorale

Sciences juridiques et politiques (ED 67)

Laboratoire

Mesopolhis (UMR 7064)

Composition du jury :

Philippe ALDRIN, Professeur, Institut d'Études Politiques
d'Aix-en-Provence (directeur de thèse)

Anne-Cécile DOUILLET, Professeure, Université de Lille
(rapporteuse)

Mathieu HAUCHECORNE, Maître de conférences, Université
Paris 8

Guillaume MARREL, Professeur, Université d'Avignon

Magali NONJON, Maîtresse de conférences, Institut
d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (co-directrice de
thèse)

Antoine VAUCHEZ, Directeur de recherche, CNRS
(rapporteur)

Affidavit

Je soussignée, Elise Ho-Pun-Cheung, déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de Philippe Aldrin et de Magali Nonjon, dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect à la fois de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

Ce travail n'a pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire à un organisme examinateur.

Fait à Aix-en-Provence, le 21 septembre 2021



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Prophétiser la ville

Sociologie d'un champ urbain réformateur aux prises avec la « *smart city* »

Résumé :

En s'intéressant à des espaces non-institutionnels saisis de la question de la « *smart city* », cette thèse interroge les mécanismes de fixation d'un futur urbain souhaitable et les modalités de sa mise en œuvre par des acteurs extérieurs à l'État. À partir de deux principaux cas, un *think tank* de prospective urbaine et un groupe de journalistes spécialisés au sein d'un média généraliste, elle invite à considérer le travail de ces intermédiaires de la réforme urbaine. Ces derniers, qui animent des espaces dans lesquels s'incarnent la relative porosité des frontières entre public et privé, œuvrent à produire une vision prospective de la fabrique urbaine. Celle-ci repose en partie sur des outils numériques et technologiques sans pour autant souscrire aux discours de l'économie de la promesse, promus notamment par les grandes firmes technologiques. Ils contribuent au contraire à produire et à diffuser une vision de l'aménagement et de la gestion urbaine en concurrence avec celle que promeuvent les entreprises de l'économie numérique.

En retraçant les déplacements dans l'espace social des controverses entourant la « *smart city* », puis en se focalisant sur des espaces interstitiels à la frontière du public et du privé, de l'économie, du journalisme, de l'universitaire et du politique, cette recherche retrace dans l'ensemble un processus de qualification et de disqualification des savoirs et des acteurs susceptibles de participer à la production d'une vision légitime de la « ville de demain » et, plus largement, à même de participer à son gouvernement.

Mots-clefs : Intermédiation – Public/privé – Gouvernement des villes – « *Smart city* »

Prophecying the city

Sociology of a reformer urban field grappling with the "smart city"

Abstract:

By focusing on non-institutional spaces dealing with the question of the "smart city", this PhD dissertation examines the mechanisms for establishing a desirable urban future and the modalities of its implementation by non-state actors. Through two main cases, an urban prospective think tank and a group of specialized journalists within a general media, it considers the work of these intermediaries of urban reform. They animate spaces made possible by private funding but in which we observe forms of independence, spaces that embody the relative porosity of the borders between public and private. Overall, they work to produce a forward-looking vision of the urban fabric, which is partly based on digital and technological tools but does not subscribe to the discourses of the economy of promise,

promoted in particular by large technology firms. On the contrary, they produce and disseminate a vision of urban planning and management in competition with the one promoted by companies of the digital economy.

By retracing the movements in the social space of the controversies surrounding the “smart city”, and by focusing on interstitial spaces at the border between the public and the private sectors, between economy, journalism, academia and politics, this research overall traces a process of qualification and disqualification of knowledge, know-how, and actors likely to participate in the production of a legitimate vision of the “city of tomorrow”, and, more broadly, actors who should participate in the government of this city.

Keywords: Intermediation – Public-private – City government – “Smart city”

Sommaire

Affidavit	3
Sommaire.....	6
Remerciements.....	8
Liste des sigles.....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
1. Pourquoi la « <i>smart city</i> » importe ?.....	12
2. Que se passe-t-il au croisement des champs ?	23
3. Définir des cas : une problématique méthodologique indissociable des enjeux analytiques.....	37
4. Retracer les luttes symboliques de la « <i>smart city</i> » en trois parties.....	72
PARTIE 1 – LA « SMART CITY », UNE TRAJECTOIRE DANS LES BORDURES DISCIPLINAIRES ET POLITICO-ADMINISTRATIVES.....	75
CHAPITRE 1 - De l'émergence à la mise en institution de la « ville intelligente » (1990-2015)	81
1. Formalisation d'un terme et premières expériences pilotes (années 1990-2008)	83
2. La « ville intelligente », une catégorie d'intervention sans territoire administratif clair (2008-2015)	102
Conclusion – La « ville intelligente », un terme incontournable à la substance incertaine.....	133
CHAPITRE 2 - Désordre dans la « <i>smart city</i> » : discuter, réfuter, s'appropriier un terme plastique (2015-...)	137
1. Quand l'étiquetage « <i>smart</i> » dérange	141
2. Une injonction croissante à une « <i>smart city</i> » participative	157
3. La diversification constante des acteurs privés de l'urbain : des NTIC à l'économie numérique	170
4. La « <i>smart city</i> » toujours aux marges du champ universitaire.....	181
Conclusion – Les multiples appropriations de la « <i>smart city</i> ».....	194
PARTIE 2 – S'ARROGER UN DROIT À PENSER LE FUTUR DES VILLES	199
CHAPITRE 3 - Des espaces d'(inter)actions et de dépendances	203
1. Sur le terrain : observer des espaces non-institutionnels du champ urbain	206
2. S'investir dans la « ville de demain », ou comment convertir des ressources acquises en dehors du champ urbain.....	226
3. Des organisations intermédiaires entre dépendances matérielles au champ économique et autonomie pratique.....	244
Conclusion – Ni totalement dépendants, ni vraiment autonomes : des espaces d'entre-deux.....	268
CHAPITRE 4 - Penser au privé la « ville de demain »	271
1. Les savants de la « ville de demain » : des universitaires inégalement valorisés.....	274
2. Consacrer des expertises pratiques	288
3. Travailler la critique : l'expertise militante comme gage de pluralisme idéologique.....	314
Conclusion – Un entre-soi depuis lequel réfuter une « ville intelligente » toute en technologies.....	328
PARTIE 3 – QUAND DE NOUVEAUX COLLECTEURS DE DONNÉES ARRIVENT EN VILLE DES BOUCLERS SE LÈVENT.....
CHAPITRE 5 - Les données, d'un outil de gestion vers un objet du politique	335
1. A quoi et à qui servent les données ?.....	339
2. « La <i>smart city</i> est-elle autoritaire ? ».....	361
Conclusion – L'émergence d'une nouvelle critique de la « <i>smart city</i> ».....	377
CHAPITRE 6 - Face aux acteurs de l'économie numérique, réaffirmer des barrières à l'entrée du champ urbain et des espaces politiques locaux	379
1. Définir les conditions d'une « bonne gouvernance » urbaine	383

2.	Dénoncer les intentions des acteurs privés de l'économie numérique	404
3.	Défendre l'entre-soi du champ urbain	416
	Conclusion – Des concurrences dans le pôle privé du champ urbain	424
CONCLUSION GÉNÉRALE.....		429
1.	Au sein d'un champ urbain hétéronome mais stable, des acteurs privés en concurrence.....	431
2.	Les lieux multiples des savoirs de la « ville de demain ».....	434
3.	L'intérêt de penser les circulations en dehors des circuits institutionnels	435
4.	Limites de la thèse et perspectives de recherche	436
	Index des encadrés et des extraits de carnet d'enquête	439
	Index des illustrations et des tableaux	441
	Bibliographie.....	443
	Annexes	473
	Table des matières.....	480

Remerciements

Je remercie en premier lieu Philippe Aldrin et Magali Nonjon, qui ont souvent compris mieux que moi les directions que prenaient cette thèse tout en me laissant la liberté de faire mes propres choix. Je leur exprime toute ma gratitude pour leurs précieux conseils, qui ont nourri mes réflexions pendant ces quatre années, pour leur bienveillance et leur disponibilité constante, sans lesquelles cette recherche n'aurait pas abouti.

Je remercie les membres du jury, Anne-Cécile Douillet, Mathieu Hauchecorne, Guillaume Marrel et Antoine Vachez, d'avoir accepté de porter un regard critique sur ce travail. Un remerciement particulier s'adresse à Mathieu Hauchecorne et Guillaume Marrel, dont les discussions m'ont permis d'enrichir une partie de cette thèse.

Je tiens également à remercier les chercheur.se.s et l'équipe administrative de MESOPOLHIS pour leur soutien intellectuel et humain. Ce travail doit grandement à l'aide des membres du laboratoire dont les conseils, les questions et les suggestions ont contribué à l'évolution de cette thèse et, plus largement, à ma formation de chercheuse. Je remercie notamment celles et ceux qui ont accepté d'en relire des extraits : Claire Bénit-Gbaffou, Audrey Freyermuth, Samuel Goëta, Cesare Mattina, Christophe Traïni. Un grand merci également à Dilek Yankaya et Nathalie Ferrière pour leurs encouragements réguliers.

Un remerciement particulier s'adresse aux doctorant.e.s, jeunes docteur.e.s et ATER du laboratoire, qui m'ont permis de ponctuer des journées studieuses par des moments de détente essentiels à la réflexion. Une mention spéciale à Romain Damien et Sophie Gueudet pour leur soutien quotidien et transfrontalier. Je remercie aussi Lucas Faure, Vanille Laborde, Guillaume Silhol, Nathalie Ferré, Lucille Gallardo, Claire Dupuy, Coline Mias, pour leur aide précieuse tout au long de la thèse et en particulier dans les derniers mois.

J'ai bénéficié du soutien financier de la région Sud, dont je remercie les interlocuteurs du service recherche, ainsi que d'une aide matérielle et logistique du projet EuropAid MEDIUM lors de mon terrain en Chine. Merci en particulier à Cinzia Losavio, rencontrée dans le cadre de ce projet, grâce à qui les péripéties administratives ont été un peu moins houleuses et, surtout, les quelques mois passés entre Zhuhai et Canton particulièrement mémorables.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis, qui m'ont supportée, offert des retraites festives ou monacales mais toujours bienvenues, et qui sont sans doute soulagés de savoir cette thèse achevée. Merci, en somme, à celles et ceux qui m'ont témoigné de leur affection tout au long de cette thèse : à mes parents, ma sœur, mes grands-parents, Anne et Jean-François pour leur soutien continu et rassurant, à Marion, Abigaïl et Charlie pour des parenthèses nécessaires.

Liste des sigles

ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
BRT	Bus Rapid Transit
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEE	Centre d'études européennes
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNU	Congress for New Urbanism
COMEX	Comité exécutif
CRE	Commission de régulation de l'énergie
CSI	Centre de sociologie de l'innovation
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DSI	Direction des systèmes d'information
DG CONNECT	Direction générale des réseaux de communication, contenu et technologies (Commission européenne)
DG ENER	Direction générale de l'énergie (Commission européenne)
DG MOVE	Direction générale de la mobilité et des transports (Commission européenne)
DG REGIO	Direction générale de la politique régionale et urbaine (Commission européenne)
ENPC	École nationale des ponts et chaussées
ESR	Enseignement supérieur et recherche
FEDER	Fonds européen de développement régional
GAFAM	Google Apple Facebook Amazon Microsoft
IFRI	Institut français des relations internationales
ITDP	Institute for Transportation and Development Policy
LATTS	Laboratoire techniques, territoires et sociétés
LINC	Laboratoire d'innovation numérique de la CNIL
MIT	Massachusetts Institute of Technology
NPM	New Public Management
NRDC	Natural Resources Defense Council
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ONG	Organisation non gouvernementale
PEI	Partenariat européen pour l'innovation
PFVT	Partenariat français pour la ville et le territoire
PPP	Partenariat public-privé
PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SRM	Société des rédacteurs du <i>Monde</i>
STS	Sociologie des sciences et techniques
TOD	Transit Oriented Development
UE	Union européenne

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Qu'ont en commun un *think tank* financé par un géant de la construction et de la concession, une séquence spécialisée du journal quotidien payant le plus lu en France et le laboratoire d'innovation d'un tiers-lieu ? De prime abord pas grand-chose. Et qu'est-ce que ces petits groupes d'acteurs du secteur privé ont à voir avec l'action publique ? *A priori* rien, ou presque. Ces différents cas permettent pourtant de mettre à jour des dynamiques, à la périphérie de l'institué, de qualification et de disqualification d'acteurs légitimes à prendre part aux espaces de réflexion et de décisions relatifs aux questions urbaines. En se saisissant notamment de la thématique de la « *smart city* », ces groupes, qui animent des lieux de circulation de savoirs et de savoir-faire, participent à ancrer aux abords de l'État une vision d'un futur urbain souhaitable.

Horizon incontournable pour certains, symbole d'une ville technocratique, voire autoritaire, pour d'autres, de la plasticité de la notion de « *smart city* » découle sa mise en débat par des communautés d'acteurs distinctes, aux intérêts et stratégies propres. Dans son acceptation contemporaine la plus commune elle renvoie à la hausse de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des données dans la gestion de l'espace urbain. Mais les divers discours marchands, experts, institutionnels s'appuient rarement sur la même définition. Malgré ces investissements qui, une quinzaine d'années après que le terme ait été largement diffusé à travers le monde, demeurent hétérogènes et concurrentiels, les diverses échelles d'action publique consacrent cependant, sur des territoires administratifs aux contours eux-mêmes indécis, des façons d'intervenir en se fondant sur des expertises souvent extérieures aux institutions. Elles donnent une existence administrative à cette « formule » qui constitue un référent social à défaut de vouloir dire la même chose pour tous¹.

Une approche décalée par rapport aux espaces institutionnels, aux lieux les plus « évidents » du politique, permet de proposer un nouveau regard, qui ne s'intéresse pas aux entrepreneurs institutionnels qui portent la notion au sein des administrations, aux

¹ KRIEG-PLANQUE, Alice, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, vol. 134, n° 4, 2010, p. 5-29.

concurrences entre secteurs d'action publique qui s'en saisissent, à la mise en œuvre de nouveaux projets et/ou de politiques publiques, ou encore aux usages communicationnels d'un terme indissociable des stratégies d'attractivité de certaines collectivités. Cette thèse propose de rompre avec une approche des questions urbaines par les institutions pour explorer le travail d'acteurs relativement discrets, qui participent pourtant à baliser le champ du pensable. Ceux-là qualifient et disqualifient des savoirs, savoir-faire et les acteurs qui les portent, dans l'ensemble proposent des « contre-promesses » à un futur dépendant des technologies des grandes firmes du numérique¹.

En partant de « petits » terrains, au sein desquels la thématique faussement anecdotique de la « *smart city* » est travaillée par des acteurs qui contestent la vision de l'avenir proposée par les « géants » du numérique, je propose de mettre en lumière des luttes, au sein du champ urbain et à la lisière du champ politique, pour l'imposition d'une « bonne » conception de la ville et pour la reconnaissance des catégories d'acteurs aptes à la discuter et à la mettre en œuvre. Qui sont ces acteurs de la « ville de demain » qui animent des espaces de réflexion rendus possibles par le secteur privé mais reconnus par des acteurs publics ? Au nom de quoi agissent-ils et avec quelles ressources ?

1. Pourquoi la « *smart city* » importe ?

Avant de préciser pourquoi et comment j'ai choisi de me concentrer sur des terrains aux frontières floues, il est nécessaire de montrer que la « *smart city* » est prise au sérieux dans les espaces institutionnels et marchands qui affichent un souci du devenir des villes. La « ville intelligente »² est en partie reconnue dans les discours et les programmes

¹ En opposition, donc, aux promesses technologiques formulées sur le marché des nouvelles technologies et dont quelques auteurs s'attachent à démontrer les limites : BULLICH, Vincent, « Big Data : stratégies industrielles et économie de la promesse », dans PILATI, Antonio (dir.), *La comunicazione multipla. Media, piattaforme digitali, Over the Top, Big Data*, Rome, Magna Carta Edizioni, 2016, p. 41-71 ; COMPAGNON, Daniel et SAINT-MARTIN, Arnaud, « La technique : promesse, mirage et fatalité », *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, n° 12, 2019, p. 7-25 ; ROSENTAL, Claude, « Formuler des promesses technologiques à l'aide de démos », *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, n° 12, 2019, p. 27-47.

² Un aspect des productions scientifiques sur le sujet consiste à déterminer si la traduction française correspond à l'idée sous-tendue par le terme anglais. Raphaël Languillon-Aussel estime par exemple qu'il s'agit d'une traduction abusive et prend le parti de n'utiliser que le terme de « *smart city* » dans ses travaux (LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, « Le programme "smart communities" au Japon. Nouveaux enjeux de pouvoir des ressources et des systèmes d'information urbains », *Flux*, vol. 114, n° 4, 2018, p. 38-55.). En me basant sur l'appropriation

institutionnels comme un horizon possible, voire souhaitable, regroupe des acteurs alimentant des concurrences d'expertise et participant à produire une catégorie d'intervention, même si elle ne renvoie pas à un territoire administratif clair¹.

1.1 Un inéluctable tournant « intelligent » des villes ?

Prenant acte des potentialités des NTIC, certains spécialistes des technologies de l'information développent au cours des années 2010 une approche prospectiviste de la « *smart city* »². Centrée sur les opportunités urbaines supposément permises par le développement de nouvelles technologies numériques, cette perspective, en admettant une influence directe de la technologie sur la société prise dans son ensemble, se fonde sur un certain déterminisme technologique. Celui-ci assigne « une direction univoque à l'émergence des technologies de l'information et de la communication dans nos sociétés »³ et tend à exagérer les capacités réformatrices d'une « révolution numérique » considérée en dehors de tout contexte social, économique et politique. Mais malgré des limites analytiques rapidement trouvées, cette approche s'ancre à la frontière du champ scientifique, où quelques individus tenant une position dominante dans le champ de l'expertise urbaine, notamment grâce à l'acquisition d'un fort capital académique, se font les grands annonceurs de profondes transformations des villes induites par le développement croissant de technologies numériques, et tendent à saturer l'espace de l'expertise. En étudiant le rapport de la mission de préfiguration des quartiers numériques, remis au gouvernement en juillet 2013, Renaud Epstein et Nicolas Maisetti remarquent ainsi que les seuls « [...] travaux "scientifiques" (ou du moins visiblement considérée comme tels par les auteurs du rapport) auxquels il est fait référence sont ceux de Richard Florida, dont les théories sont utilisées dans

qu'en font les acteurs étudiés, qui pour la plupart utilisent indifféremment anglais et français, je fais le choix de ne pas opérer de distinction entre les expressions « *smart city* » et « ville intelligente ».

¹ À partir du cas des contrôleurs du versement des aides sociales, Vincent Dubois avance qu'une catégorie d'intervention publique n'est pas nécessairement arrêtée, qu'elle se caractérise souvent par une grande imprécision, et que c'est fil des interactions entre les représentants de l'institution, qui ont une marge d'interprétation de la catégorie institutionnelle, et les administrés que cette catégorie se clarifie. En d'autres termes, c'est largement par la pratique qu'elle se définit. DUBOIS, Vincent, « Le paradoxe du contrôleur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 178, n° 3, 2009, p. 28-49 ; DUBOIS, Vincent, « Ethnographier l'action publique », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2012, p. 83-101.

² BERNARDIN, Stève et JEANNOT, Gilles, « La ville intelligente sans les villes ? », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 9-37.

³ COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick, *Gouverner la ville numérique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019, p. 5.

le premier chapitre pour justifier la nécessité d'une politique de structuration de quartiers numériques et pour en caractériser les contours. »¹. À partir d'une extrapolation de la notion de capital humain et sans réelles données empiriques², Florida estime que les aires urbaines à forts indices de « diversité » et de « tolérance », susceptibles d'attirer les membres d'une « classe créative » et, mécaniquement, les entreprises du secteur technologique, connaîtront une croissance économique de grande ampleur à l'horizon de quelques années. Ses travaux, largement critiqués dans le champ académique notamment en raison d'une méthodologie peu explicitée³ et de l'usage abusif d'indices dont les corrélations ne se vérifient pas empiriquement⁴, défendent ainsi l'importance d'un soutien public à l'économie numérique puisqu'elle serait le secteur d'activité susceptible de dynamiser à la fois les territoires et l'économie nationale.

Si Florida ne s'est pas directement positionné par rapport à la « *smart city* », d'autres acteurs, occupant des positions à mi-chemin entre la recherche et le conseil, semblent aujourd'hui incontournables sur le sujet. Parmi eux, Carlo Ratti, professeur au MIT, architecte à la tête d'une agence à Turin⁵, est invité sur de nombreuses scènes de la « ville intelligente », bien qu'il réfute le terme de « *smart cities* » pour lui préférer celui de « *senseable cities* ». Depuis ces scènes il démontre les bouleversements à venir de la ville grâce à la technologie et particulièrement à l'intelligence artificielle. Lorsqu'il revient sur son parcours, il ne manque pas de se présenter lui-même comme un visionnaire, rappelant par exemple à un journaliste des *Échos* que « quand nous avons débuté au MIT, il y a plus de dix ans, on voyait que les technologies numériques allaient arriver dans le monde physique, et notamment dans les villes »⁶. Dans le même article, un consultant ayant eu l'occasion de travailler avec lui vante ainsi son « intelligence foisonnante. Très peu de cabinets d'architectes sont capables d'avoir une vision de prospective comme la sienne [...] ». Une autre de ses connaissances le décrit

¹ EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie – DGALN, 2016, p. 21.

² DARCHEN, Sébastien et TREMBLAY, Diane-Gabrielle, « La thèse de la "classe créative" : son incidence sur l'analyse des facteurs d'attraction et de la compétitivité urbaine », *Revue Interventions économiques*, n° 37, 2008.

³ VIVANT, Elsa, « La classe créative existe-t-elle ? Discussion des thèses de Richard Florida », *Les Annales de la Recherche Urbaine, PUCA*, 2006, p. 155-161.

⁴ MARLET, Gerard et WOERKENS, Clemens van, « The Dutch Creative Class and How it Fosters Urban Employment Growth », *Urban Studies*, vol. 44, n° 13, 2007, p. 2605-2626.

⁵ Voir l'encadré 4, p. 131.

⁶ B. George, 15 mars 2019, « Carlo Ratti, l'italien qui réinvente la ville », *Les Echos*, (en ligne) <https://weekend.lesechos.fr/business-story/enquetes/0600890147384-carlo-ratti-litalien-qui-reinvente-la-ville-2252656.php> [consulté le 15/01/2020].

comme « à la fois technique et visionnaire, alliant les connaissances de l'ingénieur dans les sciences dures et un esprit très créatif. »¹. Autre personnalité occupant activement la scène experte de la « *smart city* », Carlos Moreno est particulièrement actif en France². Il est présenté sur son propre site internet comme « expert international de la Smart City humaine », un « précurseur » au parcours « exceptionnel, que ce scientifique humaniste aime à qualifier de “chemin” et que la passion éclaire de part en part : passion de l'innovation, de la créativité, de l'exploration »³. Au-delà d'une présentation de soi usant largement du registre de l'avant-gardisme, ses prises de positions publiques s'articulent autour du concept de « ville intelligente humaine », qui argue la nécessité de ne pas considérer la « *smart city* » qu'au prisme des technologies déployées sur son territoire. Lors d'une conférence, en juin 2019, il estimait ainsi que « Nous sommes aujourd'hui dans un moment critique pour l'humanité car dans les dix années qui viennent, se joue l'essentiel de ce qui va se passer à la fin de ce siècle » et que « l'on ne peut s'intéresser à la ville intelligente qu'en le faisant hors de la technologie, plutôt avec une approche humaine en identifiant les vrais endroits où l'on peut créer de la valeur, avec une triple approche : écologique, économique et sociale »⁴. « Envoyé spécial smart city » de la maire de Paris, Anne Hidalgo, directeur scientifique d'une chaire de l'Université Paris 1 comptant de nombreux partenaires privés et institutionnels, blogueur pour le journal *La Tribune*, les appuis dont il dispose aujourd'hui dans les champs politique, académique, mais également journalistique sont autant de ressources consolidant une position d'autorité sur les questions relatives à la « *smart city* ». Tout comme Ratti, il fait partie de ces quelques acteurs retrouvés régulièrement tout au long de l'enquête, par mentions informelles, sur la scène ou encore dans les coulisses d'évènements.

Les propos de ces auteurs, consacrés par des médias généralistes et omniprésents dans les grands évènements de l'innovation urbaine, trouvent souvent un meilleur écho au sein des administrations territoriales, par exemple des régions, que ceux des prospectivistes « publics ». Ces derniers, rattachés aux directions générales des services ou de la stratégie, sont souvent perçus comme une menace directe pour le travail des agents administratifs

¹ *Ibid.*

² Voir l'encadré 3, p. 128.

³ (en ligne) <http://www.moreno-web.net/portrait-2/> [consulté le 15/01/2020].

⁴ Y. Sourisseau, 24 juin 2019, « Carlos Moreno : "L'échelle étatique est dépassée par la force et la puissance des villes" », *Villeintelligentmag.fr*, (en ligne) https://www.villeintelligente-mag.fr/Carlos-Moreno-L-echelle-etatique-est-depassee-par-la-force-et-la-puissance-des-villes_a727.html [consulté le 15/01/2020].

plutôt que comme les porteurs d'une véritable vision¹. Si des résistances à leurs interprétations d'un futur urbain fortement empreint de nouvelles technologies s'observent dans ces administrations, pour autant cette forme de prospective² n'est pas sans incidence sur le travail des acteurs publics, qui cherchent au-delà des frontières du champ administratif les compétences jugées nécessaires pour imaginer l'avenir avec précision.

1.2 Mise en administration de nouveaux dispositifs socio-techniques

Sur les territoires, qu'il serait impossible de citer de façon exhaustive, la « *smart city* » fait progressivement l'objet d'une reconnaissance formelle à travers de nouveaux projets, dispositifs, et par la création de postes dédiés à la question. La ville de Paris lance ainsi, en 2015, une « mission ville intelligente et durable », au sein du Secrétariat Général de la ville, en charge de déployer la stratégie du même nom. Malgré une situation privilégiée dans l'organigramme, le rattachement au Secrétariat Général assurant une position « surplombante », la légitimité de la mission auprès des différents services administratifs et cabinets politiques n'est à sa création pas acquise. Les fonctionnaires qui la composent doivent continuellement s'attacher à trouver « la bonne stratégie et les bonnes méthodes pour que la "*smart city*" puisse être partageable et appropriable par le plus de monde possible, à l'intérieur comme à l'extérieur de la collectivité territoriale »³.

Plutôt que de confier officiellement la coordination de la « ville intelligente » à des fonctionnaires, au sein de la mairie d'Aix-en-Provence le choix a été fait de donner une dimension ouvertement politique au sujet, une délégation à la « *smart city* » étant confiée à partir de 2014 au 13^e adjoint de la ville, un élu de la majorité municipale. La traduction concrète de l'impulsion politique donnée par l'élu est cependant largement dépendante du travail de la direction des systèmes d'information (DSI) de la ville. En plus de détenir les

¹ Rio, Nicolas, *Gouverner les institutions par le futur : usages de la prospective et construction des régions et des métropoles en France (1955-2015)*, Thèse de doctorat en science politique, Lyon 2, 2015.

² Ici, on n'entend pas prospective comme une démarche reposant sur une méthodologie et des outils rationalisés, permettant l'élaboration de scénarii précis, démarche que certains auteurs ont cherché à clarifier, parfois en s'en revendiquant. On le mobilise au sens très général d'annonciation du futur, indépendamment des démarches épistémologiques et méthodologiques utilisées par les annonceurs. BERGER, Gaston, BOURBON BUSSET, Jacques de, MASSE, Pierre et DURANCE, Philippe, *De la prospective : textes fondamentaux de la prospective française, 1955-1966*, Paris, L'Harmattan, 2008 ; GAUDIN, Thierry, *La prospective*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

³ ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation : discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme, Paris 10, 2018, p. 131.

compétences techniques nécessaires au déploiement opérationnel des projets composant la démarche « ville intelligente » de la ville¹ et d'être en relation avec les fonctionnaires d'autres services mobilisables en fonction des différents projets, la DSI est le principal interlocuteur quotidien des partenaires privés de ceux-là. Le cas d'expérimentations « intelligentes » déployées sur le territoire aixois sera mobilisé au fil de la thèse et permettra notamment d'avancer que le rôle de l' élu tient en pratique beaucoup de la représentation médiatique et de la défense de la légitimité politique de la thématique, y compris auprès du reste du personnel politique de la ville. Il lui incombe également une part de responsabilité dans la coordination de la politique municipale avec celle qui est engagée par d'autres niveaux de gouvernement, à commencer par le niveau métropolitain. La métropole d'Aix-Marseille Provence (AMP) s'est en effet également saisie de la thématique, en atteste, d'un point de vue purement formel, la création d'un poste de chef de service « smart tech et smart territoire » à la rentrée 2019, dont la mission principale consiste à élaborer une feuille de route et à diffuser la thématique au sein des services de la métropole.

Les institutions européennes se sont également saisies de la thématique au cours des années 2010. Le développement des « villes et communautés intelligentes » est ainsi inscrit au programme d'Horizon 2020 pour la période 2014-2020². À travers les instruments de ses différentes institutions, majoritairement incitatifs s'agissant des thématiques urbaines³, l'Union européenne cherche à stimuler les collaborations entre partenaires publics et privés afin de favoriser les synergies économiques. Le Partenariat européen d'innovation (PEI) pour les villes et les communautés intelligentes offre ainsi une plateforme en ligne devant aider la mise en contact « des villes, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, des banques, de la recherche et autres »⁴. Dans le cadre de ce partenariat, plus de 370 engagements de

¹ On peut par exemple citer le déploiement de wifi dans l'espace public, la mise en place d'un réseau base fréquence Lora, ou encore l'installation de divers capteurs (mesure de la qualité de l'air, du bruit, etc.)

² (en ligne) <https://ec.europa.eu/inea/en/horizon-2020/smart-cities-communities> [consulté le 16/12/2019].

³ HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 51-78.

⁴ (en ligne) https://ec.europa.eu/info/eu-regional-and-urban-development/topics/cities-and-urban-development/city-initiatives/smart-cities_fr [consulté le 16/12/2019].

financement ont été reçus dans les domaines de l'énergie, des NTIC et des transports, regroupant au total plus de 3 000 partenaires en Europe¹.

Reconnaissant le rôle central des collectivités dans le développement des projets « *smart* », la Commission participe également au financement de projets territorialisés², contribuant à une dynamique de « circulation croisée »³ lors de laquelle les territoires s'approprient des lignes directrices ici produites par une instance supranationale plutôt que par le « centre ».

1.3 Derrières des perspectives incertaines, des enjeux économiques concrets

Parmi les experts mobilisés par les collectivités, au sein desquelles le territoire administratif de la « ville intelligente » est rarement clair, afin de rendre opérationnel un futur urbain « intelligent », certains vivent uniquement de la prospective urbaine. Au-delà des aspects lucratifs de l'expertise pour une poignée d'individus⁴, des entreprises investissent le marché de la « *smart city* », avec plus ou moins de succès. Une startup lyonnaise, lauréate en 2017 des prix de l'innovation urbaine du journal *Le Monde*, avant de déposer le bilan en août 2019, a par exemple développé un logiciel d'aide à la décision, grâce à une technologie de modélisation urbaine, à destination des collectivités et des entreprises privées. Financièrement plus solides, de grandes entreprises des NTIC, IBM et Cisco par exemple, proposent également des outils de modélisation. La « *smart city* » représente dans l'ensemble un marché en expansion, notamment pour de grandes entreprises privées⁵, regroupant offres de technologies et de conseil. La « ville intelligente » ne saurait ainsi par être cantonnée à des

¹ Communiqué de presse du 10 juillet 2012, « La Commission lance un partenariat d'innovation pour les villes et les communautés intelligentes », (en ligne) https://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-760_fr.htm, [consulté le 16/12/2019].

² Le projet NiceGrid, une des premières expérimentations françaises mises en place concernant la gestion plus efficiente du réseau électrique grâce à un *smart grid*, réseau « intelligent » de distribution électrique, est par exemple développé dans le cadre du projet européen GRID4EU et financé à hauteur de 25 millions d'euros par la Commission européenne (soit près de la moitié du budget total du projet, chiffré à 54 millions) dans le cadre du 7^{ème} Programme Cadre pour la Recherche et le Développement.

³ BEAL, Vincent, EPSTEIN, Renaud et PINSON, Gilles, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, n° 3, 2015, p. 103-127.

⁴ Un des experts les plus médiatiques à l'international facture par exemple, pour une intervention durant entre une heure et une heure quinze, quarante-mille dollars.

⁵ HENRIOT, Carine, DOUAY, Nicolas, GRANIER, Benoit, LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël et LEPRETRE, Nicolas, « Perspectives asiatiques sur les Smart Cities », *Flux*, vol. 114, n° 4, 2018, p. 1-8.

effets d'annonce. Derrière ce terme, pourtant flou et sujet à une co-existence voire à une concurrence des définitions, s'observent en effet des enjeux économiques très concrets.

Un rapport de novembre 2013 portant sur les « *smart cities* » publié par l'Atelier de la performance publique de l'Institut de l'entreprise, *think tank* alors présidé par Xavier Huillard, le PDG de VINCI, répond à la question « pourquoi la ville intelligente ? » en insistant largement sur les opportunités offertes par le marché des villes. En plus d'être une occasion de s'inscrire dans certains processus de co-construction représentant, selon les auteurs, une « opportunité intéressante pour les entreprises souhaitant enrichir leur politique de développement durable ou de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) »¹, la « *smart city* » serait notamment une chance pour l'optimisation du fonctionnement des territoires et l'accroissement des performances publiques et privées. Pour quantifier le marché des « *smart cities* », le rapport suggère deux approches : via les seules technologies ou en prenant en compte tous les secteurs possiblement concernés (mobilité, énergie, sécurité, etc.). Les auteurs citent alors les estimations de plusieurs cabinets d'études. Frost&Sullivan projette un marché mondial d'au moins 3 300 milliards de dollars d'ici 2025. Pike Research table quant à lui sur un marché de la technologie dans les « *smart cities* » atteignant 15 milliards de dollars. Navigant Research estime qu'il atteindra les 20,2 milliards à la même date. En plus de celles citées dans ce rapport, quantité d'études de marché d'entreprises privées annoncent une augmentation massive du marché des « villes intelligentes » dans les prochaines années. Dans une étude de 2019, Xerfi estime par exemple un marché français global des « *smart cities* » de 4 milliards d'euros en 2022.

La dynamique d'expansion du marché de la « *smart city* » est cependant différenciée entre les États et, en leur sein, entre espaces locaux. La structure des économies nationales, les agencements entre pouvoirs publics et acteurs privés, ou encore les conditions de production et de gestion de l'action publique, ont en effet un impact sur les conditions, les modalités et l'ampleur du développement de projets « *smart* », en témoigne par exemple la diversité des cas asiatiques².

¹ E. Denis, L. Strauch, J. Damon, 2013, *Smart cities. Efficace, innovante, participative : comment rendre la ville plus intelligente ?*, Atelier de la performance publique de l'Institut de l'entreprise, p. 74.

² HENRIOT, Carine, DOUAY, Nicolas, GRANIER, Benoit, LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël et LEPRETRE, Nicolas, « Perspectives asiatiques sur les Smart Cities », art. cit.

Le passage vers une économie numérique, en plus d'être rendue largement possible par l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché des villes¹, oblige les acteurs privés plus anciens à adapter leurs offres à destination des territoires². Dans le cas contraire, ils prendraient le risque d'être marginalisés par le déplacement de la création de valeur au sein de leur propre marché. Lors d'un voyage à Toronto organisé en septembre 2019 par le *think tank* de prospective urbaine La Fabrique de la Cité, durant lequel le thème de la « *smart city* » était omniprésent, un haut dirigeant d'une entreprise de construction justifie ainsi son intérêt pour le sujet par la crainte que, suite à un tournant numérique ressenti, les entreprises de haute technologie endossent les métiers « nobles » de la « *smart city* »³, laissant à son entreprise les tâches de faible valeur ajoutée et le rôle de « bétonneur de la "*smart city*" »⁴. Face à une croissance d'un segment « *smart* » du marché urbain, encouragé notamment par une mise en compétition des territoires pour renforcer l'attractivité territoriale⁵, de nombreux opérateurs privés cherchent à se positionner. Au-delà de la proposition d'une offre marchande en adéquation avec les attentes des collectivités, il leur est alors nécessaire de se légitimer aux yeux de celles-ci, en partie grâce à des stratégies de *storytelling*⁶.

En réinscrivant les projets de « *smart cities* » ou encore de « *smart communities* » dans les dynamiques du capitalisme, quelques géographes et chercheurs en études urbaines ont

¹ Sur le rapport entre ces acteurs de l'économie numérique, particulièrement les plateformes, et les pouvoirs urbains, voire notamment le travail d'Antoine Courmont sur l'impact de Waze sur les politiques de régulation du trafic et l'étude comparée de Thomas Aguilera, Francesca Artioli et Claire Colomb sur la gestion par les pouvoirs publics de l'arrivée d'AirBnb dans les villes : COURMONT, Antoine, « Plateforme, big data et recomposition du gouvernement urbain », *Revue française de sociologie*, vol. 59, n° 3, 2018, p. 423-449 ; AGUILERA, Thomas, ARTIOLI, Francesca et COLOMB, Claire, « Explaining the diversity of policy responses to platform-mediated short-term rentals in European cities: A comparison of Barcelona, Paris and Milan », *Environment and Planning A: Economy and Space*, 2019.

² RIO, Nicolas, « Comment analyser les smart cities ? », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, vol. 32, n° 1/2, 2018, p. 191-196.

³ Cette catégorisation des activités en fonction de leur charge symbolique fait échos aux travaux d'Everett Hughes, puis de la deuxième école de Chicago, sur les distinctions indigènes entre professions en fonction de leur degré de « sale boulot ». HUGHES, Everett C., « Studying the Nurse's Work », *The American Journal of Nursing*, vol. 51, n° 5, 1951, p. 294-295 ; BECKER, Howard S., GEER, Blanche, HUGHES, Everett C. et STRAUSS, Anselm, *Boys in white: student culture in medical school*, New Brunswick, N.J, Transaction, 1977.

⁴ Carnet d'enquête, pendant l'expédition urbaine de La Fabrique de la Cité à Toronto, septembre 2019.

⁵ EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, op. cit. ; MILBERT, Isabelle, « Dynamiques Publiques et Privées autour des Smart Cities en Inde », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, vol. 94, n° 1, 2017, p. 5-22.

⁶ SÖDERSTRÖM, Ola, PAASCHE, Till et KLAUSER, Francisco, « Smart cities as corporate storytelling », *City*, vol. 18, n° 3, 2014, p. 307-320.

engagé une réflexion ouvertement critique de la « ville intelligente ». Ils insistent dans leurs travaux sur les nouvelles formes de privatisation des villes, qui deviendraient des espaces avant tout marchands, dominés par les grandes firmes du numérique tels qu'IBM, Cisco, ou plus récemment Google. Raphaël Languillon-Aussel appréhende ainsi la « *smart city* » dans le cadre d'une réflexion sur les liens entre urbanisme et capitalisme et suggère que le développement de projets « *smart* » ne correspond pas à un changement radical dans les logiques de production de l'urbain. Ils sont plutôt le produit d'une quatrième révolution industrielle, basée sur le développement massif du numérique et consacrant de nouveaux acteurs économiques, qui offre de nouvelles débouchées pour le capital¹. Actualisant, à partir du cas japonais, le concept d'inspiration marxiste de coalition de croissance², il défend la thèse de l'existence d'« alliances informelles ou contractuelles d'acteurs publics et privés dont l'objectif est à la fois de créer de la richesse localement, parfois au détriment des territoires locaux adjacents, et de faire accepter par la population locale des opérations desquelles cette dernière ne retire pas particulièrement de bénéfices, au contraire des membres de la coalition. »³. La pérennité de celles-ci démontrerait l'idée du « *smart* » comme véritable « programme capitaliste »⁴ exploitant un habitant à la fois consommateur et producteur de données numériques génératrices de valeur.

Sans proposer une analyse approfondie du rapport entre le développement d'outils numériques affectant les villes et des dynamiques capitalistes mondiales marquées par un accroissement des divers flux, Cynthia Ghorra-Gobin introduit quant à elle un numéro de *Quaderni* dédié à la « *smart city* » en admettant comme facteurs de la recomposition des villes la « révolution numérique » et « la métamorphose du capitalisme globalisé et financiarisé »⁵. Il ne s'agit ainsi pas de s'intéresser à l'économie du « *smart* » mais de reconnaître l'importance de replacer le terme de « *smart city* » dans un système productif.

Bien que cette thèse ne mobilise pas directement ces travaux à la posture ouvertement critique, principalement attachés à la géographie et reposant sur une démarche

¹ LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, « Le programme « smart communities » au Japon. Nouveaux enjeux de pouvoir des ressources et des systèmes d'information urbains », art. cit.

² MOLOTCH, Harvey, « The City as a Growth Machine », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 2, 1976.

³ LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, « Le programme « smart communities » au Japon. Nouveaux enjeux de pouvoir des ressources et des systèmes d'information urbains », art. cit., p. 45.

⁴ *Ibid.*, p. 50.

⁵ GHORRA-GOBIN, Cynthia, « Smart City : "fiction" et innovation stratégique », *Quaderni*, n° 96, 2018, p. 5.

méthodologique et empirique marquée par la discipline, il convient de leur reconnaître plusieurs apports. Tout d'abord, ils invitent à replacer chaque configuration d'acteurs dans des contextes et dynamiques économiques et à prendre conscience des enjeux économiques considérables, liés à des enjeux plus vastes de pouvoir, de la « *smart city* ». En cela, ils invitent à considérer les aspects matériels qui traversent les espaces de la « ville intelligente », qui n'existent pas que grâce à des croyances, toutes importantes sont-elles, mais qui reposent au moins en partie sur des intérêts marchands. D'autre part, ces travaux éclairent des dynamiques macroscopiques de gouvernance de grands projets urbains « *smart* » et sont ainsi un complément aux éléments empiriques recueillis aux niveaux méso et micro sociologiques. Ils prennent également au sérieux la capacité de certaines firmes privées, à travers l'investissement dans des systèmes d'alliance avec des acteurs publics, à se saisir du vocable de l'intérêt général. L'importance des projets contractualisés sous forme de partenariats publics-privés (PPP), afin d'aménager et de gérer l'espace urbain, suggère en effet la coexistence d'une production de valeur marchande et d'une co-création d'*outputs* servant supposément le bien commun. Car, en plus de permettre en théorie des « gains potentiels tenant à l'efficacité microéconomique de la gestion privée et aux effets incitatifs du contrat lui-même »¹, cette relation partenariale doit rendre possible, si l'on s'en tient à la littérature produite par des institutions françaises et européennes, la réalisation de projets répondant à des exigences de service public ou à une mission d'intérêt général².

Par ailleurs, la mobilité professionnelle de quelques jeunes chercheurs proches de cette littérature critique est en soit intéressante. Elle montre en effet le poids relatif acquis par cette approche sur des scènes de la « *smart city* » paradoxalement très investies par des acteurs économiques traditionnellement critiqués par la littérature (néo)marxiste. En constatant que ces chercheurs sont susceptibles de travailler dans des espaces où ces acteurs sont omniprésents, on est poussé à interroger ce qui fait consensus ou dissension dans les espaces de la « ville intelligente ». On remarque alors que les désaccords relèvent moins d'une opposition très schématique entre pro et anti capitalistes que d'un clivage entre acteurs

¹ MARTY, Frédéric, « Une arme à double-tranchant ? Le recours aux partenariats public-privé et la maîtrise des risques budgétaires », *Revue française d'administration publique*, vol. 2017-3, n° 163, 2018, p. 615.

² Cour des comptes, 2015, « Les partenariats public-privé des collectivités territoriales : des risques à maîtriser », *Rapport public annuel* ; Commission européenne, 2004, *Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions*.

économiques « historiques » de l'urbain et de nouveaux entrants accompagnant un déplacement de la production de valeur.

2. Que se passe-t-il au croisement des champs ?

La « ville intelligente » est une affaire d'experts qui en prophétisent les contours, de collectivités qui collaborent régulièrement avec des entreprises privées, allant du grand groupe à la startup, ou encore de chercheurs qui œuvrent à questionner les grandes évolutions urbaines. Loin de rester cantonnés à leurs espaces professionnels, ces acteurs se retrouvent ponctuellement dans des événements, des voyages d'études, travaillent parfois ensemble à des publications. Ils forment en somme une communauté hétérogène mais réunie autour du souci de construire une « ville de demain » fondée sur une base commune de savoirs et de savoir-faire. L'objectif de cette thèse est d'interroger ce qui se joue dans certains de ces espaces, qui sont autant de lieux où s'incarne l'hétéronomie de certains champs du monde social et dans lesquels sont réaffirmés des frontières entre des catégories d'acteurs qui revendiquent des monopoles sur une partie du travail intellectuel et/ou opérationnel de la « ville de demain ».

2.1 Des espaces d'interactions en dehors des lieux formels du politique

La Fabrique de la Cité, un *think tank* de prospective urbaine, et *Le Monde* « Cities », une séquence spécialisée du média¹, sont les deux principaux cas de la thèse pour des raisons que j'explique plus bas. Ils ont en commun d'être des collectifs qui créent et animent des espaces traversés d'expertises savantes et pratiques, interdisciplinaires et intersectorielles, visant à illustrer les grands enjeux urbains contemporains, dont la « *smart city* » semble être une des réponses possibles. Autrement dit, il s'agit de deux espaces de réflexion en dehors de l'ordre politique, administratif, universitaire, ou encore économique, au sein duquel les savoirs et savoir-faire de chacun de ces champs sont jugés complémentaires. Ils reposent sur des ressources intellectuelles produites ailleurs, mais les acteurs qui les animent au quotidien cherchent continuellement à prouver qu'ils ne répondent pas aux pressions exercées par les

¹ Le terme de « séquence » a remplacé celui de « service » en 1995, mais ceux de service et de rubrique sont encore utilisés par les enquêtés.

champs au croisement desquels ils se trouvent, qu'ils sont au-dessus des suspicions régulières selon lesquelles ils seraient les relais du champ économique dans le « débat public ».

2.1.1 *Le Monde* « *Cities* » : derrière l'opportunité économique, rendre compte collectivement de « passionnantes mutations urbaines »

Séquence spécialisée sur les questions urbaines créée en 2015, « *Cities* » a la particularité d'adosser à un espace éditorial des conférences ainsi que des prix, qui distinguent des projets privés, publics, ou associatifs. En juin 2020, le journal *Le Monde* décerne ainsi pour la cinquième année consécutive ses « prix de l'innovation urbaine ». Le jury, composé de dix journalistes de la rédaction et présidé par le directeur du journal, récompense à cette occasion cinq projets¹ parmi les soixante-et-un soumis par un comité de sélection. Celui-ci regroupe vingt-neuf personnes : élus, chercheurs, architectes, urbanistes, représentants du monde associatif, d'entreprises, de *think tanks* et de fondations. Cette année, l'association française La Voûte nubienne, qui promeut au Burkina-Faso des constructions écologiques et économiques inspirées d'un savoir-faire architectural dont les premières traces remontent à la Nubie antique, se voit remettre, en sus du prix « habitat », un « grand prix » doté à hauteur de 20 000€ grâce aux financements de partenaires économiques privés. Depuis leur création, ces prix sont par ailleurs complétés par une activité événementielle, comprenant deux à quatre conférences par an. Ce tandem est géré par la séquence *Le Monde* « *Cities* », qui dispose de sa propre rubrique sur le site internet du journal et publie annuellement deux à trois suppléments papier de huit pages. Elle repose strictement sur les financements privés de grands groupes², négociés par la régie publicitaire avec l'appui du rédacteur en chef chargé de la diversification éditoriale.

Le dispositif pourrait sembler anecdotique, ne réunissant qu'une équipe très fluctuante de trois à cinq journalistes au milieu d'une rédaction de près de 500 personnes. Il est cependant révélateur d'une progression des « rationalités économiques » au sein du champ journalistique, dont la régie publicitaire, le service événementiel³, ou encore le poste

¹ Répartis en autant de catégories : habitat, énergie, mobilité, participation citoyenne, urbanisme.

² Parmi lesquels Saint-Gobain, Keolis, Citeo, Enedis, La Poste ou, plus récemment, l'Institut Veolia.

³ Structurellement rattaché à la régie du groupe, M Publicité.

de responsable de la diversification éditoriale sont les intermédiaires les plus évidents¹. En plus de s'inscrire dans une tendance générale à la mise en compétition des projets et des territoires urbains, dont atteste le développement de labels, classements et autres prix publics et privés, ce cas est un des nombreux avatars de la diversification croissante des sources de financement des médias de presse.

Face à la chute des ventes des éditions papier et à la forte baisse de leurs revenus publicitaires, particulièrement à partir des années 2000², les entreprises de presse sont depuis une quinzaine d'années à la recherche de nouveaux revenus. Dans un espace fortement concurrentiel, particulièrement en raison de l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché de l'actualité, notamment en ligne, la captation de ressources économiques conditionne la survie y compris de médias bien installés dans le champ journalistique. En parallèle du développement d'une présence en ligne, induisant de nouvelles modalités de production de valeur³, et d'une mutation de son activité publicitaire, *Le Monde*, finance ainsi, à travers des partenariats, un ensemble d'événements. C'est dans ce mouvement de diversification que s'inscrit « *Cities* ».

Dans un contexte de recherche de nouveaux revenus, l'idée, proposée au rédacteur en chef alors chargé de la diversification éditoriale par un journaliste indépendant (mais écrivant depuis une trentaine d'années pour le journal), est d'abord saisie comme une opportunité commerciale. Prix et conférences sont ainsi pensés, en collaboration avec la régie publicitaire et le service événementiel, dans le cadre d'une stratégie économique, comme une opportunité de « faire rayonner la marque ». Plusieurs journalistes rappellent ainsi que l'existence même de « *Cities* » est conditionnée, avant sa pertinence éditoriale, par des partenariats financiers. L'un d'eux insiste sur le fait que la question des potentiels publics était au moment de la création moins importante que celle de son impact sur la trésorerie du journal :

« L'objectif c'est de gagner de l'argent. En gros, il est très clair depuis très longtemps, pour moi depuis très longtemps et pour d'autres gens depuis moins longtemps, qu'étant donné que les médias traditionnels ne gagnent plus beaucoup d'argent par la

¹ FERRON, Benjamin, COMBY, Jean-Baptiste, SOUANEF, Karim et BERTHAUT, Jérôme, « Réinscrire les études sur le journalisme dans une sociologie générale », *Biens symboliques*, n° 2, 2018.

² OUKRAT, Alan, BEUSCART, Jean-Samuel et MELLET, Kevin, « Les régies publicitaires de la presse en ligne », *Réseaux*, vol. 160-161, n° 2, 2010, p. 133-161.

³ SONNAC, Nathalie et GABSZEWICZ, Jean, *L'industrie des médias à l'ère numérique*, Paris, La Découverte, 2013.

publication... En gros il y a moins de publicité sur le papier et la circulation sur le papier se réduit. Donc on passe sur le web où la publicité augmente, mais les bénéficiaires en termes d'argent sont moindres parce que c'est beaucoup plus diffus. Alors comment on fait pour continuer à gagner de l'argent ? On organise des événements, et les événements... Comme c'est le cas pour nous, ces événements on les finance avec la participation de partenaires. [...] L'objectif n'est pas d'augmenter le lectorat du journal. Un peu. Mais il est de trouver des sources alternatives aux sources traditionnelles de financement du journal. »¹

Rétrospectivement, les premiers porteurs du projet mettent cependant en avant l'intérêt intellectuel de mobiliser, dans le cadre et en parallèle de ces prix et conférences, un ensemble d'acteurs, provenant largement du secteur privé, susceptibles de penser les grandes évolutions urbaines. L'un d'eux revient sur ce qu'il estime comme étant les motivations à l'origine de « *Cities* » :

« [...] en plus de couvrir le sujet des villes, on va mobiliser un certain nombre de personnes ressources qui disent des trucs intéressants sur le sujet. Et puis on va faire des déjeuners aussi avec des gens de nos partenaires qui réfléchissent à la transformation urbaine. C'est-à-dire qu'ils ne prennent pas simplement un ticket pour se payer un truc qui va faire de la pub à leur marque mais ils viennent nous aider à éclairer, avec leurs compétences, la transformation urbaine. »²

Prolongés de façon informelle en dehors des scènes accessibles au grand public, lors de rencontres avec les partenaires, de réunions et de déjeuners de travail entre membres du jury, de visites organisées en amont des remises des prix, à Paris, Lyon et Singapour, des espaces d'échange sont constitués au croisement des champs journalistique, économique, universitaire ou encore philanthropique. S'ils sont rendus possibles par quelques financeurs privés, ces prix n'en sont pas strictement l'apanage. Ils regroupent un ensemble composite d'acteurs de l'urbain, comptant tant des habitués que des intervenants plus ponctuels. Un événement de novembre 2018, organisé en partenariat avec le *think tank* de prospective urbaine La Fabrique de la Cité, sur le thème des mobilités du quotidien, réuni par exemple à la tribune une représentante du *think tank*, par ailleurs membre du comité de nomination des prix, quatre chercheurs en sciences humaines et sociales, deux élus, deux agents de collectivités territoriales, neuf cadres d'entreprises privées allant de la startup au grand

¹ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 10 décembre 2018 (voir la section 1.1 du chapitre 3, p. 210, pour des précisions sur les modalités de citation des enquêtes).

² Entretien, ancien journaliste au *Monde* « *Cities* », le 13 février 2019.

groupe, un journaliste extérieur à « *Cities* » – étant entendu que certains d’entre eux ont occupé ou cumulent des positions dans différents espaces professionnels, attestant d’une capacité à se déplacer fortement associée au champ du pouvoir¹.

**« CITIES » EN BREF
(données d’octobre 2019)**

Création de la séquence : novembre 2015

Partenaires des prix (édition 2019) : La Poste, Saint-Gobain, Enedis, Citeo

Dotations du « grand prix » : 20 000€

Journalistes directement impliqués depuis 2015 : 10

Articles tagués dans la rubrique en ligne : >400

Évènements organisés : 15

2.1.2 La Fabrique de la Cité : un entre-soi prospectiviste

La Fabrique de la Cité est présentée, sur son site internet, comme un *think tank* qui participe à « inventer aujourd’hui la ville de demain », dédié « à la prospective et à l’innovation urbaine » et participant à la rencontre « dans une démarche interdisciplinaire, des acteurs de la ville, français et internationaux, [...] pour réfléchir aux bonnes pratiques du développement urbain et pour proposer de nouvelles manières de construire et reconstruire les villes ».

Fonds de dotation créé en 2010 par le groupe VINCI, son unique mécène (qui le dote chaque année à hauteur de 750 000€), son statut juridique lui confère une mission d’intérêt général. Entretien des liens étroits avec le secteur privé (majoritairement de grandes entreprises), la recherche (publique et privée), les champs médiatique, politique et administratif, La Fabrique de la Cité correspond à la figure type du *think tank*, caractérisée par une position au croisement de différents espaces clairement constitués². L’objectif de « favoriser le *networking* », pour reprendre les termes d’un enquêté, ne s’arrête cependant pas à mettre en relation les acteurs du champ urbain. Cela implique également de se faire connaître auprès du groupe VINCI, ce qui demeure difficile après dix ans d’existence, afin de

¹ BOLTANSKI, LUC, « L’espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n° 1, 1973, p. 3-26.

² MEDVETZ, THOMAS, « Les think tanks aux États-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 176-177, n°1, 2009, p. 82-93.

créer des passerelles entre des unités jugées très indépendantes les unes par rapport aux autres, tant par plusieurs cadres dirigeants de celles-ci que par des employés de La Fabrique de la Cité.

Durant l'année et demie qu'elle a passée à La Fabrique, une employée perçoit dans l'ensemble une évolution des ambitions collectives, insufflées à son sens par la présidente, désormais plus ouvertement tournées vers les champs administratif et politique :

« [La présidente] a quand même beaucoup d'ambitions pour La Fabrique, je ne sais pas si tu t'en es rendu compte. [...] Elle veut vraiment que ça serve plus largement et je pense que c'est pour ça qu'elle essaye de taper de plus en plus haut institutionnellement. Bon, déjà, La Fabrique commence vraiment à avoir une réputation au niveau institutionnel. Mais voilà, on a réussi à avoir Denormandie à un évènement, c'est le ministre du Logement et des villes. Là ils ont une rencontre avec quelqu'un du cabinet d'Élisabeth Borne [ndla : alors ministre des Transports] sur la mobilité. »¹

Les activités de l'organisation vont d'une production éditoriale relativement soutenue et quasi intégralement internalisée à l'organisation d'événements réguliers, tant publics (conférences) que privés. Parmi ceux-là, la petite dizaine d'employés confèrent aux « *learning expedition* », ou « expéditions urbaines », une importance particulière. Ces voyages de trois jours à l'étranger, regroupant une trentaine de participants choisis avec soin, sont organisés bi-annuellement depuis 2018. Ils remplacent des « séminaires internationaux » plus coûteux et supposément moins propices à des discussions de fond. Ces expéditions sont en effet, en plus d'une occasion de « donner à voir » ce qui se fait ailleurs en matière d'innovation urbaine, un espace devant permettre la mise en relation de membres de son réseau. Une employée résume ainsi l'intérêt de ces formats plus intimistes : « Quand tu parles à 80 personnes pendant trois minutes ça ne sert pas à grand-chose. Alors que dans les expéditions, tu as vraiment du temps de rencontrer tout le monde. Là, par exemple, j'ai reçu un mail de A. qui me faisait une liste en me demandant si je pouvais lui donner les contacts de telle et telle personne »².

Les trois nouveaux grands sujets auxquels l'organisation s'intéresse en priorité à la rentrée 2019, et ce en théorie pour une durée d'un an, sont la « *smart city* », le « sur-tourisme », le « retour de l'économie en ville ». Ils s'ajoutent aux travaux en cours qui

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 26 juillet 2019

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 27 juillet 2019.

concernent, notamment mais non exclusivement, « territoires et métropolisation », le « financement de la mobilité dans un monde post carbone », « infrastructures et démocratie », les « villes productrices de santé ». La « ville intelligente » est ainsi une thématique officiellement investie depuis relativement peu de temps par l'organisation qui, pour s'en saisir, a notamment profité de l'arrivée dans l'équipe d'un docteur en géographie jugé en interne comme spécialiste du sujet. Il s'agit désormais d'un sujet central, au centre d'une série d'évènements. Il est également un prétexte, et ce point en particulier sera largement abordé dans cette thèse, pour interroger la légitimité de certains acteurs, précisément les acteurs de l'économie numérique, à investir l'espace urbain. À l'occasion de la présentation des vœux, le 30 janvier 2020, une table ronde intitulée « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? » a par exemple été organisée dans les locaux.

LA FABRIQUE DE LA CITÉ EN BREF

Création : 2010

Unique mécène : le groupe VINCI

Dotation annuelle : 750 000€

Nombre d'employés (hors stagiaires) : entre cinq et sept

Principaux types d'évènements organisés : conférences/tables-rondes, voyages d'étude, groupes de travail

Principaux formats de publication : rapports thématiques (supports papier et numérique), monographies de villes (« portraits de ville » – supports papier et numérique), entretiens avec des « experts » (support numérique), éditos et « revues de liens » hebdomadaires (support numérique)

2.2 De l'intérêt de regarder en dehors du champ politique

Pourquoi les espaces que je viens de décrire succinctement méritent d'être étudiés ? Que donnent-ils d'original à voir ? Quel est l'intérêt d'y consacrer toute une thèse ? L'idée qu'on peut interroger le fonctionnement du jeu politique ou encore les modalités de l'action en regardant au-delà des frontières des lieux les plus formels de la politique n'est pas exactement nouvelle. La quatrième partie de l'ouvrage collectif *La politique sans en avoir l'air* réuni par exemple des contributions qui soulignent les interactions entre les champs politiques officiel et informel¹. Une partie importante des chapitres du livre proposent une

¹ PLOUX, François, OFFERLE, Michel et LE GALL, Laurent, *La politique sans en avoir l'air*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

entrée socio-historique pour défendre notamment la thèse que le XIX^e siècle est un « laboratoire singulier d'expression mais aussi de stigmatisation de la politique informelle »¹, où les liens entre le champ politique et ses à-côtés sont relativement saillants. Des travaux de socio-histoire s'intéressent de près à la même période (fin du XIX^e-début du XX^e siècle) afin de questionner les mécanismes de construction de domaines d'action, en suivant notamment les circulations des savoirs entre espaces académiques et espaces administratifs, entre lesquels se forment des réseaux réformateurs transnationaux². Ils contribuent ainsi à prouver qu'on peut penser l'évolution de l'État sans pour autant endosser un regard stato-centré. À partir du cas de la constitution d'une « science communale », Renaud Payre montre par exemple des liens horizontaux entre les collectivités, qui échappent au contrôle d'un État central à un moment très antérieur aux grandes réformes de décentralisation. Dans des réseaux, saisissables notamment à travers des publications et des événements, circulent de nouveaux savoirs à vocation réformatrice. Par ailleurs, ces réseaux constituent également des outils d'internationalisation et parfois même des instruments de gouvernement pour des municipalités cherchant à s'affirmer comme pouvoir autonome³. En s'éloignant des thématiques urbaines mais toujours avec le souci d'objectiver les évolutions de l'action publique, Martine Kaluszynski met quant à elle en avant le fait que les circulations transnationales des savoirs et pratiques dans le domaine de la prise en charge des criminels a participé « à construire, nationalement et internationalement, un domaine d'action publique majeur pour le pouvoir politique »⁴. Elle estime, plus largement, que la réforme pénitentiaire engagée lors de la III^e République peut se penser à travers la constitution progressive d'une science pénitentiaire portée par des réformateurs sociaux en science de gouvernement contribuant au gouvernement des conduites⁵. En d'autres termes, elle propose de saisir la

¹ ALDRIN, Philippe, « Préalables », dans PLOUX, François, OFFERLE, Michel et LE GALL, Laurent (dir.), *La politique sans en avoir l'air : Aspects de la politique informelle XIXe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 103-116.

² KALUSZYNSKI, Martine et PAYRE, Renaud, *Savoirs de gouvernement: circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013 ; PAYRE, Renaud, « Les efforts de constitution d'une science de gouvernement municipal : la vie communale et départementale (1923-1940) », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 2, 2003, p. 201-218 ; TOPALOV, Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, n° 98, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1999.

³ PAYRE, Renaud, *Une science communale : réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS, 2007.

⁴ KALUSZYNSKI, Martine, « Socio-histoire de l'État, socio-histoire du pénal. La « circulation » au cœur de la construction du champ pénal », dans FROMENT, Jean-Charles, MATHIEU, Martial (dir.), *Droit et politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 215.

⁵ KALUSZYNSKI, Martine, « La science pénitentiaire comme science de gouvernement », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 7, n° 1, 2013, p. 87-111.

quête de légitimité d'une République en construction à travers l'institutionnalisation de savoirs d'abord portés par des acteurs extérieurs à l'État, constitués en sociétés savantes. Ces lectures m'ont été particulièrement utiles d'une part pour stimuler une curiosité pour la question des savoirs, d'autre part pour confirmer l'intérêt analytique de s'attarder sur des espaces de réflexion à la périphérie de l'État. Bien que je travaille sur une thématique contemporaine et n'ai pas ou peu d'archives à disposition, je me rapproche de leur démarche en m'intéressant à des acteurs multi-situés, pour beaucoup extérieurs à l'appareil d'État, à des collectifs certes investis par des acteurs administratifs, techniques et par des élus, mais dans lesquels les acteurs institutionnels, soient-ils représentants de l'État central ou des collectivités, y ont une place minoritaire. Pour autant, dans ces espaces se discutent les modalités de ce que *devraient* être la relation de ces acteurs institutionnels au reste du monde social, notamment au secteur privé, et se pensent les modalités d'élaboration et de production de projets et de politiques urbaines dont ils sont en théorie les décideurs.

Les grandes questions de la thèse se sont fixées à partir de trois déplacements de focale. Détourner brièvement le regard de l'entre-soi des groupes étudiés rend saillante la tension entre la revendication de neutralité de ces derniers et les critiques, régulièrement entendues dans le cadre du travail de terrain, les soupçonnant de servir des intérêts tiers, principalement ceux de leurs financeurs directs. Dès lors, comment ces acteurs affirment-ils leur légitimité ? Quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour se prémunir contre les accusations de participer au développement de rationalités économiques dans leur champ originaire, notamment journalistique ou universitaire ?

Par ailleurs, confronter les productions institutionnelles et médiatiques de ces dix dernières années à l'étude ethnographique d'espaces interstitiels permet de constater qu'alors même que le terme de « *smart city* » est d'une grande plasticité, dans des lieux où s'entremêlent « savoir et pouvoir, savants et gouvernants »¹ quelques experts sont omniprésents et certains savoirs savants et surtout pratiques (attachés aux professions d'architectes et d'urbanistes par exemple) sont valorisés au détriment d'autres (notamment ceux relatifs aux sciences des données). Se pose donc la question de la

¹ PAYRE, Renaud et VANNEUVILLE, Rachel, « « Les habits savants du politique » Des mises en forme savante du politique à la formation de sciences de gouvernement », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 2, 2003, p. 195-200.

qualification/disqualification de ces savoirs, des personnes qui en sont détentrices et par extension celle des interactions entre ces espaces de la « ville intelligente » et ceux dans lesquels sont produits les savoirs et savoir-faire qui y circulent.

Enfin, le travail de terrain a rapidement rendu visible un paradoxe entre les annonces d'un tournant numérique et une configuration d'acteurs au sein de laquelle les « géants » de l'économie numérique sont relativement marginalisés. Une position dominante sur le marché de l'économie numérique ne semble pas induire une équivalence dans les espaces de la « *smart city* », plus largement dans le champ urbain, étudiés. Se pose ainsi la question des barrières à l'entrée de ceux-là et des ressources nécessaires pour y accéder, mais aussi celle des stratégies pour en assurer la pérennité et donc l'exclusion de certains acteurs.

Ces diverses questions, qui s'appuient donc sur le constat que les espaces étudiés ne sont pas totalement autonomes, reposent sur des financements et des expertises à chercher dans d'autres champs, tout étant inaccessibles à certaines catégories d'acteurs, reviennent à interroger ce qui se passe au sein d'interstices dans lesquels se retrouvent des acteurs de l'urbain se voulant légitimes. Dans quelle mesure ces espaces à la marge de l'institué et impliquant fortement des acteurs privés constituent-ils des instances de fixation d'un futur souhaitable et des modalités de sa mise en œuvre ? Comme ces acteurs contribuent à produire et à diffuser une vision prospective de l'aménagement et de la gestion urbaine en concurrence avec celle des firmes de l'économie numérique ?

Regarder ces acteurs en concurrence permet finalement de saisir la ville comme un espace social (et pas strictement un contenant des relations sociales), dont la transformation agit sur les rapports sociaux et est surtout le produit d'interactions, de l'envisager comme une « projection au sol des rapports sociaux »¹ au sens large. Cela permet également d'envisager l'action publique territoriale non pas comme un strict processus, dans lequel l'État serait de plus en plus discret sans en être totalement absent², mais comme le produit le plus visible

¹ LEFEBVRE, Henri, *Le droit à la ville*, Paris, Economica, 1968.

² Si le débat sur les modes de gouvernement de l'action publique n'est pas tranché, des travaux récents tendent à suggérer que la mise en œuvre d'instruments de gouvernement à distance n'équivaut pas à un désengagement de l'État des territoires mais signifie plutôt un renouvellement de ses modalités d'intervention. EPSTEIN, Renaud, « La gouvernance territoriale : une affaire d'État La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires », *L'Année sociologique*, vol. 65, n° 2, 2015, p. 457-482 ; BEAL, Vincent, Renaud EPSTEIN et Gilles PINSON, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », art. cit.

d'espaces de collaborations et de luttes entre pouvoirs publics et acteurs extérieurs au monde politico-administratif qui cherchent à obtenir ou à converser un droit d'accès à ces espaces.

2.3 Faire la sociologie d'un champ faible par ses intermédiaires

Le point de départ de cette thèse est une configuration d'acteurs réunis en une « nébuleuse ». Cette métaphore de Christian Topalov, utilisée pour décrire des réseaux de la réforme sociale éclatés à la fin du XIX^e siècle, rend compte d'un « univers fini, mais aux contours indécis, une matière discontinue faite de noyaux denses et de zones relativement vides [...] »¹. Elle permet de s'imaginer le foisonnement d'acteurs intéressés par la « *smart city* », qui se saisissent de projets et autres initiatives très diverses mais dont certains se retrouvent dans des espaces tenus par des références communes, que je me propose d'étudier. Mais pour rendre compte d'espaces qui existent à la périphérie de champs constitués, qui y sont à la fois extérieurs mais dépendants, la notion de champ faible est la plus parlante. Topalov définit cette « faiblesse » en fonction du degré d'autonomie, considérant un champ faible comme « immergé de toutes parts par des champs plus solidement balisés et constitués »². Comme celle de nébuleuse, la notion a été reprise quelques fois dans des travaux se proposant d'objectiver des espaces dont les limites sont peu claires et qui regroupent des acteurs dépendants de leur champ originaire. Antoine Vauchez estime par exemple que le champ juridique européen « porte l'empreinte dans les logiques mêmes de son fonctionnement » des champs « administratifs, économiques, politiques ou judiciaires nationaux ou européens »³ auxquels il demeure fortement attaché, les capitaux des acteurs qui l'animent étant notamment accumulés dans d'autres espaces sociaux. Il précise par ailleurs qu'un champ est qualifié de faible non pas en raison de ses effets limités dans le monde social mais bien compte tenu de sa dépendance. Sara Dezalay considère également, à partir de l'exemple du champ faible de la gestion des conflits armés, que la fluidité d'un tel espace, qui permet à des acteurs de « combiner [des] ressources multiples », permet de se

¹ TOPALOV, Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, op. cit., p. 13.

² *Ibid.*, p. 464.

³ VAUCHEZ, Antoine, « L'Europe du droit, champ faible de la *polity* communautaire », dans VAUCHEZ, Antoine, *L'Union par le droit*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2013, p. 115-180.

positionner dans le champ originaire voire d'en « bousculer les pratiques »¹. L'étude d'un champ faible suppose ainsi de s'intéresser aux espaces sociaux de provenance, afin de considérer les places qu'y occupent les acteurs, mais également les éventuelles recompositions de ces champs originaires induites par leur multipositionnement.

J'avancerai l'idée que le champ urbain, au sein duquel la « *smart city* » a une importance notable, constitue un de ces champs faibles, marqué notamment par de fortes dépendances aux champs économique, universitaire ou encore médiatique. Il constitue un ensemble vaste et hétérogène d'individus investissant, parfois ponctuellement seulement, les questions liées à la production et à la gestion des actifs et des flux des territoires urbains. Au sein de cet espace pratique, dans lequel la question de la « *smart city* » est désormais omniprésente, des acteurs, parfois clairement constitués en groupes d'intérêts, sont en concurrence pour déterminer notamment qui sont les catégories d'acteurs capables d'assurer la « bonne gouvernance » des villes, quels devraient être les modalités de leurs coopérations et les outils à leur disposition.

Il faut cependant garder à l'esprit que le champ faible est un outil analytique particulièrement utile mais que sa pertinence descriptive varie en fonction de la focale d'observation. Concrètement, certains acteurs du champ urbain travaillent à en définir des frontières claires et durables, quand les multipositions d'autres attestent de tenaces dépendances. Certains œuvrent à faire advenir un champ clairement identifiable dans l'espace social, quand pour d'autres le maintien ou l'acquisition d'une position dans un champ originaire importe plus qu'une reconnaissance dans le champ urbain. En d'autres termes, l'urbain peut occuper une position tant centrale que résiduelle dans les trajectoires d'acteurs investis dans le champ. Même si par moment on observe donc des tentatives pour les « durcir », cet espace a des frontières poreuses et floues, correspond à une « nébuleuse »²,

¹ DEZALAY, Sara, « Des droits de l'homme au marché du développement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 174, n° 4, 2008, p. 68-79.

² Pour Topalov, l'espace de la réforme sociale engagée en France à la fin du XIX^e siècle constitue une nébuleuse *réformatrice*, dans laquelle est produit un « consensus de la réforme » entre des réseaux aux sensibilités idéologiques propres mais partageant un souci de s'impliquer dans la conduite de l'action publique. Les espaces étudiés dans la thèse sont également traversés de discours revendiquant une dimension réformatrice, mais ceux-là ne portent pas tant sur la redéfinition des frontières de domaines d'intervention de l'État et sur les modalités d'action au sein de ceux-là. Au contraire, des entrepreneurs d'idées se proposent d'imaginer l'avenir des villes tout en défendant une forme de *statu quo* s'agissant des catégories d'acteurs à même d'intervenir dans le débat sur les enjeux urbains et globalement dans les coalitions d'acteurs qui produisent et gèrent l'espace urbain. Ils se placent ainsi dans une position ambiguë où ils font vivre une vision du futur tout s'appuyant sur des rapports

faite de lieux de rencontres et de réseaux de sociabilité. Le saisir empiriquement constitue dès lors un enjeu méthodologique, que j'ai choisi de résoudre en me concentrant sur des animateurs de « lieux de fixation » du pensable¹.

Le vocabulaire de l'intermédiation – courtier, passeur, intermédiaire, facilitateur, etc. – est désormais très présent dans la sociologie politique. En s'intéressant spécifiquement à ces figures intermédiaires, l'ouvrage collectif *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes de l'action publique*, participe par ailleurs à formaliser un objet d'étude². Dans l'introduction, Olivier Nay et Andy Smith distinguent deux figures types d'intermédiaires. Ils définissent les « généralistes » en fonction de trois critères : une capacité à passer d'un espace à d'autres malgré des divergences entre les règles, les procédures, les savoirs et les représentations qui les structurent ; la maîtrise d'une « pluralité de rôles et de connaissances » mobilisables dans différents lieux de l'espace social ; une capacité à produire des représentations communes, ce que Patrick Hassenteufel qualifie d'« intelligibilité commune »³. Cette production de sens commun correspond à la dimension cognitive de l'activité de médiation. Le travail du « courtier », que les auteurs distinguent clairement, correspond à l'élaboration, au niveau des espaces de production de l'action publique, de solutions qui seraient acceptables pour tous. Cette deuxième forme de médiation n'implique pas nécessairement de produire du sens commun mais « suppose plus prosaïquement une entente minimale sur les termes de l'échange et sur les profits (matériels ou symboliques) que chacun peut en retirer »⁴. Les auteurs avancent qu'en pratique les deux figures types se combinent souvent. Et si les contributions de l'ouvrage se concentrent sur des acteurs

de force consacrés dans le présent. Pour les acteurs rencontrés dans cette thèse, réformer l'urbain ne revient pas à repenser radicalement le cadre de l'intervention et les modes d'interactions des parties prenantes des projets et politiques urbaines. Cela consiste plutôt à trouver des solutions jugées innovantes, souvent importées de l'étranger, aux problèmes des villes, applicables dans un contexte d'interactions qui les consacre comme acteurs légitimes de l'urbain.

¹ NAY, Olivier et SMITH, Andy, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY, Olivier et SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002, p. 1-21.

² NAY, Olivier et SMITH, Andy, *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002.

³ HASSENTEUFEL, Patrick, « Les acteurs intermédiaires des politiques publiques », dans HASSENTEUFEL, Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 214.

⁴ NAY, Olivier, SMITH, Andy, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY, Olivier, SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, op. cit., p. 7.

individuels¹, par exemple les chefs de projet dans les dispositifs d'action mis en place dans le cadre de la politique de la ville², ou les hauts fonctionnaires du Secrétariat général des affaires européennes³, Nay et Smith notent que la médiation ne doit pas être « héroïsée », ne correspond pas à une activité individuelle mais à un processus social, prenant place « dans des jeux complexes mettant en scène des chaînes d'acteurs plus ou moins étendues et plus ou moins souples »⁴. Au-delà de cet ouvrage, quelques travaux font de rapides mentions d'organisations comme lieux d'intermédiation, par exemple des *think tanks*⁵, mais ils n'investissent pas à proprement parler la question de ces espaces et tendent par ailleurs à proposer une vision trop homogène d'organisations renvoyant à des réalités très disparates. Pourtant, comme le montre Thibaut Rioufreyt, qui s'intéresse à la circulation des idées néo-travailleurs, le concept d'intermédiation ne s'applique pas uniquement à des individus. Prenant l'exemple du Policy network, « passage obligé » dans le processus de circulation des idées travailleurs, il montre en effet l'importance de certains espaces intermédiaires⁶.

Cette thèse rendra donc compte de la complexité de la médiation en articulant une entrée par des organisations ou des groupes d'acteurs clairement constitués au sein d'une structure organisationnelle, dont une des raisons d'être est la production de sens commun sur des questions d'innovation urbaine, parmi lesquelles la « ville intelligente ».

¹ De manière générale les intermédiaires sont abordés en sociologie politique comme acteurs individuels. Lorsqu'elle parle des « facilitateurs » de l'agenda 21 en Turquie, terme indigène emprunté à ses enquêtés, Melike Yalçın-Riollet, qui s'inspire notamment des travaux d'Yves Dezalay, renvoie par exemple exclusivement à des individus, qui constituent un groupe hétérogène dont il s'agit alors de montrer les « quelques caractéristiques communes importantes » YALÇIN-RIOLLET, Melike, *Construire une participation « acceptable » : importation, institutionnalisation et usages de l'agenda 21 local en Turquie*, Thèse de doctorat en science politique, EHESS, 2015, p. 79.

² MAILLARD, Jacques DE, « La politique de la ville en quête d'intermédiaires », dans NAY, Olivier, SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, op. cit., p. 87-109.

³ EYMERI-DOUZANS, Jean-Michel, « Définir la position de la France dans l'Union Européenne. La médiation interministérielle des généralistes du SGCI », dans NAY, Olivier, SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, op. cit., p. 149-175.

⁴ NAY, Olivier et Andy SMITH, *Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions*, dans *Gouv. Compromis Court. Généralistes Dans L'action Polit.*, op. cit., p. 17.

⁵ HASSENTEUFEL, Patrick, « Les acteurs intermédiaires des politiques publiques », dans HASSENTEUFEL, Patrick, *Sociologie politique. Action Publique*, op. cit., p. 213-242.

⁶ RIOUFREY, Thibaut, « Les passeurs de la « Troisième Voie ». Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées », *Critique internationale*, n° 59, 2013, p. 33-46.

3. Définir des cas : une problématique méthodologique indissociable des enjeux analytiques

À présent que la problématique de la thèse et que les principaux apports théoriques sont posés, il convient de faire un détour épistémologique et méthodologique¹. S'intéresser à la question des frontières des catégories du monde social suppose de localiser des terrains où des porosités sont observables. Et déterminer ces derniers a été une des grandes énigmes de la thèse, dont la résolution a été parallèle à la détermination d'une grande question analytique. Plutôt que d'occulter les errances de l'enquête de terrain, desquelles découlent d'une part la délimitation des cas de la thèse, d'autre part le choix d'une restitution dans laquelle s'entremêlent deux cas principaux et des entrées complémentaires plutôt que se succèdent les monographies, il me semble nécessaire de les mettre en avant car elles ont permis de clarifier la démarche analytique générale de ce travail. À partir d'un problème empirique aux contours flous, d'une « *smart city* » récurrente dans des discours politiques, économiques, médiatiques, mais au concret loin de réunir une communauté clairement identifiée et circonscrite à une série finie de dispositifs d'action publique et de projets, je me suis progressivement détachée d'un souci d'arrimer mon propos à des dispositifs concrets pour revendiquer la nécessité de se distancier d'approches par projets et instruments dans l'analyse de la « *smart city* ». Autrement dit, c'est en me demandant où étaient vraiment mes terrains que je me suis progressivement détachée des seuls apports conceptuels de la sociologie des sciences et techniques (STS) et dans une moindre mesure de la sociologie de l'action publique. Ce n'est qu'en faisant un pas de côté par rapport à ces littératures, majoritaires dans l'étude du lien entre ville et numérique, que j'ai pu assumer une approche multi-située et situationnelle, détachée de la contrainte de se situer dans une tradition de recherche encourageant la monographie ou les monographies comparées.

3.1 De la difficulté d'ancrer le terrain...

L'idée première de cette thèse était d'aborder, dans une perspective comparée, des projets « *smart* » développés à Aix-en-Provence et à Zhuhai, ville chinoise frontalière de

¹ La question méthodologique sera de nouveau abordée dans le chapitre 3. Il sera cette fois question de spécifier l'usage de matériaux empiriques récoltés par différentes entrées sur les terrains de la thèse.

Macao et classée zone économique spéciale. La municipalité, la province et l'État central investissent depuis le début des années 2010 dans une « zone industrielle *high tech* », aux abords du « village urbain » de Tangjia¹, le quartier le plus au nord de la ville. Ce projet de développement économique, adossé à une vaste opération de valorisation foncière, réunit des acteurs tant administratifs qu'économiques, ainsi que les filiales ou les sièges de plusieurs entreprises de hautes technologies venant progressivement s'installer, par exemple le développeur de logiciels Kingsoft Software. Il semblait ainsi être une entrée intéressante pour, en le faisant dialoguer avec des projets « *smart* » développés autour d'un campus d'innovation sur le territoire aixois, interroger les dynamiques de reconfiguration des pouvoirs locaux. Très en phase avec les programmes de recherche de la sociologie urbaine, tant par son objet² que par sa méthode³, ce projet s'est rapidement heurté à une série de problèmes.

D'une part, la faisabilité du terrain chinois a rapidement trouvé ses limites. Si des entretiens ont été possibles avec des employés d'agences municipales, d'urbanisme notamment, d'entreprises de la zone industrielle, et avec des universitaires travaillant sur les campus bordant cette zone, l'accès à certaines branches des administrations municipales et provinciales a été impossible. Par ailleurs, l'accès à des documents administratifs, de type statistiques et plans, était extrêmement restreint. Pour les quelques-uns que j'ai pu consulter, lors d'entretiens, il était dans la majorité des cas impossible de faire des copies.

D'un point de vue analytique, j'ai identifié deux principaux problèmes, intimement liés. D'une part, il est impossible de plaquer sur un cas chinois des outils conceptuels de la sociologie politique applicables aux cas français et européens. Quand bien même on admet le caractère socialement construit de la classification des régimes politiques et de possibles parallèles entre régimes « démocratiques » et « autoritaires », pourvu qu'on s'intéresse au concret des appareils administratifs⁴, la relative voire totale absence de données empiriques sur le fonctionnement, aux échelles micro et méso sociologique, des institutions politiques

¹ Pour une analyse des enjeux du développement économique du quartier de Tangjia, via une entrée par la question du logement de nouveaux travailleurs urbains, voir notamment la thèse à paraître de Cinzia Losavio : LOSAVIO, Cinzia, « Politiques publiques et espace urbain : quelle place pour les ouvriers-migrants chinois dans le développement urbain en RPC ? », Thèse de doctorat en géographie, Paris 1, à paraître.

² PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 4, 2006, p. 619-651.

³ AUTHIER, Jean-Yves, BAGGIONI Vincent, COUSIN, Bruno, FIJALKOW, Yankel et LAUNAY, Lydie (dir.), *D'une ville à l'autre : la comparaison internationale en sociologie urbaine*, Paris, La Découverte, 2019.

⁴ CAMAU, Michel et MASSARDIER, Gilles, *Démocraties et autoritarismes : fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009.

chinoises induit d'en parler en ne pouvant user que d'hypothèses peu fondées et ne permet pas de mobiliser des outils conceptuels qui ont été construits sur des observations empiriques. Le pendant de ce manque de bagage théorique, ou du moins de mauvais ajustement entre mon cas d'étude et ma socialisation académique, induit un cadre de comparaison ne pouvant être que factice et mener à des monographies déconnectées l'une de l'autre. La comparaison est en effet un exercice dont la pertinence ne se limite pas à choisir des villes de taille relativement semblables (ici, deux villes qu'on pourrait qualifier de moyennes selon les critères de chaque espace national) et des projets développés sur ces territoires, dont le principal trait commun serait de regrouper une variété de catégories d'acteurs. Construire un cadre à partir de tels indicateurs très relatifs en plus d'être surplombants serait tomber dans un nominalisme duquel risquerait de résulter une comparaison « factice »¹.

Le fait de vouloir s'en tenir à deux projets a également mené à l'impression de rater des éléments essentiels. Sur le terrain chinois, en multipliant des entretiens qui à ce moment-là n'étaient qu'exploratoires, en ce qu'ils devaient permettre de mieux cerner mon sujet, j'ai pris conscience de la très grande diversité des acteurs impliqués, souvent de façon ponctuelle, sur la thématique de la « *smart city* ». La rencontre d'acteurs associatifs, diplomatiques, économiques, à Zhuhai, Canton et Pékin, a permis de clarifier deux principales idées : la « *smart city* » renvoie à un ensemble de savoirs, de savoir-faire, à un répertoire expert circulant par des réseaux transnationaux ; la « ville intelligente » est pour ses acteurs plus souvent un outil (de développement économique et/ou urbain, diplomatique, etc.) qu'une finalité. J'ai ainsi peu à peu construit la certitude, puis le positionnement épistémologique, que l'intérêt de la « *smart city* » comme objet sociologique réside précisément dans cette diversité d'acteurs, supposant d'étudier ce qui les lie plutôt que de superposer les espaces dans lesquels ils se trouvent, de par leur implication dans des projets précis, en vue de déterminer les éléments communs et distinctifs de ces derniers. Alors que l'entrée par projet ou dispositif contraint et relègue à un rang secondaire toute une partie du terrain, s'intéresser aux acteurs, à leurs trajectoires, aux réseaux dans lesquels ils s'inscrivent et par lesquels ils acquièrent de la reconnaissance permet d'ouvrir le cadre de l'enquête et également le questionnement de la thèse. Décaler les limites de l'enquête, jusque-là circonscrite à des

¹ HASSENTEUFEL, Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2006, p. 113-132.

projets « locaux », permettait d'interroger plus largement les ajustements entre catégories d'acteurs à la périphérie du champ politique.

L'approche comparative mise de côté et le cas de la zone industrielle *high-tech* de Zhuhai rapidement abandonné pour des questions d'accès au terrain, demeurait à fixer clairement les cadres méthodologique et empirique – la construction des deux étant bien sûr liée. Constaté une hétérogénéité des acteurs investis de la question de la « *smart city* », en France et en Chine, et des circulations, de personnes autant que d'idées, entre les espaces locaux, laissait entrevoir un objet transnational. C'est par exemple en Chine que j'ai rencontré certains lauréats des « Prix de l'Innovation *Le Monde Smart Cities* » qui, encouragés notamment par une reconnaissance symbolique acquise en France, prospectaient de nouveaux marchés. C'est également par le biais du service scientifique de l'ambassade de l'Union européenne à Pékin que j'ai été familiarisée avec les « bonnes pratiques » promues en matière de « *smart cities* » par l'UE, dans le cadre de plusieurs programmes de financement, « bonnes pratiques » qu'un consortium d'acteurs de la métropole d'Aix-Marseille s'est proposé de saisir, quelques mois plus tard, dans le cadre d'une demande de subvention FEDER. Une approche « multi-située », largement éprouvée depuis sa théorisation par George Marcus¹, semblait alors la plus pertinente pour se saisir de l'objet. L'invitation première de cette démarche, devenue *leitmotiv* méthodologique dans un contexte de croissance de travaux sur la mondialisation², étant d'explicitier des liens entre différents terrains, autrement dit de prendre la circulation, qu'elle concerne des personnes, des objets ou encore des conflits, comme noyau de l'enquête, il était encore nécessaire de préciser la traduction concrète de cette approche dans le cadre de mon travail.

3.2 ...Au choix d'une approche multi-située

Telle que définie par George Marcus, l'ethnographie multi-située prend acte du caractère artificiel de la distinction entre « monde vécu » et « système monde », ou « local » et « global », et cherche à rendre compte de circulations transnationales entre différents

¹ MARCUS, George E., « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, n° 1, 1995, p. 95-117.

² LECLER, Romain, « Itinéraire d'une notion », dans LECLER, Romain, *Sociologie de la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2013, p. 7-30.

terrains. À travers l'étude de ces connexions, qui constituent le terrain d'une sociologie globale, l'enquête permet de « construire ethnographiquement des aspects du système lui-même »¹. Cette approche est depuis largement mobilisée et précisée, de sorte notamment à éviter l'écueil d'une « profusion d'approches postmodernes éclatées et fragmentées »². Elle permet de rendre visibles des liens entre différents espaces, à travers les mobilités humaines³, de biens⁴, ou encore d'idéologies⁵. Mais elle risque de faire perdre en finesse de compréhension du lien entre centre et périphérie, c'est-à-dire de la « circulation croisée » au sein d'un espace national⁶, ce que l'enquêteur gagne en précision dans l'analyse des modalités de circulation d'un phénomène transnational entre espaces locaux. Pour pallier le risque de donner trop d'importance aux dimensions relationnelles d'un objet au détriment de la structure avec laquelle il est en constante interaction, il convient de s'attacher à ancrer fortement ces différents terrains dans des contextes socio-institutionnels multi-scalaires. Dans le cadre de cette thèse, souscrire à une approche multi-située vise moins à étudier les différents espaces de production d'un sens commun autour de la « *smart city* » qu'à considérer, sans chercher exclusivement à les mettre en relation, plusieurs espaces dans lesquels des liens, pour beaucoup informels, se stabilisent entre différentes catégories d'acteurs (publics/privés notamment), que, au contraire d'un mot d'ordre réformateur omniprésent dans les « sommets de l'État »⁷, le sens commun tend à opposer. L'objectif de l'enquête tient ainsi plus à identifier ce qui structure chaque espace qu'à étudier les circulations qui les lient.

¹ MARCUS, George E., « Ethnography in/of the World System », art. cit. p. 96 (traduction de l'auteure).

² BURAWOY, Michael, *Global ethnography: forces, connections, and imaginations in a postmodern world*, Berkeley, University of California Press, 2000.

³ BESLE, Sylvain, CAROF, Solenne et SCHULTZ, Émilien, « Les parcours de soins des enfants en rechute de cancer. Un objet multi-situé au croisement de la sociologie et de la médecine », *Espaces et sociétés*, vol. 178, n° 3, 2019, p. 73-88.

⁴ FOSTER, Robert, *Coca-Globalization: Following Soft Drinks from New York to New Guinea*, Palgrave Macmillan US, 2008.

⁵ NICOLAS, Claire, « De l'histoire comparée à la démarche multi-située : sur les traces des cadres sportifs africains », *Espaces et sociétés*, vol. 178, n° 3, 2019, p. 55-72.

⁶ BEAL, Vincent, EPSTEIN, Renaud et PINSON, Gilles, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », art. cit.

⁷ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2017, p. 109-136 ; GERVAIS, Julie, « Les sommets très privés de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 194, n° 4, 2012, p. 4-21.

Pour autant, il est impossible de souscrire complètement à l'invitation méthodologique de Michael Burawoy¹, qui suggère une ethnographie réflexive mêlant analyse située et comparaison synchronique (entre espaces) ou diachronique (dans le temps), cette dernière s'opérant par des « revisites » de terrain. Concrètement, la comparaison synchronique supposerait, en plus de circonscrire très clairement les terrains d'un objet aux frontières floues, les acteurs de la « *smart city* » s'emparant ponctuellement d'une thématique dépendante des divers champs d'origines, de s'en tenir à des entrées empiriques structurellement semblables. Plusieurs étaient envisageables, parmi lesquelles une entrée par projet, par les instruments d'action publique, ou par une démarche d'analyse de réseaux dans une perspective socio-historique. Considérant les apports et limites de chaque approche, j'ai cependant fait le choix de déterminer des cas d'étude selon la position occupée par un groupe d'acteurs dans le cadre d'une configuration précise, donc susceptible d'évoluer.

3.2.1 La « *smart city* » par ses projets

Il aurait été possible, pour répondre au problème de la territorialisation du terrain, de continuer de privilégier une approche par projet. J'aurais par exemple pu m'intéresser à la requalification d'espaces urbains en quartiers « *smart* », ce qui suppose généralement un arrangement entre une collectivité territoriale et un ou des acteurs économiques privés légalement encadré par un partenariat public-privé.

De nombreux travaux ont souligné la diversité des intérêts et acteurs en présence dans les projets urbains et plus largement dans le gouvernement des villes. Les théories des régimes urbains, dans lesquelles s'inscrit notamment le modèle des coalitions de croissance, supposent dès le milieu des années 1980 une centralité des enjeux de croissance économique dans la gouvernance des villes, ayant notamment pour effet la constitution d'alliances entre élus et élites économiques locales². Considérant les limites de cette approche, dont il estime qu'elle est largement circonscrite au cadre étatsunien, Patrick Le Galès propose, s'agissant des cas français et britanniques, de s'en tenir à un raisonnement, dans la lignée d'Alan Harding, en termes de gouvernance urbaine, de sorte à rendre compte de la fragmentation du

¹ BURAWOY, Michael, « Revisiter les terrains. Esquisse d'une ethnographie réflexive », dans CEFAÏ, Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

² LOGAN, John R. et MOLOTCH, Harvey Lusk, *Urban Fortunes: The Political Economy of Place*, Berkeley, University of California Press, 1987.

gouvernement des villes sans pour autant minimiser un rôle toujours prégnant de l'État¹. Dans la même lignée théorique, la notion de « démarche projet » développée par Gilles Pinson rend à la fois compte de la montée en puissance de la ville comme acteur au poids conséquent dans le gouvernement des sociétés européennes et du dépassement d'un urbanisme par plan au profit d'un mode de coordination basé sur l'agir collectif d'acteurs publics et privés « à la fois autonomes et interdépendants »². Ces quelques notions, toujours largement exploitées dans la littérature, rendent compte de la diversité des acteurs producteurs et gestionnaires d'infrastructures et services urbains, ce qui n'est pas sans rappeler les ambitions lointaines, d'un point de vue spatial, chronologique et méthodologique, des *community studies*. Avec des approches tout à fait différentes (réputationnelle pour l'un, décisionnelle pour l'autre), Floyd Hunter et Robert Dahl cherchaient en effet, dès le milieu du XX^e siècle et à partir des cas de villes américaines, à rendre compte de la pluralité des acteurs impliqués dans le gouvernement des villes³. Leurs travaux prolongeaient notamment les pistes de réflexion engagées par les époux Lynd sur le rôle des élites économiques. Ces derniers suggéraient dès la fin des années 1920 que la détention du capital productif permettait à une poignée d'acteurs industriels de dominer totalement une communauté urbaine⁴.

Une lecture par projet permet dans l'ensemble de mettre en avant l'hétérogénéité des catégories en présence et également, si l'on souscrit à l'idée du projet comme instrument de gouvernement, de questionner les conditions et modalités de l'agencement dans et des pouvoirs locaux. Elle a cependant le défaut d'invisibiliser l'évolution des positions de certains acteurs individuels et l'ambivalence de rôles dépendant de contexte⁵, laquelle serait saisissable par une approche microsociologique portant une attention particulière aux trajectoires. Derrière les frontières entre champs économique, politique, académique, s'observent en effet des ponts, confirmant le caractère artificiel des limites entre des espaces

¹ LE GALES, Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 57-95.

² PINSON, Gilles, « Introduction », dans PINSON, Gilles, *Gouverner la ville par projet*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2009, p. 9-56.

³ HUNTER, Floyd, *Community power structure: a study of decision makers*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1953 ; DAHL, Robert A., *Qui gouverne ?*, trad. Pierre Birnbaum, Paris, Armand Colin, 1961.

⁴ LYND, Robert S. et LYND, Helen M., *Middletown: a study in American culture*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1929.

⁵ GOFFMAN, Erwing, *La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

investis par des acteurs portant les marqueurs sociaux de l'élite¹ et ainsi capables d'y circuler². Or, une approche par projet, telle qu'elle est pratiquée en sociologie urbaine, parfois en se référant et en participant à des travaux de sociologie de l'action publique, tend à s'en tenir à l'étude de groupes sociaux. Cela me semble d'une précision insuffisante si l'on travaille sur l'ajustement de frontières, dont un des symptômes de la porosité est leur transgression par des individus.

3.2.2 La « *smart city* » par ses instruments

Une approche majoritaire de la « *smart city* » en science politique consiste à aborder les liens entre villes et numérique, qu'on mobilise le terme de « ville intelligente », de « *smart city* », ou de « ville numérique », par les dispositifs et instruments d'action publique. Cette approche est fortement liée à celle par projet, celui-ci pouvant être considéré, dans la lignée des travaux de Pinson, comme un instrument de gouvernement alliant volontarisme et incertitude et participant à la production d'une identité territoriale³.

Elle permet d'interroger la matérialité de ces mots-valises, d'opérer des distinctions entre ces derniers et de mettre en avant les effets du gouvernement *du et par* le numérique⁴. Nicolas Leprête s'est par exemple intéressé non pas strictement à la gouvernance urbaine mais plus largement aux modalités d'action de l'État sur les territoires, à partir du cas des démonstrateurs de « *smart communities* » au Japon⁵. Prenant pour point de départ théorique les travaux sur les « nouveaux » instruments de l'action publique territorialisée⁶, il montre comment l'expérimentation est utilisée comme un instrument étatique souple qui contribue

¹ BOURDIEU, Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989 ; GERVAIS, Julie et PELLETIER, Willy, « La noblesse managériale d'État », dans FONDATION COPERNIC (ed.), *Manuel indocile des sciences sociales*, éd. Fondation Copernic, Paris, La Découverte, 2019, p. 312-322.

² À partir du cas des acteurs de la promotion de la démocratie, Nicolas Guilhot estime ainsi que les « barrières symboliques [...] sont en réalité des constructions plutôt que des faits et que les cloisons artificielles sont brouillées par le comportement des agents » : GUILHOT, Nicolas, *The democracy makers: human rights and international order*, New York, Columbia university press, 2005.

³ MAISETTI, Nicolas, « "Jouer collectif" dans un territoire fragmenté », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 1, 2015, p. 61-85 ; PINSON, Gilles, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », dans LASCOUMES, Pierre et LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po Paris, 2005, p. 199-233.

⁴ COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick, *Gouverner la ville numérique*, op. cit. ; BERNARDIN, Stève et Gilles JEANNOT, « La ville intelligente sans les villes ? », art. cit. ; COURMONT, Antoine, « Plateforme, big data et recomposition du gouvernement urbain », art. cit.

⁵ LEPRETE, Nicolas, « Innover dans la ville par l'expérimentation », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2019, p. 9-33.

⁶ HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », art. cit.

à la mise en compétition des territoires et au gouvernement par l'exemplarité. Dans sa thèse, Antoine Courmont estime quant à lui que les données sont à la fois un bien économique, un enjeu de gouvernement et un instrument d'action publique, à travers lesquelles l'acteur public jouerait sa capacité à « gouverner la ville à l'ère numérique »¹. Leur utilité n'est ainsi pas strictement limitée à la représentation du territoire puisqu'elles sont des dispositifs socio-techniques en permettant la gestion.

Une lecture par les instruments permet dans l'ensemble d'étudier les reconfigurations du gouvernement urbain, notamment la transformation du rôle de l'État sur les territoires (qu'on considère celui-ci préexistant aux instruments² ou « en train de se faire »³), mais également l'effet de ces instruments au sein des collectivités. L'usage de la cartographie, par exemple celle de services urbains, reposant de plus en plus sur de nouveaux outils technologiques tels que l'*open data* questionne ainsi les frontières entre services au sein d'une administration et le périmètre de compétence de celle-ci. Elle nécessite également que ses agents développent de nouvelles compétences et elle risque toujours de se heurter à des résistances internes au changement, appuyées par d'inégales ressources des employées. La transformation de l'organisation, induite par une tendance croissante à l'usage des outils numériques dans le déploiement d'instruments de gouvernement, est ainsi une préoccupation centrale des acteurs administratifs⁴.

Dans une perspective multi-située, il aurait été possible de s'intéresser à la circulation d'un instrument d'action publique, de type économique ou incitatif, comme il en existe beaucoup dans les domaines d'acteurs publics peu bornés⁵. Les financements de l'Union européenne à destination de consortiums d'acteurs territoriaux, dans le but de développer des projets liés à la « *smart city* », auraient pu être une piste. La Commission participe en effet au financement de nombreux projets sur les territoires. Au-delà des instruments financiers, l'EU mobilise également une palette d'instruments conventionnels et incitatifs. C'est par

¹ COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines : ce que l'open data fait au gouvernement urbain*, Thèse de doctorat en science politique, Sciences Po Paris, 2016.

² LASCOUMES, Pierre et LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2004.

³ COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines*, *op. cit.*

⁴ JEANNOT, Gilles et MAGHIN, Victor, « La ville intelligente, de l'administration à la gouvernance », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 105-142.

⁵ HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », *art. cit.*

exemple le cas du Partenariat européen d'innovation pour les villes et les communautés intelligentes, développé dans le cadre de la stratégie Horizon 2020.

Dans une certaine mesure, les instruments déployés pour administrer la « ville intelligente » permettent d'interroger des arrangements concrets entre acteurs publics et privés, notamment parce que des entreprises privées collectent et exploitent des données territoriales potentiellement utiles dans la production de ces instruments. Les données de mobilité récoltées par l'application Waze sont ainsi une ressource pour les collectivités (mieux se représenter le territoire), un enjeu pour la gestion de l'espace (les trajets proposés par l'application ne prennent pas en compte la réalité des réseaux routiers et risquent de transformer l'infrastructure routière), et l'application elle-même peut être mobilisée directement comme instrument complémentaire d'une politique de mobilité¹.

Cette approche permettrait donc un questionnement relativement proche de celui de cette thèse, dans la mesure où on s'intéresserait aux configurations d'acteurs qui portent et/ou participent à faire circuler ces instruments et pas strictement aux effets de ceux-là. Mais en se concentrant exclusivement sur un dispositif socio-technique on risquerait, comme dans une approche par projet, de sous-estimer la pluralité des rôles d'acteurs cantonnés à des catégories. Par ailleurs, cette entrée tend à laisser de côté des acteurs intermédiaires qui ne sont pas clairement identifiables lors du processus de production de la décision publique. Or ce sont précisément eux qui m'ont progressivement intéressée.

3.2.3 Les réseaux de la « ville intelligente »

Une approche socio-historique par les réseaux d'acteurs, dans une perspective croisée, était aussi envisageable. Il s'agirait alors, par l'enquête prosopographique, de saisir les liens au sein d'une « nébuleuse » transnationale, dans laquelle plusieurs communautés d'acteurs, connectées par des circulations d'individus, d'ouvrages, de revues, ou encore par des sommets et autres rencontres, participent à construire un problème autour du lien entre urbain et numérique et proposent des solutions à celui-ci. Entre et à l'intérieur de celles-ci s'observeraient sans doute des concurrences d'interprétation. La cartographie de ces réseaux permettrait également de mettre en avant le rôle de médiateurs dans l'appropriation

¹ COURMONT, Antoine, « Plateforme, big data et recomposition du gouvernement urbain », art. cit.

différenciée, dans plusieurs lieux de l'espace social, d'un ensemble d'idées. Cette démarche permet par exemple à Mathieu Hauchecorne d'expliquer les multiples appropriations, dans l'espace du rawlsisme français, des théories de la justice circulant depuis les États-Unis¹ – étant entendu que la reconstitution d'un réseau participe à mais n'est pas suffisante pour rendre compte de la réception de ces théories².

Qu'elle soit multi-située ou circonscrite à un terrain aux frontières plus immédiates, l'analyse de réseaux constitués autour d'une même question sociale ou idéologie, attachés à un ensemble d'institutions, est un outil efficace de représentation du monde social. À la manière de Topalov, qui montre la coexistence de plusieurs réseaux de charité parisienne au début du XX^e siècle, formant un « monde » dans lequel il propose d'explorer les « différentes régions »³, il est alors possible d'aborder les concurrences et points de convergence entre des espaces liés par une croyance partagée en un horizon commun. C'est ce que proposent de faire les socio-historiens de la réforme sociale, qui, à la fin du XIX^e et début du XX^e siècle, correspond à la formalisation d'un nouveau sens commun fondé sur des savoirs réformateurs. On peut de nouveau mentionner à titre d'exemple les travaux de Martine Kaluszynski sur l'élaboration des politiques pénales sous la III^e République, particulièrement sur le processus de formalisation, grâce à des « réseaux de médiation », de la science pénitentiaire en savoir de gouvernement⁴. L'analyse des réseaux permet de mettre en lumière les vecteurs de la circulation de savoirs, parfois à l'international, progressivement mis en institution.

Cette démarche, dont le but est l'objectivation sociologique d'un « ensemble d'objets organisés en systèmes partiels mais entraînés dans un mouvement d'ensemble »⁵, permettrait ici de questionner les relations entre acteurs de la « *smart city* », dont on s'intéresserait en détail aux trajectoires, et les modalités par lesquelles ils donnent du poids à leurs représentations de la « ville de demain ». En pratique, la représentation exhaustive de ces réseaux s'avère impossible en raison des limites très floues de l'espace de la « ville intelligente » au sein d'un champ urbain faible et du très grand nombre d'acteurs susceptibles

¹ HAUCHECORNE, Mathieu, *La gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice*, Paris, CNRS éditions, 2019.

² HAUCHECORNE, Mathieu, « Faire du terrain en pensée politique », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 149-165.

³ TOPALOV, Christian, « Les mondes sociaux de la charité parisienne en 1900 », *Histoire urbaine*, vol. 52, n° 2, 2018, p. 91-119.

⁴ KALUSZYNSKI, Martine, « La science pénitentiaire comme science de gouvernement », art. cit.

⁵ TOPALOV, Christian, « Réforme, science et politique : points de vue croisés sur les conditions morales de la domination », *Egypte/Monde arabe*, vol. 20, n° 2, 2019, p. 47.

de jouer un rôle, fût-il très ponctuel, dans celui-ci – c'est d'ailleurs en combinant leurs travaux sur des noyaux d'une « nébuleuse » réformatrice que certains socio-historiens parviennent à en proposer une représentation relativement complète¹. Dans le cadre d'un travail de thèse, une solution serait de se cantonner à un espace très restreint, en partant par exemple d'une politique publique municipale ou métropolitaine ou encore des acteurs gravitant autour d'une institution donnée. La réduction du cadre empirique permettrait plus de précision dans la cartographie de l'espace, sans pour autant minimiser la dimension transnationale de l'objet. Je pense par exemple au travail de Maxime Huré sur les réseaux transnationaux de politiques des vélos en libre-service². Il interroge, par une sociologie des acteurs, les processus d'hybridation d'un dispositif, et montre notamment que les cadres institutionnels, les variables partisans et les rapports de force avec les groupes d'intérêts au niveau local sont autant de facteurs de différenciation des politiques publiques. Limiter le cadre d'analyse aux réseaux d'une politique dont on ferait la socio-histoire présuppose cependant l'institutionnalisation d'un problème. Or, la « *smart city* », si elle est aujourd'hui relativement largement saisie par les institutions politiques, ne fait pas que rarement l'objet de politiques publiques clairement identifiables. Croiser les réseaux, de sorte à adopter une approche méthodologique multi-située, supposerait donc de partir de plusieurs espaces dans lesquels sont produites des politiques publiques. Dans le cadre de ce travail, cela se heurte à une difficulté d'identifier ces espaces.

Si les trois entrées présentées ont chacune des avantages analytiques, une entrée par les réseaux permettant notamment de prendre en compte les trajectoires d'acteurs formant un espace aux contours indéfinis et comprenant plusieurs agrégats, aucune n'est totalement compatible tant avec le postulat épistémologique de la thèse (se défaire d'approches qui admettraient des catégories de représentations du monde social trop homogènes) que la réalité empirique du sujet (une thématique peu institutionnalisée). Face à cette difficulté de préciser le cadre exact d'une approche multi-située, dont la cohérence tiendrait à des entrées

¹ Je pense notamment à l'ouvrage dirigé par Christian Topalov regroupant les contributions de treize auteurs, et à celui coordonné par Martine Kaluszynski et Renaud Payre, composé de dix chapitres rendant compte de la complexité des dynamiques d'institutionnalisation et de circulation des savoirs de gouvernements : *Ibid.* ; KALUSZYNSKI, Martine et PAYRE, Renaud, *Savoirs de gouvernement*, *op. cit.*

² HURE, Maxime, « La différenciation des modèles standards urbains : Le cas de la réception d'un système de vélos en libre-service à Barcelone », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2014, p. 115.

semblables, j'ai effectué un « bricolage méthodologique », avec pour principe ordonnateur, clarifié au fil de l'enquête et non pas au début de la thèse, de déterminer des cas en fonction de la position d'un groupe d'acteurs dans l'espace social.

3.3 Sélectionner les cas de la thèse

Afin de prétendre proposer un discours de portée scientifique, il est nécessaire de s'interroger sur ce que le cas dit de phénomènes sociaux plus larges, de questionner sa représentativité¹. Il s'agit de ne pas le considérer strictement au regard de ce qui le rend singulier, c'est-à-dire de le définir « par l'ensemble des inférences normales qu'il défait »², mais en fonction de ce que, lorsqu'il est énoncé de la façon la plus neutre possible, il illustre d'une situation générale. Derrière la particularité des relations entre champs journalistique et économique, et au-delà de la singularité du lien d'un *think tank* spécialisé avec son mécène, il est par exemple possible de formaliser une réflexion relative aux conditions selon lesquelles des groupes hétérogènes participent à encadrer des relations entre des acteurs issus de différents espaces ordonnés.

La validité empirique ne repose donc pas sur l'exhaustivité des cas, matériellement impossible à atteindre en plus de ne pas revêtir d'intérêt analytique fondamental. Elle se fonde sur la reconstitution, par la multiplication des sources et des points de vue, d'un univers de sens et de pratiques articulé autour d'un paradoxe théorique entre d'un côté une incontournable modernité et de l'autre un futur urbain à la matérialité incertaine, paradoxe qu'investissent des acteurs hétérogènes.

En m'en tenant à deux principaux cas, je privilégie une approche qui donne toute sa place aux singularités et aux contextes de chacun plutôt qu'une qui serait centrée sur la recherche de variables communes entre un très grand nombre de situations, dans la lignée de la théorie ancrée³. De ce parti-pris méthodologique découle le choix d'une restitution croisée

¹ PASSERON, Jean-Claude et REVEL, Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005.

² LIVET, Pierre, « Les diverses formes du raisonnement par cas », dans PASSERON, Jean-Claude et REVEL, Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005, p. 229-253.

³ GLASER, Barney G., STRAUSS, Anselm Leonard, OEUVRAY, Kerralie, SOULET, Marc-Henry et PAILLE, Pierre, *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.

afin de rendre compte de la complémentarité de cas qui illustrent plusieurs facettes d'un problème.

Pour autant, le lien cas/théorisation n'est pas évident. D'une part car les modalités de production de connaissances à partir de l'empirie ne sont pas unanimement partagées¹. D'autre part car « de quoi son cas est le cas », pour reprendre l'expression de Camille Hamidi, n'est pas donné d'avance mais découvert au fil de l'enquête. Aussi, il semble nécessaire de ne pas passer sous silence les « mouvements d'essais et de correction successifs »² de l'enquête de terrain, qui, en eux-mêmes illustrent des aspects d'un « monde » de la « *smart city* » que des groupes d'acteurs participent à ordonner. L'intérêt de se pencher spécifiquement sur ceux-là et de s'interroger en particulier sur les modalités selon lesquelles ils participent à réguler les rapports entre des catégories d'acteurs publics et privés n'est apparu qu'après le constat de la grande diversité des cas susceptibles d'illustrer l'hétérogénéité des espaces et des acteurs de ce monde. Poser *a posteriori* un regard sur le ou les terrains qui ont été effectués suppose donc d'admettre un décalage entre « le terrain tel qu'on voudrait le faire et ne pas le faire, le terrain tel que l'on est encouragé à le faire, le terrain tel qu'on pense le faire puis qu'on a cru le faire, celui que l'on a effectivement fait, celui que l'on décrit avoir fait quand on en rend compte par écrit, et parfois le terrain que ses collègues croient que l'on a fait... »³, et sans doute pourrait-on ajouter le terrain que les enquêtés croient qu'on est en train de faire, leur perception de la démarche de recherche n'étant pas sans incidence sur ce qu'ils acceptent de donner à voir.

La « *smart city* » existe lorsque, en novembre 2016, le groupe Caisse des dépôts annonce, en partenariat avec les collectivités concernées, le lancement de huit démonstrateurs territoriaux⁴ ; quand les jeunes chercheurs du réseau SMART IMUAlpha se réunissent ponctuellement à Lyon, entre 2016 et 2017, dans le cadre d'une séance de séminaire ; via le projet DIAMS, à vocation de créer une plateforme sur la qualité de l'air à l'échelle de la métropole d'Aix-Marseille, financé en partie par une subvention FEDER ; ou

¹ Camille Hamidi rappelle ainsi que ce que les préceptes qui prévalent dans la sociologie française, pour laquelle l'enquête ethnographique est ancrée dans un terrain, diffèrent tant de ceux de la théorie ancrée que de l'ethnométhodologie. HAMIDI, Camille, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 85-98.

² *Ibid.*, p. 96.

³ SIMEANT, Johanna, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 129-147.

⁴ « Smart City : le groupe Caisse des dépôts lance 8 démonstrateurs territoriaux », communiqué de presse du groupe Caisse des dépôts, 21 novembre 2016, (en ligne) https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-03/cp_smart_city.pdf [consulté le 09/05/2020].

encore à travers les divers articles de presse annonçant, en mai 2020, le retrait d'une entreprise sœur de Google d'un projet torontois de quartier intelligent. La thématique est à la fois saisie par l'État central, qui, par le biais d'instruments incitatifs, valorise et distingue les territoires jugés innovants¹ ; par les collectivités territoriales, qui s'approprient les impulsions du centre ; par une grande diversité d'acteurs économiques privés qui proposent des offres commerciales à destination de ces collectivités, collectent et exploitent des données sur les territoires ; par les institutions inter et transnationales, productrices de guides de bonnes pratiques et financeurs de projets ; par les habitants, parfois constitués en collectifs, destinataires de nouveaux services urbains mais également parfois producteurs d'expertise voire co-producteurs de l'action publique².

Dresser une liste des supports, des groupes sociaux et des acteurs individuels donnant une matérialité à la « *smart city* » et interroger les modalités de l'action de chacun serait évidemment sans fin et quelques exemples suffisent à rappeler la diversité des formes par lesquelles elle occupe l'espace social. Plutôt que choisir un type d'acteur (une collectivité territoriale par exemple) ou de dispositif (comme des expériences démonstratrices) et le décliner en plusieurs terrains, j'ai progressivement déterminé des cas selon la place d'intermédiaire, dont j'ai mentionné plus haut l'intérêt analytique de cette figure, d'un groupe d'acteurs au regard d'un contexte interactionnel.

3.3.1 La « *smart city* » par ses intermédiaires

Le choix, après plusieurs mois d'enquête, de se pencher sur l'intermédiation ne réglait pas totalement la problématique des limites du terrain. Cette activité est extrêmement vaste, susceptible d'être endossée par une multitude d'acteurs, y compris par des agents de l'État, comme c'est le cas dans le cadre de la politique de la ville, qui sont supposés « savoir opérer un "bricolage idéologique" capable de produire une compréhension commune de certains problèmes sociaux [...] »³. La formalisation concomitante d'un intérêt pour les marges, d'un questionnement sur ce qui se joue à la frontière de l'État, a induit de restreindre le cadre de

¹ EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, op. cit.

² DOUAY, Nicolas, *L'urbanisme à l'heure du numérique*, Paris, ISTE, 2018.

³ NAY, Olivier et SMITH, Andy, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY, Olivier et SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis*, op. cit. p. 15.

ce travail à des acteurs et espaces situés en dehors de l'appareil d'État, qui auraient donc en commun de participer à la rationalisation de savoirs et savoir-faire éclatés, à la production progressive (ou du moins telle serait une de leurs ambitions) d'une vision commune d'un devenir urbain souhaitable.

3.3.2 « Déspatialiser » le terrain

Après avoir explicité les caractéristiques générales qui déterminent l'intérêt d'un cas, reste à clarifier une démarche *a minima* semblable pour chacun d'entre eux.

Les deux entrées privilégiées ne sont pas à proprement parler localisées, au sens où le suivi de ces groupes d'acteurs ne s'est pas cantonné à leurs locaux parisiens mais a supposé de les accompagner en dehors de leurs murs, dans des événements qu'ils organisaient ou auxquels ils prenaient part. C'est ainsi que l'enquête a impliqué un voyage à Singapour, au World Cities Summit, en parallèle duquel était organisé un événement du Monde « Cities », ou encore à Toronto dans le cadre d'une « expédition urbaine » de La Fabrique de la Cité. Cette enquête permet donc de rendre compte d'une « smart city » existant par endroits et par moments, entre lesquels circulent des individus et leurs expertises et au sein desquels se saisissent des enjeux tant locaux qu'internationaux. En menant une enquête « déspatialisée », j'ai suivi l'idée de l'approche situationnelle, relativement proche de l'interactionnisme goffmanien, selon laquelle « ce ne sont pas les limites spatiales qui définissent la situation, mais celles de l'interaction »¹. Bien sûr, il ne s'agira pas ici de nier l'importance des trajectoires biographiques des acteurs en s'engageant dans une démarche proche de l'interactionnisme radical², il sera au contraire porté une attention particulière à leurs différents capitaux desquels leurs positions sont dépendantes. Mais il conviendra de ne pas les réduire à des éléments d'analyse causale, pour les considérer dans un cadre social, c'est-à-dire dans le « contexte structurel à l'intérieur duquel les interactions sont localisées »³. Articuler analyse méso et microsociologique, avec une double attention aux cadres des interactions et aux

¹ AGIER, Michel, « Les savoirs urbains de l'anthropologie », *Enquête*, n° 4, 1996, p. 35-59.

² James C. Mitchell, estime par exemple qu'il est nécessaire de « mettre tout le poids de l'analyse sur le contexte interactionnel plutôt que sur le *background* des individus engagés dans la situation ou sur les "cultures" au nom desquelles ils interagissent », ce qui minimise grandement la force des propriétés, des appartenances et des ancrages sociaux des acteurs. MITCHELL, Clyde J., « The situational perspective », dans MITCHELL, Clyde J. (dir.), *Cities, Society, and Social Perception. A Central African Perspective*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 1-33.

³ *Ibid.* p. 15.

trajectoires des acteurs, permet alors de considérer les dispositions, les ressources, les stratégies, mais également les règles de conduite plus ou moins codifiées qui déterminent la compétence ou l'incompétence d'un individu dans une situation d'interaction¹, et dans l'ensemble de révéler la complexité des positionnements des acteurs.

Le concept de « situation » permet une enquête mobile et exige de retracer des configurations relationnelles. Concrètement, l'approche situationnelle implique, pour saisir la subtilité des interactions dont une scène ne donne qu'un aperçu, des déplacements, en suivant « les séquences que les acteurs activent et qui conduisent [le chercheur] en réseau vers d'autres lieux, trajets, et faits »². Pour chaque cas, je suis donc partie d'une situation donnée, d'un temps d'observation, et j'ai développé une analyse thématique, ouvrant sur d'autres lieux, afin de comprendre à quel ensemble singulier de configurations spatio-temporelles la situation renvoyait, c'est-à-dire de comprendre le contexte interactionnel dans lequel s'inscrivent des individus. Chaque cas a donc emmené à plusieurs lieux, ouvrant d'ailleurs parfois sur un autre cas particulier. L'évolution de l'enquête, au fil d'observations et d'entretiens, n'a ainsi pas suivi un plan déterminé en amont de celle-ci.

Les modalités de collecte des données ont par ailleurs été différentes pour chaque cas, résultant en une variété de types de données. Le tableau ci-dessous résume les dispositifs d'enquête qui seront détaillés dans le point suivant.

Tableau 1 : Principaux dispositifs d'enquête

Cas	<i>Le Monde « Cities »</i>	La Fabrique de la Cité
Lieux de l'enquête	Paris, Singapour	Paris, Toronto
Temporalité de l'enquête	Entretiens et observations entre janvier 2018 et mai 2020.	Observation participante de juillet à octobre 2019. Entretiens ponctuels entre décembre 2018 et avril 2020.
Modes de collecte des données	Observations, entretiens, travail documentaire (archives personnelles, constitution d'un corpus d'articles)	Observation participante, entretiens, travail documentaire (archives, littérature grise)
Principaux aspects étudiés	Positionnement au sein d'une organisation dominante dans un champ institué, ajustement des frontières professionnelles.	Négociations quotidiennes, arrangements avec les injonctions des champs économique et médiatique.

¹ GOFFMAN, Erving, *Comment se conduire dans les lieux publics : notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, trad. Daniel Cefaï, Paris, Économica, 2013.

² PUAUD, David, « L'approche situationnelle en anthropologie », *e-Migrinter*, n° 14, 2016.

3.4 Une enquête composée de terrains inégaux

Au fil de l'enquête, j'ai effectué 96 entretiens (dont 50 relatifs aux deux principaux cas) auprès de 70 enquêtés, qui ont duré entre trois-quarts d'heure et trois heures et demie (environ une heure et demie en moyenne), une quinzaine d'observations, dans deux cas participante (d'une durée de trois mois à La Fabrique de la Cité et de trois semaines à l'Institute for Transportation and Development Policy), un recueil d'articles de presse, de littérature grise et dans une moindre mesure d'archives organisationnelles et personnelles (comptes rendus de réunions, notes de préparation à un évènement, etc.). Ce matériel empirique a été récolté sur deux principaux terrains, déjà évoqués, du *Monde* « *Cities* » et du *think tank* La Fabrique de la Cité mais également à travers des cas qui, sans avoir la même portée empirique et analytique, les complètent.

Au-delà des liens concrets plus ou moins directs qu'ils entretiennent entre eux¹, ces différents cas illustrent l'amplitude de ce qui constitue un travail d'intermédiation, qu'elle soit une activité très assumée (comme à La Fabrique de la Cité) ou moins consciente, mais qui dans l'ensemble consiste toujours à assurer (du moins essayer) la possibilité d'un dialogue et de collaborations entre les acteurs de la ville confrontés à l'apparemment inévitable tournant numérique. S'intéresser à des groupes qui semblent traversés de logiques et contraintes propres, avoir des agendas variés, un rapport au territoire particulier, permet d'envisager le double processus de production d'un sens commun, supposément endossé selon Nay et Smith par des intermédiaires « généralistes », et de mise en circulation de solutions précises et concrètes pour les collectivités, soit une activité de « courtier ». En d'autres termes, cela permet de réinterroger ce qui se joue (et avec qui) dans des espaces de rencontre entre un ensemble d'acteurs chacun pris dans des logiques propres à son champ, au sein desquels se formalise un consensus général et se déterminent les contours de standards urbains précis.

¹ Ces acteurs se rencontrent, collaborent parfois, partagent surtout des profils et des trajectoires (passage par certaines écoles). Ils ont également en commun des références, par exemple à des figures expertes (Carlo Ratti, Antoine Picon, Richard Florida, notamment), à des discours et pratiques (l'usage des outils numériques comme élément au centre de la « ville intelligente »), à des questionnements (comme faire aller de pair services urbains reposant sur les données sans compromettre les libertés fondamentales), à des lieux (comme Toronto, où un projet développé par Sidewalk Labs fait polémique, jusqu'à son arrêt en mai 2020).

Je présenterai ici les dispositifs d'enquêtes de mes deux principaux terrains puis reviendrai sur deux cas complémentaires (le « lab » du tiers lieu d'innovation aixois thecamp et la branche chinoise de l'ONG américaine Institute for Transportation and Development Policy).

3.4.1 Deux principaux cas

- *Le Monde* « *Cities* »

L'enquête repose sur des entretiens semi-directifs avec des journalistes, des chargés de projets ou encore des responsables partenariaux ayant directement participé à la réalisation des différents projets composant « *Cities* », ainsi qu'avec des individus qui ont collaboré avec le journal, en tant que membre du jury, du comité de sélection, qu'intervenant lors d'une conférence, ou encore comme partenaire financier. Au total, 31 ont été menés auprès de 26 enquêtés, de décembre 2017 à octobre 2019. J'ai également assisté, sur cette même période, à 5 évènements thématiques organisés à Paris et une fois à Singapour, en marge de la sixième édition du World Cities Summit 2018¹. Ces observations ont été l'occasion de quelques échanges informels, notamment avec des lauréats des prix 2018 et 2019. En plus de recueillir systématiquement les programmes des événements auxquels je n'ai pas assisté sur la période, j'ai également eu accès à plusieurs documents internes : les grilles d'évaluation de certains membres du jury de la troisième édition, les critères d'évaluation de la quatrième édition, les notes préparatoires aux conférences de certains journalistes, les programmes des visites organisées pour les lauréats et membres du jury en marge des remises de prix.

¹ Le World Cities Summit, organisé tous les deux ans à Singapour, est l'un des plus grands rassemblements au monde, portant sur les questions urbaines, de représentants de gouvernements locaux, d'entreprises et d'ONG/fondations. Du 8 au 12 juillet 2018, 25 événements sont organisés en parallèle du programme officiel, dont la clôture de la troisième édition des prix de l'innovation urbaine du *Monde*.

Tableau 2 : Observations en lien avec le cas *Le Monde* « *Cities* »

Évènement	Date	Lieu	Remarque
Journée de lancement des prix (3ème édition) : « Jusqu'où va la ville ? »	17/11/2017	Paris (locaux du Monde)	
Remise des prix (3ème édition) : « Cities: Evaluation Beyond Marketing »	11/07/2018	Singapour	En marge du World Cities Summit
Demi-journée thématique : « Mobilité : l'explosion des possibles »	21/11/2018	Paris (locaux du Monde)	En partenariat avec La Fabrique de la Cité
Lancement des prix (4ème édition) : « A qui profite Paris ? »	30/01/2019	Paris (espace de coworking Wework)	
Remise des prix (4ème édition) : « Libertés, égalité, viabilité : la ville-monde face aux défis du siècle »	28/06/2019	Paris ("squat éphémère" Ground Countrol)	

J'ai choisi de ne pas effectuer d'analyse textuelle du corpus d'articles publiés dans la rubrique pendant le temps de la thèse. Pour être concluante, ce type d'analyse ne peut pas se réduire à générer des listes de mots à hautes fréquences d'occurrences, dont on suggérerait qu'ils sont le reflet de tendances, indépendamment de leur contexte d'énonciation. D'une part, selon les tenants de l'analyse statistique des données textuelles, chaque terme devrait être envisagé selon des considérations à la fois paradigmatiques et syntagmatiques¹. D'autre part, les contributions les plus récentes à la méthodologie d'analyse de corpus suggèrent que cette démarche doit insister « sur le lien entre le discours et le social, entre le verbal et l'institutionnel, entre les mots, les figures, les arguments et ceux qui les énoncent et les interprètent »². Cela supposerait donc notamment d'étendre l'enquête empirique aux énonciateurs, c'est-à-dire aux journalistes qui ont produit ces articles, à leurs contextes d'écriture, prenant par exemple en compte les orientations générales données par la rédaction, or c'était impossible au regard de la temporalité restreinte de la thèse. Le travail sur corpus aurait donc exigé du temps pour une rétribution moindre dans la mesure où il aurait illustré le contexte dans lequel s'inscrit le groupe d'acteurs qui m'intéresse mais n'aurait donné de clef analytique ni sur ses conditions de possibilité, ni sur les enjeux qui le traversent. Recueillir ces articles a donc eu pour unique objectif de pouvoir cartographier grossièrement le traitement éditorial des sujets urbains au sein du *Monde* et ainsi de garder en tête qu'ils sont loin d'être le monopole des journalistes « *Cities* ».

¹ DUCHASTEL, Jules et ARMONY, Victor, « La catégorisation socio-sémantique. », Actes des Troisièmes journées internationales d'analyse statistique de données textuelles, Rome : CISU, 1995.

² BONNAFOUS, Simone et KRIEG-PLANQUE, Alice, « L'analyse du discours », dans OLIVESI, Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 223-238.

Liés par des relations professionnelles et interpersonnelles, des acteurs du Monde m'ont par ailleurs facilité des entrées auprès de La Fabrique de la Cité et vice-versa. C'est par exemple après l'avoir rencontré lors d'un voyage organisé par le *think tank* que j'ai obtenu un entretien avec un journaliste spécialiste de questions urbaines travaillant dans la rubrique « Économie ».

- La Fabrique de la Cité

Le choix de faire de La Fabrique de la Cité une deuxième entrée empirique a découlé de l'avancée de l'enquête partant du *Monde*. Le partenariat noué entre les deux organisations impliquait la tenue d'une demi-journée de conférence/débat, en novembre 2018, autour de la thématique de la mobilité. Il m'a d'abord semblé nécessaire de me pencher plus en avant sur les raisons et modalités de ce partenariat qui n'est pas strictement financier. Cette conférence est en effet co-organisée avec La Fabrique de la Cité et non pas simplement payée par elle, comme c'est le cas lorsque, en 2019-2020, *Le Monde* organise des événements en France financés par La Poste, Saint-Gobain et Enedis. Le premier entretien que j'ai effectué avec la présidente du *think tank*, par ailleurs membre du jury des prix « *Cities* », était donc principalement orienté autour des liens entretenus entre les deux organisations et plus largement de la démarche partenariale et événementielle de La Fabrique de la Cité. Au-delà de confirmer l'importance de liens interpersonnels dans la constitution du réseau du *Monde*, sur lesquels je reviendrai plus tard dans la thèse, et l'omniprésence de certains experts dans le monde de la « *smart city* » dans différents espaces de consécration et également informels¹, cet entretien et les recherches effectuées en amont puis approfondies par la suite laissent entrevoir une organisation dont l'existence même est fondée sur la projection d'un rôle d'intermédiaire. En plus de « structurer le débat public », formule récurrente au long de l'enquête, La Fabrique de la Cité a pour ambition, selon ses employés, de rendre possible un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes des villes, sur des sujets de prospective incluant mais ne se limitant pas au lien entre urbain et numérique.

¹ Plusieurs experts mobilisés par *Le Monde* depuis la création de « *Cities* » se retrouvent ainsi au programme des événements organisés par La Fabrique de la Cité ou cités dans ses publications.

Le matériel empirique a été principalement collecté lors d'une observation participante de trois mois (juillet-octobre 2019). Cette entrée sur le terrain a permis de réaliser une dizaine d'entretiens, parfois répétés, avec des employés du *think tank*. Ceux-là ont été complétés par des entretiens avec des experts mobilisés par La Fabrique de la Cité, ainsi qu'avec des participants à des événements organisés par le *think tank*. Au total, environ 20 entretiens ont été effectués dans le cadre de ce terrain. Cette entrée a surtout permis de suivre le travail et les enjeux quotidiens de l'organisation, d'observer les rapports entretenus au sein de l'équipe et avec d'autres acteurs régulièrement croisés, notamment avec son mécène. Côté pendant plusieurs mois l'équipe a également été l'occasion de confronter des propos informels avec le travail de mise en discours de ses propres pratiques. Cette observation participante a enfin permis l'accès à une vaste quantité de littérature grise (documents de travail internes, présentations, comptes rendus de réunions, etc.).

Le cadre de cette observation a été strictement défini en amont. Elle a pris la forme d'un contrat de prestation, pour lequel j'ai été rémunérée afin d'effectuer un ensemble de missions du lundi au jeudi, le vendredi étant dédié à mon travail personnel. J'ai principalement participé à l'organisation d'un voyage d'étude à Toronto, en octobre 2019, ainsi qu'à la valorisation, dans une moindre mesure, de celle qui a eu lieu à Singapour en juillet 2019. Il est admis que je n'ai pas d'utilité particulière pour l'organisation logistique (au moment de mon arrivée, le côté matériel de l'expédition est de toute façon très avancé). Néanmoins, la présidente et la responsable de l'expédition estiment que c'est dans la mise au clair des enjeux, qui sous-tendent des questions précises à identifier, de chaque session que ma « perspective », pour reprendre le terme utilisé lors d'une réunion d'équipe, peut être « intéressante ». J'ai donc principalement été chargée de rédiger les notes de cadrage des cinq sessions thématiques organisées à Toronto, qui chacune regrouperont deux à quatre « experts » autour des thèmes suivants : la place de Toronto au niveau provincial, national et global ; la façon dont la ville peut dépasser son problème d'infrastructures et sa crise des transports publics pour consolider son statut de ville-monde ; le logement abordable et les inégalités socio-économiques à Toronto ; quels modèles de *smart city* pour quels futurs urbains ; l'usage démocratique des données. Ces notes sont à destination des intervenants, afin de planifier plus précisément le déroulé de la discussion, notamment en se mettant d'accord sur les questions exactes qui leur seront posées. Pour Singapour, à partir de

l'enregistrement de sessions, il m'a été demandé d'écrire des « points de vue d'experts », c'est-à-dire des synthèses publiées sur le site internet. En plus de travailler sur ces expéditions, j'ai rédigé ponctuellement des notes de synthèse, rencontré des chercheurs en vue de la publication d'autres « points de vue d'experts », et effectué des recherches dans la perspective de deux publications, dont une portant sur la « *smart city* ». Arriver au moment du lancement de l'idée de cette publication a donc permis d'observer la méthode selon laquelle tout un ensemble de connaissances ont été rassemblées, triées et synthétisées en vue d'une publication dont le but explicite est de lui faire pénétrer l'espace institué. Autrement dit, il s'agit d'une occasion de saisir « les pratiques quotidiennes de construction et d'élaboration [d'un] discours, en amont du produit fini habituellement étudié par le biais de l'analyse des publications de l'organisation »¹.

Cette observation-participante m'a permis l'accès à un milieu sur lequel il est difficile d'entrer autrement et m'a en même temps amené à questionner ma place sur mon terrain. J'ai en effet rapidement été considérée non pas comme une observatrice mais comme une collègue, dont on attend une participation active à des projets, mais à qui on rappelait tout de même par moments son positionnement particulier, par des remarques d'apparences anodines, souvent faites sur le ton de l'humour : « Tu nous observes, là ? », « Ça faudra que tu l'écrives dans ta thèse », etc.

Cette entrée sur le terrain m'a également fait engager un questionnement d'ordre plus méthodologie, voire éthique – questionnement régulièrement soulevé par des chercheurs qui s'impliquent activement sur leur terrain² –, sur les effets de ma propre compréhension des enjeux urbains sur mon cas d'étude. Dans la production de notes pour le compte de l'organisation, j'ai par exemple fait l'effort de m'en tenir à ce que je comprenais, au moment de la rédaction, comme étant la « ligne intellectuelle » de La Fabrique de la Cité (ce qui est déjà une question d'appréciation), ce notamment en m'appuyant sur des références souvent très lointaines de celles que j'utilise dans mon travail de recherche mais qui m'étaient recommandées par des membres de l'équipe. Pour autant, il n'a pas été possible de respecter en tout temps une parfaite neutralité axiologique, de me distancier totalement de ce que je

¹ MAERTENS, Lucile, « Ouvrir la boîte noire. Observation participante et organisations internationales », *Terrains/Théories*, n° 5, 2016.

² CEFAÏ, Daniel, « Introduction. L'engagement ethnographique », dans CEFAÏ, Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, EHESS, 2010.

considère comme des enjeux majeurs pour chaque thématique qu'il m'a été demandé d'aborder. Par exemple, dans la note de la session sur la place de Toronto aux échelles provinciale, nationale et globale, je fais le choix de mentionner les réseaux de villes comme ressources pour les métropoles qui souhaitent se présenter comme acteur diplomatique légitime, en mobilisant des références académiques nouvelles pour le reste de l'équipe. En plus d'estimer que le questionnement était en lui-même pertinent compte tenu de la thématique de la table-ronde, j'ai considéré qu'il aurait été regrettable de ne pas profiter de la présence du directeur de la diplomatie du C40¹ comme modérateur pour questionner le rôle de ces réseaux de villes dans la projection de Toronto sur la scène internationale. Or, ce choix, qui relève d'une appréciation personnelle, a un effet direct sur le déroulé d'une session qui entre dans le cadre de mon observation.

En plus de cette observation participante et des entretiens qui l'ont complétée, j'ai lu, jusqu'à fin 2020, la production de contenu éditorial par le *think tank* (rapports, entretiens écrits et vidéos avec des experts, *newsletters*, « revues de liens ») et j'ai regardé et retranscrit les captations vidéo de deux événements liés à la « *smart city* ».

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux temps d'observation en amont et pendant les trois mois passés à La Fabrique de la Cité. Il ne prend pas en compte les dizaines de réunions d'équipe/réunions de groupes de travail/rendez-vous professionnels (avec des experts, des chercheurs, des journalistes), la demi-journée thématique organisée en partenariat avec *Le Monde*, inscrite dans le tableau précédent, et les événements suivis par vidéo (conférence « Le trottoir, espace de plug & play de la smart city », le 25 novembre 2010, puis cérémonie des vœux 2020 « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », le 30 janvier 2020).

¹ Il s'agit d'un réseau de 94 grandes villes visant à lutter contre le dérèglement climatique et à promouvoir un développement urbain plus durable.

Tableau 3 : Observations en lien avec le cas La Fabrique de la Cité

Évènement	Date	Lieu
Conférence « La ville cyborg, urbanité totale »	24/06/2019	Paris (Léonard:Paris)
Conférence « Les grands projets peuvent-ils encore faire consensus ? »	03/07/2019	Paris, (Léonard:Paris)
Conférence « Surveillance, sécurité, données... La smart city est-elle autoritaire »	10/09/2019	Paris (Léonard:Paris)
Expédition urbaine de La Fabrique de la Cité (comprenant cinq tables rondes)	23/09/2019	-
	25/09/2019	Toronto

3.4.2 Quelques entrées complémentaires

- Au « lab » de thecamp : territorialiser la « *smart city* »

Porté par l'entrepreneur Frédéric Chevalier depuis 2013, le projet thecamp commence à faire parler de lui dans les médias locaux à partir de 2014, lorsqu'il est officiellement présenté aux élus d'Aix-en-Provence en vue de l'obtention d'un permis de construire. Certaines élites politiques locales ne manquent pas, *a posteriori*, de rappeler leur implication dans ce projet. L'adjoint à la maire d'Aix-en-Provence délégué à l'urbanisme rappelle ainsi sur le site internet Les Républicains de sa circonscription (14^e circonscription des Bouches-du-Rhône), le 16 juillet 2015 : « J'ai été un soutien de la première heure du projet. Nous l'avons accompagné depuis le début tant au niveau de french tech qu'au niveau du permis de construire. J'ai fait aussi l'intermédiaire avec les services de l'état pour accélérer les procédures. J'ai conseillé Frédéric [Chevalier] et son architecte sur le projet. » Dans le même article, l'adjoint chargé du numérique, des nouvelles technologies et de la « *smart city* », note également :

« The Camp est un projet que j'accompagne depuis le mandat précédent et aujourd'hui encore. En 2013 / 2014 en tant qu'élu à la circulation j'avais manifesté mon soutien complet au projet et à son emplacement en affirmant que les horaires, l'amplitude de travail et le nombre de personnes attendues ne constituait aucun problème car il n'y avait aucune logique de flux de circulation pendulaire contrairement aux autres entreprises de la zone. Ce qui a permis de lever le premier frein au dossier. »¹

¹ Les Républicains de la 14^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône, 16 juillet 2015, « Présentation du projet The Camp » (en ligne) <http://lesrepublicains-14bdr.fr/presentation-du-projet-the-camp/> [consulté le 30/05/2020].

Dans le dossier de concertation préalable au dépôt de la demande de permis de construire, thecamp est présenté comme « un campus international d'innovation numérique orienté vers la ville de demain »¹. Cette concertation s'est déroulée du 19 août au 2 septembre 2014 et seules quatre dépositions sont recueillies, deux provenant d'une ligue sportive et deux autres de particuliers. Dans un rapport pour le conseil municipal du 29 septembre 2014, les rapporteur et co-rapporteur de la consultation, les deux adjoints cités plus haut, rappellent que « ce projet s'insère dans les objectifs de la Ville en matière de développement de l'économie du numérique sur notre territoire. »². Le montage du projet coïncide en effet avec la préparation du dossier de labellisation French Tech, dans lequel thecamp est particulièrement mis en avant, incarnant l'un de ces futurs « "champions" territoriaux, dont les *success stories* entrepreneuriales sont supposées rejallir sur l'image du territoire »³. Le bilan de la concertation approuvé (52 voix pour, une contre, une abstention), la demande de permis de construire, pour un terrain de 7 hectares, est déposée par le maître d'ouvrage dans les jours suivants et approuvée quatre mois plus tard. Sur la base de la demande du permis de construire et d'une demande d'autorisation à défricher, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, publié le 14 novembre 2014, était pourtant mitigé. Il indiquait notamment :

« L'étude d'impact du projet de Campus High-Tech comporte sur la forme les rubriques exigées par le code de l'environnement. Sur le fond néanmoins, l'étude d'impact semble avoir été réalisée avant l'aboutissement de certaines études de détail du projet élaborées pour le dossier d'autorisation de permis de construire. Elle présente en effet des insuffisances dans l'état initial, la description du projet, l'analyse des impacts et la proposition de mesures pour certains des enjeux identifiés [...] »⁴

Le premier enjeu cité est : « la description et la justification du projet (choix du site et parti d'aménagement) devraient être davantage développées ».

¹ thecamp, août 2014, « Dossier de concertation préalable au dépôt de la demande de permis de construire » (en ligne) http://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/dossier_de_presentation_du_projet.pdf, [consulté le 30/05/2020].

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Aix-en-Provence n°DL.2014-297, séance publique du 29 septembre 2014 (en ligne) http://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/thecamp_pc11_deliberations_cm.pdf [consulté le 30/05/2020].

³ EPSTEIN, Renaud, MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, op. cit. p. 95.

⁴ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 13 novembre 2014 « Avis unique de l'autorité environnementale relatif au projet de création d'un campus High-Tech défrichement et PC n°1300114J0350 à Aix-en-Provence (13) » (en ligne) http://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/avisae_the_camp_autorites_competentes_1.pdf [consulté le 30/05/2020].

En juillet 2015, le projet est officiellement lancé à l'occasion des Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence. Frédéric Chevalier assure alors de la capacité du projet à « fédérer les synergies présentes et future du territoire métropolitain » et à devenir un « laboratoire urbain à ciel ouvert »¹. Le coût total du projet est alors estimé à 80 millions d'euros, répartis à 50/50 entre la construction du lieu et les premières années de fonctionnement. En plus d'un investissement de 12 millions d'euros du fondateur, le financement est assuré en partie par les contributions de 17 entreprises, parmi lesquelles Accord, Cisco, La Poste, ou encore VINCI Construction, qui assurent chacune un financement de 300 000 euros par an pendant cinq ans. 21 millions d'euros de prêts ont également été accordés par la région Sud (5 millions d'euros), le département des Bouches-du-Rhône (5 millions d'euros), la métropole d'Aix-Marseille Provence (10 millions d'euros) et la chambre de commerce et d'industrie (1 million d'euros)². Après plus de deux ans de travaux thecamp est inauguré en septembre 2017. Suite au décès de Frédéric Chevalier pendant l'été, la présidence est assurée par Jean-Paul Bailly, ancien président du groupe La Poste. En mai 2018, Olivier Mathiot, PDG de Rakuten France (anciennement Priceminister), lui succède.

Bien que largement mise en avant dans les diverses présentations du projet, l'innovation urbaine ne constitue pas le cœur des activités de thecamp. Les projets dits « démonstrateurs » déployés sur le territoire métropolitain, toujours en collaboration avec la ou les collectivités concernées, des entreprises privées (grands groupes, PME du territoire et/ou startup incubées à thecamp), parfois des entreprises publiques et des universitaires, occupent seulement l'équipe du « lab ». Fin 2017, celle-ci est composée de cinq/six personnes sur la soixantaine d'employés de thecamp. Le « lab » coordonne officiellement, début 2020, cinq projets : Solarcamp (expérimentation sur le site de la gare Aix TGV), Demoiselle (projet de navette autonome entre la gare et thecamp), Smartport (programme d'innovation ouverte pour créer le « port du futur » à Marseille), 4helix+ (programme co-financé par le FEDER, à vocation d'opérer une transition vers une économie maritime plus durable) et Aix smart places

¹ M. Grard-Manoukian, 6 juillet 2015, « The Camp, le projet de campus numérique qui électrise la métropole », *gomet.net* (en ligne) <https://gomet.net/aix-en-provence-lancement-the-camp-leconomie-numerique-etait-cle-du-consensus-construire-metropole-demain/> [consulté le 30/05/2020].

² Face aux mauvais résultats financiers des premières années d'exploitation, les collectivités ont toutes accordés, fin 2019 un report de paiement. A. Rousseau, 11 décembre 2019, « The Camp, en difficultés financières, fait face à ses créanciers, *Challenge*, (en ligne) https://www.challenges.fr/high-tech/french-tech/the-camp-en-difficultes-financieres-fait-face-a-ses-creanciers_688994 [consulté le 30/05/2020].

(projet de collecte de données). L'équipe du « lab » participe également à d'autres projets territoriaux de manière plus informelle. Un employé qualifie ainsi son rôle de « modérateur » sur le projet DIAMS, vaste projet métropolitain visant à déployer une plateforme d'échange de données sur la qualité de l'air et de nouveaux services numériques.

Le reste des activités de thecamp s'articule autour de trois principaux axes : la formation, principalement à destination des entreprises (activité censée être la plus rentable), l'accueil et l'animation d'une « résidence créative » (« the Hive »), l'incubation de startup, dont une partie du capital (3% à 5%) revient à thecamp¹. À travers ces différentes activités, thecamp consolide une position au croisement d'acteurs économiques privés, de collectivités territoriales, d'individus dont les compétences ont une haute valeur ajoutée dans l'économie numérique (codeurs, designers, etc.).

Comme évoqué plus haut, l'idée initiale de la thèse était d'étudier un projet « *smart* » développé sur le territoire aixois dans une perspective comparée. J'envisageais particulièrement de m'intéresser au projet « Aix smart places » mis en place dans le centre-ville. Celui-ci réunit un collectif d'acteurs publics et privés, parmi lesquels thecamp². Il est officiellement lancé en 2018, lorsque sont installés des capteurs visant à mesurer les flux piétons, l'éclairage et l'arrosage public, les îlots de chaleur, la qualité de l'air, le taux de remplissage des poubelles et le bruit sont installés dans le centre-ville.

Après avoir abandonné l'idée d'une comparaison et clarifié les limites analytiques d'une approche par projet, j'ai également décidé de donner une place moindre à ce cas. Malgré un intérêt pour le « lab », dont je me suis intéressée à la double ambition de structurer l'innovation du territoire et de s'ériger en incontournable de l'innovation européenne, à travers des projets « *smart* » concentrés sur le territoire d'Aix-Marseille permettant en théorie d'observer les modalités selon lesquelles des acteurs issus de différents champs travaillent ensemble dans le cadre de ces projets, j'ai récolté, comparativement aux deux autres cas, un matériel empirique insatisfaisant.

¹ BESSON, Raphaël, « Thecamp sous l'œil d'un chercheur en sciences du territoire (1/3) », *Makery*, 2018.

² Liste exhaustive des partenaires : La ville d'Aix-en-Provence, Urban Wave (agence d'innovation numérique), Cisco (producteurs de serveurs et appareils connectés), VINCI énergies (à travers sa marque Axian, intégrateur de solutions techniques), Groupe Tera (microcapteurs de données sur la qualité de l'air), Netsystème digital (conseil en systèmes d'information et en transformation digitale), Jaguar Network (fournisseur de services digitaux), Aix-Marseille Université, Atmosud (association agréée de surveillance de la qualité de l'air) thecamp.

L'accès aux enquêtés n'a pas été particulièrement ardu, grâce notamment à quelques contacts suggérés par des acteurs de l'économie numérique aixoise. Mais en situation d'entretien le discours des acteurs était fortement contraint, notamment en raison des difficultés financières conséquentes de thecamp, qui ont conduit à une réduction des effectifs. Le nombre exact de licenciements n'a pas été partagé. S'exprimant dans le journal *La Tribune* le 26 avril 2019, le président Olivier Mathiot parle de « sept ou huit » départs¹, ce qui représenterait une réduction de la masse salariale de l'ordre de 12%, l'effectif totalement s'élevant à 58 personnes au 31 décembre 2018 selon le registre du commerce et des sociétés. Au moment de l'enquête, les questions financières sont impossibles à aborder en entretien, celles qui concernent les liens avec les collectivités font également l'objet de réponses souvent évasives. En *off*, une employée m'explique que même en interne ces questions sont peu, voire pas, abordées et que, confidentialité oblige, il est strictement impossible d'en parler à l'extérieur. Les entretiens se sont donc principalement focalisés sur des projets en cours, particulièrement leur genèse, et sur les parcours biographiques des enquêtés. En ouvrant l'enquête à des acteurs du territoire (personnel administratif et politique de la ville d'Aix et de la Métropole, des membres du personnel d'Aix-Marseille Université contactés par thecamp, des cadres ou chefs d'entreprises, des acteurs associatifs – notamment l'association Devenir, qui réunit des architectes et des urbanistes aixois), j'ai effectué un total de 20 entretiens semi-directifs auprès de 18 enquêtés.

¹ L. Bottero, 26 avril 2019 « Olivier Mathiot : “thecamp est en phase de rationalisation” », *La Tribune* (en ligne) <https://marseille.latribune.fr/entreprises-finance/2019-04-26/olivier-mathiot-thecamp-est-en-phase-de-rationalisation-815521.html> [consulté le 01/06/2020].

Tableau 4 : Observations en lien avec le cas du « lab »

Évènement	Date	Lieu	Remarque
Réunion interne (présentation du « lab »)	24/11/2017	Aix (locaux Devenir)	
Forum « smart city "connectivité(é)" <i>La Tribune</i> »	28/09/2018	Marseille (palais du Pharo)	« Keynote Speech » par le président de thecamp
Réunion d'information de l'association Devenir (lancement d'un appel à idée « Aix 2040 »)	12/03/2019	Aix (locaux Devenir)	Concours ouverts à des équipes de jeunes architectes/urbanistes, visant à imaginer un quartier de la ville en 2040
Réunion du bureau Devenir	02/03/2019	Aix (locaux Devenir)	
Conseil Municipal	22/03/2019	Aix (hôtel de ville)	La stratégie numérique de la ville est à l'ordre du jour
Réunion du bureau Devenir	07/05/2019	Aix (locaux Devenir)	
Réunion du bureau Devenir	14/05/2019	Aix (locaux Devenir)	
Prix « Aix 2040 »	18/05/2019	Aix (fondation Vasarely)	Présentation des projets des équipes & délibération à huis clos du jury
Réunion du bureau Devenir	04/06/2019	Aix (locaux Devenir)	
Présentation des lauréats du prix « Aix 2040 » aux Milles	09/07/2019	Les Milles/Aix (maison des entreprises)	

J'ai également recueilli des documents administratifs et de la littérature grise. J'ai consulté, sur la période d'octobre 2013 à décembre 2019, toutes les délibérations du conseil municipal d'Aix-en-Provence relatives à la politique numérique de la ville. J'ai également récolté plusieurs documents généraux d'urbanisme, des documents en lien avec l'autorisation de construction de thecamp, et des supports de communication institutionnelle liés à la « smart city » aixoise.

Compte tenu de l'écart entre les données de terrain récoltées pour ce cas et celles du Monde « Cities » et de La Fabrique, j'ai fait le choix de lui donner une place moindre dans l'analyse et donc dans la restitution. Je l'évoquerai à plusieurs reprises, notamment pour illustrer des modalités de coopérations concrètes entre acteurs de projets territorialisés, mais il sera tout de même beaucoup moins omniprésent dans la thèse.

- The Institute for Transportation and Development Policy, la « *smart city* » comme outil de la ville durable

J'ai mentionné l'abandon d'un terrain à Zhuhai, en Chine. Ce premier « raté de terrain »¹ a cependant mené à un réajustement du cadre d'analyse et d'enquête, ouvrant sur une nouvelle entrée empirique plus féconde. Je me suis ainsi intéressée à une ONG américaine, l'Institute for Transportation and Development Policy, dont le principal bureau chinois se trouve dans la ville voisine de Canton. Promouvant de « bonnes pratiques » dites durables dans le domaine de la mobilité, reposant sur le développement de transports collectifs à haute capacité (Bus Rapid Transit – BRT) et la promotion de modes de mobilité douce (marche, vélo), les acteurs cantonnais, particulièrement le directeur d'ITDP Chine/Asie de l'Est, n'hésitent cependant pas à parler de solutions « intelligentes ». Grâce à une observation participante, sous forme d'un stage de trois semaines en juillet 2018, j'ai recueilli des données empiriques dans l'optique de répondre à deux grandes questions.

D'une part, dans quelle mesure la promotion institutionnelle du « *smart* » conduit à des réajustements des rapports entre les acteurs impliqués localement dans la fabrique urbaine ? Les premiers entretiens effectués en amont de cette observation suggéraient en effet un usage stratégique de la rhétorique de l'intelligence des solutions urbaines, de sorte notamment à sortir d'un dialogue en tête-à-tête avec les services municipaux en charge des strictes questions de transport et de planification urbaine.

« Il faut être réalistes sur ce qu'on peut faire ici [en Chine]. On ne peut rien faire sans convaincre les bonnes personnes. Si les fonctionnaires veulent entendre parler de solutions intelligentes plutôt que durables, nous ... En fait, tout le monde dans les administrations municipales ne parle pas de ville intelligente. Dans les transports, ça n'est pas particulièrement à la mode, mais... Mais ce ne sont pas les agents publics les plus influents. Je ne dis pas qu'il faudrait nous éloigner des personnes avec lesquelles nous travaillons habituellement, absolument pas, mais si nous voulons que des solutions plus durables soient mises en œuvre, à un moment donné, nous devons parler aux décideurs. C'est ce que l'ITDP a fait pour mettre en œuvre le BRT [Bus Rapid Transit], ils ont trouvé un moyen de convaincre le maire et le Secrétaire du Parti. »²

À Canton, la question de la « ville intelligente » est principalement saisie, au niveau du gouvernement municipal, par les acteurs du développement économique et de l'attractivité

¹ STAVO-DEBAUGE, Joan, ROCA I ESCODA, Marta et HUMMEL, Cornelia, « Enquêter. Rater. Enquêter encore. Rater encore. Rater mieux. Présentation du Dossier "Penser les ratés de terrain" », *SociologieS*, 2017.

² Entretien, Guangzhou Municipal Engineering Design & Research Institute, le 8 janvier 2018 (traduction de l'auteure).

territoriale. Lors du World Cities Summit de 2018, organisé du 8 au 12 juillet à Singapour, la ville a tenu une conférence de presse intitulée « Global Conversation between Guangzhou and the World ». Organisée dans le cadre d'un « *roadshow* »¹ international, celle-ci est faite en partenariat avec l'entreprise française spécialisée dans la conception 3D Dassault Systèmes. Durant cette conférence de presse, le directeur de communication de la ville a commencé en insistant sur les opportunités économiques offertes par la ville, particulièrement dans le « *smart quartier* » de Nansha, en train d'être créé de toutes pièces, notamment grâce à des outils technologiques fournis par Dassault Systèmes. Le PDG de l'entreprise parle quant à lui de ce quartier comme « l'endroit parfait pour les projets que nous voulons développer ensemble », notamment des projets de modélisation d'un « monde digital pour améliorer le monde réel »². La communication institutionnelle autour de la « *smart city* », plus largement de l'innovation urbaine, est dans l'ensemble tournée vers les perspectives de forte croissance économique qu'elle offre, grâce à un écosystème local concentrant entreprises de haute technologie, universités et une fiscalité avantageuse témoignant d'une volonté politique d'encourager l'innovation.

Constatant l'appropriation administrative d'un terme de « *smart city* » recouvrant une vaste palette de secteurs d'action publique, parmi lesquels la mobilité, le directeur d'ITDP Chine cherche à adapter le discours de l'organisation de sorte à conserver des accès jugés utiles auprès de l'administration municipale. Il cherche ainsi à concilier un registre rhétorique de l'intelligence jugée nécessaire au regard de la place croissante qu'il occuperait dans le champ administratif et une offre d'expertise clairement constituée autour de la notion de durabilité. Pour autant, cette stratégie collective pose question en interne, la « *smart city* » ne faisant pas l'objet d'une définition claire et la perspective d'une utilisation croissante des outils numériques dans la ville étant vue par certains employés comme une potentielle menace pour les solutions qu'ils promeuvent.

Cette entrée par une ONG étrangère implantée en Chine dans le cadre d'une stratégie de promotion de solutions de mobilité durable dans les pays émergents permet d'autre part de questionner les liens entre ressources locales (à l'échelle de la ville), nationales et

¹ Le terme, utilisé tel quel dans un article promotionnel publié sur le site officiel de la ville, est directement emprunté au champ économique, plus particulièrement au secteur bancaire.

² Carnet d'enquête, au World Cities Summit, le 9 juillet 2018.

internationales. Se concentrer sur la genèse du BRT à Canton puis sa diffusion en Chine, ce qui est devenu la principale mission d'ITDP, permet d'envisager les ressources déployées par les acteurs associatifs aux différentes échelles d'action publique. Cela permet aussi d'entrouvrir la porte d'une possible analyse – devant alors se fonder sur un travail de terrain bien plus conséquent – du rôle de l'expérimentation locale dans la production des politiques publiques chinoises, dans la lignée par exemple du travail socio-historique de Sebastian Heilmann¹. En s'intéressant, du début de la période maoïste (1928) jusqu'aux réformes de l'administration Deng (années 1980) à la combinaison d'expérimentations décentralisées et d'émulation par le pouvoir central, résultant à l'intégration sélective d'expériences locales dans les politiques publiques nationales, il participe en effet à déconstruire la vision d'un espace décisionnaire chinois hyper centralisé.

Si l'on s'en tient à la question des ressources de l'organisation et de ses membres, l'enquête met rapidement au jour le poids de l'international dans la distinction au niveau local. Pouvoir attester de sa participation à un projet à l'étranger (particulièrement celui du BRT de Bogota, en Colombie) et de ses relations avec des experts au portfolio de projets localisés dans une variété de pays permet de se faire reconnaître par les acteurs municipaux des politiques de mobilité. La reconnaissance personnelle par des organisations internationales, par exemple par le statut de consultant pour la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement, est également une forme de consécration mobilisable dans l'espace local et national. Ces titres sont par exemple mis en avant lorsque, en 2012, ITDP a été invitée à présenter, en vertu de sa « supériorité technique », le BRT de Canton durant un congrès des maires à Pékin². Les réseaux interpersonnels, en partie construits grâce à un passage par les mêmes universités et/ou projets à l'étranger, permettent par ailleurs d'inscrire l'organisation dans des réseaux de coopération dont le but affiché est d'accroître une capacité collective à influencer l'action publique à différents niveaux. Un projet porté au niveau national par un consortium d'ONG, mené par le Natural Resource Defense Council (NRDC), vise, en mobilisant Hangzhou comme ville pilote, à influencer à terme la législation nationale à propos de la consommation de pétrole. La participation d'ITDP dépend certes d'une capacité à fournir une expertise sur la décarbonisation dans le secteur des transports, mais surtout de la

¹ HEILMANN, Sebastian, « From Local Experiments to National Policy: The Origins of China's Distinctive Policy Process », *The China Journal*, n° 59, 2008, p. 1-30.

² Il s'agissait d'un évènement parallèle du XVIII^e Congrès national du Parti communiste chinois.

connaissance personnelle des porteurs du projet. Le directeur dispose en effet d'un fort capital relationnel, notamment grâce à son précédent poste en tant que gestionnaire de fonds d'une fondation suisse qui finance entre autres plusieurs projets en Chine. À la fois membres d'une élite internationale et locale, les experts du BRT d'ITDP profitent d'une double position d'exportateur et importateur. Ils semblent désormais disposer d'une notoriété locale qui leur permet de se faire entendre dans le champ international, et en retour d'une légitimité internationale qui consolide des positions dans les espaces locaux du pouvoir¹. Ils se trouvent ainsi au centre des processus de circulation de l'action publique et endossent un rôle de passeurs des bonnes pratiques entre les différentes échelles de gouvernement.

L'international est au demeurant également une forme de contrainte. Une loi entrée en vigueur en janvier 2017 exige par exemple que toute ONG étrangère soit « enregistrée », ce qui nécessite l'appui d'une institution publique chinoise homologuée². Si quelques désaccords personnels avec des proches de l'administration locale ont rendu la procédure difficile à Canton, ITDP a pu être enregistré à Pékin, en mettant particulièrement en avant, auprès d'une agence du ministère de l'Écologie et de l'environnement, le caractère strictement technique des solutions portées par l'ONG.

Bien qu'ayant des pistes, je n'ai pas récolté suffisamment de données pour répondre de façon exhaustive à ces deux questions. J'ai effectué des entretiens avec les employés et certains anciens d'ITDP, avec des représentants d'ONG ou de fondations partenaires, dont les sièges nationaux se trouvent à Pékin. J'ai également pu effectuer des entretiens avec des acteurs proches des décideurs politiques et familiers du processus décisionnel, notamment des acteurs qui travaillent ou ont travaillé, entre autres, pour des instituts de recherche municipaux ou engagés par la municipalité. Le nombre d'entretiens formels effectués dans le

¹ DEZALAY, Yves, « Les courtiers de l'international », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n° 1, 2004, p. 4-35.

² La « loi de la République populaire de Chine sur l'administration des activités des Organisations Non Gouvernementales étrangères en Chine continentale » a été adoptée par le Comité permanent du Congrès national du peuple le 28 avril 2016. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Cette loi stipule que les ONG étrangères doivent s'enregistrer auprès du ministère de la Sécurité publique ou de ses équivalents provinciaux, ce qui est conditionné par l'appui d'une organisation chinoise, à laquelle elles devront désormais directement rendre des comptes réguliers. Elle met ainsi fin à une zone grise législative et une forme de tolérance pour un grand nombre d'ONG qui n'étaient pas légalement installées en Chine. En raison de cet ancien flou juridique il est difficile d'estimer avec exactitude le nombre d'ONG qui ont quitté la Chine depuis 2017, faute d'avoir pu s'enregistrer.

cadre de ce terrain (20, dont 4 n'ont pas été enregistrés ou ne sont pas retranscriptibles en raison de la mauvaise qualité de l'enregistrement) n'est pas exactement révélateur de l'entièreté du travail réalisé en Chine. J'ai effectivement rencontré certains acteurs dans des cadres informels. Pendant mon stage à ITDP, j'ai par exemple participé à une visite de terrain organisée à Canton par l'ONG pour 15 représentants du district de Nanshan, à Shenzhen, avec qui j'ai pu échanger longuement pendant la visite et au cours d'un déjeuner. Les bureaux de l'ONG étant par ailleurs située dans une tour accueillant le Guangzhou Urban Planning Survey et Design Institute, le plus grand institut d'urbanisme municipal de Chine, cela a facilité des discussions avec des employés d'organes municipaux ou d'instituts de recherche publics ou semi-privés mais travaillant pour le gouvernement local.

À la suite de la conférence de presse organisée par la ville et Dassault Système à Singapour, j'ai également rencontré le directeur du département de communication publique de Guangzhou, le directeur adjoint du bureau municipal pour les investissements internationaux, le directeur du Guangzhou Development District, la directrice adjointe d'un institut de recherche municipal en urbanisme, ainsi que le vice-maire d'un district de Canton. Même si je n'ai pas eu de conversation aussi approfondie qu'en entretien, ces rencontres m'ont donné des informations précieuses, pour certaines que je n'aurai pas pu obtenir dans le cadre d'un entretien semi-directif. En me référant à mon carnet d'enquête, j'estime ainsi à une quinzaine le nombre d'échanges informels avec des représentants d'institutions municipales ou semi-municipales de la ville de Canton et du district de Nanshan. Mais je n'en ai pas réussi à négocier d'entretien avec le Bureau du maire, le Bureau de planification, la Commission de la construction et auprès du Secrétariat du Parti, qui sont apparus au fil des discussions comme des organes incontournables des politiques urbaines locales. Sur un temps plus long, des stratégies auraient pu être mises en place afin de contourner ces refus et sans doute le cas aurait-il permis d'interroger le travail d'intermédiation politique de l'antenne locale d'une organisation étrangère en Chine, qui participe à assurer la possibilité d'un dialogue entre un réseau d'acteurs associatifs internationaux et des acteurs politiques et administratifs municipaux. Au regard de la temporalité restreinte de la thèse, j'ai cependant fait le choix de me concentrer sur des terrains aux accès plus faciles. Ce cas sera donc mobilisé dans une moindre mesure seulement, les lacunes empiriques entravant les possibilités de montée en généralités théoriques. Il sera utilisé comme illustration ponctuelle, par exemple sur les questions relatives à la mise en compétition des villes.

4. Retracer les luttes symboliques de la « *smart city* » en trois parties

Cette thèse prend donc pour point de départ des espaces à la périphérie de l'institué, rendus possibles par des financements privés et dépendant des champs originaires des acteurs qui y participent (notamment journalistiques et universitaires), dans lesquels circulent des savoirs et savoir-faire. À travers l'analyse de ces espaces notamment saisis de la question de la « *smart city* », je propose d'interroger les modalités selon lesquelles des acteurs privés contribuent, au sein d'un espace compétitif : à produire une vision prospective de la fabrique urbaine reposant pour partie sur des outils numériques et technologiques ; à qualifier et disqualifier les acteurs susceptibles de participer à la production de cette vision.

Le plan rend compte de la transformation du périmètre de la controverse autour de la « *smart city* », d'un déplacement tant de ses thèmes que de ses parties prenantes. Les arrivées successives de nouveaux acteurs dans le champ urbain supposent en effet une évolution des luttes symboliques : entre le début des années 2000 et aujourd'hui elles sont le produit d'interactions entre des acteurs aux intérêts et ressources différents, inscrits dans un contexte général au sein duquel les conditions d'accès aux espaces politiques et administratifs évoluent. Je propose une thèse en trois parties, dont chacune est composée de deux chapitres. La première ancre historiquement la « *smart city* » en retraçant les concurrences entre groupes d'acteurs qui, parfois en parallèle, l'ont promue. La deuxième s'arrête sur des espaces interstitiels depuis lesquels des acteurs revendiquent aujourd'hui une autorité particulière à penser et à produire la « ville de demain ». La dernière donne à voir des luttes contemporaines ouvertes par l'entrée en urbanisme d'entreprises de l'économie numérique. Autrement dit elle s'intéresse à la construction d'une nouvelle figure de controverse.

La première partie est organisée de façon chronologique. Elle propose une socio-histoire de la « ville intelligente ». L'idée générale de cette partie n'est pas de formuler une contre-proposition à la multitude de chronologies indigènes qui existent déjà. Il s'agit de montrer, en s'appuyant sur la notion interactionniste de carrière, que la « ville intelligente » s'est déplacée dans l'espace social à mesure de luttes entre des promoteurs œuvrant à en imposer une définition. Le chapitre 1, durant lequel je m'intéresse à deux séquences de la carrière de la « *smart city* », remonte jusqu'à la première moitié du XX^e siècle mais se

concentre surtout sur une période allant des années 1990 au milieu des années 2010. Le chapitre 2 s'intéresse à une dernière séquence, dont les limites chronologiques ne sont pas strictement arrêtées, durant laquelle de nombreux acteurs réfutent la définition de la « *smart city* » que les entreprises des NTIC ont précédemment défendue.

La deuxième partie remet les deux grands cas de la thèse au centre de l'analyse afin de rendre compte de la tension des interstices du champ urbain entre dépendances à des champs bien identifiables, que cela soit pour en assurer les conditions matérielles d'existence ou car ils produisent des savoirs et savoir-faire ensuite valorisés et mis en circulation dans ces espaces, et une revendication d'indépendance au quotidien. Le chapitre 3 s'attache à décrire ces espaces ni totalement autonomes ni parfaitement dépendants pour montrer ce qui les rend possibles et les enjeux qui les traversent. Le chapitre 4 se penche plus précisément sur la question des savoirs pour montrer leur lien quelque peu ambigu avec le champ universitaire. Celui-ci constitue à la fois le lieu de production des savoirs dont la maîtrise est nécessaire à leur légitimité et un champ dont certains acteurs réfutent le monopole de production de nouveaux matériaux intellectuels. Ils entretiennent donc une posture de confrontation, bien qu'elle soit rarement assumée. Ce chapitre s'attache en somme à mettre à jour des ajustements en train de se faire dans la répartition des rôles de la production idéologique de la « ville de demain ».

Enfin, la troisième partie interroge les stratégies de disqualification de « nouveaux » acteurs économiques de l'urbain, les modalités par lesquelles des acteurs proposent une vision opérationnelle de la place du secteur privé dans la ville. Les entreprises de la sécurité et surtout des données ne sont pas ou très peu représentées dans les espaces étudiés, mais leur place dans le champ urbain y est constamment questionnée. Leur entrée dans celui-ci est même progressivement érigée en une menace, pour les habitants mais pas que. Le chapitre 5 s'intéresse à la politisation des données, incontournable sujet de la « ville intelligente ». À mesure notamment de l'arrivée de nouveaux dispositifs de surveillance de l'espace urbain elles sont déconstruites comme outil de gestion et reconstruites comme objet du politique. Le chapitre 6 se focalise sur la figure des entreprises de l'économie numérique, dont les supposées ambitions politiques sont constituées dans les espaces interstitiels comme un grand risque démocratique. Dans ce chapitre, je montrerai que la construction de cette

menace accompagne un mouvement de réaffirmation des frontières à l'entrée du champ urbain et des espaces de la politique locale, est la partie émergée d'une tentative collective de réaffirmer qui sont les acteurs légitimes de la gouvernance urbaine.

— PARTIE 1 —

LA « *SMART CITY* », UNE TRAJECTOIRE DANS LES BORDURES DISCIPLINAIRES ET POLITICO-ADMINISTRATIVES

Avant de s'intéresser aux conditions de possibilité d'espaces du champ urbain qui se saisissent du thème de la « *smart city* », aux enjeux qui les animent et à leurs rapports au politique, il est nécessaire de revenir sur les origines d'un « mauvais terme bien commode », pour reprendre une expression d'un journaliste rencontré lors de l'enquête. Celle-ci résume bien quelques décennies d'incertitudes sur ce que ledit terme recouvre.

Une attention rétrospective pour la « ville intelligente » montre une trajectoire sinieuse dans l'espace social. Ses diverses définitions ont évolué, chacune prenant plus ou moins d'importance dans les discours savants et ordinaires en fonction de la place acquise par leurs défenseurs dans leur champ originaire et dans celui de l'urbain. Et ce qui est désormais une notion ordinaire pour les professionnels de l'urbain, à défaut de renvoyer à une réalité commune, ne l'a pas toujours été. L'intérêt d'une analyse socio-historique de la « *smart city* » réside ainsi dans le fait que les sens de celle-ci ont fortement évolué, à mesure des déplacements de groupes d'acteurs en marge du champ politique. Les pratiques et les discours de ceux-là ne sont par ailleurs pas demeurés statiques. Surtout, derrière cette diversité d'interprétations, associées à différents espaces d'énonciation, se joue l'imposition d'une vision de l'avenir, d'un « principe de vision et de division »¹, un *nomos* caractéristique du champ faible urbain.

L'objectif des deux chapitres suivants n'est pas de proposer une chronologie de la « *smart city* ». Au milieu du foisonnement d'historiques, qui rendent compte d'histoires plus ou moins longues bien qu'elles concernent le même objet, parfois empruntées de peu de « *high tech* » ou au contraire jonchées d'innovations, il serait de toute façon quasi impossible d'effectuer une synthèse exhaustive. Il en existe en effet à peu près autant qu'il y a d'acteurs doublement saisis des questions urbaines et numériques. Les auteurs des « Cahiers Innovation

¹ BOURDIEU, Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 63.

& Prospective » de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dont le cinquième est intitulé « La plateforme d'une ville. Les données personnelles au cœur de la fabrique de la smart city », identifient par exemple trois âges des villes numériques : le solutionnisme technologique, le retour du « *smart citizen* », la revanche de la technologie. Dans le premier cahier de sa série « *Smart cities : débats singuliers pour un modèle pluriel* », La Fabrique de la Cité, commence également par un court historique, mais avec un saut du « *smart* avant la *smart city* » (les années 1970, au cours desquelles est développé le concept de « *smart growth* ») jusqu'à l'urbanisation massive du début des années 2000 et le développement des technologies de l'information et de la communication. Certains cabinets de conseil privés replacent dans leurs divers articles ou rapports le développement des « villes intelligentes » dans une histoire générale des villes, remontant parfois jusqu'à l'*Épopée de Gilgamesh*, qui à la fin du III^e millénaire av. J.-C. faisait pour la première fois mention d'une forme d'urbanisation planifiée. En parallèle, des documents institutionnels, par exemple le rapport produit pour le compte du Parlement européen « *Mapping smart cities in the EU* », font l'impasse sur une chronologie précise et se contentent de replacer la hausse du nombre de « *smart cities* » dans un double mouvement de croissance urbaine et de développement de nouvelles technologies mobilisables dans une variété de secteurs d'action publique. À côté de cela, il n'y a peut-être que les historiens des sciences et techniques pour ne pas faire l'impasse sur l'époque moderne européenne, durant laquelle sont développés de nombreux systèmes urbains, qui pourraient être les signes d'une « intelligence » avant la « *smart city* », et pour donner tant d'importance à l'informatique ubiquitaire des années 1990¹. Une des seules périodes que ces diverses chronologies estiment incontournables est sans doute le milieu des années 2000, qui marquent l'introduction du terme « *smart* » dans son acception contemporaine et l'entrée sur le marché des villes d'entreprises des NTIC. Et si on devait retenir une date, mobilisée dans toute chronologie ou presque, cela serait sans doute 2008, année de lancement d'une initiative de l'entreprise de services informatiques IBM. Elle est souvent considérée comme l'exemple le plus marquant du début d'un modèle contemporain de « *smart city* ».

¹ DANIELOU, Jean, *La ville intelligente : état des lieux et perspectives des lieux et perspectives en France*, Paris, Commissariat général au développement durable, 2012.

Encadré 1 : Des dates incontournables au milieu d'événements à l'importance discutée selon les communautés d'acteurs : une synthèse de quelques chronologies indigènes.

Période d'Uruk, VI^e-III^e millénaire av. J.-C. – Développement de formes proto-urbaines puis de villes en Mésopotamie.

XVII^e-XVIII^e siècles – Implémentation de plus en plus rapide de réseaux urbains et interurbains en France et en Europe, développement de premières formes de systèmes d'information.

XIX^e siècle – Publications de nombreuses utopies urbaines, littérature chère à la pensée prospectiviste.

1882 – Mise en place d'un réseau de chaleur de grande ampleur à New York. En Europe, ces réseaux se développent principalement à partir des années 1930, à l'initiative de groupes industriels.

1948 – Publication de *Cybernetics, or Control and Communication in the Animal and the Machine* par Norbert Wiener, « père » de la cybernétique.

1961-1974 – Publication des dix numéros de la revue d'architecture avant-gardiste *Archigram*, fondée par des architectes britanniques influencés par la pensée utopique. Ils ambitionnent de renouveler les grands principes de l'urbanisme et de l'architecture.

Années 1970-1980 – Développement aux États-Unis du « *new urbanism* » et du concept de « *smart growth* », dont la trajectoire reste relativement déconnectée du terme contemporain de « *smart city* ».

Années 1990 – Développement de l'informatique ubiquitaire, tournant de l'histoire des techniques, qui marque le passage à une troisième ère de l'informatique, après celles de ordinateurs centraux puis personnels.

2003 – Lancement du projet de ville hyperconnectée de Songdo (Corée du Sud), futur symbole de la « *smart city* » solutionniste.

2004 – Commercialisation de l'iPhone, qui incarne l'omniprésence de la technologie dans le quotidien des individus.

2005 – Apparition du terme « *smart city* » dans le cadre d'une collaboration entre la fondation Clinton et l'entreprise de systèmes informatiques Cisco.

2008 – Lancement par IBM de l'initiative « *Smarter planet* », un des principaux signes de l'entrée des entreprises des NTIC sur le marché des villes.

2010 – Inauguration du Centre d'opérations de la ville de Rio de Janeiro, vitrine d'IBM.

Fin des années 2000 – Des plateformes numériques (Airbnb, Waze, Uber, etc.) commencent à proposer de nouveaux services aux urbains, qui se diffusent dans les grandes villes du monde au cours des années 2010.

Années 2010 – Développement mondial des plateformes de participation en ligne à l'échelle locale (inauguration du Budget participatif parisien en 2014) ; le vocable de la « co-construction » de la ville se diffuse.

2015 – Création de Sidewalk Labs, filiale dédiée à l'innovation urbaine d'Alphabet (maison mère de Google), qui incarne l'arrivée de l'économie des données en ville.

2016 – Adoption par le Parlement européen du Règlement général sur la protection des données (RGPD), un des éléments susceptibles d'attester d'une séparation juridique entre modèles européen et américain de « *smart city* ».

2050 – Selon les Nations unies, plus de deux tiers de l'humanité vivra en ville ; un des horizons prospectivistes.

Cette partie prendra en considération ces chronologies indigènes comme autant de tentatives de fixation d'un objet mouvant. Il ne s'agit ici pas de les réagencer pour en produire une nouvelle, toute aussi linéaire, mais de les envisager pour ce qu'elles disent des communautés d'acteurs productrices de ces histoires et contre-histoires, une chronologie n'existant pas en soi mais étant produite par des acteurs situés dans l'espace social¹. L'ambition de ces deux chapitres est donc bien de proposer une socio-histoire et pas un historique, de replacer l'évolution de la « ville intelligente » dans des configurations d'acteurs contraints par un ensemble de normes plus ou moins tacites, pris dans des rapports de domination, en d'autres termes de considérer les promoteurs historiques du terme dans leurs espaces positionnels. Les acteurs de la « *smart city* » seront ainsi considérés comme un « ensemble d'individus existant habituellement dans d'autres rapports sociaux, situés dans des univers différents possédant chacun leurs lois, leurs hiérarchies et leurs règles de fonctionnement »². Considérer les positions, voire multipositions, des individus ne suppose pour autant pas de souscrire à une lecture d'inspiration strictement bourdieusienne du façonnage d'un espace social, au sein duquel circulerait un ensemble d'idées. Cette lecture est fondée sur le postulat que quelques personnes seulement, des « nomothètes », seraient capables d'opérer des révolutions symboliques au sein d'un champ social et ainsi de le recomposer – s'agissant du champ littéraire, Baudelaire aurait ainsi été à l'origine d'une révolution symbolique, faisant dès lors office de « modèle [qui] vaut pour tous les auteurs de grandes révolutions symboliques »³. Tout en portant un intérêt particulier à ces positions, je m'inscris plus directement dans une lignée interactionniste, qui pense le changement comme une série d'évolutions incrémentales et collectives plutôt que comme le fait d'un visionnaire. Afin de rendre compte des déplacements de la « *smart city* » dans l'espace social je mobiliserai donc la notion de carrière. D'abord utilisée dans les travaux sur les professions⁴, elle est également reprise par Erving Goffman afin de déconstruire les mécanismes conduisant à l'internement des malades mentaux⁵, avant d'être largement popularisée par Howard Becker dans son étude de la déviance. Il estime que celle-ci est « une propriété non du comportement

¹ LEGAVRE, Jean-Baptiste, « La quête des origines. Retour sur la fondation de la communication politique experte en France », *Questions de communication*, n° 7, 2005, p. 323-344.

² BOLTANSKI, Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », art. cit.

³ BOURDIEU, Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 108.

⁴ HUGHES, Everett C., *Men and their work.*, Glencoe, Free Press, 1958.

⁵ GOFFMAN, Erving, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968.

lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte »¹. L'usage que j'en fais ici repose largement sur la façon dont se l'est réappropriée Mathieu Hauchecorne², qui l'utilise dans un travail relevant de l'histoire sociale des idées politiques. S'intéressant à la réception des théories de la justice en France, il justifie de mobiliser la notion par trois principales raisons. Tout d'abord, elle repose sur un modèle synchronique, dans lequel des séquences se succèdent de façon ordonnée, l'une ayant une conséquence directe sur la suivante, mais où chacune requiert sa propre explication et a une durée qui n'est pas donnée *a priori*. Des moments de basculement, événements contingents imprédictibles, peuvent en effet précipiter le passage d'une séquence à l'autre – le modèle de carrière permet ainsi d'éviter une lecture finaliste de dynamiques qui n'évoluent pas mécaniquement mais dépendent de relations, de contextes et d'événements variables. Pour revenir au cas étudié ici, le cumul de plusieurs temps forts dans un intervalle relativement court (développement d'une initiative privée à l'échelle internationale, création d'un forum international, financement d'une étude à l'échelle européenne, etc.) a ainsi un impact sur la trajectoire de la « *smart city* ». Enfin, mobiliser la notion de carrière suppose de considérer les contextes de l'itinéraire d'un individu, d'un ensemble d'idées ou dans le cas présent d'un terme, une même propriété étant susceptible d'avoir des effets différents – cette dimension contextuelle permet ainsi à Hauchecorne de « comprendre qu'un même livre puisse être tour à tour considéré comme un traité de philosophie politique, de droit, d'économie ou un essai politique [...] »³. Ici, cela permet également d'appréhender la diversité des conceptions auxquelles a renvoyé un même terme au cours des trente dernières années.

Dans cette partie j'aborderai les trois séquences de la carrière de la « *smart city* », qui se suivent sans rupture nette, d'où l'approximation de leurs limites chronologiques. Le premier chapitre s'intéresse aux deux premières séquences, qui, cumulées, vont des années 1990 au milieu des années 2010. Au cours de cette vingtaine d'années, des expérimentations, dans le cadre de projets de relativement faible envergure, sont développées principalement en Europe et en Amérique du Nord et soutiennent un début d'institutionnalisation d'un terme porteur d'une multitude d'intérêts. Cette période est marquée par la coexistence de plusieurs

¹ BECKER, Howard S., *Outsiders*, Paris, Editions Métailié, 1985, p. 38.

² A partir notamment des réflexions amorcées avec Nicolas Belorgey, Frédéric Chateigner et Etienne Pénissat, qui font l'objet d'un numéro de revue : BELORGEY, Nicolas, CHATEIGNER, Frédéric, HAUCHECORNE, Mathieu et PENISSAT, Étienne, « Théories en milieu militant », *Sociétés contemporaines*, vol. 81, n° 1, 2011, p. 5-25.

³ HAUCHECORNE, Mathieu, *La gauche américaine en France*, *op. cit.*, p. 26.

communautés d'acteurs, d'abord de « nouveaux urbanistes » et de cybernéticiens, puis, en périphérie des appareils administratifs locaux, de partisans d'une certaine sobriété financière des collectivités et d'entrepreneurs de l'innovation territoriale.

Le deuxième chapitre se focalise sur une période beaucoup plus courte, d'environ 2015 jusqu'à la fin de l'enquête, début 2020, durant laquelle des acteurs relativement bien positionnés dans le champ urbain remettent activement en cause la pertinence du terme même de « ville intelligente » sans pour autant l'abandonner, continuent de le mobiliser et de travailler à le définir tout en affichant un certain malaise avec celui-ci. Cette séquence voit notamment s'opposer acteurs de la participation et défenseurs de nouvelles technologies urbaines, proposées entre autres par des entreprises de l'économie numérique¹, qui tous participent indirectement à inscrire la thématique à l'agenda institutionnel et académique. Ces deux chapitres seront donc l'occasion d'envisager comment une demi-douzaine de groupes relativement bien identifiables se saisissent, souvent plus en concurrence qu'en collaboration, de la « ville intelligente ».

¹ La dénomination « entreprises de l'économie numérique » me permet d'inclure dans une même catégorie les plateformes numériques et les entreprises des données, bien que celles-ci n'ont pas les mêmes modèles économiques.

CHAPITRE 1

De l'émergence à la mise en institution de la « ville intelligente » (1990-2015)

Avant d'être appropriée par des professionnels de l'aménagement, des acteurs administratifs et politiques ou encore de susciter l'intérêt relatif de quelques chercheurs, la « *smart city* » a longtemps été un objet particulièrement diffus, plus empreint de science-fiction que tourné vers l'innovation tangible des infrastructures et services urbains, renvoyant moins à un projet concret qu'à un assortiment de représentations futuristes des grandes métropoles¹. Marc Chopplet parle ainsi d'un néologisme qui désignerait avant tout « un espace de projection de la ville de demain. »². Même lorsque les institutions locales, nationales, supra et internationales s'en sont saisies, accompagnées par des entrepreneurs de cause, la « *smart city* » a rarement fait l'objet d'une allocation de ressources financières et humaines conséquente, demeurant dans les marges institutionnelles. Associée à des instruments largement incitatifs, elle n'est pas devenue une catégorie d'action publique clairement identifiable aux différentes échelles, laquelle se trouverait au centre d'un processus multi-niveau de sectorisation et de monopolisation, comme cela a pu être le cas précédemment dans le domaine environnemental, dont l'instrumentation spécifique a participé à la délimitation d'un secteur, notamment à l'échelle européenne³.

Ce chapitre propose d'envisager l'évolution de la question de la « *smart city* », des années 1990 au milieu des années 2010, à travers les divers groupes d'acteurs qui en ont promu une interprétation particulière, sans pour autant se constituer en secteur, et qu'il est nécessaire de replacer dans les contextes d'interactions dans lesquels ils évoluent. Le chapitre se divise en deux temps correspondant aux deux premières séquences de la carrière de la « ville intelligente ». D'abord circonscrite à quelques expérimentations technologiques, développées indépendamment les unes des autres et empruntant largement à la fiction, la « *smart city* » est prise au sérieux par les acteurs administratifs et politiques des diverses échelles d'action publique à la fin des années 2000. La transition entre les deux séquences n'est pas nette. Mais

¹ PICON, Antoine, *Smart cities : théorie et critique d'un idéal auto-réalisateur*, Paris, Éditions B2, 2013.

² CHOPPLET, Marc, « Smart City : quelle intelligence pour quelle action ? Les concepts de John Dewey, scalpels de la ville intelligente », *Quaderni*, vol. 96, n° 2, 2018, p. 71.

³ HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », art. cit.

afin d'avoir un point de repère j'ai choisi de les séparer à l'année 2008, date à laquelle IBM lance l'initiative « *Smarter Cities* ». Celle-ci est un exemple de ces projets privés d'envergure internationale¹ et constitue un repère commun dans des chronologies concurrentes. Ces projets ont, d'une part, contribué à fixer la « ville intelligente » dans l'appareil théorique de la pensée systémique et, d'autre part participé à faire entrer le vocabulaire de la « *smart city* » dans les administrations territoriales. De manière générale, la deuxième moitié des années 2000 marque l'accroissement des liens entre outils numériques et espaces urbains, grâce notamment au développement de l'« économie du partage » (« *sharing economy* ») par des plateformes numériques, telles qu'Airbnb et Uber, par l'extension rapide du marché des *smartphones*, « l'objet et la technologie de base du citoyen consommateur urbain »², ou encore par l'accroissement des offres d'entreprises des NTIC à destination des collectivités. C'est donc au moins autant pour son omniprésence dans les discours, les écrits et la littérature grise aujourd'hui produits dans l'espace de la « *smart city* » que pour ses conséquences réelles dans les administrations – au demeurant impossibles à quantifier avec exactitude – que ce programme revêt une importance justifiant d'associer à son année de mise en œuvre le passage à une deuxième séquence de la carrière de la « ville intelligente ».

Dans les années qui suivent, l'inscription de la « *smart city* » dans les agendas institutionnels ne suggère pour autant pas la mise en place systématique de dispositifs d'action publique. Elle n'implique pas « une » politique de « ville intelligente », qui serait le produit d'un consensus entre une pluralité d'objectifs et d'intérêts, l'opérationnalisation d'une vision commune de la « ville de demain ». Les lectures de la fin du XX^e siècle ne sont plus d'actualité, ou du moins deviennent extrêmement marginales, mais pour autant des interprétations de la « ville intelligente » continuent de coexister – les finalités de rationalisation des ressources publiques et de rayonnement territorial représentent notamment deux horizons de la « *smart city* » tout à fait distincts.

¹ COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick, *Gouverner la ville numérique*, op. cit.

² *Ibid.*, p. 6.

1. Formalisation d'un terme et premières expériences pilotes (années 1990-2008)

Lorsque des experts, y compris certains enquêtés, se proposent d'en faire l'historique, la date de 2005 est souvent retenue comme le point de départ de la « *smart city* ». Cette année-là l'ancien président américain Bill Clinton aurait été l'un des premiers à utiliser le terme lorsqu'il s'adresse, pour le compte de la fondation Clinton, à John Chambers, alors président de Cisco, entreprise américaine initialement spécialisée dans le matériel réseau. L'information est fréquemment rapportée dans des articles francophones et anglophones de presse, dans des rapports d'institutions publiques et d'organisations privées et des essais. Elle ne s'appuie pourtant sur aucune source tangible. Discours devenu anonyme mais encore répété, l'anecdote semble désormais relever plus d'un mythe, caractérisé par « sa plasticité et ses conditions très souples de vérification »¹, que de l'histoire, auquel se réfère une grande variété d'acteurs même s'ils entretiennent entre eux d'autres désaccords.

Quelques mois après cette supposée suggestion de mobiliser le savoir-faire technique de Cisco afin de rendre les villes plus « *smart* » et plus durables, l'entreprise annonce le lancement d'un programme de recherche de cinq ans, soutenu par la fondation Clinton. Celui-ci comprend notamment l'initiative Connected Urban Development, développée dans le cadre de la Clinton Global Initiative et financée par l'entreprise à hauteur de 15 millions de dollars. Elle comprend des partenariats avec trois villes démonstratrices : San Francisco, Séoul et Amsterdam. C'est à partir de ces territoires que doit être prouvée l'utilité des NTIC dans l'optimisation des infrastructures urbaines et la réduction à terme de la congestion et des émissions de CO². En 2010, l'entreprise crée la division « Smart and Connected Communities », en charge de commercialiser les technologies précédemment développées avec le soutien d'un acteur philanthropique et le concours de grandes métropoles².

¹ DESAGE, Fabien et GODARD, Jérôme, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 4, 2005, p. 636. Voir également : VEYNE, Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1983.

² SCHWAZE-HERION, Odile, « The Role of Smart city for the Realization of the Sustainable Development Goals », dans SCHWAZE-HERION, Odile, *Sustaining our Environment for Better Future: Challenges and Opportunities*, New York, Springer, 2019, p. 209-240.

Si on souscrit à cette mise en récit et qu'on date de 2005 l'apparition formelle de la « *smart city* », celle-ci est ainsi localisée au croisement des sphères privée, philanthropique et politique. Mais l'énonciateur, dominant dans le champ du pouvoir, retient plus d'attention que les montages ayant suivi le « défi » qu'il lance à un secteur privé sommé de prouver son utilité publique. Dans le rapport « *Smart Cities : débats singuliers pour un modèle pluriel* », publié en avril 2020 par La Fabrique de la Cité, l'auteur, géographe de formation, rappelle ainsi dès la première ligne : « Depuis 2005 et la première mention de l'idée d'une smart city par Bill Clinton, quinze ans se sont écoulés. »¹, sans mentionner Cisco. Dans un article publié en ligne en 2015 sur le site d'un journal concurrent, un des journalistes à l'origine du *Monde* « *Cities* » suggère quant à lui que « C'est grâce à Bill Clinton que les Occidentaux se sont mis à parler de "smart cities" [...] L'idée semble être sortie d'un défi lancé en 2005 par l'ancien président des États-Unis à John Chambers, président de Cisco, le fabricant d'équipements pour réseaux digitaux : pourquoi ne pas utiliser ses fascinants outils technologiques pour rendre les villes plus durables. »². Il n'évoque pas non plus les projets développés par la suite.

Avant 2005, présentée *a posteriori* comme date de naissance d'un terme alors directement associé à la durabilité urbaine et comme point de départ de vastes partenariats publics-privés, un ensemble de savoirs mi savants mi pratiques est déjà constitué dans les bordures de deux principaux groupes professionnels. Au lieu de tenter d'enterrer le débat des origines de la « ville intelligente » en en faisant un historique linéaire, je propose de m'arrêter sur ces différents groupes d'acteurs qui ont, en parallèle et sans se concerter, commencé à structurer une réflexion sur les contours de la « ville du futur » alliant théorie et outils opérationnels. En cela, ces collectifs se détachent d'un strict exercice de prospective, dont l'objectif est d'envisager des scénarii possibles afin de réduire les incertitudes et non de proposer des outils concrets pour le développement jugé optimal des territoires³.

¹ R. Languillon-Aussel, avril 2020, « *Smart cities : débats singuliers pour un modèle pluriel*. Cahier 1 : Des acteurs, des approches et des *smart cities* », La Fabrique de la Cité, p. 3.

² F. Pisani, 16 janvier 2015, « Mais d'où vient cette idée bizarre de "ville intelligente" ? », *La Tribune* (en ligne) <https://www.latribune.fr/blogs/aux-coeurs-de-l-innovation/20150116trib4e9bdc2e1/mais-d-ou-vient-cette-idee-bizarre-de-ville-intelligente.html> [consulté le 10/08/2020].

³ Rio, Nicolas, *Gouverner les institutions par le futur*, op. cit.

1.1 Les marges de la pensée urbaine aux États-Unis

Une constance de la « *smart city* » est son investissement par des acteurs fortement dotés en capital académique mais peu présents dans les appareils de gouvernement, notamment au niveau des territoires, ou y occupant des postes qui, d'un point de vue strictement fonctionnel, ne confèrent pas de pouvoir de décision stratégique.

Les professions planificatrices s'affirment au début du XX^e siècle, aux États-Unis et en Europe, comme détentrices d'une légitimité scientifique à participer aux réformes urbaines¹ et s'enracinent progressivement aux côtés d'un *establishment* réformateur². Dans ce contexte les premiers représentants du New Urbanism, dont certains sont les futurs tenants de la « *smart growth* », s'affirment. Regroupés autour du Congress for New Urbanism (CNU) de 1993, ils forment rapidement un entre-soi qui n'entretient cependant pas de relations évidentes avec des réformateurs municipaux contemporains. Quant aux premiers prescripteurs d'un usage accru de la haute technologie pour résoudre les imperfections des villes, ils se situent en dehors des espaces décisionnels. Ils sont également relativement absents du champ académique. Dans un premier temps, ils acquièrent aussi peu reconnaissance tant auprès d'acteurs économiques actifs dans le marché de l'urbain qu'auprès des entreprises des NTIC.

1.1.1 Les « nouveaux urbanistes » en quête de densification

Les « savoirs urbains », ensemble de savoirs savants, pratiques et administratifs qui participent à la constitution d'un « espace commun entre chercheurs, aménageurs et politiques »³, sont longtemps restés attachés à des disciplines préexistantes. Au cours du XIX^e siècle, la ville comme objet d'étude et espace à aménager en fonction de connaissances scientifiques est par exemple saisie par des médecins, à travers la pensée hygiéniste⁴ ou

¹ REPS, John W., *The Making of Urban America: A History of City Planning in the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1965.

² TOPALOV, Christian, « L'urbanisme comme mouvement social, militants et professionnels le city-planning aux États-Unis, 1909-1917 », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 44, n° 1, 1989, p. 139-154.

³ VAN DAMME, Stéphane, « « Les sciences humaines à l'épreuve de la ville : les enjeux d'une archéologie des savoirs urbains (XVII^e-XX^e siècles) » », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 4.

⁴ HERZLICH, Claudine et PIERRET, Janine, « Au croisement de plusieurs mondes : la constitution de la sociologie de la santé en France (1950-1985) », *Revue française de sociologie*, vol. 51, n° 1, 2010, p. 121-148.

encore des ingénieurs se réclamant du saint-simonisme¹, pour la plupart positionnés en dehors des institutions universitaires et d'État. À partir des années 1920, à Chicago, quelques sociologues regroupés autour de Robert E. Park cherchent à légitimer cet objet encore peu investi par les sciences sociales sous l'étiquette « *urban sociology* », qui connaît peu de succès jusque dans les années 1950². Dans la même période, à partir du milieu des années 1930, des réformateurs, principalement allemands et états-uniens et constitués en Union internationale des villes, font émerger une « science communale ». À défaut de se constituer en une discipline en tant que telle elle devient en quelques années « une science dispersée en de multiples laboratoires œuvrant à l'élaboration et à la circulation de savoir-faire destinés à l'administration des villes »³. Au milieu de cette production croissante de savoirs savants et experts, la constitution de l'urbanisme comme profession, le long du XX^e siècle⁴, suggère un mouvement d'autonomisation d'un groupe professionnel exclusivement dédié à l'aménagement des villes. Il constitue en pratique un vivier hétérogène d'experts, qui prennent en France une place de plus en plus importante dans les décisions d'aménagements locaux⁵.

Au même titre que les architectes et les ingénieurs, les urbanistes sont avant tout détenteurs d'une expertise pratique⁶. Les théories concurrentes développées au fil du siècle, pour la plupart formalisées à cheval entre les espaces universitaires et professionnels, ont ainsi vocation, à l'inverse de théories « préurbanistes » antérieures au terme lui-même, à être

¹ PICON, Antoine, *Les saint-simoniens : raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002.

² TOPALOV, Christian, « Sociologie d'un étiquetage scientifique : urban sociology », *L'année sociologique*, vol. 58, n° 1, 2008, p. 203-234.

³ PAYRE, Renaud, « Le stade de l'expérience. Une incertaine « science communale » et la question de l'institutionnalisation disciplinaire des savoirs urbains », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 114.

⁴ La terme « urbanisme » apparaît pour la première fois en 1897 sous la plume de l'architecte catalan Ildefons Cerdà, dans sa *Théorie générale de l'urbanisation*. En France, il se diffuse à partir de 1910 et de la parution d'un *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* (LAVEDAN, Pierre, *Histoire de l'urbanisme. Époque contemporaine*, Paris, H. Laurens, 1952.). Quelques années plus tard, en 1919, l'École des hautes études urbaines est créée à Paris, afin de former des professionnels de la ville et d'encourager la progression de l'étude de celle-ci, dans la foulée du vote de la première loi d'urbanisme (BUSQUET, Grégory et CARRIOU, Claire, « Entre art et science, l'histoire à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (1919-1971) », *Espaces et sociétés*, n° 130, n° 3, 2007, p. 57-70.). Elle est rebaptisée Institut d'urbanisme de l'université de Paris en 1924, puis Institut d'urbanisme de Paris en 1972.

⁵ RATOUIS, Olivier, « L'autonomisation de l'expertise dans l'urbanisme français d'après-guerre », *Histoire urbaine*, vol. 14, n° 3, 2005, p. 9-27.

⁶ VAN DAMME, Stéphane, « « Les sciences humaines à l'épreuve de la ville », art. cit.

traduites en actes¹. Ces professionnels s'appuient sur des théories concrètes, visant à une application généralisée mais fondée sur des principes scientifiques qui leur permettent de revendiquer une indépendance professionnelle. Ils s'imposent ainsi collectivement aux États-Unis et en Europe comme acteurs légitimes de la planification urbaine (du *city planning*) et se trouvent au cœur d'alliance avec les réformateurs sociaux locaux. Aux États-Unis, sans bouleverser les institutions, les maires « réformateurs » ne restent que quelques années en place s'ils parviennent à se faire élire, les professionnels de la planification sont consacrés comme experts auprès des administrations municipales. Ils intègrent ces dernières progressivement, à mesure que le nombre de fonctionnaires augmente². Ingénieurs, architectes et dans une moindre mesure juristes sont ainsi de plus en plus fréquemment repérables dans les organigrammes officiels.

C'est dans ce contexte général que le New Urbanism, dont les prémises remontent aux années 1970³, se développe outre-Atlantique à la fin des années 1980. Il devient un véritable courant lorsqu'en 1993 quatorze architectes/urbanistes organisent le premier Congress for New Urbanism, qui devient à la fois le nom d'un rendez-vous annuel et celui d'une ONG. Tous bien installés dans la vie active, ayant pour la plupart fondé leur propre cabinet, parfois ensemble, après un passage par de grandes agences, les fondateurs du CNU forment un milieu d'interconnaissances dont les racines se trouvent dans quelques grandes universités américaines : Princeton, Yale, Cornell, Berkeley, l'université de Miami⁴.

Trois ans plus tard, ils formalisent vingt-sept principes dans une charte depuis traduite en douze langues. Le préambule rappelle l'ambition première de ces « nouveaux urbanistes » : densifier les villes afin notamment de contrer la ségrégation socio-spatiale et de préserver l'environnement, le tout en privilégiant une démarche de co-construction des espaces publics.

« Le Congrès pour le Nouvel Urbanisme considère : la dégradation des centres-villes, l'expansion anarchique et incessante des zones construites, la ségrégation croissante

¹ CHOAY, Françoise, « Préurbanisme », dans CHOAY, Françoise et MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988.

² TOPALOV, Christian, « L'urbanisme comme mouvement social, militants et professionnels le city-planning aux États-Unis, 1909-1917 », art. cit.

³ FORD, Larry R., « Lynch revisited: New urbanism and theories of good city form », *Cities*, vol. 16, n° 4, 1999, p. 247-257.

⁴ Ces données biographiques ont été compilées à partir d'une documentation accessible sur internet : profils professionnels en ligne (LinkedIn), des sites des agences dans lesquelles ces acteurs travaillent ou ont travaillé, des présentations biographiques accessibles sur les pages des divers congrès, forum, conférences auxquels ils ont parfois participé, et dans une moindre mesure d'articles de presse.

par origines et revenus, la détérioration de l'environnement, la disparition des zones cultivées et des espaces naturels, ainsi que l'oubli de notre héritage culturel, comme étant un seul et unique challenge pour l'avenir de notre société et de son habitat. [...] Nous sommes attachés à rétablir la relation entre l'art de construire et de bâtir une communauté à l'aide d'une planification et d'une conception spatiales s'appuyant sur une participation des citoyens. »¹

En 2020, près de 400 professionnels de l'urbain, exerçant en très grande majorité aux États-Unis, sont accrédités par le CNU, en partenariat avec l'université de Miami, après un examen. Le CNU compte par ailleurs aujourd'hui 19 sections locales en Amérique du Nord.

C'est au sein de ce réseau professionnel que les principes de la « *smart growth* » se développent dans les années 1990. Alors que le terme est formalisé dans les années 1970 dans la littérature scientifique, il ne trouve en effet d'échos dans la communauté professionnelle qu'une vingtaine d'années plus tard². Ce n'est ainsi qu'en 2000 que l'association professionnelle Smart Growth America est créée par trois proches du gouverneur du Maryland ayant travaillé sur le « Smart Growth Act » de 1998. La même année, le National Center for Smart Growth Research and Education est créé à l'Université du Maryland par les départements d'Agriculture et de ressources naturelles, d'Architecture, d'Ingénierie et de Politiques publiques. Son programme de formation est particulièrement focalisé sur la question des transports dits durables.

Entre « nouvel urbanisme » et « *smart growth* », deux communautés professionnelles très proches, certains acteurs revendiquant une double appartenance participent à formaliser un ensemble de pratiques qui, sans s'imposer largement au sein des administrations territoriales, circulent à l'international à partir des années 2000. Le concept de Transit-Oriented Development (TOD)³, développé par Peter Calthorpe, l'un des fondateurs du CNU ayant participé à de nombreux projets de développement d'infrastructures de mobilité à l'étranger, notamment en Chine, est par exemple défendu par l'Institute for Transportation and Development. Le développement à Canton de ce concept présenté comme « *smart* » fait

¹ Congrès pour le Nouvel Urbanisme, 1996, *Les principes du nouvel urbanisme* (en ligne) https://www.cnu.org/sites/default/files/cnucharter_french.pdf [consulté le 13/07/2020].

² Voir la liste des références bibliographiques du Congress for New Urbanism, dont la grande majorité des ouvrages qui abordent la « *smart growth* » sont publiés à partir de la fin des années 1990 : <https://www.cnu.org/resources/new-urbanist-books> [consulté le 13/07/2020].

³ Le TOD repose sur la densification et la mixité des activités. Il consiste globalement à rendre accessibles à pied, c'est-à-dire situés dans un rayon d'approximativement 600 mètres depuis l'habitat, un noyau de services et de commerces et une offre de mobilité collective. CALTHORPE, Peter, *The next American metropolis: ecology, community, and the American dream*, New York, Princeton Architectural Press, 1993.

actuellement partie des objectifs de moyen terme de l'ONG, dont le directeur régional a par ailleurs été familiarisé aux concepts du « nouvel urbanisme » durant des études universitaires en urbanisme faites en partie aux États-Unis.

Se constituant progressivement en réseau professionnel transnational, comptant notamment sur la publication de nombreux ouvrages et sur la mobilité de certains acteurs, les tenants de ces deux courants revendiquent avant tout un intérêt pour le développement durable et la *low*¹ plutôt que *high tech*. Familiarisée à cet ensemble de savoir-faire lors de ses années d'études et de ses premières expériences professionnelles aux États-Unis, une des cadres du bureau pékinois du Natural Resources Defense Council (NRDC), une ONG environnementale américaine, rappelle ainsi que le « *smart* » a d'abord regroupé des défenseurs d'une application de principes de durabilité dans les espaces urbains :

« Lorsque nous avons commencé en Chine [ndla : en 2002] nous avons promu des objectifs intelligents, ce qui est un concept très établi aux États-Unis. Il s'agit d'objectifs urbains durables... Cela... Cela se concentre principalement sur le renforcement de la politique énergétique et environnementale. La croissance intelligente concerne l'urbanisation, les bâtiments verts, le stockage du carbone, etc. Désormais, intelligent peut signifier n'importe quoi, comme l'utilisation de tous ces outils informatiques et Internet, mais c'était était autrefois très lié à la durabilité. »²

Aujourd'hui encore, malgré une forte association entre « *smart city* » et entreprises des NTIC et surtout des données, certains acteurs, qui forment un microcosme transnational de professionnels de l'urbain, pour beaucoup formés aux États-Unis, défendent ainsi cette conception minoritaire d'une « *smart growth* » très attachée à une densification écologiquement durable. De la même manière que les pionniers de ce mouvement n'entretenaient, à la fin du XX^e siècle, pas ou peu de liens avec d'autres courants de pensée, ils déploient des pratiques professionnelles relativement imperméables à d'autres courants, parmi lesquels la cybernétique.

¹ L'expression « *low tech* » est utilisée pour la première fois par l'économiste de la décroissance Ernst Friedrich Schumacher. Il suggère que le développement de « technologies intermédiaires » de production économiques et écologiques, en opposition à des technologies reposant sur les énergies fossiles, est la seule alternative possible pour éviter l'essoufflement d'un modèle mondial de croissance économique. SCHUMACHER, Ernst Friedrich, *Small is beautiful: a study of economics as if people mattered*, London, Vintage Books, 1993.

² Entretien, cadre, bureau de Pékin du Natural Resources Defense Council, le 6 mars 2018 (traduction de l'auteure).

1.1.2 La cybernétique, du complexe militaro-industriel à la ville

Si des systèmes d'information sont créés dans les villes depuis le XVI^e siècle¹, c'est à partir du milieu du XX^e siècle que les administrations municipales commencent à envisager avec systématisme l'utilité de grandes bases de données pour la production de l'action publique². En 1962, la ville de Los Angeles soumet par exemple à la fondation Ford une demande de financement pour la création d'une « Metropolitan Area Fact Bank for the Greater Los Angeles Area », c'est-à-dire une base de données électronique censée aider les agents municipaux à garantir un meilleur accès à un ensemble de services à destination de la population³. Cette demande est rejetée. Mais la municipalité lance quatre ans plus tard un programme d'« analyse compréhensive de la ville » à l'aide de financements fédéraux. Il repose notamment sur l'expertise du département de la planification (*city planning department*), dont le directeur a précédemment participé à la modélisation informatique de la ville de Pittsburgh. Ce programme s'appuie plus précisément sur des outils informatiques devant permettre de « générer beaucoup de données » et de les compiler dans un « logiciel particulièrement utile pour la planification urbaine »⁴. L'année suivante, en 1967, une ordonnance municipale acte la création d'un Community Analysis Bureau. Son principal objectif est de trouver et d'adapter à l'échelle métropolitaine de nouveaux outils de collecte et de stockage de données, qui proviennent notamment de l'industrie militaire. Ces outils doivent permettre de lutter contre la détérioration du parc immobilier en identifiant les signes précoces d'obsolescence des infrastructures⁵.

Cette tendance croissante, d'abord aux États-Unis, à incorporer les sciences des données aux appareils administratifs, à travers la création de nouveaux départements

¹ À partir du XV^e siècle, la question de la propreté à Paris fait l'objet de tentatives de centralisation de l'information. Ce système est largement perfectionné à partir du milieu du XVII^e siècle, la vaste réforme de la police des années 1660 s'accompagnant d'une mise en administration de la collecte des ordures et donc d'une centralisation de l'information vers la lieutenance générale de police. LYON-CAEN, Nicolas et MORERA, Raphaël, « Naissance, réorganisation ou formalisation d'un système d'information ? La propreté des rues de Paris, XVI^e-XVIII^e siècles », *Flux*, vol. 111-112, n° 1, 2018, p. 44-56.

² OFFNER, Jean-Marc, « La smart city pour voir et concevoir autrement la ville contemporaine », *Quaderni*, n° 96, 2018, p. 17-27.

³ COMMUNITY ANALYSIS BUREAU, *State of the City: Conditions of Blight and Obsolescence*, Los Angeles, City of Los Angeles, 1970, p. 13.

⁴ UNITED STATES DEPARTMENT OF HOUSING AND URBAN DEVELOPMENT, *Urban and Regional Information Systems: Support for Planning in Metropolitan Areas*, U.S. Government Printing Office, 1968, p. 57 (traduction de l'auteure).

⁵ LIGHT, Jennifer S., *From Warfare to Welfare: Defense Intellectuals and Urban Problems in Cold War America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2003.

indépendants des services de planification, ou par le recrutement, au sein de ces derniers, d'analystes aux compétences en informatique alors relativement rares, s'inscrit dans un mouvement cybernétique qui considère l'analyse des systèmes et les simulations informatiques comme « les outils nécessaires pour une approche des défis administratifs centrés sur les problèmes »¹. Développée à la suite des travaux de Nobert Wiener à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'étude des systèmes complexes a d'abord été appliquée au domaine militaire. Puis, dans les années 1960, à partir des travaux de quelques chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT), elle est progressivement transposée à la compréhension de la ville. Cet usage de la cybernétique, d'abord dans l'optique de protéger les villes, considérées comme des nœuds de communication, des possibles dégâts d'un conflit armé, est peu à peu justifié par la pertinence de ses outils pour combler les insuffisances de la planification, jugée incapable d'endiguer l'accroissement de la paupérisation dans les grandes aires urbaines².

La cybernétique fait son entrée dans certaines administrations grâce à des acteurs formés à l'ingénierie, aux mathématiques et/ou à l'informatique auprès de chercheurs ayant participé à la constituer en discipline, ainsi que par des urbanistes convertis en milieu de carrière. Mais elle ne s'impose pour autant pas durablement. À la fin du XX^e siècle toutes les municipalités sont loin de se doter d'autant de moyens, humains et informatiques, que quelques grandes métropoles³. Par ailleurs, si tant est que de nouveaux programmes, voire de nouveaux départements, sont créés afin de développer des applications de la pensée cybernétique ou de transposer des programmes de modélisation militaires à la ville, ceux qui les font exister tendent à travailler de façon déconnectée par rapport aux professionnels de la ville⁴. Ces derniers, en plus de travailler dans des équipes indépendantes les unes des autres,

¹ *Ibid.*, p. 47 (traduction de l'auteure).

² PICON, Antoine, « Villes et systèmes d'information : de la naissance de l'urbanisme moderne à l'émergence de la smart city », *Flux*, vol. 111-112, n° 1, 2018, p. 80-93.

³ Parmi lesquelles Los Angeles, New York et Pittsburg.

⁴ Aux architectes et, plus tardivement urbanistes d'État, s'ajoutent les ingénieurs, en France particulièrement ceux des ponts et chaussées. Omniprésents au sein du ministère de l'Équipement, dont le corps est sous la tutelle, ils conservent longtemps le monopole de la production des infrastructures urbaines. FICHET-POITREY, Françoise, BUREAU, Jean et KAUFMANN, M., *Le corps des ponts et chaussées du génie civil à l'aménagement du territoire*, ministère de l'Urbanisme et du logement/Comité de la recherche et du développement en architecture, 1982.

cherchent en effet à conserver le monopole de l'expertise urbaine au sein du champ administratif¹.

De manière générale, si les cybernéticiens commencent à considérer la ville pour objet d'étude dans la deuxième moitié du XX^e siècle, ils restent concentrés dans quelques laboratoires américains (principalement au MIT) et, en dehors du champ académique, dans l'industrie de la défense, par exemple au sein de la RAND corporation². Bien que n'acquérant pas de position dominante tant dans les sphères publiques que privées de la fabrique urbaine, ils posent les bases des conceptions systémiques de la ville. Elles reposent sur l'idée d'une possible réduction de l'incertitude grâce à des outils technologiques, développés dans les années 2000 aux États-Unis par des acteurs « privés » usant du terme de « *smart city* ».

Si le courant urbanistique de la « *smart growth* », affiche plus de proximité sémantique avec la « *smart city* », la cybernétique, qui a fait une entrée marginale dans la pensée urbaine une vingtaine d'années plus tôt, a plus durablement marqué la trajectoire de la « ville intelligente ». Alors que « *smart growth* » et nouvel urbanisme ont largement circulé dans les réseaux transnationaux du développement durable, l'héritage cybernétique, qu'il soit revendiqué ou mis en discussion, se retrouve, de la fin du XX^e siècle jusqu'au aujourd'hui, dans les pratiques et les discours de certains acteurs de la « ville intelligente », y compris en France.

1.2 Les prémisses de la « smart city » en France

Avant que le terme de « ville intelligente » soit progressivement repris, à la fin des années 2000, par des acteurs du champ urbain, particulièrement de nouveaux entrants, les liens entre villes et technologies sont en France peu interrogés. Dans le champ académique, la « *smart city* » fait ainsi l'objet de peu de recherches. La réflexion sur les possibles usages des nouvelles technologies dans les villes, d'abord concentrée aux États-Unis, se propage malgré tout progressivement, principalement en dehors de l'université, par le travail

¹ BLANC, Maurice, « Métiers et professions de l'urbanisme : l'ingénieur, l'architecte et les autres », *Espaces et sociétés*, vol. 142, n° 2, 2010, p. 131-150.

² LIGHT, Jennifer S., *From Warfare to Welfare*, op. cit.

d'intermédiaires¹ capables de circuler entre plusieurs espaces nationaux². Polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, diplômé d'architecture et d'histoire des sciences et de l'art, directeur de recherche à l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) et, depuis 2002, parallèlement à la Harvard Graduate School of Design, Antoine Picon fait partie de ceux qui participent le plus activement à la formalisation puis à la circulation de cette réflexion entre les États-Unis et la France³.

1.2.1 Ville et technologie, une association en quête de légitimité scientifique

L'illégitimité scientifique, au sein des sciences sociales françaises, de la question de la croissance des technologies dans l'espace urbain a marqué la première séquence de la carrière de la « *smart city* ». Alors que les recherches universitaires anglo-saxonnes sur les villes et l'urbain sont regroupées sous l'étiquette *urban studies* à partir des années 1950⁴, elles sont en France beaucoup plus éclatées, se retrouvant en géographie, en histoire, en sociologie, en science politique et dans une certaine mesure en économie. Pour ce qui est plus spécifiquement des apports de la sociologie politique, les années 1990/début 2000 sont dans l'ensemble marquées par de nombreux travaux portant sur le gouvernement des villes/la gouvernance urbaine⁵, sur les réformes de décentralisation, notamment sur leurs impacts sur le lien centre/périphérie⁶ et les répercussions au concret de nouvelles répartitions des

¹ On pourrait également parler de facilitateurs (YALÇIN-RIOLLET, Melike, *Construire une participation « acceptable »*, *op. cit.*), de courtiers (DEZALAY, Yves, « Les courtiers de l'international », *art. cit.*), de passeurs (RIOUFREY, Thibaut, « Les passeurs de la « Troisième Voie ». Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées, The Go-Betweens of the "Third Way" », *art. cit.*), ou encore de médiateurs (HAUCHECORNE, Mathieu, *La gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice*, *op. cit.*), chaque notion renvoyant à des individus occupant des positions entre différents espaces sociaux et participant à inscrire dans un espace de réception une certaine interprétation d'un ensemble d'idées et/ou de pratiques formalisés dans un autre.

² RIOUFREY, Thibaut, « Les passeurs de la « Troisième Voie ». Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées, The Go-Betweens of the "Third Way" », *art. cit.*

³ Suivre la trajectoire de ce chercheur/expert tend à donner l'impression d'une importation linéaire des États-Unis vers la France, quand la « *smart city* » s'inscrit dans un mouvement plus global de circulations transnationales. La sous-section suivante (1.3) en rend compte de façon plus évidente, en mobilisant notamment des exemples de projets sud-coréens et émiriens.

⁴ TOPALOV, Christian, « Sociologie d'un étiquetage scientifique », *art. cit.*

⁵ LE GALES, Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *art. cit.* ; PINSON, Gilles, *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin.*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université Rennes 1, 2002.

⁶ MABILEAU, Albert, *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 1994.

compétences entre l'État et les collectivités territoriales¹, ou encore sur les réseaux d'acteurs locaux de politiques publiques².

En regroupant, en 2000, une quarantaine de contributions de divers horizons disciplinaires dans leur ouvrage *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*³, Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot⁴ prennent acte de l'éclatement de la production académique et tentent d'esquisser une épistémologie des savoirs savants portant sur la ville⁵. En donnant un aperçu des différentes démarches disciplinaires, en plus des représentations de la ville dans la fiction et de l'évolution des pratiques professionnelles, cet ouvrage permet d'entrevoir la structuration de l'espace de production de savoirs universitaires portant sur les villes à la fin du XX^e siècle. Clarifiant les apports des diverses disciplines⁶ à l'étude des dynamiques urbaines, suggérant ensuite un possible décloisonnement des de celles-ci mais également des champs académiques et de l'expertise, ce livre rend compte de l'état contemporain d'un ensemble de connaissances au sein duquel les NTIC ont une place réduite. Jean-Marc Offner, ancien directeur du Laboratoire techniques, territoires, sociétés (LATTS) et désormais directeur de l'agence d'urbanisme de la métropole Bordeaux-Aquitaine, aborde par exemple la question des réseaux, déployés à mesure d'avancées techniques puis technologiques. Mais au fil de l'ouvrage les nouvelles technologies ne constituent jamais un objet ou une entrée en soit. Marginale au moment de la publication, la thématique est cependant envisagée comme horizon possible des recherches urbaines, les directeurs de l'ouvrage partant du constant de sa présence croissante dans les discours, notamment médiatiques.

Peu présente dans les sciences sociales, la thématique n'est pour autant pas totalement absente. Elle commence à être investie marginalement par la sociologie des sciences et techniques, qui se consolide dans le champ universitaire français à partir dans les

¹ DONZELOT, Jacques et ESTEBE, Philippe, *L'état animateur : essai sur la politique de la ville*, Paris, Éditions Esprit, 1994.

² GAUDIN, Jean-Pierre, « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 31-56.

³ PAQUOT, Thierry, LUSSAULT, Michel et BODY-GENDROT, Sophie, *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000.

⁴ Respectivement philosophe (professeur des universités), géographe (maître de conférence, depuis élu professeur des universités) et sociologue (directrice de recherche au CNRS).

⁵ Savoirs à ne pas confondre avec la « science communale », qui renvoie à l'ambition de réformateurs du début du XX^e siècle cherchant à constituer une science du gouvernement des villes, donc de produire des savoirs directement utiles à l'administration. PAYRE, Renaud, *Une science communale*, *op. cit.*

⁶ Notamment géographique, philosophie, anthropologie, sociologie, histoire, démographie, économie.

années 1980, autour notamment de Bruno Latour et Michel Callon¹. Intégrant l'espace urbain à des réflexions portant sur les outils technologiques, quelques chercheurs suggèrent en effet un intérêt scientifique à saisir les transformations urbaines à travers l'évolution des techniques, particulièrement des réseaux. Dans la revue *Réseaux*, fondée en 1982 par Patrice Flichy et Paul Beaud, chercheurs au Centre national d'études des télécommunications, plusieurs numéros antérieurs aux années 2000 portent ainsi sur les réseaux techniques urbains. Le numéro 4 de la revue, publié en 1984 s'intitule sobrement « Réseaux urbains » et regroupe des contributions partageant une perspective historique. En 1986 paraît le numéro thématique « Communication et dynamique urbaine » puis, en 1987, « Villes câblées ». Il faut ensuite attendre 2019 pour que soit de nouveau traité le lien ville/technologie, dans le numéro « Villes intelligentes et administrations municipales ». Les trois publications des années 1980 regroupent des articles qui sont par la suite relativement peu cités² et ne participent pas activement à inscrire la thématique à l'agenda de la recherche universitaire. D'autant plus que leurs auteurs poursuivent parfois une carrière en dehors du champ ou, *a minima*, désinvestissent la thématique de l'urbain ou du numérique/technologique. Dominique Lorrain laisse ainsi les réseaux urbains de côté à partir des années 2000 et recentre ses travaux sur la gouvernance des grandes métropoles³. Dominique Boullier investit quant à lui indirectement et tardivement le sujet de la ville numérique, au début des années 2010, et ce principalement à travers des enseignements, notamment dans le cadre du master de Sciences Po Paris « Governing Large Metropolis », et des directions de thèse – par exemple, celle d'Antoine Courmont, portant sur les données urbaines, soutenue en 2017. En dehors du champ académique, Chantal de Gournay, qui publie quinze articles dans la revue entre 1984 et 2002, travaille pour le Lab de l'opérateur Orange de 1983 jusqu'à sa retraite en 2006. Jean-

¹ LAMY, Jérôme et SAINT-MARTIN, Arnaud, « La sociologie historique des sciences et techniques : Essai de généalogie conceptuelle et d'histoire configurationnelle », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 68, n° 1, 2015, p. 175-214.

² À l'exception d'un article de Dominique Lorrain (LORRAIN, Dominique, « Le grand fossé ? Le débat public/privé et les services urbains », *Réseaux*, vol. 26, n° 5, 1987, p. 113-137.) et d'un de Gabriel Dupuy (DUPUY, Gabriel, « Villes, systèmes et réseaux : le rôle historique des techniques urbaines », *Réseaux*, vol. 4, n° 1, 1984, p. 3-23.), cités respectivement 18 et 27 fois, d'après une recherche Google Scholar tous les papiers réunis dans ces trois publications sont cités moins de 10 fois dans les 35 ans suivant leur parution. Si cet indice est imparfait et ne permet pas de suivre la circulation exacte d'un article, il permet tout de même de suggérer une réception très limitée dans le champ académique.

³ LE GALES, Patrick et LORRAIN, Dominique, « Gouverner les très grandes métropoles ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 107, n° 3, 2003, p. 305-317 ; LORRAIN, Dominique, « La gig@city, nouveau lieu de la production de capital », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2008, n° 1, 2008, p. 63-69 ; LORRAIN, Dominique, *Métropoles XXL en pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

Paul Simon, qui signe quatorze articles, fonde en 2007 et en Espagne une société de conseil en politiques publiques après avoir travaillé au sein du groupe Orange pendant vingt-deux ans. Mis à part par le biais de *Réseaux*, ainsi que les revues *Hermès* et *Flux* s'agissant de Simon, ils entretiennent peu de liens avec le monde universitaire.

C'est à la toute limite des STS, à la rencontre de l'histoire sociale des techniques et de l'architecture, que s'esquisse en France un premier réseau de chercheurs, grâce à l'importation, dans les années 1990 d'une littérature anglo-saxonne. Antoine Picon participe particulièrement à l'appropriation de travaux étrangers et à l'ouverture d'un programme de recherche aujourd'hui encore actif dans un laboratoire de l'ENPC. La réception de ses réflexions reste cependant très circonscrite au sein du champ académique alors qu'elles acquièrent du poids dans un espace institutionnel avec lequel il cultive des proximités.

1.2.2 Les villes « cyborgs » puis « smart » à la périphérie du champ académique

Si de nombreux travaux ont porté sur l'évolution des savoirs urbains dans les sociétés occidentales¹, Antoine Picon est un des premiers auteurs français à porter une réflexion quasi prospective sur les possibles usages futurs des technologies dans les villes, notamment des outils de modélisation d'inspiration cybernétique. À la suite de travaux sur l'évolution de la place des ingénieurs, particulièrement des grands corps, en France depuis le XVIII^e siècle², et plus largement sur l'évolution des imaginaires techniques³, il développe à la fin des années 1990 une réflexion autour des cyborgs. Il défend l'idée selon laquelle cette figure de la littérature de science-fiction, d'abord inspirée par l'homme prothèse qu'Edgar Allan Poe introduit en 1839 dans *L'homme qui était refait*, correspond au citoyen idéal d'une ville transformée par la cybernétique et les outils numériques. Dans le résumé d'un article publié dans *Les Annales de la recherche urbaine*, il synthétise ainsi sa thèse :

¹ Voir par exemple le dossier de la revue *Histoire urbaine* intitulé « La ville et l'expertise », qui regroupe des contributions montrant l'évolution des recours à des discours savant par les acteurs de la décision urbaines, à partir d'études de cas de plusieurs villes européennes au XX^e siècle : « La ville et l'expertise », *Histoire urbaine*, n° 14, 2005.

² PICON, Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne : l'École des ponts et chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1992.

³ PICON, Antoine, « Imaginaires de l'efficacité, pensée technique et rationalisation », *Réseaux*, vol. 109, n° 5, 2001, p. 18-50.

« [...] Délaissant le régime du “hard” pour celui du “soft”, la ville territoire présente plus d'analogies avec le monde des jeux électroniques qu'avec la structure matérielle des ordinateurs. Dans le paysage virtuel des jeux, construit d'événements multiples et simultanés, les rythmes de la ville industrielle s'abolissent et la progression de l'individu se passe de mode d'emploi. Le cyborg, créature électronique, hybride de chair et de machine, symbolise la figure du citoyen livré à l'hétérogénéité du temps. »¹

Ses travaux reposent principalement sur des recherches francophones en architecture² et sur une littérature scientifique anglo-saxonne qui n'est pas traduite en français. Il rejoint par exemple en partie le postulat de William J. Mitchell, doyen de l'école d'architecture du MIT, qui estime que les évolutions technologiques rendent probables un rapprochement entre monde réel et cybermonde. Picon suggère ainsi que « les jeux électroniques accèdent à la dignité de métaphore plausible du développement urbain »³. Il se familiarise à cette littérature grâce notamment à deux premiers séjours de recherche de quatre et cinq mois, en 1996 et 1997, au MIT puis à l'Université d'Harvard. Tout en gardant un pied l'École nationale des ponts et chaussées il se rapproche dès lors rapidement de la recherche américaine, particulièrement en architecture, à l'époque plus intéressée par les infrastructures technologiques et plus prolifique sur la question des imaginaires urbains que son alter ego français⁴. Entre février 1998 et décembre 2002, il bénéficie du statut de professeur invité deux fois à Princeton puis à l'université de Pennsylvanie, et obtient en 2002 un poste de professeur à Harvard, qu'il occupe toujours en parallèle de ses responsabilités à l'ENPC⁵.

¹ PICON, Antoine, « Le temps du cyborg dans la ville territoire : Vers de nouvelles métaphores de l'urbain », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 77, n° 1, 1997.

² L'article cité est d'ailleurs issu d'un travail réalisé dans le cadre d'un groupe de recherche coordonné par l'École d'architecture de Versailles.

³ PICON, Antoine, « Le temps du cyborg dans la ville territoire », art. cit., p. 73.

⁴ On pense par exemple aux travaux des géographes Matthew Gandy, dans lesquels il s'intéresse particulièrement à la tension entre pensée environnementale et post-modernité et développe la notion d'« urbanisation cyborg », et à ceux de d'Erik Swyngedouw, qui utilise la notion de « métabolisme » pour rendre compte du fonctionnement biologique et technologique de la ville contemporaine. Ces deux auteurs sont considérés par Picon comme pionniers de l'introduction du thème du cyborg dans la recherche urbaine. GANDY, Matthew, « Crumbling land: the postmodernity debate and the analysis of environmental problems », *Progress in Human Geography*, vol. 20, n° 1, 1996, p. 23-40 ; GANDY, Matthew, « Cyborg Urbanization: Complexity and Monstrosity in the Contemporary City », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 29, n° 1, 2005, p. 26-49 ; SWYNGEDOUW, Erik A., « Territorial Organization and the Space/Technology Nexus », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 17, n° 4, 1992, p. 417-433 ; SWYNGEDOUW, Erik, « Circulations and Metabolisms: (Hybrid) Natures and (Cyborg) Cities », *Science as Culture*, vol. 15, n° 2, 2006, p. 105-121.

⁵ Ces données sont tirées du CV scientifique d'Antoine Picon.

Entre deux espaces académiques, il participe à faire progressivement entrer la question de la ville technologique et de ses imaginaires à l'agenda scientifique de l'ENCP, par de nombreuses publications et l'organisation d'événements scientifiques – par exemple un séminaire « Techniques, imaginaire et utopie » en 2000-2001 et 2001-2002, co-organisé avec ses collègues du LATTIS Konstantinos Chatzis et Patrice Flichy (co-fondateur de la revue *Réseaux*) en partenariat avec le centre Alexandre Koyré de l'EHESS¹. Pour autant, ses travaux sur la « ville cyborg » connaissent peu d'écho dans le monde académique, en dehors d'un petit groupe d'historiens des sciences et techniques et d'architectes principalement réunis autour de ces deux laboratoires parisiens. Quand, dans les années 2010, il élargit ses recherches à la thématique de la « ville intelligente », qu'il qualifie d'« idéal auto-réalisateur » et de « tentation néo-cybernétique »², ses travaux restent mobilisés par une poignée seulement de chercheurs relativement dominés dans leurs disciplines respectives³. Mais ils continuent de cheminer dans des espaces de production d'expertise créés par des acteurs politiques et administratifs.

De 1999 à 2002, il est membre du conseil scientifique du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), service interministériel créé en 1998⁴, du Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles de 2001 à 2005, ou encore de la Commission du vieux Paris, rattaché à la sous-direction du patrimoine et de l'histoire et de la direction des affaires culturelles de la mairie de Paris, de 2008 à 2014. Il entretient ainsi des liens avec l'espace institutionnel, accessible de part des titres attestant d'une certaine reconnaissance dans le champ académique et au sein duquel il est consacré comme pionnier de la « ville intelligente ». En 2014, le PUCA organise un premier séminaire sur la « ville intelligente », lors duquel Picon est invité en séance introductive, et présenté *a posteriori* comme « le premier en France à avoir construit une réflexion théorique sur le sujet »⁵. Dans un long papier intitulé

¹ Anciennement Centre de recherches d'histoire des sciences et des techniques.

² Il continue alors de s'appuyer largement sur une littérature anglo-saxonne des années 1990, par exemple un ensemble de publications du théoricien de l'informatique ubiquitaire Mark Weiser, dont il qualifie les écrits de « visionnaires ». PICON, Antoine, *Smart cities, op. cit.*, p. 12.

³ Voir la section 4 du chapitre 2, p. 182.

⁴ Le PUCA naît de la fusion du Plan construction (1971) et du Plan urbain (1984). Il est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires (anciennement de l'Égalité des territoires et du logement). Il associe également le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère de la Culture.

⁵ Programmes des deux cycles du séminaire « Ville intelligente » du PUCA (2014-2018), (en ligne) <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/ville-intelligente-2014-2018-a262.html> [consulté le 08/08/2020].

« Smart City. Origines et concepts », publié par le PUCA, Jean Daniélou, futur doctorant en STS aux Mines ParisTech, loue quant à lui « l'effort pionnier du théoricien français Antoine Picon amorcé en 2013 dans *Smart Cities, théorie et critique d'un idéal auto-réalisateur*. Il fut le premier en France à ancrer la survenue de la ville intelligente dans une histoire des techniques. »¹.

Il fait par ailleurs aujourd'hui partie des « experts » de la « *smart city* » vers lesquels se tourne régulièrement La Fabrique de la Cité. En juin 2019, il participe à un évènement organisé par le *think tank* à l'occasion de la sortie de l'ouvrage *La ville rêvée des philosophes*, dirigé par le philosophe Michel Eltchaninoff, co-édité par *Philosophie Magazine* et La Fabrique de la Cité et qui contient un entretien avec Picon. Un mois plus tard, lors d'une conférence « La ville cyborg, une urbanité totale », il est invité, à côté de Jean Daniélou et de la philosophe Sylvie Allouche, à « débattre du cyborg comme nouvelle condition possible pour la ville »². Dans les semaines suivantes, il participe à un voyage d'étude organisé par le *think tank* à Singapour, lors duquel il intervient dans une table-ronde portant sur le concept de « ville vivable ».

La réutilisation des travaux d'Antoine Picon, de ses premières publications sur la « ville cyborg » à la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, permet de suggérer que la question des liens entre ville et technologie n'a pas directement intégré le canon académique, alors que des théories portées par des acteurs universitaires ont circulé en dehors du champ d'origine de ces derniers. Le premier cercle de connaissances de cet auteur aujourd'hui présenté comme pionnier de la « *smart city* » en France correspond à quelques chercheurs concentrés dans un voire deux laboratoires parisiens. En dehors de celui-ci, la problématique qu'il traite reste quasiment totalement absente des sciences sociales, notamment de la sociologie urbaine, jusqu'à la fin des années 2000.

¹ DANIELOU, Jean, *Smart City. Origine et concepts*, Paris, PUCA, 2017, p. 6.

² La Fabrique de la Cité, 1^{er} août 2019, « La ville cyborg, une urbanité totale », (en ligne) <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/la-ville-cyborg-une-urbanite-totale/> [consulté le 08/08/2020].

1.3 Des « projets symboliques » polémiques

À défaut de devenir un objet scientifique, d'être imposé comme nouveau problème au cœur de réseaux entre autres scientifiques par quelques figures types d'entrepreneurs venus perturber l'ordre social¹, la ville emplie de technologies, préfigurant une des approches majoritaires de la « *smart city* », fait l'objet de quelques projets concrets. Ils sont aujourd'hui présentés de façon récurrente comme « pionniers » par des acteurs de la « ville intelligente ». Loin des utopies romanesques et des lointains horizons emplis de science-fiction également véhiculés par quelques auteurs académiques, ces projets ancrent dans le béton des réalités technicistes. Et s'ils sont pilotés, à partir du début des années 2000, par des groupements d'acteurs relativement bien identifiés², ils font l'objet de nombreux commentaires critiques qui n'émanent pas strictement de l'espace académique.

Dans une publication pour La Fabrique de la Cité, le géographe Raphaël Languillon-Aussel mobilise ainsi l'exemple de la ville nouvelle de Songdo, dont la construction est engagée en Corée du Sud en 2003, grâce à 35 milliards de dollars investis dans le cadre d'un partenariat public privé avec l'entreprise de sidérurgie Posco et le développeur immobilier américain Gale International. Ce projet est lancé en amont du U-Korea Master Plan, publié en 2006, et regroupant vingt-huit projets :

« Les expérimentations, comme Songdo, servent de vitrine au savoir-faire technologique des grands groupes sud-coréens et de démonstrateurs in vivo. En raison de sa dimension pionnière et de ses ambitions internationales, la politique des U-cities devient un modèle incontournable pour l'aménagement des villes nouvelles sud-coréennes dans les années 2000 et des villes intelligentes à travers le monde [...] »³

¹ Qu'on parle des entrepreneurs institutionnels du néo-institutionnalisme (EISENSTADT, S. N., « Cultural Orientations, Institutional Entrepreneurs, and Social Change : Comparative Analysis of Traditional Civilizations », *American Journal of Sociology*, vol. 85, n° 4, 1980, p. 840-869.), des entrepreneurs de morale, de cause ou de politique publique de la sociologie des mouvements sociaux (REPS, John W., *The Making of Urban America*, op. cit. ; COBB, Roger W. et ELDER, Charles D., *Participation in American politics: The dynamics of agenda-building*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1972 ; BECKER, Howard S., *Outsiders*, op. cit.), ou encore les innovateurs de la sociologie des sciences (LATOUR, Bruno, *Les microbes : guerre et paix*, Paris, Métailié, 1984.), ces acteurs partagent l'ambition de transformer l'espace social dans lequel ils évoluent, « bousculent les espaces sur lesquels ils interviennent, brisent les routines et subvertissent les rapports de pouvoir stabilisés et les hiérarchies instituées » (BERGERON, Henri, CASTEL, Patrick et NOUGUEZ, Étienne, « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 2, 2013, p. 264.).

² Étant entendu que ceux-là divergent d'un projet à l'autre. Voir par exemple l'ouvrage dirigé par Dominique Lorrain, dont l'un des apports est de montrer, à partir de l'usage de la notion de coalition de croissance, la grande hétérogénéité des jeux d'acteurs locaux, notamment en raison d'une variation significative du niveau de coordination entre acteurs publics et privés. LORRAIN, Dominique, *Métropoles XXL en pays émergents*, op. cit.

³ R. Languillon-Aussel, avril 2020, « *Smart cities* : débats singuliers pour un modèle pluriel. Cahier 1 : Des acteurs, des approches et des *smart cities* », La Fabrique de la Cité, p. 12.

À quelques semaines d'intervalles, Jean-François Soupizet, consultant scientifique de l'association de prospective Futuribles International, publie dans la revue de l'association un article lors duquel il identifie la même ville ainsi que celle de Masdar, dont la construction est entamée en 2006 aux Émirats arabes unis, comme « projets symboliques ». Il porte sur ceux-là un regard qui se veut critique puisqu'une quinzaine d'années plus tard ils ne dépassent selon lui pas « le stade de réalisations expérimentales et restent des projets désincarnés »¹. Si les projets de villes ou quartiers dans lesquels la technologie serait omniprésente sont peu nombreux jusqu'à la deuxième moitié des années 2000, les quelques réalisations servent de points de repère aux experts qui cherchent à retracer l'histoire des « *smart cities* ». Sans l'envisager en termes de circulation, particulièrement des savoirs, en recourant à une multitude d'exemples tirés de plusieurs continents, ils en exposent la dimension transnationale, au demeurant largement circonscrite au Nord.

Ces projets sont par ailleurs souvent qualifiés en termes de réussite ou d'échec, sur la base notamment de leur capacité à attirer entreprises et habitants – ou, dans les cas des deux projets cités, de leur incapacité, le niveau d'attraction territoriale restant jusqu'à aujourd'hui en dessous des projections. Stève Bernardin rappelle ainsi qu'après une dizaine d'années Songdo n'a attiré qu'environ la moitié des 250 000 habitants attendus, quand Masdar compte quelques centaines d'habitants contre les 50 000 prévus. Ces deux « cas emblématiques », comme il les appelle également, incarneraient dès lors « les limites du discours techniciste des experts »², dont la formulation claire permettrait notamment aux fournisseurs de solutions technologiques de développer des rhétoriques axées sur les services urbains et l'amélioration des conditions de vie des citoyens grâce aux technologies numériques. Ces discours revendiquant de « replacer l'humain au centre », ou encore de « penser les besoins réels des habitants », pour reprendre deux formules récurrentes, imprègnent largement la littérature grise, produite par des organisations privées et par des institutions publiques, de la deuxième séquence.

¹ J-F. Soupizet, 2020, « La smart city : mythe et réalité », *Futuribles*, p. 40.

² BERNARDIN, Stève, « De l'audace technique à la conformation politique ? Quelques hypothèses de retour de la Silicon Valley », *Quaderni*, vol. 96, n° 2, 2018, p. 49.

2. La « ville intelligente », une catégorie d'intervention sans territoire administratif clair (2008-2015)

L'incorporation du « *smart* » au langage institutionnel des territoires, jusqu'à celui des organisations internationales et transnationales, s'est accompagnée du développement d'une expertise spécialisée de la « ville intelligente » au sein de quelques départements universitaires, principalement de sciences dites exactes, et de grands groupes privés offrant leurs services aux collectivités. Municipalités, métropoles, régions, État central, institutions européennes ou encore programmes onusiens mobilisent en effet massivement, de la fin des années 2000 au milieu des années 2010, un ensemble de savoirs produits en dehors de l'espace institutionnel, mêlant discours technologiste et indicateurs supposément qualitatifs fondés sur des critères quantitatifs, en bref, reposant en grande partie sur les sciences de l'ingénieur, notamment sur le domaine de l'informatique.

Côté privé, l'entreprise IBM est souvent présentée, y compris dans la littérature scientifique, comme un acteur central du déploiement massif de NTIC dans les villes, particulièrement à travers le programme « Smarter Cities », et donc comme une figure structurante du marché en devenir de la « ville intelligente »¹. Une lecture téléologique de l'histoire de la « *smart city* », omniprésente dans son espace contemporain, tend à donner une importance majeure à quelques firmes technologiques qui auraient été capables de façonner les politiques urbaines, particulièrement de villes « matures » disposant déjà d'infrastructures physiques conséquentes et surtout de moyens financiers importants. Il s'agit d'une vision simplificatrice de la réalité, l'omniprésence de « *smart city* » dans le champ urbain n'étant pas le seul résultat des stratégies de quelques entreprises technologiques. Mais celles-ci, particulièrement IBM, ont effectivement participé à donner du poids, dans les espaces administratifs, à une pensée systémique proche de la cybernétique, notamment en développant des dispositifs de mise en compétition des villes et d'accompagnement de celles-ci par des experts accrédités. Dans cette section, j'envisagerai ainsi dans un premier temps les modalités de circulation de la pensée systémique entre différents champs et le rôle de passeur

¹ SÖDERSTRÖM, Ola, Till PAASCHE et Francisco KLAUSER, « Smart cities as corporate storytelling », art. cit. ; McNEILL, Donald, « Global firms and smart technologies : IBM and the reduction of cities », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 40, 2015 ; WIIG, Alan, « IBM's smart city as techno-utopian policy mobility », *City*, vol. 19, n° 2-3, 2015, p. 258-273.

d'acteurs privés du secteur des NTIC. Tirillés entre une lecture technique de la ville, promue notamment par les agents des services techniques, des impératifs diffus de développement durable et d'engagement citoyen, et des projections économiques à l'échelle métropolitaine, les différents niveaux d'action publique se saisissent de la question de la « *smart city* ». Elle ne fait cependant pas l'objet de politiques publiques claires, s'appuyant sur des instruments propres.

2.1 Développement et diffusion de la pensée systémique

La cybernétique, qui s'intéresse dans l'ensemble aux systèmes technologiques autorégulés par analogie aux systèmes nerveux, repose sur de grands principes systémiques : les composantes d'un ensemble transmettent des informations dont la réception enclenchera une réaction impactant cet ensemble, toutes les composantes étant interdépendantes. Si certains « cybernéticiens urbains », parmi lesquels le neurobiologiste Henri Laborit, revendiquent la compréhension la plus aboutie des interactions au sein du système extrêmement complexe qu'est la ville¹, ils n'incarnent qu'une sous-branche pluridisciplinaire de la pensée systémique, qui se manifeste dans un grand nombre de sciences exactes (mathématiques, biologique, physique, etc.) et dans les sciences sociales². En dépit d'applications propres à chaque discipline, la systémique repose sur quelques principes communs, à commencer par l'idée que tout ensemble est constitué d'« unités en interrelations mutuelles », selon Ludwig Von Bertalanffy, premier théoricien de la « théorie du système général »³. Joël de Rosnay, l'un des fondateurs du Groupe des dix, groupe de réflexion français fondé en 1966 revendiquant pour cadre théorique les théories de l'information, la cybernétique et la systémique, parle quant à lui « d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but »⁴.

¹ HARPET, Cyrille, « L'homme et la ville, approche systémique de l'urbanisme par le neurobiologiste Henri Laborit », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23, n° 3, 2015, p. 289-297.

² LUGAN, Jean-Claude, « Les développements de la systémique dans les différentes disciplines et leurs influences sur la systémique appliquée au champ du social », dans LUGAN, Jean-Claude, *La systémique sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 12-31.

³ VON BERTALANFFY, Ludwig, *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, 2009.

⁴ DE ROSNAY, Joël, *Le macroscope : vers une vision globale*, Paris, Seuil, 1975, p. 91.

2.1.1 La « *smarter city* » selon IBM, un horizon en circulation

Quelques entreprises des TIC affirment une filiation avec les recherches en systémique menées tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. Particulièrement touchées par la « bulle internet », qui affecte très fortement les secteurs des télécommunications et de l'informatique à la fin des années 1990/début de l'année 2000, elles trouvent dans l'intégration des systèmes, particulièrement dans son application aux villes, une nouvelle débouchée économique¹. La démarche d'IBM fait désormais partie des plus connues par les acteurs contemporains de la « *smart city* ». Peu commentée en tant que telle en France, alors qu'elle fait l'objet de quelques articles scientifiques outre-Atlantique cités plus haut, elle est tout de même souvent mentionnée comme l'un des points de basculement d'une utilisation parcimonieuse de la « *high tech* » dans les villes vers une généralisation des outils technologiques et numériques dans la gestion urbaine².

Le programme « Smarter Cities » d'IBM, lancé en 2008, regroupe un ensemble de solutions technologiques qui, en rationalisant les différents systèmes qui composent supposément toute ville, sont censées aider les pouvoirs publics locaux à répondre aux défis de l'urbanisation massive. Il s'agit principalement de systèmes de collecte, de visualisation, d'analyse et de coordination des différents réseaux afin de rationaliser la gestion de la mobilité, de l'énergie, ou encore des différents services aux habitants. Le centre général des opérations de Rio de Janeiro est inauguré en 2010 dans le cadre d'une collaboration entre la municipalité et IBM. Il réunit trente-deux agences municipales, dont les données collectées par chacune sont à présent visualisables sur un même écran géant, et est parmi les premiers exemples de centralisation de l'information à si grande échelle et d'une réorganisation massive de l'organigramme administratif³. À la suite de premières expériences pilotes, IBM diversifie son offre de solutions standardisées, lançant par exemple en 2012 le logiciel « Intelligent Operation Center », qui propose une visualisation globale d'un agrégat d'indicateurs. Chacune de ces offres tend vers l'objectif d'une meilleure intégration des

¹ PAROUTIS, Sotirios, BENNETT, Mark et HERACLEOUS, Loizos, « A strategic view on smart city technology: The case of IBM Smarter Cities during a recession », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 89, 2014, p. 262-272.

² Voir par exemple : LUSSAULT, Michel, « L'allégorie de la smart city », *Tous urbains*, vol. 23, n° 3, 2018, p. 14-16 ; COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick, *Gouverner la ville numérique*, *op. cit.*

³ MCNEILL, Donald, « IBM and the Visual Formation of Smart Cities », dans MARVIN, Simon, LUQUE-AYALA, Andrés, MCFARLANE, Colin (dir.), *Smart Urbanism: Utopian vision or false dawn ?*, New York, Routledge, 2015, p. 34-51.

différents systèmes qui composent une ville. Pour parler en langage cybernéticien, elles répondent toutes à un objectif d'anticipation des effets de rétroaction induits par l'évolution de chaque variable du système.

À côté du développement d'une offre commerciale à destination des villes, IBM, à travers plusieurs centres de recherche¹, finance de nombreuses études relatives à la « *smart city* ». Celles-ci mènent à la publication de rapports au nom de l'entreprise et d'articles soumis dans des revues répondant au moins en apparence aux codes de la publication scientifique (évaluation par les pairs, revue dotée d'un facteur d'impact, etc.). Une partie de ces publications réinscrivent doublement le développement d'outils technologiques à destination des gouvernements locaux dans des tendances macroscopiques, notamment un accroissement des risques, naturels et industriels, auxquels feraient face les villes dans un contexte d'urbanisation rapide, et dans un cadre de pensée systémique. Deux chercheuses de l'Institute for Business Value, centre de recherche d'IBM a vocation de publier des « notes stratégiques » à destination des décideurs publics et privés, résumant dans un rapport de 2009 la situation face à laquelle IBM se trouve lors de son entrée sur le marché des « *smarter cities* » :

« Pour saisir les opportunités et bâtir une prospérité durable, les villes doivent devenir "plus intelligentes". [...] Sur le plan opérationnel, les villes reposent sur un certain nombre de systèmes centraux composés de différents réseaux, infrastructures et environnements liés à leurs fonctions clés : services de la ville, citoyens, entreprises, transports, communication, eau et énergie. [...] Ces systèmes ne sont cependant pas distincts. Ils s'interconnectent de manière synergique ce qui, idéalement, favorise une performance et une efficacité optimales. Ces systèmes centraux deviennent en réalité un "système de systèmes". »²

Face aux dangers auxquels serait confronté chaque système³, il deviendrait nécessaire d'utiliser de nouvelles technologies pour les transformer radicalement et optimiser l'usage de

¹ En 2020, IBM compte douze laboratoires, dont un spécialisé sur les questions de « *smart city* » depuis son ouverture en 2010. Ils emploient au total plus de 3 000 chercheurs. La majorité d'entre eux travaillent sur le déploiement de solutions techniques, par exemple dans les domaines de l'intelligence artificielle et des sciences des données. La plupart des chercheurs en sciences sociales, principalement des économistes, travaillent au sein de l'Institute for Business Value, structure transversale qui n'est pas comptabilisée dans les précédents laboratoires car physiquement présente dans sept pays.

² S. Dirks, M. Kelling, 2009, « A vision of smarter cities. How cities can lead the way into a prosperous and sustainable future », IBM Institute for Business Value, p. 1-2 (traduction de l'auteure).

³ Les auteures citent notamment les surcoûts des infrastructures de transport vieillissantes, la raréfaction des ressources en eau, l'insécurité des systèmes énergétiques, la nécessité de baisser les coûts administratifs d'entreprises mises sous pressions par l'ensemble croissant de normes qu'elles sont tenues de respecter.

ressources naturelles limitées. Les arguments en faveur du déploiement d'outils numériques dans le cadre de nouveaux programmes de planification urbaine globaux sont essentiellement économiques, les auteurs cherchant à quantifier le coût de chaque risque et à démontrer leur interconnexion, arguant ainsi en conclusion que « alors que les villes doivent évidemment établir des priorités, le simple fait d'en "résoudre un" [problème] n'est pas une option viable à long terme »¹. Là où la systémique du champ académique, indépendamment de la discipline, pense l'interdépendance en dehors des rationalités financières, par le recrutement d'économistes, autrement peu présents dans le débat académique, IBM promeut l'efficacité, sur la base d'un rapport entre moyens et résultats, plutôt que la stricte efficacité technique d'un système à l'échelle urbaine. Les offres proposées à des collectivités sous fortes contraintes économiques auraient dès lors vocation à être des outils d'aide à la décision d'un ensemble de politiques dont l'évaluation se ferait sur la base de critères quantitatifs², euphémisant les dimensions conflictuelles de l'action publique locale.

Les auteurs d'une publication du même institut, intitulée « The world's 4 trillion dollar challenge. Using a system-of-systems approach to build a smarter planet », rejoignent cette « conception informationnelle et technocratique de la gestion urbaine où les données et les logiciels semblent suffisants »³ et suggèrent qu'en considérant « le système global dont nous faisons partie, nous avons une chance d'élever notre monde à un tout nouveau niveau de performance »⁴. Une approche systémique de la « *smart city* » permettrait dès lors de pallier les supposées insuffisances des silos administratifs, ce qui est par ailleurs un *leitmotiv* du *new public management* (NPM)⁵. Une segmentation « au sein d'une organisation ou le long d'une chaîne de valeur étendue »⁶ est en effet considérée comme source d'une inefficacité dont le coût est quantifié, à l'échelle mondiale, à 15 milliards de dollars en 2009, d'après un calcul fait

¹ *Ibid.*, p. 13 (traduction de l'auteure).

² LASCOUMES, Pierre et SIMARD, Louis, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 5-22.

³ SÖDERSTRÖM, Ola, TILL PAASCHE et FRANCISCO KLAUSER, « Smart cities as corporate storytelling », art. cit, p. 317 (traduction de l'auteure).

⁴ P. Korsten, C. Seider, 2010, « The world's 4 trillion dollar challenge. Using a system-of-systems approach to build a smarter planet », IBM Institute for Business Value, p. 1 (traduction de l'auteure).

⁵ BEZES, Philippe et MUSSELIN, Christine, « Le new public management », dans BOUSSAGUER, Laurie, JACQUOT, Sophie, MULLER, Pierre et RAVINET, Pauline, (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 125-152.

⁶ P. Korsten, C. Seider, 2010, « The world's 4 trillion dollar challenge. Using a system-of-systems approach to build a smarter planet », IBM Institute for Business Value, p. 1 (traduction de l'auteure).

par même institut sur la base de l'opinion de 518 économistes, dont la liste des noms et des affiliations n'est pas accessible.

Sur quelques années, avec une période particulièrement prolifique au début des années 2010, IBM participe activement à la production de savoirs sur la « ville intelligente ». Certains économistes travaillant dans les différents instituts de recherche directement affiliés à l'entreprise, ainsi que des acteurs « opérationnels » publient en effet dans des revues appliquant le principe d'évaluation par les pairs, dont les comités éditoriaux sont au moins en partie composés de chercheurs affiliés à des institutions universitaires, et dont les informations bibliométriques sont répertoriées dans le *Journal Citation Reports*, en somme répondent aux critères objectifs permettant aujourd'hui de les qualifier de revues scientifiques sans pour autant assurer de leur « qualité »¹. Ils profitent indirectement d'une pression accrue à la publication résultant en la création de nouvelles revues, y compris par des entreprises², pour y faire paraître des articles à vocation de formaliser des « bonnes pratiques ». Philippe Sajhau, vice-président d'IBM France, publie par exemple un papier dans *Field Actions Science Report*, édité par l'Institut Véolia, dans lequel il insiste sur le rôle d'IBM d'agrégateur de partenaires, industriels et opérateurs de service, dans le déploiement de projets de « smart city », notamment afin de faciliter la collecte de données multi-sectorielles³. IBM compte également sur sa propre revue bimensuelle, *IBM Journal of Research and Development*, qui privilégie des recherches en ingénierie mais dans laquelle sont également répertoriées des papiers défendant le caractère interconnecté des variables à considérer dans les projets urbains⁴ ou encore l'importance de la création de nouveaux standards afin de faciliter la création de « smarter cities » aux systèmes toujours plus complexes⁵.

Cet investissement dans des publications qualifiées de scientifiques, accompagné du déploiement d'un réseau d'experts auprès de grandes métropoles, particulièrement à travers

¹ GINGRAS, Yves, « Les transformations de la production du savoir : de l'unité de connaissance à l'unité comptable », *Zilsel*, vol. 4, n° 2, 2018, p. 139-152.

² *Ibid.*

³ P. Sajhau, 2017, « IBM – Building sustainable cities through partnerships and integrated approaches », *Field Actions Science Reports. The journal of field actions*, n° 16, p. 52-57.

⁴ HARRISON, Colin, ECKMAN, Barbara, HAMILTON, Rick, HARTSWICK, Perry, KALAGNANAM, Jayant, PARASZCZAK, Jurij et WILLIAMS, Peter, « Foundations for Smarter Cities », *IBM Journal of Research and Development*, vol. 54, n° 4, 2010, p. 1-16.

⁵ HOGAN, J., MEEGAN, J., PARMAR, R., NARAYAN, V. et SCHLOSS, R. J., « Using standards to enable the transformation to smarter cities », *IBM Journal of Research and Development*, vol. 55, 1.2, 2011, p. 4-10.

le « Smarter Cities Challenge »¹, illustre l'évolution du répertoire d'action d'un acteur privé dont la légitimité ne serait ici pas recherchée « par le bas », comme cela est le cas dans certains milieux d'affaires², mais par la science. Porté par un acteur privé en périphérie de l'espace institutionnel ce « militantisme scientifique » n'est ainsi pas sans rappeler la trajectoire de certaines sciences de gouvernement³. Leur institutionnalisation résulte en effet de l'ambition d'acteurs à cheval entre les savoirs académiques et les pratiques bureaucratiques d'« objectiver l'action publique et, partant, trancher les conflits d'intérêts qui y sont attachés »⁴.

2.1.2 Un principe de transversalité à la portée limitée

Sans qu'il ne soit fait référence aux principaux acteurs du marché de la « *smart city* » de la première moitié des années 2010, la pensée systémique imprègne la communication institutionnelle de nombreuses grandes métropoles. Alors que « IBM c'est tabou. Parfois on pourrait presque le regretter, mais ils incarnent le côté obscur de la *smart city* », estime une ancienne conseillère de la maire de Paris investie sur la question de la « ville intelligente »⁵, le plan stratégique « Paris intelligente et durable »⁶, publié en mai 2015, commence par deux éditoriaux qui mentionnent l'intérêt d'une approche systémique. L'adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme estime ainsi que la « ville intelligente » est « une démarche d'innovation fondée sur une vision globale et systémique de la ville à moyen et long terme »⁷. Cette dimension systémique est mentionnée explicitement à de nombreuses reprises dans

¹ Lancé en 2010, celui-ci vise à récompenser chaque année les villes les plus innovantes dans les domaines de l'équité sociale, du développement économique, de la gestion des urgences et de l'environnement. Les villes lauréates reçoivent en récompense la soutien, pendant trois semaines, d'une équipe d'experts spécialistes des technologies relatives à la collecte, au stockage et à l'exploitation des données mobiles et recueillies dans l'espace public.

² LAURENS, Sylvain, « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le business se crée une légitimité « par en bas » », *Critique internationale*, vol. 67, n° 2, 2015, p. 83-99.

³ Je pense par exemple à la « science communale », dont Renaud Payre montre qu'elle est développée au croisement de plusieurs espaces sociaux. PAYRE, Renaud, *Une science communale, op. cit.*

⁴ IHL, Olivier, « Sciences de gouvernement », dans JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2019, p. 563.

⁵ Entretien, ancienne conseillère de la maire de Paris, le 29 novembre 2018.

⁶ Mairie de Paris, 2015, « Paris Ville intelligente et durable, perspectives 2020 et au-delà » (en ligne) <https://api-site.paris.fr/images/89758> [consulté le 07/08/2020].

⁷ *Ibid.*, p. 5.

cette publication, dans des formules qui ne sont pas sans rappeler certains supports de communication de grandes entreprises des NTIC :

« La vie urbaine a été le catalyseur de nouveaux paradigmes dans ce XXI^e siècle ubiquitaire : anticiper et comprendre les interactions entre les systèmes qui composent nos villes dans le but de croiser les données et de les valoriser via la conception de nouveaux usages qui facilitent la vie de citoyens. »¹

« Le développement de systèmes et réseaux intelligents en matière d'eau, d'énergie, de transports et de déchets passe par la mutualisation des données propres à chaque réseau et par la recherche de synergie entre chacun d'entre eux. »²

« La mobilité, par son caractère transverse, systémique et structurant, est l'une de clés de voûte de la manière dont nous vivons aujourd'hui, et allons vivre dans les décennies à venir dans nos espaces urbains. »³

L'idée d'une nécessaire transversalité de la « *smart city* », tout d'abord car elle reposerait sur l'utilisation rationalisée d'un agrégat de données récoltées par toutes les directions administratives, s'impose dans de nombreuses municipalités. Elle accompagne un mouvement plus général de remise en cause du strict découpage sectoriel de l'action publique⁴. Cette organisation, qui traditionnellement détermine les contours des politiques publiques et évolue au gré de celles-ci⁵, demeure cependant la norme au niveau municipal. À Paris, une « mission ville intelligente et durable », au sein du Secrétariat général de la ville, est en charge de déployer la stratégie du même nom à partir de 2015. Observant la « *smart city* » « en train de se faire », grâce à un travail ethnographique au sein de la direction des systèmes et des technologies de l'information de la ville de Paris dans le cadre de sa thèse en aménagement et urbanisme, Ornella Zaza met au jour les dysfonctionnements et ajustements au sein de la Mairie de Paris. Elle démontre notamment que, malgré une situation privilégiée dans l'organigramme, l'attachement au Secrétariat général assurant une position « surplombante », la légitimité de la mission auprès des différents services administratifs et

¹ *Ibid.*, p. 15.

² *Ibid.*, p. 45.

³ *Ibid.*, p. 53.

⁴ JACQUOT, Sophie, « La fin d'une politique d'exception », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 2, 2009, p. 247-277.

⁵ JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte, « Aux frontières de l'action publique », dans BOUSSAGUER, Laurie, JACQUOT, Sophie, MULLER, Pierre et RAVINET, Pauline, (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, *op. cit.*, p. 57-84 ; MULLER, Pierre, « Secteur », dans JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, *op. cit.*, p. 569-576.

cabinets politiques n'est à sa création pas acquise. Cela suppose, de la part des fonctionnaires qui la composent, de trouver « la bonne stratégie et les bonnes méthodes pour que la "smart city" puisse être partageable et appropriable par le plus de monde possible, à l'intérieur comme à l'extérieur de la collectivité territoriale »¹. À quelques années d'intervalle avec ceux menés par Ornella Zaza, j'ai effectué quelques entretiens avec des acteurs travaillant ou ayant travaillé au sein de l'administration parisienne. Ils confirment la prégnance d'une organisation « en silo » entravant selon eux la démarche « ville intelligente », la mise en place d'initiatives transversales et l'agrégation des projets développés au sein de chaque direction.

« Au moment où on a fait le programme, en 2014, c'était encore cool de nommer un *smart city officer* et une mission smart city. Très vite y'a eu énormément... Bon c'était le premier truc mais ça donne un peu le contexte. Très vite il y a eu des résistances, des moqueries, c'était... Quand y'avait des gens de la mission smart city on disait "ah, c'est les *smart* et nous on est les *gogols*"... Et donc c'est aussi comme ça qu'ils se sont repositionnés à la fois plutôt ville intelligente et durable, même si c'est pour le coup difficile à *marketer* etc. Mais voilà, pour être plus *friendly* en interne à la ville, et donc effectivement tout l'enjeu c'est de réussir à embarquer... C'est de se dire finalement la *smart city* ça doit pas être une mission, ça doit être chaque direction de la ville qui doit être embarquée. C'est plus une méthode, une approche, donc chaque direction de la ville doit collaborer avec nous comme ça. Mais après, c'est très variable selon les directions. Après les directions sont pas... Enfin, c'est une administration énorme la ville de Paris, donc y'a des directions qui travaillent déjà ensemble de façon transversale et y'a pas de problème. Que ce soit la DREVE, la DVD, la direction de la voirie, la direction des jardins, en gros. Alors que paradoxalement la direction de la participation et la direction de l'urbanisme pas du tout. Donc qu'on les mette à côté dans le plan *smart city* veut pas dire qu'elles travaillent ensemble. »²

Dans ce premier extrait, une ancienne conseillère, rencontrée quelques mois après sa démission, formule clairement les difficultés à faire travailler ensemble certaines directions. Ses propos suggèrent une tension entre un refus stratégique de faire de la « *smart city* » une des politiques publiques de la ville, qui reposent sur un « monopole d'expertise [qui] se traduit par une forme de spécialisation institutionnelle qui exprime l'état des rapports d'hégémonie (ou de *leadership*) dans le secteur »³, et une difficulté concrète à l'engagement du personnel administratif et politique nécessaire à l'opérationnalisation d'une thématique transversale. Un autre conseiller, toujours en poste dans le cabinet d'un adjoint à la maire de

¹ ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation : discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, op. cit., p. 131.

² Entretien, ancienne conseillère de la maire de Paris, le 29 novembre 2018.

³ MULLER, Pierre, « Secteur », dans JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, op. cit., p. 573.

Paris au moment de l'entretien, se montre moins ouvertement critique tout en reconnaissant un poids de « logiques de corps » contraignante dans le cadre de la stratégie « ville intelligente et durable », dont il participe activement au déploiement :

« "Madame *smart city*" a fait le tour de tous les directeurs, les élus, y'a une communication « *smart city* » en interne, on a invité tous les directeurs, tous les élus, avec la maire qui se félicite de tout ça. Donc on a pas mal communiqué en interne et ça s'est trouvé concrétisé par des appels à projets qui ont permis de descendre un petit peu. Mais ça descend pas forcément jusqu'en bas, c'est pas forcément compris partout. Après y'a aussi des projets qui germent sans être dits "*smart city*" [...] On essaye de casser des logiques hiérarchiques pour raccrocher ces projets au collectif, mais dans une organisation qui est fondée là-dessus et sur une séparation des compétences ça n'a rien d'évident. En ayant des contacts dans les cabinets, dans les directions, avec les élus, parfois ça facilite les choses, mais ça peut aussi foutre le bordel parce que les gens ont quand même des logiques de corps, y'a plein de contraintes. »¹

En dehors des administrations, certains enquêtés, notamment au sein de et dans l'entourage proche du « lab » de thecamp, revendiquent par ailleurs aujourd'hui une approche systémique pour se saisir des problématiques urbaines. Ils le font cependant sans se référer ni aux origines intellectuelles de celle-ci, ni à la rhétorique des grandes entreprises qui se la sont massivement appropriée. S'ils entendent aborder la ville comme ensemble d'entités interconnectées, ils donnent une place prépondérante aux acteurs humains qui pensent et déploient de nouveaux projets, qui n'existent pas dans l'idéal type systémique d'IBM. La directrice d'un laboratoire d'innovation associatif avec lequel collabore thecamp expose ainsi la nécessité d'envisager le changement avec « une vision systémique » qui implique avant tout de « considérer un environnement complexe, avec beaucoup d'intérêts et de lectures différentes d'un même problème »². L'idée de « complexité » est aujourd'hui structurante des espaces intermédiaires étudiés dans cette thèse. Là où, par association aux grandes firmes qui la mobilisent, la systémique renvoie à une nécessité de rationalisation de la gestion urbaine par la technologie, la « complexité » rend avant tout nécessaire l'interdisciplinarité pour la compréhension exhaustive des grands enjeux urbains contemporains.

¹ Entretien, conseiller d'un adjoint de la maire de Paris, le 22 mai 2019.

² Entretien, cofondatrice d'un laboratoire d'innovation ouverte, le 29 juillet 2020.

2.2 *Nouvel incontournable des stratégies territoriales de développement économique ?*

Les offres proposées aux collectivités par ces entreprises privées qui, en période de récession post-2007/2008, projettent des débouchés économiques sur le marché en devenant de la « *smart city* », rencontrent une forte demande, en témoigne l'évolution des résultats annuels d'IBM. Sotirios Paroutis, Mark Bennett et Loizos Heracleous, qui étudient les raisons et les conséquences du tournant stratégique de l'entreprise vers le « *smart* », rappellent que sur la période 2008-2012 l'entreprise a peu subi les fluctuations du marché de la technologie, améliorant même ses bénéfices et marges brutes tout au long de la période, en grande partie en raison de la diversification de ses activités¹. Les revenus des projets « *Smarter planet* » connaissent en effet une croissance constante, allant jusqu'à augmenter de 25 % au premier trimestre 2013.

Face au développement massif de nouvelles technologies à destination des territoires, dans un contexte plus large de croissance du secteur numérique, l'État français et l'Europe se saisissent progressivement de la question.

2.2.1 Mise à l'agenda et incertitudes du « centre »

Au début des années 2010, la transformation numérique est d'abord saisie par l'État central par l'angle de la modernisation des services publics, particulièrement à travers l'ouverture des données et le développement de nouveaux outils de contribution des citoyens². Alors que l'injonction à plus de transparence, dans un contexte de massification des données produites par les administrations, fait l'objet de premières réalisations tangibles, avec par exemple l'ouverture en 2011 du portail interministériel pour la publication des données publiques data.gouv.fr, ouvrant la voie à un ensemble de dispositifs d'« e-administration »³, aucun ministère ne se saisit activement de la « *smart city* ». La question des

¹ PAROUTIS, Sotirios, Mark BENNETT et HERACLEOUS, Loizos, « A strategic view on smart city technology », art. cit.

² GOËTA, Samuel et MABI, Clément, « L'open data peut-il (encore) servir les citoyens ? », *Mouvements*, vol. 79, n° 3, 2014, p. 81.

³ ZAZA, Ornella, « L'e-gouvernance pour la participation citoyenne : Imaginaires du futur, nouvelles compétences et impacts territoriaux », *Pyramide*, n° 26/27, 2016, p. 163-190.

outils numériques dans l'espace urbain et/ou pour sa régulation est d'abord diluée dans des considérations sectorielles¹, sans être revendiquée par un ministère.

Les principaux rapports traitant exclusivement du numérique sur les territoires sont d'ailleurs remis à quatre institutions distinctes. Le rapport « La ville intelligente : état des lieux et perspective en France » est remis par la Délégation au développement durable de la Commission générale du développement durable au ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, ministre de tutelle, en novembre 2012². Celui-ci, rédigé par Jean Daniélou, insiste particulièrement sur les opportunités offertes par la « ville intelligente » pour accroître les performances des services urbains et propose d'en répartir schématiquement les acteurs en trois catégories : industriels, financeurs institutionnels, *think tank* et réseaux. En septembre 2013, Claudy Lebreton, président du Conseil général des Côtes-d'Armor et président de l'Assemblée des départements de France, remet à la ministre de l'Égalité des territoires et du logement un rapport intitulé « Les territoires numériques de la France de demain », à la dimension fortement prospective, considérant le numérique au prisme de ses « opportunités pour la France et ses territoires »³. Le rapport de Luc Belot, député du Maine-et-Loire, est quant à lui remis au Premier ministre en avril 2017. Il met également en avant les perspectives économiques offerte par la transition numérique des territoires⁴. Quelques mois plus tard, en juin 2018, l'adjoint à la maire de Lille et président du groupe « Numérique » de la Commission nationale de la coopération décentralisée, remet au ministre de l'Europe et des affaires étrangères un document rédigé avec le concours de deux géographes, Mathieu Vidal et Emmanuel Eveno, par ailleurs président de l'association Ville Internet, et celui de la fondatrice de cette dernière, Florence Durand-Tornare. Il insiste particulièrement sur les

¹ En août 2012, le Centre d'analyse stratégique, successeur du Commissariat général du Plan, sous l'autorité du Premier ministre, rend par exemple un rapport intitulé « Des technologies compétitives au service du développement durable » portant sur les enjeux et les évolutions des technologies dans le domaine énergétique, qui accompagnerait le développement de villes durables. Qualifiant le numérique d'élément clef de la modernisation de la conception, construction, rénovation et d'exploitation des bâtiments, Sylvia Pinel, alors ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, annonce en décembre 2014 un Plan de transition numérique dans le bâtiment.

² J. Daniélou, novembre 2012, « La ville intelligente : état des lieux et perspectives des lieux et perspectives en France », Rapport du Commissariat général au développement durable.

³ C. Lebreton, novembre 2013, « Les territoires numériques de la France de demain », Rapport à la ministre de l'Égalité des territoires et du logement.

⁴ L. Belot, avril 2017, « De la smart city au territoire d'intelligence(s) - l'avenir de la smart city », Rapport au Premier ministre.

contours d'un « modèle français » et sur ses mécanismes de circulation, parmi lesquels la coopération décentralisée¹.

Pas strictement une question de développement durable, d'énergie, de politique de la ville, de développement économique ou encore de coopération internationale, au cours de la décennie 2010 la « ville intelligente » n'est pas formellement inscrite dans un ou des agendas ministériels. À défaut de faire œuvre de coercition, ou d'inventer de nouveaux instruments propres à la « ville intelligente », à travers France Stratégie² et le secrétariat d'État chargé du Numérique³, l'État impulse tout de même, à destination des collectivités territoriales, de grandes lignes directrices en faveur du développement de l'économie numérique. Le label French Tech, créé en 2013, valorise par exemple les pôles métropolitains jugés les plus innovants, dont certains, parmi lesquels la métropole d'Aix-Marseille Provence, revendiquent une spécialisation dans la « *smart city* »⁴. En association avec le groupe Caisse des dépôts et consignation, la Commission générale à l'égalité des territoires et le ministère de la Cohésion des territoires, en 2018 le secrétariat d'État chargé du Numérique participe également financièrement à un guide de bonnes pratiques sur la construction d'un « *smart territoire* »⁵ édité par la Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique. Il par ailleurs présenté la même année lors d'un colloque « sous le haut patronage » du secrétaire d'État chargé du Numérique Mounir Mahjoubi. Alors que de nombreux projets sont développés au niveau des collectivités territoriales, particulièrement des grandes métropoles, la tendance du « centre » au gouvernement par l'exemplarité s'inscrit dans une tendance au « repositionnement de l'État dans la fabrique des politiques territoriales » concomitante de « la montée en puissance des villes comme acteurs et espaces politiques »⁶.

Sans que ses travaux présupposent d'actions de ses ministères de tutelle, le PUCA participe par ailleurs à donner une impulsion et à amplifier l'écho institutionnel de certaines

¹ A. Oural, E. Eveno, F. Durand-Tornare, M. Vidal, juin 2018, « Vers un modèle français des villes intelligentes partagées », Rapport au ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

² Successeur du Centre d'analyse stratégique.

³ Secrétariat d'État auprès du Premier ministre.

⁴ EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, op. cit.

⁵ 2018, « Construire son smart territoire », Rapport de la Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique.

⁶ BEAL, Vincent, EPSTEIN, Renaud et PINSON, Gilles, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », art. cit., p. 123.

recherches en urbanisme, architecture et études urbaines. Lancée en 2014, l'action « ville intelligente » se compose de deux séminaires successifs, le premier de juillet 2014 à mai 2016 et le second, en partenariat avec le LATTs, de janvier 2017 à janvier 2018. Dans cet espace, qui regroupe acteurs académiques, politiques, administratifs et économiques, la « *smart city* » acquière une reconnaissance en tant que thématique légitime de l'aménagement urbain. Dans ce « lieu neutre »¹, dont les coordinateurs affichent l'ambition de permettre « à des acteurs industriels, institutionnels, publics et [à] ceux de la recherche, tant applicative que critique, de croiser leurs approches et d'échanger leurs points de vue »², des savoirs et savoir-faire sont également validés comme à même de se saisir d'une « ville intelligente » ancrée dans la sociologie des sciences et techniques. Dans le premier séminaire, la majorité des chercheurs invités sont ainsi rattachés (ou l'ont été) au LATTs : Antoine Picon, Olivier Couttard, Dominique Lorrain, Jonathan Rutherford, Gabriel Dupuy. L'un des coordinateurs du séminaire, Jean Daniélou, s'inscrit par ailleurs en thèse, en 2017, au Centre de sociologie de l'innovation (CSI) des Mines ParisTech, toujours fortement marqué par les travaux de Michel Callon et Bruno Latour. Quant aux représentants industriels, ils défendent, parfois dans la nommer mais en rejoignant le postulat de départ de la complexité des réseaux urbains, la pensée systémique (IBM, Orange, Toshiba, l'éditeur de logiciels Symantech, l'opérateur M2ocity), en accord avec les divers représentants de collectivités territoriales et de la Fédération nationale des collectivités concédantes de régies.

Je n'ai pas mené d'enquête ethnographique, comme l'a par exemple fait Mathieu Hauchecorne³ pour le séminaire général d'un conseil d'expertise rattaché à Matignon, au sein duquel des concurrences sont perceptibles dans les appropriations des théories de la justice. Mais l'étude des captations vidéo des séances du premier séminaire et l'objectivation des positions occupées par les participants, dont certains ont par ailleurs été rencontrés dans le cadre d'entretiens ou en parallèle d'autres événements du PUCA, permet de suggérer que cet espace constitue un lieu de fixation, à la périphérie de deux principaux ministères, de la « *smart city* » comme mise à l'épreuve de la « ville de réseaux ».

¹ BOURDIEU, Pierre et BOLTANSKI, Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 3-73.

² Programmes des deux cycles du séminaire « Ville intelligente » du PUCA (2014-2018) (en ligne) <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/ville-intelligente-2014-2018-a262.html> [consulté le 08/08/2020].

³ HAUCHECORNE, Mathieu, « Rawls et Sen en terrain neutre ? », *Genèses*, vol. 78, n° 1, 2010, p. 67-86.

2.2.2 La « ville intelligente » européenne à Horizon 2020

À l'échelle européenne, la « *smart city* » ne fait pas non plus l'objet d'une politique autonome, dont les contours seraient clairement définis, les compétences formellement réparties entre les États membres et l'Union européenne et au sein de celle-ci, et qui ferait l'objet d'un ensemble instrumental mobilisé en fonction d'objectifs fixés en amont et structurant en retour le développement de cette politique publique¹.

D'un point de vue strictement formel, les institutions européennes investissent historiquement peu les questions urbaines. Les premières initiatives à destination des villes sont d'ailleurs des réponses ciblées à la « crise » de certains quartiers, dans lesquels sont expérimentés des projets pilotes urbains à partir de 1989². Suite à l'adoption, le 30 mai 2016, du programme urbain de l'Union (le « pacte d'Amsterdam »), qui établit une « nouvelle forme de coopération informelle à plusieurs niveaux dans laquelle les États membres, les régions, les représentants des autorités urbaines, la Commission européenne, le Parlement européen, les organes consultatifs de l'UE (CdR, CESE) [Comité des Régions, Conseil économique, social et environnemental], la BEI [Banque européenne d'investissement] et d'autres acteurs concernés travaillent en partenariat »³, l'engagement institutionnel de l'UE sur les thématiques urbaines reste minime. La faiblesse de cet engagement tient notamment du principe de subsidiarité, qui assure le respect des compétences des communes et intercommunalités en matière d'urbanisme et de planification. La Direction générale de la politique régionale et urbaine (REGIO), dont l'objectif affiché est de contribuer à atteindre les buts de la stratégie Europe 2020 pour une croissance « intelligente, durable et inclusive »^{4,5},

¹ Sur le rôle des instruments dans la structuration de l'action publique voir par exemple : HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », art. cit. ; KASSIM, Hussein et LE GALES, Patrick, « Exploring Governance in a Multi-Level Polity: A Policy Instruments Approach », *West European Politics*, vol. 33, n° 1, 2010, p. 1-21.

² RUSSEIL, Sarah et HEALY, Aisling, « Quelles expertises urbaines pour une Europe des villes ? », *Politique européenne*, vol. 49, n° 3, 2015, p. 54-83.

³ « Agenda urbain pour l'UE. Pacte d'Amsterdam », adopté lors de la réunion informelle des ministres européens chargés des questions urbaines, le 30 mai 2016 à Amsterdam, Pays-Bas, p. 10 (en ligne) https://projetsdeurope.files.wordpress.com/2018/02/pact-of-amsterdam_fr.pdf [consulté le 20/08/2020].

⁴ DG Regional and Urban Policy, avril 2016, « Strategic Plan 2016-2020 », p. 4 (traduction de l'auteure), (en ligne) https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/strategic-plan-2016-2020-dg-regio_april2016_en.pdf [consulté le 20/08/2020].

⁵ Dans son plan stratégique 2016-2020, la DG REGIO rappelle à plusieurs reprises un objectif de « *smart growth* ». L'expression n'est ici pas équivalente à celui mobilisé des « nouveaux urbanistes ». Il renvoie ici non pas à un objectif de densification urbaine mais à celui d'une croissance économique au faible impact carbone.

endosse avant tout un rôle de soutien financier des territoires, à travers notamment l'octroi du Fonds européen de développement régional (FEDER)¹, principal instrument de la politique régionale progressivement partagé avec la politique urbaine. Au sein de la direction générale, cette politique est incarnée depuis 1993 par la création d'une unité urbaine, qui demeure par ailleurs soumise à des rapports de force politiques entravant également son autonomisation².

Au sein de la Commission, la DG REGIO n'a au demeurant pas le monopole des questions relatives aux villes, particulièrement à leur tournant « intelligent ». En plus de la DG réseaux de communication, contenu et technologies (CONNECT), les DG énergie (ENER), mobilité et transport (MOVE), intègrent progressivement la question des outils numériques et technologiques à des préoccupations touchant aux réseaux urbains, faisant ainsi figurer dans leurs plans stratégiques pour 2020 la problématique de la « *smart city* », parallèlement déjà promue à travers un Partenariat européen pour l'innovation (PEI). En amont du programme H2020, ces trois DG ont activement participé à la mise en place, en 2012, du Partenariat européen d'innovation pour les villes et les communautés intelligentes (VCI). Il prolonge l'initiative « villes et communautés intelligentes » des DG ENER, MOVE et de la DG recherche et innovation, lancée en 2011 dans le cadre du Plan technologique stratégique pour l'énergie, en ajoutant officiellement le domaine des NTIC dans le spectre d'action et en quadruplant le budget alloué (de 81 millions d'euros de budget annuel en 2012 à 365 millions d'euros en 2013). Celui-ci finance des projets partenariaux, devant prouver une capacité à « mobiliser les acteurs des différents secteurs intervenant dans le cycle de l'innovation »³, parmi lesquels les collectivités territoriales, les entreprises, le monde de la recherche. Le PEI participe par ailleurs à la mise en réseau des acteurs de l'innovation urbaine, particulièrement des investisseurs (« réseau des investisseurs du marché PEI VCI »), en participant par exemple à la promotion et dans une moindre mesure à l'organisation d'événements thématiques. La plateforme « Smart Cities Marketplace » de la Commission européenne répertorie ainsi plus de 500

¹ Sur la période 2014-2020, le FEDER consacre 5% de son budget à la « stratégie urbaine durable ». Les projets financés doivent répondre aux objectifs prioritaire d'H2020 et à des injonctions d'intersectorialité et d'association de plusieurs niveaux de collectivités.

² HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », art. cit, p. 71.

³ Communication de la Commission sur le Partenariat d'Innovation Européen pour les villes et les communautés intelligentes, 17 juillet 2012, Bruxelles (en ligne) http://www.rst.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012_4701_smart_cities_fr_cle2859bc.pdf [consulté le 20/08/2020].

événements organisés sur le thème des « villes intelligentes » en Europe sur la période octobre 2015-décembre 2020.

Au-delà de la mise en place d'incitations financières et de réseaux, les institutions européennes participent à la formalisation et mise en circulation de « bonnes pratiques » et, de la même manière que peuvent le faire des administrations nationales, à la légitimation de certains savoirs. Les documents dessinant les contours d'une « *smart city* » souhaitable, publiés dans la première moitié des années 2010 à l'initiative de la Commission ainsi que du Parlement reposent ainsi principalement sur des savoirs-pratiques issus de l'urbanisme et de l'architecture, sur des sciences sociales privilégiant des approches quantitatives (économie, démographie, statistique, géographie quantitative), permettant notamment de modéliser de « grands systèmes urbains complexes »¹. Quant aux rapports devant aider à la décision publique sur des questions très sectorielles, commandés à des institutions de recherche, y compris privées, et/ou des cabinets de conseil, ils reposent sur des indicateurs quantitatifs semblables et formulent des recommandations sectorielles plus précises au regard des solutions techniques à disposition. L'étude « Mapping the Smart Cities in the EU » réalisée en 2014 pour le Parlement européen a par exemple identifié les villes grandes villes européennes considérées comme les plus performantes² selon des « facteurs de succès » quantifiés³. En fonction de facteurs clefs de réussite d'une démarche « intelligente », les auteurs dressent une liste de « bonnes pratiques » et formulent des recommandations.

Encadré 2 : Cartographier les « villes intelligentes » de l'Union européenne.

Plus qu'un tournant, le « *smart* » est déjà une réalité dès le début des années 2010 pour la majorité des villes européennes si l'on en croit l'étude *Mapping Smart cities in the EU*, publiée en janvier 2014 par la commission « Industrie, recherche et énergie » du Parlement européen. Partant d'une analyse des 468 villes européennes de plus de 100 000 habitants sur la base de leur situation en 2011, elle note que plus de la moitié ont déjà mis

¹ Octobre 2011, « Les villes de demain défis, visions et perspectives », Commission européenne, Direction générale de la politique régionale, p. 2.

² Amsterdam, Barcelone, Copenhague, Helsinki, Manchester et Vienne.

³ Les auteurs fondent leur classification sur le nombre et la qualité des projets menés par cinquante villes européennes dans les domaines : gouvernance, économie, mobilité, citoyens, habitat. Dans chaque catégorie, ils attribuent un pourcentage à la ville en fonction de sa « distance de l'idéal », ce qui permet ensuite de calculer un score global et d'établir un classement. Pour la méthodologie de l'enquête et le détail des scores, voir en particulier les annexes 7, 8, 9 et 10 du rapport : 2012, « Mapping Smart Cities in the EU », Rapport pour le Parlement européen, Direction générale des politiques internes de l'Union, Direction des politiques économiques et scientifiques, (en ligne) [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/507480/IPOL-ITRE_ET\(2014\)507480_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/507480/IPOL-ITRE_ET(2014)507480_EN.pdf) [consulté le 20/08/2020].

en place au moins une initiative relative à un aspect de la « *smart city* » et les classe selon quatre niveaux de maturité. Cette étude met dans l'ensemble en avant une forte concentration des initiatives dans les villes de plus de 500 000 habitants, dont elle estime que 90 % ont mis en place au moins une initiative relative à la « *smart city* » contre 43 % des villes comprenant entre 100 000 et 200 000 habitants.

Cette publication marque une mise à l'agenda européen d'une thématique associant alors usages de nouvelles technologies et partenariats publics-privés. L'étude propose en effet de définir la « *smart city* » comme « une ville cherchant à répondre à des problèmes publics par des solutions fondées sur les TIC, sur la base d'un partenariat municipal multipartite »¹. Par ailleurs, la rédaction de ce rapport, à vocation de quantifier et de classer les villes, est confiée à un consortium réunissant un laboratoire universitaire, un centre de recherche privé et deux cabinets de conseil. Cela suggère une reconnaissance institutionnelle d'une expertise mi universitaire, mi privée capable de produire des indicateurs susceptibles d'orienter l'action publique, et plus largement rappelle que les espaces institutionnels, académiques et privés ne sont pas imperméables, au contraire.

À un niveau plus local, celui des villes et métropoles, la « ville intelligente » déroge du cadre de ces pratiques exemplaires édictées aux échelles supérieures. Elle est susceptible de correspondre à une rhétorique souple, ayant principalement vocation à rassembler les acteurs des secteurs économiques les plus dynamiques.

2.3 Sur les territoires, la « smart city » comme « rhétorique mobilisatrice »

À partir du cas japonais, Raphaël Languillon-Aussel, Nicolas Leprêtre et Benoît Granier suggèrent que la « *smart city* » serait avant tout une « nouvelle grammaire de la production urbaine »². Empruntant la notion à l'outillage conceptuel de la sociologie pragmatique, ils estiment qu'elle renverrait à un ensemble de règles, de représentations, de comportements communs qui permettrait une action coordonnée sans nécessiter d'encadrement ou de coordination institutionnelle, les acteurs tendant à respecter implicitement un ensemble de pratiques constitutives du groupe. Si elle permet de schématiser les mécanismes d'agrégations, au niveau des territoires, d'un ensemble varié d'acteurs qui suivraient le déplacement d'une stratégie nationale d'encouragement du développement durable vers une incitation au « *smart* », qui ne correspondrait pas à un modèle prédéterminé, la

¹ 2012, « Mapping Smart Cities in the EU », Rapport pour le Parlement européen, Direction générale des politiques internes de l'Union, Direction des politiques économiques et scientifiques, p. 17 (traduction de l'auteure), (en ligne) [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/507480/IPOL-ITRE_ET\(2014\)507480_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/507480/IPOL-ITRE_ET(2014)507480_EN.pdf) [consulté le 20/08/2020].

² LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, LEPRETRE, Nicolas et GRANIER, Benoit, « La stratégie de la « smart city » au Japon : expérimentations nationales et circulations globales », *EchoGéo*, n° 36, 2016, p. 3.

« grammaire » reste une notion trop rigide. Telle qu'utilisée par les auteurs, elle suppose en effet des représentations partagées au niveau des organisations, quand la plasticité même du terme suggère que les acteurs individuels et collectifs qui s'en saisissent n'en partagent pas la même conception. Au niveau des territoires, le recours au vocabulaire de la « *smart city* » agrège en effet un ensemble hétérogène d'acteurs sous une même appellation mais ne précède pas directement de nouvelles collaborations, la « ville intelligente » renvoyant à un horizon malléable et ne gommant pas les configurations d'acteurs préexistantes et consolidées sur le temps long. La « grammaire » minimise par ailleurs les usages tactiques du terme, parfois mobilisé par les acteurs territoriaux, privés et surtout publics, par souci d'obtention de financements, ou encore d'un label mobilisable dans le cadre d'une démarche de stratégie d'attractivité territoriale. Plutôt qu'une « grammaire » fédératrice qui présupposerait une intériorisation d'un ensemble de règles dont les acteurs manifesteraient inconsciemment l'attachement par leurs conduites¹, par l'usage qui est en fait au début des années 2010 la « *smart city* » est en France consolidée comme rhétorique mobilisatrice.

Quand les institutions nationales et supranationales cherchent à préciser, par des instruments non coercitifs, les contours d'une « bonnes » « ville intelligente », cet affichage est également un outil d'engagement et de distinction.

2.3.1 Enjeux de distinction au sein du secteur de l'innovation

Des projets partenariaux de « *smart city* » impliquant acteurs publics et privés sont engagés en France dans un contexte de développement d'une logique de « gouvernement par les labels »². À travers le développement de pôles de compétitivité³ ou encore par la reconnaissance des métropoles les plus « remarquables et porteuses d'un projet ambitieux, fédérateur et véritablement transformateur en faveur des entrepreneurs numériques » *via* le label French Tech⁴, l'État encadre les acteurs publics et privés de l'innovation par la

¹ LEMIEUX, Cyril, « Concepts », dans LEMIEUX, Cyril, *La sociologie pragmatique*, Paris, La Découverte, 2018, p. 37-62.

² BERGERON, Henri, CASTEL, Patrick et DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, « Gouverner par les labels », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 7-31 ; EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, *op. cit.*

³ PIN, Clément, « Politiques de cluster et entrepreneuriat numérique en Ile-de-France et en Lombardie », *Innovations*, vol. 44, n° 2, 2014, p. 79-104 ; PIN, Clément, « La gouvernance territoriale de l'innovation », *Gouvernement et action publique*, vol. 9, n° 1, 2020, p. 57-85.

⁴ EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, *op. cit.*

valorisation et la distinction d'initiatives locales. Ce pilotage à distance des politiques d'innovation, à travers la labellisation des territoires innovants, le lancement d'appels à projets et l'usage accru d'indicateurs de performance¹, ne s'adresse qu'aux publics volontaires et leur laisse une grande liberté dans l'appropriation des initiatives étatiques. Pour certains territoires, parmi lesquels la métropole d'Aix-Marseille, la « *smart city* » est un élément distinctif pour la labellisation French Tech, obtenue en novembre 2014². Répondant à l'injonction de regrouper deux candidatures à la labellisation initialement distinctes et jugées non recevables car déposées au sein de la même aire urbaine, Marseille et Aix-en-Provence se lancent dans une coopération fondée sur quatre « industries clefs » : le *big data*, le sans contact, le marketing digital et la « *smart city* » avec des expérimentations à venir particulièrement concentrées autour d'Aix et largement coordonnées par thecamp, alors encore à l'état de projet³.

La formalisation d'un tournant stratégique vers l'économie du « *smart* » ne résulte pas strictement d'une impulsion institutionnelle de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix⁴. Elle est largement fondée sur la forte implication d'entreprises locales dont les dirigeants entretiennent des liens interpersonnels avec le personnel politique des communes du territoire, particulière d'Aix-en-Provence. Regroupés au sein du cluster Medinsoft, les acteurs économiques d'Aix-Marseille du secteur de l'innovation sont fortement impliqués dans le montage du dossier de labellisation. Mobilisant les premiers travaux, rédigés depuis 2013, de la commission ville intelligente de Syntec Numérique, syndicat professionnel de l'industrie numérique auquel adhère Medinsoft et, à titre particulier, la plupart des entreprises qu'elle regroupe, Medinsoft crée sa propre commission « *smart city* » en 2014. Le fondateur d'une entreprise locale de systèmes informatiques, membre actif des deux commissions et par ailleurs proche de l'adjoint aixois délégué à la « *smart city* », lui-même entrepreneur, se félicite d'avoir travaillé en bonne intelligence avec les services des collectivités pour formaliser une candidature solide et qu'il juge estime fondée sur une

¹ EPSTEIN, Renaud, « La gouvernance territoriale : une affaire d'État La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires », *L'Année sociologique*, vol. 65, n° 2, 2015, p. 457-482.

² EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, op. cit.

³ Les auteurs du dossier de candidature, rendu en septembre 2014, estiment que thecamp animera « 40 projets par an à terme ». À l'été 2020, il est officiellement engagé dans cinq expérimentations et a participé « accélérer et incubé » 29 projets portés par des startup depuis son ouverture en septembre 2017.

⁴ Supplantee par la métropole d'Aix-Marseille Provence créée au 1^{er} janvier 2016.

stratégie de différenciation. Dans une interview publiée en 2019, il met en avant le rôle de l'écosystème entrepreneurial local dans l'obtention du label :

« Je me suis intéressé aux Smart Cities à partir de 2014, dans le cadre des travaux de la commission ville intelligente menée par Syntec Numérique qui établissait le premier baromètre des Villes intelligentes. Nous avons alors créé localement au sein de Medinsoft [...] la commission « smart City ». *Cette année-là Medinsoft remportait le label FrenchTech* créé sous l'impulsion de Fleur Pellerin en novembre 2013. Ce fut le point de départ de nombreuses expérimentations et réflexions stratégiques dont le point d'orgue fut la participation du label à l'étude pour la prise en compte du numérique dans la construction de la Métropole Aix Marseille Provence. »¹

En amont du conseil municipal du 8 juin 2015, l'élu précédemment mentionné rappelait également, dans une lettre à ses collègues, la forte implication d'une multitude d'acteurs « provenant de "mondes" différents » autour du dossier French Tech :

« Cette candidature illustre une démarche collaborative exemplaire puisqu'elle a reçu au niveau local le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de l'Établissement Public d'Aménagement Euro méditerranée, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Provence Promotion, de Pays d'Aix développement, du monde académique avec Aix-Marseille Université, Kedge Business School, l'École Centrale ; mais surtout, cette démarche a suscité un fort soutien de la communauté entrepreneuriale du numérique et la participation active de 9 projets privés d'accélérateur portés par des entrepreneurs emblématique de notre territoire. »²

Dans le cadre d'une politique nationale de labellisation, une communauté d'acteurs territoriaux engagés dans la « *smart city* » s'est consolidée et s'est approprié une orientation générale de l'État, attestant une certaine capacité d'action locale particulièrement observable dans le secteur peu formalisé de l'innovation³.

2.3.2 Se démarquer dans la compétition territoriale

En plus d'être parfois mobilisée dans le cadre d'une stratégie de différenciation pour l'obtention d'un label étatique, la « *smart city* » devient progressivement un affichage sur

¹ O. Cazzulo, 18 novembre 2019, « La Smart City est-elle le symbole de souveraineté numérique ? » (mis en italique par l'auteure) (en ligne) <https://www.linkedin.com/pulse/la-smartcity-est-elle-le-symbole-de-souverainet%C3%A9-olivier-cazzulo?articleId=6602153920380850176> [consulté le 20/08/2020].

² Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Aix-en-Provence, n°DL.2015-199, 8 juin 2015.

³ PIN, Clément, « La gouvernance territoriale de l'innovation », art. cit.

lequel des acteurs territoriaux politiques, administratifs et entrepreneuriaux, projettent des effets concrets, principalement économiques. Représentant un nouveau marché au volume croissant, dont les entreprises locales auraient tout intérêt à se saisir, la « ville intelligente » est également construite en enjeu d'attractivité territoriale. Le cas d'Aix-en-Provence suggère la coexistence de deux principaux groupes d'acteurs qui se sont saisis de la « *smart city* », entre lesquels certains individus alternent. Au début des années 2010, elle est d'abord indirectement investie, au sein de l'administration municipale, par les agents de la direction des systèmes d'information (DSI)¹. Par le recours à un ensemble de solutions techniques, ils cherchent à centraliser les données récoltées par les différents services de la ville pour faciliter le service administratif, à mettre en œuvre une démarche d'ouverture des données engagées au niveau national² et à déployer de nouvelles technologies de sorte à améliorer certains services publics tels que l'éclairage public ou encore le ramassage des déchets. Cette triple démarche, qui rencontre des résistances en interne comme souvent lorsqu'il est question de modifier des outils et indirectement de remettre en question les monopoles de certains services³, est étiquetée stratégie « *smart city* » plusieurs années après, lorsque, suite aux élections municipales de 2014, une délégation d'adjoint à la « *smart city* » (13^e adjoint) est officiellement créée. Elle est confiée à l' élu précédemment en charge de la voirie, de la circulation et de l'éclairage public et par ailleurs consultant en innovation. Celui-ci revendique dès lors un rôle de « création et développement du concept de smart city aixoise » et, parallèlement, d'« initiateur de la démarche de labellisation French Tech Aix Marseille »⁴. En plus d'insister sur la constitution d'une communauté d'acteurs de l'innovation autour de la candidature au label French Tech, la communication institutionnelle aixoise se structure en deux grands axes, suggérant un renouvellement de la narration des projets urbains plus qu'un changement radical dans le contenu de ceux-là⁵, que l' élu expose de façon distincte en entretien.

« Donc, on a beaucoup bossé au début sur la création de thecamp. [Frédéric Chevalier] m'explique sa vision de tiers lieu [...]. Tout ça, ça fait mûrir, là pendant plusieurs années,

¹ Elle est réorganisée, en 2020, en un département numérique système d'information innovation aux compétences élargies.

² GOËTA, Samuel, « Un air de famille : les trajectoires parallèles de l'open data et du big data », *Informations sociales*, n° 191, 2015, p. 26-34.

³ JEANNOT, Gilles et MAGHIN, Victor, « La ville intelligente, de l'administration à la gouvernance », art. cit.

⁴ Extraits d'un CV en ligne [consulté le 28/08/2020].

⁵ DOUAY, Nicolas et HENRIOT, Carine, « La Chine à l'heure des villes intelligentes », *L'Information géographique*, vol. 80, n° 3, 2016, p. 89-102.

pour arriver à, en 2014, 2015, *smart city* au sens du projet de la ville d'Aix. Ce qui se passe c'est que, du coup, on se dit "Bon, *smart city* c'est bien mais qu'est-ce qu'on fait ?" Soit on fait comme tout le monde et on fait du *smart city washing* entre guillemets, du digital, on fait quatre boulevards connectés payés par des grands comptes et après on dit on a tout fait. Soit on décide d'avoir une réflexion un peu différente, qui est une réflexion à caractère concentrique et qui part des besoins du citoyen. [...] L'idée, c'est quoi ? C'est de dire qu'il y a une logique qui existe, que ce soit au niveau de l'internet des objets, au niveau de tout, de l'internet au fond, qui considère que l'humain est au centre de tous les cercles et de tous les sujets. »¹

C'est principalement sous l'angle des opportunités en termes de services aux habitants que la « *smart city* » est régulièrement présentée auprès du grand public par le service de communication de la ville, par exemple à travers le magazine municipal bimestriel *Aix le mag*. En tant qu'ensemble de nouveaux outils technologiques voués à répondre aux besoins des citoyens, dont la méthode d'identification est au demeurant un impensé de la stratégie « ville intelligente », cette dernière renvoie à une partie du travail initial des agents de la DSI, tout en invisibilisant une part non négligeable, notamment celle qui concerne la mise en œuvre de l'*open data*.

Alors qu'il ne l'évoque pas en présentant les grandes lignes de la stratégie « *smart city* » aixoise, dont il expose par ailleurs la « vision concentrique » à l'aide d'un schéma utilisé en premier lieu dans le cadre de son activité de conseil, lorsqu'interrogé, en fin d'entretien, sur les liens entre la ville et thecamp, l'adjoint à la maire reconnaît le rôle de la « ville intelligente », particulièrement incarnée par thecamp, dans l'attraction de nouveaux acteurs économiques.

« [...] thecamp nous amène aussi une capacité à rendre à la fois visible le territoire et attractif en même temps en matière de marketing territorial. C'est-à-dire que l'objet qui est créé sur fonds privés, des grands comptes etc., avec des aides publiques qui seront remboursées après, si vous voulez ça nous permet de dire "Regardez, à Aix on sait faire ça". Comme à Marseille. Donc ça a un vrai intérêt en matière d'attractivité, en disant " Regardez ce qu'on fait, venez chez nous". Le but c'est d'attirer. Aujourd'hui vous avez des tas de boîtes du digital, qui sont vraiment des *tech* champions, à Aix-Marseille, et qui sont venus. Y'a des boîtes qui sont à Aix qui étaient pas d'Aix. Donc c'est justement grâce à des lieux comme ça et grâce à une politique de *smart city* qu'on a une visibilité, une capacité à attirer, qu'on fait venir les gens sur le territoire. »²

¹ Entretien, adjoint à la maire d'Aix-en-Provence, le 4 décembre 2018.

² *Ibid.*

Cette mise en narration correspond à celle des acteurs institutionnels en charge de la promotion du territoire auprès des entreprises, y compris à l'international. Au sein de la ville d'Aix, la direction attractivité et coopération internationale, sous la tutelle d'une direction générale distincte de la DSI, vend ainsi les mérites d'une ville « intelligente, connectée, résolument tournée vers l'innovation numérique et l'international, [...] moderne, cosmopolite, culturelle et dynamique, ouverte sur le monde » dans un document à destination des investisseurs étrangers. Au niveau métropolitain, Provence Promotion, l'agence de développement économique cofinancée par la Métropole AMP et par la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, suggère quant à elle que par « son engagement dans le concept de la smart city, le territoire ouvre la voie à de nouvelles expérimentations en lien avec les technologies numériques et le développement durable. Il offre de nombreuses opportunités de marchés appuyées par de grands projets structurants [...] »¹. Le tournant « *smart* » d'un territoire attesterait ainsi d'un écosystème dynamique et propice à l'implantation de nouvelles activités, particulièrement dans le secteur de l'innovation urbaine.

À partir d'exemples localisés, particulièrement en Asie², des géographes, dont les travaux puisent dans les outils analytiques de la littérature marxiste, suggèrent que cette mise en narration de la « *smart city* », en se centrant sur les enjeux de développement économique sont elle serait porteuse, s'explique par les stratégies mises en œuvre par des coalitions de croissance. Ces ententes, informelles mais stables, d'acteurs partageant des intérêts³ parviendraient, par une proximité avec l'espace institutionnel, à impacter l'action publique urbaine de sorte à maximiser leurs intérêts économiques. Cette piste analytique suggère une vision strictement stratégique d'un ensemble d'acteurs hétérogènes. Quelque peu réductrice, elle manque également de replacer cette mise en avant de l'« intelligence », à des fins d'attractivité, dans un contexte de polarisation des inégalités économiques entre territoires

¹ Page « smart city » du site internet de Provence Promotion (en ligne) <https://www.investinprovence.com/filieres-excellence/economie-numerique/smart-city> [consulté le 29/08/2020].

² DOUAY, Nicolas, « La « Smart City » comme nouvelle narration des politiques urbaines hongkongaises : le cas du projet urbain de « Kowloon East » », *Flux*, vol. 114, n° 4, 2018, p. 22-37 ; DOUAY, Nicolas et Carine HENRIOT, « La Chine à l'heure des villes intelligentes », art. cit. ; LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, « Le programme « smart communities » au Japon. Nouveaux enjeux de pouvoir des ressources et des systèmes d'information urbains », art. cit.

³ MOLOTCH, Harvey, « The City as a Growth Machine », art. cit.

métropolitains¹, laquelle induit une compétition territoriale accrue, au sein de laquelle classements, prix et autres labels sont des outils de distinction. À partir des années 1980, les élus, agents administratifs et acteurs économiques font en effet face à une multiplication de palmarès produits par des entreprises privées², notamment du secteur de la presse, dont les territoires les mieux dotés économiquement se saisissent progressivement, de façon particulièrement accrue à partir des années 2000³.

2.3.3 Une quête de légitimité au sein des appareils administratifs et politiques locaux

En plus d'attester auprès des milieux d'affaire⁴ d'un dynamisme économique ou plus généralement d'une qualité de vie, ces distinctions symboliques participeraient, selon ses entrepreneurs, à légitimer en interne une politique publique suscitant peu d'engouement.

« [...] faut produire du doc, faut produire des livrables, faut avoir des communications, faut avoir des... des effets réels, faut avoir des prix, des distinctions, faut montrer l'intérêt. [...] Si vous avez aucun résultat alors que vous réunissez les gens une heure par semaine pour un projet et y'a aucun résultat alors les gens vont dire "bon bah écoutez j'ai du travail, c'est sympa mais je vais arrêter là". Mais si vous avez des résultats, si vous avez des distinctions comme on a eu à Aix, si vous avez des prix, vous avez des articles dans la presse, vous avez de la valorisation auprès des équipes municipales, auprès de la population, vous avez un taux d'utilisation qui est fort, mécaniquement les gens sont extrêmement contents, extrêmement valorisés. »⁵

Le constat d'une difficulté à impliquer les différents services de la mairie sur des projets transversaux est fait plus ouvertement par certains agents de la DSI. Ceux-là regrettent

¹ LE GALES, Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », art. cit. ; PINSON, Gilles et VION, Antoine, « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle Sud*, vol. 13, n° 1, 2000, p. 85-102 ; ROCHEFORT, Michel, « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, Hors-série, 2002 ; GALIMBERTI, Deborah, PINSON, Gilles et SELLERS, Jefferey, « Métropolisation, intercommunalité et inégalités sociospatiales », *Sociétés contemporaines*, vol. 107, n° 3, 2017, p. 79-108 ; MAISETTI, Nicolas, *Marseille, ville du monde : l'internationalisation d'une métropole morcelée*, Paris, Karthala, 2017.

² Ceux-là sont particulièrement variés. Le classement Mercer évalue par exemple la qualité de vie des villes, comme celui du journal *The Economist*. En 2012, The economist intelligent unit, unité de recherche du même groupe de presse, produit un Global City Competitiveness Index, qui distingue les villes démontrant une capacité à attirer des capitaux, des entreprises, des talents et des visiteurs. L'entreprise Arcadis publie à partir de 2015 un classement des villes les plus durables. Depuis 2014, le IESE Cities in Motion Index (CIMI) du Center for Globalization and Strategy classe quant à lui annuellement les grandes villes mondiales en fonction de leur degré d'« intelligente ».

³ BARDET, Fabrice et HEALY, Aisling, « Les acteurs urbains et les promesses des palmarès internationaux des villes. Lyon à la conquête du « Top 15 » européen », *Métropoles*, n° 16, 2015.

⁴ L'exemple lyonnais, étudié par Fabrice Bardet et Aisling Healy (*Ibid.*), atteste de l'intérêt limité de la population pour ces classements, dont les principaux entrepreneurs viennent de la communauté entrepreneuriale.

⁵ Entretien, adjoint à la maire d'Aix-en-Provence, le 4 décembre 2018.

également, en plus de ce qu'ils considèrent comme un manque de crédit que leur accordent certains collègues et d'une « imperméabilité des silos », un décalage entre la réalité de leur travail et un portage politique jugé lointain – y compris physiquement, les bureaux de la DSI et de l'élu avec lequel ils entretiennent en théorie le plus de proximité se trouvant dans deux locaux éloignés de plusieurs kilomètres.

« Je dirais pas qu'il y a un manque de coordination mais... Déjà... On n'a pas tout à fait les mêmes réalités. Et y'a des privés, à thecamp par exemple, qu'on voit plus souvent que l'élu. Mais ça... En même temps on ne peut pas mettre tout le monde au même endroit. »¹

Au-delà du cas particulier aixois, les quelques travaux s'intéressant à la mise en institution, à l'échelle municipale française, de la « *smart city* » convergent vers le constat d'un poids contraignant des routines administratives dans la formalisation et la mise en œuvre de projets². Ceux-là seraient dès lors loin de s'inscrire dans un idéal réformateur, notamment incarné par le *new public management* pour lequel une fonction publique territoriale défaite de l'idéal type rigide de la bureaucratie wébérienne incarnerait la modernisation de l'État³. Tout en mettant en lumière des rigidités administratives, par certains aspects, la façon dont les institutions se saisissent de la « ville intelligente », par un recours plus grand à de l'expertise produite en dehors de l'administration, reflète un déplacement partiel vers un modèle de « gouvernance » donnant moins d'importance à la figure du bureaucrate professionnel⁴.

2.4 Un marché de l'expertise saturé

Durant cette deuxième séquence, des figures charismatiques accompagnent l'institutionnalisation de la « ville intelligente », acquérant parallèlement de la reconnaissance

¹ Entretien, chargé de mission à la mairie d'Aix-en-Provence, le 7 novembre 2017.

² ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation*, op. cit. ; BERNARDIN, Stève et JEANNOT, Gilles, « La ville intelligente sans les villes ? », art. cit. ; JEANNOT, Gilles et MAGHIN, Victor, « La ville intelligente, de l'administration à la gouvernance », art. cit.

³ BILAND, Émilie, « Les concours territoriaux : à l'ombre de l'État, entre les mains des élus ou aux avant-postes de la modernisation ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 142, n° 2, 2012, p. 431-442 ; MONGY, Aymeric, « La neutralisation du management public », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n° 1, 2017, p. 61-80.

⁴ BEZES, Philippe, DEMAZIERE, Didier, BIANIC, Thomas Le, PARADEISE, Catherine, NORMAND, Romuald, BENAMOUZIG, Daniel, PIERRU, Frédéric et EVETTS, Julia, « New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 3, 2011, p. 293-348.

sur les scènes de l'expertise et dans les espaces institutionnels. C'est au début des années 2010 que les quelques experts mentionnés en introduction générale, parmi lesquels l'architecte-ingénieur Carlo Ratti et l'entrepreneur-chercheur Carlos Moreno s'illustrent sur le marché de l'expertise de la « *smart city* », sur lequel ils continuent d'occuper, une dizaine d'années plus tard, des positions dominantes. Particulièrement bien installé aux abords de l'espace institutionnel parisien, Carlos Moreno fait en France figure d'autorité experte mais sa notoriété n'égale cependant pas celle de Carlo Ratti, régulièrement qualifié de « *star* » au cours de l'enquête.

Contrairement à certains experts précédemment évoqués dans ce chapitre, qui, à la fin du XX^e siècle, ont acquis une reconnaissance dans le champ urbain, y compris au sein de son espace politico-administratif, ces nouveaux spécialistes de la « *smart city* » sont en dehors des cercles ouvertement réformateurs des professions revendiquant de longue date un monopole de l'expertise urbaine. De façon cependant semblable à des experts plus contemporains ayant acquis une certaine reconnaissance préalable dans le champ académique (je pense en France à Antoine Picon), indépendamment de leur position dans celui-ci, ils affichent des titres académiques valorisés auprès des décideurs publics et plus largement dans le monde du conseil – tant aux entreprises qu'aux collectivités. La détention seule de biens scolaires, d'un diplôme de doctorat notamment, ne conditionne bien sûr pas leur positionnement d'incontournables de la « ville intelligente », qui tient d'abord à un fort capital social, particulièrement à une proximité avec les milieux entrepreneuriaux de l'économie numérique. Ratti et Moreno ont en effet en commun une carrière partagée entre les champs académique et économique, le second leur apportant plus de rétributions tant symboliques que financières.

Encadré 3 : Carlos Moreno, incontournable expert de la « *smart city* » française, à la croisée de la recherche, de l'entrepreneuriat et du politique¹.

Carlos Moreno revendique « un parcours à la croisée de la recherche, de l'innovation et de l'industrie » et se considère, sur son site internet comme « passeur de mondes »². Il commence sa carrière d'enseignant-chercheur en robotique en 1983, devient professeur des universités en 1990, et est aujourd'hui directeur scientifique de la chaire « Entrepreneuriat, territoire, innovation » de l'Université Paris 1. La collaboration entre les acteurs privés et publics des territoires est affichée comme principale raison

¹ Les portraits nominatifs reposent sur des informations publiques.

² (en ligne) <http://www.moreno-web.net> [consulté le 01/02/2019].

d'être de cette chaire : « Dans ce monde en transition, complexe et interdépendant, nous nous devons de repenser les liens entre économie, territoire et société. Les Entreprises et les pouvoirs publics nationaux et locaux doivent prendre la mesure de ces changements pour survivre : la création de valeur prend des formes différentes, les business models se renouvellent, et les organisations se réinventent »¹. Moreno est présenté, sur le site internet de la chaire, comme « précurseur des Villes Intelligentes dès 2008, avec le concept « Ville numérique et durable » »². Le concept clef qu'il défend aujourd'hui, lors de ses nombreuses interventions publiques puis dans un ouvrage paru en juillet 2020, est désormais celui de « ville du quart d'heure ».

À côté de ses activités universitaires, il crée une entreprise en 1998 dans le but assumé de « garder ses meilleurs doctorants, de capitaliser sur la masse critique de connaissances qu'ils possèdent et d'industrialiser le savoir-faire acquis dans l'intelligence des systèmes complexes »³. Elle est rachetée en 2010 par une filiale d'Engie, alors que Moreno devient conseiller du président du groupe, chargé de l'élaboration et de la stratégie du programme « *smart cities* ». C'est dans ce cadre qu'il inaugure en 2015 le forum Live in a Living City, qui a vocation à faire dialoguer des experts internationaux des espaces urbains. Cette année-là il fonde également sa société de conseil, à destination des « innovateurs », « décideurs », « entrepreneurs créateurs de valeur ».

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et participe à de nombreuses conférences, en tant que *key note speaker*, toujours présenté comme « le professeur Moreno ».

Il est par ailleurs « envoyé spécial ville intelligente » auprès d'Anne Hidalgo depuis 2015, quand bien même il estime régulièrement dans les médias que « le modèle de la ville intelligente a causé énormément de débat » et se propose de penser des alternatives. Ce poste est indépendant de la « mission smart city » rattachée au Secrétariat général de la Ville de Paris.

Son omniprésence dans les espaces de réflexions sur la ville et dans les cénacles parisiens où se dessinent les politiques publiques urbaines est cependant largement critiquée, y compris par certains acteurs des institutions qui le consacrent. Selon une enquêtée anciennement conseillère de la maire de Paris, sa saturation des scènes de l'expertise de la ville, particulièrement de la « ville intelligente », le rend ainsi « complètement nocif pour la notion de *smart city* », à laquelle il donne une portée, quand bien même il revendique désormais une posture critique, et participe à rendre insupportable pour les acteurs des politiques urbaines. Acteur incontournable mais loin de faire l'unanimité, il est l'un des symboles des rivalités qui animent un coin du champ urbain le long des années 2010.

Au sein du champ académique, tous deux occupent des positions ambiguës, l'existence de leurs postes étant d'abord conditionnée par des financements d'entreprises privées, attestant d'une capacité à lever des fonds considérables⁴, et leurs activités de recherches déconnectées

¹ (en ligne) <http://chaire-eti.org/la-chaire/> [consulté le 01/02/2019].

² *Ibid.*

³ (en ligne) <http://www.moreno-web.net/portrait-2/> [consulté le 01/02/2019].

⁴ Dans un CV datant de 2014, Carlo Ratti souligne qu'il a récolté « plus de dix millions de dollars de partenaires publics et privés pour le MIT senseable lab city lab » (traduction de l'auteur).

des programmes de leurs pairs, affiliés à d'autres laboratoires. Carlos Moreno est ainsi à la direction scientifique d'une chaire financée par des entreprises, dont il entretient avec certaines d'entre elles des proximités assumées, qui concentre ses efforts pédagogiques sur la formation continue, et affiche une équipe de cinq membres (hors Moreno), dont seuls deux sont enseignants-chercheurs. Les publications de la chaire ne comptent par ailleurs aucun papier dans des revues scientifiques et consistent en un « cahier » détaillant les grands enjeux identifiés des villes de demain à travers des chapitres thématiques¹, dont les titres de certains reprennent textuellement de grands concepts de Moreno, parmi lesquelles la « ville vivante » et la « ville humaine », et en trois livres blancs dont deux sont des guides méthodologiques pour l'application du concept de « ville du quart d'heure ». Celui-ci, au centre de la pensée de Moreno, repose sur « une matrice de la haute qualité de vie sociétale qui réunit six fonctions sociales, urbaines et territoriales essentielles : se loger dignement ; travailler, produire dignement ; être en mesure d'accéder à son bien-être ; s'approvisionner ; apprendre ; s'épanouir »², dont l'ambition des politiques publiques devrait être de les rendre accessibles dans un périmètre d'un quart d'heure. Ce concept phare d'une « ville intelligente tournée vers l'humain » se rapproche largement du TOD, théorisé dans les années 1990. Il acquiert une véritable reconnaissance institutionnelle lorsque, suite aux élections municipales de 2020, une adjointe à la maire de Paris est nommée en charge de la ville du quart d'heure, et qu'en juillet 2020 il est au cœur d'une campagne lancée par le réseau de villes C40, dont Anne Hidalgo a été présidente d'août 2016 à octobre 2019, produite en collaboration avec Moreno. Dans celle-ci, la ville du quart d'heure est présentée comme un horizon idéal de la ville de demain « où chacun à sa place » et qui « nous rend un temps précieux pour apprécier les petites choses »³.

Carlo Ratti est quant à lui à la tête du Senseable City Laboratory depuis sa création au sein du département d'études urbaines du MIT en 2004. Financé par des entreprises privées

¹ Ville vivante, ville inclusive, ville écologique, ville humaine, la ville et le genre, la ville high-tech, la ville protectrice, la ville citoyenne, la ville accessible.

² M. Koch, 17 février 2020, « La ville du quart-d'heure, ou le village réinventé », *La lettre du cadre territorial* (en ligne) <http://www.lettreducadre.fr/19488/la-ville-du-quart-dheure-ou-le-village-reinvente/> [consulté le 01/09/2020].

³ C40 Cities, 15 juillet 2020, « What is a '15-minute city'? » (en ligne) <https://www.youtube.com/watch?v=McGyONofhi4> [consulté le 01/09/2020].

et par des villes¹, en une quinzaine d'années il a accueilli près de 300 chercheurs, principalement dans les domaines de l'ingénierie et de l'architecture, travaillant au développement de nouvelles technologies urbaines et de nouveaux usages, par des projets expérimentaux menés sur les territoires des collectivités partenaires. Ces projets ont fait l'objet de 301 papiers dans des revues scientifiques, dont 199 ont été co-signés par Carlo Ratti². Le laboratoire se targue de plus de 18 000 citations depuis sa création, d'un « indice h » élevé suggérant une forte productivité, dans l'ensemble de répondre à tous les critères quantitatifs d'un « bon » centre de recherche³. En 2010, une antenne du laboratoire est ouverte à Singapour, en collaboration avec la National Research Foundation de la cité-État, agence étatique directement rattachée au cabinet du Premier ministre. Le budget de 35 millions de dollars provient en partie de la MIT Energy Initiative, dont les trois membres fondateurs, Eni, Exxonmobil et Shell, sont parmi les leaders mondiaux de l'industrie pétrolière et gazière.

Encadré 4 : Carlo Ratti, « gourou » incontournable mais contesté de la « ville de demain ».

Carlo Ratti a entre autres été formé auprès d'Antoine Picon, à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, dans le cadre d'un double diplôme avec l'École polytechnique de Turin, dont il obtient le diplôme en 1995. Il revient à l'ENPC en tant que chercheur associé, de 2001 à 2005, après une thèse en architecture à l'université de Cambridge. Il cumule les titres d'architecte et d'ingénieur, deux « professions savantes » reconnues, à commencer par l'État, comme disposant de compétences rares et socialement utiles⁴.

Suite à un séjour de recherche au MIT, pendant l'année 2001-2002, grâce à l'obtention d'une bourse Fullbright, il participe à monter le projet d'un nouveau Senseable City Laboratory dont il devient aussitôt le directeur. Parallèlement à ses activités de recherche et, dans une moindre mesure, à d'enseignement (rarement plus d'un cours par au MIT), il fonde à Turin son agence d'architecture, Carlo Ratti Associati. L'agence affiche un large portfolio de projets à l'international, notamment la construction d'une tour à Singapour, où il se rend régulièrement dans le cadre du développement de programmes de recherche du MIT.

Depuis la fin des années 1990, il écrit régulièrement dans des journaux italiens généralistes à propos des tendances architecturales. À la fin des années 2000, il intervient de façon ponctuelle dans des médias anglophones. Son nombre de tribunes et d'interviews dans des médias non italiens croît rapidement à partir de 2011, à la suite d'une conférence TED intitulée « Architecture that senses and responds », qui comptabilise plus de 800 000 vues et lors de

¹ En 2020, la RATP, Dover Corporation, Teck Resources, Lab Campus, Anas S.p.A., Ford, la fondation ENEL, les villes de Laval, Curitiba, Stockholm et Amsterdam.

² Chiffres au 19 août 2020 (en ligne) <http://senseable.mit.edu/papers/>

³ GINGRAS, Yves, KEATING, Peter et LIMOGES, Camille, « Du savant au chercheur entrepreneur », dans LEPELTIER, Thomas (dir.), *Histoire et philosophie des sciences*, Éditions Sciences Humaines, 2013, p. 129-138.

⁴ CHAMPY, Florent et ISRAËL, Liora, « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, vol. 73, n° 1, 2009, p. 7-19.

laquelle il expose les quelques projets du Senseable City Lab qui participeront selon-lui à changer les villes qui, « recouvertes de réseaux et d'électronique », seraient devenues des « ordinateurs à l'air libre ». Il formalise les grands principes de sa vision de la ville de demain dans deux ouvrages : *Smart[er] Cities Manual* (2012), qu'il présente comme « un cadre général concernant les smart cities, basé sur des exemples et de bonnes pratiques », et *Smart City, Smart Citizens* (2013), qui est d'ordre moins pratique et donne une vision plus générale sur ce qui constitue un devenir urbain souhaitable.

Impliqué dans de nombreux projets urbains mobilisant des technologies de pointe, déployés dans les villes partenaires de son laboratoire, il acquiert une réputation de visionnaire, capable d'anticiper les grandes tendances des villes du futur, auprès des acteurs de la fabrique urbaine qu'il côtoie dans de grands événements dans lesquels il est régulièrement invité et qui le lisent tant les pages de magazines spécialisés que dans celles de journaux généralistes. En France est par exemple régulièrement interviewé dans *La Tribune* et *Le Monde* – il intervient par ailleurs lors d'une conférence de remise des prix « *Cities* » à Singapour.

De nombreux acteurs dépensent des ressources financières et temporelles considérables pour s'assurer de la participation à un événement de cet expert mondial de la « *smart city* ». Ce sont cependant parfois les mêmes qui, de façon strictement officieuse, portent un regard très critique tant sur les discours que sur la personnalité de Ratti. Au sein de La Fabrique de la Cité, on justifie un aller-retour en avion en Amérique du Nord pour tenter de le convaincre, à la pause d'un événement, de participer à un voyage d'étude, et on entend en même temps plusieurs employés regretter de donner tant d'importance à un expert qui « répète en boucle les mêmes choses sans beaucoup d'intérêt ». Figure d'autorité dans le marché mondial de l'expertise sur la « *smart city* », certains membres d'organisations cumulant de nombreux biens académiques formulent des critiques au niveau individuel mais, collectivement, se rangent derrière l'idée qu'il serait l'un des grands esprits contemporains.

Si tous les deux ont une inégale reconnaissance académique, une grande partie de leur temps est consacrée à des activités de consultant et de conférencier. Ils vulgarisent des concepts qui ont en commun de continuer de s'inscrire dans une approche systémique de l'urbain, tout en revendiquant, de plus en plus fermement au fil des années, une considération pour une ville « à visage humain », en opposition à une « vision technocratique dominante » des « villes intelligentes ». Dans les chapitres suivants, surtout le chapitre 4, je reviendrai plus en avant sur la place de ces experts parmi d'autres dans les espaces intermédiaires contemporains de la « *smart city* », ainsi que sur les mécanismes d'incorporation de la critique au sein de ceux-ci. Mais on peut dès lors noter la plasticité de leurs discours, par lesquels ils s'imposent, dans un contexte d'éclatement des savoirs urbains comme incontournables spécialistes des « *smart cities* », avec tout ce qu'elles impliqueraient d'innovations technologiques, puis en anti-« *smart* » prônant un usage modéré de celles-ci.

Conclusion – La « ville intelligente », un terme incontournable à la substance incertaine

Ville empreinte de technologie ayant peu à voir avec les principes et les acteurs qui ont précédemment défendu la « *smart growth* », la « *smart city* » apparaît au tournant des années 2007/2008, dans un contexte de crise économique, comme l'opportunité d'un nouveau marché pour des entreprises des NTIC. Certaines, parmi lesquelles IBM et Cisco, évitent la récession en partie grâce à elle¹. Si les solutions standardisées proposées par ces géants, puis rapidement par un nombre croissant de startup et de PME, rencontrent une demande, l'argument selon lequel elles permettraient un management transversal plus efficace et à moindre coût de l'espace urbain est peu réutilisé par les collectivités et par les acteurs nationaux et supranationaux qui investissent prudemment le sujet. Pour autant, les contraintes budgétaires des collectivités² ne sont pas exclues des stratégies « *smart* » de celles-ci et s'inscrivent plus largement dans une démarche d'action publique urbaine par projets³, reposant de plus en plus largement sur des partenariats publics-privés permettant, en théorie du moins, une meilleure maîtrise des risques budgétaires⁴.

Accompagnant en France des stratégies de différenciation dans le cadre de politiques d'attractivité, les territoires métropolitains cherchant à concentrer des entreprises des secteurs les plus performants économiquement dont fait partie celui du numérique, le développement de l'affichage « ville intelligente » est par ailleurs principalement porté par des acteurs dominés dans leur champ originaire. Qu'ils proviennent du champ politique, administratif ou parfois académique, les défenseurs de la « *smart city* » sont généralement installés dans les marges et disposent de ressources, notamment de capital social, limitées pour en sortir. Dès lors cet investissement dans une thématique incarnant une certaine modernité s'inscrit dans deux dynamiques distinctes mais qui ne sont pas mutuellement exclusives. Pour des acteurs pris au jeu de leur institution⁵, la « *smart city* » devient une

¹ PAROUTIS, Sotirios, Mark BENNETT et HERACLEOUS, Loizos, « A strategic view on smart city technology », art. cit.

² LE SAOUT, Rémy, « La construction politique du cadre budgétaire contraint des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 164, n° 4, 2017, p. 747-764.

³ PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », art. cit.

⁴ MARTY, Frédéric, « Une arme à double-tranchant ? », art. cit.

⁵ La vie quotidienne de toute institution ne se résume pas à des stratégies, plus ou moins consciente, pour y occuper des positions dominantes (DULONG, Delphine, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.), pour autant il est nécessaire de les considérer comme un des facteurs explicatifs de l'action.

ressource pour s’y distinguer – les agents insistent dès lors sur le caractère précurseur de leur intérêt pour un sujet dont ils auraient compris l’ampleur stratégique. L’élus aixois délégué à la « *smart city* », professionnel de la politique, insiste ainsi sur la façon dont, en identifiant une thématique porteuse pour la ville, il sert les intérêts collectifs, attestant d’une compréhension de l’intrication des enjeux collectifs et individuels au sein de l’institution¹ :

« Donc c’est né dans ma tête... Suite à des visites que j’avais faites à l’international, puisque moi je suis entrepreneur, donc sur des réseaux que j’ai à Barcelone, un peu partout, des visites que j’ai faites en rapport avec la *smart city*, j’ai vu qu’il y avait un truc à faire qu’il fallait qu’on commence à construire. »²

Afficher un investissement actif dans des projets liés à la « ville intelligente » permet également à certains d’acquérir dans d’autres champs des rétributions symboliques non distribuées par l’institution – invitation à des événements, sollicitation de médias, accès à des lieux de socialisation des acteurs entrepreneuriaux locaux, etc. Plus qu’un accès au champ urbain, verrouillé, avant l’arrivée de nouveaux géants de l’économie numérique à partir du milieu des années 2010, par des acteurs les économiques « traditionnels » de l’urbanisme, la « *smart city* » permet ainsi à des acteurs dont la trajectoire professionnelle s’est exclusivement faite dans les espaces administratifs de se positionner dans les communautés locales de l’économie de l’innovation et du numérique, voire d’accompagner à terme des stratégies de sortie du champ originaire.

Alors que d’un point de vue numérique la « ville intelligente » connaît un écho conséquent d’abord en Amérique du Nord, en Asie du Nord-Est ainsi qu’en Chine et à Singapour, et en Europe, y compris en France, aucune définition arrêtée de la « *smart city* » n’est imposée. C’est au contraire à la faveur de cette polysémie, voire vacuité, que le terme connaît un si grand succès. Au sein des mêmes grandes aires géographiques³, d’une entité politique supranationale, d’un État, d’un territoire métropolitain, voire au sein de la même administration, plusieurs conceptions coexistent, parfois sans même que des acteurs travaillant sur des projets communs en aient pleinement conscience. Ce qui s’observe du côté

¹ LACROIX, Bernard, « Le politiste et l’analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République », dans LACROIX, Bernard et LAGROYE, Jacques (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d’une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

² Entretien, adjoint à la maire d’Aix-en-Provence, le 8 janvier 2019.

³ HENRIOT, Carine, DOUAY, Nicolas, GRANIER, Benoit, LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël et LEPRETRE, Nicolas, « Perspectives asiatiques sur les Smart Cities », art. cit.

des dispositifs existe également dans le champ académique, où au sein des mêmes disciplines le débat sur ce qui constitue vraiment une « *ville intelligente* » n'est pas tranché. Sans qu'il n'y soit directement fait référence les grands principes de la pensée systémique acquièrent une place majeure tant dans les discours que les pratiques institutionnels, comptant sur les contributions d'acteurs des mondes académiques et économiques qui entretiennent, notamment par le biais d'espaces intermédiaires, dont les caractéristiques seront détaillées à partir du chapitre 3, des liens de proximité avec les espaces institutionnels.

Le long de ces deux premières séquences de la carrière de la « *smart city* », les critiques de cette vision systémique sont rarement incorporées à ces pratiques et discours. Celles-ci sont principalement formulées par d'autres acteurs que ceux des NTIC, par exemple au sein des communautés professionnelles du développement durable et de la participation. Ce sont dans ces espaces que se font entendre les premiers rejets de « villes d'ingénieurs », monitorées par des outils technologiques sur lesquels auraient une mainmise des experts consacrés par des savoirs strictement techniques, qui se font entendre plus largement à partir du milieu des années 2010.

CHAPITRE 2

Désordre dans la « *smart city* » : discuter, réfuter, s'approprier un terme plastique (2015-...)

« Alors je sais plus si c'est [en] 2017 qu'on a commencé à travailler avec *Le Monde*... Ou 2018. [...] Moi j'avais déjà un vrai problème de sémantique pour trouver le vocable. Alors évidemment les anglicismes paraissent être des bons refuges. Mais *smart cities* déjà moi j'avais un sujet avec ce nom, et on s'était dit on devrait appeler ça *smart citizens* pour bien montrer cette notion d'humain qui est quand même centrale. Mais de toute façon ça restait anglais, donc on est parti avec *smart cities* avec *Le Monde*. Mais déjà j'étais pas totalement convaincue. »¹

Le discours de cette responsable de la stratégie de transition écologique d'une grande entreprise française partenaire du *Monde* « *Cities* », par ailleurs principale interlocutrice auprès du journal, rejoint un sentiment exprimé par de nombreux enquêtés : la « *smart city* » ne correspond pas, ou plus, à l'horizon urbain qu'ils ambitionnent de penser et de construire. Une constante de l'enquête est en effet le décalage ressenti entre un terme de « ville intelligente », que les acteurs interrogés estiment souvent associé au strict usage des outils numériques dans l'espace urbain, dans une approche techniciste² des villes marquées par les offres d'entreprises des NTIC, et la réalité évoquée dans les espaces qu'ils investissent.

Au milieu des années 2010, la place de la « *smart city* » au sein du champ urbain est ambiguë, pour ne pas dire paradoxale. Alors que la thématique acquiert une reconnaissance médiatique, politico-administrative et dans une moindre mesure académique, elle fait l'objet de nombreuses critiques, y compris par des acteurs et dans des espaces qui la font exister. Dès la création au *Monde* de la séquence intitulée « *Smart Cities* », les premiers articles qui paraissent dans la rubrique se défendent ainsi d'y promouvoir une ville technologique. Ils affichent plutôt une volonté de mettre en lumière des « solutions créatives pour le climat »³ ou encore des démarches jugées participatives. Un reportage, publié le jour de l'annonce de

¹ Entretien, directrice de programme de développement transition écologique d'une grande entreprise française, le 24 mai 2019.

² Par approche techniciste j'entends une tendance à accorder une importance prépondérante aux composantes techniques, y compris et surtout technologiques d'une ville. J'utilise également l'expression de techno-centrisme.

³ V. Giret, F. Pisani, 11 novembre 2015, « "*Le Monde*" lance ses prix de l'innovation Smart Cities », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/11/13/le-monde-lance-les-prix-de-l-innovation_4809254_3244.html [consulté le 23/09/2020].

la première édition des prix, à propos de l'« intelligence collective » sur laquelle aurait misé la ville de Barcelone¹, affirme par exemple se détacher d'une approche « technocentrée ». La Fabrique de la Cité pose quant à elle pour la première fois la question des enjeux de la croissance exponentielle des données dans l'espace urbain en 2015 également, dans un court rapport composé d'une série d'études de cas de villes principalement américaines². Cette publication est centrée sur les opportunités, fondées sur la collecte de données, d'optimisation de l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités territoriales et de création de « valeur économique et sociale », sans qu'il soit explicité ce que recouvre cette vaste expression. Au cours de l'année suivante, des publications et événements du *think tank* suggèrent cependant le début d'un recadrage de la question des liens entre ville et données et plus largement entre ville et technologies. En 2016, une conférence sur la logistique urbaine ouvre la voie à une réflexion sur les enjeux de l'arrivée d'acteurs issus de l'économie numérique dans l'espace urbain³. Un voyage d'étude organisé à Boston donne l'occasion de questionner les possibilités offertes par l'usage des données pour l'évaluation des politiques publiques⁴. Alors qu'elle n'était jusqu'alors évoquée qu'en filigrane, la question de la « *smart city* » est finalement clairement posée à l'occasion d'un séminaire « Urban data et mobilités » organisé en décembre 2016 en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, par le biais d'une intervention d'un expert extérieur au *think tank*. Celui-ci se propose d'« inventer l'intérêt général de la *smart city* », d'interroger « le concept de service public », « les limites du privé et du public » et les « règles fondamentales d'économies et de gouvernance de la cité » que

¹ F. Pisani, 11 novembre 2015, « Barcelone veut réinventer la participation citoyenne », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/11/13/barcelone-ou-la-reinvention-permanente_4809189_3244.html [consulté le 23/09/2020].

² A. Grassigny, 2015, « Comment optimiser les villes avec les data ? », La Fabrique de la Cité.

³ Le président d'une société de conseil en logistique urbaine questionnait à cette occasion la capacité des collectivités à réguler les activités des « géants » du web, parmi lesquels Amazon, qui participerait à une profonde réorganisation des flux urbains. (en ligne) <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/vers-la-ville-amazon/> [consulté le 23/09/2020].

⁴ Une interview du Chief Information Officer de la ville de Boston est par exemple publiée en juin 2016 sur le site web de La Fabrique de la Cité. Se saisissant du « marronnier de l'action gouvernementale » que constitue la question de l'évaluation (LACQUETTE-FOUGERE, Clément et LASCOURMES, Pierre, « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 148, n° 4, 2013, p. 859-875.), il insiste sur le fait que l'ouverture des données (*open data*) permettrait, en plus de mieux cibler les besoins des usagers, de mesurer l'efficacité d'un dispositif en temps réel et ainsi de l'adapter plus facilement. (en ligne) <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/jascha-franklin-hodge-la-data-au-service-des-citadins-07062016/> [consulté le 23/09/2020].

viendrait troubler la massification des données¹. Si la question de la reconfiguration des jeux d'acteurs reste en suspens pour n'être réactualisée qu'en 2019, on observe une tentative de cadrage et la constitution d'un premier cercle d'experts, d'abord principalement composé de représentants de municipalités étrangères et peu à peu ouvert à des personnalités reconnues sur les marchés français et internationaux de l'expertise urbaine et technologique – y compris par l'intermédiaire du *Monde* « *Cities* ».

Les limites chronologiques de cette séquence sont floues. Entre le moment de l'ancrage d'une thématique dans le champ urbain et le temps des premières esquisses critiques d'une ville où les GAFAM auraient la part belle et où les habitants seraient relégués à un statut d'usagers la rupture n'est pas nette. S'il est évident que la « *smart city* » est loin de faire l'unanimité sur les scènes investies par des experts de l'urbain, aucun point de bascule vers un rejet net du terme et des imaginaires technologique et systémique dont il est empreint ne s'impose comme une évidence. Pour autant je n'ai pas choisi la date de 2015 au hasard. Celle-ci marque notamment la création de Sidewalk Labs, entreprise sœur de Google. Adossée à une firme majeure de l'économie des données, Sidewalk Labs affiche l'ambition d'investir le marché de l'urbain. Dans un post Google+ Larry Page, alors PDG de Google, estime ainsi que :

« En améliorant la technologie urbaine, il est possible d'améliorer considérablement la vie de milliards de personnes dans le monde. Avec Sidewalk, nous voulons amplifier les efforts existants dans des domaines tels que le logement, l'énergie, les transports et l'administration publique pour résoudre les vrais problèmes auxquels les citoyens sont confrontés chaque jour. »²

Si la création de l'entreprise n'a en elle-même pas modifié les configurations du champ, elle symbolise le début d'une implication assumée des « géants » du numérique dans les questions urbaines. Elle est ainsi l'un des catalyseurs d'une série de critiques, formulées dans des espaces intermédiaires investis par des acteurs reconnus comme légitimes dans le champ³, face à la tentation qu'ils prêtent aux nouveaux entrants d'acquérir un monopole de la gestion des

¹ Les grandes lignes de son intervention rejoignent un éditorial publié dans la *Gazette des Communes* quelques semaines auparavant. B. Marzloff, B. de Fos, 21 novembre 2016, « DataCités : inventer l'intérêt général de la smart city », *La Gazette des Communes*, (en ligne) <https://www.lagazettedescommunes.com/469440/datacites-inventer-linteret-general-de-la-smart-city> [consulté le 23/09/2020].

² Larry Page cité par B. Wang, 11 juin 2015, « Google's new Sidewalk Labs will try to use breakthrough technology to solve urban problems », *Next Big Future* (traduction de l'auteure), (en ligne) <https://www.nextbigfuture.com/2015/06/googles-new-sidewalk-labs-will-try-to.html> [consulté le 27/09/2020].

³ La composition de ces espaces sera développée en détail dans le chapitre 3.

services urbains grâce au déploiement d'offres commerciales standardisées. La « *smart city* », dont le signifié n'est donc pas stabilisé, est ainsi un traceur de changements dans le champ urbain.

Ce chapitre rend compte de luttes entre communautés d'acteurs qui revendiquent un monopole de l'édition de ce qui constitue une « bonne » « ville intelligente », la légitimité à en être le définisseur. Il s'articule autour de quatre points. Dans un premier temps, je reviendrai sur les principales justifications invoquées au cours de l'enquête pour se détacher de l'usage du terme de « *smart city* ». Je m'attarderai ensuite sur les réappropriations dont il fait l'objet à la périphérie du champ urbain, notamment par un rapprochement opéré par les entrepreneurs de cause de la démocratie participative entre « ville intelligente » et transparence, ces derniers proposant de prendre le contre-pied d'une « *smart city* » dont l'horizon serait « *high tech* ». Après avoir évoqué une reconfiguration progressive du marché des villes suite à l'entrée d'acteurs de l'économie numérique, régulièrement accusés de vouloir devenir les « prescripteurs de la ville de demain », je terminerai par dresser un portrait contemporain des espaces de recherche et d'enseignement traitant du sujet de la « ville intelligente ».

Le tableau ci-dessous récapitule les principales évolutions de sens de la « *smart city* ». Les périodes 2015-2018 et après 2018/2019 correspondent à la même séquence mais je les ai séparées par souci de clarté. Avant 2018 environ, les entreprises de NTIC continuent d'occuper une place majeure sur le marché alors que celles des données sont encore discrètes, même si elles commencent à mettre en œuvre des projets. Le remplacement des acteurs les plus emblématiques de la deuxième séquence par ceux de la troisième n'est donc pas totalement acté. Ce tableau ne mentionne par ailleurs ni toutes les définitions de la « *smart city* », ni tous les acteurs qui s'en sont saisis, mais il permet de rappeler les courants les plus marquants de chaque séquence.

Tableau 5 : Les grandes évolutions de sens de l'expression « *smart city* »

	Avant 2008 (séquence 1)	2008-2015 (séquence 2)	2015-2018/9 (séquence 3)	Après 2018/9 (séquence 3)
Acceptation courante	/	Ville système : la ville est un "système de systèmes", les NTIC permettront de rationaliser et de dépolitiser les décisions du quotidien	Ville <i>high tech</i> : les nouvelles technologies permettent de développer de nouveaux services urbains	Ville des données : les données constituent un nouvel outil de gouvernement
Principaux promoteurs	/	Entreprises des NTIC	Entreprises des NTIC DSI des administrations territoriales	Entreprises de l'économie numérique
Exemples courants	/	Le centre de contrôle développé par IBM pour Rio de Janeiro	Les villes nouvelles de Songdo (Corée du Sud) et Masdar (Émirats arabes unis)	Le quartier Quayside à Toronto
Acceptations alternatives	Ville comme somme de réseaux Ville respectant les principes de la " <i>smart growth</i> " pour lutter contre l'étalement urbain	Label d'attractivité territoriale	Ville de l'intelligence citoyenne (« <i>smart city</i> » comme outil de la démocratie directe) Outil de la ville durable	Ville ultra capitaliste, où le pouvoir économique se substitue au pouvoir économique Ville de la surveillance généralisée
Principaux promoteurs	Cybernéticiens <i>New urbanists</i>	Entrepreneurs locaux ; DG développement économique et attractivité territorial des métropoles/villes ; secrétariat d'État chargé du numérique	Responsables de la participation au sein des administrations territoriales ; militants et/ou professionnels de la participation Héritiers du <i>new urbanism</i>	Acteurs privés "historiques" des villes Défenseurs de la vie privée et des libertés individuelles
Exemples courants	La création du Community Analysis Bureau de Los Angeles Le projet de ville Celebration développé par Disney	Le label French Tech	L'application Dans ma rue développée par la mairie de Paris L'intégration d'outils numériques aux projets de Bus Rapid Transit	Le quartier Quayside à Toronto (à partir du même exemple, deux interprétations concurrentes) Le projet de reconnaissance faciale de la police de Londres

1. Quand l'étiquetage « *smart* » dérange

Dans la deuxième moitié des années 2010, la « *smart city* » ne catalyse pas un ensemble critique clairement identifiable. Elle est également remise en cause à des degrés divers. Par exemple, les acteurs administratifs et politiques aixois dont l'existence au sein de

l'organigramme de la ville est conditionnée par leur implication sur le sujet se montrent moins virulents à l'égard du terme que des journalistes du *Monde* « *Cities* » somme toute peu intéressés par les questions numériques. Il convient donc de souligner qu'il n'existe pas « une » critique, ses formes, son contenu exact mais également le degré de subversion de l'ordre social qu'elle implique variant fortement d'un groupe à l'autre¹. Ce dernier élément sera approfondi dans le chapitre 4 à partir du cas de la mobilisation d'expertises militantes dans certains espaces intermédiaires. Dans cette première section, je propose plus prosaïquement un tour d'horizon des principaux reproches adressés à la « *smart city* » sur les terrains de la thèse. Ils ont principalement trait à la répliquabilité des pratiques urbaines estampillées « intelligentes » qui feraient fi des particularités territoriales et répondraient avant tout à des considérations avant tout d'attractivité.

1.1 La hantise d'un modèle de ville unique

Le 10 février 2020, dans le cadre du Forum Urbain Mondial d'ONU-Habitat organisé à Abu Dhabi, La Fabrique de la Cité anime une table-ronde intitulée « La *smart city*, entre circulation mondiale et cultures locales – Pour une anthropologie culturelle des usages urbains du numérique ». L'événement, dont le thème est proposé aux organisateurs dans la lignée de travaux engagés à l'été 2019 dans un groupe de travail du Partenariat français pour la ville et le territoire (PFVT)², se propose d'interroger : « la *smart city* à l'aune de trois grands questionnements qui vont à l'encontre de l'approche *top-down* et des *business models* formalisés dans les Silicon Valley nord-américaines et européennes : 1) le poids des cultures nationales et locales ; 2) la circulation globale et régionale des modèles ; 3) la

¹ Sur les pratiques critiques comme objet sociologique voir notamment : RAMBAUD, Elsa, « La "petite" critique, la "grande" et "la" révolution », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 3, 2017, p. 469-495.

² Lors d'une réunion d'équipe de juillet 2019, un chargé de mission annonce qu'il copilote le groupe de travail « Mobilité » du PFVT, et qu'un de ses objectifs est de « recadrer ce travail pour le rendre digeste pour le Forum Urbain Mondial d'Abu-Dhabi » (carnet d'enquête, réunion d'équipe, juillet 2019). Au moment du dépôt d'une proposition d'événement pour le Forum Urbain Mondial, en octobre, il suggère d'ores et déjà de se rabattre sur l'organisation d'une table-ronde sur le « pavillon France » du PFVT si le projet n'était pas retenu par les organisateurs. En parallèle de cette table-ronde, acceptée et présente au programme du Forum en tant qu'événement de La Fabrique de la Cité, la directrice de la recherche du *think tank* participe par ailleurs à un événement du PFVT sur le thème des villes résilientes.

spécificité des usages locaux. »¹ Pour ce faire, elle invite un architecte militant togolais qui défend l'idée que les villes africaines ont été construites indépendamment de leurs histoires et cultures locales, une géographe de l'University College de Londres, qui revient au cours de la discussion sur les spécificités du contexte indien, et le directeur d'un établissement public d'aménagement français, qui défend l'adaptabilité du concept de « *smart city* », retraduit en ville « bien conçue » (« *well thought place* ») plutôt qu'« intelligente » (« *clever* »). En mobilisant des séries d'exemples tirés de trois continents, la conversation cristallise l'idée selon laquelle l'un des risques de la « *smart city* » tiendrait à sa participation à la diffusion d'un unique modèle de ville, à l'homogénéisation des territoires urbains.

Cette défense de la spécificité des villes rejoint en partie un pan de la littérature scientifique intéressée par les questions de gouvernance urbaine, qui suggère la multiplicité des arrangements locaux, des jeux de pouvoir aux échelles locales en dépit de leur inscription dans des cadres nationaux. Je pense entre autres aux travaux portant sur les projets de ville (ou villes par projets)², ou encore sur les appropriations localisées d'instruments de gouvernement du centre³. Sans prendre la forme de plébiscites pour la diversité, comme de nombreuses scènes analogues à cet événement, des travaux d'action publique objectivent, à partir de cas particuliers de villes ou de domaines d'action publique, l'hétérogénéité des configurations locales. Mais la question de la gouvernance occupe dans ces espaces une place relativement restreinte, particulièrement par rapport à celle des histoires et « cultures ».

Le personnel politique aixois défend ainsi la création d'une « *smart city* aixoise » respectueuse des caractéristiques d'une « ville moderne, cosmopolite, culturelle et dynamique, ouverte sur le monde »⁴, en même temps que les articles publiés dans la rubrique du Monde « *Cities* » et les événements animés par cette même séquence sont ponctués de

¹ La Fabrique de la Cité, présentation de l'événement « La smart city, entre circulation mondiale et culture locales », (en ligne) <https://www.lafabriquedelacite.com/evenements/la-smart-city-entre-circulation-mondiale-et-cultures-locales/> [consulté le 01/10/2020].

² PINSON, Gilles, *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin.*, op. cit. ; PINSON, Gilles, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », dans LASCOUMES, Pierre et Le GALES, Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, op. cit. ; PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », art. cit.

³ BEAL, Vincent, EPSTEIN, Renaud et PINSON, Gilles, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », art. cit. ; LEPRETRE, Nicolas, « Innover dans la ville par l'expérimentation », art. cit.

⁴ Direction attractivité et coopération international d'Aix-en-Provence, 2019, « L'action Internationale d'Aix-en-Provence » (en ligne) http://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/ri_2019_plaquetteinternationale_hd.pdf [consulté le 01/10/2020].

mentions de la tradition de participation citoyenne de Barcelone et de Montréal, du goût de la technologie de Singapour et de Hong Kong et de l'attachement au terroir de Bordeaux. Les employés de La Fabrique de la Cité participent également à une essentialisation souvent quasi romanesque de certains territoires, malgré leur recours parallèle à des savoirs pratiques et savants pour justifier de la pléiade d'appropriations locales de technologies urbaines. À la manière de « petites phrases », ces mentions des qualités intrinsèques d'une ville sont généralement à mi-chemin entre le formel et l'informel¹, préparées à l'avance mais lancées d'un ton spontané. Les figures de style littéraires pour vanter l'inimitabilité de l'ambiance des rues parisiennes, régulièrement utilisées par la présidente du *think tank* dans des interventions médiatiques, ne relèvent ainsi pas de l'inspiration du moment mais d'une préparation en amont. Par exemple, en mars 2020 elle participe à l'émission diffusée sur France Culture « La conversation scientifique », animée par Étienne Klein, dont le titre du jour est « Existe-t-il une science de la ville ? », avec pour sous-titre « Comment articuler l'histoire des villes, leur mémoire, leur identité, et leur évolution obligatoire ? ». Profitant d'un interlude musical, elle y vante l'art de la flânerie parisienne, comparant une œuvre de Schubert à une promenade le long de la Seine :

« Paris est une ville de la flânerie, les villes européennes sont des villes de la flânerie car elles accordent l'interstice entre les flux et le stock, l'espace public a une importance majeure, c'est cet espace qui nous permet de flâner, d'aller le nez au vent sans trop se soucier de ce sur quoi on va tomber. [...] Vous parliez de flânerie et je pense qu'elle [la musique] est assez représentative de ce que peut être un esprit qui flâne dans une ville. C'est-à-dire que tour à tour vous avez l'esprit apaisé, vous passez le long d'un fleuve, par exemple de la Seine, puis survient le choc de la vitesse. La ville c'est le deux, c'est des rythmes absolument variés en permanence et surtout une surprise permanente. J'aime bien cet air car je me vois, je le fais d'ailleurs, marcher dans Paris en écoutant cette sonate. »²

La question de l'identité des villes, particulièrement face à la diffusion d'offres de nouveaux

¹ Sur la construction des « petites phrases » comme objet d'étude, voir les contributions réunies par Alice Krieg-Planque et Caroline Ollivier-Yaniv un dossier de *Communication & Langages* (KRIEG-PLANQUE, Alice et OLLIVIER-YANIV, Caroline, « Poser les « petites phrases » comme objet d'étude », *Communication & langages*, n° 168, 2011, p. 17-22.). Dans ce dossier, la contribution de Pierre Leroux et Philippe Riutort met notamment en avant la construction préalable de l'apparente spontanéité des « petites phrases » des personnalités politiques dans les émissions télévisées de divertissement. LEROUX, Pierre et RIUTORT, Philippe, « Les émissions de divertissement : de nouveaux lieux de valorisation des petites phrases ? », *Communication langages*, vol. 168, n° 2, 2011, p. 69-80.

² La Conversation Scientifique, émission du 14 mars 2020, *France Culture*, (en ligne) <https://www.franceculture.fr/emissions/la-conversation-scientifique/existe-t-il-une-science-de-la-ville> [consulté le 01/10/2020].

services et de technologies, était posée de façon beaucoup plus prosaïque quelques minutes plus tôt, et la réponse insistait, par des oppositions entre villes de mêmes pays, sur des différences insurmontables car ancrées dans un « ADN ».

« Q : Est-ce que les grandes villes du futur se ressembleront ou on gardera des typologies régionales, nationales, qui feront qu'une ville européenne ne ressemblera jamais à une ville américaine par exemple ?

R - À travers le sujet de la *smart city* au fond c'est ça la question qui m'intéresse. À travers ce thème-là, bon c'est un thème très difficile à traduire, c'est finalement une tension entre une tentative de globaliser les villes, mettons les mêmes technologies et les mêmes applis avec les mêmes plateformes numériques et puis on va produire une ville efficace, donc tension entre cette globalisation-là et puis une autre tension qui est une volonté très forte d'un retour au local, et c'est ça qui est en débat quand on parle de la ville de demain. On veut à la fois des services très élaborés, qui passent en partie par la présence d'acteurs transnationaux et à la fois renouer avec ce territoire sur lequel on a construit les villes. Mais je ne pense pas qu'on va aller vers des villes plus uniformisées. Parce que je l'ai dit, les villes ce sont des réseaux, ce sont des stocks, et puis ce sont des gens. Donc il y a tout de même un aspect culturel, il y a un ADN propre à la ville qui est tout à fait particulier. De même que la culture de Boston n'a rien à voir avec celle de New York, de même que la culture de Bordeaux n'a pas grand-chose à voir avec celle de Lyon, de même que la culture de Bombay n'aura rien à voir avec celle d'Hyderabad par exemple. Donc on va pas aller vers une uniformisation des villes mais on va vers une dimension transverse qui est cette demande de services efficaces et ça, ça passe par des technologies globales mais qui s'incarneront de manières différentes dans les villes. »¹

Ces considérations surplombantes sur le caractère unique de chaque espace ne sont pas sans rappeler une « posture du voyageur », dont les chercheurs et théoriciens de la ville ne seraient également pas non plus exempts selon le sociologue Alain Bourdin : « [Qui] va de ville en ville s'émerveille, s'étonne, exprime sa déception. Il observe, dénombre, se remémore d'autres lieux visités. Il compare, il évalue et cela donne parfois de belles pages à la Littérature »². Mais si l'urbain se prête aux formes littéraires, ces observations ponctuant l'enquête, qui relèvent d'un « sens commun » n'ayant pourtant rien d'évident, sont autant de discours particularistes. Bien que les acteurs qui y recourent, malgré tout avec une relative parcimonie, ne tombent pas dans le même travers caricatural typique d'une « marseillologie » largement décriée³, ils

¹ *Ibid.*

² BOURDIN, Alain, « La ville se dit par évaluations », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 128-129, n° 1, 2010, p. 117.

³ Gilles Pinson dénonce ainsi les discours ordinaires mais également savants, qui s'incarnent par exemple sous la plume de Michel Peraldi et Michel Samson, auteurs de l'ouvrage *Gouverner Marseille* paru en 2005, dont le « regard trop centré sur Marseille conduit les auteurs à conclure à des spécificités marseillaises sur des aspects qu'une analyse plus approfondie aurait pu permettre de repérer dans d'autres villes ». PINSON, Gilles, « Michel

incarnent une tentation d'appréhender les villes dans un mouvement comparatif, en fonction de leurs différences mais surtout de leurs particularités. En d'autres termes, la question de la « *smart city* » introduit une tension entre une volonté, affichée par tous les enquêtés ou presque indépendamment de leur situation professionnelle, de saisir la ville comme un lieu dans lequel se déploient des dynamiques socio-politiques et une tentation de la présenter comme un objet propre, une entité dont il faudrait respecter une indépassable spécificité. La difficile conciliation de ces deux injonctions s'incarne dans les cahiers dédiés à la « *smart city* » publiés en avril 2020 par La Fabrique de la Cité, qui tout en réfutant une vision uniforme du terme et en s'attachant à démontrer en quoi « chaque *smart city* est [...] unique et procède [...] de jeux d'acteurs et de cultures d'aménagement bien distincts »¹, propose une série d'idéaux types par aires géographiques. Le deuxième cahier de ce rapport propose ainsi un focus sur le « modèle asiatique », par une « approche culturelle de la *smart city* », qui, malgré des divergences nationales, soulignerait quatre grandes caractéristiques : une impulsion d'envergure nationale, des politiques industrielles des NTIC datant des années 1970, une nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour le secteur du numérique, le poids de « grands champions nationaux ». Si l'enquête ne permet pas de réfuter ces conclusions, on peut cependant arguer que ces caractéristiques semblent au moins en partie partagées par d'autres espaces géographiques. Si le chapitre précédent suggère par exemple que les entreprises de NTIC ont investi l'urbain plus tardivement aux États-Unis et en France, on y observe actuellement des impulsions non coercitives², la valorisation de quelques « tech champions »³ ainsi qu'une ouverture des acteurs du numérique au marché de l'urbain à des

Peraldi, Michel Samson : Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais », *Pôle Sud*, vol. 24, n° 1, 2006, p. 167. Voir également : DONZEL, André, *Le nouvel esprit de Marseille*, Paris, L'Harmattan, 2014 ; MAISETTI, Nicolas, *Marseille, ville du monde*, op. cit. ; MATTINA, Cesare, « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, vol. 67, n° 3, 2004, p. 129-155.

¹ R. Languillon-Aussel, avril 2020, « *Smart cities* : débats singuliers pour un modèle pluriel. Cahier 1 : Des acteurs, des approches et des *smart cities* », La Fabrique de la Cité, p. 3.

² Aux États-Unis, je pense par exemple aux financements, par des établissements publics, de projets d'incubateurs et de clusters, ayant souvent pour épicerie des universités. Outre quelques travaux de sociologie politique (LAURENT, Brice, PONTILLE, David et TALVARD, Félix, « La politique des expérimentations urbaines. Innovation technologique et transformations des villes à Singapour et San Francisco », dans COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner la ville numérique*, op. cit., p. 47-67.), ces dynamiques sont largement étudiées par les sciences économiques : KUNEGEL, Jean-Régis, « L'influence de l'incubateur sur les missions du bureau de transfert de technologie au sein des universités : le cas de l'University City Science Center (États-Unis) », *Marche et organisations*, vol. 34, n° 1, 2019, p. 109-131 ; PHAN, Phillip H., SIEGEL, Donald S. et WRIGHT, Mike, « Science parks and incubators: observations, synthesis and future research », *Journal of Business Venturing*, vol. 20, n° 2, 2005, p. 165-182.

³ Géants de la Silicon Valley et, à une échelle beaucoup plus modeste, « pépites » French Tech.

fins de diversification des sources de croissance économique¹.

1.2 Réappropriations et (auto)critiques d'un label marketing

La remise en question de la pertinence de l'usage d'un label « *smart* », associé à des pratiques ou projet particuliers ou plus largement à un territoire, s'observe à plusieurs niveaux (individuels et collectifs) et s'exprime sous une multitude de formes dont il est impossible de rendre compte de façon exhaustive, même dans le cadre restreint des cas de la thèse. Trois situations permettent cependant d'effectuer un tour d'horizon et surtout de saisir les différentes échelles de réflexivité des acteurs. Celles-ci s'étendent de la conscience d'un usage individuel stratégique de la « *smart city* » à un recours à des savoirs savants pour formuler une critique plus large du poids croissant des classements et autres palmarès dans la compétition territoriale.

1.2.1 Du Monde « *Smart Cities* » au Monde « *Cities* » : une affaire de « *branding* »

Le passage, en 2017, c'est-à-dire au moment du lancement de la troisième édition des prix, d'une séquence « *Smart cities* » à « *Cities* » est justifié par certains journalistes par le souci de se distancier de strictes considérations technologiques, de contourner la critique de l'affichage d'une « ville gadget ». Quand je lui demande de commenter ce changement de nom, environ un an après qu'il ait été décidé par le tandem rédacteur en chef chargé de la diversification éditoriale/directeur de la diversification du groupe *Le Monde* et de la communication du journal, un journaliste suggère dans un premier temps qu'il s'agit d'une évolution logique, rendant compte de la réalité du traitement journalistique des sujets urbains.

« On se colle au départ dans la notion de *smart city* qui était un terme vague dans lequel on pouvait rentrer ce qu'on voulait, on a parlé des définitions qu'on donnait, etc. Et puis on s'est retrouvé devant deux trucs. C'est qu'un, la *smart city* est rejetée par plein de gens. Pour des raisons... Qu'on peut discuter. [...] Et ça se passe à un moment où les technologies de l'information, où les grosses entreprises des technologies de l'information ont fait plus d'une connerie et ont commencé à montrer les dents et y'a des gens qui ont réagi fortement à ça. Et donc on a retiré la notion *smart city* pour continuer à parler de la ville et pour, et on a continué sur l'idée de départ. Donc le contenu n'a pas changé mais la formulation a changé. *Smart cities* c'était vague, on met

¹ Voir la section 3, p. 170.

innovation sociale et technologique. *Cities*, on met innovation sociale et technologique. Et donc... Je pense qu'il y a une question d'étiquette qui est jamais neutre, mais que sur l'ensemble du, de l'équilibre qu'on essaye de trouver ça n'a pas changé. »¹

Ce changement serait ainsi la conséquence d'une évolution péjorative du terme de « *smart city* », du fait du rejet, par « des gens » qu'il associe plus tard dans l'entretien à des « initiés » et « amateurs très informés », des stratégies urbaines de grandes firmes technologiques. Il estime cependant que cette décision, qu'il rationalise après coup, a été prise indépendamment de l'avis de la plupart de ceux qui produisent du contenu éditorial et n'a, en raison de ce processus décisionnel jugé quelque peu opaque, pas été unanimement bien reçue. Comme plusieurs de ses collègues, il pense que certains partenaires financiers auraient agi de manière floue dans la refonte de la séquence.

« Mais une, un des problèmes à l'intérieur de l'équipe c'est le passage de l'ancienne à la nouvelle formule, qui a été un peu... Qui est un peu venu d'en haut, quand même. Il faut pas... Donc on a eu des discussions et les patrons, c'est-à-dire [le directeur de la communication] et [le rédacteur en chef], sans doute avec [une journaliste], peut-être des partenaires, mais j'en sais rien, ils ont pris des décisions qui prenaient en compte nos discussions et ils ont dit on fait comme ça. Donc c'est à la fois respectueux des formes et à la fois pas totalement participatif. Euh... [long silence]. On a, on est plusieurs à être... On a trouvé si tu veux que c'est un packaging de discussions qui a été un peu rapide peut-être. »²

Lors d'une discussion informelle en parallèle d'une conférence³, l'un de ces décideurs reprend le même vocable que celui utilisé par les acteurs cités ci-dessus, considérant que le terme « *Cities* » permettait de mieux rendre compte de la réalité éditoriale et de ne pas survaloriser la technologie, qui ne serait qu'un outil au service des collectivités. Par ce seul argument, il rend illégitime toute opposition à cette décision, qui tiendrait du simple ajustement et non pas d'une véritable stratégie qui aurait nécessité des discussions extensives au sein de l'équipe. N'ayant pas pris part non plus aux discussions, une chargée de projet, qui accompagne l'organisation logistique des prix et conférences, estime quant à elle que ce changement de nom procède de considérations de « *branding* ». Autrement dit, elle résulterait d'une nécessité de se distancier de la mauvaise presse de la « *smart city* », dont la puissance marketing serait déjà amoindrie par rapport à 2015, date de lancement de la séquence.

¹ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 10 décembre 2018.

² *Ibid.*

³ J'ai rencontré cet acteur plusieurs fois au cours de l'enquête mais il a été impossible d'obtenir un rendez-vous pour un entretien semi-directeur.

« C'est venu d'une réflexion sur le fait que c'est plus la tech qui amène une ville à être intelligente, c'est tout ce que la ville fait en termes [sociaux], d'humain. La tech n'est pas la solution. C'est l'humain qui est au cœur de la ville. *Smart* c'était plus actuel, plus dans le... Pour des enjeux de *branding*. Après ça... Après ça c'est vraiment pour le fond. Après toute la mécanique, quand on y a exactement pensé et tout je peux pas trop te dire. Mais je pense qu'il [le rédacteur en chef] l'a mené aussi avec d'autres. Mais ce dont on se rend compte c'est que ça marche hyper bien. Quand tu présentes aux partenaires en disant voilà on était "*smart cities*" on passe "*cities*" ils te disent "Vous avez bien fait". Ca a été hyper bien accepté. C'est parce que c'est plus actuel, parce qu'ils se reconnaissent mieux là-dedans, parce que maintenant les gens font du social, ça fait beaucoup plus écho à leurs problématiques que la *smart city* qui est maintenant un mot qui est un peu *has been*. »¹

Dans cette explication, il n'est pas question de mettre en accusation la dimension marketing de la « *smart city* » mais au contraire de lui reconnaître une faible valeur ajoutée lorsqu'il s'agit de trouver un écho auprès de ses partenaires, dont aucun ne représente le secteur de l'économie numérique, et auprès de son public, dont les listes de présence de plusieurs événements suggèrent qu'il est largement formé aux questions urbaines (beaucoup d'urbanistes, d'architectes, de consultants, d'étudiants). Rappelons que dans un contexte de progression des « rationalités économiques » au sein du champ journalistique, « *Cities* » fait particulièrement face à des injonctions commerciales, son existence étant fondée sur des projections de rentabilité. Aussi, derrière la justification d'une rationalisation éditoriale, il semble nécessaire de prendre au sérieux cette hypothèse selon laquelle la mise à distance de l'adjectif « *smart* » résulterait de considérations économiques s'imposant au champ journalistique².

1.2.2 « On dit *smart city* parce que ça fait bien » : usages stratégiques d'un terme qui ne convainc pas

Ces considérations marchandes, ou *a minima* d'un affichage considéré comme attractif, sont partagées par un ensemble d'acteurs. Le constat d'un déclin de l'écho de la « *smart city* » auprès des acteurs publics et privés de l'urbain n'est cependant pas unanime. Une consultante indépendante, qui collabore fréquemment avec La Fabrique de la Cité et intervient par ailleurs

¹ Entretien, chargée de projet, M Publicité (régie publicitaire du *Monde*), le 12 décembre 2018.

² La « nouvelle formule » de 1995 atteste déjà de l'intériorisation de logiques commerciales jusqu'alors tenues à distance de la rédaction. SEDEL, Julie, « "La nouvelle formule du Monde". Contribution à une étude des transformations du journalisme », *Questions de communication*, vol. 6, n° 2, 2004, p. 299-315.

à Sciences Po Paris, reconnaît par exemple qu'elle s'affiche spécialiste de la « ville intelligente » par souci de répondre à une forte demande de sa clientèle, composée de collectivités territoriales, d'aménageurs, d'opérateurs immobiliers ou de services urbains, d'agences d'urbanisme, d'organismes financiers, d'organismes de recherche privés. Sur le site web de son agence de conseil figurent ainsi trois « problématiques », parmi lesquelles la « *smart city* ». Chacune est traitée sous la forme de « missions opérationnelles » et/ou dans une perspective de « recherche/action/formation ». L'alternance entre ces deux postures permettrait dès lors « un élargissement du questionnement propice à l'identification de solutions pertinentes et innovantes »¹.

« Mon positionnement, je le définis un peu différemment selon à qui je m'adresse. Mais globalement l'idée c'est que travaille sur trois sujets, qui sont, un, les acteurs privés de la ville, enfin la coproduction public/privé, deux, la question du modèle économique de la ville, et trois, la question de la *smart city*. Alors là c'est un positionnement purement marketing. Parce qu'en fait à un moment donné j'ai commencé à avoir des sollicitations là-dessus et c'est vrai que c'est une entrée qui parfois attire. Mais moi je l'aborde uniquement par le biais des premières entrées, qui sont la ville intelligente dont... dont le jeu d'acteurs évolue et dont le modèle économique évolue. »²

J'ai rencontré une autre enquêtée, diplômée des ponts et chaussée ayant laissé de côté l'ingénierie une dizaine d'années plus tôt pour se consacrer au conseil, particulièrement aux collectivités, à Aix-en-Provence suite à la recommandation d'un cadre du « lab » de thecamp. Elle reconnaît également un usage « cosmétique » du terme de « *smart city* » par l'équipe du projet métropolitain DIAMS, financé par une subvention FEDER et consacré à la collecte, l'agrégation et l'exploitation de données relatives à la qualité de l'air extérieur sur le territoire³. Celui-ci ne se fait cependant pas à des fins commerciales, la survie financière du projet étant assurée par une enveloppe conséquente accordée par l'Union européenne, mais afin de l'inscrire dans l'agenda politique métropolitain et d'assurer le concours du plus grand nombre possible d'élus et d'agents administratifs. En pratique, les résultats du projet restent en dessous des espérances de cette responsable d'une des structures partenaires du projet.

« Nous, on est sur les questions de la qualité de l'air mais ça rentre dans la *smart city* comme on mobilise beaucoup de technologie, des capteurs, des appli, tout ça. Puis un des livrables c'est une plateforme numérique. [...] Mais en fait c'est surtout une

¹ Extraits du site web de l'agence.

² Entretien, consultante indépendante, le 8 mai 2020.

³ DIAMS compte une dizaine de partenaires (collectivité, entreprises privées, associations). La candidature FEDER a cependant été quasi exclusivement rédigée par la structure coopérative A lab in the air, avec le concours informel du « lab » de thecamp.

question d’affichage, on dit *smart city* parce que ça fait bien mais moi... On n’en parlerait pas ça m’irait aussi, tu vois ? »¹

Ces deux courts extraits sont tirés d’entretiens réalisés dans le cadre de deux cas de la thèse, à quelques mois d’intervalles, dans des situations bien distinctes. Le premier est la suite, par téléphone, d’une conversation entamée sept mois plus tôt dans le cadre de l’expédition urbaine organisée par La Fabrique de la Cité à Toronto, qui avait été interrompue par un cadre dirigeant de VINCI. La conversation dure un peu moins d’une heure, rythmée par des questions de l’enquêtée quant à ma méthode d’enquête et à l’usage que je ferai de cet entretien. Le second est réalisé autour d’un café, suite à une rencontre rapide orchestrée par un collègue de l’enquêtée que je connais bien par ailleurs. Il dure près de trois heures et prend rapidement des allures d’entretien biographique libre plutôt que d’entretien semi-directif – la grille de questions n’est d’aucune utilité pendant ces quelques heures, l’entretien m’échappant rapidement pour tomber, au fil des questions personnelles posées par l’enquêtée, dans le registre de la conversation. Mais si le cadre des deux entretiens semble en apparence éloigné, tout comme les raisons des prises de contact avec l’une et l’autre des personnes, ils se rejoignent sur deux principaux points. La précision d’un usage strictement rationnel du terme de « *smart city* » dans le cadre professionnel est à chaque fois évoquée spontanément, sans que j’aie eu à demander de précisions. Cela suggère la présupposition partagée d’un jugement péjoratif quant au fait de revendiquer des activités liées à la « ville intelligente ». En plus de sous-entendre la conscience d’une forme de délégitimation de cet objet au sein du champ urbain, auquel je suis associée de par mon sujet de recherche, ces propos attestent d’une maîtrise de la situation d’entretien, d’un discours « ajusté à la demande »² visant à participer à sa propre objectivation sociologique plutôt que m’en laisser le monopole. En intégrant une critique de la plasticité du terme et en assumant un usage stratégique elles la contournent d’elles-mêmes. Cela fait écho aux propos d’un autre enquêté, rencontré en marge d’un événement du *Monde*. Professeur de géographie interrogé sur les raisons de sa participation à la conférence, il précise aussitôt regretter l’importance donnée au terme flou de « *smart city* » mais il reconnaît l’utilité de s’en revendiquer afin d’attirer du monde et de parler ensuite des « vrais » problèmes urbains, malgré des interventions « trop courtes pour pouvoir

¹ Entretien, cofondatrice d’un laboratoire d’innovation ouverte, le 29 juillet 2020.

² BOURDIEU, Pierre, *La misère du monde*, Paris, Points, 1993, p. 912.

développer de grandes idées »¹. Dans leur détournement d'une critique largement admise dans les espaces auxquels ils prennent part, des dimensions « marketing » d'une notion dont ils se saisissent pourtant, plusieurs enquêtés déclinent « une des manières les plus subtiles de résister à l'objectivation », qui consiste à jouer d'une proximité sociale avec l'enquêtrice pour tenter « plus inconsciemment que consciemment, de s'en protéger en se prêtant en apparence au jeu et en tentant d'imposer, sans toujours le savoir, un semblant d'auto-analyse. »².

Les exemples du *Monde* « *Cities* » et peut-être plus encore de ces experts suggèrent des acteurs réflexifs, soucieux de mettre à distance et d'interroger leurs propres discours, du moins dans le cadre d'un entretien dont ils supposent, à juste titre, des ambitions de déconstruction de leurs pratiques. Au-delà de ces observations, en dehors du cadre de l'entretien certains acteurs expriment plus largement une remise en cause de la pertinence de la « *smart city* », pour sa capacité à détourner l'attention des décideurs des « vrais » problèmes urbains et du fait que le terme, dont il s'agit alors de montrer la vacuité, attiserait une course aux distinctions que seuls pourraient obtenir les territoires les mieux dotés économiquement. Autrement dit, la « ville intelligente » serait largement déconnectée des réalités des territoires. Là où les métropoles les plus dynamiques afficheraient un label susceptible d'attirer des capitaux, ses critiques au sein du champ urbain suggèrent qu'en devenant une catégorie d'action, la « *smart city* » tend à aggraver les inégalités entre et au sein des villes/métropoles.

1.2.3 En finir avec la « *smart city* » comme « ville gadget »

Afin de revenir sur les arguments sur lesquels se fonde le rejet d'une « ville intelligente » à partir de seules considérations technologiques, je confronte deux exemples lointains mais complémentaires. Ils montrent en effet des caractéristiques analogues sur des points spécifiques, sans pour autant suggérer une convergence entre des contextes très différents. Malgré des écarts de perception, les deux organisations se rejoignent en effet dans l'idée que la « *smart city* » sature l'espace politico-administratif et tend à reléguer au second

¹ Carnet d'enquête, une conférence « *Cities* » à Singapour, juillet 2019.

² BOURDIEU, Pierre, *La misère du monde*, op. cit., p. 912.

plan des problèmes plus urgents, notamment celui de l'étalement urbain.

En 2015, les statistiques publiées par la municipalité de Canton, dont je n'ai pas trouvé de version actualisée, estiment à 304 le nombre de « villages urbains » au sein de la ville¹. Ceux-là logeraient, d'après la même source, environ 6 millions d'habitants, sur une population totale de la ville estimée à 11,8 millions en 2014². Parmi ces 6 millions, 5 seraient des migrants internes, pour beaucoup venant de la campagne et ne disposant pas de *hukou* urbain, le document juridique attestant de la reconnaissance d'une résidence temporaire³. Ces villages urbains correspondent à d'anciennes zones rurales rattrapées par l'urbanisation rapide, dont les villageois conservent la propriété foncière, qui constituent des poches d'habitat informel et aux prix relativement abordables pour les migrants⁴. À la fin des années 2000, la municipalité inscrit la rénovation de ces villages à l'agenda et met en œuvre une politique publique visant à « promouvoir trois transformations anciennes et l'utilisation intensive du territoire »⁵, ce qui ouvre des négociations entre gouvernement local, développeurs immobiliers et propriétaires fonciers⁶. Cette politique est complétée par un plan de trois ans, publié en mai 2014, focalisé sur les questions de sûreté des villages, qui crée des « bureaux de sous-district » censés prendre en charge le développement des infrastructures de dix à vingt villages. Les autorités publiques montrent ainsi une ambition de rénovation des villages plutôt que de leur destruction afin de les remplacer par des immeubles d'habitation de milieu/haut de gamme, ce dont l'ONG ITDP se félicite⁷. Quatre ans après l'implémentation de ce plan, plusieurs employés de celle-ci affichent cependant des positions plus nuancées, regrettant notamment que les questions d'accessibilité de ces villages aient été quelque peu occultées par les opportunités économiques offertes par leur destruction massive et leur remplacement par des quartiers dont certains ont vocation affichée à devenir « intelligents » et qui

¹ Ces données ont été consultées en version papier au bureau d'ITDP à Canton.

² Organisation des Nations unies, 2014, *World Urbanization Prospects*, p. 26.

³ ZHANG, Jijiao, WENDEN, Catherine et GIOVANELLA, Myrna, « Le système du Hukou », *Migrations & Société*, vol. 149, n° 5, 2013, p. 29-50.

⁴ TIAN, Li, « The Chengzhongcun Land Market in China: Boon or Bane? — A Perspective on Property Rights », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 32, n° 2, 2008, p. 282-304 ; LOSAVIO, Cinzia, « China's Internal Migrants: Processes of Categorisation and Analytical Issues », *China Perspectives*, vol. 2, 2021, p. 49-60.

⁵ Ces trois transformations correspondent aux « vieux » districts, usines et villages. Voir LIANG, Xiaowei, YUAN, Qifeng, TAN, Xiaohong et LI, Zhigang, « Territorialization of urban villages in China: The case of Guangzhou », *Habitat International*, vol. 78, 2018, p. 41-50.

⁶ HAO, Pu, GEERTMAN, Stan, HOOIMEIJER, Pieter et SLIUZAS, Richard, « The Land-Use Diversity in Urban Villages in Shenzhen », *Environment and Planning A*, 2012.

⁷ ITDP China, 24 août 2015, « Improving access for Guangzhou's Urban Villages » [en ligne] <https://www.itdp.org/2015/08/24/improving-access-for-guangzhous-urban-villages/> [consulté le 08/10/2020].

accueilleront tous une classe moyenne supérieure. De fait, les villageois n'auront d'autre choix que de partir vivre à l'extrême périphérie de la ville, l'accès à la location étant impossible dans les quartiers plus centraux.

Illustration 1 : Village urbain de Xiancun, à Canton, photo personnelle prise le 4 août 2018. (Au premier plan : des images promotionnelles des futures tours d'habitation de standing. Au deuxième : des logements en préfabriqués pour les travailleurs migrants du chantier, devant des immeubles toujours habités malgré la destruction en cours. Au dernier plan : des tours récentes qui abritent principalement des bureaux.)



Illustrations 2 et 3 : À l'intérieur du village urbain de Xiancun, des immeubles désaffectés joutent des logements toujours occupés, photos personnelles prises le 4 août 2018.



Alors qu'avec deux de ses collègues nous attendons une délégation d'un district de Shenzhen afin de leur faire visiter la ligne de *Bus Rapid Transit* de la ville et ses infrastructures

de contrôle, une cadre de l'organisation s'agace à l'idée de ne pas pouvoir montrer à ces acteurs administratifs un des villages qui bordent la ligne :

« Enquêtée : S'ils arrivent avec trop de retard on n'aura probablement pas le temps d'aller au village urbain.

Enquêtrice - Tu sembles déçue.

- C'est important qu'ils voient que le BRT peut avoir un vrai impact sur ces villages et améliorer la vie de beaucoup de gens. Et puis c'est un beau village. Souvent on a cette idée que les villages urbains sont très pauvres et vieux mais dans celui-ci la municipalité a fait beaucoup de rénovations et maintenant il est plutôt agréable.

- *Tu penses que ça ferait une différence s'ils voyaient celui-là ?*

- Probablement pas, mais on ne sait jamais. »¹

Quelques jours plus tôt, au détour d'une discussion elle confiait son regret que la question du développement de quartiers de plus en plus « connectés par la technologie » s'immisce tant dans l'espace administratif, y compris celui qu'occupent les interlocuteurs principaux d'ITDP en charge des questions de transport. Or, selon elle, il y aurait déjà « beaucoup à faire pour rénover et connecter au reste de la ville certains quartiers plutôt que les détruire »². À la suite de la visite, je l'interroge une nouvelle fois sur la place occupée par la « *smart city* » dans les services administratifs avec lesquels elle a l'habitude d'échanger depuis une dizaine d'années. De nouveau elle opère un rapprochement entre le développement de « quartiers intelligents », au nom de l'attractivité économique de la ville, et un certain désengagement des autorités locales de la question de la rénovation urbaine. Cette double dynamique d'investissement de la municipalité et des acteurs économiques dans le « *smart* » et de stagnation voire de recul de l'intérêt pour les villages urbains résulterait en une explosion du problème de l'étalement urbain. En effet, les villageois se déplaceraient vers une périphérie déjà saturée, et cette dynamique contribuerait, par extension, à la congestion à la dégradation de la qualité de l'air. La salariée d'ITDP rejoint la conclusion d'un de ses collègues selon qui la « *smart city* » correspond à une ville « superficielle », qui participe à la stigmatisation d'une partie de la population et à l'aggravation de problèmes préexistants³, liés à l'urbanisation extrêmement rapide des années 1990-2000⁴.

Les critiques entendues au sein d'ITDP restent exclusivement informelles. Si

¹ Carnet d'enquête, une visite de terrain organisée par ITDP à Canton, août 2018 (traduction de l'auteure).

² Carnet d'enquête, une discussion informelle avec une cadre d'ITDP, août 2018 (traduction de l'auteure).

³ *Ibid.*

⁴ LIANG, Xiaowei, YUAN, Qifeng, TAN, Xiaohong et LI, Zhigang, « Territorialization of urban villages in China », art. cit.

l'agacement quant à la prégnance du terme de « *smart city* » dans le champ urbain, dont ses sous-espaces spécialisés sur les questions de durabilité et/ou de mobilité, semble général au sein du bureau de Canton, la position, qui revient à remettre en cause la pertinence de l'ordre des priorités des pouvoirs locaux, n'est pas assumée collectivement.

Dans un contexte national où les formes d'opposition politique sont moins feutrées¹, et au sein d'une organisation qui n'entretient pas autant de liens de dépendance quasi directe à une municipalité en particulier, le caractère superficiel, voire nocif, d'une conception technophile de la « *smart city* » est dénoncé plus activement. Sujet incontournable que la Fabrique de la Cité participe à faire exister dans le champ, pour autant il ne revêtirait de véritable importance que dès lors qu'il serait saisi « dans sa complexité », pour reprendre une expression récurrente au sein de l'équipe, au regard de l'impact des outils numériques sur la logistique urbaine ou encore sur la mobilité². En somme, il s'agit de la replacer dans le contexte de dynamiques urbaines que tout au plus elle accompagne mais qui lui préexistent dans tous les cas :

« [...] la *smart city* tout n'est pas rose, c'est pas quelque chose d'incroyable qui va transformer la ville. Ça fait dix ans qu'on parle de smart city, qu'est-ce qui a vraiment changé ? Et le temps passant... La Fabrique avait déjà travaillé sur le sujet *smart city* y'a 5/6 ans, tu vois, c'était les prémices de la *smart city*, on commençait à parler de données. [...] Et le temps passant l'approche qu'on doit avoir sur le sujet gagne en complexité, parce que la smart city a pas encore prouvé grand-chose, plus le temps passe et plus on a l'impression que c'est une stratégie quasi marketing. Et je pense que l'arrivée de Raphaël [Languillon-Aussel], qui est expert sur le sujet et surtout il a une réflexion qui est extrêmement poussée et qui vraiment rentre dans cette complexité, comme quelque chose qui s'inscrit dans une évolution urbaine plus large, évolution économique urbaine. C'est un sujet qui est ultra... qui est très riche, mais c'est pas un sujet qu'on ne peut pas penser indépendamment d'autres grandes évolutions urbaines. »³

Je reviendrai par la suite sur les critiques formulées par La Fabrique de la Cité et, plus largement, formalisées dans les espaces qu'elle anime, en mobilisant indirectement la

¹ FRENKIEL, Émilie et WANG, Simeng, « Les jeunes Chinois dans différents espaces nationaux : expressions et engagements politiques », *Participations*, vol. 17, n° 1, 2017, p. 5-33.

² Prenant le contrepied d'une idée largement reprise par les gouvernements locaux, qui voient notamment dans le numérique une occasion de mieux coordonner les offres de mobilité sur le territoire, La Fabrique de la Cité publie en avril 2019 un rapport qui défend la thèse selon laquelle il a aggravé considérablement la congestion. C. Combe, C. Maisonneuve, avril 2019, « Pour en finir avec (la fin de) la congestion urbaine », La Fabrique de la Cité.

³ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 9 août 2019.

géographie néo-marxiste, mais on peut dès lors noter cette position ambiguë. Tout en réfutant la pertinence d'un des sens les plus communs de la « *smart city* », une ville optimisée par un ensemble de technologies de pointe, elle profite de sa portée médiatique, politique et dans une moindre mesure académique pour affirmer une position bien ancrée, à défaut d'être résolument centrale, dans le champ urbain français.

Le finalisme technologique associé à la « ville intelligente », particulièrement à ses promoteurs historiques que sont les entreprises des NTIC, est un reproche quasi unanime formulé par les enquêtés, y compris par des experts qui défendent âprement un usage accru des technologies dans l'espace urbain¹. La perspective d'une « ville de capteurs », dont l'aboutissement se mesurerait à la quantité d'outils technologiques déployés, est contournée, du moins dans les discours, par l'affirmation de la « ville intelligente » non comme finalité mais comme moyen des politiques urbaines. L'utilité sociale de la technologie résiderait dès lors dans sa capacité à œuvrer à la matérialisation de villes répondant à des critères de durabilité, de résilience, ou encore de qualité de vie – étant entendu que ceux-ci reposent également sur des indicateurs principalement quantitatifs².

2. Une injonction croissante à une « *smart city* » participative

Les nombreuses démarches participatives déployées au niveau des territoires ont été largement commentées par les sciences sociales. Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier notent ainsi que, depuis la première étude des dispositifs participatifs américains intégrés à des programmes fédéraux de rénovation urbaine, de lutte contre la pauvreté et de déploiement de « cités modèles » en 1969³, les études urbaines et d'urbanisme ont compté nombre de travaux sur la participation citoyenne⁴. Ceux-ci s'inscrivent dans la tradition de champs disciplinaires mêlant savoirs savants et pratiques, particulièrement aux États-Unis. La critique post-moderne de la planification s'accompagne ainsi d'une invitation à envisager la

¹ Je pense par exemple à Carlo Ratti, dont les expérimentations technologiques *in situ* sont au cœur des travaux de son équipe du MIT.

² BOURDIN, Alain, « La ville se dit par évaluations », art. cit.

³ ARNSTEIN, Sherry R., « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, 1969, p. 216-224.

⁴ BACQUE, Marie-Hélène et GAUTHIER, Mario, « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, n° 1, 2011, p. 36-66.

participation comme instrument de mise en œuvre d'un développement urbain plus durable¹. Ainsi, un ensemble de savoir-faire revendiquant une légitimité scientifique intègre les espaces de la participation au sein du champ urbain, qui sont constitués par des professionnels en « ingénierie participative »², puis que les outils technologiques y sont largement envisagés au regard de leur contribution possible à la reconfiguration du rapport gouvernant/gouverné. Toutefois, les acteurs clairement identifiés de la « *smart city* » se saisissent relativement tardivement de la question de l'engagement citoyen. Longtemps imperméables, les deux groupes d'acteurs se rapprochent cependant sporadiquement en France, au gré de quelques projets. Dans le même temps, la remise en cause partielle de la « *smart city* » par ses défenseurs s'accompagne d'une injonction à envisager *les* « intelligences » des villes, parmi lesquelles l'intelligence citoyenne.

2.1 Des communautés d'acteurs distinctes

Bien que les acteurs de la participation s'interrogent sur l'impact du développement des outils numériques sur leurs pratiques, par exemple dans le cadre du dispositif relativement ancien du budget participatif³, cela ne présuppose pas de rapprochement entre les acteurs de la participation et ceux de la « ville intelligente ». Considérant les potentialités offertes par ces outils pour accompagner l'évolution de la relation entre pouvoirs publics et citoyens au niveau de la ville ou de la métropole, mais également les inégalités (économiques, générationnelles, etc.) qu'ils rendent d'autant plus saillantes, acteurs publics, associatifs, mais également privés se saisissent largement de la question depuis la toute fin des années 2000.

2.1.1 Associer les imaginaires du numérique et de la transparence

Les années 2000 sont marquées par l'intensification d'un discours institutionnel, dont le promoteur le plus connu est Barack Obama, qui défend une « culture de l'ouverture » grâce

¹ GARIÉPY, Michel et GAUTHIER, Mario, « Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 48-73.

² O'MIEL, Julien, GOURGUES, Guillaume, MAZEAUD, Alice, NONJON, Magali et PARIZET, Raphaëlle, « Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ? », *Participations*, vol. 19, n° 3, 2017, p. 221-242.

³ BROUSSOLLE, Yves, « Les budgets participatifs », *Gestion Finances Publiques*, vol. 3, n° 3, 2019, p. 32-38.

à des dispositifs d'*open data*, d'*open government* puis d'*open innovation*¹. En France, les démarches d'*open data*, qui consistent pour les administrations à rendre leurs données accessibles avant qu'un citoyen ne demande à les consulter², se développent rapidement. Suite à la mise en place de la mission Etalab en 2011, chargée de la politique d'ouverture des données du gouvernement et de la coordination des actions pour un « gouvernement ouvert », de nombreuses collectivités mettent en place des démarches *open data*, souvent en s'appuyant sur l'expertise d'entreprises privées. Ornella Zaza estime que cette ouverture des données résulte d'une double ambition : l'incitation à une participation citoyenne accrue et la stimulation de l'économie numérique.

« Si d'un côté on donnait la possibilité aux gens de fouiller dans les tiroirs du gouvernement (des tiroirs non choisis au hasard, bien entendu) et de participer aux choix politiques, de l'autre on mettrait les données publiques à la disposition des entreprises pour créer de nouveaux services et stimuler la croissance du marché du numérique. Le mythe de l'ouverture mêlait ainsi transparence, participation et collaboration, et affirmait, à la manière des startup, qu'"ouvrir" (les données, la prise de décision politique et le marché) à autrui aurait aidé à faire bien, plus et mieux. »³

En pratique, le lien entre démarches d'*open data* et de participation citoyenne n'est pas automatique, y compris à l'échelle territoriale. Le cas de la métropole du Grand Lyon montre ainsi que les « citoyens » ne sont pas le public visé par la politique d'ouverture des données mise en œuvre⁴. Celle-ci s'inscrit avant tout dans la lignée d'une action publique orientée vers l'entrepreneuriat depuis les années 1990⁵.

Si l'association entre politiques des données et de la participation n'est pas systématique, l'étude de la communication institutionnelle suggère tout de même une tendance générale à leur rapprochement. Une analyse des portails métropolitains en ligne des villes européennes de plus de 200 000 habitants montre ainsi que l'« *empowerment* citoyen »

¹ Il est à noter que si ces appels à l'ouverture se font plus omniprésents dans le débat public, la notion d'*open government* remonte à la fin de la Seconde guerre mondiale et a été largement invoquée face à l'opacité du gouvernement américain pendant la Guerre du Vietnam. Pour un retour historique sur l'évolution de cette injonction à la transparence voir : GOËTA, Samuel, « "Données recherchent publics": les politiques d'*open data* à l'épreuve de la réutilisation », dans GOURGUES, Guillaume et MAZEAUD, Alice (dir.), *L'action publique saisie par ses « publics »*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 137-155.

² GOËTA, Samuel, « Un air de famille : les trajectoires parallèles de l'*open data* et du big data », art. cit.

³ ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation : discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, op. cit., p. 96.

⁴ GOËTA, Samuel, « "Données recherchent publics": les politiques d'*open data* à l'épreuve de la réutilisation », dans *L'action Publique Saisie Par Ses « Publics »*, op. cit.

⁵ COURMONT, Antoine, « Ce que l'*open data* fait à l'administration municipale », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 77-103.

correspond à un des quatre idéaux types de l'ouverture des données. Les sites des villes de Dublin, Rennes, ou encore Madrid mettent ainsi en avant le fait que la facilité d'accès aux données constitue un outil d'implication individuelle et collective des habitants. Dans ce cas, l'accessibilité des données publiques ne constitue pas une finalité mais une condition de l'engagement citoyen¹. Les portails répondant aux idéaux types de la « *smart city* » correspondent par ailleurs à une catégorie distincte, fondée sur un objectif de création de nouveaux services urbains innovants par des experts en développement informatique plutôt que des citoyens. Et si cette analyse s'en tient à rendre compte des divergences de communication institutionnelle, elle rejoint en partie des travaux qui se focalisent sur les communautés d'acteurs de la « démocratie numérique », plus proches des entrepreneurs de cause de la participation que de la « ville intelligente ». Le développement d'un marché de *civic tech*, dont l'objectif est d'« ouvrir la voie à de nouveaux rapports entre les citoyens et le gouvernement »² ne bouleverse ainsi pas fondamentalement les jeux d'acteurs territoriaux. Ces solutions technologiques ne remettent pas en cause les frontières, certes pas totalement imperméables, d'un marché participatif³ dans lequel elles constituent tout au plus une niche. Clément Mabi suggère ainsi que le développement de nouveaux outils incite principalement les institutions à hybrider un fonctionnement en présentiel plutôt qu'à repenser radicalement le cadre de la participation citoyenne⁴. Par ailleurs, le cas du budget participatif parisien étudié par Ornella Zaza montre d'une part que la mise en place de nouveaux outils se fait à l'initiative des agents administratifs déjà en charge des questions de participation, d'autre part qu'ils sont saisis quasi exclusivement par les habitants qui investissaient déjà les espaces participatifs présentiels.

Contrairement à certains imaginaires numériques, qui associent outils numériques, dispositifs d'ouverture des données, transparence et par extension démocratie⁵, le développement des deux premiers ne remet pas en cause la structure des espaces de

¹ PAQUIENSEGUY, Françoise et DYMYROVA, Valentyna, « Open data et métropoles, les enjeux d'une transformation à l'œuvre », *Questions de communication*, vol. 34, n° 2, 2018, p. 209-228.

² METAIS-WIERSCH, Emily, AUTISSIER, « La révolution des Civic Tech », dans David, DEBROSSE, Denis, LEHMANN, Valérie et METAIS-WIERSCH, Emily (dir.), *Démocratie participative digitale*, Paris, EMS Éditions, 2019, p. 56.

³ MAZEAUD, Alice et NONJON, Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2018.

⁴ MABI, Clément, « La démocratie numérique au défi de la critique sociale en France », *Le Mouvement Social*, vol. 268, n° 3, 2019, p. 61-79.

⁵ ZAZA, Ornella, « L'e-gouvernance pour la participation citoyenne », art. cit.

participation citoyenne au niveau des territoires. Tout au plus, jusqu'au milieu des années 2010, les acteurs majeurs de la « *smart city* », parmi lesquels les entreprises des NTIC, considèrent l'ouverture des données publiques comme une opportunité pour le développement de nouvelles offres de service¹. Le développement de ces usages privés de données publiques ouvre au demeurant la voie à la formulation de questions, puis de critiques, au sein du champ urbain, quant à la légitimité de ce mouvement de capitalisation².

2.1.2 Les inégalités d'accès aux outils numériques en question hors du champ urbain

Au cours de la séquence précédente, des entreprises des NTIC ont principalement développé des offres à destination des collectivités, dans l'objectif d'une plus grande efficacité au sein de l'administration et d'une gestion plus optimale de l'ensemble des services urbains. À mesure que l'accès des habitants à internet³ et aux smartphones se développe, que les territoires sont mieux dotés en infrastructures numériques⁴, que se consolide parallèlement une offre de *civic tech* émanant principalement de startups, la question du rôle des outils numériques dans le rapprochement entre administration et administrés se pose davantage. La problématique des inégalités des habitants face à la technologie devient alors plus pressante. Celle-ci occupe des groupes d'acteurs facilement identifiables dans l'ensemble, proches des réseaux des politiques éducatives voire de la politique de la ville et éloignés des principaux entrepreneurs de la « *smart city* ».

La séparation stricte entre les acteurs et espaces de médiation numérique et ceux de la « ville numérique » est particulièrement saillante au niveau du territoire aixois. Alors que dans le cadre de nos enquêtes respectives nous regardons tous les deux ce qui se passe du côté de thecamp, le cadre de l'enquête de Matthieu Demory, qui s'intéresse au développement de la médiation numérique comme outil de lutte contre les inégalités sociales,

¹ COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines*, op. cit.

² Voir le chapitre 5.

³ Cet usage atteint une moyenne européenne d'utilisation quotidienne d'internet de 79% en 2019 (77% en France), d'après les chiffres publiés par Eurostat. Cette moyenne cache cependant une forte disparité générationnelle, le taux d'utilisation grimant à 94% pour les 16-24 ans.

⁴ Le gouvernement français affiche ainsi l'objectif d'étendre complètement la couverture mobile afin de permettre un usage généralité de la 4G, de développer le très haut débit sur les territoires d'ici 2022 et la fibre optique avant 2025. Pour garantir en premier lieu l'accès à un « bon haut débit pour tous » en 2020, il dote en 2019 un dispositif cohésion numérique des territoires d'une enveloppe de 100 millions d'euros. (en ligne) <https://www.aménagement-numerique.gouv.fr/fr/actualite/20190325-lancement-dispositif-cohesion-numerique-territoires> [consulté le 10/11/2020].

est tout à fait différent du mien. Les acteurs territoriaux de l'inclusion numérique, qui comptent notamment une branche d'un réseau national piloté par le gouvernement, des acteurs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, des représentants de l'industrie créative, ou encore des associations locales, pour n'en citer que quelques-uns, convergent dans des projets co-portés par les professionnels de la formation de thecamp. Ces derniers travaillent de façon tout à fait indépendante du « lab », qui se consacre à l'innovation urbaine. En entretien, les employés de celui-ci, particulièrement son directeur, revendiquent la volonté de participer à rendre les outils numériques accessibles à tous, de manière notamment à faciliter l'émergence d'une « intelligence collective » génératrice de « changement à impact positif » à l'échelle de la ville. L'une des principales finalités du travail de leurs collègues versés dans les questions d'inclusion numérique est cependant l'émergence d'une « culture numérique commune », une réduction des inégalités numériques et plus généralement sociales entre habitants, dans un contexte d'injonction généralisée au développement de nouveaux outils, y compris et surtout numériques, pour résoudre la « charge administrative » des citoyens¹. Les acteurs de la médiation numérique cherchent en effet à combler des inégalités « en se qualifiant d'une double vertu, celle de l'inclusion sociale par l'inclusion numérique »².

2.2 Vers une ville des « intelligences » ?

Depuis les années 2010, acteurs de la « ville intelligente » et de la participation opèrent quelques rapprochements au détour de projets communs. Ceux-là restent en pratique peu nombreux et bien que la question de la participation citoyenne dans la fabrique urbaine pénètre les espaces de la « *smart city* », les deux communautés demeurent plutôt indépendantes l'une de l'autre. Parallèlement à des critiques, émises notamment du côté de la participation et du développement durable, d'ambitions prêtées aux entreprises de NTIC de produire des villes toutes en capteurs et en rationalité, au sein desquelles les habitants seraient réduits au statut d'utilisateurs, les experts précédemment reconnus de la « *smart city* » reconceptualisent progressivement celle-ci comme un outil du développement urbain.

¹ WAITROP, Françoise, « Écouter les usagers : de la simplification à l'innovation », *Revue française d'administration publique*, vol. 137-138, n° 1, 2011, p. 209-215.

² DEMORY, Matthieu, « Inégalités et médiation numérique : de la vulnérabilisation à l'inclusion sociale ».

L'ensemble des technologies qui en sont le socle, le plus petit dénominateur commun de ses diverses définitions, seraient notamment un moyen d'assurer une prise en compte effective de « savoirs citoyens »¹ dans la production de l'action publique urbaine et dans la gestion quotidienne des espaces publics, de repenser le rapport des élus et de leurs administrations à de « *smart citizens* ». On observe ainsi l'émergence d'une nouvelle conception de la « ville intelligente », qui fait écho à l'une des premières mentions françaises de l'expression : une ville dans laquelle est reconnue l'intelligence collective de ses habitants².

2.2.1 Un rapprochement limité entre « *datapolis* » et « *participolis* »

À Aix-en-Provence, les tentatives du « lab » pour insuffler un élan participatif, ou du moins informatif, aux projets expérimentaux déployés sur le territoire n'ont mené à aucune réalisation concrète ou collaboration avec des acteurs autres que ceux précédemment parties prenantes. Ces projets concernent toujours principalement des grandes entreprises, des startups technologiques et, au niveau des administrations, le personnel des services techniques et élus en charge des questions d'innovation. Constatant l'échec du projet d'espace démonstrateur ouvert au public en centre-ville, pour un coût jugé trop élevé par la banque chargée d'acquérir le local ainsi que par thecamp et la mairie, qui auraient partagé la majeure partie des frais d'aménagement et d'entretien, le directeur regrette une certaine déconnexion entre l'ambition de développer des expérimentations « à impact positif » et l'engagement d'un public citoyen.

« L'aspect participation ça nous intéresse. Après c'est vrai qu'on n'a pas forcément eu l'occasion de le faire, jusqu'à présent sur le projet "Aix smart places" on avait mis, on s'était dit ce serait bien de créer un espace dans la ville et en fait on n'a jamais... J'ai poussé mais j'ai jamais réussi à avoir du budget. [...] C'est important dans ces projets d'avoir au début une vision commune, stratégique, à laquelle chacun adhère pour qu'ensuite le développement se fasse plus facilement. Moi sur les quelques projets que

¹ DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

² En 1844, l'écrivain Jules Janin propose une histoire de la Normandie dans laquelle il qualifie Rouen de « ville intelligente entre toutes » (p. 524), dont il vante notamment la richesse de la production littéraire (JANIN, Jules, *La Normandie : histoire, paysages, monuments*, Paris, Bourdin, 1843.). Dans les années suivantes, l'expression est de nouveau utilisée pour qualifier par exemple Strasbourg ou Florence, en insistant sur leurs qualités de villes de lettres, de sciences et d'art, respectivement au détour d'un article publié dans la *Revue d'Alsace* en 1851 (BAVELAËR, Édouard, « De la restauration des édifices historiques. À propos de l'église de Soultz (Haut-Rhin) », *Revue d'Alsace*, vol. 1-2, 1851.) et dans un discours prononcé en 1860 par Joseph-Hughes Fabisch devant l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1887, volume 24.).

j'ai fait y'a pas eu ça et je me rends compte que c'est la galère. C'est la galère parce qu'on n'a pas la même vision et les mêmes intérêts, typiquement la participation citoyenne c'est pas une ambition que tout le monde a, les gens très tournés tech ça les intéresse pas forcément beaucoup. Puis inversement les gens très participation le numérique c'est pas non plus ce qui les intéresse en priorité. »¹

Si cette segmentation entre les défenseurs du développement de nouveaux usages du numérique sur les territoires et les acteurs identifiés de l'engagement citoyen est tenace, quelques exemples de rapprochements existent. La « ville intelligente et durable » parisienne repose sur une approche entre transectorialité, supposant que chaque silo se saisisse de la problématique, et intersectorialité, impliquant des collaborations plus directes². En pratique, comme mentionné dans le chapitre précédent, des résistances administratives rendent le déploiement de cette stratégie municipale difficile. Bien qu'ils soient limités, en nombre et dans le temps, on observe tout de même quelques rapprochements entre les entrepreneurs de la participation, formés aux enjeux numériques, et ceux de la « *smart city* ». Collectivement, ils tentent de prendre conscience d'une nouvelle convention institutionnelle, selon laquelle le numérique serait l'outil privilégié d'une ville plus démocratique et au service d'utilisateurs plus réactifs. Pour une ancienne conseillère de la maire Anne Hidalgo, spécialiste de la participation en ligne, il s'agit d'essayer de produire, au sein de la bureaucratie parisienne, non pas un ensemble idéal sans emprise concrète mais un cadre contraignant les discours et pratiques des agents, une grammaire opératoire³. L'enjeu serait de « trouver la bonne stratégie et les bonnes méthodes pour que la "*smart city*" puisse être partageable et appropriable par le plus de monde possible, à l'intérieur comme à l'extérieur de la collectivité territoriale »⁴.

« C'était dans le programme d'Anne Hidalgo de nommer un *chief data officer* [...] Mais la *data*, comme la *smart city* c'était... ce poste c'est aussi un outil marketing pour faire savoir si j'ai nommé un *chief officer* et que j'ai une mission *smart city* ça veut probablement dire que j'ai une politique ambitieuse et innovante sur la *data* etc. et donc ça mérite un poste. »

Elle poursuit son propos sur les difficultés de ce poste de travail :

« En externe ça fait bien, mais en interne c'est plus un sujet d'évangélisation, le terrain est pas acquis, pour embarquer des gens faut déjà les convaincre qu'on fait un truc qui

¹ Entretien, chef de projet au le « lab » de thecamp, le 11 décembre 2019.

² MULLER, Pierre, « Secteur », dans JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, op. cit.

³ RAMBAUD, Elsa, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 4, 2009, p. 723-756.

⁴ ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation : discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, op. cit., p. 131.

a du sens pour qu'après ça se traduise dans leur boulot. C'est pas du tout un travail anecdotique [...]. »¹

À terme, l'ambition est l'appropriation d'un idéal type de « wiki urbanisme », qui consiste au développement de dispositifs socio techniques au service d'un renouveau démocratique, allant de pétitions en ligne à des formes plus élaborées de délibération². L'un des exemples les plus célèbres est le budget participatif, né à la fin des années 1980 mais qui repose de façon croissante, depuis les années 2010, sur des plateformes en ligne. Appropriation car, contrairement au scénario que propose Nicolas Douay³, la mission « ville intelligente et durable » et son entourage ambitionnent de réconcilier engagement citoyen et offre de services, non pas de subir un désengagement des pouvoirs publics à mesure de l'avènement de « *civic hackers* » formés à l'utilisation des outils numériques et capables de contourner l'acteur public.

Malgré des positions statutairement élevées dans l'organigramme parisien, ce microcosme de la « *smart city* »⁴ reste relativement dominé au sein de l'institution et démontre une capacité d'action limitée⁵. Et ceux qui, parmi eux, se distinguent par une position plus dominante, par exemple au sein d'un cabinet d'un des premiers adjoints, sont loin de se consacrer exclusivement au déploiement de la stratégie « ville intelligente » au sein des diverses instances administratives et politiques de la ville. Ressentant la prévalence d'un « effet de mode » derrière l'existence de la « *smart city* » sur de nombreuses scènes de l'innovation urbaine hors du champ politico-administratif, certains acteurs préparent des stratégies de sortie.

« Mais c'est vrai que le concept de *smart city*, dans la mesure où personne n'est en mesure de le définir, que personne ne le comprend, que les gens normaux, les Parisiens

¹ Entretien, ancienne conseillère de la maire de Paris, le 29 novembre 2018.

² DOUAY, Nicolas, *L'urbanisme à l'heure du numérique*, op. cit.

³ Il propose d'envisager quatre grandes directions possibles de l'urbanisme à l'heure du numérique, classées sur un axe horizontal, qui oppose acteurs institutionnels et non-institutionnels, et un axe vertical opposant plateformes ouvertes et fermées : urbanisme algorithmique, urbanisme ubérisé, wiki-urbanisme, urbanisme open source. Ces quatre figures types ne sont par ailleurs pas mutuellement exclusives, au contraire elles se superposent. Si Paris était caractérisé par une tendance à l'urbanisme open-source, le poids des plateformes (Uber, Airbnb) suggérerait une part également importante d'urbanisme ubérisé. *Ibid.*

⁴ En plus de la Mission ville intelligente et durable, composée d'environ sept agents, on compte deux/trois conseillers politiques travaillant auprès de la maire de Paris ou de ses adjoints ainsi que quelques agents en charge de la politique des données de la ville et d'agents au rôle technique. Au total, une douzaine de personnes sont actives sur le sujet de la « *smart city* » sur la période 2014-2019. Ces estimations sont faites à partir d'informations recueillies auprès d'enquêtés faisant ou ayant fait partie de ce groupe sur la période.

⁵ ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation*, op. cit.

ne l'utilisent pas au quotidien, que les gens qui le connaissent un peu, qui sont spécialistes etc, vont immédiatement le critiquer... Y'a pas une intervention sur la smart city qui va pas commencer par défoncer la *smart city*. [...] C'est passionnant. C'est comme si on s'était tous forcés à utiliser ce mot mais personne ne l'aimait. [...] Moi à chaque fois qu'on m'a posé la question, que j'ai dû en parler dans une conférence, j'ai toujours pris une définition... Enfin en contournant, en prenant des pincettes, toujours en disant ça, toujours en disant pour nous à Paris, *smart city* c'est *smart citizen*. »¹

Revenant sur son expérience au sein de la Mission ville intelligente et durable de la mairie de Paris, une ancienne chargée de projet constate un malaise grandissant quant à l'usage du terme « *smart city* » :

« On ne mettait pas en doute le fait qu'il faille faire de la *smart city*, faire des plateformes participatives. Il y avait tout de même une forte projection, c'est des classiques que tu peux voir dans les discours politiques : plus de démocratie, plus d'ouverture, plus de transparence. Mais même si dans le fond on était d'accord pour faire de la *smart city*, si tant est que y'a une focale participation, plus on avançait plus on sentait que c'était peut-être pas le terme le plus porteur sur le long terme. [...] Enfin on en parle toujours aujourd'hui, donc ça a pas non plus beaucoup évolué. »²

L'exemple parisien illustre ainsi une double tendance. La première, plus profonde, correspond à une défiance croissante vis-à-vis de la « *smart city* ». La deuxième consiste en une tentative de réappropriation de ce terme malléable pour en faire un outil d'un développement urbain plus participatif et également durable. Ce déplacement vers le registre de l'engagement citoyen s'observe également dans le champ de l'expertise. Un journaliste spécialiste des questions numériques, proche du *Monde*, parle ainsi dans un de ses ouvrages, sorti en 2015, d'une « *participolis* » plus souhaitable qu'une « *datapolis* »³. Celui-ci est publié par l'observatoire Netexplo, créé en 2007, sous le haut patronage du Secrétariat d'État à la Prospective et au développement de l'économie numérique et du Sénat. En 2019, l'observatoire lance le « Netexplo smart cities accelerator », « une formation certifiante en partenariat avec ESCP Europe, Télécom Paris, Peking University et Shanghai Jiao Tong University sur les villes et territoires intelligents à l'attention d'un millier de décideurs des villes et des partenaires ou collaborateurs des entreprises adhérentes ». Cette formation inclut une promotion de l'ouvrage⁴, consacré comme référence de la « bonne » « *smart city* ». Selon

¹ Entretien, ancienne conseillère de la maire de Paris, le 29 novembre 2018.

² Entretien, ancienne chargée de projet au sein de la mission ville intelligente et durable, le 6 septembre 2019.

³ F. Pisani, 2015, *Voyage dans les villes intelligentes : Entre datapolis et participolis*, Observatoire Netexplo.

⁴ (en ligne) <https://www.netexplo.com/corporate/smart-cities/> [consulté le 15/10/2020].

Jean-Marc Offner, la « *participolis* » est l'un des exemples des contre-discours d'une « *smart city* » « ambiguë dans ses objectifs, [qui] a plus rapidement suscité les méfiances, entre suspicion de surveillance généralisée par les pouvoirs publics et mainmise des capitaux privés sur l'administration des villes »¹.

2.2.2 Faire appel aux « intelligences » citoyennes

La technologie conserve une place centrale dans les diverses définitions contemporaines de la « *smart city* ». À mesure d'une certaine évolution des discours d'experts consacrés, bénéficiant d'entrées dans le champ institutionnel et d'une diffusion dans les espaces intermédiaires influents dans la mise en circulation des idées², de nombreuses critiques sont formulées, en particulier contre la ville ultra « connectée » promue par les entreprises des NTIC depuis une dizaine d'années. Elles s'accompagnent souvent d'une invitation à ne pas tendre vers une « ville intelligente » mais une ville « des intelligences ».

« Gourou » parisien de la « *smart city* », proche de la maire de Paris, grand ami revendiqué de nombreux journalistes, y compris au *Monde*, et de la présidente de La Fabrique de la Cité, Carlos Moreno ne manque ainsi pas une occasion de rappeler, tant dans les médias que lors d'événement publics ou d'entretiens, qu'il est l'un des grands spécialistes de la « ville intelligente et humaine », qu'il a défendu « très tôt », la nécessité de « passer du concept de *smart city* technologique à celui de *smart city* humaine ». Reprenant ces propos de Moreno, l'un des premiers partenaires financiers du Monde « *Cities* », L'atelier BNP Paribas publie ainsi un article dans la rubrique en 2015, suggérant qu'il faut mettre « le citoyen au centre du jeu » et considérer les villes en fonction de leur « capital humain immatériel, social et environnemental »³.

Cette notion de « capital humain » suggère des aptitudes particulières aux habitants. Elle dépasse en théorie la conception d'une ville centrée sur les usages et les usagers, admise y compris par les plus technophiles des acteurs publics et par les entreprises dont les solutions proposées aux collectivités servent supposément l'intérêt des citoyens sur le long terme. Dans

¹ OFFNER, Jean-Marc, « La smart city pour voir et concevoir autrement la ville contemporaine », *Quaderni*, art. cit.

² Voir le chapitre 3 pour une description de ces espaces.

³ L'atelier BNP, 18 novembre 2015, « La smart city en question(s) », *Le Monde* (en ligne) https://www.lemonde.fr/les-villes-d-un-monde-qui-change/article/2015/11/18/la-smart-city-en-question-s_4812715_4810823.html [consulté le 15/10/2020].

un article de 2017, le vice-président France d'IBM, chargé de la stratégie « *smart city* », après avoir défendu en première partie la ligne d'une « ville intelligente » permettant des services optimisés pour les citoyens, une croissance économique territoriale et une optimisation des coûts de la gestion urbaine, écrit ainsi en conclusion :

« Le rôle donné aux résidents est crucial pour ces initiatives. Outre les outils technologiques et l'accès à une mine d'informations, la ville intelligente s'inscrit dans un projet inclusif axé sur les citoyens et un développement plus durable. »¹

Cela fait écho à la conception des acteurs administratifs et politiques de la mairie d'Aix, à la fois fascinés par les nouvelles technologies notamment développées par Google mais soucieux d'avoir une « réflexion à caractère concentrique et qui part du citoyen », comme le formule un élu².

Qualifier une ville d'« intelligente » en fonction du degré d'implication de ses habitants, voire de ses « *smart citizens* », suppose de laisser une place croissante à des « savoirs habitants ». Cette notion renvoie à la valorisation de la connaissance quotidienne d'un territoire par ses usagers et correspond à la place que les professionnels de la ville, de la puissance publique à l'aménageur, donnent à cette expérience. En même temps, la notion évacue largement des savoirs sociaux et politiques qui correspondraient plus largement à des « savoirs citoyens »³. La position de La Fabrique de la Cité sur cette place à donner à la participation citoyenne est ambiguë et reflète une segmentation entre les différentes thématiques dont elle se saisit. D'un côté, sa conception de la « *smart city* » n'est pas arrêtée mais reste tout de même marquée par une opposition forte au projet de Sidewalk Labs à Toronto⁴ qui, en accordant une importance jugée excessive à une entreprise privée dans le processus d'aménagement, nierait l'expression des volontés citoyennes. Lors d'une table-ronde organisée à Paris quelques mois après un voyage organisé à Toronto, les propos d'une avocate canadienne, qui oppose « l'attachement des Canadiens à la vie privée » et le modèle économique de Sidewalk Labs, sont vivement approuvés par le reste des intervenants.

¹ P. Sajhau, 2017, « IBM – Building sustainable cities through partnerships and integrated approaches », *Field Actions Science Reports*, n°16, p. 56 (traduction de l'auteure).

² Entretien, adjoint à la maire d'Aix-en-Provence, le 4 décembre 2018.

³ NEVEU, Catherine, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », dans BACQUE, Marie-Hélène et SINTOMER, Yves (dir.), *La Démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2011, p. 39-50 ; NEZ, Héloïse, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, vol. 2, n° 4, 2011, p. 387-404.

⁴ Voir 3.1.2, p. 174, pour plus de détails sur le projet.

« Les Torontois sont extrêmement préoccupés de ce que Sidewalk Labs veut faire avec leurs données personnelles. [...] [Je] dois le dire, même si c'est un peu critique, je dois dire que SL [Sidewalk Labs] n'a peut-être pas compris le caractère culturel de l'attachement des canadiens à la vie privée. [...] Les Canadiens sont comme les Européens là-dessus, c'est un droit fondamental, c'est le vaisseau de réalisation de toutes les libertés fondamentales. »¹

De l'autre, au sein du groupe de travail fondé dans le cadre d'un cycle de travail « grands projets et démocratie », composé d'une quinzaine de personnalités extérieures provenant du privé, de l'institutionnel et de l'associatif, la participation citoyenne est largement perçue comme un processus légal imparfait, à cause de ses lourdeurs, plutôt que comme un principe fondamental des projets urbains. La cinquième et dernière séance du groupe de travail, portant sur la « plasticité des grands projets » est ainsi l'occasion pour les membres du groupe de travail d'interroger une représentante d'un constructeur et gestionnaire d'infrastructures. Ils aboutissent à l'expression d'une position relativement consensuelle sur le caractère illogique des mouvements sociaux qui demanderaient plus de dispositifs participatifs, alors que ceux déjà mis en place par le législateur français apparaissent déjà extrêmement contraignants et induisent à leurs yeux un risque élevé d'« effondrement » des projets.

Dans ces espaces à huis clos, La Fabrique de la Cité participe à la reproduction d'une opposition entre intérêt particulier (une forme de « savoir habitant » fondée sur l'expérience quotidienne) et intérêt général (qui dépasserait l'habitant). Plutôt que défendre une grande ouverture du processus décisionnel, il s'agit de concilier l'importance de produire des espaces urbains qui correspondraient à la réalité quotidienne de leurs usagers, et le détachement de la somme d'avis particuliers susceptibles d'entraver la réalisation d'un intérêt surplombant : un « syndrome NIMBY » (*Not In My Backyard*), incompatible avec l'expression d'un intérêt général².

¹ « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain », table-ronde organisée par La Fabrique de la Cité, le 30 janvier 2020, Paris.

² JOBERT, Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 67-92.

3. La diversification constante des acteurs privés de l'urbain : des NTIC à l'économie numérique

La remise en cause d'un modèle de ville caractérisé par l'appropriation publique de technologies issues du secteur privé accompagne une reconfiguration progressive du champ urbain, dans lequel s'insèrent de nouveaux acteurs privés. Des proximités grandissent entre le marché du numérique, et surtout des données, et celui de l'urbain, ce qu'incarnent particulièrement Sidewalk Labs et le projet emblématique de Quayside, développé à Toronto en partenariat avec trois échelles de gouvernement. Dès ses prémices, ce projet est largement commenté par les acteurs français de la « ville intelligente » et il est érigé tant en concrétisation d'un idéal qu'en avatar de dérives néo-libérales et liberticides.

3.1 Quand marché de l'urbain et économie des données se rencontrent

En dehors de Google, qui occupe une position quasi monopolistique sur son marché d'origine, il existe peu d'exemples de diversification des activités d'entreprises de la donnée. La question de la place des données dans le marché des villes occupe pourtant très largement les acteurs de la « *smart city* ». Celle-ci permet notamment une entrée très concrète sur la question très vaste du « À qui appartient la ville ? » - un classique des mobilisations autour de grands projets urbains parfois très contestés¹, ici empreint d'une dimension numérique. Dans cette sous-section il n'est pas question de reprendre les typologies expertes sur les nouveaux acteurs du champ urbain mais de développer un discours analytique externe à partir de celles-ci.

3.1.1 L'économie des données au cœur de la « *smart city* »

L'étude de l'évolution des marchés du numérique, plus spécifiquement des données, et de l'urbain, dont la « *smart city* » est l'un des points de rencontre, suppose une approche

¹ OHME-REINICKE, Annette, NEEF, Rainer et BLANC, Maurice, « "Garder la tête haute !" La contestation de Stuttgart 21 et sa dimension politique et émancipatrice », *Espaces et sociétés*, vol. 163, n° 4, 2015, p. 125-139.

économique. Les quantifications de ces différents marchés diffèrent d'une étude à l'autre, dont de nombreuses sont produites par des sociétés de conseil privées, mais toutes montrent une croissance notable des parts du « *smart* » au sein du marché de l'urbain dans les années 2010, avec cependant des disparités par aires géographiques¹.

Au lieu d'entrer dans le détail de ces différents travaux, je propose d'examiner une typologie, élaborée par son auteure en 2013 à partir de travaux antérieurs, et largement reprise sur les terrains de la thèse. Dans un rapport pour l'Institut de l'entreprise² un tableau de la consultante indépendante en économie urbaine Isabelle Baraud-Serfaty classe les acteurs privés de la ville en trois catégories et douze sous-catégories.

Tableau 6 : Les différentes catégories d'acteurs économiques du champ urbain

Catégorie		Sous-catégorie	Exemples
Les purs urbains	Urbain = cœur de métier	Entreprises de l'immobilier	Nexity, Unibail
		Entreprises de services urbains	Veolia, Suez, Saur, Cie des Alpes
		Investisseurs dédiés	Macquarie
		Groupes BTP (intégration amont)	Vinci, Eiffage, Bouygues
Les urbains de fait	Urbain = effet collatéral de leur activité (pas de stratégie urbaine)	Les grands utilisateurs : - Commerciaux - Utilisateurs bureaux / activités	Auchan, McDonald's Renault, BNP, Michelin
		Les grands investisseurs (de fait)	Axa, Generali
		Les déclencheurs d'urbanité	Cinémas MK2, Printemps
Les nouveaux urbains	Résultat d'une évolution stratégique	Diversification	ADP, Olympique Lyonnais
		Enrichissement offre comm.	JC Decaux, SNCF
		Captation de valeur	Ikea, Disney
	Entrée par l'énergie	Les relookés	Siemens, General Electric
	Entrée par l'information	Entreprises IT	Google, IBM, Cisco

(Source : I. Baraud-Serfaty, dans E. Denis, L. Strauch, J. Damon, 2013, p.51.)

¹ HENRIOT, Carine, DOUAY, Nicolas, GRANIER, Benoit, LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël et LEPRETRE, Nicolas, « Perspectives asiatiques sur les Smart Cities », art. cit.

² E. Denis, L. Strauch, J. Damon, 2013, « Smart Cities. Efficace, innovante, participative : comment rendre la ville plus intelligente », Institut de l'entreprise. (en ligne) <https://www.eurocloud.fr/doc/smart-cities.pdf> [consulté le 19/10/2020].

Cette classification correspond à une évolution historique de la privatisation des villes, que l'auteur envisage comme « l'intervention des acteurs économiques privés (les entreprises) dans le champ urbain, dans le sens de producteurs de villes (c'est-à-dire qui produisent des biens ou des services urbains) »¹. Les entreprises IT seraient ainsi, à la suite de celles de l'énergie, les dernières « à se revendiquer comme des acteurs de la ville à part entière. Plus encore, [elles] deviennent des producteurs de villes à part entière. »². Ce sous-ensemble des « nouveaux urbains » rapproche cependant des entreprises qui ont commencé à s'intéresser aux villes à près d'une décennie d'écart, IBM et Cisco étant des acteurs devenus centraux lors de la séquence précédente, quand l'arrivée de Google sur le marché date du milieu des années 2010. Au cours de ses interventions, lors de tables-rondes/conférences ainsi que dans des articles parus à la suite, Baraud-Serfaty précise cependant ce que recouvre ce groupe. Elle propose par exemple, avec deux co-auteurs dans le cadre d'une enquête³, de considérer les « plateformes » comme une catégorie propre, qui transforme le fonctionnement des territoires et nécessite une régulation publique. En plus d'avoir des effets propres sur les territoires, on note que les modèles économiques de ces dernières sont par ailleurs très différents de ceux des entreprises des NTIC préexistantes⁴.

En prévision des chapitres 5 et surtout 6, dans lesquels je présenterai des stratégies de disqualification de nouveaux acteurs du champ urbain, il importe de garder en tête que les plateformes et les entreprises de données, qui sont deux sous-catégories des entreprises du secteur numérique aux modèles économiques distincts, ont investi le marché des villes au début/milieu des années 2010⁵.

Encadré 5 : Isabelle Baraud-Serfaty, une économiste à la frontière de la recherche et de l'action.

Diplômée de l'ESCP puis du cycle d'urbanisme de Sciences Po Paris en 1995, Isabelle Baraud-Serfaty travaille pendant 14 ans dans des structures privées et publiques, parmi

¹ BARAUD-SERFATY, Isabelle, « La nouvelle privatisation des villes », *Esprit*, n° 3, 2011, p. 149-167.

² *Ibid.* p. 158.

³ « Étude sur les nouveaux modèles économiques urbains », menée avec Clément Fourchy et Nicolas Rio. Voir l'encadré 10, p. 188, pour plus d'informations sur son financement.

⁴ COURMONT, Antoine et GALIMBERTI, Deborah, *Économie numérique*, dans *Dictionnaire d'économie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

⁵ Ce moment correspond également au développement de nouvelles offres d'entreprises de la sécurité à destination des collectivités, ce que je mentionnerai plus en détail dans le chapitre 5.

lesquelles la Caisse des dépôts et consignations (2000-2006), en tant que directrice d'investissement, et ING Real Estate Development (2006-2009) comme directrice de programme. Durant ces expériences, elle se familiarise avec les questions de valorisation foncière, de finances locales et avec les enjeux des partenariats publics-privés.

Ces thématiques sont au cœur des activités de son cabinet, créé en 2009, dont elle reste la seule consultante. Après la publication de quatre articles dans des revues professionnelles et généralistes (notamment *Revue urbanisme* et *Le Débat*) entre 1999 et 2008, son activité éditoriale s'intensifie drastiquement. Elle publie depuis au moins trois articles par an dans des revues d'économie foncière et généralistes (de nouveau *Le Débat*, *Esprit*, *Futuribles*, etc.) et intervient régulièrement dans la presse (*Les Échos*, *La Gazette des Communes*, *La Tribune*, *Le Monde*). En plus de ses activités de conseil auprès d'entreprises privées et de collectivités, appuyées par des recherches financées également par des institutions publiques et privées, parmi lesquelles le PUCA et La Fabrique de la Cité, Isabelle Baraud-Serfaty enseigne depuis 2004 à Sciences Po Paris, dans le cadre de l'École urbaine, donnant un cours sur les acteurs publics et privés de la ville. Ponctuellement, elle intervient également dans d'autres formations diplômantes de grandes écoles, par exemple dans le Mastère spécialisé « Ingénierie et management des *smart cities* » de l'École des Ponts.

Proche du monde académique sans en faire véritablement partie, n'ayant pas les titres académiques nécessaires pour y avoir une place officielle, elle devient progressivement une experte reconnue de l'économie de la « *smart city* », bénéficiant notamment d'une tribune régulière à La Fabrique de la Cité, avec laquelle elle entretient des proximités « officialisées » par son entrée au Comité d'Orientation en décembre 2017.

Cette classification n'est donc pas figée, l'auteure l'altérant elle-même à la marge au fil du temps. Synthétisant de façon relativement consensuelle de grandes tendances de l'économie urbaine et précédant une focale sur les acteurs les plus récents du champ urbain, cette représentation du marché des villes est largement reprise dans des espaces experts et savants. Avant de rejoindre La Fabrique de la Cité comme chargé d'études senior, le géographe Raphaël Languillon-Aussel adapte, avec ses collègues politistes Nicolas Leprêtre et Benoît Granier, cette synthèse au cas japonais. Il l'applique à cet exemple tout en rappelant le rôle majeur de l'État dans le développement de « *smart communities* », à travers quatre grands projets ayant fait l'objet d'une forte internationalisation grâce notamment à de grands groupes privés, dont Toshiba¹. Baraud-Serfaty connaît par ailleurs un certain écho au PUCA qui, en plus de participer au financement de l'enquête réalisée avec Nicolas Rio et Clément Fourchy, la fait intervenir à plusieurs reprises depuis 2014, y compris dans le cadre de son premier cycle de séminaire portant sur la « ville intelligente ». Elle est également une invitée régulière du centre de

¹ LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, Nicolas LEPRETRE et Benoit GRANIER, « La stratégie de la « smart city » au Japon », art. cit.

réflexion prospectiviste Futuribles¹, pour lequel elle publie depuis 2015 onze analyses prospectives, notes de veilles et articles de revue, participe à des formations, et rejoint finalement le conseil scientifique de l'organisation en 2018.

3.1.2 Sidewalk Labs, nouvel entrant polémique

Sidewalk Labs, société-sœur de Google créée en 2015, est l'un des nouveaux acteurs les plus emblématiques de la diversification des activités d'entreprises dont le modèle économique reposait précédemment exclusivement sur la captation et l'exploitation de données personnelles. Bien que la question de la protection des données préexiste à l'entrée de ces acteurs dans le champ urbain², elle devient alors d'autant plus pressante³.

En octobre 2017, le gouvernement fédéral canadien, la province d'Ontario, la ville de Toronto et Sidewalk Labs annoncent le lancement du projet « Quayside », un futur « quartier intelligent », combinant « technologie de pointe et design urbain exceptionnel »⁴, sur l'emplacement d'une des plus grandes friches urbaines d'Amérique du Nord. En mai 2020, celui-ci est de fait suspendu lorsque le PDG de Sidewalk Labs, Dan Doctoroff, annonce le retrait de l'entreprise, invoquant « une incertitude économique sans précédent [qui] s'est installée dans le monde entier et sur le marché immobilier de Toronto »⁵.

Encadré 6 : Chronologie du projet Quayside.

2001 - Création de Waterfront Toronto, autorité publique en charge de la régénération des rives de Toronto.

2009 - Fin de l'acquisition, par Waterfront Toronto, de la parcelle de 4,8 hectares de « Quayside » pour 68 millions de dollars canadiens.

Mars 2017 - Lancement d'un appel d'offre pour le développement de Quayside. Le financement tripartite (État, province, ville) arrivant à son terme en 2020-2021, Waterfront Toronto cherche un partenaire financier.

¹ Voir l'encadré 11, p. 191.

² EDWARDS, Lilian, « Privacy, security and data protection in smart cities: a critical EU law perspective », *European Data Protection Law Review*, vol. 2, n° 1, 2016, p. 28-58.

³ Sur la construction de la captation des données personnelles comme menace, voir le chapitre 5.

⁴ Sidewalk Labs, juin 2019, *Master Innovation and Development Plan Overview*, p. 32.

⁵ D. L. Doctoroff, 7 mai 2020, « Why we're no longer pursuing the Quayside project — and what's next for Sidewalk Labs », *Medium*, (traduction de l'auteure), (en ligne) <https://medium.com/sidewalk-talk/why-were-no-longer-pursuing-the-quayside-project-and-what-s-next-for-sidewalk-labs-9a61de3fee3a> [consulté le 23 juin 2020]

Octobre 2017 - Sidewalk Labs remporte l'appel d'offre. Un accord cadre est passé entre l'entreprise et Waterfront Toronto pour la création d'un quartier intelligent qui tirerait parti de la collecte des données dans l'optique d'une gestion plus efficace des actifs et ressources.

Juillet 2018 - Un Plan Development Agreement remplace l'accord cadre.

Décembre 2018 - Suite à plusieurs consultations publiques, le rapport annuel du Bureau de la vérification générale de l'Ontario critique la gestion du projet et s'inquiète notamment de son impact sur les futurs habitants : « Bien que les communications de Waterfront Toronto au public aient donné l'impression que l'organisme jouait un rôle essentiel dans la transformation de classe mondiale du secteur riverain de 2 840 acres de Toronto, ce n'est pas la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. [...] Ce projet avec Sidewalk Labs soulève des préoccupations, notamment sur la protection des consommateurs, la collecte de données, la sécurité, la protection des renseignements personnels, la gouvernance, les pratiques antitrust et les droits à la propriété intellectuelle »¹.

Juin 2019 - Publication d'un Master Innovation & Development Plan (MIDP) de 1 500 pages par Sidewalk Labs. Celui-ci, qui ne concerne pas uniquement la zone de Quayside mais une parcelle de 77 hectares (IDEA District) et propose la création d'une entité indépendante pour la gouvernance des données, est largement critiqué, y compris par Waterfront Toronto. Dans une lettre ouverte, son président rappelle notamment que l'accord passé concerne strictement Quayside et demande à Sidewalk Labs des compléments d'information, de manière à établir si la politique des données proposées correspond au cadre légal canadien et aux principes de gouvernance digitale de Waterfront Toronto².

Octobre 2019 - Waterfront Toronto et Sidewalk Labs trouvent un accord, qui s'en tient à l'aménagement de la parcelle initialement prévue. Il stipule notamment que toutes les données recueillies dans le quartier seront gérées par une entité publique canadienne. Il prévoit également le rachat du foncier par Sidewalk Labs pour 402 millions de dollars canadiens. L'accord n'est cependant pas final. Suite à une nouvelle phase de consultation, Waterfront Toronto annonce qu'elle donnera une réponse définitive en mars 2020.

Mai 2020 - Le PDG de Sidewalk Labs annonce le retrait de l'entreprise du projet, arguant que l'incertitude économique liée à la crise du covid-19 rend « trop difficile de rentabiliser un projet de 12 acres (près de cinq hectares) sans sacrifier des éléments essentiels du plan que nous avons élaboré »³. Depuis 2017, Sidewalk Labs aurait investi au moins 34 millions d'euros⁴.

¹ Bureau de la vérification générale de l'Ontario, 2018, *Rapport annuel 2018*, p. 6.

² S. Diamonds, 24 juin 2019, Lettre ouverte à propos de Quayside, (en ligne) <https://quaysideto.ca/wp-content/uploads/2019/06/Open-Letter-from-WT-Board-Chair-on-Quayside-June-24-FINAL.pdf> [consulté le 19/10/2020].

³ D. L. Doctoroff, 7 mai 2020, « Why we're no longer pursuing the Quayside project — and what's next for Sidewalk Labs », *Medium*, (traduction de l'auteure), (en ligne) <https://medium.com/sidewalk-talk/why-were-no-longer-pursuing-the-quayside-project-and-what-s-next-for-sidewalk-labs-9a61de3fee3a> [consulté le 23/06/2020].

⁴ G. Allix, 8 mai 2020, « Google abandonne son projet de "smart city" à Toronto », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/08/google-met-fin-a-son-projet-de-smart-city-a-toronto_6039075_3234.html [consulté le 03/11/2020].

À défaut d'être le premier projet de Sidewalk Labs¹, Quayside est, par son ampleur, indéniablement le plus connu. Largement commenté par les médias, y compris *Le Monde*², il est également le principal objet d'une « expédition urbaine » de La Fabrique de la Cité, en septembre 2019, et occupe ensuite une partie du « portrait de ville » publié en janvier 2020. Largement critiqué, en raison notamment de suspicions quant à l'usage répréhensible des données personnelles et de questionnements sur la place que devrait occuper un aménageur privé dans les projets urbains³, Quayside est un incontournable au sein du sous-champ de la « *smart city* ». En plus d'être au cœur de débats « officiels », les acteurs s'y sont parfois référés spontanément pendant mon enquête, avec plus ou moins d'exactitude. Cela a par exemple été le cas de l'adjoint à la maire d'Aix-en-Provence délégué à la « *smart city* », qui le mobilise en entretien pour illustrer une double ambition. Il s'agit ainsi de construire un « réseau multiservice » fondé sur la collecte des données, à la manière de Google, mais de le faire en tant qu'acteur public, de sorte à ne pas se laisser « expliquer comment construire la ville de demain », et, à terme, de produire de nouveaux revenus pour la collectivité :

« Google lab, ils font sidewalk à Toronto et, enfin on se prend pas pour Google, c'est pas le sujet, mais en fait Google est en train de bimer les villes, il fait du BIM [building information modeling], et il va demain vendre de la data à toutes les villes en vous expliquer comment construire la ville de demain dans votre propre ville. Nous, la volonté qu'on a, à Aix-en-Provence, parce qu'on pense qu'on peut être précurseur là-dessus et qu'on peut peut-être pas contrer Google, c'est pas le sujet, mais qu'on peut approprier de manière publique un certain nombre de choses, c'est que si on construit un réseau multi-services qui nous permet de collecter de la donnée sur l'ensemble de la ville, et qui est propriété de la ville, on peut imaginer que demain on puisse avoir des modèles économiques de structuration de la donnée, de monétisation de donnée structurée. On n'est pas dans l'open data, on est dans la donnée structurée qu'on pourrait monétiser, en plus c'est autorisé par un texte de loi, comme va faire Google Sidewalk à Toronto. »⁴

¹ L'un des premiers projets de la nouvelle filiale d'Alphabet est développé à New York et consiste à transformer des cabines téléphoniques en bornes d'accès wifi. S. Lhor, 10 juin 2015, « Sidewalk Labs, a Start-Up Created by Google, Has Bold Aims to Improve City-Living » *The New York Times*. (en ligne) <https://www.nytimes.com/2015/06/11/technology/sidewalk-labs-a-start-up-created-by-google-has-bold-aims-to-improve-city-living.html> [consulté le 20/10/2020].

² Depuis 2017, il fait l'objet d'une couverture à la fois dans par la séquence « *Cities* » et par un journaliste spécialiste des question urbaines de la séquence « *Économie* ». Entre avril 2018 et juin 2020, Quayside est au cœur de 8 articles et Sidewalk Labs est mentionné dans 7 autres. 11 de ces articles sont rédigés par les deux mêmes journalistes, dont une de « *Cities* ». (en ligne) <https://www.lemonde.fr/archives-du-monde/>

³ Ces critiques seront abordées dans les chapitres 4, 5 et 6.

⁴ Entretien, adjoint à la maire d'Aix-en-Provence, le 4 décembre 2018.

Au-delà de ce projet précis, par ailleurs abandonné face aux nombreuses oppositions, tant du législateur canadien, particulièrement des chambres de la province de l'Ontario, que de l'autorité publique en charge de projet et de collectifs d'habitants, Sidewalk Labs met en exergue des proximités entre les différents champs qui composent celui de l'urbain. Pour les acteurs les plus sceptiques, il ouvrirait même la porte à une substitution de la puissance publique, notamment du gouvernement municipal, par un géant de la technologie. La Fabrique de la Cité s'interroge ainsi sur « Un acteur de la tech aux commandes de la fabrique de l'urbain » dans son portrait de ville torontois, dans une partie elle-même intitulée « Quand Toronto rencontre Sidewalk Labs : menace ou opportunité ? » et elle pointe les dangers de « l'approche techniciste et solutionniste propre à Google et aux entreprises de son secteur¹ ». Quelques mois plus tôt, en octobre 2019, dans un article commentant l'accord trouvé entre Sidewalk Labs et Waterfront Toronto, le journaliste Grégoire Allix faisait quant à lui mention du PDG de l'entreprise comme « un homme d'affaires qui fut le grand manitou de l'urbanisme new-yorkais dans les années 2000, aux côtés du maire Michael Bloomberg »².

Encadré 7 : Un PDG entre champs économique et politique.

Daniel « Dan » Doctoroff est diplômé de l'Université d'Harvard (1980) et de la faculté de droit de l'Université de Chicago (1984). Banquier chez Lehman Brother puis associé chez Oak Hill Capital Partners, une société d'investissement new yorkaise, il s'investit en parallèle activement dans la promotion de New York auprès du Comité olympique à partir de 1994. Par l'intermédiaire du consultant républicain Robert Teeter, avec lequel il a travaillé lors de ses études à Harvard, il rencontre Robert Kiley, anciennement président de la Metropolitan Transportation Authority puis du New York City Partnership, puis le maire Rudy Giuliani³. Consolidant rapidement un carnet d'adresses dans les hautes sphères économiques, administratives et politiques, il crée l'association NYC2012, qui propose un ensemble de grands projets, allant de la construction de nouvelles infrastructures à l'amélioration de l'offre de mobilité, dans le cadre de la candidature de la ville à l'organisation des jeux d'été 2012.

En janvier 2002, il rejoint l'administration du nouveau maire Michael Bloomberg en tant qu'adjoint chargé du développement économique et de la reconstruction (*rebuilding*), dans un contexte post-attentat du 11 septembre 2001. Il supervise notamment la création du PlaNYC, présenté par Bloomberg au printemps 2007, un plan en 127 points

¹ M. Baléo, Janvier 2020, « Portrait de ville », La Fabrique de la Cité, p. 68.

² G. Allix, 31 octobre 2019, « Toronto garde confiance en Google pour concevoir un écoquartier futuriste », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/10/31/toronto-garde-confiance-en-google-pour-concevoir-un-ecoquartier-futuriste_6017609_3234.html [consulté le 20/10/2020].

³ J. Lieber, 10 mai 2004, « No longer just a dream », *USA Today*, (en ligne) https://usatoday30.usatoday.com/sports/olympics/summer/2004-05-10-doctoroff-nyc2012_x.htm [consulté le 20/10/2020].

qui ambitionne de faire de New York la première ville écologiquement durable, prévoyant de réduire pour 2030 30 % ses émissions de gaz à effet de serre¹. Il coordonne également un programme de construction ou rénovation de 165 000 « logements abordables ». Il occupe ce poste jusqu'en décembre 2007.

En février 2008, il quitte le monde politique pour revenir à celui des affaires lorsqu'il devient président de Bloomberg L.P., groupe spécialisé dans l'information financière majoritairement détenu par le maire de New York. Il reste à la tête de l'entreprise jusqu'à ce que, après son troisième mandat terminé, Bloomberg en reprenne la présidence en décembre 2014.

En 2015, en tant que président de Sidewalk Labs il remet pleinement les pieds dans le champ urbain, cette fois-ci du côté du secteur privé.

En parallèle de ses activités professionnelles, il est également membres de nombreux conseils d'administration, parmi lesquels celui de Bloomberg Philanthropies et du World Resources Institute (WRI), un *think tank* spécialisé sur les questions environnementales et urbaines proche du Parti démocrate. Loin d'être anecdotiques, cette présence dans des espaces philanthropiques et de recherche privée sont d'autres signes d'une multipositionnalité qui pose question à certains acteurs du champ urbain.

Le PDG de Sidewalk Labs a ainsi circulé entre les milieux d'affaires et le monde politique et cumule aujourd'hui de nombreuses positions symboliques dans des espaces philanthropiques et de recherche privée (*think tanks*). Il démontre ainsi une capacité à se déplacer entre différents champs caractéristique de l'élite internationale² ce qui alimente, pour la présidente de La Fabrique de la Cité, des suspicions d'« ambitions politiques des Gafa »³.

3.2 Réaffirmer une capacité d'action des collectivités

Les capacités et modalités d'action des pouvoirs locaux face aux acteurs privés sont largement étudiées par la littérature scientifique. Parmi les travaux récents portant sur la gouvernance urbaine on peut par exemple citer ceux de Julie Pollard sur la relation entre promoteurs immobiliers et élus locaux. Avec une entrée par les politiques de logement, elle identifie un groupe d'acteurs privés très présents dans la production de l'action publique. Elle montre cependant aussi la prééminence des acteurs politiques locaux et nationaux dans le

¹ D. Cardwell, C. Bagli, 20 avril 2007, « Bloomberg to Unveil Long-Term Vision for City », *The New York Times*, (en ligne) <https://www.nytimes.com/2007/04/20/nyregion/20speech.html> [consulté le 20/10/2020].

² DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant G., *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique latine, entre notables du droit et Chicago boys*, Paris, Seuil, 2002.

³ Il s'agit d'une interrogation formulée de façon récurrente, lors de conversations informelles, de réunions d'équipe, ou face à des journalistes, pendant les trois mois que j'ai passé en observation participante dans le *think tank*.

processus¹. Dans une perspective plus générale, dans son dernier ouvrage Gilles Pinson revient sur la généralisation du prisme néolibéral dans les études urbaines depuis les années 1980 et souligne l'intérêt d'une approche critique pour montrer l'intrication des sphères politiques et économiques dans les grandes transformations des villes². S'agissant plus spécifiquement des liens entre espace institutionnel et acteurs de l'économie numérique, quelques travaux, déjà mentionnés, montrent l'hétérogénéité des configurations locales à partir d'une comparaison de plusieurs cas européens³.

Les rapports entre les pouvoirs locaux et les grandes entreprises des données, majoritairement américaines, restent cependant un relatif impensé. La question est à l'heure actuelle surtout saisie par des professionnels du champ urbain, dans des espaces de réflexion investis par des acteurs bien positionnés dans celui-ci. Je reviendrai sur ces espaces et les luttes de légitimité qui s'y jouent dans les chapitres suivants. Mais il est tout de même nécessaire de s'arrêter ici rapidement sur les principaux enjeux du rapprochement des économies urbaines et des données au niveau de la gouvernance territoriale.

Tout d'abord, les possibilités théoriquement offertes par des entreprises privées en matière de collecte et de traitement des données accompagnent le développement de projets municipaux de « *safe cities* », qui correspondent dans l'ensemble moins à des projets urbains qu'au prolongement de politiques aux finalités sécuritaires. Déployées sur les territoires et compatibles avec des horizons de « villes intelligentes » dont l'une des caractéristiques serait l'usage accru des outils numériques, ces technologies sont généralement développées dans le cadre de coopérations entre le marché de l'urbain et celui de la sécurité. Ce domaine est investi par une grande diversité d'acteurs privés mais l'industrie de la défense y est particulièrement présente. Le projet de « *safe city* » niçois est par exemple porté par un consortium d'entreprises mené par Thales, entreprise des industries aérospatiale, de sécurité et de défense⁴. Mais la défense n'a pas le monopole des plateformes de gestion des données dans le cadre de la prévention des risques. Une des filiales d'Engie (Engie Ineo) expérimente ainsi

¹ POLLARD, Julie, *L'État, le promoteur et le maire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

² PINSON, Gilles, *La ville néolibérale*, Paris, Presses universitaires de France, 2020.

³ Sur le cas de Airbnb, voir : AGUILERA, Thomas, ARTIOLI, Francesca et COLOMB, Claire, « Explaining the diversity of policy responses to platform-mediated short-term rentals in European cities », art. cit.

⁴ M. Picaud, 26 mai 2020, « Peur sur la ville : le marché des safe cities », *The Conversation*, (en ligne) <https://theconversation.com/peur-sur-la-ville-le-marche-des-safe-cities-138313> [consulté le 21/10/2020].

depuis 2019 une plateforme agrégative de données, dont celles issues de la vidéosurveillance. Elle inaugure également, en novembre 2017, l'Observatoire de la tranquillité publique à Marseille, dont l'objectif est d'« exploiter la richesse d'informations contenues dans l'ensemble des données disponibles sur un territoire, afin de garantir de manière plus efficace la sécurité et la tranquillité publique des citoyens »¹. Un suivi de dispositifs de sécurité permettrait alors de questionner les usages par les pouvoirs locaux des données recueillies dans l'espace public et de mettre en avant l'écart entre les ambitions et la pratique².

Une question au moins aussi prégnante dans le champ urbain concerne la capacité d'action des collectivités non pas grâce aux données, mais face aux entreprises qui les collectent. Partant du constat de la participation nouvelle d'entreprises des données à de grands projets urbains³, à commencer par celui de Quayside, des observateurs de l'évolution des dynamiques urbaines questionnent la marge de manœuvre des collectivités, voire des États, face à des entreprises au poids économique considérable - d'autant plus dans un contexte de compétition interurbaine dans laquelle l'attrait de capitaux est le principal enjeu. Lors d'un événement de La Fabrique de la Cité, le représentant de l'autorité régulatrice française des télécommunications regrettait ainsi, non sans une certaine véhémence, l'absence d'un système plus clair de régulation des relations entre les différents acteurs des grands projets de « ville intelligente » :

« Et je crois qu'aujourd'hui mon réflexe de régulateur c'est dire "Votre truc ça marche pas parce qu'il y a pas de régulateur. Et vous pouvez pas juste être dans un face à face entre la ville, la société civile et un acteur aussi puissant que Google". Faut pas se leurrer, une ville comme Toronto elle a pas la capacité de challenger Google. Et elle peut l'avoir éventuellement par effet de levier, Google peut se dire je vais faire plaisir à Toronto comme ça Toronto sera content et puis comme ça j'aurais un label d'avoir été un "*good cop*" avec la ville intelligente, et après je vais pouvoir dérouler mon programme de ville intelligente dans le monde entier dans des conditions beaucoup moins favorables. Donc faut pas se leurrer, une ville n'a pas la capacité de régulation, un État peut-être pas non

¹ Communiqué de presse de la ville de Marseille et d'Engie, 29 novembre 2017, « Observatoire de la tranquillité publique à Marseille : Une plateforme technologique de gestion des données (Big Data) pour mieux anticiper les risques ». (en ligne) <https://www.engie-ineo.fr/wp-content/uploads/2017/11/cpineobigdatavdef.pdf> [consulté le 21/10/2020].

² Sur les difficultés posées par la généralisation de la vidéosurveillance, voir les travaux d'Elodie Lemaire : LEMAIRE, Elodie, *L'œil sécuritaire : mythes et réalités de la vidéosurveillance*, Paris, La Découverte, 2019.

³ Dans les espaces observés, la problématique est quasi totalement déconnectée de celle de la proximité entre les grandes entreprises « historiques » de l'urbain (les « purs urbains » et « urbains de fait », pour reprendre la classification de Baraud-Serfaty) et les espaces institutionnels. Voir le chapitre 6 sur la construction de l'illégitimité des nouveaux entrants dans le champ.

plus d'ailleurs, c'est une question. »¹

La question est ici posée en termes avant tout légaux. Mais l'asymétrie des relations entre pouvoirs publics et entreprises privées, à son sens, rendrait nécessaire la mise en place d'une véritable autorité de régulation spécialiste du secteur des données récoltées dans le cadre urbain, avec une compétence à la fois plus précise et plus coercitive par rapport aux organismes disposant d'un périmètre plus large et opérant principalement un contrôle². L'exemple de Quayside, tel qu'il est saisi, de 2017 jusqu'à son abandon en 2020, par nombre de ses critiques, fait déplacer le regard d'une opposition devenue classique entre la ville et l'État³ vers une tension entre les entreprises étrangères quasi monopolistiques dans leur secteur et la puissance publique (toutes échelles de gouvernement confondues). Celle-ci, particulièrement saillante quand on s'intéresse à la « *smart city* », existe également en-dehors du champ urbain, comme en témoignent les nombreuses mises en cause des GAFAM par des États ou instances supranationales, notamment sur des questions d'abus de position dominante et de protection des données⁴.

4. La « *smart city* » toujours aux marges du champ universitaire

La place occupée par l'objet « ville intelligente » et les proches assimilés dans le champ académique est fortement dépendante des séquences précédentes. S'ils n'en ont pas le monopole, quelques laboratoires parisiens continuent de centraliser les recherches en sociologie. Une vingtaine d'années après les prémices de réflexion sur la ville technologique introduits par Antoine Picon, ces travaux restent largement cantonnés à la sociologie des sciences et techniques. Et les thèses portant sur la « *smart city* »⁵ demeurent en bonne partie

¹ Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et des distributions de la presse, pendant la table-ronde des vœux de La Fabrique de la Cité, le 30 janvier 2020, Paris.

² En France il s'agit de la CNIL et au Canada du Commissariat à la protection de la vie privée.

³ MAISETTI, Nicolas, *Le retour des villes dissidentes*, Plan urbanisme construction architecture (PUCA), 2018.

⁴ En octobre 2020, la justice américaine ouvre par exemple une procédure contre Google pour abus de position dominante, à la suite d'une enquête ouverte par l'autorité de la concurrence (la Federal Trade Commission). En juin 2017, la Commission européenne infligeait déjà une amende contestée en appel de 2,42 milliards d'euros à Google pour le même motif, puis une autre de 4,34 milliards d'euros en juillet 2018, et une troisième d'une hauteur de 1,49 milliard en mars 2019. Du côté de la question des données, début 2019, la CNIL annonce une amende de 50 millions d'euros à la même entreprise pour non-respect de certains principes du droit européen sur les données personnelles.

⁵ Sur la base de données *theses.fr*, j'ai recensé 19 thèses soutenues ou en cours de réalisation en science politique et en sociologie depuis 2012 qui mentionnent les termes/expressions « *smart city(ies)* », « ville/territoire intelligent(e) », « ville/territoire numérique », « ville/territoire connecté(e) », « ville/territoire futur », « données

concentrées dans les laboratoires des chercheurs mentionnés dans le chapitre précédemment : CSI des Mines Paris-Tech et LATTTS de l'ENPC. Au LATTTS, la thèse de Tania Aida Adepo porte ainsi sur les transformations de la gouvernance urbaine sous l'effet du développement des plateformes numériques, à partir du cas de Detroit. Celle d'Ismail Hamoumi s'intéresse aux réseaux d'acteurs des politiques de territoires intelligents dans les villes moyennes. Victor Maghin travaille quant à lui sur les enjeux des technologies de traitement automatisé des images et Paola Piras sur les déterminants du développement d'espaces urbains intégrant des technologies numériques en Afrique subsaharienne. Yoann Pérès étudie les mutations des appels à projets urbains dits « innovants ». Quant à Marie Veltz, elle soutient en décembre 2020 une thèse, dirigée par Antoine Picon, sur l'imaginaire-pratique de la ville des plateformes. Au CSI, on peut citer la thèse de Jean Daniélou sur la stratégie « business to Territories » d'Engie, celle de Félix Tavlard sur l'évolution des politiques de mobilité à travers des projets de ville « smart », ou encore les travaux de Carole-Anne Tisserand portant sur l'organisation d'instances de participation sur le territoire du « futur ».

Côté sociologie de l'action publique, la chaire « ville et numérique » de l'École urbaine de Sciences Po Paris, inaugurée en 2017, est un lieu de passage et de diffusion des recherches de bon nombre de jeunes chercheurs. Entre début 2018 et mi-2020, douze *working papers* en lien avec la « ville intelligente » sont ainsi publiés sur la page de la chaire et proposent un tour d'horizon des recherches en cours sur la thématique. On y retrouve par exemple un papier d'Ornella Zaza¹, deux d'Antoine Courmont², le directeur scientifique, dont un écrit en collaboration avec Nicolas Rio, « consultant-chercheur » travaillant notamment avec Isabelle Baraud-Serfaty, ainsi qu'un état des lieux du marché français de la « *smart city* », puis de la « *safe city* » par Myrtille Picaud³, post-doctorante associée à la chaire. Malgré des espaces

urbaines », et/ou « innovation urbaine » dans le titre ou la description (j'ai exclu un grand nombre d'occurrences, l'expression « données urbaines » faisant par exemple remonter les thèses dont la description inclut les termes « politiques urbaines » et « données statistiques »). Ce nombre n'est cependant pas le reflet exact de l'espace doctoral de la « *smart city* », une partie des thèses citées ci-après n'étant par exemple pas répertoriée en ligne.

¹ ZAZA, Ornella, « La fabrique publique de la smart city parisienne », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 2, 2019.

² COURMONT, Antoine, « Où est passée la smart city ? Firmes de l'économie numérique et gouvernement urbain. », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 2, 2018 ; COURMONT, Antoine et RIO, Nicolas, « Quand « le capteur leur donne la parole » : la (difficile) représentation des usagers par le big data dans l'aménagement urbain », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 3, 2019.

³ PICAUD, Myrtille, « Les Smart Cities : un gouvernement par la performance à l'échelle locale ? Analyse de la construction d'un marché de dispositifs numériques pour l'espace urbain en France », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 5, 2020 ; PICAUD, Myrtille, « Peur sur la ville. La sécurité numérique pour l'espace urbain en France », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 1, 2021.

scientifiques actifs, la rareté des postes dans l'enseignement supérieur et la recherche pousse une majorité des jeunes chercheurs qui s'intéressent à l'intrication de l'urbain et du numérique à trouver en dehors du champ universitaire la stabilité professionnelle, la reconnaissance symbolique et financière qu'ils n'acquièrent pas dans ce dernier, dans lequel s'associent passion et précarité¹. Pour autant, ils gardent souvent un pied dans le monde de la recherche. Ils interviennent également parfois dans des formations portant sur la « ville intelligente », qui se développent rapidement depuis le milieu des années 2010 tout en restant marginales dans les écoles de pouvoir.

4.1 Reconversions de jeunes chercheurs

Les trajectoires de quelques docteurs, qui ont soutenu leur thèse en géographie ou en science politique en 2015/2016, rendent compte, au niveau individuel, de stratégies de reconversion, et au niveau de l'espace de la « *smart city* », des proximités entre les différents champs qui le constituent. Dans les trois, quatre années après leur thèse, après un post-doctorat, un ou plusieurs projets de recherches financés par des fonds privés, ils saisissent en effet des opportunités en-dehors du champ universitaire avec lequel ils conservent, du moins pour le moment, des liens ténus.

Encadré 8 : Raphaël Languillon-Aussel, une reconnaissance dans le monde des *think tanks*.

Diplômé de l'ENS Lyon, de langue et civilisation japonaise de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, agrégé de géographie, Raphaël Languillon-Aussel entame en 2010 une thèse en géographie à l'Université Lyon 2 sous la direction de Philippe Pelletier. Elle porte sur les impacts de la « maturité urbaine » sur la production immobilière et les recompositions spatiales de Tokyo. Une partie de son travail s'intéresse aux enjeux liés au développement de projets de « *smart communities* » au Japon. Son contrat doctoral comprend par ailleurs un monitorat d'enseignement, qui reprend la charge de cours de Chloë Voisin-Bormuth, recrutée en octobre 2016 en tant que directrice des études de La Fabrique de la Cité après trois ans passés à l'Agence d'Urbanisme de Lille Métropole.

Pendant sa thèse, il participe à la fondation, en 2015, du réseau SMART, dans le cadre de l'association lyonnaise de jeunes chercheurs IMUAlpha (rattachée au Labex Intelligence des Mondes Urbains, qui regroupe 37 laboratoires lyonnais et stéphanois).

¹ BALLATORE, Magali, RIO CARRAL, Maria DEL et MURGIA, Annalisa, « Présentation. Quand passion et précarité se rencontrent dans les métiers du savoir », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 45, n° 2, 2014, p. 1-13.

Réseau « plein d'ambitions, [avec] pas de moyens », il a pour but de « mettre en regard [la *smart city*] avec des jeunes chercheurs de disciplines autres que la géographie »¹, de créer un réseau d'abord français puis international de jeunes chercheurs, qui s'est cependant rapidement étioilé, pour rester quasiment au point mort deux ans plus tard. Les quelques années d'activité du réseau ont cependant permis de créer une communauté de chercheurs évoluant désormais entre espaces universitaires et privés, entre lesquels existent toujours de fortes solidarités. Languillon-Aussel donne l'exemple d'un événement :

« Quand j'ai organisé la ville cyborg, l'événement à La Fabrique, j'ai immédiatement contacté A., qui faisait partie du réseau, que j'avais déjà sollicité à plusieurs reprises pour les séminaires du réseau SMART à Lyon, que j'avais fondé. Et il m'a introduit auprès d'une de ses collègues de [une entreprise privée] qui est elle-même enrôlée dans une initiative qu'a montée l'EPFL [École polytechnique fédérale de Lausanne], qui m'a mis en relation avec un des membres de l'École polytechnique de Zurich, qui travaille dans le laboratoire qu'a créé l'Université nationale de Singapour. Bref ça fait des réseaux qui s'entremêlent et au final on arrive à tisser de petites toiles entre tous. [...] C'est pas qu'on se place, c'est que nos compétences et nos réseaux font qu'on n'est pas interchangeable mais globalement on fonctionne, on... on se précède, on se succède, voilà. Nos réseaux s'entrecroisent. »²

À la suite de sa thèse, soutenue en 2015, il obtient quelques mois plus tard une bourse de la fondation Palladio pour l'immobilier. Elle lui permet de financer un séjour post-doctoral à l'Université de Chuo, au Japon, lors duquel il s'intéresse à l'impact des Jeux olympiques 2020 sur les projets d'infrastructures et les investissements immobiliers à Tokyo. Avec le soutien de Laurent Matthey, professeur à l'université de Genève, rencontré en 2016 dans un colloque organisé à la fin d'un programme ANR (2012-2016), il obtient une bourse d'excellence de la Confédération suisse pour un post-doctorat d'un an à l'Université de Genève.

Demeurant chargé de cours et de recherche à l'Université de Genève (une situation « précaire », puisque les cours ne sont pas garantis d'une année sur l'autre et qu'il est nécessaire de chercher par soi-même des financements de recherche), il rejoint La Fabrique de la Cité en avril 2019 en tant que chargé d'étude senior. Il travaille alors entre Paris et Genève. Il s'agit dans un premier temps du remplacement temporaire de la directrice des études, en congé parental, mais la collaboration se poursuit après la date initiale de fin de contrat. Présenté comme le « spécialiste de la *smart city* » de l'équipe, il coordonne les recherches sur cette thématique. Il participe également entre autres à mettre sur pied un partenariat entre le *think tank* et la Fondation Palladio, à partir de l'été 2019, pour la création d'une « Université de la ville de demain », dont la création est officiellement annoncée en décembre 2019. Dans un communiqué de presse commun, les deux organisations annoncent leur ambition : « En réunissant des décideurs économiques et politiques, des chercheurs, des représentants de la société civile et des médias, la Fondation Palladio et La Fabrique de la Cité appellent les acteurs de la ville,

¹ Entretien, août 2019.

² *Ibid.*

qui portent une responsabilité commune, à s'unir pour faire face à ces enjeux inédits et coopérer pour faire émerger les solutions de demain »¹.

Alors qu'un poste en dehors du champ universitaire, que cela soit dans une institution publique, un *think tank* ou encore une structure de conseil privée, équivaut dans la plupart des cas à renoncer à une carrière dans la recherche publique, les allers-retours à la frontière du champ étant chose rare en France², le manque de reconnaissance symbolique, parfois également financière, les pousse à renoncer à une carrière d'enseignant-chercheur. Lorsque je l'interroge sur la façon dont il estime que perçoivent ses anciens collègues de l'ESR son emploi en dehors du monde académique, l'un d'eux évoque dans un premier temps les difficultés, incomprises par une « vieille génération », à obtenir un poste de maître de conférence pour les jeunes docteurs (« À l'époque on faisait une thèse en dix ans et on se posait pas de question d'avoir ou non un poste, c'était évident. »). Ensuite, il s'agace de la disqualification des carrières privées ou administratives par certaines « titulaires » dont il justifie l'attitude méprisante : « Si ça les embête que je gagne de l'argent ailleurs qu'à l'Université ils avaient qu'à me donner un poste »³. Dans le cadre d'un entretien, il n'affiche cependant pas le même renoncement quant à une carrière universitaire, dont il estime qu'elle est encore envisageable si tant est qu'il parvienne à faire reconnaître son organisation comme un espace de production et non pas strictement de circulation de savoirs savants :

« Je pense que c'est un des grands manques de La Fabrique, c'est sa non-reconnaissance par une grande partie du monde académique. Un manque de légitimité qui peut aller parfois jusqu'au mépris, dans la réaction que peuvent avoir certaines personnes. Et de mon côté à moi, en tirant La Fabrique du côté du monde académique c'est deux fois gagnant. C'est gagnant au niveau du réseau que ça m'ouvre et des passerelles que ça crée. Et puis en même temps ça, si jamais La Fabrique de la Cité est plus légitime au regard du monde académique ça donne un poids plus légitime à mon expérience ici dans la poursuite de ma carrière universitaire. Donc c'est dans mon intérêt privé. »⁴

Tout en se résignant à la difficulté à obtenir un poste stable dans l'ESR, il affiche une stratégie de carrière qui consiste à reconvertir des ressources académiques en dehors de l'université et

¹ Communiqué de presse de la Fondation Palladio et de La Fabrique de la Cité, 20 décembre 2019, « Lancement de l'Université de la Ville de Demain ».

² BUTON, François, LEBARON, Frédéric et MARIOT, Nicolas, « Les docteurs en science politique croient-ils en leur titre ? », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 1, 2017, p. 145-160.

³ Carnet d'enquête, une pause-café à La Fabrique de la cité, septembre 2019.

⁴ Entretien, La Fabrique de la Cité, août 2019.

à acquérir un capital relationnel dans les espaces privés et institutionnels susceptibles de lui être utiles à terme, pour se distinguer dans le champ de l'expertise ou afin de retourner pleinement dans le champ universitaire. En d'autres termes, il imagine une stratégie de « double jeu » entre différents espaces sociaux, dont il connaît les enjeux, les coûts d'entrée, les ressources légitimantes qui leur sont propres, à la manière par exemple des « agents doubles » voire « triples » que sont les entrepreneurs de la démocratie à l'échelle internationale¹. Il garde ainsi un pied dans l'ESR, par le biais de projets collectifs de recherche, d'enseignements et d'encadrements de mémoires de master.

« *Enquêtrice : Comment tu appréhendes le fait d'être à la fois chercheur ici tout en gardant quelques attaches à l'université ?*

Enquêté - Comme une immense opportunité de diffuser mes propres travaux. Et puis c'est là, oui je voulais rajouter ça, le fait de garder une équipe dans le monde académique et une équipe ici c'est gagnant-gagnant. [...] De toute façon personne ne pourra me placer à part moi, je l'ai très rapidement compris. Je suis précaire depuis maintenant cinq ans, avec un très haut niveau de responsabilités néanmoins, et un très haut niveau de rémunération, heureusement, mais je suis extrêmement précaire, donc c'est le moment de faire en sorte qu'au-delà de cette précarité, qui est générationnelle, comment j'arrive à me placer. L'enjeu c'est vraiment comment tu crées des liens qui pourront t'être utiles après. »²

Les mobilités de ces jeunes chercheurs participent à une double dynamique générale du sous-champ de la « *smart city* », qui sera évoquée en détail dans les chapitres suivants. Il s'agit de la dynamique d'accroissement d'une porosité *de facto* et de maintien symbolique de frontières entre des espaces qui tendent à être opposés, comme le résume Nicolas Guilhot : « [...] les frontières symboliques entre le national et l'international, entre le gouvernemental et le non-gouvernemental, entre le lucratif et le non-lucratif, le scientifique et l'activiste, sont en fait des constructions plutôt que des faits, et ces séparations artificielles sont troublées par les comportements des agents qui alternent constamment entre ces "rôles" mais ont en même temps et pour la même raison un intérêt au maintien de telles frontières »³.

¹ GUILHOT, Nicolas, *The democracy makers, op. cit.*

² Entretien, La Fabrique de la Cité, août 2019.

³ GUILHOT, Nicolas, *The democracy makers: human rights and international order, op. cit.*, p. 12 (traduction de l'auteur).

Encadré 9 : Antoine Courmont, chercheur et acteur de la politique d'ouverture des données lyonnaises à la CNIL.

Antoine Courmont entame en novembre 2012 une thèse en science politique, sous la direction de Dominique Boullier au Centre d'études européennes (CEE) de Sciences Po Paris, dans le cadre d'une convention CIFRE avec la Métropole du Grand Lyon. À la fois chercheur et chargé de mission *open data*, incarnant ainsi une proximité entre espaces de la recherche et monde opérationnel qui s'observe également dans d'autres secteurs¹, il suit une « politique en train de se faire en accédant aux coulisses de l'administration et aux arènes discrètes difficilement perceptibles par des sources externes [...] »². Ses travaux lui valent un prix de thèse sur la ville 2017 PUCA-APERAU.

À la fin de sa thèse, soutenue devant un jury présidé par Patrick Le Galès, il rejoint l'École Urbaine de Sciences Po, dont Le Galès est le doyen, dans le cadre d'un contrat post-doctoral de deux ans. Il assure également la direction scientifique de la chaire « Villes et numérique » nouvellement créée.

Il est par ailleurs qualifié, lors des sessions de 2019, aux fonctions de maître de conférences dans les sections 04 (science politique), 19 (sociologie, démographie) et 24 (aménagement de l'espace, urbanisme) du CNU. Il ne participe cependant à aucune campagne de recrutement, car il est recruté à un poste de chargé d'études prospectives au Laboratoire d'Innovation Numérique de la CNIL (LINC). Il conserve en parallèle la responsabilité scientifique de la chaire ainsi que le statut de chercheur associé au CEE.

Pendant sa thèse, il rencontre Raphaël Languillon-Aussel dans le cadre du séminaire du réseau SMART. Courmont participe en effet à la séance introductive en novembre 2015, lors de laquelle il présente ses travaux en cours. Ils recroisent à la fin de l'été 2019. Suite à la sortie du livre, co-dirigé avec Le Galès, *Gouverner la ville numérique*, Languillon-Aussel, désormais chargé d'études senior à La Fabrique de la Cité, l'interviewe dans le cadre d'un « point de vue d'expert ». À défaut de pouvoir intervenir dans une table-ronde portant sur les enjeux de surveillance dans les villes, il recommande l'une de ses collègues, Myrtille Picaud. Il participe ensuite, en octobre 2020, au festival Beyond Building coorganisé par le *think tank* dans le cadre de la table-ronde « Tous capteurs ? Les citoyens et leurs doubles numériques. », dans laquelle interviennent également Isabelle Baraud-Serfaty et Sarah Medjek, doctorante à l'université de Nanterre et chargée de projet à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING).

À partir de 2020, la présidente du *think tank* intervient par ailleurs dans le cadre d'un cours de master 1 coordonné par Le Galès et Courmont pour la deuxième année consécutive, « Imaginaire des futurs urbains ». Elle anime l'une des sept séances lors desquelles interviennent enseignants-chercheurs et professionnels intitulée « Construire une démarche de prospective et d'innovation urbaine ».

¹ Sur ces proximités, voir par exemple le numéro de *Participations* coordonné par Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau et Clément Mabi. BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel, et MABI, Clément. « Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? », *Participations*, vol. 16, n°3, 2016, p. 5-17.

² COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines : ce que l'open data fait au gouvernement urbain*, Thèse de doctorat en science politique, Sciences Po Paris, 2016, p. 39.

Au-delà de ces trois cas individuels, les trajectoires professionnelles des chercheurs s'intéressant à la « *smart city* », par exemple ceux qui ont fait à un moment partie du réseau lyonnais SMART, sont très hétérogènes. Certains d'entre eux sont désormais en poste dans une université française ou étrangère (à Singapour et en Suisse par exemple), dans le monde des *think tanks*, ont monté leur propre société de conseil, ont été recrutés dans de grandes entreprises, ou encore finissent une thèse dans le cadre d'une convention CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche).

Encadré 10 : Nicolas Rio, « consultant/chercheur ».

Diplômé de l'École urbaine de Sciences Po Paris, Nicolas Rio entame en 2011 une thèse en science politique à Lyon 2 sous la direction de Gilles Pinson. Celle-ci fait l'objet d'une convention CIFRE avec la coopérative-conseil parisienne Acadie, dans laquelle Rio est consultant. Fondée en 1978 par des géographes, urbanistes, sociologues et politistes, dans le but d'accompagner les collectivités et les entreprises dans la construction et l'évaluation des politiques territoriales, elle compte aujourd'hui quatre enseignants-chercheurs parmi ses huit membres permanents. Nicolas Rio y travaille encore deux ans après la fin de sa thèse, en 2015, jusqu'à fonder sa propre agence de conseil en stratégie territoriale, Partie Prenante.

En plus de ses activités de conseil, il participe notamment à une « Étude sur les nouveaux modèles économiques urbains », en collaboration avec Clément Fourchy et Isabelle Baraud-Serfaty, dont il a été l'un des étudiants à Sciences Po Paris. De fin 2015 au printemps 2020, celle-ci est financée par l'ADEME, Association des maires de France, La Caisse des dépôts, l'Institut de la ville durable et le PUCA. Dans le cadre du programme de recherche de ce dernier « Les nouveaux modes de la fabrique urbaine », il publie également en 2019, avec Vincent Josso et Lucille Gréco, deux collaborateurs de la coopérative de stratégie territoriale Le sens de la ville, un court ouvrage sur les appels à projets urbains innovants (APUI)¹.

Il est par ailleurs membre du programme de recherche « Cities are back in Town » de l'École Urbaine, dont fait également partie Antoine Courmont. Il enseigne enfin dans le master « Stratégies territoriales et urbaines ».

Dans sa thèse, Rio revient sur sa « double appartenance comme acteur/chercheur d'un même objet d'étude », appartenances entre lesquelles il indique ne pas faire de hiérarchie. Ceci implique d'une part qu'« il n'y a pas d'antériorité d'une socialisation professionnelle sur une autre », mais suppose aussi, d'autre part, de faire coexister « deux processus d'acculturation parallèles, au cours desquels il nous faut apprendre à maîtriser les normes, le vocabulaire et les codes implicites de chacun de ces milieux professionnels »². Alors que pendant ses travaux doctoraux il distingue « recherche » et

¹ Rio, Nicolas, JOSSO, Vincent, GRECO, Lucille, *Réinventer les villes : effet de mode ou vraie transformation ?*, PUCA, 2019.

² Rio, Nicolas, *Gouverner les institutions par le futur : usages de la prospective et construction des régions et des*

« action », qu'il circonscrit à deux univers professionnels distincts, leur frontière devient plus mince une fois docteur. Ainsi, en s'appuyant sur son expérience de chercheur, il exerce désormais dans le cadre de commandes et produit une offre de conseil à destination des acteurs de l'urbain, soient-ils publics ou privés.

4.2 Des formations marginales

En quelques années, depuis approximativement 2014/2015, les formations spécialisées dans la « *smart city* » se multiplient. L'École Polytechnique propose désormais un « Master Economics for Smart Cities and Climate Policy », anciennement « Master in Smart Cities and urban policy », avec pour partenaires, entre autres, Engie, Schneider Electric, la Mairie de Paris, anciennement la SNCF ou encore l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). L'École nationale des ponts et chaussées a créé en 2015 un Mastère spécialisé « Ingénierie et Management des Smart Cities », dont les partenaires privés sont notamment Bouygues et Alstom. La faculté de droit de l'Université de Bourgogne propose quant à elle un parcours de master 2 « Smart city et gouvernance de la donnée », rattachée à une chaire du même nom inaugurée en mars 2019. En plus de compter sur le soutien d'EDF, Enedis, Suez, Keolis ou encore Bouygues Énergies & Services (filiale de Bouygues Construction), celle-ci a le soutien de la Métropole de Dijon. Dans le cadre de sa stratégie « Dijon métropole intelligente et connectée », la collectivité a par ailleurs attribué en 2017 un contrat à ce même groupement d'entreprises (le « Groupement On Dijon ») pour la réalisation et la gestion pendant 12 ans d'un « poste de pilotage connecté » des équipements de l'espace public sur tout le territoire métropolitain¹. La chaire affiche également sur sa page internet une proximité avec l'École urbaine de Sciences Po Paris, dont un campus se trouve à Dijon². Dans le cadre des masters de cette dernière, notamment de celui « Governing the large Metropolis », les « Smart City programs » font par ailleurs partie des politiques sectorielles au

métropoles en France (1955-2015), Thèse de doctorat en science politique, Lyon 2, 2015, p. 72.

¹ Bouygues Energies et Services Communiqué de presse, 7 septembre 2017, « Dijon : vers une métropole intelligente » (en ligne) <https://www.bouygues-es.fr/liste-actualite/dijon-metropole-intelligente> [consulté le 29/10/2020].

² « Inauguration chaire Smart City et gouvernance de la donnée », 7 mars 2019, (En ligne) <https://ufr-dsep.u-bourgogne.fr/toute-lactualite/inauguration-chaire-smart-city-et-gouvernance-de-la-donnee.html> [consulté le 30/10/2020].

programme¹.

L'omniprésence de financements d'entreprises privées dans ces formations rejoint les projections de forte croissance du marché et d'un besoin futur en ressources humaines, de diplômés formés aux grands enjeux urbains et familiers d'un nouveau vocabulaire du numérique urbain généraliste² et parfois propre aux différents secteurs³. L'enjeu est d'accompagner le développement de nouvelles offres et parfois d'être recrutés sur de nouveaux postes en entreprise ou dans les administrations, celui de « *chief data officer* » par exemple. Les tentatives de faire reconnaître des diplômes légitimants pour ces nouvelles fonctions propres aux « villes intelligentes » attestent de volontés de professionnalisation des acteurs de celles-ci. Elles s'inscrivent dans la suite d'un mouvement de recherche de légitimité pour les « nouveaux » métiers de l'urbain qui émergent autour des collectivités territoriales au fur et à mesure de la prise d'importance de la question du développement durable au sein de celle-ci⁴. Si l'on suit le processus de professionnalisation étudié par Bruno Villalba dans le cas du développement durable, celle de la « *smart city* » ne serait cependant pas achevée, les nouveaux spécialistes et acteurs provenant de formations spécialisées, développées en parallèle de la constitution d'un marché économique, n'étant pour l'heure pas constitués en réseaux professionnels⁵. Toujours est-il que la reconnaissance de parcours diplômants fait en théorie partie d'un processus de structuration non pas d'un milieu professionnel véritablement nouveau, comme cela a pu être le cas pour le développement durable⁶, mais d'ouverture du champ urbain à de nouvelles expertises professionnelles.

L'ouverture modifie espace professionnel jusqu'à maintenant très structuré autour de professions, déjà mentionnées, historiquement liées à l'urbain et aux savoirs-pratiques

¹ Présentation du master en ligne : <https://www.sciencespo.fr/ecole-urbaine/en/glm.html> [consulté le 29/10/2020].

² Ce vocabulaire est relatif aux données par exemples (*data, big data, open data, open source, etc.*).

³ On peut citer *Smart grids* dans le secteur de l'énergie, BIM (Building Information Modelling) pour la construction, *Blockchain* dans le domaine bancaire, etc.

⁴ HAMMAN, Philippe, « Les produits transactionnels : l'élaboration de compromis pratiques en développement durable urbain », dans HAMMAN, Philippe, *Sociologie urbaine et développement durable*, Paris, De Boeck Supérieur, 2012, p. 133-156.

⁵ VILLALBA, Bruno, « La professionnalisation de la ville durable : contributions à la standardisation du développement durable », dans BEAL, Vincent, GAUTHIER, Mario, PINSON Gilles (dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville ?*, Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Etienne, 2011, p. 37-57.

⁶ HAMMAN, Philippe, « Les produits transactionnels », dans HAMMAN, Philippe, *Sociologie urbaine et développement durable, op. cit.*

reconnus dans le champ, liées à l'architecture, à l'urbanisme et dans une moindre mesure à l'ingénierie. Elle est accompagnée à la fois par l'évolution de l'offre de formation au sein du champ universitaire et par un questionnement qui s'impose aux acteurs investis dans des projets, des politiques et des réflexions urbaines. Elle est par exemple interrogée dans le cadre d'une formation de deux jours, ouverte aux « responsables des entreprises, des administrations et des collectivités locales concernés par la production, le fonctionnement et la gestion des systèmes urbains »¹, organisée par le centre privé d'études prospectives Futuribles. Devant un public d'une vingtaine de professionnels de la ville, neuf intervenants (enseignants-chercheurs, acteurs institutionnels et représentants d'entreprises privées) investissent le sujet « Le numérique et les métiers de la fabrique urbaine. Comment ils sont menacés. Comment ils se réinventent. » Le titre lui-même de la formation défend l'idée selon laquelle les professions bien établies de l'urbain n'auraient plus le monopole de ce dernier. En déconstruisant les impacts concrets d'une « révolution numérique »² qui serait indéniable, le programme, construit autour de l'évolution de secteurs voire de métiers bien identifiés, semble moins insister sur de nouveaux métiers que sur les manières de s'adapter pour ceux qui préexistent au développement massif d'outils numériques. En d'autres termes, il s'agit de donner quelques pistes d'action pour assurer la conservation de monopoles professionnels. Je pense notamment à l'intervention d'une fonctionnaire de la métropole de Lyon, chargée d'un projet de modélisation urbaine, qui interroge, exemples à l'appui, l'évolution du métier d'urbaniste face à la diffusion d'algorithmes³.

Encadré 11 : Futuribles, les évolutions urbaines par la méthode prospective.

Futuribles regroupe deux entités. L'association Futuribles International est créée en 1967

¹ Présentation de la formation sur le site web de Futuribles (en ligne) <https://www.futuribles.com/fr/agenda/le-numerique-et-les-metiers-de-la-fabrique-urbaine/> [consulté le 01/11/2020].

² L'expression est empruntée à l'une des interventions de la journée « L'impact de la révolution numérique sur les professions de la transaction et de la gestion immobilière. » Le champ lexical de la rupture est de manière générale récurrent dans le programme : « révolution de la mobilité urbaine », « nouveaux équilibres », « recomposition des métiers ».

³ Je ne développerai pas ici les formes de résistance aux recompositions d'espaces professionnels, qui pourraient être en soi un objet d'étude. La question des frontières professionnelles face à la « *smart city* » sera mentionnée un peu plus en détail dans le chapitre 4 mais s'en tiendra majoritairement au cas du champ journalistique. Concernant ceux de l'architecture et de l'urbanisme, dans une perspective historique et plutôt que dans le contexte contemporain d'émergence de la « *smart city* », voir par exemple : ALONSO, William, « Cities and City Planners », *Daedalus*, vol. 92, n° 4, 1963, p. 824-839 ; LEVY, Lisa, DE PERTAT, Sébastien et SOUBEYRAN, Olivier, « De l'aménageur chef d'orchestre à l'improvisateur », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 13, n° 3, 2019, p. 871-895.

par Bertrand de Jouvenel, considéré, avec Gaston Berger, comme l'un des fondateurs de la prospective en France¹. Elle découle directement du Comité international Futurible, fondé par le même homme en 1960, largement financé par le Congrès pour la Liberté et la Culture et par la fondation Ford, attestant doublement de l'importance des soutiens symboliques des États-Unis à des initiatives européennes en phase avec un « modèle américain » de pensée, dans un contexte de Guerre froide, et d'une proximité du fondateur avec les futurologues américains. L'association bénéficie notamment du soutien financier de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), qui accompagne le rapprochement de plusieurs centres français qui se réclament de la prospective, notamment la fusion avec le Centre d'Étude Prospective, fondé par Berger en 1969².

À partir des années 1970, Futuribles se concentre sur la publication d'analyses prospectives, d'abord sous forme de bulletins puis en s'appuyant largement, à partir de 1975, sur la nouvelle revue de l'association. Des publications sont également progressivement rédigées au profit de ses membres (des administrations, entreprises et collectivités).

En 1987 est créée la SARL Futuribles, dont les liens avec l'association sont encadrés par une convention qui « assure la diffusion et la commercialisation des produits et services de l'association »³, ce qui comprend les ventes de la revue puis des activités de conseil ou encore de formation. Pendant les années 1990, ces deux dernières activités sont en effet largement développées. Aujourd'hui, une douzaine de formations récurrentes sont proposées, généralement sur des durées de deux jours, dont une s'intitule « Futurs de villes. La Fabrique des usages de la ville de demain ».

Parmi ses nombreux thèmes, qui vont de la santé à la géopolitique, se trouve un axe « Territoires, réseaux ». Au sein de celui-ci, la question de la « ville intelligente » est récurrente depuis 2013/2014. Depuis 2012, les termes « *smart city* » et/ou « ville intelligente » reviennent dans une cinquantaine d'analyses prospectives, articles publiés dans la revue et notes bibliographiques.

Jean-François Soupizet fait partie des experts consacrés par l'association les plus prolifiques sur le sujet. Économiste de formation, ancien fonctionnaire de la Commission européenne (responsable des relations internationales de l'ex-DG INFSO, désormais CONNECT, de 1990 à 2010), désormais consultant et depuis 2015 conseiller scientifique de Futuribles, il publie une note en 2013 à propos du dernier ouvrage d'Antoine Picon, *Smart Cities. Théorie et critique d'un idéal autoréalisateur*, puis une dizaine de papiers traitant de la « ville intelligente », entre autres écrits à propos des enjeux technologiques et numériques, notamment liés à la émergence de l'intelligence artificielle. Régulièrement invité à participer à des formations pour Futuribles mais également pour de nombreuses autres organisations publiques et privées, son parcours atteste des passerelles entre le monde institutionnel, ici l'espace européen, et celui de l'expertise.

¹ COUTAU-BEGARIE, Hervé, « Histoire et prospective de la souveraineté. Une relecture de Bertrand de Jouvenel et de Jacques Ellul », *Prospective et stratégie*, n° 1, 2010, p. 35-45.

² Sur l'histoire de Futuribles et plus largement sur les évolutions de l'espace de la prospective en France, voir le chapitre 1 de la thèse de Nicolas Rio : RIO, Nicolas, *Gouverner les institutions par le futur*, op. cit.

³ Extrait des Conditions Générales de Vente de la revue *Futuribles* (en ligne) <https://www.futuribles.com/fr/conditions-generales-de-vente-sarl/> [consulté le 01/11/2020].

Ces diverses formations, proposées dans le cadre de cursus universitaires ou sous forme de stages, ne font pas l'objet d'une enquête de terrain propre. J'ai cependant échangé avec plusieurs intervenants de l'École urbaine de Sciences Po Paris, qui interrogent dans leurs cours des questions relatives aux villes et au numérique, de manière à saisir, de façon quelque peu grossière cependant, leurs perceptions de la réception de ces thématiques par leur public étudiant. Une impression commune entre trois enquêtés est celle d'un intérêt avant tout stratégique des étudiants pour les outils numériques, au sens large et pas simplement dans leurs applications urbaines. L'inscription dans des cours à option, particulièrement de master, correspondrait avant tout à la projection d'une nécessité de maîtriser les sujets liés au numérique de façon à s'insérer dans le monde professionnel, à l'intériorisation d'injonctions professionnelles supposées, particulièrement du côté des entreprises privées, à être familier des grands enjeux d'un tournant numérique de l'économie. En d'autres termes, l'offre répondrait avant tout à des stratégies de début de carrière plutôt qu'elle ne reflèterait la lente entrée de la « *smart city* » dans l'agenda de la recherche universitaire. Un enseignant résume ainsi la situation :

« Enquêté : L'objectif [de l'École urbaine] c'est de former des managers urbains, capables de voir la ville d'une manière pluridisciplinaire. [...] Parce que les personnes qui vont travailler sur les territoires, dans des organisations publiques, privées, dans la société civile aujourd'hui et demain sont amenées à traiter dans leurs carrières des questions liées au numérique. Même s'ils travaillent sur des sujets qui ne sont pas numérique. Il faut qu'ils aient conscience des enjeux. [...] »

Enquêtrice - Et comment ces enseignements liés au numérique sont reçus par les étudiants ?

- Comment les étudiants reçoivent les cours ? Globalement ils sont intéressés, après ils ont des cours très divers. De toute façon ils les jugent indispensables pour leur parcours, même s'ils ont pas spécialement envie de se spécialiser là-dessus. [...] On a souvent des étudiants qui soit sont très très intéressés par le sujet, qui s'y connaissent déjà et veulent avoir un cours là-dessus, soit des étudiants qui s'intéressent pas à la question mais qui jugent qu'ils doivent s'y intéresser dans le cadre de leur formation. C'est de se dire "J'y connais rien mais je sais que c'est important". »¹

Alors que de nouvelles formations spécialisées voient le jour, y compris au sein d'écoles du pouvoir, dans les cursus relativement généralistes d'une « grande école », les enseignements liés à la « ville intelligente », et plus généralement aux enjeux du numérique, demeurent

¹ Entretien, enseignant-chercheur à Sciences Po Paris, le 15 mars 2020.

relativement marginaux. Si, d'un point de vue quantitatif, la « *smart city* » prend une place croissante dans le champ universitaire, l'évolution des catalogues de formation et de cours ne présuppose pas que les étudiants se saisissent massivement du sujet, qui est loin de s'imposer dans le canon académique.

Conclusion – Les multiples appropriations de la « *smart city* »

Des savoirs propres à la « *smart city* » demeurent marginaux à la fois dans les espaces académiques et professionnels. En d'autres termes, on n'observe pas de processus achevé de légitimation croisée, qui reposerait sur la double reconnaissance, par une communauté d'acteurs clairement identifiables, de savoirs savants et de pratiques mutuellement influencés. Là où les sciences de gestion se sont par exemple autonomisées, tant dans l'espace universitaire que dans l'espace professionnel, en s'appuyant sur un socle commun de connaissances¹, la « *smart city* » demeure un objet peu légitime au sein de disciplines et courants universitaires constitués et face auxquels les professionnels de l'urbain continuent de tâtonner. Si l'on s'arrête sur l'espace universitaire français, l'évolution de la « *ville intelligente* » au sein du champ urbain n'est pas sans rappeler celle de la *green criminology* dans le champ américain de la déviance qu'étudie Grégory Salle². Dans les deux cas, l'objet existe, est travaillé par des chercheurs clairement identifiables, qui publient régulièrement et se constituent en réseau, mais ils demeurent fortement dominés au sein de leur discipline de rattachement – dans le cas de la « *smart city* », principalement en sociologie urbaine, au sein du courant urbain de l'action publique, et en STS. Un doctorant rattaché au Centre de Sociologie de l'Innovation des Mines reconnaît par exemple qu'il évite le mot « *smart city* » en intervenant dans des événements scientifiques, quand bien même il estime travailler sur des expérimentations « intelligentes », car le concept serait considéré comme un objet anecdotique. Afin d'éviter d'avoir à refaire face à des « questions au mieux candides, au pire méprisantes », et de voir son travail décrédibilisé dès la lecture du titre de son intervention, il contourne désormais le terme.

¹ BOUSSARD, Valérie, « Les consultants au cœur des interdépendances de l'espace de la gestion », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 126, n° 1, 2009, p. 99-113.

² SALLE, Grégory, « De la *green criminology* à l'analyse de la gestion différentielle des illégalismes », *Deviance et Societe*, vol. 43, n° 4, 2019, p. 593-620.

Dans cet espace de la « *smart city* » qui demeure confus, au sein duquel le terme lui-même n'est pas toujours assumé, cinq grandes catégories d'acteurs se distinguent tout de même. La coexistence de ces différents courants, avec leurs références et pratiques distinctes, atteste qu'il n'existe pas *une* histoire officielle qui aurait débouchée sur une définition unanimement acceptée.

- La première catégorie correspond aux « visionnaires », pour qui la « *smart city* » est un horizon certain. Ils forment moins une communauté qu'un ensemble composite d'experts consacrés et de spécialistes auto revendiqués, pour qui la « ville intelligente » est une étape incontournable du développement urbain, bien qu'elle ne soit pas nécessairement souhaitable. Elle marque une nouvelle ère des villes qui, à défaut d'être une finalité, est en train d'advenir, qu'on le veuille ou non.
- Les défenseurs de la « ville durable » voient quant à eux la « *smart city* » au pire comme une notion concurrente, au mieux comme un outil au service d'objectifs de réduction de l'impact écologique des activités humaines en milieu urbain. Ils se situent dans la lignée des principes promus notamment par le « *new urbanism* » dans les années 1970.
- Relativement proches d'eux, par l'usage souvent commun d'une rhétorique de l'inclusion et de la réduction des fractures territoriales, les promoteurs d'une « démocratie urbaine »¹, fondée sur des dispositifs participatifs de proximité, voient également la « ville intelligente » et ses technologies comme un possible outil démocratique. Ici, les capteurs de qualité de l'air et autres données de mobilité importent moins que les « *civic tech* ».
- Une quatrième catégorie estime que la « ville intelligente » est au service de quelque chose, plutôt qu'un modèle urbain en soi. Au croisement de la systémique puis des *data sciences*, certains acteurs, généralement situés dans ou travaillant avec les administrations (y compris en leur proposant des offres commerciales), voient dans les nouvelles technologies urbaines un moyen de rationalisation de la décision publique. Elle offre un ensemble d'outils d'aide à la décision, dans le contexte d'une complexification croissante des espaces urbains.

¹ DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine, op. cit.*

- Enfin, pour certains la « *smart city* » constitue un objet d'étude. Cet ensemble comprend les acteurs qui ne l'envisagent pas comme une notion opératoire, mais qui cherchent à l'objectiver scientifiquement, quelle que soit leur approche disciplinaire. En pratique, les quelques trajectoires de chercheurs présentées précédemment montrent la grande porosité de cette catégorie.

Cette typologie n'a pas vocation à arrêter des catégories indépassables, qui chacune représenterait un tout homogène, mais elle permet de donner à voir quelques tendances contemporaines, qui se rapprochent parfois et entre lesquelles circulent certains acteurs.

Au fil de ces deux chapitres ont été introduits des acteurs individuels, quelques « visionnaires » qui revendiquent une autorité particulière, une capacité à estimer ce que sera la « ville de demain » fondée en partie sur une connaissance de la science et sur le recours à des imaginaires fictifs qui, pour certains, ont pénétré le champ scientifique – la figure du cyborg en est un exemple typique. Proposant de dépasser les agendas de leurs disciplines d'origine, au sein desquelles ils bénéficient d'une reconnaissance plus limitée que dans le champ de l'expertise de l'innovation urbaine, Carlo Ratti et Carlos Moreno semblent par exemple afficher ce qu'Hauchecorne appelait, à propos des « prophètes » français de Rawls, « une ambition nomothétique qui n'est sans doute pas étrangère à la liminalité de ces auteurs. [...] Cela leur permet d'afficher de grandes ambitions et d'investir des questions qui échappent à la problématique structurant [leur champ disciplinaire] »¹. L'auteur suggère que cette ambition rappelle activement la figure wébérienne du « prophète », dont la prophétie ne peut prétendre « au pouvoir de modifier durablement et profondément la conduite de la vie et la vision du monde des laïcs que si elle parvient à fonder une "communauté" »², mais dont l'autorité n'est jamais totalement acquise. À défaut de parvenir à s'imposer durablement comme définisseurs incontournables de la « *smart city* » et des formes qu'elle prendra à l'avenir, ces quelques penseurs/faiseurs d'une ville emplie de nouvelles technologies participent à la circulation d'imaginaires fictifs. Pendant l'enquête de terrain, un ensemble d'œuvres littéraires ou cinématographiques a été en effet récurrent, ponctuant les discours

¹ HAUCHECORNE, Mathieu, *La gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice*, *op. cit.*, p. 51.

² BOURDIEU, Pierre, « Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber », *European Journal of Sociology*, vol. 12, n° 1, 1971, p. 12.

et les écrits de certains enquêtés et de leur entourage¹. Sur des aspects spécifiques de la « *smart city* », relatifs par exemple à des risques supposés de surveillance généralisée de la population, il est ainsi courant que des critiques suggèrent une ville qui deviendrait orwellienne, tendrait à se rapprocher de certains épisodes de la série dystopique *Black Mirror*, ou encore de l'espace entièrement privatisé que décrit Alain Damasio dans *Les furtifs*, publié en 2019.

Il convient enfin de rappeler que la configuration sur laquelle se termine cette partie est en constante évolution. À la fin des années 2010, on observe par exemple d'autres acteurs, totalement extérieurs au champ urbain, se saisir progressivement de la « *smart city* », par une entrée *via* les questions sécuritaires et de surveillance des conduites dans l'espace public. Le concept de « *safe city* », évoqué plus haut², est en effet avant tout travaillé par des acteurs du champ de la sécurité³. Ces derniers participent, au fil du développement de dispositifs numériques de sécurité à destination des villes, à opérer un rapprochement des rhétoriques du contrôle et de la surveillance avec celle de l'innovation urbaine.

¹ Le titre d'un dossier de la revue *Quaderni*, « Smart city : "fiction" ou innovation stratégique », souligne une tension toujours palpable entre imaginaire et outil urbain, exacerbée dans la présentation lorsque l'auteur propose de considérer la « *smart city* » comme une « figure oscillant entre fiction et innovation numérique qualifiée de stratégique pour la condition urbaine ». GHORRA-GOBIN, Cynthia, « Smart City : "fiction" et innovation stratégique », *Quaderni*, art. cit., p. 6.

² Et il sera de nouveau abordé dans le chapitre 5, qui traitera plus en détail de la place des données dans le champ urbain.

³ PICAUD, Myrtille, « Peur sur la ville. La sécurité numérique pour l'espace urbain en France », *op. cit.*

— PARTIE 2 —

S'ARROGER UN DROIT À PENSER LE FUTUR DES VILLES

Le chapitre 2 a conclu à la position relativement marginale de la « *smart city* » au sein de l'université française. La question des transformations numériques de l'urbain n'est certes pas totalement absente de l'agenda des sciences humaines et sociales – des formations existent, des articles et ouvrages scientifiques sont produits –, mais le traitement de ces questions est largement rendu possible par des financements extérieurs. Des chaires financées par des entreprises privées, des forums marqués du sceau de collectivités territoriales et dont la vocation est au moins autant la fédération des acteurs du territoire que la production de nouveaux savoirs universitaires : ces dispositifs dans lesquels s'inscrivent les recherches contemporaines sur la « *smart city* » sont loin d'être anecdotiques. Au contraire, ils rendent compte de l'hétéronomie du champ universitaire et renouvellent un questionnement, loin d'être neuf, sur les conditions de productions de la science. S'intéressant à la formalisation d'une science communale, Renaud Payre parle par exemple de « chaires de papier » qui, au tournant du XX^e siècle, servent directement la réforme municipale et attestent d'une grande proximité entre les espaces savants et administratifs¹.

Mais si la création d'espaces où chercheurs et acteurs sectoriels « du terrain » se rencontrent n'est ni récente ni propre à la « *smart city* », l'observation des espaces interstitiels de celle-ci permet de noter une tension entre un nécessaire recours à des savoirs savants et une remise en cause d'un monopole du champ universitaire à les produire². Alors que l'universitaire est omniprésent sur les scènes de la « *smart city* » animées par *Le Monde* « *Cities* » et La Fabrique de la Cité, que sa parole semble admise comme légitime, il fait face à des « experts » détenteurs de savoirs pratiques, fondés sur une expérience du quotidien très valorisée. Il se voit également disputer l'exclusivité d'une capacité à produire des connaissances. Au nom d'un capital académique conséquent, mêlé à une connaissance des milieux économiques, administratifs, politiques, des acteurs extra-universitaires revendiquent ainsi une légitimité au moins équivalente, sinon supérieure, à celle des producteurs

¹ PAYRE, Renaud, « Les efforts de constitution d'une science de gouvernement municipal », art. cit.

² BOURDIEU, Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 88-104.

« traditionnels » de savoirs, à comprendre les enjeux urbains contemporains, à diagnostiquer les maux de la ville pour mieux les soigner.

Cette partie avancera ainsi la thèse que dans les interstices du champ urbain des acteurs produisent et mettent en circulation des savoirs indépendamment du champ universitaire mais en s'appuyant sur des ressources acquises sur ce dernier et en ayant un recours stratégique à ceux qui en font partie. En d'autres termes, en plus de valoriser des savoirs pratiques/opérationnels, qualifiés de professionnels, ils travaillent à la production de nouveaux savoirs en dehors et parfois en concurrence des espaces qui s'y attèlent traditionnellement. Dans ces espaces se joue donc la répartition des rôles de la production idéologique de la « ville de demain ».

La question de la création, qualification, circulation des savoirs doit être envisagée dans le contexte de dépendance – voire d'interdépendance – entre différents champs. Autrement dit, elle doit être envisagée au regard des caractéristiques sociales d'un champ faible dont l'hétérogénéité des prises au jeu des acteurs dans leur espace d'origine implique des logiques d'intéressement différentes. Dès lors, la pluralité des positions originelles, des règles ou encore des logiques de rétribution dans des champs originaires constitués tend à produire des coopérations au sein des espaces interstitiels. Dans ceux-là ne se matérialisent en effet pas strictement des concurrences pour l'acquisition de positions dominantes mais s'observe la coexistence de multiples acteurs de l'innovation urbaine. La notion, quasi oxymorique, de champ faible prend déjà le contre-pied d'une certaine orthodoxie bourdieusienne focalisée sur l'étude de champs dominants clairement constitués et marqués par des logiques de compétition. Et il importera dans le reste de cette thèse de poursuivre une réflexion qui ne va pas à l'encontre des apports de cette tradition sociologique, au contraire, mais qui se propose de la faire discuter avec d'autres appareillages théoriques. Dans la lignée de la première partie, articulée autour de la notion interactionniste de carrière, je continue d'envisager des apports de la deuxième école de Chicago. Tout d'abord, certains auteurs, particulièrement Anselm Strauss et Howard Becker, suggèrent que les motivations des acteurs ne sont pas strictement guidées par la recherche d'une position dominante et que l'action

collective est le produit de négociations¹. Les trajectoires de jeunes chercheurs que j'ai présentées dans le chapitre précédent, complétées par celles qui seront mentionnées dans le chapitre 3, montrent que ces acteurs n'ont absolument pas les mêmes ambitions individuelles. Pour certains la distinction dans le champ urbain importe moins que la préservation ou l'acquisition d'une reconnaissance, ou au moins d'une stabilité, dans leur champ originaire. Pour autant, d'un point de vue collectif, des groupes travaillent, à défaut de rechercher nécessairement des positions dominantes, à protéger un espace pris dans un cycle au fil duquel de nouveaux acteurs arrivent, revendiquent une expertise nouvelle, et face auxquels il s'agit de s'affirmer comme toujours légitimes. Bien que penser les rapports sociaux en termes de stricte conflictualité est réducteur, la question de la concurrence ne peut pas être complètement absente de l'appareillage théorique. La pensée d'Andrew Abbott, développée autour de la notion d'écologie pour penser l'interdépendance et les concurrences entre les professions et leurs expertises², semble alors particulièrement heuristique³. Au regard de cette entrée, ou du moins tentative d'entrée, de toujours plus d'acteurs qui se revendiquent capables de penser et de produire la « ville de demain », envisager cette dernière comme un écosystème de groupes en contact, en conflit, mais entre lesquels des alliances sont possibles, permet plusieurs choses : d'une part de prendre au sérieux les affrontements entre plusieurs catégories indigènes d'acteurs, d'autre part d'envisager les stratégies de légitimation et délégitimation de celles-ci. Et cela permet dans l'ensemble de considérer que les configurations qui se forment autour des questions d'innovation urbaine sont en constante évolution, sans partir du principe que les individus qui les composent sont constamment en quête de rétributions directes.

¹ STRAUSS, Anselm, *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1991 ; « Howard S. Becker et Alain Pessin : Dialogue sur les notions de Monde et de Champ », *Sociologie de l'Art*, OPuS 8, n° 1, 2012, p. 163-180.

² ABBOTT, Andrew, *The System of Professions: an essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988 ; ABBOTT, Andrew, « Écologies liées : à propos du système des professions », dans MENGER, Pierre-Michel (dir.), *Les professions et leurs sociologies : Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016, p. 29-50.

³ Cette réflexion en termes d'écosystème est prolongée dans l'étude des organisations, notamment des organisations internationales, pour montrer qu'autour d'elles sont constitués des environnements traversés de tensions, mais au sein desquels peuvent également se constituer des alliances. Voir par exemple : LAGRANGE, Delphine, LOUIS, Marieke et NAY, Olivier, *Le tournant social de l'international. Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

Afin de traiter des enjeux entourant la répartition de rôles dans la production et la diffusion de savoirs relatifs à la « ville demain », je présenterai d'abord les propriétés des espaces intermédiaires étudiés. Le chapitre 3 a pour objectif de clarifier les caractéristiques sociales des acteurs qui les font exister, les logiques de prises au jeu divergentes mais également les propriétés et croyances qu'ils ont en commun. En considérant les caractéristiques microsociologiques et les structures méso dans lesquelles elles s'inscrivent, il s'agit de montrer quelles sont les formes concrètes de dépendance de la « *smart city* » à des champs constitués et ce que la « *smart city* » leur apporte en retour. Dans ce chapitre il est donc question de mettre à jour les points de friction entre les frontières d'espaces sociaux, de rendre compte des porosités concrètes entre ceux-là. Dans le chapitre suivant je reviendrai sur la place qu'ils accordent aux savoirs, sur ce mouvement de remise en cause d'une légitimité propre au champ universitaire dans leur production.

Des espaces d'(inter)actions et de dépendances

Une entrée par la « ville intelligente » et par des espaces non-institutionnels, au croisement de différents champs, permet de mettre à jour un monde d'interrelations entre des acteurs qui, au fil de moments de huis clos, de scènes publiques ou de rencontres informelles, proposent de penser plus largement la « ville de demain ». La « *smart city* » est ainsi une entrée thématique par laquelle j'observe un « petit monde » qui n'est pas dédié strictement à ce sujet.

Extrait de carnet d'enquête 1 : L'entre-soi d'une conférence du *Monde* – un évènement « *Cities* », novembre 2017.

Quelques minutes avant 9h, la personne chargée de la logistique de la demi-journée invite ceux qui profitent encore du petit-déjeuner offert dans le hall du siège du *Monde* à rejoindre l'auditorium. Alors que la majorité des membres du public, des personnes souvent seules, s'est déjà pressée à l'intérieur, les invités qui animeront les quelques heures de débat prennent encore leur temps. Ils restent en petits groupes de trois ou quatre, se tutoient, se donnent des nouvelles et parlent des absents, se demandant si ceux-là ont bien confirmé leur présence à l'évènement. Entre ces groupes navigue un journaliste venu de Barcelone pour l'occasion et qui semble ici à son aise. Il salue les uns et les autres sans cependant s'attarder. Il serre rapidement la main d'une élue française puis celle d'un cadre haut placé d'une entreprise publique, échange quelques mots avec une géographe du CNRS, salue le maire d'une grande métropole européenne, montre à un auteur de fiction la porte d'entrée de l'auditorium, avant d'être abordé par la responsable de la logistique, qui le prie de l'aider à faire entrer tout le monde dans la salle. Il s'exécute aussitôt et demande aux quelques retardataires de bien vouloir aller s'asseoir. Sans attendre les derniers invités vont prendre place aux premiers rangs de l'auditorium, dont les plus de cent-quarante sièges sont occupés.

Ce moment précédant l'entame d'une conférence, qui met en scène des détenteurs de savoirs et savoir-faire que les organisateurs jugent légitimes et nécessaires pour imaginer les contours de la « ville de demain », laisse entrevoir un espace de relations, des coulisses dans lesquelles évolue un entre-soi. Les individus qui y prennent part se connaissent, certains d'entre eux font figure d'autorité et semblent auréolés d'un prestige particulier. Quelques éléments sont en effet les marques d'une certaine autorité : connaître personnellement tous les invités et les présenter entre eux, s'asseoir au premier rang, tutoyer les organisateurs, etc. À la marge des différents champs qui constituent celui de l'urbain, des zones d'interdépendances sont par moment tangibles et s'incarnent de façon visible et limitée dans le temps. Conférences, tables

rondes mais aussi voyages d'étude, groupes de travail ou réunions de projets, la « ville intelligente » comme espace social, c'est-à-dire comme espace pratique¹, rend des formes physiques variées. Et ces déclinaisons impliquent un éventail de présentations de soi pour les acteurs qui y circulent².

C'est à partir de l'observation, parfois participante, de quelques-uns de ces moments, croisée à des entretiens visant à replacer l'engagement sur les questions relatives à la « *smart city* » dans les trajectoires personnelles, et à l'analyse de littérature grise (rapports, présentations PowerPoint, règlements de prix, etc.) et d'archives organisationnelles et personnelles (comptes rendus de réunions, prises de notes en préparation d'évènements, programmes annotés, etc.), que je propose de dresser les caractéristiques de ces espaces où se pensent les contours de la « *smart city* » et plus largement du futur des villes.

Prenant le contrepied des approches macro des questions de l'urbain et du numérique, je propose de considérer, comme le fait Frédéric Lebaron à propos des politiques économiques, les interactions entre acteurs et espaces sociaux dans lesquels ils évoluent. En d'autres termes il s'agit de « "descendre" au niveau des acteurs individuels et de la distribution des multiples espèces de capitaux qu'ils peuvent mobiliser dans des contextes divers pour tenter d'imposer des "règles du jeu" particulières, tout en les situant en permanence dans un espace plus large, au sein duquel les institutions "agissent" également en tant que telles »³. En s'appuyant sur une analyse positionnelle et dispositionnelle des acteurs investis dans ces espaces je montrerai quelles sont les conditions de possibilité d'énonciation d'un « sens commun réformateur »⁴, fondé notamment sur une des ressources acquises dans des espaces dont dépend le champ urbain et sur une croyance partagée dans une forme de progrès.

Au cours de ce chapitre, je ne proposerai pas de cartographie, à la manière par exemple du travail d'inspiration bourdieusienne de John Hjelbrekke et Olav Korsnes qui, en objectivant quantitativement les capitaux qui structurent le champ du pouvoir norvégien, proposent une

¹ LEBARON, Frédéric, « L'espace social. Statistique et analyse géométrique des données dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », dans LEBARON, Frédéric et LE ROUX, Brigitte (dir.), *La méthodologie de Pierre Bourdieu en action. Espace culturel, espace social et analyse des données*, Paris, Dunod, 2015, p. 43-58.

² GOFFMAN, Erwing, *La présentation de soi*, op. cit.

³ LEBARON, Frédéric, « Quand la critique académique entre dans l'Institution : réflexions sur la structure du champ des politiques économiques », *Cultures & Conflits*, vol. 108, n° 4, 2017, p. 45.

⁴ TOPALOV, Christian, *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit., p. 40.

représentation en nuage de ce dernier, rendant visuellement compte de la polarisation entre un groupe d'« héritiers » et un groupe de « nouveaux venus »¹. Sans fournir une analyse exhaustive des volumes de capitaux détenus par les différents acteurs intermédiaires du champ urbain, je montrerai les principales ressources qui permettent l'acquisition de positions dominantes et fondent une ligne de démarcation entre « *insiders* » et « *outsiders* » de ces espaces. L'enquête de terrain ne permet pas, en effet, le même niveau de détails qu'une analyse du champ général du pouvoir fondée sur des données accessibles dans les *Who's Who* nationaux (dans *The Leadership Survey 2000* pour le cas norvégien). Ces matériaux mettent à disposition des informations qui permettent d'une part de compenser en partie les creux de l'entretien qui n'est parfois pas suffisamment poussé sur les aspects biographiques et, d'autre part, de constituer un vaste échantillon. La plupart des enquêtés rencontrés lors de l'enquête sont en effet dans l'ombre en comparaison de figures du pouvoir qui occupent des positions institutionnelles et entérinent officiellement les décisions publiques, même si celles-ci émanent en partie d'espaces interstitiels qui participent à déterminer ce qui relève ou non du pensable. Les informations biographiques trouvées à leur propos en ligne sont existantes mais relativement limitées. Le réseau social professionnel LinkedIn permet par exemple de retracer les trajectoires professionnelles mais ne donne pas toujours des informations exhaustives sur la trajectoire scolaire. Pour autant, j'essaierai de clarifier, à défaut de quantifier, les propriétés sociales des acteurs afin de rendre compte d'espaces aux entrées protégées et marqués par des hiérarchies.

L'analyse sociologique d'un champ faible (le champ urbain), plus exactement d'un recoin (celui de la « *smart city* »), dont il s'agit de qualifier ce qui en fait un espace à la fois identifiable en tant que tel et en même temps dépendant d'autres champs aux frontières de prime abord très établies, suppose de prolonger le questionnement méthodologique engagé en introduction. Un premier temps sera donc consacré à une réflexion, en complément des présentations des cas de l'introduction, sur l'intérêt de croiser deux principaux terrains d'observation avec le suivi de scènes internationales de la « *smart city* ». Dans un deuxième temps, je montrerai que ces espaces réunissent des acteurs aux croyances – dans la modernité

¹ HJELLBREKKE, Johs et KORSNES, Olav, « Héritiers et outsiders : sur la noblesse d'État norvégienne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 200, n° 5, 2013, p. 86-105.

de l'État notamment – et propriétés sociales proches mais ne constituent pour autant pas des espaces de lutte pour une même consécration. En effet, et ce sera l'objet d'une dernière section, l'existence d'espaces propres à la « *smart city* », au croisement de différents champs bien identifiés, n'exclue pas des prises au jeu dans ces derniers, impliquant des investissements individuels différents dans le champ urbain en fonction de logiques de rétributions extérieures.

1. Sur le terrain : observer des espaces non-institutionnels du champ urbain

Comment donner sens à des données empiriques recueillies dans des espaces flous, qui plus est des espaces saisis d'une « *smart city* » qui constitue à la fois une catégorie opérante pour les acteurs territoriaux et un signifiant-flottant dont la définition n'est pas unanimement arrêtée par ces derniers ? Comment rendre compte d'un petit monde d'interconnaissances, dans lequel certains cherchent à se distinguer quand d'autres semblent subir une position de domination malgré eux, où certains jours on est plus préoccupé par un plan de table que par l'imposition d'une idée, où les ambitions collectives clairement affichées se mêlent aux tournures parfois imprévisibles des trajectoires personnelles ? Faut-il donner une importance primordiale aux propriétés sociales des individus qui traversent ces espaces et à leurs pratiques quotidiennes, ou aux contextes organisationnels dans lesquels ils évoluent et aux croyances collectives récurrentes ? Je propose dans cette première section d'explicitier ce à quoi (et pourquoi) je me suis concrètement intéressée pendant mon enquête de terrain. Je défendrai d'abord l'utilité de s'attarder sur les parcours biographiques des acteurs rencontrés dans le cadre des terrains à La Fabrique de la Cité et au *Monde* « *Cities* », sans pour autant donner une place prépondérante à l'entretien. Cette position permet de rendre compte d'une tension entre une dépendance aux logiques de rétributions du champ originaire (notamment journalistique et universitaire) et une tentation d'acquiescer une reconnaissance comme acteur majeur de la « ville de demain ». J'ai également pris au sérieux les croyances partagées par ces acteurs. J'ai cherché à les replacer dans le contexte plus large des sujets d'intérêts en vogue dans le monde de l'innovation urbaine, que j'ai observés en m'intéressant aux programmes de plusieurs grands événements internationaux. Enfin, je mentionnerai l'effet de focale produit par la thèse et l'enquête que j'ai menée. En effet, celle-ci aurait sans doute été bien différente si je m'étais intéressée à d'autres terrains, notamment à ceux qui réunissent

des acteurs dominants de l'économie numérique, qui ne sont présents dans ce travail que par ce que les enquêtés en disent. Je clarifierai donc les limites de mon travail au regard de mes décisions empiriques, méthodologiques et épistémologiques.

1.1 Une enquête par entretiens et observations pour clarifier des positions occupées au croisement de différents champs

Les deux terrains d'observation ont été relativement « faciles » d'accès. Ils n'ont pas supposé d'entrer dans des espaces sensibles¹, de mettre en place des stratégies particulières, fussent-elles d'observation « clandestine »² ou « sous couverture »³, souvent indispensables pour accéder à des groupes particulièrement fermés. Leur accès n'a pas nécessité d'envisager de multiples contournements, même s'il a pu impliquer des contreparties. Par exemple, à La Fabrique de la Cité l'observation participante impliquait une activité quasi salariale. De ce fait, ma présence sur ce terrain s'apparentait à de la « participation observante »⁴ ce qui a, à terme, permis d'objectiver des dynamiques insaisissables autrement que de l'intérieur (mise à l'agenda de thématiques, répartition quotidienne des tâches, stratégies de carrières individuelles, etc.). La position dominante de certains enquêtés n'a quant à elle pas produit une asymétrie insurmontable dont j'aurai pu pâtir, tant en situation d'entretien qu'au cours d'échanges plus informels. Je n'ai donc pas été contrainte de mettre en place des « astuces méthodologiques » afin de dépasser ces difficultés, techniques dont la rationalisation au préalable aurait dès lors suggéré d'accorder un rôle distinct à ces enquêtés⁵.

Malgré la relative proximité de ces deux terrains – des événements communs sont organisés/fréquentés par les deux organisations et plusieurs de leurs membres se connaissent – je les ai approchés de façon différente. J'ai gardé plus de distance avec celui du

¹ BOUMAZA, Magali et CAMPANA, Aurélie, « Enquêter en milieu « difficile » », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 1, 2007, p. 5-25.

² CÉFAÏ, Daniel et AMIRAUX, Valérie, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. », *Cultures & Conflits*, n° 47, 2002.

³ FOURNIER, Pierre, « Deux regards sur le travail ouvrier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 115, n° 1, 1996, p. 80-93.

⁴ BEAUD, Stéphane et WEBER, Florence, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2010, p. 41.

⁵ COHEN, Samy, « L'art d'interviewer les dirigeants », dans COHEN, Samy (dir.), *L'interview démythifiée*, Presses Universitaires de France, 1999, p. 4-14 ; LAURENS, Sylvain, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? », *Genèses*, vol. 69, n° 4, 2007, p. 112-127.

Monde, malgré des rencontres répétées avec les mêmes acteurs sur une durée de deux ans, là où, sur une période plus resserrée, j'ai côtoyé quotidiennement les membres du *think tank*. Sur le premier, j'ai privilégié l'entretien, notamment biographique, pour les collectes de données, alors que travailler entre les murs de La Fabrique de la Cité l'a rendu presque secondaire. La proximité quotidienne avec ses salariés n'en faisait « que » un espace de fixation, parfois d'approfondissement des sujets abordés lors de conversations informelles. Dans les deux cas, j'ai récolté des données permettant de rendre compte d'une part de positions individuelles au croisement de plusieurs champs, d'autre part de la place occupée par la question de la « *smart city* » dans les trajectoires personnelles, de la façon dont les individus se positionnent au sein de leur organisation et, plus largement, de certaines de leurs propriétés sociales¹. Sur ce dernier point, l'enquête auprès de La Fabrique est cependant plus détaillée.

1.1.1 *Le Monde* « *Cities* » : des entretiens facilités par des observations régulières

Le matériel empirique a été principalement récolté lors d'entretiens, en priorité avec des journalistes travaillant ou ayant travaillé dans la séquence, y compris en tant que stagiaire dans un cas, ainsi qu'avec du « personnel d'appui » à la rédaction, c'est-à-dire en charge des aspects logistiques et partenariaux. Ces entretiens visaient notamment à comprendre le rôle de chacun dans le dispositif mais également la place de « *Cities* » dans leur trajectoire professionnelle. En cela, il s'agissait également d'étudier l'évolution de leur place au sein du journal. En plus de circonscrire l'espace des acteurs de l'urbain, l'enquête a ainsi permis de questionner les frontières et les hiérarchies au sein de la profession de journaliste, ce que j'évoquerai plus loin dans ce chapitre. Grâce à leur durée parfois conséquente (jusqu'à plus de trois heures) ou leur répétition, ils ont également permis de recueillir des informations biographiques utiles pour replacer l'évolution des carrières professionnelles dans une trajectoire de vie plus globale.

J'ai également élargi l'enquête en dehors des murs du *Monde* en interrogeant quelques membres du jury des prix et/ou intervenants lors de conférences. À travers 31 entretiens auprès de 26 enquêtés, dont certains ont également été interrogés au titre de leur proximité

¹ Voir l'annexe 1 pour un récapitulatif des trajectoires scolaires et professionnelles des enquêtés de ces deux terrains rencontrés dans le cadre d'entretiens.

avec La Fabrique de la Cité, j'ai acquis une connaissance du fonctionnement de la séquence. Ce matériau a également permis de recueillir des données sur les perceptions de celle-ci par les divers participants, qui, en fonction de leur position dans leur champ originaire, n'ont ni le même intérêt à prendre part au dispositif ni ne projettent la même chose sur celui-ci.

En plus de constater la mise en scène d'experts, l'observation régulière des événements organisés par la séquence a été l'occasion de nombreux échanges informels qui ont complété les entretiens. Ils ont eu lieu à la fois avec des membres de l'organisation et des participants, y compris parfois des lauréats des prix de l'innovation. Ces échanges ont parfois été simplifiés par l'intermédiaire d'enquêtés – certains journalistes se préoccupant au fil des mois de l'avancée de mon travail – qui me suggéraient même parfois directement des pistes de recherche. Même si j'y suis toujours restée extérieure, ne voyant des coulisses du *Monde* que ce que les enquêtés voulaient bien m'en montrer, ma position sur le terrain a logiquement évolué pendant les quasi deux ans d'enquête. L'extrait de carnet d'enquête ci-dessous est ainsi drastiquement différent de celui, qui date d'un peu plus d'un an plus tôt, que je cite en introduction du chapitre : alors que, dans un premier temps, j'observe des acteurs qui me sont inconnus, que j'entrevois des hiérarchies symboliques sans pouvoir encore les expliciter, à force de fréquenter ces acteurs ils se permettent, et moi aussi, plus de familiarités.

Extrait de carnet d'enquête 2 : Trouver sa place sur le terrain – un événement « *Cities* », janvier 2019.

Arrivée à la conférence un peu en avance, j'en profite pour aller saluer [un journaliste, A.], qui me fait spontanément la bise. Je suppose qu'à force de l'avoir sollicité en entretien et de l'avoir interrogé rapidement au détour de chaque événement auquel j'assiste, je commence à « passer de l'autre côté ». L'attitude de [une autre journaliste, B.] semble d'ailleurs le confirmer : en me voyant elle vient rapidement me demander des nouvelles et me propose qu'on prenne le temps de discuter un peu à la fin de la conférence. Avant qu'elle rejoigne le rédacteur en chef qui vient de lui faire signe, je lui demande si elle pourra m'aider à négocier un entretien avec lui plus tard (je l'ai sollicité une fois directement puis lui ai envoyé quelques mails, mais pour le moment c'est un échec). Elle m'assure qu'elle le fera. [...] Après avoir échangé rapidement avec [la responsable logistique], qui accepte que je jette un œil à la liste du public (inscription gratuite mais obligatoire), je rejoins de nouveau A., que j'ai vu discuter avec [un expert], avec qui je voudrais absolument un entretien. Il me présente en lui suggérant qu'il serait sympa de trouver un moment pour me parler, ce qu'il promet de faire si j'envoie un mail à son assistante, en précisant bien qu'on s'est rencontrés ici.

[...] Malheureusement B. n'a pas eu le temps de jouer les intermédiaires avec le rédac' chef. Je viens de la croiser et elle s'est excusée de devoir partir déjeuner avec les sponsors – ce qui clairement n'a pas l'air de la réjouir, au contraire (« c'est bien que je suis obligée »). Elle me propose cependant de l'appeler demain pour qu'on trouve le moment, dans les prochains jours, pour l'entretien qu'on n'a pas encore officiellement fait.

Malgré des mois d'enquête, je n'ai jamais échangé plus que quelques mots avec certains acteurs, pourtant omniprésents sur le terrain (le nouveau rédacteur en chef et une des journalistes « *Cities* » notamment). Ceux-là sont toujours restés cordiaux et m'ont permis de glaner çà et là de petites informations sur ce qu'ils faisaient et pourquoi ils semblaient si pressés. Ces conversations rapides se terminaient souvent par la promesse d'un entretien à laquelle ils ne donnaient malheureusement pas suite malgré mes relances. Mais si je n'ai pas rencontré longuement tous ceux qui se sont investis dans la séquence, au moment de m'éloigner du terrain j'en ai une connaissance satisfaisante, j'ai notamment compris les positions de chacun dans cet entre soi, les rapports individuels différenciés aux enjeux informationnels et économiques de la séquence, ou encore la diversité des ambitions dans les champs urbain et journalistique au sein d'un même collectif.

1.1.2 La Fabrique de la Cité : suivre le quotidien de l'intérieur

Côtoyer des enquêtés quotidiennement pendant plusieurs mois implique un rapport de proximité, d'autant plus lorsqu'on a peu ou prou le même âge, le même parcours scolaire, parfois des parcours familiaux assez proches. En plus de permettre de saisir le quotidien d'une organisation qu'on ne fait pas que regarder de loin mais avec laquelle on travaille également, l'observation participante implique parfois de tisser des liens de sympathie qui facilitent les discussions sur les trajectoires de vie, les problèmes professionnels du quotidien ou encore les aspirations à moyen et à long terme. Par exemple, lors d'un déplacement à Bordeaux dans le cadre d'une formation à laquelle la présidente m'a proposé de l'accompagner, j'ai eu une des conversations les plus approfondies avec elle sur les rapports divers du *think tank* aux différents représentants des entités de la *holding*. Et ce sont pendant des pauses café ou des déjeuners, ou encore sur le trajet pour rejoindre un rendez-vous dans un autre arrondissement de Paris, que j'en ai appris le plus sur les ambitions et les déceptions professionnelles de l'un, ou encore sur les frustrations d'une autre quant à ses projets du moment.

Extrait de carnet d'enquête 3 : De l'importance des interactions informelles – une après-midi à La Fabrique de la Cité, octobre 2019.

Alors qu'elle refuse habituellement toute distraction dans l'après-midi, A. s'empresse cette fois de quitter son poste de travail pour m'accompagner chercher un café. Elle a l'air particulièrement lassée et il suffit d'une question pour qu'elle reconnaisse qu'elle a l'impression de ne pas encore se remettre de Toronto alors que l'expédition a eu lieu il y a une semaine, que l'organisation du voyage lui a été tellement pénible ces derniers mois qu'elle a le sentiment que son travail n'a plus de sens. En prime, la perspective de son entretien annuel la démoralise car elle craint de ne pas parvenir à faire comprendre à sa supérieure à quel point son travail de l'année lui semble éloigné de ce qu'elle devrait faire en théorie. Arrivées à la machine à café, je lui propose de prendre dix minutes de pause. La conversation (ou plus exactement un monologue de sa part ponctué de quelques questions de la mienne) dure une quinzaine de minutes. A. y évoque notamment son intention d'exiger que la « promotion fantôme » qu'elle a reçue il y a environ un an fasse l'objet d'un avenant à son contrat et soit considérée dans la réévaluation de son salaire, qu'elle estime insuffisant au regard de ses compétences et de ses responsabilités. Voyant l'heure tourner, elle suggère tout de même de ne pas s'attarder plus mais me remercie de l'avoir écoutée. Je lui proposerai sans doute de reparler des enjeux de son entretien annuel dans quelques jours, avec cette fois un enregistreur sous la main.

[Ndla : quelques jours plus tard, nous avons effectivement échangé de nouveau, cette fois dans le cadre d'un entretien enregistré, sur ce sentiment de n'être pas reconnue comme elle le souhaitait et sur ses perspectives d'avenir professionnel.]

Extrait de carnet d'enquête 4 : De l'importance des interactions informelles bis – entre deux activités de l'expédition urbaine de La Fabrique de la Cité à Toronto, septembre 2019.

B. et moi avons quitté le restaurant un peu avant la fin du dîner pour rejoindre le port, où des voiliers nous attendent pour une expédition nocturne sur le lac Ontario. Il fait froid, on a sommeil, aucun de nous deux ne voit l'utilité d'aller faire une reconnaissance pour s'assurer que les bateaux n'ont pas disparu, mais puisque nos noms sont écrits noir sur blanc sur le *roadbook* (littéralement « B. et Elise quittent le restaurant pour aller au port ») on ne peut pas s'y dérober, sauf à risquer de pousser A. à la crise de nerfs. À défaut d'être utile pour le collectif la mission est cependant instructive pour moi. Alors que nous attendons le reste du groupe (tout en regrettant d'avoir surestimé les températures de l'Ontario en septembre), il se lance en effet dans une longue explication sur l'importance selon lui tout à fait différenciée que projettent les différents grands patrons des filiales VINCI sur La Fabrique de la Cité. Pour [un cadre dirigeant], dont j'apprends notamment que son passage de la direction d'une filiale à une autre a été vécu comme une véritable rétrogradation, c'est un des outils par lesquels il se présente comme le « monsieur innovation » du groupe. J'avais à peu près le même diagnostic en tête, mais j'essaierai de recueillir l'avis au concerné demain. [...] B. semble très au courant des jeux de pouvoir au sein de VINCI – moins par envie que par nécessité, dans la mesure où il estime que son avenir professionnel est lié à la place de La Fabrique au sein du groupe. Malheureusement je ne suis pas certaine qu'il accepterait de me parler de nouveau des enjeux de succession de VINCI dans le cadre plus formel d'un entretien. [ndla : j'avais déjà évoqué le sujet avec

une de ses collègues, qui a accepté de me répondre mais m'a demandé de couper l'enregistreur et de lui assurer que je garderai ses propos pour moi]

La contrepartie de cette proximité est que la restitution de la parole est encore moins évidente qu'avec des enquêtés avec lesquels on entretiendrait un rapport plus distant et qu'on côtoierait peu ou pas en dehors des entretiens. Pour contourner l'impossibilité de rapporter tels quels des propos, aussi importants puissent-ils sembler, qui font l'objet d'un accord de confidentialité tacite dès lors qu'ils ont été prononcés dans des discussions entre collègues et non pas d'un enquêté à une chercheuse, deux solutions s'imposent. La première consiste à revenir sur un sujet évoqué de façon informelle dans le cadre plus officiel d'un entretien semi-directif, durant lequel l'enquêté accepte de répéter et de préciser son propos. Les entretiens avec les salariés de La Fabrique de la Cité ont dans l'ensemble servi à « recueillir la preuve », ont permis d'approfondir certains points, mais ce n'est pas au cours de ceux-là que j'en ai beaucoup appris sur les uns et les autres. La deuxième est une stratégie de restitution qui consiste à pousser l'anonymat encore un peu plus loin que pour mes autres terrains. Afin de pouvoir citer des extraits de carnets d'enquête relatant des situations du quotidien mais également des entretiens au cours desquels une personne de l'équipe est nommée directement, j'ai choisi, sauf dans de très rares cas où la fonction est nécessaire pour l'analyse, de ne pas mentionner le titre professionnel de l'enquêté. La structure ne comptant qu'une dizaine de salariés, ayant presque tous un titre différent, dès lors que je le précise il serait aisé de reconnaître la personne¹. Florence Weber rappelle la nécessité d'interroger les modalités de la coopération (et les limites de celle-ci) entre enquêté et enquêteur dans la production de connaissances ethnographiques, d'autant plus si la publication peut avoir des conséquences sur les enquêtés, particulièrement dans leur milieu d'interconnaissance^{2,3}. La

¹ Là où le parler d'un journaliste « *Cities* », ou d'un journaliste indépendant est une formule plus vague. Dans le cadre du *Monde* la précision est par ailleurs nécessaire pour distinguer les acteurs qui ont un travail avant tout éditorial ou logistique, alors que les salariés du *think tank* ont des missions relativement proches les unes des autres (avec des hiérarchies, certes, mais les préciser n'est pas toujours nécessaire).

² WEBER, Florence, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, vol. 70, n° 1, 2008, p. 140-150.

³ De manière générale, pour tous les cas de la thèse j'ai choisi de limiter au maximum les titres professionnels. Il est cependant parfois utile de situer l'individu au sein d'un collectif, en mentionnant un poste de direction, dans une partie concernant l'organisation en représentation. Lorsqu'une citation provient d'un entretien, ou qu'un enquêté est mentionné à partir de mon carnet de terrain dans une situation d'observation à huis clos, je mentionne l'organisation sans le titre professionnel, ou, si cela est plus pertinent d'un point de vue analytique, la situation professionnelle sans mention précise de l'organisation – par exemple : cadre dans une entreprise de X. secteur, professeur dans Y. discipline, etc.

technique de l'« anonymisation-pseudonymisation », c'est-à-dire changer le prénom de l'enquêté, est désormais relativement commune en sciences sociales et compte parmi ses avantages une fluidification de la narration¹. Pour autant, elle ne me semble ni particulièrement utile, la position sociale associée à un prénom pouvant et devant être explicitée par le recours à une somme de variables², ni souhaitable dans la mesure où cela pourrait donner l'impression d'une proximité voire d'une familiarité avec les enquêtés qui pourrait être erronée³. Pour remplacer un prénom mentionné en entretien ou dans mon carnet de terrain j'utilise, sauf donc si la mention de la fonction est nécessaire, une lettre aléatoire, qui ne correspond pas à un enquêté en particulier : l'identité de « A. » change au fil des extraits. J'ai conscience que ce choix n'est pas celui qui rend la lecture la plus aisée mais il me semble être celui qui respecte le mieux l'anonymat.

Le terrain à La Fabrique de la Cité ne s'est pas arrêté à suivre ses salariés. J'ai également rencontré des experts sollicités par le *think tank*, des membres du comité d'orientation ou encore des participants à des groupes de travail ou à des voyages d'étude. Ces rencontres ont souvent donné lieu à des conversations très utiles pour la compréhension de l'écosystème de La Fabrique de la Cité (qui fait quoi, pourquoi, depuis quand ?), et sur les liens entretenus entre les différents acteurs. Celles-ci ont été entrecoupées de discussions, auxquelles j'assistais sans réellement y prendre part, qui n'avaient pas systématiquement un grand intérêt pour l'enquête. Elles permettaient tout de même de confirmer le présupposé selon lequel la bourgeoisie d'affaires aime les montres suisses tout en infirmant celui qui voudrait que les individus de cette même catégorie (préconçue et non analytique) ne puissent pas être « de gauche ». Les entrées de mon carnet de terrain relatives à un voyage d'étude regorgent ainsi d'anecdotes qui rendent compte d'un entre-soi dans lequel les signes d'appartenance sont discrets mais visibles et où l'on partage un goût de la réforme mais pas nécessairement la même famille politique. Ce terrain très riche est donc marqué par de nombreuses rencontres informelles, par ailleurs parfois complétées par des entretiens (une vingtaine).

¹ COULMONT, Baptiste, « Le petit peuple des sociologues », *Genèses*, vol. 107, n° 2, 2017, p. 153-175.

² WEBER, Florence, « Publier des cas ethnographiques », art. cit.

³ PINÇON, Michel et PINÇON-CHARLOT, Monique, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, vol. 3, n° 1, 1991, p. 120-133.

1.1.3 Une enquête face à des acteurs réflexifs

Sur ces deux terrains, une question s'est posée bien plus directement que sur les terrains « complémentaires » : que faire des tentatives d'objectivation de soi des acteurs ? Sans être face à une injonction à la réflexivité, comme cela peut être le cas pour certains professionnels¹, nombre d'entre eux interrogeaient en effet ouvertement, en entretien ou lors d'échanges informels, la portée et les limites de leurs pratiques en mobilisant parfois des outils conceptuels proches de ceux qui pourraient être utilisés dans un travail de sciences sociales. La réflexion portée par certains salariés de La Fabrique de la Cité sur le caractère politique ou non de leurs activités est à ce titre très parlante.

« On ne répond pas à une commande politique mais globalement à La Fabrique de la Cité on est une machine politique assez incroyable. [...] C'est ce que je voulais dire en disant on a un positionnement politique, c'est-à-dire qu'on utilise des notions, des outils politiques, des clefs de lecture politiques, mais on va essayer d'en épurer au maximum la charge critique pour pouvoir rendre audible notre travail puisque l'objectif premier d'un *think tank* c'est de diffuser au maximum. »²

« La Fabrique a cette mission-là, c'est-à-dire d'orienter les réflexions de l'ensemble des parties prenantes de la fabrique urbaine vers, eh bien, des problématiques neuves, et c'est en ça qu'on pourrait peut-être la qualifier de politique. Mais on n'est clairement pas pris dans des considérations partisanses. »³

L'utilisation ouvertement réfléchi de notions (ici, celle de politique) dont l'enquêté suppose que l'enquêtrice leur donne un sens qui pourrait être différent du sien et qu'il prend ainsi le soin de clarifier, nécessite d'être interprétée et pas réutilisée telle qu'elle. On cèderait sinon à une des tentations identifiées par Christine Guionnet à propos des frontières du politique, « celle du relativisme, qui consisterait à estimer qu'est politique uniquement ce que les acteurs directement concernés considèrent et décrivent comme tel »⁴.

¹ On pense par exemple aux professionnels de la participation, pour qui la réflexivité est « un enjeu de positionnement et de présentation de soi » : PUIG, Judith Ferrando y et PETIT, Guillaume, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations*, vol. 16, n° 3, 2016, p. 24.

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 6 août 2019.

³ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 8 octobre 2019.

⁴ GUIONNET, Christine, « Préalables sur les frontières du politique », dans PLOUX, François, OFFERLE, Michel et LE GALL, Laurent (dir.), *La politique sans en avoir l'air : Aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, op. cit., p. 299.

J'ai par ailleurs été quelques fois déstabilisée par les attentes exprimées ouvertement quant au contenu de l'entretien. Familiers de la démarche sociologique, certains enquêtés manifestent leurs connaissances de ce qu'ils estiment comme étant mes attentes de l'entretien, supposant par exemple que je souhaite des détails sur leurs origines sociales. Ce pré-supposé facilite alors la mention des trajectoires biographiques, sujet intime parfois difficile à aborder en raison notamment d'une distinction que certains acteurs tiennent à conserver entre sphères professionnelles et privées¹. Néanmoins, il implique également souvent des réponses lacunaires correspondant aux attentes présumées. Même s'il fut relativement aisé de faire revenir les enquêtés sur des éléments particulièrement importants de leurs trajectoires, passés sous silence ou mentionnés seulement succinctement (la trajectoire scolaire par exemple), il fut cependant plus délicat de rebondir lorsque ceux-ci partageaient leur étonnement, sur un ton qui peut être interprété comme critique, quand mes questions ne correspondaient pas à l'idée qu'ils se faisaient de l'entretien. Par exemple, une enquêtée, consultante indépendante, diplômée de l'ESSEC et du cycle d'urbanisme de Sciences Po Paris, m'interrompt par exemple pour s'étonner que je n'aborde pas, dès le tout début de l'entretien, les éléments de sa trajectoire sociale.

« Je vous coupe, je suis désolée, mais je ne comprends pas comment vous travaillez. Je ne comprends vraiment pas comment vous pouvez travailler... Comment vous allez utiliser cet entretien si vous ne me demandez pas d'où je viens par exemple ? Vous ne me posez pas de question sur ça ? Je suis curieuse de savoir quel est votre cadre d'analyse. »²

Dans les quelques cas où fut exprimée ce genre de suspicion quant à la pertinence de mes questions, pour ne pas laisser l'enquêté « prendre la main » sur l'entretien, en acceptant de mettre de côté certaines interrogations afin de se concentrer sur ce qu'il estimait comme étant nécessaire, j'expliquais que j'avais prévu de revenir sur la socialisation primaire³ un peu plus tard, si le temps nous le permettait, et j'insistais pour revenir sur certains aspects de la vie professionnelle.

À l'inverse, je fus confrontée à une situation où, plutôt que de sous-entendre une connaissance des modalités de l'enquête par entretien, l'enquêté, expert médiatisé de la

¹ LAURENS, Sylvain, « « Pourquoi » et « comment » poser les questions qui fâchent ? », art. cit.

² Entretien, consultante indépendante, le 8 avril 2020.

³ Dans une situation où l'enquêté suggère sa familiarité avec le travail sociologique, je fais volontairement usage d'un vocabulaire fortement associé à la discipline afin de rappeler ma propre légitimité académique.

« *smart city* », a exprimé ouvertement son aversion pour mon travail et l'inintérêt ressenti de mon approche, jugée comme « indigne d'un travail doctoral ». Refusant catégoriquement de revenir sur son parcours, autant professionnel que personnel, il a d'ailleurs mis fin à l'entretien au bout d'une vingtaine de minutes, après avoir compris que je n'étais pas strictement intéressée par ses écrits, quand bien même je l'avais sollicité en expliquant que je souhaitais avant tout revenir sur sa trajectoire professionnelle.

Qu'ils facilitent le travail d'entretien ou le rendent au contraire plus ardu, les présomptions manifestées de façon récurrente par les enquêtés à propos du contenu d'une thèse de sociologie politique reposant en partie sur des entretiens impliquent de rester attentive à ne pas souscrire directement à certaines mises en récit des enquêtés. C'est particulièrement le cas de celles qui tendent à interpréter sa propre trajectoire en suggérant parfois des liens de cause à effet entre dispositions sociales, trajectoires biographiques et parcours professionnel.

« Déjà, il faut savoir que je viens de Vénissieux, où j'habitais encore au moment des émeutes de 2005, *ce qui explique probablement en partie où je suis aujourd'hui*. »¹

« *Tu sais, je connais aucune institution qui aime les gens indépendants. Sauf que moi j'ai toujours bien aimé ça... Ce qui, ceci dit, était peut-être un peu plus facile pour moi que pour d'autres*. Mais tout de même. Moi je crois, je crois pouvoir dire que j'ai jamais eu de salaire. [...] Mais c'est pas très sérieux, j'ai pas forcément bien fait et j'ai décidé de vivre à l'étranger, mais ça c'est un autre sujet. »²

« J'avais fait un truc à la maison de l'Amérique latine, y'avait plein de députés, de sénateurs, et moi, après c'est ma personnalité aussi, et j'ai eu le malheur, un mec, un sénateur, de pas l'appeler monsieur le sénateur, oh lala... le cinéma. [...] J'ai fait Sciences Po mais c'était vraiment pas le même monde que le mien, *y'avait des codes que je connaissais pas parce que de là d'où je viens on les a pas*. J'étais en ZEP, ma mère est femme de ménage, mon père est ouvrier, donc j'avais l'impression d'être entre deux mondes [...]. »³

« J'étais plutôt bonne en langues et en lettres et comme le plan suprême de mon père c'était Sciences Po il fallait absolument que j'ai la mention très bien. Moi ça m'intéressait pas tant que ça mais si je voulais avoir la mention très bien j'avais clairement qu'une seule possibilité c'était L. En ES et en S j'aurais jamais réussi. *Donc clairement c'était une stratégie scolaire, qui a d'ailleurs été payante*. »⁴

¹ Entretien, La Fabrique de La Cité, le 9 août 2019.

² Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde « Cities »*, le 29 novembre 2018.

³ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 5 septembre 2019.

⁴ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 9 août 2019.

Ces extraits, particulièrement les passages en italique, illustrent la distance que prennent parfois les enquêtés avec leur parcours, en suggérant au passage des clefs d'analyse. Dans la majorité des cas, les enquêtés se prêtent volontiers à l'objectivation sociologique et essaient même d'en faciliter le travail¹. Cela suggère d'une part l'acceptation de l'idée selon laquelle leurs actions sont indissociables, à défaut d'être complètement conditionnées, par leurs ressources et leur position sociale. D'autre part la maîtrise du registre sociologique témoigne de propriétés sociales, notamment d'un capital académique conséquent² souvent acquis dans des écoles proposant des cours en sciences sociales. La réflexivité dont ils font preuve en entretien et parfois au-delà³ est finalement loin d'être une contrainte, comme je l'ai imaginé dans un premier temps, qu'il s'agirait de contourner en s'attachant à ne lui donner surtout pas de poids trop conséquent dans l'analyse, de peur de privilégier des discours indigènes au détriment de la vérité sociologique. Il s'agit plutôt d'un matériel empirique très précieux qui informe sur la position sociale de l'enquêté, ses ressources, et qui renseigne sur son rapport aux savoirs.

1.2 Les « modes » de l'innovation urbaine

Bien qu'elle fasse l'objet de critiques, la « ville intelligente » est loin d'être enterrée. En atteste notamment sa présence dans les programmes de grands événements internationaux. L'exposition universelle de Dubaï 2020, reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire, a par exemple pour thème la ville intelligente et durable et pour slogan « connecter les esprits, construire le futur ». À défaut d'avoir pu me rendre dans plusieurs « grandes messes », qui

¹ Au contraire par exemple de la grande bourgeoisie économique, dont Kevin Geay montre qu'un certain mépris de la sociologie, couplée à un refus de la référence partisane, rend ardu un travail sur les déterminants du vote mais que cette revendication d'un « apolitisme » et la présentation de soi peut constituer un objet d'étude en tant que tel. Voir en particulier le chapitre 3 de sa thèse : GEAY, Kevin, *Enquête sur les rapports au politique des classes supérieures*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 9, 2015.

² Sur la notion de capital académique, voir par exemple l'usage que Thomas Medvetz en fait pour illustrer la position des *think tanks* américains au croisement d'espaces savants, économiques et politiques. Il montre que ces organisations sont prises entre une nécessité d'employer des salariés à fort capital académique (issus du monde académique) pour se légitimer dans l'espace social, tout en ne devant pas abuser de recrutements dans le champ universitaire, au risque d'être associés aux sphères académiques plutôt que du pouvoir. MEDVETZ, Thomas, « Les *think tanks* dans le champ du pouvoir étatsunien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 200, n° 5, 2013, p. 44-55.

³ L'acceptation de ma présence à La Fabrique de la Cité repose ainsi en théorie sur une volonté d'avoir un retour extérieur sur les pratiques collectives de l'organisation. En pratique cet intérêt pour le regard sociologique est plus nuancé.

auraient pu constituer un terrain en soi¹, j'ai tout de même assisté à l'une d'elle et ai suivi de loin les programmes de quelques autres. Cela m'a permis à la fois de prendre la mesure de l'importance de la « *smart city* » dans des espaces internationaux et de voir quels sont les acteurs et discours légitimes à son propos. Cela a également nourri une réflexion sur la place à accorder aux croyances les plus omniprésentes le long de l'enquête.

1.2.1 La « *smart city* » dans de « grandes messes » de l'urbain

En plus d'un travail de terrain autour des quelques cas complémentaires présentés en introduction, l'enquête a été complétée par une observation d'un des grands sommets des acteurs de la ville et par le suivi (non systématique) de l'agenda évènementiel de la « ville intelligente ». Contrairement à d'autres domaines, comme celui de l'audiovisuel, la « *smart city* » ne connaît pas d'évènement incontournable où, à l'image du « marché-festival de Canne »², tous les acteurs de l'industrie se retrouveraient pour sonder les tendances et lier d'éventuels partenariats. Le monde de la « ville intelligente » a beau être traversé d'évidents enjeux économiques, ceux-là sont trop diffus et les visions de ses acteurs parfois trop éloignées pour qu'il puisse être saisi dans son ensemble lors d'un même salon, d'un congrès ou encore d'un marché. Le Smart City Expo World Congress, organisé chaque année depuis 2011 à Barcelone, affiche ainsi une volonté de faire converger pendant quelques jours entreprises privées, collectivités, réseaux de villes, experts et visiteurs avisés, mais il est loin de faire l'unanimité. Certains acteurs lui préfèrent de « grandes messes internationales »³ plus généralistes, organisées par des organisations internationales (le World Urban Forum d'ONU Habitat par exemple), pour des questions notamment de capital symbolique associé à un fort coût d'entrée⁴. D'autres encore se retrouvent dans des rendez-vous sectoriels (le Consumer Electronics Show ou Mov'eo Imagine Mobility Forum pour n'en citer que deux). Si aucune de ces rencontres n'est l'immanquable évènement international de la « *smart city* », toutes permettent d'entrevoir l'importance économique projetée sur le supposé tournant

¹ SIMEANT, Johanna, « Localiser le terrain de l'international », art. cit.

² LECLER, Romain, « Nouvelles vagues », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 206-207, n° 1, 2015, p. 14-33.

³ SIMEANT, Johanna, « Localiser le terrain de l'international », art. cit, p. 145.

⁴ Une participation au World Urban Forum est par exemple perçue par les salariés de La Fabrique de la Cité comme une consécration, la reconnaissance d'une légitimité à prendre part à des discussions transnationales sur le devenir des villes.

numérique des villes. Le décompte des évènements organisés en parallèle de ces « grandes messes », souvent par de grands groupes privés, est une bonne entrée pour soutenir ce constat. Lors du World Cities Summit 2018, organisé à Singapour, le cabinet de conseil McKinsey proposait ainsi un petit-déjeuner en comité restreint lors duquel étaient vantées les opportunités économiques offertes par la « *smart city* » en Asie du Sud ; quelques heures plus tard, lors d'une conférence de presse/déjeuner, Dassault Système et la ville de Canton louaient également les débouchés économiques offertes par « le monde digital »¹. En complément de mon travail sur des cas particuliers, cette observation de quelques jours durant laquelle j'ai pu échanger avec de nombreux participants et des membres de l'organisation, avait pour objectif de prendre un peu de hauteur et de comprendre la place occupée par la « *smart city* » dans un espace transnational réunissant principalement des collectivités et des entreprises. Elle m'a permis d'observer les pratiques concrètes et les formes de collaboration entre acteurs urbains valorisées dans un des évènements traitant des questions urbaines les plus reconnus à l'échelle internationale. Mais parce que je n'avais pas l'intention de m'intéresser en particulier aux trajectoires de ceux qui s'investissent dans ces espaces internationaux, ce qui aurait nécessité de construire un nouveau cas d'étude, je n'ai pas renouvelé la démarche. Je me suis contentée par la suite de suivre à distance quelques programmes de grands évènements, étant entendu qu'il aurait été impossible de regarder de façon exhaustive l'actualité évènementielle de la « *smart city* » en Europe², et encore moins dans le monde. Rien qu'en France les évènements ne manquent pas : *Smart city Mag* organise une « tournée » de quatre à cinq dates chaque année ; le journal *La Tribune* organise annuellement un forum financé par des partenaires économiques, avec environ autant de dates ; certaines villes et métropoles cherchent également à s'implanter dans le paysage évènementiel – l'Eurométropole de Lille organise ou co-organise par exemple régulièrement

¹ Carnet d'enquête, au World Cities Summit, le 10 juillet 2018.

² Je rappelle que plus de 500 évènements, sur une période d'un peu plus de cinq ans, sont répertoriés par la plateforme « Smart Cities Market place » mise en place par la Commission européenne.

Un journaliste de « *Cities* » notait quant à lui qu'en 2017 plus de 20 évènements d'envergure internationale se tiendraient en Europe sur le thème de la « *smart city* ». G. Bermond, 30 mars 2017, « Boom des évènements smart city en Europe », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2017/03/30/boom-des-evenements-smart-cities-en-europe_5103364_4811534.html [consulté le 20/05/2021]

des rencontres visant notamment à promouvoir les collaborations entre acteurs publics et privés¹.

1.2.2 Un « esprit » de la « ville intelligente » ?

Porter une attention à ce qui se dit et avec qui dans ces espaces de rencontres permet de relever quelques croyances, qui semblent être partagées avec celles des terrains étudiés en priorité : la nécessité des partenariats publics-privés dans la réalisation d'un bien commun, l'appui de pratiques et de projets sur des expertises pratiques et savantes, le respect des « cultures » locales dans le déploiement de ces projets, etc. Se pose dès lors une question : quelle place leur accorder dans l'analyse sociologique ? En effet, l'observation sur ces différents terrains de valeurs de référence communes (la science, le partenariat), de caractéristiques valorisées (la validité scientifique, la performance) et dévalorisées (l'inefficacité, le manque d'adaptabilité), ou d'acteurs particulièrement légitimés (l'expert, le professionnel, le savant), pourrait conduire à la tentation de l'analyser à l'aune d'un prisme pragmatique. La cité industrielle² semble en effet correspondre au moins en partie à cette forme d'accord, fondé sur un recours systématique à l'expertise et/ou à la science, autour duquel se retrouveraient des acteurs d'horizons divers. Cette approche est construite en opposition à celle de Bourdieu qui s'intéresse aux trajectoires et caractéristiques sociales des acteurs ainsi qu'aux espaces sociaux dans lesquels ils évoluent. Elle donne une importance prépondérante aux justifications que les enquêtés apportent à leurs actions et à leurs représentations, dont les pragmatistes estiment que ce sont à travers elles que les acteurs se construisent.

La littérature sur les « justifications », fondées sur des « principes supérieurs communs », invite ainsi à considérer la dimension intellectuelle de l'action collective, à donner une importance centrale aux systèmes de croyances. Cependant, si sa lecture m'a été très bénéfique au moment de mettre à plat ce que les acteurs considèrent comme un « sens commun » auquel se raccrocher, en voulant se défaire de l'opposition entre micro et

¹ Le même journaliste cite dans son article la responsable communication de la métropole, qui estime que la première rencontre, en mars 2017, répond à une forme de demande des entreprises et à vocation à « sensibiliser les maires français et belges aux smart cities, renforcer les partenariats publics-privés et, à terme, créer un réseau transfrontalier des acteurs du numérique ». *Ibid.*

² BOLTANSKI, Luc et THEVENOT, Laurent, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

macrosociologie elle ne me semble pas donner suffisamment de clefs d'analyse pour saisir l'interaction entre ces représentations et les positions d'énonciation. Or, ce qu'une entrée par les acteurs montre, et c'est ce que je propose de mettre en avant au fil des prochains chapitres, c'est que si un socle cognitif commun est une condition d'accès à des espaces dans lesquels on concilie notamment intérêts publics et privés, les positions collectives et les justifications de celles-ci se précisent par l'interaction. Plus précisément, c'est dans l'opposition à certains nouveaux acteurs du champ urbain qu'une partie des enquêtés précise les valeurs qui justifieraient des désaccords irréconciliables si elles ne sont pas partagées. Lors de la description de ces espaces interstitiels, je m'efforcerai donc de ne pas omettre les convictions partagées par les acteurs, qui sont par ailleurs dépendantes des trajectoires individuelles. Pour autant, je montrerai également, surtout dans le chapitre 6, que celles-ci sont érigées par des acteurs bien installés dans le champ urbain comme des conditions de l'action collective dans le contexte particulier de l'arrivée de nouvelles entreprises.

1.3 Un effet de focale

Le dernier point méthodologique que je souhaite aborder concerne les focales adoptées dans la thèse afin de construire l'objet de recherche. La représentation des acteurs contemporains de la « *smart city* » proposée, bien que parcellaire, n'est pour autant pas inconsiderée. Par ailleurs, si « l'effet loupe » sur des acteurs particuliers dans une configuration spatiale et temporelle précise ne remet pas en cause la validité de la montée en généralités théoriques, il mérite tout de même d'être clarifié.

En plus de permettre d'étudier des espaces au croisement de plusieurs champs, chaque cas se focalise sur un groupe d'acteurs entretenant des proximités avec des entreprises relativement bien installées dans le champ urbain. Ces sociétés entretiennent des relations normalisées avec des commanditaires publics, en endossant par exemple le rôle de maître d'œuvre pour le compte d'une collectivité maîtresse d'ouvrage¹. Il existe cependant un décalage entre la théorie d'une production urbaine strictement encadrée par un ensemble

¹ ROUX, Jean-Michel et LAVERGNE, Vincent, « Qui maîtrise la fabrique urbaine ; qui paye la matière grise ? », *Tous urbains*, vol. 25, n° 1, 2019, p. 36-38.

juridique¹ et la pratique, la gestion du foncier étant par exemple un enjeu politique² pouvant se trouver au cœur de relations clientélares³. Mais indépendamment d'une pratique imparfaite, dans l'ensemble les fournisseurs d'infrastructures et de services urbains constituent un groupe à peu près identifiable, dont les frontières deviennent cependant plus poreuses à mesure que des entreprises du numérique cherchent à investir l'urbain. Ces dernières restent cependant absentes des espaces d'observation.

La régie publicitaire du *Monde*, avec la participation du rédacteur en chef, a négocié pour « *Cities* » des partenariats successifs avec des entreprises énergétiques (groupe EDF), du bâtiment (Bouygues), des transports (Keolys), de la filière du recyclage (Citéo), ou encore qui opèrent depuis une dizaine d'années une diversification de leurs offres de services en mobilisant des outils numériques (groupe La Poste). Celles-ci sont régulièrement représentées lors des événements et au sein des jurys/comités de nomination, invités, selon les journalistes, au titre de leur expérience professionnelle et à qui il est rappelé : « Vous nous parlez du sujet en vous appuyant sur ce que vous faites, vous ne faites pas du baratin sur votre société »⁴. Le champ économique est ainsi en partie présent dans cet espace, qui n'est cependant pas ouvert aux acteurs majeurs de certains marchés en expansion (ou segments du marché de la ville), ceux-ci faisant d'ailleurs l'objet de vives critiques au sein de l'équipe.

La Fabrique de la Cité est financée par un acteur majeur de la construction et cultive, par le biais de ses événements et de ses publications, quelques proximités avec le secteur industriel, particulièrement de l'énergie et la construction, tout en questionnant dans une perspective ouvertement critique les conséquences de l'arrivée de nouveaux entrants dans la production urbaine.

¹ S'agissant de la France on peut citer, de façon non exhaustive, le code de la commande publique entrée en vigueur le 1er avril 2019 et remplaçant le code des marchés publics ; la Loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) adoptée en 2018 ; l'ensemble des procédures de consultation et de participation du public encadrées notamment par les codes de l'urbanisme et de l'environnement. Les projets urbains encadrés par cet appareil juridique sont par ailleurs contractualisés sous l'appellation très générale de partenariats publics-privés.

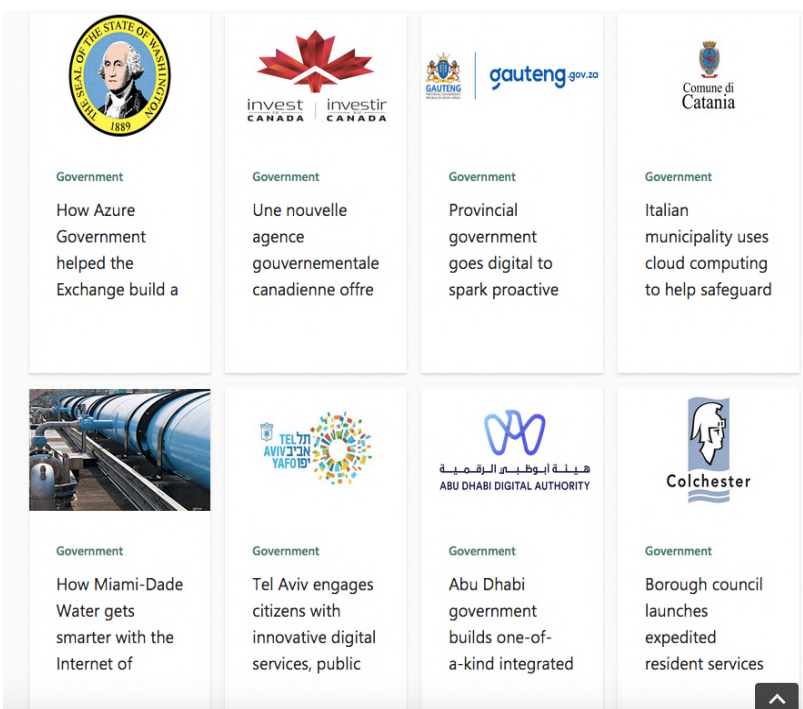
² JARRIGE, Françoise, NEGRIER, Emmanuel et SMYRL, Marc, « Sous le foncier, la politique », *Pôle Sud*, vol. 42, n° 1, 2015, p. 5-9.

³ ARK, Ceren, « Dynamiques clientélares et transformation urbaine à Istanbul », *Pôle Sud*, vol. 42, n° 1, 2015, p. 29-42.

⁴ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 29 novembre 2018.

Quant au « lab » de thecamp, pour mentionner tous les cas français étudiés, tous ses projets mobilisent au moins un grand groupe partenaire du tiers-lieu, parmi lesquels aucun n’a d’activité relative à l’économie de plateforme ou des données. Le futur que thecamp revendique inventer ne se traduit pas par des collaborations avec des « géants » des NTIC ou du numérique¹, aux ambitions affichées de proposer les solutions « clefs en main » d’une meilleure gestion urbaine, susceptibles d’être déployées dans tous les contextes locaux. Les deux illustrations ci-dessous suggèrent l’importance de l’usage reproductible de technologies développées à destination des collectivités (municipalités, gouvernements provinciaux, agences gouvernementales), par des entreprises dont les activités historiques sont la fourniture de réseaux de télécommunication (Huawei) et l’édition de systèmes d’exploitation (Microsoft).

Illustrations 4 et 5 : Captures d’écran de pages relatives aux solutions de « smart cities » des sites de Microsoft et Huawei.



Cette thèse repose ainsi sur l’étude d’espaces au sein desquels les acteurs économiques de la « smart city » qui s’en sont saisie à la fin des années 2000 (entreprises des

¹ À l’exception notable de Cisco Systems, qui s’est par ailleurs mis en retrait du seul projet du « lab » auquel il prenait part.

NTIC) et plus tardivement (plateformes, entreprises des données, mais aussi de la sécurité) sont peu représentés, au-delà des quelques startups récompensées par les prix « *Cities* ». Les GAFAM, que le sens commun associe fortement à la « *smart city* »¹, sont par exemple absents de l'enquête et ne seront mentionnés qu'indirectement, particulièrement à partir des stratégies d'exclusion traversant ces espaces intermédiaires.

Sans doute la thèse aurait été très différente si elle avait porté une attention exclusive à ces nouveaux entrants. On peut supposer qu'elle aurait insisté sur des stratégies d'adaptation, sur l'acquisition de ressources afin de transgresser les frontières du champ urbain et s'y distinguer, plutôt que sur des stratégies de maintien d'un relatif *statu quo* du rapport public/privé. Cette invisibilisation d'une partie des acteurs de la « *smart city* », tous centraux sont-ils dans certains imaginaires d'un futur urbain reposant sur une omniprésence de nouvelles technologies, n'est cependant pas problématique pour deux principales raisons. D'une part, les dynamiques auxquelles participent différentes catégories d'acteurs revendiquant un investissement sur une même thématique ne sont bien sûr pas mutuellement exclusives. Avancer l'existence d'espaces informels de rencontres entre différents champs, desquels sont exclus certains acteurs, ne suppose pas que ces derniers sont, de fait, confinés dans une position de domination. Cela n'exclut pas la possibilité qu'ils aient accès autrement au champ du pouvoir. D'autre part, cette thèse n'a pas vocation à représenter de façon exhaustive l'espace de la « ville intelligente », encore moins le champ urbain.

En plus du choix de « petits » terrains qui excluent de l'enquête toute une partie des acteurs de ce champ, la temporalité et la localisation de la thèse ne sont pas anodines. La socio-histoire de la « ville intelligente » rend compte de configurations, de rapports de force, d'expertises dominantes en évolution constante — en d'autres termes les deux premiers chapitres se sont attachés à montrer que l'écologie, au sens d'Abbott, de la « *smart city* » n'est pas statique. À cinq ans près, même en partant de cas d'étude semblables, les résultats auraient différé au moins en partie, les interstices étant alors moins occupés à (se) convaincre du danger que constituent des entreprises du numérique qui n'ont pas encore, ou très peu, opéré une diversification urbaine de leurs activités.

¹ GHORRA-GOBIN, Cynthia, « Smart City », art. cit.

Par ailleurs, le lieu d'attache des terrains importe. Bien que les acteurs de ces derniers circulent, que pour les suivre je suis allée jusqu'à Singapour et Toronto, leurs pratiques ont du sens dans un contexte particulier. L'expérience d'une comparaison « ratée » des professionnels de la participation par Alice Mazeaud et Magali Nonjon leur a notamment permis de montrer qu'il ne suffit pas que des acteurs ou des pratiques portent le même nom d'un espace national à l'autre pour qu'ils soient semblables, pour que cela les rende comparables, voire saisissables avec les mêmes outils méthodologiques et analytiques¹. Sur ce dernier point, rappelons à titre d'exemple que l'impossibilité d'importer tel quel en l'Europe un cadre d'analyse américain pour étudier la gouvernance urbaine se justifie par des différences notables dans les modes de coordination entre groupes sociaux². L'asymétrie structurelle des contextes nationaux, malgré parfois des impressions de comparabilité, implique qu'une enquête sur une organisation du même nom (par exemple une entreprise de presse ou un *think tank*) aux États-Unis aurait sans doute conduit à poser d'autres questions, aurait nécessité d'autres clefs de lecture, et en somme aurait été la base d'un livrable tout à fait différent. Le cas des *think tanks* est à ce titre flagrant. Prendre pour cas l'Urban Institute, créé directement par l'administration Johnson en 1968, qui génère plusieurs dizaines de millions de dollars de revenus par an et qui semble correspondre à une de ces grandes structures, aux financements mi publics mi privés, incontournables bien que controversées dans le champ du pouvoir états-unien³, n'aurait absolument rien à voir avec l'étude que je propose de La Fabrique de la Cité. Celle-ci est comparativement une structure minuscule, tant en termes de budget, de nombre de salariés, d'activité éditoriale et de ressources dans le champ politique, et qui surtout existe dans un contexte français où la structure *think tank* s'est développée beaucoup plus tardivement. Ce qui vaut pour un cas ne vaut donc pas pour un autre en raison d'incomparabilités structurelles et contextuelles et d'une socialisation académique qui implique de privilégier des outils méthodologiques et théoriques qui n'auraient pas forcément autant de sens ailleurs.

¹ MAZEAUD, Alice et NONJON, Magali, « Les enseignements d'une comparaison manquée. Les professionnels de la participation en France et au Québec », *Politix*, n° 120, 2017, p. 61-86.

² LASCOURMES, Pierre et LE GALES, Patrick, *Gouverner par les instruments*, *op. cit.*

³ MEDVETZ, Thomas, « Les think tanks dans le champ du pouvoir étasunien », *art.cit.*

2. S'investir dans la « ville de demain », ou comment convertir des ressources acquises en dehors du champ urbain

Les données récoltées au fil de l'enquête permettent d'objectiver certaines propriétés communes (notamment un fort capital académique) d'enquêtés occupant pourtant des positions variées dans l'espace social, souvent contraints par les règles qu'ils attribuent à leur champ originaire (particulièrement journalistique ou universitaire), dont les rétributions symboliques leurs sont parfois plus précieuses que celles offertes par le champ urbain.

Au cours de cette section, je commencerai par clarifier le rapport inégal des enquêtés à leur champ originaire, attestant à la fois de dépendances du champ urbain à ces autres champs et d'investissements individuels stratégiques sur les questions urbaines. Cette situation laisse ainsi parfois aux enquêtés l'amer sentiment de « trahir son camp ». Afin de rendre compte de la façon la plus claire possible de l'hétérogénéité des prises au jeu des acteurs au sein d'espaces identiques, je les classerai en deux principales catégories, en fonction de la multiplicité de leurs appartenances. Je montrerai que les enquêtés les plus mobiles professionnellement, qui sont également ceux qui occupent les positions parmi les plus dominantes dans les interstices de l'urbain, mettent en narration leurs multipositionnements afin de légitimer leur position de pouvoir dans le champ urbain, et ce indépendamment de leur secteur d'activité ou d'une distinction public/privé. Dans un dernier temps, je montrerai que les ressources académiques participent à donner sens à une association entre public et privé. Une des croyances communes aux espaces étudiés est en effet qu'il est possible de les penser ensemble. Les acteurs rencontrés affirment unanimement que le « bien commun » peut s'imaginer en dehors du cadre des institutions d'un État traditionnellement dépositaire de l'intérêt général.

2.1 Depuis les interstices du champ urbain : des rapports aux champs originaires entre dépendance, éloignement et disqualification

Dans le propos introductif de son ouvrage portant sur la sociologie politique des élites, William Genieys rappelle que le concept d'élite renvoie à différentes définitions opératoires, construites à partir d'un ensemble d'indicateurs concrets (trajectoire professionnelle, origines

sociales, etc.) qui visent à catégoriser des acteurs¹. Elles reposent également souvent sur le postulat selon lequel l'élite se définirait selon le degré de pouvoir exercé dans des domaines déterminés. Il serait dès lors vain de vouloir en arrêter une définition générale et il conviendrait plutôt d'en « formuler en fonction de son enquête une définition opératoire »². On peut d'abord noter que les acteurs en présence ne correspondent pas à une élite directement décisionnaire, dont l'une des caractéristiques serait une capacité d'agir, ou encore une position d'autorité institutionnelle³, et qu'il serait vain de les classer selon leur pouvoir dans le cadre général du champ urbain et/ou plus précisément dans celui de stratégies de « ville intelligente ». On observe également qu'au-delà d'un passage quasi obligé par des « écoles du pouvoir », ils ont dans l'ensemble des trajectoires variées, marquées par des passages dans une pluralité de champs. En somme, ils ne forment pas une catégorie réellement homogène mais ont pour dénominateur commun de correspondre à un groupe « non-gouvernemental », pour reprendre la distinction de Pareto⁴, et d'attester d'une capacité à faire usage de ressources acquises dans divers champs originaires. Pour autant, tous les acteurs sont loin d'entretenir le même rapport à ce champ originaire, certains tentant par exemple de se maintenir doublement dans celui-ci et dans celui de l'urbain, d'autres songeant à des stratégies de sortie de l'un ou de l'autre.

Ulrike Zeigermann montre combien les passeurs transnationaux des politiques publiques de développement durable qui gravitent dans et autour du secrétariat général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont en commun de se situer « simultanément dans des espaces distincts, chacun conservant la position qu'il occupe dans son champ propre »⁵. Dans le cas de cette thèse, si une partie des acteurs de la « ville de demain » se retrouvent effectivement momentanément et ont en parallèle une place bien identifiée dans un autre champ, leurs situations sont dans l'ensemble plus hétérogènes. Pour autant, j'ai identifié deux grands cas de figure. La première concerne la minorité d'enquêtés qui ont des attaches dans d'autres espaces sociaux, en raison de leur

¹ GENIEYS, William, *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin, 2011.

² *Ibid.*, p. 20.

³ DYE, Thomas, *Power Elites and Organizations*, Beverly Hills, Sage, 1983.

⁴ PARETO, Vilfredo, *Traité de sociologie général*, Genève, Droz, 1916.

⁵ ZEIGERMANN, Ulrike, « Quand les passeurs passent par les organisations internationales », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 5, 2020, p. 578.

trajectoire professionnelle, mais qui, au moment de l'enquête, étaient principalement impliqués dans le champ urbain. Leur légitimation/reconnaissance dans ce champ était cependant liée à l'acquisition de ressources en dehors de celui-ci. La seconde figure se rapporte aux acteurs qui conservent des positions claires dans leur champ originaire. Leurs situations sont alors déclinables en quatre sous-catégories.

2.1.1 Les « permanents » du champ urbain

On trouve dans les interstices du champ urbain quelques « permanents » de ces derniers. Non pas qu'ils projettent nécessairement d'y passer toute leur carrière professionnelle¹ mais ils n'affichent pas de velléités en dehors du champ urbain, ou ils sont en train d'y reconvertir pleinement les ressources acquises à l'extérieur. On peut donner l'exemple d'un journaliste indépendant, qui, à mesure qu'il se consacre à des activités de conseil aux collectivités, s'éloigne du champ journalistique. On peut aussi mentionner celui d'une consultante auprès de collectivités et d'entreprises privées qui a d'abord travaillé dans des entreprises spécialisées dans les finances locales et les questions foncières et dont l'acquisition de ressources symboliques (charge d'enseignement, publication d'articles dans des revues professionnelles) lui permettent d'asseoir une autorité dans le milieu de l'expertise. Une partie des salariés de La Fabrique de la Cité, plus particulièrement ceux qui n'ont jamais eu d'attaches dans le champ universitaire, fait également partie de ceux qui n'attendaient pas, au moment de l'enquête, de consécration en dehors du champ urbain. Comme la grande majorité des enquêtés, ces « permanents », producteurs de rapports et de recommandations à destination en priorité des acteurs publics, ont un fort capital académique. Ils sortent souvent de « grandes écoles »², qui est le premier gage d'une légitimité à occuper leurs positions.

L'expertise revendiquée par ces acteurs bien intégrés au champ urbain et la reconnaissance par une partie des acteurs de celui-ci indiquent-elles nécessairement leur professionnalisation ? L'acquisition d'une forme d'autorité collective sur un territoire

¹ Une enquêtée estime par exemple qu'au bout de cinq ans passés exclusivement à s'intéresser aux questions urbaines, et bien que la reconnaissance de son expertise soit sur une pente ascendante, il est temps de penser à de possibles bifurcations vers d'autres thématiques.

² Voir l'annexe 1 pour un récapitulatif des trajectoires scolaires et professionnelles d'une partie des enquêtés.

professionnel, qui serait ici celui de l'expertise urbaine, constitue en effet le cœur de ce processus de professionnalisation dans la tradition de la sociologie des professions, notamment celle d'Andrew Abbot¹. Mais la participation quasi exclusive au champ urbain et la présence dans les espaces de réflexion de celui-ci ne suffisent en pratique pas à les qualifier de « penseurs professionnels » de la ville, qui disposeraient d'une autonomie collective et se verraient reconnaître une compétence particulière. D'une part car ils constituent un groupe d'acteurs qui certes entretiennent des liens, échangent régulièrement, travaillent parfois ensemble sur des projets précis, mais ils n'ont pas de pratiques communes. D'autre part car ils restent largement dépendants des savoirs et pratiques d'autres champs pour la production des leurs, y compris du champ universitaire même s'ils réfutent son monopole des « preuves scientifiques »².

2.2.2 Les « intermittents » du champ urbain : les cas des espaces journalistiques et universitaires

Certains acteurs interviennent dans le champ urbain, parfois avec régularité, à travers des publications, des événements thématiques, ou encore des voyages d'étude. Ils sont susceptibles d'y trouver des rétributions, mais ils ne quittent pour autant pas totalement leur champ originaire, dont la distinction au sein de celui-ci conditionne souvent la participation aux espaces étudiés. Ils correspondent ainsi à des « intermittents ». Par exemple, quand un journaliste participe à une expédition urbaine de La Fabrique de la Cité, il rejoint pour quelques jours d'autres acteurs en provenance de plusieurs champs. Il participe aux discussions sur les enjeux et les solutions des thématiques alors à l'agenda du *think tank*, telle que celle de la « *smart city* ». Puis, de retour dans son quotidien de journaliste, il peut alors faire usage des ressources relationnelles et des savoirs acquis par le biais de l'organisation, qui assume son rôle d'intermédiaire. Il n'y est cependant pas obligé, son espace professionnel demeurant indépendant des interstices. Interrogé, au cours de l'expédition torontoise sur les raisons de sa participation à celle-ci un journaliste d'un média généraliste estime dans un premier temps que cela « change des voyages de presse », dans la mesure où celui-ci n'est

¹ АВБОТТ, Andrew, *The System of Professions*, op. cit.

² Voir le chapitre 4.

pas strictement organisé pour des journalistes, à qui « on ne montre pas juste ce qu'ils veulent qu'on écrive ». Il considère que ce séjour propose « un programme qui permet de poser et de répondre à des questions intéressantes ». Par ailleurs, selon lui, cela constitue une opportunité de « rencontrer du monde à côté », c'est-à-dire d'interroger des acteurs locaux en parallèle du programme du voyage, et d'échanger avec d'autres participants qui, « même si c'est très [entreprise] privé », sont des « gens qui ont des choses à dire ». Il insiste également sur le fait que cette expédition permettra sans doute d'écrire un papier sur les enjeux liés au projet Quayside mais qui ne s'apparentera pas à un publiereportage – « ça, je ne fais pas », précise-t-il¹, rappelant ainsi l'autonomie de son travail.

Par ailleurs, la grande majorité des journalistes du *Monde* « *Cities* » ont effectué toute leur trajectoire professionnelle dans le champ journalistique. Leur participation à des activités ancrées dans champ urbain, l'organisation de conférences par exemple, induit néanmoins une relative marginalisation dans leur monde professionnel. Le positionnement dans un champ dépendant « du privé », pour reprendre la catégorie usuelle des acteurs, a en effet pour coût une relative disqualification au sein du journal, contre laquelle ils mettent en place des stratégies au niveau individuel, se référant notamment à des codes professionnels et une histoire propre au *Monde*. Pour les journalistes, qui appartiennent à un groupe aux logiques de consécration particulières et au sein duquel l'indépendance est érigée en valeur centrale, sinon en condition de possibilité de l'activité professionnelle, la participation à ces espaces est coûteuse. Les départs réguliers de membres de l'équipe, vers d'autres rubriques du journal ou d'autres médias, attestent d'un certain malaise au sein de la séquence, particulièrement pour de jeunes professionnels qui la considèrent avant tout comme un moyen d'entrer dans un média dominant mais dans laquelle ils n'envisagent pas de rester durablement.

L'équipe a évolué en quatre ans au gré des quelques contrats courts, de six mois ou un an, de journalistes venant ponctuellement compléter une base de deux/trois « permanents » (l'absence de contractualisation de l'un de ces derniers le laissant un peu à part, malgré son investissement sur le long terme précédant une mise en retrait progressive à partir de 2019). Parmi les dix personnes passées par « *Cities* », on observe une rupture assez nette entre d'un côté des professionnels en deuxième moitié voire fin de carrière qui effectuent une mobilité

¹ Carnet d'enquête, pendant l'expédition de Toronto, le 23 septembre 2019.

interne choisie et projettent peu d'attentes sur la séquence en termes de rétributions individuelles, et de l'autre de jeunes journalistes pour lesquels celle-ci représente une porte d'entrée dans un média dominant, qui comptent valoriser cette expérience ailleurs dans le champ médiatique si elle ne permet pas un passage, en interne, vers d'autres séquences. Le tableau ci-dessous récapitule succinctement la composition de l'équipe.

Tableau 7 : Trajectoires professionnelles des membres de l'équipe éditoriale « *Cities* » (novembre 2015 - octobre 2019)

Titre professionnel au moment de la participation à « <i>Cities</i> »	Âge	Dates de participation à la séquence	Activités parallèles au sein du <i>Monde</i>	Avant « <i>Cities</i> » (si <i>Le Monde</i> , précision éventuelle de la séquence)	Après « <i>Cities</i> » (si <i>Le Monde</i> , précision de la séquence)
Rédacteur en chef en charge du développement éditorial	+/-60	Novembre 2015 - été 2017		<i>Le Monde</i>	<i>France Info</i>
Rédacteur en chef en charge du développement éditorial	+/-50	Été 2017 - ...	En charge du développement éditorial de « campus »	<i>Le Monde</i> (Campus)	
Journaliste (indépendant)	+/-75	Novembre 2015 - ...		Journaliste indépendant (dont collaboration avec <i>Le Monde</i> via un blog) / consultant	
Journaliste	+/-65	Novembre 2015 - mi 2017	Coordination éditoriale d'un supplément « Campus »	<i>Le Monde</i> (Campus/International)	/ (retraite)
Journaliste	+/-45	Novembre 2015 - ...	Coordination éditoriale du Monde Festival	<i>Le Monde</i> (Festival)	
Journaliste	+/-50	Fin 2016 - ...		<i>Le Monde</i> (Planète)	
Journaliste	+/-30	Mi 2017 - mi 2018	Participation à la séquence « Campus »	Journaliste indépendante	<i>Le Monde</i> (Campus)
Journaliste	+/-30	Mars 2018- mars 2019	Aide à l'organisation du Monde Festival	<i>Têtu</i>	<i>France Inter</i>
Journaliste	+/-30	Janvier 2018 - mi 2019	Participation à la séquence « Campus »	<i>Acteurs publics</i>	<i>Le Monde</i> (Campus)
Journaliste	+/-30	Septembre 2019 - ...	Participation à la séquence « Campus »	Journaliste indépendante	

Les sorties rapides de jeunes journalistes de la séquence « Cities » rappellent que la consécration en tant qu'acteur central du champ urbain a une importance moindre pour des journalistes quasi exclusivement pris au jeu de leur champ originaire.

Si on s'intéresse aux acteurs de La Fabrique de la Cité, mais également à certains experts reconnus par le *think tank* et la séquence du Monde, on note également des parcours entre champs urbain et universitaire. Plusieurs portraits présentés dans les chapitres précédents donnent un aperçu des trajectoires non linéaires. J'ai par exemple mentionné le cas d'un chargé d'étude senior qui, en plus d'un temps plein dans le *think tank*, cumule des heures d'enseignement dans une université suisse – « je suis à quasiment 250 % de taux d'activité », rappelle-t-il en entretien –, n'ayant pas renoncé à son maintien dans le monde universitaire. À mesure de son investissement au sein du *think tank*, une sortie du champ académique, d'abord envisagée à contrecœur comme une solution de repli, devient cependant une possibilité moins coûteuse, les rétributions matérielles et symboliques se révélant élevées. Pour ne donner qu'un exemple, alors que la coordination d'un numéro d'une revue de rang B est relativement banale au sein de l'université, cela est extrêmement bien reçu par ses collègues de La Fabrique de la Cité, qui y voient une opportunité d'acquérir collectivement une légitimité scientifique en valorisant le travail éditorial d'un des membres. Le parcours de sa prédécesseure, également docteure en géographie, qui se considère désormais comme en dehors du champ universitaire et s'estime satisfaite d'avoir choisi la voie du privé plutôt que la voie académique, atteste par ailleurs qu'une sortie du champ peut constituer un choix rationnel pour contourner le peu d'opportunités dans l'enseignement supérieur et la recherche.

De manière générale, pour les acteurs très actifs, sur le moyen terme (quelques années), dans ces espaces interstitiels, en tant qu'« animateur » ou expert, un double investissement accompagne le déplacement vers des positions d'entre-deux, où ils ne sont ni pleinement ancrés dans leur champ originaire, ni totalement en dehors. Et, s'ils souhaitent se distinguer dans le champ urbain, ils ont tout intérêt à publiciser leur double appartenance, là où la transposition des ressources acquises dans celui-ci vers le champ universitaire est moins évidente. Compte tenu des évolutions en cours dans ce dernier, notamment du développement d'une recherche par projets qui peuvent être financés en partie par des acteurs privés, on peut cependant faire l'hypothèse qu'un passage dans le monde de

l'expertise et l'acquisition d'un capital relationnel dans celui-ci¹, notamment auprès de potentiels financeurs, deviendra plus clairement valorisé.

Il n'y a finalement pas une explication unique aux doubles positionnements entre champ originaire et champ urbain. Les ressources pour passer de l'un vers les interstices de l'autre, ainsi que les conséquences de chevauchement entre les deux, divergent en effet en fonction du degré d'investissement personnel dans ces interstices, des configurations propres au champ originaire et du niveau de reconnaissance dans celui-ci. Les différents profils types sont résumés dans le tableau ci-dessous. Bien sûr, ces catégories simplifient une réalité dans laquelle deux trajectoires d'acteurs réunis dans une même case ne sont jamais exactement les mêmes. Mais cette typologie permet au moins de montrer qu'au niveau individuel et collectif ils ne sont pas tous en concurrence pour les mêmes choses et répondent à des logiques d'intéressement différentes en fonction de leur champ originaire.

¹ Au-delà de ce cas particulier, le capital relationnel aide aux mobilités des individus du local vers l'international et vice-versa, d'une administration/d'un secteur à un autre, et plus largement facilite une mobilité sociale ascendante. SAMUEL, Boris et NUBUKPO, Kako, « Tournant néolibéral et consolidation de la bureaucratie transnationale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 234, n° 4, 2020, p. 50-65 ; PODOLNY, Joel M. et BARON, James N., « Resources and Relationships: Social Networks and Mobility in the Workplace », *American Sociological Review*, vol. 62, n° 5, 1997, p. 673-693.

Tableau 8 : Les principales modalités d'investissement dans le champ urbain

Profil 1	<p align="center">Investissement à titre principal dans le champ urbain (« permanents ») (les acteurs valorisent des ressources précédemment acquises dans d'autres champs) Ex : consultants, certains salariés de La Fabrique de la Cité</p>		
Profil 2	<p align="center">Investissement parallèle dans au moins un autre champ (« intermittents ») (l'investissement dans le champ urbain est potentiellement disqualifiant dans le champ originaire)</p>		
Profils 2.1 & 2.2	<p>Les acteurs trouvent plus de rétributions dans le champ originaire. Ex : le champ journalistique</p>		<p>Les acteurs trouvent plus de rétributions dans le champ urbain. Ex : le champ universitaire</p>
	<p>Stratégie 1 : sortie du champ urbain</p>	<p>Stratégie 2 : maintien dans le champ urbain</p>	<p>Stratégie 3 : tentative de maintien parallèle dans les deux champs, en valorisant dans l'un les ressources acquises dans l'autre</p>
<p>Ex : des journalistes "Cities" en début de carrière</p>	<p>Ex : des journalistes "Cities" en milieu/fin de carrière</p>	<p>Ex : des chercheurs conservant des liens avec le milieu universitaire (membre d'une chaire de recherche, publications, cours, etc.)</p>	<p>Ex : universitaires reconvertis dans le milieu de l'expertise</p>

La principale caractéristique commune d'acteurs aux positions sociales très variées est un capital académique, qui est une des conditions d'accès à un entre-soi ayant prétention à légitimer des savoirs et savoir-faire, et donc à en disqualifier d'autres, utiles à la « ville de demain ».

2.2 Des multipositionnalités valorisantes

Pour les enquêtés, l'entretien constitue un espace de mise en scène, « un moyen peu coûteux pour "historiciser" leur rôle »¹, en d'autres termes leur permet de participer à leur propre objectivation. La conscience d'être au cœur d'un processus de déconstruction/reconstruction sociologique est fortement associée à l'élite mais n'est pas son monopole². La multipositionnalité, doublement entendue comme appartenance à différents groupes dans le même temps et comme mobilité entre différents espaces au fil de la trajectoire personnelle³, est souvent mise en avant par les enquêtés lors de l'entretien. Elle constitue plus largement une ressource dont ils usent au quotidien et qu'ils recherchent parfois dans leur entourage. Elle est ainsi valorisée chez les experts de leurs réseaux par les acteurs du *Monde* « *Cities* » et de La Fabrique de la Cité.

En plus de compter bon nombre d'individus qui occupent des positions à la fois dans le champ urbain et en dehors, les espaces interstitiels regroupent des acteurs aux trajectoires professionnelles non linéaires, marquées parfois par des passages du public vers le privé, et qui surtout occupent actuellement des positions dans des cercles de réflexion, dans des groupes de travail, en somme ont des entrées dans d'autres espaces de rencontre entre public et privé qui ne sont pas strictement saisis par les questions urbaines. Le parcours de la présidente de La Fabrique de la Cité est un exemple assez flagrant d'une carrière faite de circulations entre les espaces institutionnels et privés, de superpositions de rôles symboliques et finalement de distinction dans le champ urbain grâce à des ressources académiques, relationnelles, réputationnelles, acquises en dehors. L'exemple rend compte de l'idée selon laquelle la multipositionnalité constitue une ressource pour les individus et pour les groupes auxquels ils parviennent⁴, ainsi qu'une rétribution symbolique⁵.

¹ GENIEYS, William, *Sociologie politique des élites*, op. cit, p. 36.

² BOURDIEU, Pierre, *La misère du monde*, op. cit.

³ Thibaut Rioufreyt évoque ainsi la double dimension synchronique et diachronique de cette multipositionnalité, à partir du cas de passeurs transnationaux et transsectoriaux d'idées. RIOUFREYT, Thibaut, « Les passeurs de la « Troisième Voie ». Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées », art. cit.

⁴ BOLTANSKI, Luc, « L'espace positionnel », art. cit. ; DENORD, François, LAGNEAU-YMONET, Paul et THINE, Sylvain, « Le champ du pouvoir en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5, 2011, p. 24-57 ; RIOUFREYT, Thibaut, « Les passeurs de la « Troisième Voie ». Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées, The Go-Betweens of the "Third Way" », art. cit.

⁵ DURIEZ, Hélène, « Modèles d'engagement et logiques de structuration des réseaux locaux de la gauche mouvementiste à Lille », *Politix*, vol. 17, n° 68, 2004, p. 165-199.

Encadré 12 : Cécile Maisonneuve, de l'Assemblée nationale à La Fabrique de la Cité.

Cécile Maisonneuve aime à rappeler, aussi bien sur la scène d'un événement TEDx qu'en entretien, les mots que le directeur de l'ENS lui a dits après l'avoir convoquée en apprenant qu'elle envisageait un master à Sciences Po Paris plutôt que l'agrégation : « Mademoiselle, vous vous destinez à une carrière baroque ». Ce à quoi elle aurait répondu « Cela tombe bien, j'adore le baroque ». Revenant sur son parcours, elle estime s'être dérobée au chemin tout tracé de la recherche et de l'enseignement en passant de l'ENS, dont elle est diplômée en histoire en 1995, à Sciences Po, par « curiosité » et absence du « goût de la transmission ». Elle rappelle également que c'est pendant ses études qu'elle tisse de premiers liens avec des *think tanks*, pour lesquels elle écrit des notes.

À la fin de celles-ci, elle travaille une dizaine d'années comme administratrice de l'Assemblée nationale. Elle est successivement impliquée dans les commissions de la Défense, des Lois et des Affaires étrangères et conserve pendant ces quelques années des proximités avec plusieurs *think tanks*. De 2007 à 2012, Maisonneuve travaille aux côtés de la présidente du groupe AREVA, Anne Lauvergeon, dont elle rédige notamment les discours. Constatant l'absence de stratégie de l'entreprise vis-à-vis des *think tanks*, elle en prend également la charge. En quittant AREVA, six mois après le départ de Lauvergeon, elle cherche désormais à parler et agir en son nom, après des années à être « sherpa » de la présidente plutôt que personnalité indépendante. Elle rejoint alors l'Institut français des relations internationales (IFRI), dont elle dirige le Centre Énergie un peu plus d'un an. À propos de cette période, elle estime avoir toujours su qu'elle ne resterait pas longtemps à ce poste, pour des raisons financières, car « à travailler au quotidien c'est un peu petit », et par souci de ne pas circonscrire sa carrière aux seules questions des énergies électriques et nucléaires. Après son départ du Centre Énergie, elle demeure cependant conseillère.

Contactée une première fois par VINCI alors qu'elle travaillait à AREVA, elle refuse un poste à la direction de la communication mais indique dès lors son intérêt pour La Fabrique de la Cité. Au départ du président du *think tank* elle le remplace finalement, en 2015.

En parallèle, elle est aujourd'hui, entre autres, membre du comité scientifique de l'Amsterdam Institute for Advanced Metropolitan Solutions (dont le directeur est lui-même membre du Comité d'Orientation de La Fabrique de la Cité), du Comité de Prospective de la Commission de régulation de l'énergie, et *fellow* de l'Institut Montaigne.

La mise en avant de titres plutôt que d'autres dépend bien sûr du contexte social, le degré de « légitimité ou d'illégitimité dont est affecté chaque type de position »¹ n'étant pas le même en fonction des cadres d'interactions². Rappeler une proximité avec l'Institut Montaigne est par exemple légitimant lors d'une invitation médiatique au titre d'experte en France, quand celle avec l'Amsterdam Institute for Advanced Metropolitan Solutions atteste d'un capital international valorisé dans le contexte d'une rencontre avec d'autres experts étrangers. Quant

¹ BOLTANSKI, Luc, « L'espace positionnel », art. cit., p. 7.

² GOFFMAN, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minit, 1973.

au passage par l'Assemblée nationale, sous-tendant une connaissance du milieu institutionnel, il est utile de le rappeler pour donner du poids à une opinion concernant les procédures de concertation dans le cadre d'un groupe de travail.

De manière générale la multipositionnalité, qui est un signe de capital social et suggère des ressources dans différents espaces sociaux, est valorisée dans les espaces intermédiaires. De la même manière que les chercheurs qui collaborent avec le champ économique sont particulièrement appréciés tant au *Monde* « *Cities* » qu'à La Fabrique de la Cité¹, les acteurs qui ont quitté les mondes politique ou administratif pour se tourner vers celui de l'entreprise sont par exemple appréciés au nom de leur expérience et, cela est surtout vrai pour le *think tank*, de leur inscription dans des réseaux potentiellement utiles. Lors de l'expédition urbaine de Toronto, l'une des « VIP » est ainsi une personne ayant un parcours entre les champs politique et économique. Il s'agit d'une énarque ayant d'abord travaillé une vingtaine d'années dans la haute fonction publique. Elle entame ensuite une carrière politique, au niveau national en intégrant le gouvernement, avant d'être élue députée. Elle quitte ses fonctions politiques une dizaine d'années plus tard pour rejoindre un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle occupe ensuite un poste de direction dans une entreprise publique. En quittant l'entreprise quelques années plus tard, elle devient conseillère d'un cabinet de conseil. Désormais responsable d'une « stratégie nationale » dépendante du ministère de la Transition écologique et solidaire, suite à sa nomination par le Premier ministre, elle conserve plusieurs mandats d'administratrice de grandes entreprises privées et demeure consultante.

Tout l'entourage des deux collectifs ne peut pas attester de carrières aussi prestigieuses. Mais le cercle le plus proche, celui vers qui on se tourne pour devenir jury des prix, à qui on donne de l'espace pour une tribune, ou qu'on invite pour un voyage d'étude, se distingue dans l'ensemble par des circulations entre différents champs et la multiplication des engagements souvent gratuits mais à fort capital symbolique. Par exemple, parmi les membres de la délégation de l'expédition de Singapour une majorité est passée du public² au privé, du privé au monde associatif, ou plus largement d'un univers professionnel clairement identifiable à un autre – par exemple du champ journalistique ou politique vers une grande entreprise. Plus précisément, sur 32 participants, équipe de La Fabrique comprise, seuls 12

¹ Voir le chapitre 4.

² Dans ce cas la fonction publique ou les institutions financières publiques.

ont effectué l'entièreté de leur carrière uniquement dans le secteur privé (10) ou dans la recherche publique (2). Une part non négligeable d'entre eux occupe par ailleurs des positions annexes : membre d'un conseil d'administration d'une grande entreprise, d'une association ou d'un *think tank*, conseiller d'un centre de recherche privé, membre d'au moins un groupe de réflexion dépendant d'une autorité administrative, d'une entreprise privée ou d'une association professionnelle. Le « carnet de l'explorateur », un livret remis à tous les participants de l'expédition, comporte une partie « *who's who* », où chaque membre de la « délégation » est présenté en quelques lignes qui rendent toujours compte de ces mobilités professionnelles et souvent des rôles occupés à côté. Et « C'est très touchy, la question des bio », note la responsable d'une expédition précédente, qui s'agace par ailleurs de la tendance de certains à multiplier les titres « pour le plaisir de se faire mousser »¹. La liberté laissée aux participants conduit en effet parfois à la multiplication des rappels de leur participation à des commissions, conseils scientifiques, conseil d'administration d'entreprises parfois, mais plus souvent de groupes de réflexion ou encore d'associations professionnelles.

La mise en scène récurrente, bien qu'évoluant en fonction du contexte, de la superposition de rôles passés ou présents suggère que celle-ci constitue une des ressources au sein d'espaces où l'existence de règles et de hiérarchies propres ne saurait faire oublier qu'ils ne sont pas autonomes.

2.3 Penser le « bien commun » en dehors de l'État

Les ressources académiques et la variété des parcours professionnels, dont certains sont marqués par des passages du public au privé, participent à donner sens à ce qui de prime abord ressemble à une contradiction : comment penser public et privé ensemble ? Dans les interstices du champ urbain, une croyance omniprésente, sinon incontournable, est en effet celle de la compatibilité de ces deux mondes, le privé étant notamment capable de penser le « bien commun ». Dans cette sous-section, je reviendrai principalement sur les éléments biographiques dans lesquels s'ancre cette croyance², qu'on ne trouve pas strictement sur les deux principaux terrains de la thèse mais qui est également bien présente à thecamp.

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 16 août 2019.

² Dans le chapitre 6 j'expliciterais les modalités de la réalisation d'un « intérêt général » édicté par l'État mais pensé en collaboration avec le secteur privé. Voir plus précisément la sous-section 1.1, p. 384.

Pour un chargé de projet du « lab » du tiers-lieu, la rupture professionnelle et biographique (démission, « période de remise en question », départ de Paris) coïncidence avec un moment de remise en cause de ses principes et de « recherche de sens » dans son travail. Il raconte ainsi le passage d'une grande entreprise privée vers un tiers-lieu d'innovation comme une réponse à un besoin de « servir à quelque chose ».

« J'ai bossé 14 ans à Paris, dans une boîte de conseil en systèmes d'information, Accenture, sur Paris, et puis j'en avais marre de faire ce que je faisais, ça n'avait pas de sens. C'était un truc énorme de consultants, on te presse comme un citron et on te jette. J'en avais marre de ça, donc je me suis barré, j'ai fait un break et j'ai réfléchi à ce que je pourrais faire qui ait un peu de sens, un truc avec l'objectif pas juste de faire de l'argent mais de servir un peu à quelque chose. [...] J'étais un peu en quête de sens, j'avais besoin de faire un truc concret, qui fasse du bien, voilà... [...] [Le directeur du "lab"] trouvait que j'avais le profil du mec qui se posait des questions, qui avait envie un peu de faire quelque chose avec plus de sens, des trucs un peu utiles pour tout le monde, et qui avait des compétences de gestion de projet parce que c'est ce que j'avais fait chez Accenture, donc ça remplissait un peu les cases. Donc, c'est comme ça que j'ai atterri ici. »¹

Interrogé sur les différences entre la gestion de projets dans le cadre de son précédent emploi et son travail actuel, qui consiste à gérer des expérimentations territoriales en partenariat notamment avec des collectivités, il insiste par ailleurs sur le fait que désormais il ne travaille que sur des projets qui ont vocation à « améliorer la qualité de vie » ou encore à « répondre à de véritables problématiques ». Bien que conscient qu'ils sont également des outils pour créer une « ville vitrine » de la « *smart city* », dans un souci d'attractivité territoriale, il opère une opposition entre son précédent emploi et un poste qui lui permettrait désormais de rendre opérationnel ce « sens » dont il était en manque.

Une de ses collègues, faisant hors entretien un commentaire sur la conciliation que thecamp propose d'opérer entre intérêt général et croissance économique à travers l'idée d'une « croissance à impact positif », estime quant à elle qu'il est d'autant plus difficile d'afficher un désaccord avec cette perspective que les acteurs engagés dans des projets portés par le tiers lieu sont « vraiment convaincus par ce qu'ils font », « parce que le délire impact positif ils le pensent vraiment »². La mention de l'intérêt général se fait donc notamment par les rappels de rupture avec un certain privé qui ne coïnciderait pas avec ce qui est érigé au

¹ Entretien, chef de projet à thecamp, le 11 décembre 2019.

² Carnet d'enquête, un café avec une salariée de thecamp, le 22 novembre 2018.

rang de valeur personnelle. Dans le même mouvement explicatif de sa trajectoire que le chef de projet précédemment cité, une consultante évoque quant à elle son profond désaccord avec les « façons de faire » d'une banque d'investissement publique, qui ne témoignerait à son sens pas d'un attachement plus grand au « bien fondé des projets » qu'à leur rentabilité, là où en théorie l'institution existerait pour soutenir le développement « dans la bonne direction » des territoires. « Là-bas ils avaient vraiment une façon bizarre de fonctionner, dans laquelle je me retrouvais pas vraiment, j'étais venue là en me disant que ça changerait de [une entreprise de développement foncier], mais c'était vraiment pas flagrant »¹, résume-t-elle.

D'autres enquêtés mettent non pas en avant une volonté de rupture avec le secteur privé dans sa globalité, mais au contraire le fait que le départ du secteur public ne signifie par un désintérêt pour la chose publique. Y demeurerait même un attachement indépendant de l'espace professionnel. Quand je demande à une cadre de La Fabrique de la Cité, qui a commencé sa carrière dans la fonction publique, de revenir sur sa trajectoire professionnelle, elle m'indique ainsi que l'intérêt général constitue le « fil rouge » de sa carrière.

« Quand j'étais dans la fonction publique le sens il est clair, le service public ça a un vrai sens. C'est pour ça que, moi, j'insiste souvent ici sur la mission d'intérêt général. Même si je m'aperçois malheureusement que les gens ne comprennent pas ce que tu veux dire et ça, ça me trouble énormément. Aujourd'hui on ne perçoit pas... Soit ils nous croient pas parce que c'est La Fabrique, soit authentiquement la notion d'intérêt général n'est plus comprise ou vue comme quelque chose de très structurant. Moi ça a toujours été structurant. Service public, intérêt général, ça a toujours été structurant. [...] Mais je sens bien que c'est pas quelque chose de naturel. Pour moi c'était quelque chose de naturel, mais je m'aperçois que ce n'est pas naturel. Donc c'est ce que j'essaie de marteler ici, à La Fabrique. On se serait appelé La Fabrique de la ville si on n'avait pas pris en compte cette notion de projet collectif, à définir ensemble. »²

Passage du public au privé, rupture avec un privé soucieux d'une croissance économique au détriment d'un intérêt général, lorsqu'ils reviennent sur leur parcours les enquêtés mettent volontiers en avant les expériences par lesquelles ils auraient forgé leur souci de la recherche d'un « bien commun ». Parallèlement, les plus jeunes d'entre eux, qui ont entamé leur carrière dans les cinq dernières années, n'ont pas de mobilités professionnelles à mentionner mais s'attardent généralement sur leur passage par un

¹ Entretien, consultante indépendante, le 8 avril 2020.

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 11 octobre 2019.

établissement d'études supérieures dans lequel ils auraient acquis un attachement à la chose publique. En plus d'être parfois forgée par le passage par la fonction publique ou encore un cabinet politique, la conception de l'intérêt général trouve en effet en partie ses sources dans les années d'études supérieures. Plusieurs salariés de La Fabrique de la Cité mentionnent ainsi le fait que Sciences Po Paris valorise selon eux à la fois un intérêt pour la politique, qu'ils rappellent entendre au sens de *politia*, et une professionnalisation les poussant indistinctement vers des carrières dans des institutions publiques ou en entreprise. Quand j'interroge des membres du *think tank*, y compris stagiaires, diplômés de l'IEP de Paris, à propos de leurs ambitions professionnelles, la plupart partagent le sentiment de pouvoir démontrer une forme d'utilité sociale sans nécessairement s'en tenir à travailler pour une institution dont le statut public garantirait sa vocation d'intérêt général. Alors qu'à la fin de son contrat une collaboratrice rejoindra un cabinet politique municipal, elle indique ainsi se soucier moins de la structure dans laquelle elle travaille que de son « utilité sociale » et envisage ainsi à terme une mobilité professionnelle, vers une ONG, une organisation internationale ou peut-être une entreprise privée. Elle ajoute au passage que « si t'as le souci de l'intérêt général, tu l'embarques partout avec toi »¹. Un collègue évoque le fait que l'école valorise des projets collectifs et tutorés en collaboration avec des institutions publiques ou des entreprises, avec un accompagnement par des « tuteurs professionnels », qui tendent à avoir un intérêt sociétal.

Cette conciliation d'un engagement personnel pour ce qui est considéré comme le « bien commun » et l'acceptation d'une pluralité des trajectoires professionnelles possibles n'est pas sans rappeler l'« esprit de responsabilité publique » qu'observe Julie Gervais chez les ingénieurs des ponts et chaussées². Bien qu'un esprit de corps ne soit pas ici aussi flagrant, l'idée d'une fonction légitimatrice de l'école est omniprésente dans le discours des enquêtés qui en sont diplômés.

La conviction que la formulation et la réalisation d'un « bien commun » ne sont pas strictement dévolues à l'État se retrouve tout au long de l'enquête de terrain mais s'exprime

¹ Carnet d'enquête, une discussion informelle à La Fabrique de la Cité, juillet 2019.

² GERVAIS, Julie, « Quand l'association professionnelle du corps des Ponts et Chaussées conjugue l'intérêt général au privé », dans ENGELS, Xavier, HELY, Matthieu, PEYRIN, Aurélie et TROUVE, Hélène (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale.*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 137.

avec plus ou moins d'intensité et selon des modalités différentes d'un espace et de ses acteurs à l'autre. Interrogés sur les ambitions de la séquence « *Cities* », deux journalistes estiment par exemple que, sans « changer la face du monde », donner un espace d'expression et de reconnaissance à certaines entreprises privées, particulièrement des startups, est un moyen de montrer des projets qui concilient rentabilité économique et bien-être des habitants.

« C'est pas parce qu'on a fait parler des startups ou des choses comme ça... Quand tu regardes bien c'est aussi au service d'un projet qui est pas spécialement techno en soit. C'est faire évoluer les mentalités sur le recyclage, c'est réintroduire de la nature dans la ville et qu'est-ce que ça fait de la nature en ville ça fait aussi du bien-être et du... Donc c'est pas... Je veux dire à la rigueur moi je n'oppose pas le fait de savoir trouver... Développer une activité pour qu'elle soit à l'équilibre n'est pas antinomique avec le fait qu'elle doit être humaine et au service de l'homme et autre. Parce que si tout ce qui était au service de l'homme n'était pas rentable on est mal barré. »¹

« Nous ce qu'on fait c'est parler d'initiatives citoyennes ou d'entreprises, ou de... Voilà, de projets qui font du bien, qui sont censés améliorer le sort des êtres humains dans les villes. Et de fait je préfère parler de gens avec qui j'ai une affinité idéologique, en me disant qu'ils sont en train de réduire la pollution, que de parler de... d'une startup qui veut juste s'enrichir. »²

Tous « les » privés ne partagent pas les mêmes valeurs idéologiques et ne se valent pas, là aussi le sentiment est commun à de nombreux acteurs. Mais c'est du côté de La Fabrique de la Cité qu'il acquiert le statut de thèse étayée, à renforts de publications, ce que j'évoquerai dans le chapitre 6.

Par ailleurs, cette croyance en la compatibilité des intérêts publics et privés est à réinscrire dans un mouvement plus large de réflexion sur la modernité de l'État, qui revendique une portée réformatrice, laquelle est fixée dans des espaces extérieurs à ceux de cette thèse mais auxquels certains enquêtés participent directement. Les Rencontres du progrès de Latche font par exemple partie de ces espaces très concrets dans lesquels se discutent les contours et la mise en œuvre d'un idéal réformateur.

« Découvrir le monde de demain qui se prépare dans les entreprises, les laboratoires, les cabinets ministériels. Arpenter les chemins du futur en compagnie de ceux qui le construisent. Discuter librement avec eux des ruptures en cours sans céder à l'inquiétude. Prendre la mesure du changement. Jauger les risques. Soupeser les espoirs du monde nouveau. [...] On parlera de l'esprit des Lumières à l'heure de l'intelligence artificielle ; du devenir de l'Europe et de la fin du rêve américain ; des défis posés par le

¹ Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 6 février 2019.

² Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 12 décembre 2018.

réchauffement climatique et des réponses de la science ; de la responsabilité croissante des entreprises dans la société moderne ; des villes de demain et de l'évolution des modes de consommation. »¹

C'est tout cela que proposent ces Rencontres, sous-titrées « sur les chemins du futur » et dont la première édition se tient sur trois jours en septembre 2019. À l'initiative de Louis Schweitzer, ancien patron de Renault, avec le concours de Gilbert Mitterrand et en partenariat avec la région Aquitaine, l'Université de Bordeaux et le journal Sud-Ouest, cet évènement propose à quelques 250 participants, nombre limité pour « conserver l'esprit de convivialité » de venir « questionner, revisiter les dogmes et les certitudes qui nous entourent, pour interroger » dans le cadre de la propriété de vacances landaise de François Mitterrand. La présidente de La Fabrique de la Cité fait partie de personnalités invitées à participer à deux panels en tant que modératrice. Le premier, sur l'avenir des villes (« Des mégalo-poles enfin vivables ? »), soutenu par le groupe de promotion immobilière Pichet, regroupe les architectes Philippe Madec et Anne Durand et le philosophe Philippe Simay. Le second pose la question du futur des énergies fossiles (« Le pétrole doit-il rester sous nos pieds ? ») et réunit l'ex-ministre de l'Environnement Corinne Lepage, Michel Bénézit, directeur général chargé du raffinage-marketing de Total et Philippe Sauquet, notamment président d'Eurogas, l'association professionnelle européenne des distributeurs de gaz.

Autour de journalistes, de représentants du secteur privé, principalement du milieu industriel, d'universitaires et d'hommes et femmes politiques de divers bords (parmi lesquels Alain Juppé et François Hollande), cet espace correspond à un « lieu neutre »², sorte de « laboratoire idéologique »³ qui est traversé de luttes mais qui a vocation à les dépasser pour produire un sens commun, ici autour de la notion de progrès, dont il est admis qu'il, quoi qu'il soit vraiment, doit guider les futurs possibles et être pensé avec l'État certes mais en dehors de celui-ci.

¹ Présentation des rencontres du progrès (en ligne) <https://lesrencontresduprogres.fr/> [consulté le 03/12/2020].

² BOURDIEU, Pierre et Luc BOLTANSKI, « La production de l'idéologie dominante », art. cit. ; BOURDIEU, Pierre, CHRISTIN, Olivier et WILL, Pierre-Etienne, « Sur la science de l'État », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 133, n° 1, 2000, p. 3-11.

³ ANSALONI, Matthieu et SMITH, Andy, « Une agence au service d'une stratégie ministérielle », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 1, 2018, p. 33-55.

3. Des organisations intermédiaires entre dépendances matérielles au champ économique et autonomie pratique

Une des caractéristiques d'un champ faible est sa dépendance aux champs originaires des acteurs qui le constituent¹. Les espaces interstitiels de la « ville intelligente » que j'étudie occupent des places particulièrement instables, puisqu'ils sont à la fois à l'intersection des différents champs qui composent celui de l'urbain et échappent en partie à leur contrôle, étant soumis à des règles propres.

Dans cette section je clarifierai les modalités selon lesquelles le champ économique exerce (ou non) une pression sur les différentes organisations intermédiaires qui rendent possible l'existence d'espaces propres, et participent donc à en dessiner les frontières. Je montrerai que si des entreprises privées en assurent les conditions de possibilités matérielles grâce à des financements, elles n'exercent pas d'influence directe, au sens où elles auraient des moyens de sélection systématique de ce qui s'y discute et avec qui. La proximité du champ économique avec d'autres espaces du monde social pousse en effet certains acteurs à réaffirmer leur indépendance et leur identité professionnelle. Cela est particulièrement flagrant dans le cas des journalistes du *Monde* « *Cities* ».

3.1 Dans des espaces de rencontre entre acteurs urbains : des questions publiques financées par des entreprises privées

Les sciences sociales observent que le champ économique imprègne l'ensemble de l'espace social, en France et plus largement dans les pays dits du « Nord ». L'entrée de logiques économiques dans le champ politico-administratif est largement documenté par des travaux sur la diffusion internationale de normes managériales à travers le *new public management*², ou sur ses implications dans divers secteurs d'action publique tels que la santé³ ou

¹ DEZALAY, Sara, « Des droits de l'homme au marché du développement », art. cit. ; VAUCHEZ, Antoine, « L'Europe du droit, champ faible de la *polity* communautaire », dans VAUCHEZ, Antoine, *L'union par le droit*, op. cit.

² BEZES, Philippe et MUSSELIN, Christine, « Le new public management », dans BOUSSAGUER, Laurie, JACQUOT, Sophie, MULLER, Pierre et RAVINET, Pauline, (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, op. cit.

³ PIERRU, Frédéric, « Le mandarin, le gestionnaire et le consultant », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 194, n° 4, 2012, p. 32-51 ; VEZIAN, Audrey, « Les limites de la rationalisation managériale », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n° 2, 2017, p. 83-105.

l'enseignement supérieur et la recherche¹. Je pense également aux publications portant sur la représentation des intérêts privés sectoriels² auprès des institutions nationales³ et supranationales, particulièrement européennes⁴, dont l'approche sociologique montre la proximité des trajectoires au sein de petits mondes d'interconnaissances⁵.

Quant à l'urbain en tant que champ, j'ai déjà évoqué l'omniprésence d'entreprises privées depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, qu'un pan de la littérature suggère d'envisager comme un signe que la ville est avant tout un espace du capitalisme. Ce qu'il faut ici de rappeler, c'est que ces logiques économiques omniprésentes dans le monde social ne flottent pas dans l'air mais sont ancrées par un ensemble de dispositifs, de projets, par des contrats publics et autres financements privés d'initiatives portant sur des enjeux publics. Des financements rendent concrètement possibles des lieux de la « ville intelligente », de rencontres à huis clos autour du *Monde « Cities »* à de grands congrès internationaux, dans lesquels on retrouve des acteurs venus d'horizons nationaux et professionnels variés, élus, chercheurs, fonctionnaires, représentants de *think tanks* ou encore d'entreprises privées. Tous, partagent des références, des savoir-faire et des intérêts à accompagner plutôt qu'à subir de grandes transformations urbaines qu'il s'agit donc d'anticiper.

3.1.1 Les prix du *Monde « Cities »* et ses à côté

Un journaliste, qui rejoint l'équipe trois ans après la création de la séquence pour quelques mois seulement, tire le constat, déjà évoqué, que « *Cities* » constitue moins un projet éditorial qu'un prétexte pour saisir une opportunité économique :

¹ GROSSETTI, Michel et MILARD, Béatrice, « Les évolutions du champ scientifique en France à travers les publications et les contrats de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 148, n° 3, 2003, p. 47-56 ; BRUNO, Isabelle, *A vos marques, prêts... cherchez! la stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008 ; BRUNO, Isabelle, « Le temps des « chercheurs-entrepreneurs » : sens et pouvoir du benchmarking dans l'« espace européen de la connaissance » », *Quaderni*, n° 69, 2009, p. 93-104.

² COURTY, Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006.

³ WOLL, Cornelia, « La réforme du Medef : chronique des difficultés de l'action collective patronale », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 2, 2006, p. 255-279.

⁴ LAURENS, Sylvain, *Les courtiers du capitalisme : milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, 2015 ; ROBERT, Cécile, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n° 1, 2017, p. 9-32.

⁵ COURTY, Guillaume et GERVAIS, Julie, « Les représentant.e.s d'intérêt et la campagne présidentielle de 2012. Rapports au politique et formes de coopération avec les candidat.e.s », *Politix*, vol. 113, n° 1, 2016, p. 117-139 ; GEORGAKAKIS, Didier et DE LASSALLE, Marine, « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007, p. 38-53.

« "Cities", c'est à part. Ça dépend de ses partenariats et de ses conférences. Donc, en gros, on peut dire que "Planète", "Société", "Politique", ils existent dans le journal, ils ont une rubrique dans le papier. Nous on n'a pas une rubrique dans le papier. On a une rubrique sur le site et on existe que parce qu'il y a des évènements, des conférences. On existe que pour ça. Si y'avait pas de conférences et l'argent qui va avec, y'aurait pas de rubrique "Cities". »¹

Arrivée dans l'équipe environ un an après sa création, en provenance d'un autre service, une de ses collègues souligne la dimension d'abord stratégique du dispositif, tout en reconnaissant un certain intérêt à cet entre-soi au sein duquel sont valorisées des connaissances théoriques et « du terrain » et qui assure un lectorat assidu :

« Moi, je n'ai pas été à l'origine du lancement des prix... Mais... Je pense que ça fait partie de la stratégie du développement éditorial à laquelle ils ont opté. Et qu'à la rigueur ça donne une dynamique, voilà. Et... L'idée étant, voilà, de fédérer, d'avoir un autre levier pour fédérer cette communauté, que les gens s'intéressent à ce qu'on publie, ce qu'on propose et autre. Voilà. Après moi je pense que c'est vraiment un choix stratégique. »²

Imposés au nom de logiques de rentabilité mais appropriés comme possibles outils de réflexion et de diffusion d'idées par les professionnels de l'information qui les animent, au concret, les prix et événements conjuguent aux intérêts économiques de la direction les ambitions d'émulation intellectuelle des journalistes impliqués sur le projet. Ils y invitent des personnalités aux trajectoires professionnelles hétérogènes, mais qui toutes ont en commun la reconnaissance dans leur champ originaire de la maîtrise de savoirs et/ou de savoir-faire, première condition d'accès à ces scènes et coulisses de l'expertise. La valorisation par un média généraliste historiquement associé à une certaine élite³ tend alors à conforter en retour des positions relativement dominantes, suivant les logiques structurantes du marché international de l'expertise⁴.

Les prix et évènements « Cities » tendent ainsi à être saisis par l'équipe comme une opportunité de consolider un espace de réflexion autour de la « ville de demain », dans

¹ Entretien, journaliste au *Monde* « Cities », le 12 décembre 2018.

² Entretien, journaliste au *Monde* « Cities », le 6 février 2019.

³ CHAMPAGNE, Patrick, « Le médiateur entre deux Monde », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 131, n° 1, 2000, p. 8-29.

⁴ DEZALAY, Yves, « Les courtiers de l'international », art. cit.

lesquels une poignée de ses professionnels formaliserait un sens commun¹ et participerait à fixer de grands enjeux urbains, qu'ils proviennent du secteur public ou privé. En cela, ils s'inscrivent dans une dynamique générale d'accroissement de la porosité de frontières symboliques et de la revendication, par un privé bien installé dans le champ du pouvoir, d'une capacité à se soucier de l'intérêt général². Ils constituent ainsi des « lieux neutres » au sens où ils regroupent un ensemble d'acteurs occupant des positions variées dans l'espace social et mobilisés autour d'une problématique commune, l'innovation urbaine, qui participent ainsi à brasser des idées en circulation entre leurs différents champs originaires. Il serait dès lors possible de suivre les déplacements exacts des idées discutées dans ces espaces, ce qui supposerait cependant une attention poussée pour les trajectoires des écrits qui en proviennent³ et pour leurs « réseaux de consolidation interprétatifs »⁴, ce qui n'est ici ni l'objet ni la méthode.

3.1.2 L'expédition urbaine de La Fabrique de la Cité, aller « sur le terrain » en petit comité

La dépendance financière de La Fabrique de la Cité au secteur privé est au moins aussi évidente que pour *Le Monde* « *Cities* », le *think tank* ayant pour unique mécène le groupe VINCI. L'organisation ne cache pas une dépendance financière, celle-ci étant par exemple assumée sur la page d'accueil de son site internet et par le biais d'une identité visuelle proche.

¹ NAY, Olivier et SMITH, Andy, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY, Olivier et SMITH, Andy (dir.) *Le gouvernement du compromis*, op. cit.

² GERVAIS, Julie, « Quand l'association professionnelle du corps des Ponts et Chaussées conjugue l'intérêt général au privé », dans ENGELS, Xavier, HELY, Matthieu, PEYRIN, Aurélie et TROUVE, Hélène (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale*, op. cit. ; FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2017.

³ HAUCHECORNE, Mathieu, « Rawls et Sen en terrain neutre ? », art. cit.

⁴ GAYON, Vincent, « Lieux neutres en lutte. Consolidation inter-champs et organisation multisectorielle internationale », *Cultures & Conflits*, n° 108, 2017, p. 15-43.

Illustration 6 : Capture d'écran de la section « à propos » du site de La Fabrique de la Cité (le 26 mai 2020).



Ces financements s'opèrent par une dotation annuelle de 750 000 euros, répartie entre VINCI Concession et VINCI Énergies, à laquelle s'ajoutent le financement des charges salariales, une participation à l'organisation de certains événements (les frais de déplacement et d'hébergement du personnel des diverses filiales de VINCI sont couverts pour les expéditions urbaines) et le loyer des locaux occupés à Léonard:Paris, la « maison commune des innovateurs du groupe », « laboratoire ouvert du futur des villes et des infrastructures»¹. Les salariés qui ont le plus d'ancienneté, entre deux et cinq ans, suggèrent que cette astreinte financière rend la position de La Fabrique d'autant plus instable qu'au sein du groupe le *think tank* est fortement attaché à la personnalité d'un des numéros deux et président d'une filiale, homme à l'initiative de Léonard:Paris et reconnu en interne comme l'un des principaux porteurs de l'innovation au sein de VINCI. Elle ferait également l'objet d'une certaine bienveillance de la part du grand patron du groupe, dont le mandat arrivera à terme en 2022. La crainte de se trouver au cœur d'une lutte de succession en interne, dont l'une des issues pourrait être la suspension des fonds et donc la disparition, est partagée bien que jamais discutée autrement que de façon très informelle. L'avenir de La Fabrique n'est évoqué que lorsque l'enregistreur est éteint ou au détour d'un café. Quant à la possibilité de « faire la Fabrique ailleurs », en allant chercher des fonds du côté d'autres entreprises, ce que les statuts autorisent, elle est évoquée plus d'une fois par plusieurs salariés mais toujours sur le ton d'un certain tabou. L'autonomie de fonctionnement du *think tank*, qui n'agit effectivement pas pour le compte d'un mécène (le groupe) constitué en pratique d'un grand nombre d'entreprises

¹ Communiqué de presse, 7 juin 2018, « VINCI inaugure Léonard:Paris, la laboratoire du futur des villes et des infrastructures », (en ligne) <https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/communiques/pages/20180607-0830.htm> [consulté le 19/11/2020].

articulées autour de plusieurs grands pôles¹ dont les enjeux divergent et dont les dirigeants ne manquent pas d'entretenir quelques tensions interpersonnelles, ne saurait donc faire oublier à celles et ceux qui l'animent que son existence est conditionnée par une enveloppe annuelle non pas « du privé » mais d'un groupe en particulier.

Même si la pérennité financière n'est pas acquise sur le long terme, pour le moment les financements permettent d'organiser tout un ensemble d'évènements publics mais aussi très privés. Parmi ces derniers, les « expéditions urbaines » à l'étranger sont, depuis 2017, un nouvel incontournable de La Fabrique de la Cité. Elles marquent le passage de vastes « séminaires internationaux » qui regroupaient plus d'une centaine de personnes à des événements plus intimistes, qui ne dépassent pas la trentaine de participants. Loin d'être anecdotiques, ces expéditions sont un enjeu d'importance au sein de l'organisation. Le choix des destinations dépend ainsi des priorités thématiques du moment, d'effets d'opportunités² et est soumis à l'avis du Comité d'Orientation, qui réunit deux fois par an une vingtaine d'experts qui valident les orientations stratégiques du *think tank* et en suggèrent parfois de nouvelles. Le choix de partir à Toronto en septembre 2019 a ainsi été approuvé quelques mois plus tôt par ce cénacle dont la composition évolue en fonction des affinités qui se créent ou se défont entre les salariés du *think tank*, particulièrement la présidente, et ces experts, mais aussi en fonction de l'investissement effectif de ses membres et des éventuelles mobilités professionnelles de ces derniers. Suite aux absences répétées d'un d'eux, pendant une réunion d'équipe de la rentrée 2019 la présidente demande ainsi à ce que soit retiré du Comité un représentant d'une entreprise privée, puis que l'équipe prenne en compte la demande de mise en retrait d'un autre qui, suite à l'obtention d'un mandat administratif au sein d'un établissement public, souhaite se prémunir contre les conflits d'intérêts.

Dans le cadre de l'enquête, j'ai suivi l'amont, le déroulé et l'aval du voyage à Toronto. D'une durée de trois jours, il consiste en quelques visites ponctuant un enchaînement de cinq sessions de présentations/tables rondes qui regroupent des experts torontois et français. Celles-ci se focalisent sur des enjeux qui se manifestent à Toronto et font supposément écho aux préoccupations de toutes les grandes métropoles occidentales. Sont ainsi traitées les

¹ Construction de bâti et d'équipements routiers, concessions - d'autoroutes mais pas que -, énergies.

² Pour 2020, San Francisco est ainsi ajoutée à la liste des villes possibles suite à une invitation d'un chercheur de l'université de Berkeley, dont les travaux sont très suivis en interne et avec lequel la présidente et un chargé de mission ont échangé lors d'une réunion portant sur une collaboration pour l'organisation d'un événement à Paris. San Francisco se retrouve notamment en compétition avec Tokyo, où un chargé d'étude a de nombreux contacts.

thématiques du « logement abordable », du financement de la mobilité, des modèles de « *smart cities* » et de la croissance de la collecte des données dans les villes. Il s'agit ainsi de « partir du terrain », *leitmotiv* du *think tank*, pour interroger les pratiques d'acteurs locaux. « Penser par cas » permet à la fois la construction de comparaisons entre villes et de monter en généralités sur une thématique donnée – par la comparaison de l'exemple torontois au cas viennois, qui a précédemment intéressé La Fabrique de la Cité, le *think tank* met ainsi en avant ce qui est jugé comme un nécessaire encadrement d'une partie des prix des logements par les pouvoirs publics municipaux. Cette internalisation d'une injonction empruntée au champ scientifique, particulièrement à la sociologie urbaine¹, conditionne l'existence même de l'expédition urbaine, qui incarne cette volonté de se saisir du terrain.

L'expédition est par ailleurs, en plus d'une occasion de donner à voir et à comparer, un espace de relations. Un nombre restreint d'invités, appartenant à des champs différents (universitaire, journalistique, économique, etc.) s'y rencontrent ou s'y retrouvent, incarnant ainsi physiquement et de façon éphémère une communauté d'acteurs regroupée par le souci affiché de penser et produire de l'innovation urbaine, traversée par des logiques de coopération mais également de compétition – parfois y compris au sein d'une même organisation. L'appartenance à ce microcosme dépend largement de la position occupée par chaque acteur au sein de son propre champ d'activité et est, en retour, une ressource individuelle mobilisable dans celui-ci, selon la logique d'un « double jeu »². Par exemple, les journalistes invités l'ont été en raison d'une position stable, voire relativement dominante, au sein de médias dominants, et la publication d'un papier sur Toronto, en tant qu'« envoyé spécial au Canada », participe à la consolider. Dans la majorité des cas, les participants occupent par ailleurs des fonctions de direction, parfois très élevées : directeur général adjoint, vice-président du conseil d'administration, ou encore directeur continental d'une grande entreprise.

Le tableau ci-dessous liste les participants à l'expédition selon leur champ professionnel originaire. La « délégation » regroupe les personnes invitées, travaillant pour la

¹ AUTHIER, Jean-Yves, BAGGIONI, Vincent, COUSIN, Bruno, FIJALKOW, Yankel et LAUNAY, Lydie (dir.), *D'une ville à l'autre : la comparaison internationale en sociologie urbaine*, op. cit.

² DEZALAY, Yves, BIGO, Didier et COHEN, Antonin, « Enquêter sur l'internationalisation des noblesses d'État. Retour réflexif sur des stratégies de double jeu », *Cultures & Conflits*, n° 98, 2015, p. 15-52.

plupart en région parisienne ; les « intervenants » correspondent aux Torontois ayant pris part à une session.

Tableau 9 : Champ professionnel originaire des participants de l'expédition urbaine de Toronto, hors organisateurs

	Délégation	%	Intervenants	%
Journalistique	4	17,3	0	0
Économique	15	65,2	4	25
Administratif	1	4,3	4	25
Politique	1	4,3	3	18,75
Académique	1	4,3	3	18,75
Associatif	1	4,3	0	0
Autres	0	0	2	12,5
TOTAL	23	100	16	100

Derrière ce classement, opéré en fonction du titre professionnel mis en avant dans le « *who's who* » de l'expédition, certains acteurs cumulent plusieurs postes et/ou ont une trajectoire professionnelle marquée par un passage dans d'autres champs. En plus d'être consultants, deux participants ont par exemple également des charges d'enseignement respectivement à Sciences Po Paris et à l'Université de Toronto.

La surreprésentation du champ économique au sein de la délégation et la quasi-absence du champ politique ne doivent par ailleurs pas mener à conclure à un « échec » de l'ambition du *think tank* à se situer au croisement de différents espaces sociaux. L'absence des 31 maires, présidents de région ou de métropoles officiellement invités était anticipée : « Une partie des invitations ne sont pas faites pour que les gens viennent. L'objectif c'est de faire savoir qu'on organise [l'expédition] »¹, rappelle ainsi une cadre au reste de l'équipe, quelques semaines avant le voyage.

L'étude de cette expédition doit par ailleurs tenir compte de l'étirement des séquences d'action, les documents publiés par la suite étant par exemple systématiquement envoyés aux cabinets de nombreux élus locaux et dans certains ministères – sans que leur lecture ne soit pour autant acquise. Plutôt qu'une finalité, elle est un outil dans la consolidation progressive

¹ Carnet de terrain, réunion d'équipe en juillet.

d'un espace de réflexion autour de la « ville de demain » et de la reconnaissance de La Fabrique de la Cité dans le champ général du pouvoir. Autrement dit, elle est un espace de fixation d'enjeux autour desquels il s'agit de formaliser un sens commun. Ce voyage est ainsi moins l'occasion, pour les participants, d'échanger directement avec le champ politique, que de participer au renforcement d'une légitimité à se saisir, entre autres thématiques, de la « *smart city* ».

« Le » politique occupe tout de même une place symbolique centrale. Même si les détenteurs passés ou présents d'une autorité politique sont très minoritaires, l'équipe se félicite des familiarités qui l'entourent et des bonnes ententes interpersonnelles, qui bien sûr ne sont pour autant pas le signe d'une quelconque influence du secteur privé, simplement celui de son accès à des décideurs. En effet dans cet espace acteurs privés et membres de l'administration et parfois d'institutions politiques ont une occasion de se rencontrer, mais être en contact avec du personnel politique et administratif témoigne d'un capital social plus que d'une capacité d'influence. On parle d'influence seulement à partir du moment où l'acteur privé devient une référence incontournable de l'acteur public en cas de besoin d'expertise¹.

Extraits de carnet d'enquête 5 : « T'as vu comme il s'amuse à lui donner du "madame la ministre" ? » – l'expédition urbaine de La Fabrique de la Cité à Toronto, septembre 2019.

1) *Quelques semaines avant l'expédition :*

Le problème d'avoir dû réserver deux hôtels au lieu d'un [ndla : la faute à un manque de place dans l'un et l'autre], c'est qu'à présent il faut répartir tout le monde. Pour les participants cela est plus facile que pour l'équipe, il suffit de leur demander s'ils ont une préférence et de faire en fonction. Pour la présidente la question ne se pose pas vraiment non plus, elle veut être dans le même hôtel que [un dirigeant d'entreprise] et de [une ancienne ministre], qui, j'en suis presque sûre, se retrouvent au même endroit par hasard. [...] A. a confirmé qu'ils ont choisi au hasard – « pas un hasard malheureux », précise-t-elle cependant.

2) *À Toronto :*

Le déjeuner a été quelque peu chaotique. Le plan de table n'a pas été respecté, les plats ont tardé, tout le groupe a pris du retard. Les participants n'ont cependant pas l'air de s'en soucier et il faut les presser pour les faire sortir du restaurant. [...] Malgré quelques couacs d'organisation, B. estime qu'il y a au moins quelque chose qui fonctionne dans cette expédition : il pointe discrètement [une ancienne ministre] et [un dirigeant

¹ Sur la critique de la notion d'influence, voir : OFFERLE, Michel, « Les politiques publiques patronales », dans *Sociologie des organisations patronales*, Paris, La Découverte, 2009, p. 92-112.

d'entreprise], qui s'attardent dans le restaurant. « Au moins entre eux c'est le grand amour », ajoute A.

[...]

Après l'incident du plan de table non respecté de ce midi, ce soir la responsable logistique s'assure que la composition de la « table VIP » est bien respectée. L'après-midi a été ponctuée de plusieurs problèmes [ndla : retard, absence de bouteilles d'eau pendant une session] sans grandes conséquences mais qui ont aggravé l'état de stress de toute l'équipe, qui redoute le moindre faux pas. Pour s'assurer que le dîner se déroule sans encombre, B. et moi avons séché une activité pour nous rendre dans le restaurant, transmettre le plan de table au responsable et insister sur le fait que la « table VIP » devait être traitée comme telle. [...] À la fin du repas, l'équipe se félicite du bon déroulé du repas et particulièrement de la bonne entente qui semble s'être confirmée entre [une ancienne ministre] et [un dirigeant d'entreprise].

[...]

Dernier déjeuner. Tous les membres de l'équipe semblent au bord de l'implosion. Alors que tout le monde affiche des airs calmes la conversation Slack [ndla : plateforme de discussion en ligne] de l'équipe est agitée. Il faut demander aux serveurs d'accélérer le service ; la « table VIP » n'est pas encore servie en pain contrairement aux autres tables ; on prend du retard, etc. Finalement, il est décidé d'annuler la visite du site de Quayside prévue ensuite. On prendra notre temps pour déjeuner puisque « les gens apprécient discuter avec une belle vue ». A. est dépitée par cette décision alors qu'elle s'est démenée pour organiser cette visite. [...] En sortant du restaurant, elle partage de nouveau sa déception avec moi mais estime que « Au moins entre eux ça a bien matché. T'as vu comme il s'amuse à lui donner du "madame la ministre" ? », en montrant une nouvelle fois les deux principaux VIP.

3.1.3 Au World Cities Summit, enjeux publics et réponses privées

La première édition du World Cities Summit est organisée à Singapour en 2008, sur le thème des villes « vivables et dynamiques »¹ par le Singapore Civil Service College², le ministère du Développement national et la Lee Kuan Yee School of Public Policy de l'Université Nationale. Ces deux derniers organismes se mettent en retrait dès l'édition suivante et sont remplacés par l'institut de recherche gouvernemental Centre for Liveable Cities³, dont la création en 2008 par le ministère précédemment cité accompagne la mise à l'agenda politique de la question du développement durable et atteste de la reconnaissance des enjeux

¹ Toutes les citations (expressions, titres de sessions ou de publication, etc.) de ce paragraphe sont traduites depuis l'anglais.

² Organe de représentation des acteurs administratifs gouvernementaux rattaché au Premier ministre.

³ En plus de centres de recherche publics et privés étrangers, il compte parmi ses partenaires ONU-Habitat et la Banque mondiale.

économiques de ce nouveau domaine d'action publique – au cours des dix dernières années, le marketing territorial de Singapour repose largement sur la jonction du développement durable et de l'innovation, sur la mise en avant d'une « *smart city* » aussi verticale que verte¹. Le Singapore Civil Service College se retire également par la suite, laissant la place à l'autorité nationale d'urbanisme (Urban Redevelopment Authority). En 2010, le sommet rassemble 4 000 personnes, en comptant les *speakers*, visiteurs et exposants. Ce chiffre croît depuis de façon exponentielle, atteignant 24 000 en 2018 selon les organisateurs, qui dans leur bilan mettent en avant les 133 maires ou élus de 128 villes et les 1 000 entreprises exposantes.

Rendez-vous des « leaders urbains », soient-ils représentants de grandes métropoles ou d'une des organisations internationales présentes, parmi lesquelles la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, ONU-Habitat, il est également celui des « experts de l'industrie », pour reprendre les termes du site internet de l'événement. Face aux grands enjeux des villes², qui sont au cœur des diverses sessions plénières du WCS, des entreprises privées ont en effet une myriade de solutions à proposer, d'offres de conseil à des outils technologiques à peine arrivés sur le marché voire encore en cours d'expérimentation dans le cadre de partenariats publics-privés³.

Au sein de cet espace hybride, lors de l'édition 2018 la « *smart city* » est un objet parmi d'autres, n'étant au cœur que de quelques sessions⁴. Elle est tout de même omniprésente, tant comme un horizon souhaitable discuté lors de celles-ci, que sur les stands des divers exposants, dans des publications mises à disposition du public, par exemple celles du Centre

¹ Régulièrement dans les classements des villes les plus intelligentes et durables au monde, Singapour fait l'objet d'une expédition de La Fabrique de la Cité en 2019, puis d'un « portrait » de ville dans lequel est notamment vivement loué son utilisation rationnelle d'un espace foncier extrêmement limité et sa politique de végétalisation.

² L'édition 2018, intitulée « Ville vivables et durables : construire l'avenir par l'innovation et la collaboration » identifie cinq « grands défis », face auxquels il serait nécessaire que les villes se parent d'« intelligence » : développement et planification des transports, développement économique et création d'emplois.

³ C'est le cas de certains produits de Dassault Systèmes, qui fait la promotion de l'expérimentation d'une nouvelle solution de visualisation 3D dans le cadre d'un stand ainsi que d'une conférence de presse conjointe avec la ville de Canton.

⁴ Sur une vingtaine de sessions trois mentionnent directement, dans leur titre ou leur résumé de présentation, la « *smart city* » : « Développer des solutions de ville intelligente dans les villes au gouvernement local fort, dans les régions rurales et dans les villes financées par le secteur privé » ; « Innovation disruptive - fléau ou aubaine pour les villes » ; « Est-ce que la collaboration public-privé-personnes (3P) produit les meilleures innovations sociales ? ».

for Liveable Cities en libre accès aux quatre coins du congrès¹, et au sein d'événements parallèles ou accessibles uniquement à des représentants de gouvernements locaux². Le cabinet de conseil McKinsey organise par exemple un petit-déjeuner, rassemblant une cinquantaine de personnes présélectionnées³, principalement des représentants de gouvernements locaux, pour discuter d'une publication, produite en collaboration avec le Centre for Liveable Cities spécialement pour l'événement, intitulée « *Smart Cities in Southeast Asia* ». Celui-ci consiste en un plaidoyer pour que les villes « prennent acte de l'opportunité de la ville intelligente », cette dernière ayant un véritable pouvoir de transformation de toute l'aire géographique – « les villes intelligentes peuvent transformer toute l'Asie du Sud-Est » estime un cadre de McKinsey face au public du petit-déjeuner⁴. Chiffres et infographies à l'appui, les auteurs de la publication proposent un ensemble de principes à suivre pour créer des « villes intelligentes » susceptibles de répondre aux enjeux de l'Asie du Sud-Est dans les domaines de l'économie, de la mobilité, des infrastructures, du bâti, de la sécurité, des services publics et de la vie en communauté, dont Singapour, serait un exemple évident de réussite - « une *smart city* dans une boîte », la surnomme le même cadre de McKinsey. Il s'agit de donner une méthode « clefs en main » pour que toutes les parties prenantes de l'écosystème urbain, des gouvernants nationaux aux investisseurs, en passant par les développeurs immobiliers et les gouvernements locaux, se posent les deux à cinq « questions de départ pour réfléchir au rôle qu'elles peuvent jouer dans une ville intelligente ». En plus de la boîte à outils, cette publication propose un glossaire comprenant une centaine d'applications possibles des technologies « *smart* » en fonction des grands domaines identifiés.

Cet événement n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une entreprise de conseil se proposant de prendre à sa charge la formalisation et le développement de politiques

¹ L'une d'elles s'intitule ainsi « Études des systèmes urbains. La technologie et la ville : fondation d'une nation intelligente » et consiste en une centaine de pages sur les bonnes pratiques de Singapour en matière de « *smart city* ». Elle est présentée publiquement à l'issue d'une session intitulée « Innovation disruptive - fléau ou aubaine pour les villes », qui réunit un ministre singapourien, le maire d'Adelaide, en Australie, et cinq très hauts cadres de multinationales (IBM, NEC Corporation, UBER, ENGIE, Huawei).

² Une rencontre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a ainsi lieu la veille de l'ouverture officiel du congrès pour inaugurer, en présence du ministre singapourien doublement en charge des affaires étrangères et la stratégie « *smart nation* », le lancement d'un réseau « *smart city* », dont la vocation est de devenir « une plateforme collaborative où les villes de l'ASEAN œuvrent à l'objectif commun d'un développement urbain intelligent et durable ».

³ Les organisateurs ont tout de même accepté que j'y assiste sans avoir été préalablement invitée.

⁴ Carnet de terrain, en marge du WCS, le 10 juillet 2018.

publiques, suivant le mouvement du ressort croissant à des cabinets d'expertise par les pouvoirs publics (gouvernements centraux ou locaux)¹. Mastercard et ENGIE proposent quant à elle respectivement de pallier le « manque de plans prêts à l'emploi pour déployer les innovations des villes intelligentes afin de résoudre les problèmes urbains » et d'engager une « conversation avec les startups, gouvernements et entreprises pour aller vers des villes plus vivables » afin de « co-crée aujourd'hui des villes meilleures ».

Au programme, on retrouve également quelques grands noms de l'expertise de la « *smart city* ». Carlo Ratti participe par exemple à deux éditions consécutives : 2018 et 2020 (reportée en 2021). En 2018, sa présence sur les lieux de la remise des prix « *Cities* » est l'occasion d'accepter l'invitation du *Monde* de donner un « *keynote speech* », intervention largement documentée par les photographes officiels du WCS qui entrent puis quittent la pièce en même temps que lui.

3.1.4 Au Forum Urbain Mondial 2020, consécration institutionnelle d'une « *smart city* » privée

Les géographes Alexis Sierra et Karine Peyronie présentent le Forum urbain mondial, organisé par tous les deux ans depuis 2008 par le programme onusien ONU-Habitat, comme « une rencontre d'acteurs divers qui appréhendent une dynamique mondiale (l'urbanisation) dans une vision interdépendante du monde et qui élaborent à l'échelle internationale des notions, des problématiques et des instruments universalisables c'est-à-dire déclinables en tout lieu de la planète. »². Faute d'avoir entrepris une démarche ethnographique dans ce grand événement, dont la dernière édition se déroule à Abu Dhabi du 8 au 13 février 2020 et réunit plus de 13 000 participants, je ne m'avancerai pas sur la question des enjeux et jeux d'acteurs propres à celui-ci. Mais regarder les programmes, acteurs en présence et le traitement fait par la presse spécialisée, principalement française, permet d'apercevoir la place croissante prise par la « ville intelligente » au fil des éditions des années 2010. En 2020, sur les plus de 500 événements organisés pendant le Forum, 20 sont dédiés spécifiquement à

¹ PIERRU, Frédéric, « Le mandarin, le gestionnaire et le consultant », art. cit. ; SORIGNET, Pierre-Emmanuel, « « On n'y comprend rien » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 194, n° 4, 2012, p. 22-31.

² SIERRA, Alexis et PEYRONNIE, Karine, « Le Forum Urbain Mondial : un lieu et un moment pour penser la ville ? Introduction », *EchoGéo*, n° 12, 2010, p.1.

la « *smart city* » et une dizaine aux nouvelles technologies à disposition des territoires. Ceux-là sont organisés par des ministères nationaux ou agences gouvernementales, des organisations internationales, des ONG, des entreprises privées et un *think tank* (La Fabrique de la Cité).

Alors que le terme était absent du bilan du Forum de 2014¹, la « *smart city* » est régulièrement citée comme solution aux problèmes liés à l'urbanisation massive dans celui de 2020, particulièrement la « ville intelligente tournée vers les habitants »², qui fait l'objet d'un programme phare (« *flagship program* ») d'ONU-Habitat. Annoncé à l'occasion du Forum, ce programme, d'une durée estimée entre huit et dix ans, ambitionne de « faire en sorte que la transformation numérique urbaine se fasse dans l'intérêt de tous, en favorisant la durabilité, l'inclusion et la prospérité et la réalisation des droits humains dans les villes et les établissements humains »³. Il s'inscrit dans la lignée d'un rapport publié par ONU-Habitat en 2015, en amont de la conférence Habitat III d'octobre 2016. En s'appuyant sur la définition de la « *smart city* » du cabinet de conseil Accenture, ce rapport envisageait celle-ci comme un vecteur de l'accroissement des « services à destination des citoyens et des entreprises » et de la réalisation de « collaborations innovantes pour améliorer la qualité de vie des habitants et encourager la croissance de l'économie locale et nationale »⁴. Il repose également en partie sur l'expertise produite dans un rapport de 2010 en collaboration avec notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Centre for Liveable Cities de Singapour, la Banque asiatique de développement et la Fondation Rockefeller, qui estime que l'avenir des villes asiatiques repose sur des « villes intelligentes et inclusives ». Partant de ce constat, ce document propose de vastes recommandations, largement reprises dans le programme d'ONU-Habitat. Celui-ci table sur un budget prévisionnel de 30 millions de dollars américains sur les fonds de l'agence, mais ambitionne surtout de récolter un milliard de dollars auprès des banques de développement, des organisations philanthropiques et de sociétés

¹ Et dans la publication de « L'état du monde » en amont du forum de 2012, le terme « smart » n'apparaît qu'une fois, en référence à la « *smart growth* ». (en ligne) <https://energies2050.org/wp-content/uploads/2012/12/2102-12-State-of-the-world-cities.pdf> [consulté le 09/12/2020].

² (en ligne)

https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/09/report_of_the_tenth_session_of_the_world_urban_forum.pdf [consulté le 09/12/2020].

³ (en ligne) https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/01/fp2-people-focused_smart_cities_v261119.pdf [consulté le 09/12/2020].

⁴ (en ligne) http://uploads.habitat3.org/hb3/Habitat-III-Issue-Paper-21_Smart-Cities-2.0.pdf [consulté le 10/12/2020].

privées¹. Ces fonds financeraient principalement des partenariats publics-privés d'innovation urbaine inscrits dans la lignée des Objectifs de Développement Durable fixés à l'agenda 2030 des Nations unies.

La consécration, à l'échelle institutionnelle internationale, du secteur privé dans son ensemble comme partie prenante de la « *smart city* », horizon souhaitable d'un développement urbain durable, s'opère ainsi par le rôle qui leur est accordé dans des programmes et par la place qui leur est donnée dans les tribunes et les à-côtés (les stands d'exposition par exemple) des grands événements dans lesquels est exposé un agenda urbain transnational. Cette proximité assumée entre organisations internationales et acteurs non étatiques dans leur ensemble, comprenant mais n'étant pas limités aux sociétés privées, n'est cependant pas nouvelle, les institutions multilatérales entretenant des démarches partenariales dans tous leurs domaines d'action publique, par exemple celui des politiques de développement constitué en véritable « marché »². Un versant de la sociologie des organisations internationales suggère d'ailleurs que celles-ci ont tout intérêt à être étudiées dans leurs réseaux d'interactions, dans leurs écosystèmes, qui impliquent notamment les États, acteurs privés, bureaucraties, et non comme entités indépendantes de leur environnement³.

3.2 Face à des soupçons de dépendance : réaffirmer des frontières

Face aux proximités entre des entreprises privées et les groupes d'acteurs étudiés, une tentation quelque peu hâtive serait d'y voir le manque d'autonomie de ceux-là. La réalité est plus nuancée – de la même manière que, par exemple, le fait que le champ humanitaire repose largement sur des financements étatiques ou d'organisations internationales ne signifie pas

¹ L'implication de ces acteurs non gouvernementaux dans les instances de pilotage de mécanismes financiers multilatéraux est devenue relativement commune ces dernières années, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'environnement. Voir NAY, Olivier, « Le tournant social des organisations internationales : dynamiques d'ouverture et jeux de frontières », dans LAGRANGE, Delphine, LOUIS, Marieke et NAY, Olivier (dir.), *Le tournant social de l'international. Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, op.cit, p. 16.

² NAY, Olivier, « Les politiques de développement », dans BORRAZ, Olivier et GUIRAUDON, Virginie (dir.), *Les politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2010, p. 139-170.

³ NAY, Olivier et PETITEVILLE, Franck, « Éléments pour une sociologie du changement dans les organisations internationales », *Critique internationale*, vol. 53, n° 4, 2011, p. 9-20 ; LAGRANGE, Delphine, LOUIS, Marieke et NAY, Olivier (dir.), *Le tournant social de l'international. Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, op. cit.

automatiquement que les ONG sont l'outil des politiques de développement extérieur des États¹. Des acteurs s'attachent en effet à réaffirmer leur indépendance par rapport au champ économique et à rappeler, y compris à leurs pairs, que leur proximité ne veut pas dire qu'ils « jouent contre leur camp » en participant activement à l'effacement de frontières, au délitement d'un champ.

La séquence « *Cities* » du *Monde*, par l'introduction d'un nouveau dispositif de financement de la presse *via* lequel des acteurs économiques privés soutiennent directement la tenue d'espaces d'échanges et de dispositifs de reconnaissance de « bonnes pratiques » qui permettent d'alimenter du contenu éditorial, incarne l'évolution des conditions de production de biens journalistiques. Elle pose ainsi très concrètement la question des rapports entre champs économique et journalistique. Par extension, elle interroge les façons par lesquelles des journalistes concilient proximité grandissante avec le champ économique et principe d'indépendance à l'égard de celui-ci, constitutif de leur identité professionnelle². Car loin de suggérer mécaniquement un affaiblissement durable des frontières entre les différents champs qui les constituent, des espaces interstitiels dont « *Cities* » est l'une des incarnations participent à réaffirmer des identités professionnelles. Bien que relativement marginalisés en interne, de part des soupçons notamment de participer à l'accroissement des rationalités économiques au sein du champ journalistique, les journalistes de « *Cities* » revendiquent ainsi une appartenance au collectif professionnel et au journal.

3.2.1 Les limites floues de la profession de journaliste

Prenant le contrepied d'une approche fonctionnaliste qui tend à les considérer comme des communautés homogènes, la sociologie des professions invite à penser celles-ci en termes de processus, à envisager leurs évolutions au gré de constantes négociations³. Être journaliste n'est ainsi pas réductible à un ensemble de critères objectifs, au fait d'avoir suivi une formation reconnue par les pairs, d'être rémunéré pour son travail ou encore de détenir une

¹ BOURDARIAS, Françoise, « ONG et développement des élites », *Journal des anthropologues*, n° 94-95, 2003, p. 23-52.

² RIEFFEL, Rémy, « Journalistes et intellectuels : une nouvelle configuration culturelle ? », *Réseaux*, vol. 10, n° 51, 1992, p. 11-24.

³ STRAUSS, Anselm, *La trame de la négociation*, op. cit.

carte de presse, quoique celle-ci a une fonction symbolique. Cela constitue une identité floue, qui a largement évolué depuis la fin du XIX^e siècle¹. Elle continue d'être questionnée, notamment par l'arrivée de nouveaux acteurs particulièrement présents en ligne², y compris à l'échelle locale³. Malgré « la fondamentale indéfinition de ses accès, de ses missions et de ses pratiques »⁴ le groupe des journalistes fonde en partie son identité collective sur la production d'information, bien que la question des techniques à privilégier dans cet exercice fait toujours débat. En fonction du calendrier événementiel, cette activité d'identification d'un sujet, de recueil de sources, d'analyse puis d'écriture, prend une place relativement marginale pour les journalistes de « *Cities* ». Dans la majorité des entretiens, parfois également lors d'échanges plus informels, ils font ainsi mention du temps jugé *très voire trop* important passé à l'organisation des prix et événements au détriment de la production de contenu, les faisant remettre en question la part réelle de journalisme dans leur travail. Confiant sa déception, face à son manque de temps mais également de soutien, de la part de la rédaction en chef, pour se lancer dans des reportages, l'un d'eux partage par exemple ses interrogations quant à l'évolution de sa carrière et considère la possibilité de demander une mobilité interne – ce qui serait envisageable en raison de la stabilité de sa situation, étant salarié dans le journal depuis une vingtaine d'années.

D'un point de vue strictement quantitatif, l'activité éditoriale de la rubrique est relativement peu soutenue. De mai à décembre 2018, 180 articles y sont répertoriés. Seuls 49, soit 26 %, sont cependant exclusivement publiés dans « *Cities* », les autres ayant été « tagués » à partir de rubriques annexes, principalement « Économie » (42 % du total des articles) et dans une moindre mesure « Argent et placement » (6,5 %), « Idées » (5 %) et « Planète » (4 %). Une partie de l'activité des journalistes consiste en effet à repérer, tous les matins, les papiers publiés dans d'autres rubriques pour les étiqueter dans « *Cities* » et ainsi synthétiser en un espace le traitement des sujets urbains. « C'est pas astronomique, mais faut s'y coller », à tour de rôle, de sorte à ne pas passer à côté de « tout ce qui peut intéresser la ville », explique ainsi un membre de l'équipe. Mais la nécessité de cette veille interne atteste

¹ ALDRIDGE, Meryl et EVETTS, Julia, « Rethinking the concept of professionalism: The case of journalism », *The British journal of sociology*, vol. 54, 2004, p. 547-564.

² LA CAM, Florence, « États-Unis : les weblogs d'actualité ravivent la question de l'identité journalistique », *Réseaux*, vol. 138, n° 4, 2006, p. 139-158.

³ AMIEL, Pauline, « L'identité professionnelle des localiers à l'heure des mutations économique et numérique de la presse locale », *Les Cahiers du numérique*, vol. 15, n° 4, 2019, p. 17-38.

⁴ RUELLAN, Denis, « Le professionnalisme du flou », *Réseaux*, vol. 10, n° 51, 1992, p. 37.

de la relative imperméabilité des services, entre lesquels le peu d'échanges entraîne une charge de travail supplémentaire.

Quant aux articles rédigés dans le cadre de « *Cities* », une majorité valorise des initiatives locales répondant supposément à des problèmes sociétaux, à commencer par les projets lauréats des prix de l'innovation urbaine, dont l'une des récompenses est la publication d'un papier dans le journal en ligne. « *Cities* » s'inscrit en cela dans la mouvance du développement d'un « journalisme de solution », ou « journalisme constructif », liant non sans ambiguïté discours sur la « qualité » d'une presse plus impliquée sur le territoire et rapprochement des services de vente et marketing des rédactions¹. La mise en avant de ces « bonnes pratiques » ne constitue pas une stratégie rationalisée dans le long terme, comme cela peut l'être dans certains médias locaux. Elle est cependant symptomatique de l'impact des activités extra éditoriales sur la production de biens journalistiques à la fois peu nombreux faute de temps et reposant de plus en plus largement sur le recueil de sources au sein d'un espace dans lequel une poignée d'experts détermine les projets qui valent ou non d'être reconnus à la fois par un média dominant et dans le champ urbain. En d'autres termes, le champ économique n'exerce pas une pression directe sur les producteurs de l'information mais conditionne l'existence d'un espace intermédiaire dans lequel sont valorisés des savoirs, des savoir-faire, des projets, et au sein duquel peu de place est laissée à la critique, qui formulerait un jugement sur cet espace et/ou les acteurs qui s'en saisissent. Et lorsque celle-ci est exprimée sur scène, elle est particulièrement mal reçue. Pour ne donner que deux anecdotes, lors d'une conférence, une sociologue, connue pour ses positions politiques revendiquées d'extrême gauche, évoque la culpabilité du secteur financier dans l'accroissement des inégalités à Paris, résultant en une ségrégation spatiale objectivant des luttes de classe. Quand un urbaniste, intervenant dans la table-ronde suivante, lui répond indirectement en la considérant comme une « idéologue coincée dans une lecture sociologique dépassée », il est vivement applaudi par une partie de la salle. Dans un événement ayant lieu quelques mois plus tard, un politiste regrette quant à lui d'avoir été invité à présenter un répertoire imagé de grands projets urbains plutôt qu'à participer à une table ronde, lors de laquelle il estime qu'il aurait pu apporter un éclairage divergeant de celui

¹ AMIEL, Pauline, « Le journalisme de solutions. Une solution à la crise de la presse locale ? », *Communication*, vol. 34, n° 2, 2017.

des acteurs, principalement issus du champ économique ou entretenant des proximités directes avec ce dernier, qui se trouvaient sur scène. Dans l'ensemble, cet espace social cherche à concilier intérêts économiques associés à la sphère privée et intérêt général associé au public, en promouvant des solutions « qui marchent » plutôt qu'en discutant exclusivement des enjeux théoriques du développement urbain et se saisissant d'une rhétorique de la « co-construction » omniprésente dans le champ urbain¹.

En pratique, l'indétermination des contours de « *Cities* », qui n'est à la fois ni un strict dispositif événementiel, ni une rubrique à la ligne éditoriale claire et dans laquelle serait investie des moyens massifs, à commencer par des moyens humains², et le flou quant à la nature des relations avec des champs extérieurs à celui-ci journalisme, contribuent à l'invisibilisation, au sein du journal, de ceux qui s'en saisissent. Une journaliste fait part d'un sentiment de marginalité, qu'elle explique à la fois par cette proximité, supposée par ses pairs, avec des partenaires privés et par la confusion entourant les activités de « *Cities* » :

« *Enquêtrice : Et en interne comment est perçu "Cities" ?*

Enquêtée - Je suis pas sûre que tout le monde saisit bien. Parce que dans... Au *Monde*, de faire, de travailler avec des... De faire de l'évènementiel, entre guillemets, même si moi je m'occupe pas des relations avec les partenaires et compagnie et je continue d'écrire... C'est pactiser avec le diable et compagnie. Et particulièrement au *Monde*. Donc... Je pense que beaucoup de gens ne savent pas... Y'a encore beaucoup de gens que je connais ici qui me demandent "Au fait t'es où maintenant ?". C'est pas spécialement... On n'a pas un vrai statut, quoi. En tout cas une vraie reconnaissance. Parce qu'on travaille effectivement avec le développement éditorial, qui organise des conférences et tout ça, et donc voilà... »³

Les relations parfois conflictuelles, au sein du journal, entre différentes séquences, sont loin d'être récentes, en témoignent par exemple les luttes de légitimité autour du titre de « grand reporter »⁴. Mais là où celles-ci témoignaient principalement d'une dichotomie entre un journalisme expert, s'adressant à un public d'initiés, et un journalisme « professionnel » à destination d'un public plus large, le cas de « *Cities* » suggère que le

¹ ZAZA, Ornella, « L'e-gouvernance pour la participation citoyenne », art. cit.

² Une plainte récurrente des journalistes tient notamment au manque de stabilité dans le temps d'une équipe déjà peu nombreuse.

³ Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 6 février 2019.

⁴ SEDEL, Julie, « "La nouvelle formule du Monde". Contribution à une étude des transformations du journalisme », art. cit.

rapport au champ économique constitue un nouveau point névralgique des conflictualités au sein du journal.

Un journaliste moins expérimenté, à la situation professionnelle encore instable, partage même un sentiment de méfiance à l'égard de la séquence dont il fait lui-même partie. S'il considère l'entrée au *Monde*, via un contrat court comprenant une participation à « *Cities* » en plus d'autres missions, comme une opportunité dans sa trajectoire professionnelle, la proximité affichée avec le monde économique lui fait d'abord questionner la latitude dont il disposerait réellement dans ses articles :

« En fait, moi, quand je suis arrivé en mars [2018], j'ai tout de suite trouvé que c'était bizarre de travailler en tant que journaliste sur une rubrique qui s'appelait "*smart cities*". J'avais l'impression qu'il y avait un soupçon de publiereportage derrière. Comme si nous on faisait des reportages pour des boîtes et qu'on essayait de promouvoir un modèle qu'on connaît même pas. Et j'ai tout de suite été mal à l'aise avec ça. [...] La conférence que t'as vue, c'était pas que l'argent du *Monde*, c'est La Fabrique de la Cité qui va payer, c'est La Poste qui va payer, c'est machin. Donc ouais, nous on garde notre indépendance éditoriale, mais c'est vrai que ça donnait ce soupçon un peu bizarre. »¹

D'abord suspicieux quant aux objectifs mêmes de la rubrique, ce sont son intégration à l'équipe et son investissement dans l'organisation d'évènements qui lui font nuancer des suspicions quant à l'intégrité de « *Cities* ». Pour autant, comme tous les jeunes journalistes ayant été recrutés par ce biais, il ne considère pas sa position au sein du journal comme une finalité, « *Cities* » constituant avant tout un moyen d'acquérir la reconnaissance symbolique associée au passage par un média dominant, valorisable dans l'ensemble du champ.

2.2.2 Maintien de frontières entre groupes professionnels au sein et entre différents champs

Dans le processus d'une intrication croissante des sphères journalistiques et économiques, les journalistes de « *Cities* » affirment, tant auprès de leurs pairs que de leurs partenaires, une possible conciliation des intérêts commerciaux du média et des valeurs journalistiques sur lesquelles serait fondée sa réputation. Revendiquant une indépendance, considérée comme pierre angulaire d'un traitement pertinent tant de l'actualité que de sujets

¹ Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 12 décembre 2018.

de fond ayant trait aux grandes transformations urbaines, ils se rangent derrière une façade qui gomme la diversité de l'organisation¹. Soucieux d'affirmer leur appartenance au collectif, ils en revendiquent les codes surplombant les activités quotidiennes et en épousent la présentation de soi.

Si la notion de « qualité » journalistique est pleine d'ambivalence, recouvrant au moins autant de définitions, parfois en concurrence, que de catégories d'acteurs impliqués dans son évaluation, au sein de la rédaction du *Monde* l'« indépendance » est affichée comme l'un de ses prérequis. Condition de l'autonomie des univers de production tant culturelle que journalistique², ce principe est traduit au sein de la rédaction par des dispositifs formels et des références collectivement partagées.

D'un point de vue strictement fonctionnel, les journalistes *de* ou *proches de* « Cities » ont tous rappelés, de manière parfois indirecte, que le journal repose sur une structure lui assurant d'être à l'abri des influences économiques et politiques. En plus d'une séparation entre régie publicitaire et rédaction³ assurant une frontière entre annonceurs et journalistes, depuis 1951, soit sept ans après la création du journal, la Société des rédacteurs du *Monde* (SRM) affiche pour mission d'assurer son indépendance journalistique. Si la structure capitaliste du journal a largement évolué, les salariés du quotidien perdant la majorité du capital en 2010, la SRM conserve un droit de regard sur certaines décisions stratégiques, parmi lesquelles la nomination du directeur. Elle exerce ainsi un contre-pouvoir par rapport aux actionnaires, que Camille Dupuy qualifie de « capacité politique » d'un pouvoir salarial remplaçant un pouvoir actionnarial historique⁴. En dépit des reconfigurations internes découlant de la recapitalisation du *Monde*, réduisant dans l'ensemble les pouvoirs de la SRM, en partie transférés à un pôle d'indépendance qui regroupe les actionnaires historiques⁵, les

¹ CODACCIONI, Vanessa, MAISETTI, Nicolas et POUPONNEAU, Florent, « Les façades institutionnelles : ce que montrent les apparences des institutions », *Sociétés contemporaines*, n° 88, 2013, p. 5-15.

² BOURDIEU, Pierre, *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Seuil, 1996.

³ Celle-ci est en réalité moins stricte qu'il n'y paraît de prime abord, le poste de rédacteur en chef en charge de la diversification éditoriale se rapprochant d'un rôle d'interface. Conscient des injonctions parfois contradictoires des fonctions commerciale et éditoriales, il participe tant aux négociations partenariales qu'à la validation des orientations thématiques et des formats des événements ainsi que des articles/reportages.

⁴ DUPUY, Camille, « Du journaliste actionnaire au journaliste salarié. Sociétés de personnels actionnaires et comités d'entreprise dans la procédure de rachat du groupe *La Vie-Le Monde* », *L'Homme la Société*, vol. 189-190, n° 3, 2013, p. 269-304.

⁵ La Société des rédacteurs du *Monde*, la Société des personnels du *Monde*, le Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, la Société des cadres du *Monde*, la Société des employés du *Monde*, la Société des

journalistes ayant connu l'avant et l'après rachat affirment une continuité d'un poids historique des salariés assurant leur indépendance par rapport au pouvoir économique. L'attachement à un ensemble de règles de fonctionnement, puis à une charte d'éthique (2010) réaffirmant notamment « les principes essentiels d'indépendance », se double d'un ensemble de références partagées à de grandes figures du journal, à commencer par Hubert Beuve-Méry, son fondateur. En rappelant les principes qui s'appliquent à « *Cities* », au même titre que pour n'importe quelle séquence du journal, une journaliste estime que *Le Monde* continuerait de constituer une exception au regard d'une histoire, rappelée plus tôt dans l'entretien, dont le début est marqué par une personnalité « passionnée par l'indépendance et qui refusait la complaisance, même si le journal a été créé suite à une suggestion politique »¹ :

« La déontologie, l'éthique du *Monde*, c'est notamment la séparation nette entre le service pub et la rédaction. Et moi je suis une de celles qui est... justement la plus sourcilleuse à cet égard, ne pas être influencée. Là c'est vraiment hermétique. C'est pas le cas de tous les autres organes de presse. Nous, faut dire qu'il y a encore une forte empreinte de Beuve-Méry, le fondateur, qui a vraiment marqué *Le Monde*, son influence est toujours présente. Donc c'était normal d'appliquer la même politique avec "*Smart Cities*". »²

Interrogés sur leurs pratiques professionnelles, les journalistes de « *Cities* » estiment d'une part partager les valeurs constitutives de l'organisation, d'autre part être capables de contourner les écueils des formes de dépendance inhérentes à leur métier, particulièrement la dépendance aux sources³. L'un d'eux, qui a entamé sa carrière à la fin des années 1960 en couvrant des crises politiques à l'international, particulièrement en Amérique latine, estime ainsi que, le travail journalistique consistant en partie à recueillir des citations, il est proprement impossible de s'abstenir de tout contact de relative proximité avec les champs périphériques à l'espace journaliste, parmi lesquels le politique et l'économique. Se fondant sur son expérience personnelle et rejoignant les collègues passés par la rubrique, qui tirent un constat semblable quoiqu'ils rejettent moins ouvertement le champ politique, il estime dès

personnels du groupe des publications de La Vie catholique, la Société des lecteurs du *Monde*, la Société des personnels de *Courrier International* et la Société des personnels du Monde interactif. Pour plus de détail sur le fonctionnement et les pouvoirs du pôle d'indépendance, voir le travail de Camille Dupuy cité ci-dessus.

¹ Entretien, ancienne journaliste au *Monde* « *Cities* » (retraîtée), le 5 février 2019.

² *Ibid.*

³ SCHUDSON, Michael, *Why democracies need an unlovable press*, Cambridge, Polity, 2008.

lors que commenter la déclaration d'une personnalité politique ou, dans le cadre d'un sujet relatif à l'urbain, celle d'un représentant d'une entreprise privée, pose tout au plus les mêmes questions, qu'il inscrit dans le registre de l'éthique :

« J'ai arrêté de couvrir la politique parce que j'étais obligé de raconter les conneries, les conneries des politiciens qui savaient qu'ils me racontaient des mensonges et qui savaient que je savais qu'ils racontaient des mensonges, mais j'étais obligé de raconter parce que j'étais obligé de les citer. Et j'ai découvert que les entreprises c'est pareil. En fait, quand on est journaliste, on est dans un monde où on est obligé de citer, on est obligé d'attribuer des sources, on est obligé, on fait toujours de la pub, volontaire ou pas volontaire, on parle des gens qui sont dans les news et donc des entreprises etc. Ça me pose des problèmes, pas tous les jours mais assez souvent. Mais je n'ai pas de... Je ne vois pas de différence de nature quand je le fais avec des, avec des gens sur un... Sur un évènement. [...] On ne peut pas aujourd'hui travailler dans un média sans se poser ces questions, sans faire quelque chose qui est utile à quelqu'un, potentiellement aux entreprises. »¹

Pour autant, ces dépendances, tant lors de la rédaction d'articles que dans le montage de conférences, activités plus spécifiques à « *Cities* », quoi que le programme événementiel du *Monde* ne s'en tient pas qu'à ce dispositif, sont en partie contournées par le recours à des savoir-faire professionnels routinisés. Lorsque je les interroge sur leur rapport aux partenaires privés dans le cadre des événements qu'ils organisent, les journalistes explicitent l'opérationnalisation d'un laisser-faire, de la part des financeurs et également de leur rédacteur en chef, par l'application des mêmes procédés utilisés dans l'écriture journalistique.

« Effectivement, on est amené à construire des conférences, des échanges, mais c'est comme un papier finalement. Tu regardes, tu définis un peu tes thématiques et tu regardes les personnes les plus pertinentes, celles qui vont attirer du monde, celles qui seront intéressantes, qui ont des choses intéressantes à ce moment-là à dire. Pour préparer une bonne conférence, tu fais un peu la même chose que quand tu fais un bon papier, enfin en tout cas un papier sérieux. »²

« Moi, sur Singapour, les deux fois j'ai demandé l'avis de personne. J'ai invité des gens parce que je pensais qu'ils avaient des choses à dire, des scientifiques, des gens de fondations, des gens d'entreprises, mais en canalisant bien. Moi, j'ai pas de souci... [...] J'ai pas de souci sur ce qu'ils disent, et dans les événements le sujet, l'angle peut être pris en discussion avec les partenaires et, ensuite, c'est nous qui décidons, c'est nous qui choisissons les gens. »³

¹ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 10 décembre 2018.

² Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 6 février 2019.

³ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », entretien le 29 novembre 2018.

Le recours à des normes pratiques qui, à défaut d'être codifiées, encadrent le quotidien¹, participe à assurer le maintien d'une identité professionnelle, dans un contexte où les acteurs ressentent une certaine précarité de leur position et craignent un possible glissement vers des activités de gestion événementielle peu valorisées par leurs pairs.

En plus de réaffirmer, auprès des partenaires et parfois de collègues, la traduction des principes déontologiques particulièrement affirmés au sein de l'organisation par la transposition des pratiques de production de biens informatifs à l'organisation de conférences, certains journalistes mettent en place des stratégies d'écriture pour contourner l'omniprésence de quelques acteurs économiques dans les thématiques qu'ils traitent. « *Cities* » s'intéressant particulièrement aux questions des liens entre outils numériques et espaces urbains, certaines entreprises de l'économie des données et de plateforme, aux positions dominantes sur le marché des « villes intelligentes » et/ou numériques, sont des incontournables de nombreux papiers. En fonction de classifications entre les catégories qui constituent la vaste appellation « privé », selon leur situation dominante ou non et compte tenu d'une capacité supposée à prendre en considération les notions d'utilité publique et d'intérêt général, un journaliste explique ainsi rendre plus facilement accessible à ses lecteurs les sites internet d'entreprises qu'ils seraient moins susceptibles de connaître que les « géants » du numérique, parmi lesquels les GAFAM.

« Par exemple, tu sais quand moi j'écrivais pour Apple. Enfin sur Apple, tu vois le lapsus. J'écrivais sur Apple, sur Google, sur tout ce que tu veux, et bah ça m'énerve. Parce qu'au bout d'un moment... Alors moi, ce que je faisais par exemple : je mettais les liens dans mes articles et je continue à le faire, mais quand c'est Google ou quand c'est Apple, je mets jamais de lien. Mais quand c'est une startup je mets un lien. D'abord parce que c'est plus difficile à trouver. Et ensuite, parce que je veux pas faire une pub de plus pour Google ou pour Apple. »²

En plus d'une indépendance par rapport aux sponsors, qui n'entraveraient pas une liberté journalistique assurée par des mécanismes de séparation fonctionnelle et par des savoir-faire professionnels, il affirme également une distanciation par rapport aux acteurs dominants du

¹ BASTIN, Gilles, « Codes et codages professionnels dans les mondes de l'information », *Réseaux*, vol. 157-158, n° 5, 2009, p. 191-211.

² Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde « Cities »*, entretien le 10 décembre 2018.

champ qu'il couvre, dont l'omniprésence suppose de parler d'eux mais n'empêche pas la mise en place de stratégies de subversion.

Conclusion – Ni totalement dépendants, ni vraiment autonomes : des espaces d'entre-deux

Le principal apport de ce chapitre est de montrer que se pencher sur des espaces-temps restreints, investis de la question de la « *smart city* » mais pas seulement, revient à mettre sous la loupe sociologique des espaces qui oscillent entre une indépendance quotidienne et une dépendance structurelle, car financière, au champ économique. Ce dernier n'est cependant pas le seul champ sans lequel ces espaces n'existeraient pas, en tout cas dans ces formes. Le chapitre suivant montrera en effet l'ambiguïté du rapport au champ universitaire. L'engagement des membres de celui-ci est en effet un des gages de légitimité de ces espaces à proposer des diagnostics et des solutions aux problématiques urbaines contemporaines, mais pour autant les enquêtés réfutent le monopole de l'université sur la production de savoirs utiles.

La position d'acteurs à la frontière de différents champs et au centre d'espaces se revendiquant une autorité à qualifier des savoirs et pratiques n'en fait pas pour autant des courtiers. Ce dernier terme renvoie à ceux qui, « grâce à leur position et par leurs activités d'intermédiations, contribuent à la recherche d'accords entre les différents groupes d'intérêt en s'appuyant sur divers systèmes de croyances (les "*adocacy coalitions*") »¹. Or les acteurs rencontrés participent moins activement à la recherche de compromis qu'à la circulation de savoirs et de pratiques susceptibles de répondre aux grands enjeux urbains, qu'ils participent également à mettre en exergue. Si l'on reprend la distinction opérée par Olivier Nay et Andy Smith², ils endossent des rôles plus proches de ceux de généralistes, qui produisent un langage commun plutôt qu'ils ne cherchent à trouver des solutions acceptables par des groupes dont les intérêts pourraient sembler de prime abord irréconciliables. Les lieux qu'ils animent ne sont ni ceux de la recherche de conciliations entre des acteurs dont les

¹ ZEIGERMANN, Ulrike, « Quand les passeurs passent par les organisations internationales », art. cit., p. 577.

² NAY, Olivier et SMITH, Andy, *Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions*, dans NAY, Olivier et SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis.*, op. cit.

visions et solutions seraient incompatibles¹, ni ceux de la recherche d'une rupture avec la façon de mener politiques et projets urbains. Dans ceux-là se joue la hiérarchisation de thématiques et de problématiques certes nouvelles, de savoirs et savoir-faire associés et de leurs experts, mais ils ne constituent pas des espaces dont les ambitions réformatrices équivaldraient à une tentative de changement du cadre d'interaction, des règles du jeu urbain.

¹ Les chapitres 5 et 6 montreront au contraire des stratégies d'exclusion de nouveaux acteurs marchands plutôt que de recherche de compromis, suggérant des rôles par moment plus proches de ceux de *gatekeepers* que de courtiers.

CHAPITRE 4

Penser au privé la « ville de demain »

« La méfiance de l'université vis-à-vis du privé c'est gravissime. Et ça s'est aggravé au moment même où il faudrait que ce soit l'inverse. Donc ça n'aboutit qu'à l'appauvrissement de l'université française, ce qui est gravissime. [...] Mais tant qu'elles [les universités] se vivront comme un monde à part et encore une fois avec un mépris... Moi ce qui... Qu'il y ait du rejet parce que le monde de l'argent et tout c'est une chose, mais du mépris... [...] Moi d'ailleurs je refuserai de discuter et de travailler avec des gens qui ont cette vision-là, fussent-ils très bons dans leur domaine. C'est très dommage. Donc c'est compliqué à bâtir, c'est compliqué de sortir de l'idée qu'on est incompatibles... parce qu'à la limite s'ils viennent nous voir c'est pour l'argent : "Vous n'êtes pas sérieux mais au moins vous avez de l'argent". Et ça moi c'est vrai que je les ai éjectés tous ceux-là. [...] »¹

« Alors moi j'ai acquis un manque de respect considérable pour la plupart... Pour le travail universitaire aujourd'hui. Je pense qu'il est complètement fermé dans des notions de chapelle, dans des notions de gourous, dans des notions de machins comme ça. Et je pense qu'aujourd'hui les choses innovantes, les choses intéressantes viennent de plein de gens, de partout. Y compris des gens dans l'université. Et par exemple je suis fasciné par des chercheurs universitaires individuels, des gens qui font des recherches et que je trouve remarquables, même s'ils sont dans l'université, ils sont remarquables. Y'a des gens remarquables partout et des gens merdiques partout. Le système universitaire aujourd'hui me paraît peu productif de richesse intellectuelle. [...] Le travail que tu fais en passant du temps sur un seul sujet c'est un travail qui pour moi n'a pas de différence avec le... Je veux dire y'a pas de différence [avec le travail journalistique]. [...] Les deux derniers bouquins que j'ai faits ça s'appelle "essais reportages". La qualification c'est "essai reportage" et ça me convient bien. Parce que c'est des reportages mais j'essaye de dire faut réfléchir. Et c'est tout ce que j'essaye de faire sur la ville aujourd'hui, je m'intéresse à la complexité. Et pour ça je regarde quand même ce que les chercheurs disent, parfois c'est intéressant, mais ils n'ont pas le monopole des trucs intéressants. »²

Ces extraits proviennent d'entretiens avec deux acteurs qui occupent des positions centrales à La Fabrique de la Cité et au *Monde* « *Cities* » et qui sont plus largement reconnus au sein du champ urbain français comme des penseurs légitimes – en plus de médiatiques – de l'innovation urbaine. Ils font partie de ceux qui montent et/ou valident les programmes événementiels des deux groupes, écrivent ou éditent des publications, dans l'ensemble chapotent une partie de la production des *outputs* de la séquence du journal et du *think tank*. Disposant tous deux de ressources académiques conséquentes, avec des passages par

¹ Entretien, La Fabrique de la cité, le 10 octobre 2019.

² Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 29 novembre 2018.

plusieurs grandes écoles et, pour l'un d'eux, un doctorat en sciences sociales, ils ont une relative connaissance du monde de la recherche universitaire, dont provient une part non négligeable de leurs invités à des événements et des sources qui étayent des publications. Ils revendiquent par ailleurs, dans ces mêmes entretiens et dans leur travail quotidien, un souci de la preuve scientifique et de la pluridisciplinarité afin de comprendre des problèmes qu'ils qualifient de complexes. Mais ce respect proclamé pour un savoir produit en usant de méthodes scientifiques, notamment dans le domaine des sciences humaines, s'accompagne d'un refus de reconnaître un monopole de la production des savoirs à l'université, décrite comme institution presque totale¹. Un des reproches formulés ici tient en effet au caractère fermé, voire opaque, de l'université, dans laquelle les chercheurs vivraient une existence quasi recluse par rapport au reste du monde social et contrainte par une nécessaire obéissance tacite à des principes scolastiques – le journaliste cité parle ainsi de « gourou » et de « notions de chapelles », donnant une vision d'un monde de la recherche à l'ascétisme quasi monastique. Ces enquêtés se perçoivent donc comme éminemment respectueux de la connaissance scientifique – ils ne manquent d'ailleurs pas de citer des auteurs pour attester de leur respect pour des travaux individuels² – et en même temps rejettent fermement la prétention d'un champ au monopole de la production d'un travail à valeur scientifique³.

C'est cette tension que ce chapitre se propose de creuser. Alors que les deux groupes dont les enquêtés cités font partie réfutent un rôle collectif de création de savoirs – tout au plus il serait question de les mettre en circulation –, ils participent à la remise en cause d'une « supériorité intellectuelle » d'un champ sur les autres, en s'attachant à qualifier des savoirs qui n'en sont pas issus tout en prouvant une capacité à comprendre et trouver des usages concrets à des travaux universitaires qui n'auraient pourtant pas vocation à être utiles pour

¹ Au concret, la comparaison avec l'asile (GOFFMAN, Erving, *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, op. cit.), l'armée (PINTO, Louis, « L'armée, le contingent et les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 3, 1975, p. 18-40), ou encore l'institution religieuse (SUAUD, Charles, « Splendeur et misère d'un petit séminaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 4, 1976, p. 66-90) ne tiendrait bien sûr pas, celles-ci opérant un contrôle jusqu'au corps des individus, mais il est tout de même intéressant de noter la codification des pratiques, la lourdeur institutionnelle associée à une université qui imposerait ses codes à ses membres.

² Immédiatement ensuite, le journaliste cité mentionne par exemple sa proximité avec deux anthropologues et l'admiration qu'il a pour leurs travaux, tout en suggérant que la rigueur dont ils font preuve n'est pas caractéristique de leur métier de chercheur : « [...] pour moi c'était un modèle de rigueur mais c'est un travail d'enquête comme j'en fais. Je veux dire lui avec sa rigueur... y'avait pas de différence dans le travail qu'on faisait. Il était capable de l'élever à un niveau théorique qui m'échappe souvent, mais auquel je ne renonce pas. »

³ BOURDIEU, Pierre, « Le champ scientifique », art. cit.

l'action. Ce faisant, ils amenuisent une frontière entre savoirs savants et experts, dont l'une des distinctions tient à l'usage qui en est fait ailleurs que là où ils sont produits¹, notamment dans l'espace institutionnel.

La première section questionnera la place donnée concrètement aux savoirs universitaires, à la fois utilisés de sorte à problématiser des enjeux et considérés comme cautions incontournables sur les scènes de la « ville de demain », tout en n'ayant pas plus de valeur que des expertises « pratiques ». La section suivante s'intéressera à ces savoirs pratiques, ou opérationnels, valorisés au nom de leur caractère « utile ». Principalement produits dans les champs économique et administratif, ces expertises ont une vocation plus explicite à être des ressources pour les pouvoirs urbains locaux ainsi que pour les acteurs économiques de la ville. Après ces mentions des principaux savoirs savants et pratiques mobilisés par des acteurs qui revendiquent une autorité à penser le devenir des villes, puis des mécanismes de leur mise en scène, je m'attarderai dans un dernier temps sur l'incorporation, à la marge, d'une forme de pluralisme idéologique. Les acteurs intermédiaires s'attachent en effet à attester d'une capacité à penser la critique en s'appuyant notamment sur des expertises militantes. Donner une place à des discours contre-hégémoniques, bien qu'en pratique la force critique de ceux-là est largement atténuée, permet notamment d'attester d'une capacité à produire collectivement un ensemble de connaissances mi savantes mi opérationnelles qui balisent les frontières du pensable², d'une capacité à penser la ville malgré une absence de reconnaissance par les instances traditionnellement dévolues au travail savant.

¹ ROBERT, Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, vol. 11, n° 3, 2003, p. 57-78 ; ROBERT, Cécile, *Expertise et action publique*, dans *Politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2008, p. 309-335 ; SCHUDSON, Michael, « The Trouble with Experts - and Why Democracies Need Them », *Theory and Society*, vol. 35, n° 5/6, 2006, p. 491-506 ; ROBERT, Cécile et VAUCHEZ, Antoine, « L'Académie européenne », *Politix*, n° 89, 2010, p. 9-34.

² À peu près dans la même logique générale que celle que Keith Dixon observe à propos des penseurs du néolibéralisme au Royaume-Uni, qui ont balisés l'espace du possible des politiques publiques. DIXON, Keith, *Les évangélistes du marché : les intellectuels britanniques et le néolibéralisme*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

1. Les savants de la « ville de demain » : des universitaires inégalement valorisés

Objectiver les scènes du *Monde* « *Cities* » et de La Fabrique de la Cité en classifiant les intervenants selon leur origine professionnelle permet de voir l'importance accordée par les deux organisations à la figure du chercheur. Une première sous-section présentera les données quantitatives des événements auxquels j'ai assisté au cours de l'enquête, dans lesquels les universitaires représentent un peu moins du quart des invités du *Monde* et environ la moitié de ceux de La Fabrique de la Cité. Pour autant, et c'est ce à quoi je m'intéresserai dans une deuxième sous-section, qu'ils soient invités sur ces scènes ou sollicités dans le cadre d'articles journalistiques ou d'une publication du *think tank*, le travail qui leur est demandé est au concret très différent de l'exercice de communication scientifique, sans pour autant correspondre à de la vulgarisation puisque ces espaces existent pour des publics avertis. Enfin, je montrerai que les chercheurs les plus valorisés sont généralement ceux qui attestent de liens ténus avec le reste des acteurs socioéconomiques de la ville, notamment avec le secteur privé, attestant d'un souci de valorisation de savoirs qualifiables de savants mais mobilisables concrètement.

1.1 De l'importance de la mise en scène et de l'usage des arguments scientifiques

D'un point de vue strictement quantitatif, les universitaires, majoritairement issus des sciences sociales, occupent une place quasi constante sur les scènes du *Monde* « *Cities* » et de La Fabrique de la Cité que j'ai observées. Cela est justifié par un appui jugé nécessaire sur des arguments scientifiques dans la problématisation d'une thématique. En théorie, la science est un gage d'objectivité d'espaces sujets à des soupçons de dépendances à des intérêts économiques.

1.1.1 Afficher un intérêt pour le champ scientifique

Sur cinq événements du *Monde*, les « chercheurs », désignés dans les programmes en fonction du titre professionnel qu'ils revendiquent et donc sans distinction selon le lieu d'exercice de leurs fonctions (laboratoire de recherche public, *think tank*, voire cabinet de

conseil), représentent un peu plus du cinquième des intervenants. Parmi ceux-là, une majorité (81%) est ingénieur de recherche, chargé ou directeur de recherche au CNRS, maître de conférences ou professeur des universités. Présents à chaque évènement, contrairement par exemple aux élus ou au personnel administratif des collectivités territoriales, ils sont tout de même deux fois moins représentés que les cadres d'entreprises privées, qui atteignent quasiment 40% du total des intervenants¹.

Tableau 10 : Répartition des intervenants à cinq conférences du *Monde* « *Cities* » en fonction du champ professionnel originaire

Champ professionnel		%
Savant ²	16	22,2
<i>Dont universitaire</i>	13	81
Économique	28	38,9
Politique	12	16,7
Administratif	2	2,8
Autres (médiatique, associatif, philanthropique, etc.)	14	19,4
TOTAL	72	100

Les proportions restent relativement semblables dans le jury puis le comité de sélection des prix. Pour le jury des éditions deux et trois, sur 19 jurés extérieurs au journal (complétés par 4 journalistes) 5 étaient des universitaires, soit un peu plus d'un quart.

Les évènements parisiens de La Fabrique de la Cité correspondent à des formats à la fois plus courts (deux heures maximum contre une demi-journée au *Monde*) et laissant plus de temps de parole aux invités, de fait moins nombreux. En trois évènements, le *think tank* n'atteint ainsi pas le nombre d'intervenants que le journal fait venir pour une seule conférence. Mais sur les 9 personnes sollicitées pour ces trois tables-rondes, 5 travaillaient dans l'ESR³.

¹ Voir l'annexe 2 pour le détail des cinq conférences.

² Le terme « savant » est utilisé ici faute de mieux pour désigner tous ceux qui revendiquent une activité de « chercheur », quel que soit leur rapport au champ universitaire. Il permet d'inclure des personnes qui travaillent dans des structures privées.

³ Voir l'annexe 3 pour le détail.

Lors des expéditions urbaines de Singapour et Toronto, qui regroupent à elles deux un total de 9 tables-rondes, la proportion baisse légèrement, passant de plus de la moitié de chercheurs à environ un tiers (très exactement 9 sur 25)¹. Cela s'explique principalement par une importance donnée en priorité à des acteurs politiques, administratifs et privés de projets locaux érigés en « bonnes pratiques » à promouvoir auprès de la délégation en déplacement.

En plus de laisser une place conséquente à la recherche dans son programme événementiel, car « il y a quelque chose qui fait foi, c'est la donnée scientifique », estime un chargé de mission, l'existence d'un poste de directrice des études, occupée par une docteure en géographie, est censée incarner une attention particulière accordée au monde universitaire.

« La relation [avec l'université], on l'a à travers le poste de directrice des études, ça très clairement. [...] Plus encore avec [le remplaçant de la directrice] parce qu'en plus il reste enseignant. Donc ça c'est précieux. Et je pense que c'est une bonne manière d'enclencher une relation durable avec le monde académique. »²

Cette reconnaissance d'une importance des savoirs académiques pour répondre aux problématiques identifiées par le *think tank*, dont le capital académique de ses membres est une ressource précieuse, ne suggère pas pour autant une autorité supérieure des savoirs savants sur les savoirs pratiques. Au concret, ils sont perçus comme un gage de légitimité, un incontournable tant pour *Le Monde* « *Cities* » que pour la Fabrique de la Cité, mais ceux qui en sont détenteurs sont considérés comme des experts parmi d'autres. L'enquête montre en effet des situations de dépendance aux acteurs universitaires qui, dans le même temps, font collectivement l'objet d'une reconnaissance très variable.

1.2.1 La science comme outil de sélection et de cadrage des enjeux urbains du moment

Les salariés de La Fabrique se définissent eux-mêmes comme politisés et sont conscients des différences de préférences partisans entre les uns et les autres. Un membre

¹ Il est tout de même à noter que les centres de recherche dont proviennent les chercheurs singapouriens invités ont des activités à mi-chemin entre la recherche et le conseil aux organes gouvernementaux dont ils dépendent directement.

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 11 octobre 2019.

de l'équipe suggère ainsi en entretien que tel collègue « serait plutôt du centre droit, côté Macron », les autres en comparaison « plus à gauche » et lui-même « vraiment très à gauche ». Partant de ce constat, il portait, comme d'autres de ses collègues, un regard satisfait sur leur capacité à « tomber d'accord » collectivement sur les grands enjeux défendus par La Fabrique de la Cité, au nom d'« arguments scientifiques » surpassant les divergences partisans.

« On est tous d'accord pour dire que tel sujet est important et qu'il faut qu'on le traite, par exemple qu'il faut s'intéresser à la *smart city* pas pour se demander comment on va mettre plus de capteurs dans la ville mais pour interroger par exemple les dangers de la surveillance dans l'espace public. Mais c'est normal qu'on soit d'accord parce que ce sont pas vraiment des sujets qui demandent une lecture partisane, et même si c'était le cas on serait capable de mettre nos préférences à distance. Quand on a des arguments scientifiques en face de soi on est d'accord. »¹

Un chargé de mission estime quant à lui que ces arguments conditionnent à eux seuls le choix de traiter d'une thématique et la problématisation de celle-ci, ce qu'il lui est d'ailleurs arrivé de rappeler face à des interlocuteurs le suspectant d'être un porte-parole des intérêts du mécène de l'organisation.

« Enquêtrice : Comment on arrive à une position commune, une position de La Fabrique sur tel ou tel sujet, alors qu'il y a des individualités, des avis parfois différents au sein de l'équipe ?

Enquêté - Bon, y'a toujours quelque chose, moi je suis convaincu et je pense que [la présidente] en est convaincue aussi, qu'il y a quelque chose qui fait foi, c'est la donnée scientifique, ce sont les éléments scientifiques. Nous ce qu'on avance dans les rapports c'est pas de l'idéologie. C'est pas "Il faut faire ça parce que ça". C'est pour ça que je te disais que dans la constitution d'une étude la phase d'identification des enjeux est hyper importante. La phase d'étude et de compréhension des enjeux est hyper importante parce que ces enjeux tu les fondes sur des travaux scientifiques. [...] Tu vois, je copilote un atelier du Partenariat français ville et territoire, c'est un truc en vue de représenter la France au forum mondial d'Abu Dhabi, j'ai parlé de financement de la mobilité, de PPP, les gens ont bloqué. Les gens avaient les poils hérissés. Ils disaient : "Ah, mais vous les autoroutiers" et aussitôt j'ai dû rappeler que je ne travaille pas pour une société autoroutière. "Ouais mais La Fabrique, VINCI". J'étais là : "D'accord... alors, déjà non, je travaille pas chez VINCI, VINCI est mon mécène soit, et je vous présente juste scientifiquement, basé sur des études scientifiques, le fait qu'il y a un besoin de réfléchir au financement de la mobilité." »²

L'argument de la science est ainsi censé qualifier La Fabrique de la Cité comme acteur de la scène publique. L'enrôlement de l'autorité scientifique n'est cependant, pour les individus qui

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 6 août 2019.

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 9 août 2019.

y ont recours au quotidien, pas une stratégie collective, comme celle que déploient par exemple des acteurs industriels¹. Les salariés de La Fabrique de la Cité sont convaincus du bien-fondé d'une démarche reposant sur un recueil de sources reconnues comme scientifiques, dont leur socialisation académique prépare à en faire la synthèse. « Des gens qui savent synthétiser, structurer une réflexion et en faire un écrit [...], de la compétence sur le fond, de la légitimité académique, des connaissances généralistes mais de la curiosité »², sont en effet les quelques critères qui guident les recrutements, qui se font en grande majorité à Sciences Po Paris, école dont « l'esprit » mêlerait notamment cursus « généraliste », « caution scientifique », « pluralisme et neutralité »³.

Le recours systématique à des savoirs qui relèveraient de la sphère scientifique afin de produire une publication justifie en tout cas un étiquetage de leur propre travail comme apolitique, ce que les enquêtés entendent au sens de non partisan. Cet apolitisme se pare classiquement des atours de l'objectivité scientifique et de la neutralité technique⁴, même si des travaux sur diverses institutions nationales et internationales ont montré que la technicisation n'extrait en pratique pas automatiquement du politique, au contraire⁵. Le scientifique permet ici une mise à distance des socialisations partisans individuelles, à défaut de vouloir contourner une « mise en politique »⁶, tant dans les discussions internes au cours desquelles se fixe l'agenda collectif que dans des moments de mise en scène de l'organisation : lors de conférences, de rencontres informelles avec des journalistes, d'interview, de manière générale de prise de parole privée ou publique en dehors des murs. Il permet de cadrer des sujets qui ne seraient pas « conflictualisables » car reposeraient sur une

¹ LAURENS, Sylvain, « « Pro-Science ! » », *Zilsel*, vol. 7, n° 2, 2020, p. 55-91.

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 2 octobre 2019.

³ GARRIGOU, Alain, « La "pensée Sciences Po" », dans *Les élites contre la République*, Paris, La Découverte, 2001, p. 79-112.

⁴ BRUNO, Isabelle, « Y a-t-il un pilote dans l'Union ? », *Politix*, vol. 82, n° 2, 2008, p. 95-117.

⁵ DUFURNET, Hélène, « Quand techniciser c'est faire de la politique « sans le dire » », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 1, 2014, p. 29-49 ; MAERTENS, Lucile et PARIZET, Raphaëlle, « « On ne fait pas de politique ! » Les pratiques de dépolitisation au PNUD et au PNUJ », *Critique internationale*, n° 76, 2017, p. 41-60.

⁶ Il s'agit moins d'un cas de dépolitisation, au sens lagroyen d'extraction hors de l'espace politique, que d'une tentative de réponse technique à des enjeux que le *think tank* souhaite inscrire dans les champs à la fois administratif et politique. LAGROYE, Jacques, « Les processus de politisation », dans LAGROYE, Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

valeur commune¹ : la croyance dans l'argument scientifique². Si bien que l'opposition à la lecture d'une situation donnée, fondée sur des références savantes, est régulièrement qualifiée en interne de « non-question »³, qui empêcherait un débat constructif pour les acteurs concernés. La gratuité des transports en ville ou encore la part du nucléaire dans le parc énergétique français ? Des questions qui ne se posent même pas au nom de la nécessité, études à l'appui, de penser un financement de long terme de la mobilité ou d'envisager la transition énergétique en termes de décarbonisation et de stratégie industrielle nationale. En pratique, ces arguments présentés comme scientifiques englobent des savoirs savants mais également certains discours du champ de l'expertise. Ceux-là ne sont pas considérés comme légitimes dans le champ universitaire mais font l'objet d'une reconnaissance parfois égale aux savoirs savants au sein du champ urbain⁴, notamment grâce à des publications reconnues comme unités comptables plutôt qu'unités de connaissance⁵. Les conditions de production des savoirs importent finalement moins que la place de celui qui les énonce, dont une charge de cours dans un établissement d'enseignement supérieur, la revendication du statut de « chercheur », indépendamment des titres académiques⁶, et/ou des publications dans des revues ne répondant en pratique pas aux critères de l'évaluation par les pairs voire créées par

¹ AÏT-AOUDIA, Myriam, BENNANI-CHRAÏBI, Mounia et CONTAMIN, Jean-Gabriel, « Contribution à une histoire sociale de la conception lagroyenne de la politisation », *Critique internationale*, vol. 48, n° 3, 2010, p. 207-220.

² La science comme valeur de référence n'est pas sans rappeler les caractéristiques de la « cité industrielle » au sein de laquelle les acteurs justifient l'action collective par un recours à l'expertise et/ou à la science. BOLTANSKI, Luc et THEVENOT, Laurent, *De la justification*, *op. cit.*

³ L'expression est souvent utilisée par la présidente du *think tank*, parfois repris par le reste de l'équipe, pour mettre fin à un débat qui ne devrait pas en être un. Sur la période de mon observation-participante je la note à une dizaine de reprises dans mon carnet d'enquête.

⁴ Et quand en interne un expert voit la pertinence de ses propos remise en question, il ne s'agit pas de remettre en cause la capacité d'acteurs extérieurs au champ universitaire à produire des savoirs à valeur scientifique, mais plutôt de regretter de privilégier le capital médiatique d'un individu au détriment de la qualité de ses arguments. Et conscients de la nécessité de conforter l'unité discursive de leur organisation, quand bien même ils remettraient dans la sphère privée en question les dires de tel ou tel expert, voire la légitimité d'une personnalité médiatique à intervenir sur un sujet, face à un public extérieur ils taisent le désaccord. Alors qu'elle regrettait lors d'une discussion informelle la place trop importante donnée à une personnalité médiatique de la « ville intelligente » aux idées redondantes, une membre de l'équipe affirmait ainsi, lors d'un rendez-vous avec un individu extérieur à l'organisation en vue de la préparation d'une table ronde sur la « *smart city* » de l'expédition de Toronto, qu'il disait « toujours des choses intéressantes » et que, ce faisant, « ici on l'aime bien ».

⁵ GINGRAS, Yves, « Les transformations de la production du savoir », *art. cit.*

⁶ De nombreux instituts de recherches privés emploient ainsi des « chercheurs » et/ou associent des « fellows » qui ne détiennent pas nécessairement de doctorat, qui constitue pourtant dans l'université le diplôme qui marque l'entrée dans la carrière de chercheur. Les membres de la Fabrique participent pour certains directement au développement du langage universitaire dans des structures privées. La présidente, diplômée de deux masters, est par exemple « *senior fellow* » de l'Institut Montaigne et membre du comité scientifique d'un institut de recherche public/privé néerlandais.

des industriels¹, suffisent parfois à donner l'illusion d'une reconnaissance dans le champ scientifique.

Au *Monde* « *Cities* » les journalistes ne mobilisent pas l'argument de l'extraction des logiques partisans grâce à la science mais reconnaissent aux détenteurs de savoirs savants la même légitimité à déterminer le cadrage d'un sujet donné. L'un d'entre eux estime ainsi qu'un entretien avec un chercheur, par ailleurs investi dans le monde associatif et ayant occupé plusieurs mandats dans des institutions publiques, lui a été nécessaire pour cadrer correctement l'évènement dont il était responsable :

« J'ai eu un gros mois pour préparer ça en faisant d'autres trucs à côté. Donc [un journaliste] m'a dit "commence par appeler Serge Guérin", qui est un sociologue spécialiste du vieillissement et qui est son ami et qu'il avait déjà interviewé. Donc il m'a mis sur une piste. J'ai pris rendez-vous avec ce Serge Guérin qui était très sympa, qui m'a dit "voilà ce que tu dois savoir". Donc lui évidemment c'est un sociologue et il a tout intérêt à parler dans les médias alors il va pas être méchant avec moi. Mais il m'a vraiment orienté vers des articles, des gens qui parlaient de divers sujets, ça m'a pas mal aidé à cadrer et à vraiment problématiser le sujet. [...] Et du coup tout ça c'est une construction, voilà à force de lire des trucs, d'appeler des gens, de recueillir l'avis des gens qui travaillent vraiment sur la question, par exemple ce sociologue, on finit par avoir une quinzaine, vingtaine d'invités en étant à peu près équilibré sur les professions des gens. Parce qu'évidemment on peut pas avoir que des chercheurs même s'ils ont des trucs intéressants à dire et qu'ils sont un peu inévitables si tu veux faire un truc vraiment sérieux. »²

Mais si les savoirs savants sont, dans la théorie d'acteurs à qui je demande en entretien de rendre compte d'un processus de problématisation des thématiques qu'ils abordent et dont ils ont tout intérêt à montrer la rationalité, des incontournables de leur travail, la pratique montre deux choses. D'une part ils donnent certes aux universitaires une place objectivement importante, les invitant à des événements en plus de les citer dans des publications, mais ils proposent des espaces d'énonciation qui exigent de se plier à un exercice de forme plutôt qu'ils permettent des discussions de fond. D'autre part, ces savoirs sont mis sur un pied d'égalité, voire minorés par rapport aux expertises « de terrain » de professionnels de l'urbain, qui seraient plus connectées à la réalité et directement utiles aux publics des deux organisations.

¹ Le cas le plus flagrant est par exemple le cas de la *Revue de l'Institut Veolia*, ouvertement attachée à un groupe industriel. Mais on pourrait également citer le cas de la revue *Futuribles*, déjà évoquée dans un précédent chapitre, dans laquelle publient régulièrement des experts revendiqués de l'innovation urbaine qui se parent d'un prestige académique tout en étant en pratique tout à fait extérieur au champ universitaire.

² Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 12 décembre 2018.

1.2 Quand la forme l'emporte sur le fond

Une journaliste de « *Cities* » assume en entretien que, comme tous les intervenants des conférences, les chercheurs invités doivent se conformer à une exigence de rapidité du propos, à un « format *zapping* » dont l'objectif est, selon sa collègue en charge de la logistique, d'éviter « ces tables-rondes de chercheurs d'une heure et demie où tout le monde s'en fout, tout le monde s'endort »¹.

« *Enquêtrice* : Ça n'a jamais posé de problèmes aux intervenants, le fait d'avoir des formats très courts, de pas pouvoir développer des raisonnements un peu poussés ?

Enquêtée - Au départ y'en a peut-être qui tordent un peu le nez, surtout les chercheurs. Mais je leur dis "je suis sûre que vous allez y arriver". Et finalement c'est une dynamique que les gens apprécient.

- Tu veux dire le public ?

- Oui. Et même les intervenants je pense, qui du coup sont une partie du temps dans la salle et ne... On n'a jamais eu de récrimination vraiment importante sur le fait qu'on n'allait pas à fond dans... Enfin un peu, ça arrive, mais souvent ils comprennent que c'est important le fait que ce soit assez vivant et... De tenir un peu en haleine, d'avoir plein de personnes qui ont des choses à dire. Mais y'a... Ça on en trouve aussi bien dans des professeurs, des chercheurs, que dans des élus, hein. Y'a des élus qui sont nuls, y'a des élus qui sont super intéressants. Y'a des chercheurs qui sont passionnants. Et y'en a d'autres... Enfin tu vois. Je dis pas qu'ils font des trucs mauvais, juste y'en a qui savent pas en parler. »²

Le « savoir parler » est également important pour La Fabrique de la Cité. Il s'agit d'un des critères de sélections assumés par la responsable de l'expédition de Toronto dans la création du programme, même si les salariés du *think tank* se défendent de sacrifier le fond au profit de la forme. En pratique les événements sont pourtant un exercice extrêmement cadré : les questions du modérateur sont validées par les intervenants, qui ont quant à eux envoyé la trame de leur argumentaire ; les questions du public ne sont pas choisies au hasard, et dans l'ensemble tout le monde est prié de garder à l'esprit qu'en face il s'agit d'un « public de pro, qui veut des trucs pratiques, qui pourraient leur servir »³.

Face à ces demandeurs d'une science « *zapping* » et utile, les chercheurs que j'ai interrogés à propos de leur participation à des événements de La Fabrique de la Cité ou du

¹ Entretien, chargée de projet, M Publicité (régie publicitaire du *Monde*), le 12 décembre 2018.

² Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 6 février 2019.

³ Carnet d'enquête, réunion de La Fabrique de la Cité, juillet 2019.

Monde « Cities », lors d'entretiens ou au cours de conversations informelles, s'accordent généralement sur deux points. Ils ne participent pas à des espaces de discussion basée sur des arguments scientifiques, bien qu'ils sont présentés comme espaces de réflexion, où ils pourraient prendre le contre-pied par exemple des discours de représentants d'entreprises privées, ou bien mettre à l'épreuve leurs travaux face à des intervenants avec lesquels ils partageraient la même épistémologie ; ils expriment l'impression d'être une caution de scientificité à des débats qui n'en sont pas, de mettre en scène, plutôt qu'en discussion, leurs savoirs. Quant aux raisons de leur participation à ces événements dont ils connaissent les règles en amont, ils suggèrent souvent un « mieux que rien », qu'en dépit de formats frustrants ils sont tout de même d'opportunité de diffuser leurs travaux et, dans une moindre mesure, d'insuffler un soupçon de critique.

La critique la plus véhémement que j'ai relevée à l'égard d'une conférence, ici de « *Cities* » organisée à l'été 2019, est formulée par un maître de conférence en science politique. Invité à présenter, en une dizaine de minutes entre deux tables-rondes, une série de cartes postales de zones urbaines prioritaires, qu'ils partagent habituellement sur un réseau social, il répond à une commande qui laisse peu, voire pas, la place à un questionnement sur l'évolution des politiques de gestion territoriale qui ont conditionné le développement de ces ZUP. Les questions des inégalités urbaines, de la ségrégation socio-spatiale, ou encore de la résilience des villes, sont laissées à des consultants, essayistes, cadres d'entreprises privées, architectes collaborant avec des collectivités et autres experts, ces « représentants du privé, des VINCI et autres » résume le politiste. Ce dernier regrette d'avoir été cantonné à faire défiler des photos, quand il estime qu'il aurait eu bien plus à dire à ces acteurs face auxquels il aurait pu exprimer un désaccord sur la base de ses travaux. Faire de la figuration scientifique « au milieu d'un grand rassemblement de gens du privé » : l'exercice est déplaisant¹.

Moins critique et entretenant plus de proximités avec le journal, un géographe, alors membre du jury des prix, reconnaît quant à lui, à la suite d'une conférence en juillet 2018, que bien que le format ne permette pas de « développer un vrai raisonnement et des arguments », l'espace constitue tout de même un « espace de réflexion et de diffusion pas inintéressant », même si les participants lui semblent parfois trop occupés à se demander « de quoi sera fait

¹ Carnet d'enquête, une conférence du *Monde « Cities »* à Paris, juin 2019

l'avenir »¹. Une économiste invitée quelques mois plus tard résume ainsi la tension entre un certain fatalisme quant à la qualité anticipée des discussions et l'opportunité supposée, pour la construction de son propre capital relationnel, de participer à ce genre d'événement :

« Au début, j'étais pas sûre d'être la bonne personne pour y aller, comme ici je suis pas vraiment la plus spécialiste sur le sujet... D'ailleurs j'ai recommandé un collègue qui me semblait être plus compétent mais il pouvait pas y aller alors je me suis laissée convaincre parce que bon, c'est quand même *Le Monde*. [...] Puis la journaliste m'a bien dit qu'ils voulaient pas non plus un truc super pointu donc bon, voilà. Puis c'est vrai qu'en quoi... dix, quinze minutes, t'as pas non plus le temps de partir dans de grandes explications. Finalement t'y es surtout pour... Enfin c'est intéressant hein, mais clairement c'est pas dans ce genre de truc qu'on a des discussions super poussées. Après c'est pas l'objet donc... Enfin voilà quoi, j'y suis allée en me disant que ça pouvait être pas mal pour rencontrer du monde et tout et que je pourrais peut-être dire deux trois trucs intéressants mais c'est tout, j'avais pas des attentes très élevées en termes de discussion. »²

À partir de l'usage qu'elle juge « cosmétique » des savoirs savants par « *Cities* », dont elle a participé au jury par procuration³, une enquêtée, anciennement conseillère auprès de la maire de Paris et ayant entamé un doctorat en science politique qu'elle abandonne pour de rejoindre l'équipe de campagne d'Anne Hidalgo, dresse un parallèle avec la place occupée par les chercheurs dans les espaces institutionnels.

« Je pense que là, à l'instant, les chercheurs sont vraiment utilisés... enfin sous-utilisés. J'allais dire utilisés comme des faire-valoir mais même pas parce que franchement... Enfin ils seraient pas là ce serait pareil, c'est pas comme si on les écoutait vraiment. Mais au *Monde* c'est comme partout ailleurs, à la mairie de Paris c'est ça aussi. Par exemple je pense à un exemple qui m'attriste beaucoup c'est la Commission de la participation, CPDP, Commission parisienne de la participation, est censée être l'organe qui va... un organe consultatif qui va donner son avis sur justement, enfin c'est pas très clair. Mais par exemple il était question de les impliquer au moment où on a conçu le budget participatif, depuis le début on tâtonnait énormément, c'était un peu au pif, on en avait jamais fait avant, y'avait peu d'exemples dans une très grande ville dont on pouvait s'inspirer, donc on tentait des trucs etc. [...] Ces chercheurs on aurait pu tellement les impliquer, ils auraient pu venir en réunion, on aurait pu les auditer, on aurait pu rédiger des tribunes ensemble, on aurait pu... Enfin, à ma connaissance ils ont vraiment un rôle mineur. [...] À force je pense qu'il y a aussi une résilience côté chercheurs, qui sont habitués à ce que leur science soit sous-utilisée, à être là sans avoir des débats de grande qualité, etc. Donc je pense qu'il y a aussi une grande tolérance du

¹ Carnet d'enquête, une conférence du *Monde* « *Cities* » à Singapour, juillet 2018.

² Entretien, chercheuse, Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), le 6 février 2019.

³ Officiellement, son supérieur était membre du jury. En pratique elle a effectué pour lui le classement des projets en compétition dans une des six catégories.

côté des chercheurs, ce qui est pas vraiment un bien. Et une tolérance sur certains pseudo-experts aussi, parce que franchement y'en a qui font du mal. »¹

Le parallèle entre « *Cities* » et la mairie de Paris suggère que les logiques de la demande d'expertise scientifique dans les espaces journalistique et institutionnel seraient les mêmes : la figure de l'universitaire est un gage de légitimité pour une entreprise collective. Mais l'intérêt de faire une place à la parole du chercheur se résume en pratique à deux choses : 1) donner un nombre limité de facteurs explicatifs et éventuellement de solutions opérationnelles à un enjeu donné², et/ou 2) se prêter à un exercice de prospective (« À quoi ressemblera la ville à cinq, dix, vingt ans ? »), auquel quelques « experts-gourous » déjà mentionnés sont bien rodés. Les « chercheurs privés », dont la position extérieure au champ universitaire ne leur permet pas d'attendre des consécutions dans celui-ci, trouvent dans ces exercices médiatiques et parfois institutionnels une forme de reconnaissance³. Ceux qui sont pris au jeu de l'institution universitaire affichent en revanche un certain malaise avec des commandes qui correspondent à celle d'une économie de la promesse⁴, ou plus exactement d'une économie de la contre-promesse : prédire de quoi sera fait le futur mais en prenant le contrepied des prévisions des grandes firmes technologiques, annoncer un horizon alternatif même indépendamment de preuves empiriques solides, etc. Cet usage de la science est donc à replacer dans le contexte plus large de résistances aux géants de l'économie numérique mais également de la sécurité⁵.

¹ Entretien, ancienne conseillère de la maire de Paris, le 29 novembre 2018.

² Dans la même logique que les chercheurs sollicités par l'Union européenne, dont Cécile Robert et Antoine Vauchez suggèrent qu'on leur demande avant tout « d'offrir au décideur un instrument d'intervention opérationnel », ce qui explique l'inégalité des savoirs, dont certains déconstruisent des catégories utiles à l'action, dans les espaces institutionnels. ROBERT, Cécile et VAUCHEZ, Antoine, « L'Académie européenne », *Politix*, n° 89, 2010, p. 30.

³ Parmi les intervenants récurrents du *Monde* et de La Fabrique, des consultants se revendiquant chercheurs (en économie, sociologie, anthropologie) passent en pratique plus de temps à répondre à des sollicitations médiatiques ou à participer à des événements qu'à faire du travail de recherche, qu'il soit de terrain ou bibliographique.

⁴ COLLERET, Maxime et KHELFAOUI, Mahdi, « D'une révolution avortée à une autre ? Les politiques québécoises en nanotechnologies et en IA au prisme de l'économie de la promesse », *Recherches sociographiques*, vol. 61, n° 1, 2020, p. 163-188 ; GINGRAS, Yves, « Les fondements socioculturels des sciences », dans GINGRAS, Yves, *Sociologie des sciences*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020, p. 11-28.

⁵ Cette économie de la contre-promesse sera abordée plus en détail dans les chapitres 5 et 6.

1.3 Trouver des applications hors des laboratoires : ou de l'utilité du chercheur dans le champ urbain

Alors qu'il estime pendant une réunion d'équipe, non sans afficher un certain mépris pour son travail, qu'un politiste « va bientôt sortir un bouquin qui va être un flop », un salarié de La Fabrique de la Cité suggère quelques semaines plus tard d'aller interviewer le co-auteur en vue de la publication d'un « point de vue d'expert », pour « surfer sur la vague » de la communication faite autour du livre. En parallèle, dans une même journée, un de ses collègues m'indique que « notre public n'aime pas les chercheurs. Ils ne leur servent à rien, il faut que ce qu'ils entendent soit pratique, donne des solutions », puis il réitère son envie d'aller interroger un universitaire dans le cadre d'un rapport à venir¹. Je rappelle aussi l'extrait d'entretien d'un journaliste, cité en introduction de ce chapitre, dans lequel il exprime à la fois sa fascination pour « des chercheurs universitaires individuels » et son « manque de respect considérable pour le travail universitaire ». Je ne manque dans l'ensemble pas d'exemples de ces doubles discours qui trahissent une hiérarchisation du travail de recherche, avec en haut de la pyramide quelques représentants, jugés trop rares, d'une recherche/action tournée vers le monde socio-économique.

L'extrait de carnet d'enquête ci-dessous est l'exemple le plus flagrant de cette demande en « sciences sociales applicables » récurrente lors de l'enquête. Ici, deux membres de La Fabrique s'enthousiasment pour un classement produit, selon une méthodologie qui les intéresse peu, par un chercheur pour un cabinet de conseil.

Extrait de carnet d'enquête 6 : Des chercheurs tournés vers le privé : « ça fait du bien » - réunion de La Fabrique de la Cité, juillet 2019.

A. m'associe à la réunion qu'elle et B. ont avec le cabinet de conseil Oliver Wyman [OW], avec lequel il est peut-être question d'organiser un atelier commun dans le cadre d'un forum sur la mobilité qui se tiendra à Paris dans quelques mois. B. est très enthousiasmé par la perspective d'une collaboration notamment car OW collabore avec le chercheur Alexandre Bayen, qui travaille apparemment à Berkeley [ndla : directeur de l'Institute of Transportation Studies] et est très connu dans le domaine de la mobilité : « une fois que je lui aurai parlé, j'aurai rencontré mes deux idoles dans la recherche » [ndla : l'autre est un « consultant indépendant »] [...] Bayen a encadré pour OW une étude sur les villes les mieux armées face aux évolutions de la mobilité (l'index a déjà été présenté en *off* au forum de Davos et sera publié officiellement dans les prochaines semaines. En attendant, ils nous ont

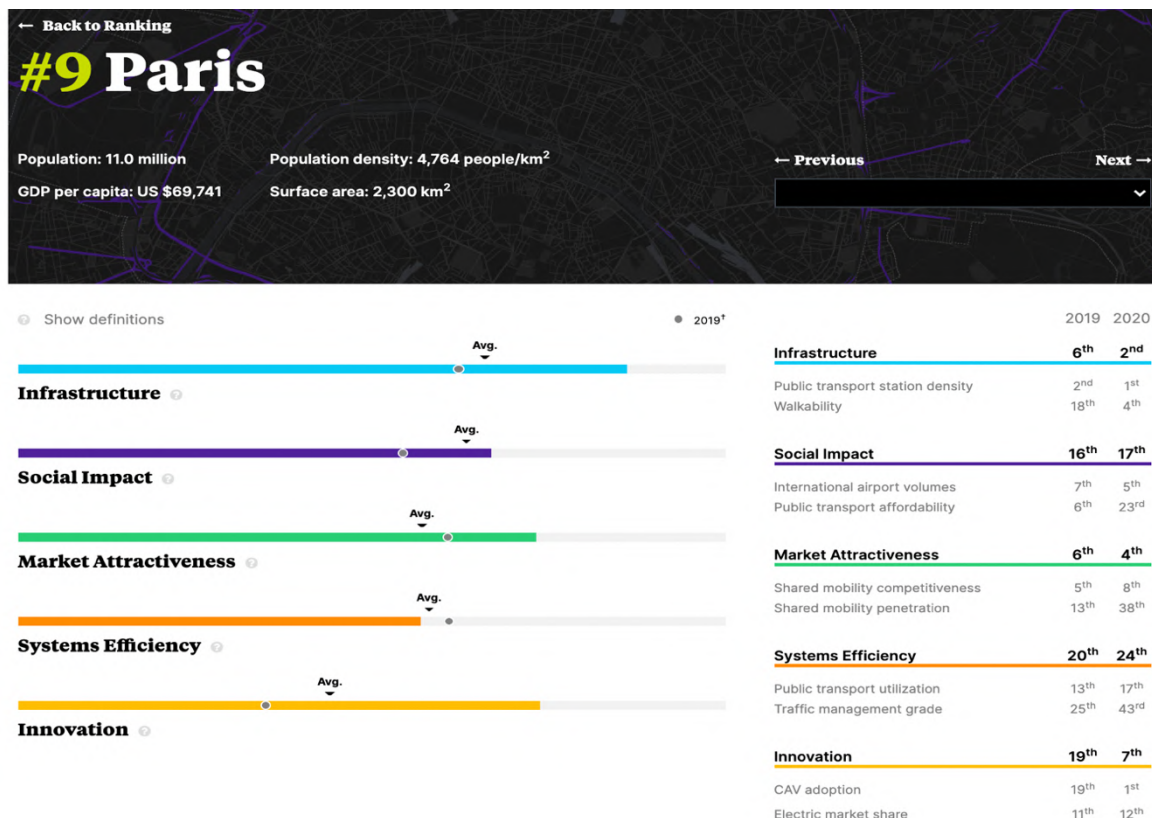
¹ Les deux exemples sont tirés de notes de mon carnet d'enquête de juillet 2019.

apporté un exemplaire pour info), qui consiste à les classer en fonction d'une série d'indicateurs quantitatifs. A. et B. sont absolument ravis par la « rigueur méthodologique ». Personnellement, ladite méthodologie m'échappe et j'ai l'impression qu'ils sont plus enthousiasmés par le fait d'avoir une série de critères quantitatifs (dont certains critères quantifient du qualitatif : « qualité du capital humain », « bénéfices sociaux », etc.) pour objectiver des tendances, qu'impressionnés par la pertinence scientifique de ces critères - ils n'ont d'ailleurs pas de question sur leur construction.

[...] À la sortie de la réunion, A. est plus que satisfaite par celle-ci et particulièrement ravie à l'idée de pouvoir éventuellement collaborer avec Bayen, qui s'est intéressé au format « expédition urbaine » et a suggéré d'en organiser une à San Francisco, où il a apparemment beaucoup de contacts. Elle mentionne que « ça fait du bien », des chercheurs qui n'ont pas peur de travailler avec le privé - et elle regrette que ceux qui ont envie de le faire soient si tentés de quitter la France.

L'illustration ci-dessous donne un aperçu de quelques critères quantitatifs utilisés par le cabinet de conseil Oliver Wyman afin de classer les grandes villes les plus à même de répondre aux enjeux contemporains de la mobilité. La ville de Paris est classée 9^e mondiale en 2021 (Singapour, Londres et Stockholm occupent les trois premières places), grâce notamment à des infrastructures jugées plus performantes que la moyenne mondiale et à une forte capacité supposée à produire et à adapter localement des innovations.

Illustration 7 : Paris, 9^e ville de l'« urban mobility index » du cabinet Oliver Wyman, en partenariat avec l'Institute of Transportation Studies de l'université de Berkeley. Capture d'écran du site oliverwymanforum.com le 23 mars 2021.



La réaction des enquêtés face à une collaboration entre une entreprise privée et un acteur scientifique fait directement écho au premier extrait d'entretien cité en introduction, à ce refus de « discuter et de travailler avec des gens qui ont cette vision-là [ndla : un mépris du secteur privé] fussent-ils très bons dans leur domaine ». Elle rejoint également l'opinion exprimée par l'ancien rédacteur en chef en charge de la séquence « *Cities* », qui estime nécessaire de croiser les horizons professionnels et de confronter savoirs et expériences afin de créer un espace susceptible d'« éclairer les grandes évolutions urbaines » :

« L'ambition éditoriale, c'était de concilier un champ de compétence pour les lecteurs du *Monde*, sur un sujet... Voilà les lecteurs du *Monde* sont des gens qui voyagent, qui sont assez, en tout cas une partie est sensible à la mondialisation, donc leur raconter l'évolution des grandes villes mondiales, des grandes métropoles mondiales, ça avait du sens d'autant qu'en plus il y a beaucoup de boîtes françaises qui sont spécialisées sur des thématiques... qui sont même numéro un mondial, numéro deux, dans le top cinq pour le dire vite, sur les questions de l'habitat, de l'eau, de l'environnement. Donc ils ont des trucs à nous dire, eux, d'autres experts... Des chercheurs aussi qui peuvent apporter un éclairage intéressant, théoriser un peu la pratique, même si quand même l'intérêt c'est de garder un peu dans le concret des transformations. [...] Donc on était intéressés par construire un écosystème spécialisé sur cette thématique-là, qui est super vaste et qui nécessite donc plein de compétences, évidemment. »¹

Dans ces deux espaces, le champ scientifique est omniprésent. Les enquêtés ont leurs chercheurs préférés, une socialisation académique qui les a familiarisés avec les méthodes des sciences sociales, passent parfois plusieurs heures dans une journée à lire des publications au registre savant au nom d'une « preuve scientifique » censée être indiscutable. Pour autant les producteurs de savoirs universitaires n'ont pas d'autorité particulière, ils détiennent une expertise parmi d'autres, qui a de la valeur principalement si elle ne tombe pas dans le regrettable écueil d'un souci de la théorie plutôt que de la pratique. Ces lieux regroupant savoirs et savoir-faire adhèrent aux discours qui somment aux chercheurs de prouver une utilité, de démontrer une capacité à faire preuve d'interdisciplinarité, celle-ci étant « l'outil d'une dissolution désirable de l'organisation disciplinaire des sciences, pour faciliter l'application des savoirs à des problèmes pratiques »², à être ouverts sur le monde des collectivités et celui des entreprises. Dès lors que les savoirs ne valent d'être produits qu'au

¹ Entretien, ancien rédacteur en chef au *Monde*, le 13 février 2019.

² PRUD'HOMME, Julien et GINGRAS, Yves, « Les collaborations interdisciplinaires : raisons et obstacles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 210, n° 5, 2015, p. 41.

nom d'une utilité directe à quelque chose ou à quelqu'un, peut-on encore parler d'une autonomie du champ scientifique ? Là encore, la question ne se pose absolument pas que dans les espaces étudiés ici. Elle s'inscrit dans une tendance plus longue à considérer que les savants sont au service de la société, conception dont l'une des manifestations est, selon Yves Gingras, une publication, datée de 1998, de la Commission européenne, « Society, the endless frontier », qui acte un nouveau contrat social d'une science sommée de s'adapter et de répondre aux attentes sociétales, ou un « nouvel esprit du capitalisme scientifique »¹.

2. Consacrer des expertises pratiques

De la même manière que les savoirs scientifiques sont inégalement valorisés, les expertises tirées de la pratique de professionnels de la ville forment un ensemble de connaissances diffuses et hiérarchisées. Au milieu de cette hétérogénéité de savoirs et savoir-faire, présentés par leurs détenteurs comme aptes à se représenter et/ou à accompagner les grandes évolutions urbaines, des intermédiaires participent à la rationalisation de cet ensemble théorique et pratique. Ils œuvrent à la légitimation de certaines expertises au sein d'un champ urbain dont les acteurs se disputent un monopole de l'interprétation des enjeux urbains contemporains et de la formulation de réponses à ceux-là. Les experts jugés les plus capables techniquement et socialement légitimes à penser ces nouveaux enjeux des villes où le numérique devient omniprésent prennent alors part à des situations d'expertise via lesquelles leur parole acquiert une reconnaissance et dont la fixation dans l'espace social lui donne rang d'expertise².

Je m'attarderai d'abord sur des savoir-faire professionnels consacrés, en m'appuyant particulièrement sur l'exemple de ceux qui sont parmi les plus reconnus dans les espaces étudiés : les architectes. La deuxième sous-section montrera les mécanismes de qualification de connaissances théoriques mais surtout pratiques en un ensemble « prêt à l'emploi » pour penser et construire la « ville de demain », à partir de l'exemple des voyages d'études organisés séparément par « *Cities* » et par La Fabrique de la Cité. Enfin, je porterai attention

¹ COMPAGNON, Daniel et SAINT-MARTIN, Arnaud, « La technique : promesse, mirage et fatalité », *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, art. cit.

² « Situations d'expertise et socialisation des savoirs », Actes de la table ronde organisée par le CRESAL, Saint-Etienne, 1985.

au cas du *think tank* pour suggérer que la centralisation et la synthétisation de certains savoirs s'accompagnent de l'ambition peu assumée d'en produire de nouveaux et de se présenter comme acteur légitime du savoir.

2.1 Connaissances empiriques et carnet d'adresses, les ressources incontournables pour accéder aux scènes de l'expertise

Dans cette sous-section, je ne propose pas de liste exhaustive des savoirs contemporains de la « ville intelligente » mais je me concentre sur des savoirs pratiques associés à une profession clairement constituée dont le poids historique dans le champ urbain participe à sa légitimité continue sur les scènes étudiées¹. Cet ancrage historique n'exclut cependant pas de penser la place de ces professionnels au regard de réseaux d'interconnaissances qui déterminent l'accès aux scènes de l'expertise.

2.1.1 Les architectes, détenteurs d'une légitimité collective à penser la « ville de demain »

Bien que les cas de réorientations à l'issue de leur formation soient nombreux, les jeunes diplômés se tournant par exemple régulièrement vers les métiers de l'urbanisme ou du conseil aux collectivités, le statut contemporain d'architecte confère à ceux qui en ont le titre un monopole d'exercice justifié par la reconnaissance de l'intérêt public de l'architecture². En pratique, ce monopole de l'activité, défini par la loi du 3 janvier 1977, se limite à certains bâtiments neufs et, au début des années 2000, la Fédération française du bâtiment estimait qu'environ 40% seulement des constructions étaient réalisées par un architecte inscrit à l'Ordre des architectes. Mais malgré une mainmise discutée sur la production du bâti et une grande hétérogénéité des pratiques³, le collectif cultive une identité forte⁴ et la

¹ Cette sous-section est à envisager en contraste avec la sous-section 1.2 du chapitre 5 (p. 347), qui mentionne le manque de reconnaissance de l'expertise des « professionnels des données », dont les savoirs sont surtout associés aux ambitions marchandes d'entreprises de l'économie numérique.

² CHAMPY, Florent, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte, 2001.

³ Pour rendre compte de celle-ci, Laura Rosenbaum propose une segmentation de la profession en cinq catégories : alter-architectes, humanitaires, institutionnels, entrepreneurs, icônes. ROSENBAUM, Laura, *La condition internationale des architectes : le monde en référence : représentations, pratiques et parcours*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux, 2017.

⁴ MOULIN, Raymonde, *Les Architectes : métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 ; ROSENBAUM, Laura, *La condition internationale des architectes : le monde en référence : représentations, pratiques et parcours*, op. cit.

reconnaissance, par le reste des professionnels de l'urbain, de savoirs spécialisés¹. La sociologie des professions s'attache dans l'ensemble à montrer les stratégies collectives qui assurent au groupe de conserver, au fil de ses mutations, une aura particulière, et rend compte d'une « combinaison de changements et de fragilité sur fond de permanence historique d'une forme symbolique : celle de la profession. »². La constitution en profession aux fortes barrières à l'entrée, qui repose sur une formation intellectuelle longue, des savoirs propres et un rapport collectif ordinaire au politique³, explique sans doute son omniprésence dans les espaces interstitiels d'une « ville intelligente », dont ceux qui l'interrogent attendent que les architectes participent à en dessiner les contours généraux.

À partir de la troisième édition (2017) des prix de l'innovation urbaine, *Le Monde* présente un « jury international d'urbanistes, d'architectes, de chercheurs, d'entrepreneurs, d'experts du monde de la ville et de journalistes »⁴, en remplacement d'un jury jusque lors composé d'« experts internationaux »⁵. Dès lors, la légitimité du jury reposerait en partie sur la présence en particulier de deux groupes, urbanistes et architectes, l'un relativement vague et l'autre plus organisé, directement associés à l'urbain. Les représentants de ceux-là sont par ailleurs classés, sur la page de présentation des membres du jury, non pas dans la catégorie « experts du secteur privé » mais dans celle qui regroupe les détenteurs de savoirs urbains spécifiques : « universitaires, urbanistes, architectes ». En dehors des prix, des architectes sont également régulièrement interviewés dans le cadre d'articles publiés dans la rubrique en ligne et invités dans les événements organisés par la séquence.

¹ CHADOIN, Olivier, *Être architecte : les vertus de l'indétermination ; de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, PULIM, 2007.

² *Ibid.*, p. 371.

³ Une recherche sur les ingénieurs, qui correspondent à la même catégorie de « professionnels de la technique », montre une mise à distance collective de la socialisation primaire et des affichages partisans, ce qui participe à la construction d'un groupe professionnel caractérisé par une approche technoscientifique plutôt que partisane du politique – bien que les schèmes d'appréhension du politique évoluent au fil des parcours de vie. Partant de la relative proximité des deux groupes professionnels (détention d'une expertise technique propre, formations spécifiques, etc.), on peut faire l'hypothèse que la profession d'architecte fonde une partie de sa reconnaissance par les acteurs politiques sur l'affichage collectif d'un rapport technique au politique. SAINSAULIEU, Ivan, SURDEZ, Muriel et ZUFFEREY, Éric, « Parcours de socialisation politique d'ingénieurs au travail », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 3, 2019, p. 439-459.

⁴ « Troisième édition des prix de l'innovation "Le Monde" Smart Cities », 16 décembre 2017 (en ligne) https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2017/11/16/troisieme-edition-des-prix-de-l-innovation-urbaine-le-monde-smart-cities_5215704_4811534.html [consulté le 12/01/2021].

⁵ « Règlement des prix de l'innovation - "Le Monde" Smart Cities », 11 janvier 2016 (en ligne) https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2016/01/11/reglement-des-prix-de-l-innovation-le-monde-smart-cities_4845045_4811534.html [consulté le 12/01/2021].

Ils sont également présents sur les scènes de La Fabrique de la Cité, invités à envisager le numérique comme prisme pour mieux comprendre la complexité des villes¹, à imaginer les modalités de dépassement des limites physiques des villes², à s'interroger sur l'existence possible d'une « cité idéale »³, ou encore à questionner ce que les « *smart cities* » changent à la manière dont les urbains vivent et travaillent⁴. Il leur est à chaque fois demandé de réaliser un exercice d'abstraction – ce qui pourrait advenir – et en même temps de penser dans les limites des contraintes du monde urbain tel qu'il est actuellement – et ainsi de remettre notamment en question le futur promis par les firmes technologiques⁵. Le Comité d'Orientation du *think tank* ne compte cependant que 2 architectes (et 3 urbanistes) sur ses 36 membres, dont la plupart sont issus du secteur industriel. Mais ils font partie des plus assidus aux réunions bi-annuelles du Comité et des plus sollicités en dehors de celles-ci.

Gardant en tête en que la « *smart city* » est un objet aussi poreux que fortement associé à quelques grands prédicateurs, on note également que deux d'entre eux ont le titre d'architecte et que c'est au regard de celui-ci qu'ils sont régulièrement sollicités tant par *Le Monde* que par La Fabrique de la Cité. Antoine Picon et Carlo Ratti fondent en effet en partie leur autorité experte sur le diplôme d'architecture (largement mis en avant dans les espaces observés, au contraire d'un titre d'ingénieur qu'ils ont également tous les deux), qui participe à faire d'eux, auprès des publics initiés des deux groupes, des observateurs avisés et ayant les outils savants et pratiques nécessaires pour mêler considérations matérielles, par exemple le souci d'un bâti produit dans le respect physique de son environnement, et abstraction quasi fictionnelle. Et c'est par la combinaison des deux qu'ils imaginent les contours tout à la fois abstraits mais techniquement réalisables de « *smart cities* » qui n'existent pas encore. Ils endossent cette parole quasi prophétique fondée à la fois sur l'imaginaire et sur la science, même si la maîtrise de savoirs savants par ces experts est donnée pour acquise au nom d'un titre universitaire plutôt que démontrée aux tribunes desquelles ils s'expriment. Ce message

¹ « Ce que le numérique dit de la complexité des villes », table-ronde le 6 juillet 2017, Paris.

² « La ville infiniment ? Aux confins de l'urbain... », table-ronde le 2 juillet 2017, Paris.

³ « Cités idéales d'hier, utopies d'aujourd'hui », table-ronde le 8 février 2019, Paris.

⁴ « Comment les *smart cities* changent-elles la manière dont les gens vivent et travaillent en ville », intervention de Carlo Ratti lors du séminaire international de Lyon, juillet 2017.

⁵ Les promesses vraisemblablement irréalistes de la technologie sont largement documentées par la sociologie des sciences et techniques. Voir par exemple : COMPAGNON, Daniel et Arnaud SAINT-MARTIN, « La technique », art. cit. ; ROSENAL, Claude, « Formuler des promesses technologiques à l'aide de démos », art. cit.

charismatique est par ailleurs d'autant plus pérenne que, disposant de ressources y compris dans l'espace universitaire, ils s'entourent de quelques disciplines (Carlo Ratti ayant d'ailleurs été l'élève d'Antoine Picon) qui participent à fixer une tradition de pensée en devenir¹.

2.1.2 Des experts inscrits dans des réseaux d'interconnaissances

La détention de savoirs recherchés, de compétences objectives et d'une notoriété dans son milieu professionnel ne suffit pas à accéder aux scènes de l'expertise. Celles-ci sont largement les produits de réseaux d'interconnaissances. La composition du jury du *Monde* « *Cities* » (puis du comité de sélection) s'est ainsi principalement faite à partir du carnet d'adresses des journalistes nouvellement en charge de la séquence, comme le rappelle l'une d'eux :

« Alors, on est des journalistes, donc des chercheurs, on renifle, on voit les gens qui font des choses intéressantes. Déjà [un journaliste] il fait que ça, l'innovation urbaine c'est son truc, puis il a conseillé des personnes. Moi j'ai vécu et j'ai travaillé assez longtemps à Montréal, j'avais repéré celle qui dirige quelque chose sur l'écologie et la ville, qui n'est pas une entreprise. La nana de Barcelone c'est lui, ensuite y'a... Comment s'appelle-t-il, des Mines ParisTech, parce qu'il avait fait partie d'un groupe de travail gouvernemental qui cherchait sur tout ça, je sais plus qui lui avait déjà parlé. En gros, on a pris des personnes et des personnalités, qu'ils viennent d'ONG ou d'associations ou du secteur gouvernemental ou municipal ou encore d'entreprises, le critère c'était des personnes intéressantes, et ces personnes, on les avait souvent déjà dans nos carnets d'adresses. »²

Une des membres du comité de sélection de l'édition 2019 confirme, comme l'ont fait en entretien plusieurs intervenants invités à des conférences, avoir été sollicitée suite à de précédents échanges avec un des journalistes « *Cities* ».

« En fait je connais [un journaliste] et j'ai déjà écrit un article pour lui dans cette section, qui était sur l'urbanisme transitoire. Et, en fait, justement, il m'avait contactée quand j'étais à Montréal parce qu'il recevait ma newsletter et il était très intéressé pour que j'écrive un papier sur la question. Du coup, c'était mon premier lien avec le journal et la rubrique "*Cities*". Et en fait c'est quelqu'un d'autre de l'équipe organisatrice de l'évènement qui m'a contactée parce qu'elle a entendu parler par un proche, sans doute [le même journaliste], de mon initiative. Et, voilà, ça m'a intéressée de les rencontrer et de voir si je pouvais pas porter entre guillemets la voix des tiers-lieux dans l'évènement de *Cities*. »³

¹ WEBER, Max, « La transformation du charisme et le charisme de fonction », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 3, 2013, p. 463-486.

² Entretien, journaliste retraitée ayant travaillé au *Monde*, le 05 février 2019.

³ Entretien, membre du comité de sélection des prix « *Cities* », le 29 mai 2019.

La relation entre la séquence et La Fabrique de la Cité s'est également construite à partir de relations en commun entre l'ancien rédacteur en chef chargé de la diversification éditoriale et la présidente du *think tank*, qui reconnaît l'importance des « ententes personnelles » dans ce partenariat, par lequel certains journalistes sont devenus « de vrais compagnons de route »¹. Revenant sur le début d'une collaboration principalement informelle entre les deux organisations, l'ex-rédacteur en chef insiste quant à lui sur l'importance du « *feeling* ».

« Je sais plus comment je la rencontre [ndla : la présidente de La Fabrique de la Cité]. C'est un copain commun qui nous met en contact y'a quelques années. Et puis tout de suite on a eu le feeling, et ça c'est important. Ah, ça y est, ça me revient. En fait... C'est un copain qui me parle de la Fabrique de la Cité, de VINCI. Et qui me dit "Tiens, VINCI pourrait être partenaire si vous faites votre truc *smart cities* au *Monde*". Alors on rencontre le numéro deux de VINCI et il vient au rendez-vous avec elle. Et du coup on parle de la Fabrique de la cité, etc. Et puis on a le... VINCI qui sera pas partenaire, ni en année une ni en année deux, et en revanche on l'emmène [la présidente] à Singapour et ensuite la Fabrique de la Cité va être partenaire l'année où je pars, la troisième année. Et voilà. Et puis depuis c'est quelqu'un que je vois toujours au-delà du boulot et dont le travail m'intéresse. »²

Pour La Fabrique de la Cité, le « bon expert » est celui qui dispose de connaissances empiriques poussées d'un domaine particulier, sur un territoire précis s'il est mobilisé dans le cadre d'un voyage d'étude, et qui bénéficie d'une reconnaissance au moins locale³, voire, si possible, internationale. Quand je demande à la responsable de l'expédition urbaine de Toronto comment elle identifie les experts qu'elle souhaite faire intervenir là-bas, elle me répond qu'elle « regarde d'abord s'ils écrivent des choses intéressantes, puis s'ils font partie des références qu'on retrouve un peu partout ». En dehors d'une certaine notoriété, les réseaux sont également essentiels dans l'identification de ces « *speakers* ». Quelques-uns parmi eux ont ainsi été contactés sur recommandation d'une personne qui ne pouvait pas se rendre disponible pour l'évènement, ce qui suppose que l'expert détient un important capital relationnel. Ceux-là ne font cependant pas nécessairement partie de « clubs d'experts » urbains, comme il en existe au niveau de la politique urbaine européenne, dont la légitimité

¹ Entretien, La Fabrique de la cité, le 12 décembre 2018.

² Entretien, ancien rédacteur en chef en charge de « *Cities* », le 13 février 2019.

³ Dans le cadre des expéditions une partie des experts doit attester de sa connaissance fine des enjeux d'un territoire donné.

collective repose sur la coopération interprofessionnelle¹. Ils sont surtout des experts reconnus individuellement, qui disposent généralement doublement de ressources au local et à l'international, les deux niveaux étant largement interdépendants².

Un autre élément incontournable est une capacité à se mettre en scène qui correspond aux attentes du *think tank* : en plus d'être capable d'une discussion de fond, il faut être capable de répondre à quelques codes de formes. Un premier voyage préparatoire de l'expédition de Toronto, quelque mois avant celle-ci, sert ainsi en partie à rencontrer de potentiels intervenants et à s'assurer qu'ils « savent parler », maîtrisent un certain « art du *storytelling* »³. Tout ce travail de mise en scène, qui commence au moment du casting des experts, est un enjeu qui ne traverse pas uniquement des « clubs » privés dont l'une des raisons d'être est la diffusion de savoirs⁴. Il s'observe également au niveau d'institutions publiques. Déterminer les « compétences disciplinaires ou cultures épistémiques » souhaitables, considérer la place de chacun dans le champ universitaire mais également leurs liens avec les milieux économiques et politiques, le choix des experts consultables par l'OMC, relève ainsi d'un « jeu de massacre » aux règles strictes mais que chaque partie prenante de la sélection s'approprié⁵.

Concrètement, les experts de la « *smart city* » les plus récurrents auprès du *Monde* « *Cities* » et de La Fabrique pourraient être classés dans cinq catégories : universitaires (avec une prédominance de la géographie et de l'urbanisme), professionnels/opérationnels de l'urbain (urbanistes « opérationnels » - en opposition aux enseignants-chercheurs - et architectes), représentants du secteur privé (cadres dans des entreprises intervenant dans la production et gestion des infrastructures urbaines), représentants de l'espace institutionnel (aux échelles locales et nationales), militants (y compris institutionnels – la CNIL est par exemple plus associée à la défense des intérêts des citoyens qu'au champ du pouvoir). Au-delà de ces catégories, auxquelles certains acteurs appartiennent de façon simultanée, on note également la présence minoritaire de juristes, dont l'expertise a cependant un poids

¹ VION, Antoine, « L'affirmation des gouvernements urbains dans l'Union européenne : une légitimation professionnelle diffuse », *Politique européenne*, vol. 19, n° 2, 2006, p. 143-167.

² DEZALAY, Yves, « Les courtiers de l'international », art. cit.

³ ROCHEFORT, David, « Conférences Ted : quand le savoir se met en scène », *Hermès, La Revue*, vol. 64, n° 3, 2012, p. 145-146.

⁴ ARGIBAY, Camilo, « Quand le savant devient politique. Sociologie de l'expertise du think tank Terra Nova », *Participations*, n° 16, 2017, p. 195-222.

⁵ BONNEUIL, Christophe, LEVIDOW, Les et THIERRY, Annike, « Une science du libre-échange ? La mise en scène de l'expertise scientifique à l'OMC », *Hermès, La Revue*, vol. 64, n° 3, 2012, p. 37-47.

particulièrement important sur les questions relatives aux données¹.

L'absence de cadre conventionnel de production d'une expertise spécifique à la « *smart city* », d'un espace expertise qui pourrait être autonome, ou au moins un recoin dans un espace de production transnationale d'une expertise urbaine², étaye par ailleurs la thèse d'un espace de la « ville intelligente » qui traverse lui-même plusieurs champs. L'existence de discours experts en dehors d'un cadre institutionnel bien établi, au sein duquel on saurait ce qui constitue une parole légitime, atteste en effet d'un objet qui existe bel et bien mais dont il n'est pas encore déterminé avec certitude quels en sont les contours exacts et qui peut s'en saisir. Un peu à la manière des experts en matière de terrorisme, étudiés par Lisa Stampnitzky, les experts de la « ville intelligente » produisent un ensemble composite de savoirs, à la légitimité inégale en fonction des acteurs qui les reçoivent et forment un ensemble hétérogène représentant « une multitude d'autres champs de production du savoir »³. Cet ensemble est par ailleurs en partie composé de « contributeurs uniques », qui parfois ne se saisissent de la « *smart city* » qu'à l'occasion d'une sollicitation particulière et retournent ensuite à des objets plus reconnus dans leur champ originaire.

2.2 Donner à voir, mettre en scène, valoriser des savoirs : le cas des voyages d'étude

Les discours de personnes identifiées par le commanditaire comme expertes, compte tenu de la détention de savoirs pratiques ou savants spécifiques, n'ont pour autant pas automatiquement valeur d'expertise, d'autant plus quand les individus n'ont pas suffisamment de capital symbolique pour occuper, en leur nom propre, une position dominante dans le champ intellectuel⁴. Le degré d'expertise d'une organisation ne se mesure ainsi pas à la multiplication de ces experts mais par une capacité à fixer dans l'espace social leurs discours, qui en plus de reposer sur une supposée exactitude scientifique doivent correspondre aux

¹ Voir le chapitre 5.

² RUSSEIL, Sarah et HEALY, Aisling, « Quelles expertises urbaines pour une Europe des villes ? », art. cit.

³ STAMPNITZKY, Lisa, « Experts, États et théorie des champs. Sociologie de l'expertise en matière de terrorisme », *Critique internationale*, vol. 59, n° 2, 2013, p. 101.

⁴ SAPIRO, Gisèle, « Modèles d'intervention politique des intellectuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 176-177, n° 1, 2009, p. 8-31.

besoins des acteurs qui les requièrent¹. Autrement dit, il convient d'envisager l'expertise comme un processus, allant d'une commande inscrite dans une situation d'expertise donnée à la stratégie déployée pour faire reconnaître une parole comme expertise porteuse de consensus.

Afin de détailler ce processus tout en restant proche du terrain, je propose dans cette sous-section de prendre pour fil conducteur deux voyages à Singapour : l'un organisé par *Le Monde* « *Cities* » à l'occasion de la remise des prix de sa troisième édition, en juillet 2018, l'autre par La Fabrique de la Cité en juillet 2019. Des données sur ces deux événements ont été collectées grâce à de la littérature grise accessible en ligne, des documents fournis par les organisateurs (listes des participants, programmes envoyés aux participants, notes préparatoires) et au cours d'entretiens. J'ai par ailleurs assisté à la remise des prix publique du *Monde* et participé à la phase de « valorisation » de l'expédition du *think tank*.

2.2.1 Au programme : mettre en avant savoirs et pratiques locales

Pour l'équipe du *Monde* « *Cities* », organiser une journée de visite en amont d'un événement public, ici à Singapour mais cela a également été fait à Paris l'année suivante, a deux principaux objectifs. D'une part, cela permet de souder une communauté d'acteurs : membres du jury, intervenants lors de la conférence qui suit, experts locaux servant de guides, lauréats. Les visites sont une occasion de créer des liens entre des individus qui, pour certains, ne se connaissent pas encore, mais qui tous sont considérés comme des acteurs actifs de l'innovation urbaine. D'autre part, cela est l'occasion de donner à voir ce que les journalistes en charge du programme estiment comme étant de « bonnes pratiques » locales. À Singapour, il s'agit ainsi de donner un aperçu du concret d'une ville régulièrement classée comme parmi les plus « intelligentes » au monde. Architecture verticale et futuriste, jardins urbains au milieu du béton, nouveaux usages du *big data* au nom de la fluidité de la mobilité ou encore de la sécurité de l'espace public, une visite express donne une idée générale de ce

¹ BERARD, Yann et CRESPIN, Renaud, « Situation d'expertise », dans HENRY, Emmanuel, GILBERT, Claude, JOUZEL Jean-Noël et MARICHALAR, Pascal (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 294-299.

à quoi ressemble une cité-État régulièrement qualifiée de « laboratoire » de la « *smart city* »¹. Pour autant, le programme de cette visite n'a pas fait l'unanimité auprès de la vingtaine de participants. Une chargée de mission de La Fabrique de la Cité, qui accompagne la directrice de la recherche chargée de remplacer la présidente², regrette ainsi une visite « un peu bateau », qui se serait contentée de les emmener sans surprises vers les lieux vus et revus de Singapour, jardins suspendus et Marina Bay Sand par exemple. En comparaison, « son » expédition à Singapour, organisée un an plus tard, lui semble bien plus originale³.

Encadré 13 : Une demi-journée « *zapping* » avec *Le Monde* « *Cities* ».

Après avoir emmené la veille les intervenants français embarqués pour l'occasion et les lauréats visiter Singapour, la remise des prix, organisée en parallèle du World Cities Summit, reprend les codes standards d'un événement « *Cities* ». Ces conférences, qui durent généralement entre trois et quatre heures, sont pensées comme une succession de tables-rondes, d'interviews en face-à-face avec un journaliste ou encore de « *keynote speeches* ». Dans tous les cas, aucun intervenant ne reste sur scène plus de trente minutes, échanges avec le public compris. Une cadre de la régie publicitaire résume ainsi le format des événements : « Le rédac' chef vient de la radio et ça se ressent, c'est de là que vient le format *zapping*. [...] On veut pas trois intervenants qui parlent pendant une heure, au contraire il faut des changements fréquents d'intervenants, avec des questions/réponses toutes les vingt minutes environ, histoire d'avoir un format interactif »⁴. Le programme de ces événements est le résultat du travail des journalistes de l'équipe, parfois en concertation avec l'équipe d'une organisation partenaire. Cette fois-ci, il a été principalement monté par un journaliste qui estime avoir reçu « carte blanche ». Au sein de l'équipe, il est celui qui dispose du plus fort capital relationnel à Singapour, principalement au sein de la communauté diplomatique française et du monde universitaire, et il connaît par ailleurs certains « *speakers* » intervenant dans le cadre du World Cities Summit, qu'il parvient à convaincre de faire un crochet par *Le Monde*.

Ae déplacement à Singapour a demandé un investissement de temps conséquent, en plus d'avoir une implication financière justifiée par la direction par les retombées espérées en termes d'exposition du journal à l'étranger. Pour l'équipe « *Cities* », elle a cependant des enjeux limités. Le choix, pour les trois premières éditions des prix, d'effectuer une remise des

¹ En novembre 2016, un des journalistes publie par exemple sur son blog un article suggérant que Singapour se trouverait sur « le "banc d'essai" de la ville digitale », et serait décidée à « se transformer en laboratoire planétaire de la ville totalement digitalisée. »

² Membre du jury, elle devait intervenir lors d'une table-ronde portant sur les enjeux des classements des villes.

³ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 16 août 2019.

⁴ Entretien, responsable des événements et des partenariats éditoriaux à M Publicité, le 8 octobre 2018.

prix à l'étranger, résulte en effet avant tout d'une volonté de la direction d'attester de l'internationalisation du journal. Dans son allocution d'ouverture, le président du directoire du *Monde*, qui a fait le déplacement depuis Paris, se félicite ainsi d'être le journal français le plus vendu à l'international. Ce qui relève surtout d'une stratégie qui dépasse l'équipe éditoriale a été travaillé par celle-ci comme une occasion de donner un peu plus corps au dispositif, en plus de donner de la matière à de potentiels articles futurs. Il s'agit donc d'un travail d'appropriation d'un espace imposé plutôt que d'une stratégie collective pour diffuser activement ces « bonnes pratiques » observées à Singapour. En comparaison, La Fabrique de la Cité a une attitude bien plus proactive de mise en circulation de ces savoirs tirés de l'expérience singapourienne d'usage de nouvelles technologies dans le cadre de sa stratégie urbaine. Le choix d'organiser une expédition urbaine là-bas résulte tout d'abord, non pas d'une imposition, mais d'une décision stratégique de s'intéresser de près à une ville largement commentée dans le champ urbain, que l'équipe du *think tank* connaît néanmoins peu. Or, pour répondre à l'injonction collective de « partir du terrain », il est nécessaire de prendre le temps d'aller voir et surtout d'interroger des personnes considérées comme des experts locaux, qui disposent là-bas d'une reconnaissance institutionnelle. Ces expéditions sont, en sus de moments de recueil de paroles expertes, également l'occasion de faire se rencontrer les membres du premier cercle de connaissances de La Fabrique, la délégation étant composée d'une trentaine de personnes selon le critère vague de « ce qu'ils peuvent apporter au collectif »¹, selon les mots de la responsable de l'expédition. Afin de donner une idée plus précise des participants à l'expédition, sans compromettre leur anonymat, le tableau ci-dessous récapitule les champs professionnels originaires des membres de la délégation. La précision de l'implication au sein du Comité d'Orientation (CO) ou du Conseil d'Administration (CA) permet d'attester de la proximité de longue date avec le *think tank* d'une partie des participants.

¹ En pratique, il s'agit principalement de membres du Comité d'Orientation de La Fabrique et des experts les plus sollicités par le *think tank* sur les thématiques traitées lors des sessions de l'expédition. Antoine Picon accepte par exemple de participer à l'expédition et, pendant celle-ci, de se prêter au jeu d'une table-ronde.

Tableau 11 : Champ professionnel originaire des participants de l'expédition urbaine de Singapour, hors organisateurs

Champ originaire		%
Économique	18	64,3
<i>Dont membres du CO ou du CA</i>	8	44,4
Administratif	7	25
<i>Dont membres du CO ou du CA</i>	1	14,3
Universitaire	2	7,1
<i>Dont membres du CO ou du CA</i>	0	0,0
Autre	1	3,6
<i>Dont membres du CO ou du CA</i>	0	0,0
Total	28	100,0
<i>Total membres du CO ou du CA</i>	9	32,1

Reconnaissant que Singapour constitue un « symbole de la "smart city" »¹, La Fabrique propose à travers le programme de l'expédition non pas de décrire les contours de cette « ville intelligente » mais de l'envisager comme une solution à un ensemble de problèmes systémiques rencontrés par la cité-État, très limitée en espace foncier et en ressources naturelles. Devenir une « smart nation » serait alors une solution pour répondre aux problématiques de « croissance démographique, vieillissement de la population, inclusion sociale et culturelle, changement climatique et cybersécurité »². En plus de visites, l'expédition est donc composée de quatre sessions thématiques : l'innovation dans le cadre d'un territoire contraint, l'utilisation de ressources « intelligentes » pour assurer la résilience urbaine, la mobilité du futur, la « ville vivable » comme outils d'attractivité territoriale.

2.2.2 Sur place : des experts en scène

À côté de visites, les deux voyages sont des lieux de mise en scène plus formelle d'experts : une conférence d'une demi-journée ouverte au grand public pour *Le Monde*³, des tables-rondes regroupant uniquement « délégation » et experts locaux pour La Fabrique. La conférence, intitulée « Cities evaluation beyond marketing », a été pensée, selon un

¹ « Expédition urbaine de Singapour », été 2019 (en ligne) <https://www.lafabriquedelacite.com/projets/expedition-urbaine-de-singapour/> [consulté le 04/02/2021].

² *Ibid.*

³ Ce public est majoritairement composé d'expatriés travaillant à l'ambassade française et à la chambre de commerce, qui ont été en amont sollicités par *Le Monde* pour obtenir certains contacts sur place.

journaliste, de sorte à ne pas « tomber dans la facilité du sujet de la ville digitale »¹. En partant du constat d'efforts croissants déployés par les villes pour se distinguer dans les classements internationaux, en témoigne le souci des autorités de Singapour de présenter la ville comme la plus « intelligente » au monde, ce journaliste a proposé de construire la demi-journée comme une réflexion sur les enjeux de ces classements. La Fabrique s'intéresse quant à elle à quelques enjeux territoriaux auxquels une démarche de « *smart nation* » serait susceptible de répondre.

Les annexes 4 et 5 listent les « experts » invités dans le cadre de la conférence de remise des prix « *Cities* » et dans le cadre des sessions de La Fabrique de la Cité (titre professionnel tel qu'il est inscrit dans les programmes, organisation, pays de travail – ces informations sont accessibles en ligne sur les réseaux sociaux et/ou les sites des deux organisations). Il en ressort principalement que les experts invités par *Le Monde* ont un commun un fort capital international caractérisé par des séjours universitaires à l'étranger, des postes expatriés, la participation à la mise en place de partenariats bi/multinationaux dans le cadre de programmes universitaires, ou encore par la participation régulière à des conférences internationales, et la maîtrise de l'anglais, condition *sine qua non* pour s'inscrire dans des réseaux transnationaux². Du côté de La Fabrique de la Cité, le faible capital international d'une minorité d'intervenants est compensé par leur forte reconnaissance institutionnelle à Singapour.

Ces deux temps des voyages font l'objet d'une préparation minutieuse en amont. Pour le *think tank*, auprès duquel j'ai recueilli plus d'informations sur ce voyage et ai participé à l'organisation du suivant, les tables-rondes sont l'aboutissement d'une organisation minutieuse et chronophage. Elles résultent d'un exercice de cadrage strict, qui s'opère en quatre principales étapes : l'identification des thématiques à traiter (donc un travail de hiérarchisation des problèmes), la sélection des intervenants, la préparation d'une « note de cadrage » à l'intention de tous les participants à l'expédition (une version comprenant en plus des questions précises est envoyée aux intervenants et au modérateur), l'adaptation de cette note en fonction des éventuels retours des

¹ Carnet d'enquête, en marge de la conférence, juillet 2018.

² DAMIEN, Romain, « Les diplomates palestiniens : une élite à la marge du mouvement national palestinien ? », *SociologieS*, 2020.

« *speakers* ». La responsable de l'expédition intervient du début à la fin du processus, choisissant les thèmes des sessions et les intervenants, en prenant en compte les suggestions de la présidente et éventuellement du ou de la directrice de la recherche. Pour ce qui est de la composition des tables-rondes, elle évoque plusieurs critères : des personnes reconnues dans leur champ originaire, de préférence également à l'international, habituées à exprimer des idées dans un format court, disposant d'un vaste réseau professionnel et/ou personnel. On retrouve là les caractéristiques classiques du marché de l'expertise internationale : une reconnaissance d'une compétence particulière (un capital d'expérience¹), du capital symbolique et relationnel internationalisé². Lors d'un entretien, elle suggère que La Fabrique de la Cité dispose d'un vivier d'experts dans lequel elle est allée piocher, complétant la programmation en sollicitant des intervenants au fort capital symbolique.

« *Enquêtrice : Comment on choisit les intervenants ?*

Enquêtée - Les intervenants des tables rondes c'est... [ndla : elle prend le programme pour désigner les photos des personnes dont elle parle] Peter Ho et Alistair Sim, on les a rencontrés à Singapour et c'est là qu'on leur a proposé. On n'avait pas décidé de les prendre avant, on est allé les rencontrer sur place. On s'est dit : "Ils sont bons, on les prend". Lim Liang Jim il était en remplacement de quelqu'un mais je le connaissais et je connaissais une fille qu'on avait rencontré, en gros c'est sa collègue et c'est une de ses meilleures potes je crois. Ils sont tous les deux bons mais la différence c'est que l'autre, on l'appelle "mère nature" et elle a inventé ce qu'on appelle le "International Biodiversity Index", c'est un truc connu, et puis c'était une femme. Parce que mine de rien un des gros problèmes c'est d'avoir des femmes. Enfin, des femmes sur la ville et la santé ça marche, des femmes sur la mobilité on n'en a jamais. Jamais. Et, mine de rien on fait quand même très attention à ça. [...] Les Singapouriens soit je les avais déjà rencontrés, soit on les a rencontrés sur place parce qu'on les pensait intéressants et on attendait la confirmation avant de les inviter. Soit ils étaient tellement connus dans leur domaine qu'il était nécessaire de les prendre. [...] Et pour les autres... Bah ! Jean Coldefy on le connaît bien. Niels de Boer, les deux là, on les a rencontrés à Singapour. Karina Ricks on la connaît bien parce qu'elle est intervenue à Pittsburgh et à Vienne également. Limin Hee on avait déjà un peu des contacts avec elle et on l'avait déjà rencontrée. Et Antoine Picon, il fait déjà partie de notre réseau. »³

¹ PONS, Xavier, « Figures de l'expert international français : l'exemple des évaluations internationales des acquis (1958-2008) », *Carrefours de l'éducation*, vol. 37, n° 1, 2014, p. 63-78.

² DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant, « Droits de l'homme et philanthropie hégémonique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 121-122, n° 1, 1998, p. 23-41.

³ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 16 août 2019.

Le journaliste du *Monde* en charge de la conférence résume à peu près les mêmes exigences¹ pour la composition de son programme : des personnes « qui ont des choses à dire », qu'il contacte directement s'ils ne font pas déjà partie de son réseau ou à la suite de la recommandation d'une connaissance en commun :

« Moi, sur Singapour, les deux fois j'ai demandé l'avis de personne, j'ai invité des gens parce que je pensais qu'ils avaient des choses à dire, avec des gens, des scientifiques, des gens de fondations, des gens d'entreprises, mais en canalisant bien. »²

« *Enquêtrice : La dernière fois tu as mentionné que c'était vraiment toi qui as piloté Singapour. Est-ce que tu pourrais revenir sur ça ?*

Enquête - [...] Moi, j'étais allé deux, trois, quatre fois à Singapour donc je connaissais. Pas bien, mais j'avais des gens à qui parler, je savais de quoi il s'agissait, j'avais regardé des trucs et tout. Et donc... Et on a fait ça avec Lee Kuan Yu school of public policy... Avec la Lee Kuan Yu school of public policy, je connaissais le dean, je l'avais interviewé, donc tu vois c'est moi qui ai mis en place ça, et à partir de ça, la personne qui pouvait mettre en place ça c'est moi. Donc c'était très simple. Pas de... pas de... Et c'est moi qui pouvais à la fois avoir des idées sur des gens à faire venir et, enfin pas tous, et qui pouvait faire d'autres personnes et demander à des gens etc., comme on fonctionne tous les jours dans un cadre comme celui-là. »³

À La Fabrique, la composition des tables rondes arrêtée, la chargée de mission s'occupe ensuite de rédiger des notes plus détaillées, d'un peu plus d'une page. Ce travail de préparation des sessions est ainsi largement conditionné par son interprétation des enjeux urbains les plus pressants et par ce qu'elle projette sur les attentes collectives du *think tank* – particulièrement celles de la présidente, qui participe à déterminer les thématiques des sessions et contribue au choix des intervenants à défaut de relire les « notes de cadrage ». Malgré plusieurs allers-retours de ces notes entre l'équipe et les intervenants, au cours desquels elles sont altérées, particulièrement pour intégrer les questions exactes qui leur seront posées

¹ Il revient également sur l'importance de la parité femmes/hommes dans un entretien réalisé quelques semaines plus tard. Une autre journaliste suggère que la difficulté de monter des programmes paritaires tient largement à une « autocensure » des femmes qu'elle contacte. Elle m'indique ainsi : « Je peux te dire que même les femmes elles t'orientent sur des hommes. Quand elles ne peuvent pas elles t'orientent sur des hommes ou elles te disent "Ah bah non je vais demander à mon collègue ou à mon supérieur". On leur demande pourquoi ? Vous êtes sur le sujet et c'est vous qui portez le sujet, en plus vous êtes une femme ? Donc je leur dis que nous on fait attention à la parité. Mais c'est loin d'être facile. Alors que y'a des femmes qui sont tout à fait compétentes sur un certain nombre de sujets. » (entretien, le 6 février 2019).

² Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 29 novembre 2018.

³ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 10 décembre 2018.

et les principaux éléments de réponse, demeure tout de même une petite part d'imprévu lors des sessions : le temps imparti sera-t-il respecté par tout le monde ? Les intervenants s'en tiendront-ils à la commande ? Les questions du public seront-elles pertinentes¹ ? Faisant le bilan de l'expédition, la chargée de mission regrette ainsi que, malgré les multiples échanges avec les intervenants, la modération d'une des sessions ait été quasi inexistante.

« Je leur ai envoyé les questions, je leur ai demandé validation, ils m'ont dit oui et voilà. Et dans ces trucs-là quand on part on sait où on veut atterrir, les questions c'est moi qui les ai faites. Puis ils ont tous été très bons. On a juste eu un petit problème avec la modération de cette session. [...] Pendant le truc, j'étais en train de m'arracher les cheveux. J'avais fait en sorte de mettre toutes les slides au bon endroit et elle a posé les bonnes questions mais pas du tout dans le bon ordre, donc [les intervenants] ne pouvaient pas mobiliser leurs slides. Ça a duré beaucoup moins de temps que ça devait durer. Donc, tout le reste on l'a fait sous forme de questions et c'était à [la modératrice] de gérer plus ou moins le débat mais elle a plus rien géré du tout et elle est retournée s'asseoir dans le public. Donc, c'était les deux intervenants qui géraient le débat, c'était un peu particulier. »²

Les entretiens avec les journalistes responsables des conférences du *Monde* suggèrent que celles-ci sont le produit d'un processus relativement similaire. Les notes préparatoires de plusieurs d'entre eux³ montrent des trames précises, incluant les principaux éléments de réponses des questions envoyées en amont aux intervenants et le minutage de celles-ci. L'un de ces journalistes accepte également de me transmettre son document support pour une table-ronde, indépendante du *Monde*, qu'il modère pour la Fabrique de la Cité. Celui-ci se termine par un récapitulatif extrêmement précis de l'heure et demie de l'événement, à la minute près et donne des informations aussi précises que l'instant auquel « A. demande à B. de monter sur scène ».

Si l'enquête, particulièrement son volet observation-participante à La Fabrique de la Cité, permet d'illustrer le processus de strict encadrement des scènes des experts, il y a deux aspects qu'elle ne renseigne pas ou peu. Alors que toute scène suppose un public, mon travail ne porte pas d'attention particulière aux réceptions de ces discours experts au-delà de ceux

¹ Ce risque est cependant réduit par le fait que le modérateur privilégie les questions des membres du public qu'il connaît et dont il suppose que la question sera convaincante.

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 16 août 2019.

³ L'animation des différents temps de la conférence (table-ronde, interview, etc.) est répartie entre les journalistes de l'équipe.

qui en font la commande. Il s'agirait d'une enquête en elle-même. Par ailleurs, l'état du matériel empirique ne permet pas de renseigner les motivations à participer de chaque intervenant, des entretiens ayant été faits avec quelques experts mais pas de façon exhaustive¹. La « présentation de soi »² sur ces scènes montre cependant une volonté de s'afficher comme se situant du côté du savoir plutôt que du politique, dans la mesure où, même pour les acteurs les plus ouvertement politisés, notamment ceux qui font ou on fait partie du champ politique ou sont engagés dans des activités militantes, il s'agit de mettre en avant le fait d'agir et de penser en dehors d'un prisme partisan et de proposer une analyse reposant sur des considérations scientifiques ou, surtout, acquises dans le monde professionnel³. Le recours à cette parole d'experts, affichée comme objective, participe à gommer la dimension conflictuelle d'un enjeu et à relayer des solutions qui seraient extraites de la compétition partisane⁴. La mise en scène matérielle à laquelle doivent se soumettre les experts (temps de paroles courts, format de tables rondes, place importante laissée aux questions du public) confère également à ces derniers, au-delà de celui de spécialiste, un rôle de promoteurs de savoirs devant être relativement consensuels en raison d'un format ne laissant pas la place à une argumentation poussée. La scène est ainsi un premier support d'un sens commun.

Encadré 14 : De Singapour à Toronto, le voyage d'étude comme lieu de débat autour de la « smart city »

La « ville intelligente » a été un des principaux thèmes de l'année 2019 pour La Fabrique de la Cité. En donner à voir un exemple a été une des motivations pour partir à Singapour, puis discuter des enjeux les plus pressants de rapprochement entre ville et technologie a été un des fils rouges de l'expédition de Toronto, organisée trois mois plus tard. Pour rappel, l'expédition de Toronto, en septembre 2019, a compté cinq sessions de présentations/tables rondes qui regroupent des experts torontois et français. Celles-ci se focalisent sur des enjeux qui se manifestent à Toronto et font supposément écho aux préoccupations de toutes les grandes métropoles occidentales. Sont ainsi traitées les

¹ De la dizaine d'entretiens effectués avec des experts mobilisés (hors chercheurs), dans le cadre du jury/comité de nomination « Cities » ou d'événements du *Monde* ou de La Fabrique, je relève tout de même trois cas de figure : l'attente d'une exposition médiatique individuelle (pour « pousser » ses propres savoirs dans l'espace public) ; le sentiment de saisir une opportunité de mettre en avant des initiatives locales qui auraient besoin de cette exposition médiatique pour gagner en légitimité auprès des pouvoirs public ; l'impression d'appartenir à un entre-soi de proches de décideurs publics ayant une utilité collective.

² GOFFMAN, Erwing, *La présentation de soi*, op. cit.

³ COLLINS, Harry et EVANS, Robert, *Rethinking expertise*, Chicago, University of Chicago Press, 2009.

⁴ ROBERT, Cécile, « Expertise et action publique », dans BORRAZ, Olivier et GUIRAUDON, Virginie (dir.), *Politiques publiques*, op. cit.

thématiques du « logement abordable », du financement de la mobilité, des modèles de « *smart cities* » et de la croissance de la collecte des données dans les villes. Les deux dernières sessions abordent donc directement les enjeux d'un tournant « intelligent » des villes. Celle sur les modèles de « ville intelligente » est composée de la vice-présidente de Waterfront Toronto et du président de l'association canadienne des partenariats public-privé, Carlo Ratti, initialement au programme, n'ayant finalement pas pu se rendre disponible. Celle sur les données, animée quant à elle par la présidente, regroupe l'avocate de Waterfront Toronto et une activiste, présentée comme co-fondatrice d'une organisation non gouvernementale et « *senior fellow* » d'un centre de recherche privé. La participation d'un représentant de Sidewalk Labs (en plus de celle de Carlo Ratti, qui fait partie des consultants de Sidewalk Labs) a été un des grands enjeux de l'organisation. Mais en dépit des efforts de la responsable de l'expédition, dans le contexte de vives critiques à la suite de la publication du master plan de Sidewalk Labs en juin, il a été impossible de convaincre l'entreprise de participer – « ils ont peur qu'on leur fasse un procès en direct », regrette-t-elle¹.

2.2.3 Au retour : valoriser la parole d'experts et produire ses propres savoirs

Alors que La Fabrique de la Cité a une véritable stratégie de recours à des discours experts, mais également de production de sa propre expertise, en utilisant en partie du matériel empirique de première main, les journalistes de « *Cities* » n'ont, collectivement, pas l'ambition de faire la promotion de certains savoirs au détriment d'autres. Pour autant, en présentant des individus comme experts dans des articles ils participent à inscrire leurs dires dans le champ médiatique et à leur reconnaître une place légitime sur le marché de l'expertise². Analyser l'impact du *think tank* dans un éventuel processus d'institutionnalisation et de mise en marché d'une expertise³ supposerait un suivi plus exhaustif des discours produits dans le cadre des expéditions et, plus largement, des divers événements. Il est cependant possible de se pencher sur les dispositifs de valorisation de cette parole d'experts. Sa fixation sur des supports à vocation d'être diffusés, y compris dans l'espace politico-administratif, participe à la faire progressivement basculer vers le statut d'expertise⁴.

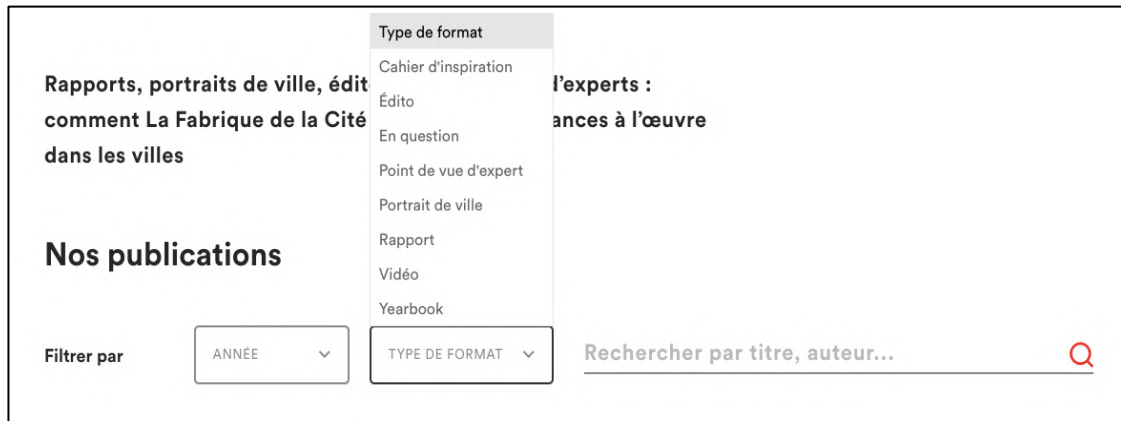
¹ Carnet d'enquête, réunion d'équipe de La Fabrique de la Cité, août 2019.

² DEZALAY, Yves, « Les courtiers de l'international », art. cit.

³ GUILHOT, Nicolas, *The democracy makers*, op. cit.

⁴ BERARD, Yann et CRESPIEN, Renaud, « Introduction : objet flou, frontières vives : L'expertise entre savoirs et pouvoirs », dans BERARD, Yann et CRESPIEN, Renaud, *Aux frontières de l'expertise : Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 15-31.

Illustration 8 : Huit formats de publication de La Fabrique de la Cité, capture d'écran le 20 janvier 2021.



Neuf documents sont publiés en ligne dans les mois suivant l'expédition urbaine de Singapour. Le délai de publication a été quelque peu allongé en raison du départ, à la fin de l'été 2019, de la chargée de mission responsable de l'expédition.

Tableau 12 : Supports de valorisation de l'expédition de La Fabrique à Singapour

Format	Titre	Date
Portrait de ville	Singapour : à la conquête d'un territoire contraint	13/01/2020
Point de vue d'experts	Défis politiques et technologiques des mobilités futures	11/12/2019
Point de vue d'experts	Innover dans un territoire contraint : perspectives à partir de Singapour et d'Helsinki avec Alistair Sim et Rikhard Manninen	11/12/2019
Point de vue d'experts	Singapour, une cité-État « contrainte à la puissance » : le point de vue d'Étienne Achille	28/11/2018
Point de vue d'experts	La nature dans les villes : points de vue de Philippe Clergeau, Lim Liang Jim et Michèle Larüe Charlus	03/09/2019
Point de vue d'experts	La ville « vivable », un outil pour façonner l'imaginaire urbain : dialogue entre Limin Hee et Antoine Picon	03/09/2019
Vidéo	Nature en ville	03/09/2019
Vidéo	Le <i>storytelling</i> de la « smart city »	03/09/2019
Édito	À la conquête d'un territoire contraint : la gouvernance au défi de l'innovation politique	30/07/2019

Le format « point de vue d'expert » constitue le premier support de diffusion post-expédition

de La Fabrique de la Cité. L'exercice consiste à reprendre l'essentiel des dires des intervenants, à partir de l'enregistrement d'une session qui fait intervenir entre deux et quatre experts, et de les rendre moins oraux, éventuellement de changer le sens et/ou l'ordre des questions et ainsi de réorganiser les réponses en fonction. Il s'agit dans l'ensemble de modifier la forme afin de rendre les propos plus percutants, de « faire dire ce qu'ils voulaient dire » aux experts, de reprendre et parfois changer leur mot sans « trahir leur pensée »¹. Ces « points de vue » sont relus par les intéressés pour validation avant publication sur le site de La Fabrique. Réarranger la parole exprimée, même si les changements sont approuvés par les experts eux-mêmes, n'est pas un exercice neutre. La taille réduite du format (de l'ordre de 2 500 mots pour une session d'une heure) suppose pour la personne qui rédige, souvent l'auteur de la retranscription et généralement la seule personne à l'avoir lue, d'effectuer une hiérarchie dans les propos entendus pour ne garder que ce qu'elle considère comme essentiel.

Extrait de carnet d'enquête 7 : « Tu peux changer un peu la forme, l'objectif c'est de leur faire dire ce qu'ils voulaient dire » – écrire un « point de vue d'experts » pour La Fabrique de la Cité, juillet 2019.

La valorisation de l'expédition de Singapour est un des projets de l'été. À défaut de les publier en plein mois d'août les supports doivent au moins être prêts pour la rentrée. Il y aura notamment deux « points de vue d'experts », en plus d'un « portrait de ville » et de plusieurs vidéos. [...] Le processus de rédaction de ces « points de vue » m'étonne un peu. Quand on les lit sur le site internet on a l'impression d'une interview entre un membre de La Fabrique et un ou deux (plus rarement trois, mais ça arrive) « experts ». En réalité, il s'agit généralement d'une reprise synthétique d'un événement – dans le cas présent, une table-ronde qui n'était pas ouverte au grand public. [La responsable de l'expédition] m'a chargée d'en rédiger un (en français) à partir de l'enregistrement audio d'une session (en anglais). L'idée est « d'aller à l'essentiel » en gommant le « style oral » et en revoyant l'ordre (et au passage la formulation) des questions si besoin. [...] La première version que j'ai rédigée a eu besoin de quelques clarifications, ce qui concrètement a impliqué que j'ajoute quelques mots dans la bouche des *speakers*. [La responsable] me fait par exemple remarquer que « Là, c'est pas clair, tu peux pas trouver un exemple ? Il y en avait dans ses *slides*, non ? ». Lorsque je lui réponds que je ne suis pas très à l'aise avec le fait d'« inventer un exemple », elle me dit que ce n'est pas vraiment une invention « si c'était mentionné dans une *slide* ». Pour me rassurer, elle me répète une nouvelle fois que le « point de vue » consiste à faire dire aux experts « ce qu'ils voulaient dire », et que, de toute façon, ils relisent et valident ces publications. Elle m'assure que « si ça leur plaît pas on change ».

Si, à travers ses diverses publications, l'organisation ne produit pas directement de

¹ Carnet d'enquête, réunion à La Fabrique de la Cité, juillet 2019.

recommandations à destination des acteurs politiques, la revendication d'une connaissance fine d'un territoire lui permet de mettre en avant des « bonnes pratiques » tirées « du terrain ». Ces voyages constituent dans l'ensemble des espaces de circulation de savoirs et savoir-faire dont la valorisation *a posteriori* participe à leur faire acquérir du poids dans l'espace français de la « ville intelligente ». Ils n'ont pas vocation à ce qu'une délégation s'approprie directement une pratique venue de l'étranger, comme cela peut-être le cas des voyages organisés par des collectivités territoriales dans l'objectif clair d'importer un dispositif¹, mais ils permettent à une organisation d'attester d'une expertise de terrain venant renforcer un capital symbolique associé à l'international².

2.3 Se faire reconnaître comme acteur du savoir

Les salariés de La Fabrique de la Cité rappellent généralement en entretien le rôle de l'organisation de « réservoir à idées », d'acteur de la circulation d'idées, et parfois même de vulgarisateur. L'un d'eux estime ainsi que « on n'est pas dans la création de savoirs et de connaissances, on est sur la diffusion d'informations »³. Et les responsables d'études considèrent effectuer un travail satisfaisant de synthèse et de simplification de ces savoirs, en cherchant à rendre compte de la pluralité tout en les retraduisant pour leur public loin d'être spécialiste de tous les sujets traités par La Fabrique. Les critiques qui leur sont parfois adressées de produire des rapports encore trop longs et complexes, par exemple par des cadres de VINCI à qui les publications sont envoyées, leur semblent dès lors sans réel fondement, mais les renvoient à l'image peu valorisante de « greneurs du coin », « trop snobs pour descendre sur terre », qui manqueraient à leur mission de diffusion de savoirs à des « opérationnels » de la ville et s'en tiendraient à un tête-à-tête avec des détenteurs de savoirs avant tout académiques.

« Y'a des gens qui nous disent parfois que c'est difficile de rentrer dans nos rapports, qu'ils sont trop complexes, qu'il y a trop de connaissances pointues, et moi, j'y crois pas parce que le logement j'y connaissais rien avant donc je crois pas avoir pondu un truc complexe, je pense qu'on fait preuve de pédagogie, on n'écrit pas des trucs abscons,

¹ O'MIEL, Julien, « Modèle ou mirage ? Circulation et réappropriation de la politique régionale participative toscane », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 177-206.

² *Ibid.* ; LE BART, Christian, « L'étranger comme ressourcement : le séjour québécois d'Alain Juppé », *Pôle Sud*, vol. 30, n° 1, 2009, p. 31-45.

³ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 6 août 2019.

c'est abordable comme médium. Et je trouve que quand les gens nous font remonter ça comme écho ça me... à la fois, tu te dis c'est de leur côté qu'il y a un problème et ils ont peut-être pas envie de vraiment se plonger dedans, ou tu te dis aussi que peut-être on peut encore faire quelque chose pour les toucher davantage. »¹

De prime abord, ils affichent moins une d'ambition de produire des connaissances nouvelles que de rendre accessibles et compréhensibles celles qui existent déjà au reste du champ urbain, même si cet objectif de simplicité d'accès ne semble pas toujours atteint. Mais en interrogeant les enquêtés sur des projets plus précis, en leur demandant par exemple de revenir sur la mention d'un numéro de revue à venir lors d'une réunion, ou encore sur un projet consortium recherche/action avec des partenaires académiques, l'ambition d'endosser un rôle d'acteur collectif du savoir devient assez claire. Au moment où j'effectue mon observation, elle est notamment encouragée par un directeur de la recherche intérimaire qui voit un intérêt direct, pour la poursuite de sa carrière, à ce que le *think tank* soit reconnu par le monde académique, et participe ainsi à mêler stratégies individuelle et collective :

« Enquêtrice : Il me semble qu'en ce moment vous montez à la fois un numéro de revue et un futur partenariat de recherche avec des labos à Singapour et en Suisse. Pourquoi prendre ce tournant peut-être un peu plus universitaire ?

Enquêté - C'est moi qui l'ai voulu et qui l'ai suggéré à la présidente, mais je pense que, dans sa tête, c'était quelque chose qu'elle voulait déjà faire. [...] Je pense qu'il y a un intérêt d'ancrer la Fabrique dans le monde académique et donc du coup de lui donner un peu plus de légitimité dans et en dehors du monde académique. Je pense que c'est un des grands manques de La Fabrique, c'est sa non-reconnaissance par une grande partie du monde académique. Un manque de légitimité qui peut aller parfois jusqu'au mépris, dans la réaction que peuvent avoir certaines personnes. Et, de mon côté à moi, en tirant La Fabrique du côté du monde académique c'est deux fois gagnant. C'est gagnant au niveau du réseau que ça m'ouvre et des passerelles que ça crée. Et puis en même temps, si jamais La Fabrique est plus légitime au regard du monde académique ça donne un poids plus légitime à mon expérience à La Fabrique dans la poursuite de ma carrière universitaire. »²

En parallèle d'un numéro thématique dans une revue anglophone d'études urbaines et d'une réponse à un appel à projets, en partenariat avec plusieurs laboratoires et du Fonds national suisse de la recherche scientifique, un ouvrage collectif se prépare. Il s'agit des actes d'un colloque d'une semaine organisé par La Fabrique de la Cité à Cerisy en 2017, regroupant les contributions de participants pour la plupart issus du secteur privé. Cette tentative de

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 9 août 2019.

² Entretien, La Fabrique de la Cité, le 6 août 2019.

répondre aux impératifs du monde de la recherche (financement de projets, organisation d'événements scientifiques, publications), en plus de valoriser les travaux du *think tank* auprès de « relais académiques » qu'un vade-mecum interne relatif à la refonte des listes de diffusion identifie comme cibles de diffusion systématique, est censée pallier progressivement le manque de reconnaissance actuel dans les espaces académiques, qui est source de frustration en interne. Le « mépris » de l'université, notamment de certaines écoles, voire d'enseignants-chercheurs parfois nommément cités, est en effet régulièrement regretté, par exemple dans les réunions d'équipe hebdomadaires. Durant la première à laquelle je participe, en juillet 2019, je note ainsi le ton agacé de plusieurs personnes qui ressentent une absence de considération de la part du directeur d'un programme universitaire, qui « s'obstine sans raison à nous en vouloir d'exister ». Et cette mention d'un dialogue difficile, sinon inexistant, avec cet acteur universitaire n'est que la première d'une longue série.

Cette recherche de reconnaissance s'inscrit dans le cadre du tournant d'une politique de financement vers de la publication, amorcé au moment du changement de présidence en 2015. La production de contenu était, à la création de la structure et pendant les premières années d'existence, confiée à des tiers, qui écrivaient en leur nom propre pour la Fabrique, comme cela est par exemple toujours le cas pour le *think tank* Terra Nova¹. Mais le changement de direction a participé à la réorientation du travail collectif vers des publications produites en interne, peu à peu rationalisées en différentes collections. Les formats se stabilisent progressivement et ce choix stratégique est définitivement entériné avec la création officielle d'un poste de responsable des publications en 2018, qui est notamment en charge du calendrier éditorial et de la cohérence générale des publications. Pour évoquer la posture du *think tank* vis-à-vis des médias – se faire reconnaître comme une source d'expertise propre fiable –, un membre de l'équipe de communication insiste sur ce basculement vers de la production de contenu plutôt que la stricte diffusion de travaux rédigés par des tiers sur commande.

« La Fabrique existe depuis dix ans et je dirais qu'on en a assez profondément transformé le fonctionnement en se mettant, je pense, beaucoup plus à l'initiative, on apporte beaucoup plus d'expertise qu'il y en avait avant. Dans le sens où on est à l'initiative des sujets, on n'attend pas que VINCI les pousse. De deux, on veille à ce que La Fabrique produise l'essentiel de ce qu'elle publie, alors que précédemment La

¹ ARGIBAY, Camilo, « Quand le savant devient politique. Sociologie de l'expertise du think tank Terra Nova », art. cit.

Fabrique était plus, passait des commandes à des chercheurs et finançait des recherches. C'est-à-dire qu'on continue de s'intéresser au même public, avec je pense les mêmes objectifs que ceux qui ont fondé La Fabrique, mais en ayant le soin de produire notre propre contenu [...] Ça implique qu'un de nos enjeux c'est de faire savoir à la presse qu'il existe de l'expertise propre à La Fabrique de la Cité, et pour ça on organise régulièrement des déjeuners, des rencontres avec des journalistes, qui ne viennent pas forcément parce qu'ils sont en train de préparer un papier mais parce que c'est important pour eux, sur un moment où on parle beaucoup de mutations, de transformation des villes, d'avoir dans leur carnet d'adresses des gens crédibles qui sauront en parler. [...] Donc le plus précieux pour La Fabrique c'est le capital de crédibilité qu'elle peut apporter. Et ce capital-là procède des travaux qu'on a pu faire tout au long de nos différents chantiers, des publications qui prouvent qu'on sait de quoi on parle. »¹

Le *leitmotiv* « partir du terrain », en s'appuyant dans les publications sur des cas discutés lors des voyages d'études ou des entretiens, participe par ailleurs à les ancrer dans une tradition de recherche par l'empirie des sciences sociales. Les expéditions urbaines permettent ainsi d'alimenter la production de rapports thématiques, d'une cinquantaine de pages au moins. Ceux-là ne se veulent pas strictement la synthèse problématisée d'avis experts pluriels, ils reposent en partie sur des matériaux de première main, sur des entretiens avec des « acteurs du terrain », généralement parties prenantes d'une politique publique ou d'un projet particulier. Le rapport « *smart city* », publié sous forme de deux « cahiers » au printemps 2020, ainsi que le « portrait de ville » de Toronto sorti quelques mois plus tôt, repose ainsi en partie sur des citations tirées de publications scientifiques, des scènes de l'expédition urbaine, mais également provenant d'entretiens menés par les rédacteurs des rapports avec, par exemple, des acteurs territoriaux. Ces documents, accessibles en ligne et envoyés directement à des acteurs institutionnels nationaux et locaux identifiés (dont les cabinets des présidents de région et de métropole, des grandes villes françaises, plusieurs ministères), sont donc le produit d'une stratégie de montée en compétences des membres du *think tank* plutôt que d'internationalisation de la production de contenu.

Mais si l'idée d'être un jour reconnue dans le champ universitaire motive certains projets, dans l'ensemble La Fabrique de la Cité œuvre surtout à structurer sa propre société savante, à laquelle quelques universitaires qui correspondent à la figure du « chercheur

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 8 octobre 2019.

entrepreneur » précédemment évoquée ont accès tout en n'étant « que » des experts parmi d'autres. En partenariat avec la fondation Palladio, financée par des entreprises de la construction, elle réfléchit ainsi, à partir de 2019, aux modalités d'une « université de la ville de demain », projet jugé stratégique et encouragé par le Conseil d'administration, qui nécessite notamment l'emploi à plein temps d'un chef de projet. Ce « rendez-vous annuel des décideurs publics et privés, nationaux et internationaux, dédié aux grands enjeux urbains »¹ est finalement lancé en décembre 2019, dans la grande galerie de l'évolution du Musée national d'histoire naturelle, et a pour projet, de « créer un espace de réflexion et de travail à destination des décideurs publics et privés, nationaux et internationaux, et répondre concrètement à la question suivante : la métropole bas-carbone pour tous est-elle (encore) possible ? »². Derrière la façade d'un événement annuel, ce projet, qui se revendique comme « un mode inédit de collaboration et de coproduction car elle brise les silos, favorise le dialogue et embarque toutes les parties prenantes », a consisté en des « auditions d'experts » et en la mise en place de groupes de travail. Sur huit experts interrogés, on compte deux enseignants-chercheurs en géographie, les autres travaillent dans des *think tanks*/associations professionnelles et/ou des institutions publiques. Quant aux quatre groupes de travail (« habiter la ville bas-carbone », « financer la ville bas-carbone », « gouverner et co-construire la ville bas-carbone », « intégrer les émissions indirectes dans sa stratégie bas-carbone : un enjeu de coopération entre acteurs »), ils sont composés à 80% de représentants du secteur privé (20 membres sur 25). Ces derniers atteignent 100% des neuf membres du groupe dédié à la coopération entre acteurs.

Derrière ce nouveau dispositif, on a somme toute deux collectifs privés qui s'associent et revendiquent une légitimité, et même une responsabilité, à déterminer quels sont les enjeux urbains les plus pressants (ici, un tournant décarboné de l'économie) et qui sont les acteurs capables de les penser et de proposer des solutions. Dans le communiqué de presse qui officialise cette « université de la ville de demain », le président de la fondation Palladio écrit ainsi qu'elle correspond à un « exercice de la responsabilité », un projet « inédit de collaboration et de coproduction pour que les villes et les lieux de vie soient les plus humains,

¹ « Présentation – université de la ville de demain », fondation Palladio, (en ligne) <https://fondationpalladio.fr/presentation-4/> [consulté le 12/04/2021].

² « Université de la Ville de Demain – La ville bas-carbone pour tous est-elle possible ? », 17 juillet 2020, La Fabrique de la Cité, (en ligne) <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/universite-de-la-ville-de-demain-la-metropole-bas-carbone-pour-tous-est-elle-encore-possible/> [consulté le 12/04/2021].

vivables, durables, inclusifs et créateurs de valeur »¹, qui serait donc une réponse à un manque. L'exemple pourrait sembler anecdotique, après tout il s'agit d'une initiative à l'envergure pour le moment limitée² et dont la pérennité et les effets sur le débat public ne sont pas encore prouvés. Mais il ne s'agit pas moins d'un cas assumé d'acteurs privés qui se proposent de faire se rencontrer une nouvelle offre de réflexion sur les enjeux des villes avec des demandes d'acteurs territoriaux, collectivités et entreprises, qui ne trouveraient actuellement pas leur compte dans un monde de la recherche fermé sur lui-même.

Le diagnostic de ce mésalignement entre les objectifs de la recherche universitaire et ceux des acteurs « du terrain » m'a par ailleurs été illustré par la difficulté de recruter un doctorant en CIFRE, malgré les demandes récurrentes de certains membres du CA.

« On essaie d'avoir des CIFRE, mais, là, faudrait qu'on y passe plus de temps. On essaye. On trouve pas de point d'entrée satisfaisant. Moi, je me fais engueuler par [un membre du CA] parce que j'ai pas de thésard. Si tu me trouves quelqu'un qui a un sujet en science politique sur le rôle politique des plateformes, des GAFA... Les GAFA ont-ils une vision politique, ça, ça m'intéresserait énormément. Nous, on est très demandeur. [...] Moi je voulais créer, parce que t'en as chez VINCI en fait, je voulais créer, faudrait que j'en reparle d'ailleurs à A., la nuit des CIFRE, où tous ceux qui font une CIFRE chez VINCI tu les réunis et ils *pitchent* ce qu'ils font. Y compris à d'autres étudiants, pour dire voilà ce que c'est de faire une CIFRE à VINCI. Je pense que c'est un produit qu'il faut vendre, parce que je sais bien que c'est mal vu dans la recherche. Ce serait vraiment très intéressant. »³

Cet extrait d'entretien suggère une reconnaissance d'une valeur particulière de la formation à la recherche. Mais, de la même manière que les scènes de l'expertise s'intéressent peu à la substance des travaux des chercheurs invités, mon temps passé à La Fabrique et quelques échanges à la suite de celui-ci confirment que la présence de chercheurs n'implique pas de leur demander de fournir un travail, pour le compte de l'organisation, qui répondrait aux exigences des disciplines d'origine. Concrètement, le travail qui a été valorisé n'est pas celui

¹ Communiqué de presse de la fondation Palladio et de La Fabrique de la Cité, « Lancement de l'Université de la Ville de Demain », le 20 décembre 2019.

² Les rencontres organisées pendant l'été 2021 réunissent tout de même 150 participants (en majorité des représentants du secteur privé, puis des élus et dans une moindre mesure des universitaires et représentants associatifs), cosignataires d'une tribune publiée dans *Le Monde* en faveur de nouvelles coopérations entre acteurs publics, privés et « experts/société civile » pour rendre les villes bas-carbone et plus inclusive.

³ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 10 octobre 2019.

que j'ai produit à l'issue de mon observation¹. Mon utilité a été de produire quelques « notes de cadrage » en vue de l'expédition, des notes de synthèse pour aider à la préparation d'interventions de la présidente, ou encore de participer à petite échelle à la rédaction de rapports (au même titre que n'importe quel salarié). Et, visiblement satisfaite du travail que j'ai effectué pour eux, quelques mois plus tard la responsable des études me demande si j'accepterais de parler à un potentiel doctorant en CIFRE afin de le renseigner sur « le travail effectué à la Fabrique et nos attentes depuis ta perspective de doctorante – même si ton passage par la Fabrique était motivé par le fait que nous étions un cas d'études pour tes travaux, ce qui ici n'est clairement pas le cas »², ce qui suggère des attentes en termes d'implication dans l'organisation qui diffèrent de ce que l'institution universitaire attend d'un doctorant.

3. Travailler la critique : l'expertise militante comme gage de pluralisme idéologique

La contradiction, si elle émane peu d'acteurs scientifiques, n'est pas totalement absente de ces espaces aux apparences consensuelles. *Le Monde* « *Cities* » et La Fabrique de la Cité intègrent à la marge de leurs scènes et de leurs productions écrites des discours experts qui reposent sur des registres militants, notamment associés à une forme d'anticapitalisme urbain selon lequel la recherche de profit des grandes entreprises sur le marché des villes se ferait au détriment du bien-être, voire des droits, des habitants. Pour autant, ces discours sont en partie vidés de leur force critique et principalement utilisés comme outils de dénonciation non pas de tous les acteurs capitalistes de la production urbaine mais particulièrement de ceux issus de l'économie numérique. En d'autres termes, l'expertise militante est en partie adaptée pour être compatible avec une position collective qui ne remet pas en cause le bien-fondé, dans l'absolu, des collaborations public-privé. Elle est retraduite et extraite de ses conditions initiales de production.

¹ La « note de recherche » que j'ai rendue avant mon départ, puis un papier que j'ai envoyé, pour information, quelques mois plus tard ont peut-être été lus par la directrice des études, qui en a accusé bonne réception, mais ils n'ont fait l'objet d'aucune réaction.

² Extrait d'un mail, février 2020.

3.1 Capter des expertises critiques au croisement des registres technique et militant

L'usage récurrent de la critique est très loin d'être propre aux terrains ou à l'objet « *smart city* ». Intégrée aux pratiques de certaines professions intellectuelles¹, elle l'est également aux discours de nombre d'institutions, notamment internationales. Le travail de contre-discours fait, en somme, partie de l'arsenal de légitimation de groupes qui se savent en proie à la critique sociale. Carla Tomazini montre par exemple, à partir d'un travail sur les politiques de lutttes contre la pauvreté au Brésil et au Mexique, la perméabilité des institutions financières internationales (Banque mondiale et Banque interaméricaine de développement)². Elle propose d'extraire celles-ci d'une lecture qui oppose organisations internationales et pouvoirs locaux pour envisager les modalités selon lesquelles ces institutions intègrent et dépassent des controverses formulées dans les espaces nationaux, mettent en place des stratégies d'esquive des critiques en insistant notamment sur la conception nationale de politiques, et sur le caractère technique et expert de celles-ci. Dans le même mouvement de l'étude des appropriations institutionnelles des idées critiques, Nora Nagels propose quant à elle de déconstruire les mécanismes par lesquelles la Banque mondiale, à travers ses programmes de lutttes contre la pauvreté en Amérique latine, particulièrement par le biais de ses programmes conditionnels (*conditional cash transfert*), a intégré et euphémisé les critiques féministes, et participe *in fine* à la reproduction d'une séparation genrée des activités domestiques des publics destinataires de ces dispositifs³.

Cette littérature portant sur les usages bureaucratiques de la critique, celle qui se penche sur l'utilisation que font certaines professions des critiques de leurs pratiques, mais également des travaux s'intéressant à la formalisation d'expertises citoyennes dont l'ambition

¹ Les sondeurs produisent ainsi des argumentaires pour justifier de pratiques régulièrement remises en question depuis la fin des années 1960 et les faire évoluer à la marge. Voir notamment : KACIAF, Nicolas, « Critiques des sondages. Des controverses scientifiques aux implications politiques », dans RAMBAUD, Romain et KACIAF, Nicolas, *L'opinion publique : de la science politique au droit ?*, Paris, Fondation Varenne, 2016, p. 13-26 ; BLONDIAUX, Loïc, *La fabrique de l'opinion: une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998.

² TOMAZINI, Carla, « Esquiver les critiques : les institutions financières internationales face aux politiques de lutte contre la pauvreté au Brésil et au Mexique », *Critique internationale*, vol. 88, n° 3, 2020, p. 51-70.

³ NAGELS, Nora, « Gender, the World Bank, and conditional cash transfers in Latin America », *International Feminist Journal of Politics*, 2021, p. 1-22.

est de faire de l'expérience un critère aussi légitime que les savoirs techniques¹, forment un ensemble de références, au croisement de la sociologie de l'expertise, des mobilisations et de l'international, qui atteste de la pluralité des niveaux auxquels la critique sociale peut être présente et de la variété des mécanismes de subversion de celle-ci.

Dans mon cas, le recours à des contre-discours experts, qui proposeraient des pistes d'explication alternatives aux enjeux urbains contemporains et, plus particulièrement, afficheraient des positions critiques vis-à-vis de la tendance au développement de projets urbains toujours plus « *smart* », est courant. Le peu de spécialistes des données invités sur les scènes de l'expertise le sont ainsi au titre de militant, ce qui renforce au passage l'idée que les *data* sont une question plus militante que professionnelle². Là où les scènes du *Monde* « *Cities* » et de La Fabrique de la Cité sont emplies de discours reposant sur des savoirs savants et surtout professionnels, les données sont majoritairement traitées en usant du registre militant.

Lors de l'expédition urbaine de Toronto, les sessions étaient organisées de sorte à éviter tout conflit majeur sur scène. Pour autant cet apparent consensus a intégré des formes de critiques et a laissé une petite place à une « expertise militante ». L'activiste Bianca Wylie, intervenante la plus ouvertement militante de cette expédition, dans son cas sur la question de la protection de la vie privée face à la collecte et l'usage croissant de données personnelles, correspond en effet à la figure d'une militance professionnalisée. Dans la session portant sur l'usage des données dans l'espace urbain, elle était invitée afin de défendre, en complément de l'expertise juridique de l'autre intervenante, le point de vue de collectifs citoyens face au projet Quayside. Présentée au public comme « figure de proue de l'opposition locale au projet », elle est contactée quelques mois plus tôt par la responsable de l'expédition, qui a eu connaissance de ses positions par la presse canadienne, dans laquelle elle intervient régulièrement pour dénoncer les ambitions de Sidewalk Labs d'exploiter des données collectées dans l'espace public à des fins commerciales et de se substituer à la puissance

¹ DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse, « Introduction. Les savoirs citoyens au défi : vers une démocratie urbaine ? », dans DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, op. cit., p. 9-26.

² THEVIOT, Anaïs et TREILLE, Éric, « Mobiliser par les données », *Politiques de communication*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 71-96.

publique sans pour autant garantir la réalisation de l'intérêt général et assurer l'existence d'« espace pour questionner sérieusement le principe originel et le cadre du projet »¹. À défaut de pouvoir prendre le contre-pied direct de la filiale d'Alphabet, celle-ci ayant décliné l'invitation du *think tank*, il est attendu de Wylie un discours à forte charge critique. Il doit cependant demeurer audible par un public de cadres d'entreprises privées qui, sans avoir fait leur fortune dans le secteur des données, incarnent par certains aspects ces rapprochements entre puissance publique et acteurs privés qu'elle dénonce de manière générale.

Encadré 15 : Bianca Wylie, militante professionnelle.

Une journaliste du *Monde* « *Cities* », dans un élogieux portrait de décembre 2019, estime que Wylie « veut rendre aux habitants les clefs de la ville numérique » et « donne des cauchemars aux dirigeants de Sidewalk Labs »². Dans un papier de CityLab, marque de *The Atlantic* spécialisée dans les questions urbaines, elle est présentée comme « la Jane Jacobs de l'âge des *smart cities* »³, formule empruntée par la journaliste à Anthony Townsend, qui compte parmi les auteurs les plus cités sur la « ville intelligente » et a par ailleurs été consultant pour Sidewalk Labs. Le parallèle entre les deux activistes est fondé sur leur engagement commun pour que les habitants occupent une place centrale dans les activités liées à l'urbanisme. Bianca Wylie suggère concrètement que l'implication citoyenne ne devrait pas s'arrêter aux formes physiques de la ville mais également concerner les infrastructures digitales.

Avant de co-fonder Tech Reset Canada, un « groupe d'entrepreneurs, technologistes et autres, qui prône une innovation axée sur la maximisation du bien public »⁴, elle a plusieurs activités professionnelles et militantes. Après un *bachelor* en science politique de l'université de York, à Toronto, elle travaille, sur des questions technologiques pour l'agence de presse Thomson Reuters, puis pour une entreprise spécialisée dans la consultation publique. Elle fait mention de premières expériences de militantisme « professionnel », en lien avec la défense du principe d'*open data*, en 2014, lorsqu'elle co-fonde l'Open Data Institute Toronto, branche locale de l'Open Data Institute, fondé en 2012 au Royaume-Uni. Elle participe également à la fondation, en 2016, d'une association citoyenne qui se propose de « trouver des solutions aux défis civiques par la technologie, le design ou d'autres moyens »⁵. Disposant d'un fort capital médiatique local grâce à ses expériences professionnelles, elle publie dès lors régulièrement des tribunes dans des médias torontois.

¹ B. Wylie, 4 septembre 2019, « Corporations should not be controlling our city building », *Toronto life* (traduction de l'auteure), (en ligne) <https://torontolife.com/city/corporations-should-not-be-controlling-our-city-building/> [consulté le 25/01/2021].

² C. Legros, 23 décembre 2019, « A Toronto, Bianca Wylie défie Google et sa ville connectée », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/12/23/a-toronto-bianca-wylie-defie-google-et-sa-ville-connectee_6023873_3232.html [consulté le 25/01/2021]

³ L. Bliss, 21 décembre 2018, « Meet the Jane Jacobs of the Smart Cities Age », *CityLab*, (en ligne) <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-12-21/toronto-privacy-advocate-bianca-wylie-v-sidewalk-labs> [consulté le 25/01/2021]

⁴ (en ligne) <https://www.techresetcanada.org/> [consulté le 25/01/2021] (traduction de l'auteure).

⁵ (en ligne) <http://civictech.ca/> [consulté le 25/01/2019] (traduction de l'auteure).

En 2017, au début de la collaboration entre Waterfront Toronto et Sidewalk Labs, elle a déjà acquis une reconnaissance dans le milieu institution local, ayant notamment participé à un groupe de travail coordonné par l'Université de Toronto portant sur l'amélioration de la gouvernance des institutions municipales torontoise, et étant membre du Comité consultatif de l'Ontario International Open Data Charter, entité en charge de l'application d'une charte internationale en faveur de l'ouverture des données publiques. Elle est désormais également chercheuse associée au Centre for International Governance Innovation, un *think tank* regroupant une centaine d'experts autour de thématiques relatives aux enjeux politiques des nouvelles technologies.

Personnalité active dans le débat entourant le projet Quayside, elle bénéficie de ressources tant dans le milieu médiatique qu'institutionnel et dispose d'une connaissance fine des dispositifs participatifs légaux, auxquels elle participe avec assiduité, notamment pour dénoncer leur caractère cosmétique. Elle fait notamment partie des « 18 grands penseurs » dont le *Toronto Life* publie en septembre 2019 les tribunes dans le cadre d'un dossier spécial. Neuf opposants au projet, qui mettent notamment en avant le manque de transparence de Sidewalk Labs sur sa politique relative aux données personnelles, font face à autant de partisans, dont Richard Florida, professeur torontois aux propos académiques controversés mais reconnus dans le champ international de l'expertise urbaine. Il estime pour sa part que « Sidewalk Labs est le futur de la tech urbaine »¹.

Durant l'expédition urbaine, alors que j'essaye de la retenir pour quelques minutes à l'issue de la session pour l'interroger sur les raisons de sa participation à cette table-ronde, elle confie rapidement, après que j'ai expliqué mon positionnement particulier au sein de La Fabrique, que ce « genre de public » est « sans doute nécessaire » bien qu'il ne soit pas celui qui la mette la plus à l'aise. « VINCI ou Google ce n'est pas pareil dans l'absolu, mais pas sûr qu'il y en ait un qui veut plus du bien aux habitants que l'autre »², glisse-t-elle rapidement avant de s'éclipser en prenant garde de ne parler à personne d'autre.

Comme pour certains professionnels de la participation, qui transforment leur engagement militant en savoir-faire professionnel³, ou les acteurs de la politique de la ville qui usent à la fin des années 1980 d'un registre de justification mi-professionnel mi-militant⁴, le croisement de ressources militantes et d'un positionnement dans des milieux fortement institutionnalisés (passage par le Centre for International Governance Innovation, l'Institute of Public Administration of Canada, ou encore Thomson Reuters), fonde une capacité à produire un discours perçu comme critique, mais compatible avec les façades de ce qui, par opposition,

¹ R. Florida, 4 septembre 2019, « Sidewalk Labs is the futur of urban tech », *Toronto Life*, (en ligne) <https://torontolife.com/city/sidewalk-labs-is-the-future-of-urban-tech/> [consulté le 25/01/2021].

² Carnet d'enquête, pendant l'expédition de Toronto, septembre 2019.

³ NONJON, Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 70, 2005, p. 89-112.

⁴ TISSOT, Sylvie, « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, vol. 70, n° 2, 2005, p. 71-88.

correspond à une forme d'*establishment*. Plutôt que de véhiculer une opinion inaudible dans des espaces où la « grande critique », qui se fonderait notamment sur une remise en cause d'un ordre existant sur lequel se basent les positions relativement dominantes des participants à l'expédition urbaine¹, n'est pas envisageable, Wylie, plus par son image militante que par ses dires, introduit une forme d'altérité venant consolider une image de transversalité non-partisane de La Fabrique de la Cité. Un aspect de la légitimité de l'organisation dans le débat public tient en effet au fait qu'elle produit une synthèse d'opinions, dont les auteurs sont de prime abord issus de différents mondes (typiquement l'espace du droit aux apparences très cadrées et celui du militantisme) mais ont en réalité intégré des codes leur permettant d'échanger sur les bases d'une compréhension commune des enjeux traités, plutôt qu'elle n'oppose ordre établi (auquel elle appartiendrait) et une « société civile » porteuse de critiques.

Une position critique à l'égard des usages avant tout marchands des données personnelles des citoyens et de données collectées sur le territoire² n'est cependant pas l'apanage des acteurs ouvertement militants³. Au contraire, elle est parfois directement défendue par ceux à qui elles sont à l'origine destinées : des entreprises privées pour lesquelles le *big data* représente une opportunité de proposer de nouveaux services et donc une possible aubaine économique.

En mai 2018, à l'occasion de la remise des prix européens de l'innovation urbaine, Le Monde « Cities » organise à l'hôtel de ville de Lyon une journée de conférence portant sur le lien entre « ville intelligente » et inégalités⁴. Lors de celle-ci, les intervenants interrogent les dimensions politiques de la « ville intelligente », et donnent des éléments de réponse à la vaste question « Comment pouvons-nous tirer parti de ces mutations [ndla : sociales, politiques ou technologiques] pour inventer des modèles de développement qui contribuent à réduire les inégalités sociales, territoriales, générationnelles ou de genre ? ». La trentaine d'invités est principalement composée de cadres d'entreprises privées, d'institutions métropolitaines

¹ RAMBAUD, Elsa, « La "petite" critique, la "grande" et "la" revolution », art. cit.

² Sur les différents types de données voir l'encadré 16, p. 337, et le point 1.3.1 du chapitre 5, p. 356.

³ Elle est d'ailleurs la position qui s'impose, à partir de fin 2019, à La Fabrique de la Cité et parmi la plus défendue dans les articles du *Monde* qui traitent de la question des données en relatives aux villes. Voir le chapitre 5.

⁴ Programme de la conférence du 17 mai à Lyon (en ligne) https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2018/05/14/le-concept-de-smart-city-peut-il-se-repolitiser_5298493_4811534.html [consulté le 04/02/2021]

lyonnaises, dans une moindre mesure de chercheurs en sciences sociales, et, à la marge, de représentants du monde associatif et de tiers-lieux revendiquant une expertise sur les transformations urbaines numériques¹. Le discours militant, qui revendique ouvertement une utilisation de nouvelles données afin notamment de « désenclaver » les quartiers les plus délaissés par les politiques publiques, notamment de mobilité, pour réduire la fracture énergétique au sein d'un territoire métropolitain ou encore afin de renforcer les dispositifs d'entraide intergénérationnelle, est loin d'être mobilisé par les acteurs les plus ouvertement sceptiques face au déploiement de nouveaux outils numériques. Celui-ci est au contraire largement utilisé par les détenteurs privés de ces outils, vers lesquels sont adressées les critiques citoyennes de participer au développement d'inégalités entre et au sein des territoires, principalement en fonction des ressources économiques de ces derniers. Des cadres d'un opérateur privé de transport public, d'entreprises énergétiques ou encore de gestion des déchets sont ainsi parmi les plus virulents à l'égard des possibles effets néfastes de l'usage de nouvelles données, qui leur permettent pourtant de proposer de nouvelles offres de services aux territoires. Au lieu de contourner la question des fractures territoriales, ils la prennent de face, tout en estimant que ces critiques leur sont finalement moins adressées qu'à des géants du numérique ayant, contrairement à eux, une méconnaissance des territoires et n'étant fondamentalement pas « des entreprises responsables, inclusives et à l'écoute »².

3.2 S'approprier les critiques sans l'esprit de contestation

De la même manière qu'une expertise existe dans un système d'interactions, sans lequel elle n'aurait pas de valeur sociale, un discours tient sa force critique de la position de son énonciateur dans l'espace social et de l'importance que son public, particulièrement des organisations qui le reçoivent puis le retransmettent, veut bien lui donner. Pour reprendre l'exemple des institutions financières internationales : les auteures précédemment citées montrent que l'incorporation d'une forme de critique dans les discours d'institution résulte en partie de proximités entre ces institutions et des espaces professionnels, militants, parfois

¹ Voir la liste des intervenants en annexe 6.

² Extrait de retranscription de l'évènement.

académiques qui font partie du même écosystème¹, et que la critique se trouve altérée par son passage dans la bureaucratie, mise en conformité avec les pratiques et la façade des institutions. L'échelle à laquelle j'observe cette critique est celle d'organisations beaucoup plus modestes, ne disposant pas des mêmes rouages bureaucratiques dont l'action échappe en partie aux intentions de ses acteurs². Pour autant, on aperçoit également des mécanismes de mise en conformité d'une critique sociale, qui telle qu'elle est originellement formulée est empliée d'une forme d'anticapitalisme, avec des espaces de fait fondés sur une croyance d'un possible dépassement d'une stricte séparation public/privé.

3.2.1 Adaptation de la critique aux espaces d'énonciation

Le cas de Bianca Wylie, dont j'ai mentionné qu'elle a proposé, compte tenu de son public, une position qu'elle estimait recevable par ce dernier, n'est pas tout à fait isolé dans le traitement de la « *smart city* » par La Fabrique de la Cité. Alors que l'activiste a focalisé son intervention sur les dangers qu'induit spécifiquement l'entrée de Sidewalk Labs dans la production de nouveaux espaces urbains, excluant toute une partie de sa réflexion portant sur la place occupée de manière générale par *le* privé en ville, un membre du *think tank* opère lui-même des ajustements des outils conceptuels qu'il utilise dans ses travaux afin de les rendre compatibles avec ce qu'il estime comme étant la position de l'organisation, quitte à les vider d'une partie de leur sens.

Familier de la littérature d'inspiration marxiste, qu'il mobilise avec assiduité dans ses productions académiques, il en utilise quelques concepts, notamment celui de coalition de croissance, lors de ses interventions dans des événements de la Fabrique de la Cité ou, plus indirectement, en faisant référence dans ses publications à des auteurs qui adhèrent à cette littérature, notamment dans son rapport sur les « *smart cities* ». Au lieu de mobiliser ces outils analytiques afin de dénoncer le développement de nouvelles idéologies capitalistes à l'heure

¹ La notion d'écosystème rend compte des espaces de forte proximité sociales qui entourent directement des organisations, dans lesquels gravitent des ONG, des entrepreneurs de moral ou encore des associations professionnelles, dont l'existence atteste d'une forme d'ouverture des institutions et de l'existence de véritables systèmes multilatéraux. Ces écosystèmes sont particulièrement palpables lors de grands événements organisés sous l'égide d'organisations internationales. LAGRANGE, Delphine, LOUIS, Marieke et NAY, Olivier (dir.), *Le tournant social de l'international. Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, op. cit.

² VENZKE, Ingo, « International Bureaucracies in a Political Science Perspective - Agency, Authority and International Institutional Law », *German Law Journal*, vol. 9, 2008, p. 1401-1428.

du « *smart* », l'auteur les a utilisés en amont pour effectuer le cadrage de la thématique. Il fait par exemple le choix de laisser une place conséquente à ce que la « *smart city* » dit de l'évolution des rapports entre urbain et capitalisme. Il introduit ainsi la deuxième partie du rapport, consacrée au « modèle asiatique de *smart cities* » en rappelant que le développement des « *smart cities* » en Chine ne saurait se comprendre indépendamment d'une réflexion sur « la nature particulière de son capitalisme », et conclut cette même partie en suggérant qu'une des caractéristiques d'un modèle asiatique résiderait dans une forme de « capitalisme coordonné », qui justifierait la convergence entre les régimes de croissance des différents pays de cette aire géographique. Faute de revendiquer une lecture politique de la « ville intelligente », il ambitionne d'en proposer une analyse problématisée qui utiliserait des outils conceptuels pour leur pouvoir de description de la réalité sociale et non pour leur force critique. Interrogé en entretien sur ce qu'il estime comme la ou les dimensions « politiques » du travail collectif, il en vient de lui-même à ce qu'il estime comme une possible conciliation d'idées politiques « trop » « à gauche » par rapport à une ligne du *think tank* qu'il qualifie de « libérale progressiste », le tout en ne renonçant pas à un usage sténographique de théories géographiques d'inspiration marxiste.

« Enquêté : Moi je suis plutôt gauche très gauche, mais c'est un peu atypique dans la teneur politique de La Fabrique. Et je modère énormément dans mes publications, dans mes travaux, la teneur très politique que je pourrais avoir. Ça m'empêche pas d'utiliser des dispositifs et des théories marxistes, mais je vais les vider de leur contenu politique. Je vais juste garder l'outillage.

Enquêtrice - Je voyais ça dans la remarque que tu faisais sur les communautés épistémiques, que tu proposais de remplacer par la notion de coalition de croissance. Je connais assez peu, mais il me semble qu'elle est d'inspiration marxiste, non ?

- Oui. Mais ce qui est vraiment très intéressant, c'est qu'on peut reprendre les notions. Alors on peut pas complètement les vider de leur sens politique, mais on peut les utiliser uniquement comme des outils pour appréhender le réel. Alors, bien sûr on distord un peu du réel, du style le regard de Dieu ça n'existe pas, forcément on en rend compte avec des outils et donc ces outils-là sont pas anodins, sont pas innocents et sont très politiques en soi. C'est ce que je voulais dire en disant on a un positionnement politique, c'est-à-dire qu'on utilise des notions, des outils politiques, des clefs de lecture politiques, mais on va essayer d'en épurer au maximum la charge critique pour pouvoir rendre audible notre travail, puisque l'objectif premier d'un *think tank* c'est de diffuser au maximum. »¹

Cet extrait d'entretien rend visibles deux choses. D'une part, il atteste d'une intériorisation

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 6 août 2019.

d'une injonction à produire une analyse susceptible de faire un certain consensus auprès des acteurs du champ urbain auxquels elle a vocation de s'adresser. Donc un travail dans lequel ne serait pas perceptible une « grande » critique, portée par des acteurs dominés à l'encontre des dominants¹, qui viendrait remettre en cause la légitimité de toute une catégorie d'acteurs (les entreprises privées) à être partie prenante de ce champ. D'autre part, il montre une prise de distance de l'enquêté par rapport à son propre travail, une capacité à proposer une « critique de la critique », à produire une critique sociologique de ses pratiques, rappelant ainsi qu'il fait partie d'un espace social dans lequel une forme d'auto-objectivation sociologique est monnaie courante. Loin de s'assumer ouvertement, comme cela est parfois le cas au sein d'institutions très hétérodoxes, notamment européennes², la critique fondée sur des savoirs académiques fait ici l'objet d'une forme d'autocensure pour être rendue acceptable au sein d'une organisation qui produit donc en elle-même des effets sur l'individu. Elle est en retour altérée à la marge par de petites stratégies de subversion, qui visent à pousser une « petite » critique qui ne risquerait pas de se heurter à des fins de non-recevoir.

Lors de mes entretiens avec les journalistes du *Monde* « *Cities* », nous n'avons pas évoqué aussi directement la question de la place donnée au sein du dispositif à des savoirs porteurs de critique sociale. Celle-ci a tout de même été abordée avec l'un d'eux, dont les propos ne sont pas représentatifs de l'ensemble du groupe, mais qui attestent d'une difficulté, en tant que producteur de biens informationnels, à trouver un juste milieu entre un certain scepticisme à l'égard des possibles conséquences de l'économie numérique sur l'urbain et ceux qui l'habitent, sans pour autant alimenter des discours anti-technologies auxquels il n'adhère pas.

« Là je suis en train de faire un papier, je viens de faire un brouillon de papier ce matin et... Je suis parti d'un article du *New York Times* de Farhad Monjoo, qui est un type prodigieux, je sais pas si tu connais. Et qui a écrit un truc sur les concepts clefs pour les cinq prochaines années dans l'appréciation des technologies, dans lequel il dit il faut pas faire attention aux appareils mais aux *business models*, il faut... [...] Et il faut adopter l'innovation, mais lentement, parce qu'on se rend pas compte de l'effet de nos adoptions sur l'évolution des technologies elles-mêmes et des risques qu'il y a. Par exemple on n'avait pas compris que les réseaux sociaux deviendraient ce qu'ils sont devenus et tout ça. Donc je pense qu'il y a une attitude prudente à avoir vis-à-vis des technologies. Mais la difficulté, pour moi, et je pense que c'est très clair pour lui, c'est

¹ RAMBAUD, Elsa, « La "petite" critique, la "grande" et "la" révolution », art. cit.

² LEBARON, Frédéric, « Quand la critique académique entre dans l'Institution », art. cit.

pour ça que je me suis inspiré de lui, c'est que les technologies oui, mais pas n'importe comment. Mais ce qui est compliqué c'est d'avoir un regard critique sur la technologie, sans pour autant la rejeter. Parce qu'en France énormément de gens sont contre tout ça, la technologie, des gens qui disent qu'ils sont pour mais en fait sont contre, et c'est pas mon propos d'aller dans leur sens. Alors faut avoir une attitude critique, c'est important, et en même temps doser. »¹

Il ne s'agit pas ici de rendre acceptable une critique anticapitaliste difficilement audible dans un espace rendu possible par des fonds privés. Il est plutôt question de modérer une croyance dans une nécessaire remise en question des modèles d'affaires de certains nouveaux acteurs de l'urbain en fonction de la réception anticipée d'un article. L'adaptation se fait donc moins par souci de se conformer aux attentes d'un public que par celui de ne pas desservir sa propre opinion.

3.2.2 Un usage utilitaire des savoirs citoyens

En plus d'un usage parcimonieux et descriptif plutôt qu'analytique de concepts tirés d'une littérature ouvertement critique, La Fabrique de la Cité laisse dans ses travaux une place ambiguë aux savoirs citoyens. La thématique de la « *smart city* » est une occasion de revendiquer leur importance dans l'élaboration de politiques urbaines, d'opposer, en mobilisant largement l'exemple de Toronto, les compréhensions citoyennes de l'espace public aux ambitions de grandes firmes privées qui seraient en passe de se substituer à certains gouvernements locaux. En cela la « ville intelligente » sous-tend des enjeux relatifs à la définition des modalités d'une « démocratie urbaine » souhaitable, dont une des conditions de la réalisation serait l'introduction, au fil de dispositifs participatifs, de savoirs citoyens venant contrebalancer un tête-à-tête entre savoirs experts et politiques². La « menace »³ que constitue la rencontre entre Sidewalk Labs et la ville de Toronto pèse ainsi sur les habitants, là où les « opportunités » seraient avant tout économiques (et dans une moindre mesure fiscales pour le territoire) et quantifiables par les chiffres d'affaires futurs d'une poignée d'entreprises. Et la mise en narration du projet, dans les documents publiés par le *think tank* et sur les scènes

¹ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde* « *Cities* », le 29 novembre 2018.

² DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse, « Introduction. Les savoirs citoyens au défi : vers une démocratie urbaine ? », dans DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, op. cit.

³ Le titre de la dernière section du « portrait de ville » de Toronto, publié quelques mois après l'expédition urbaine, propose d'envisager le projet Quayside en répondant à une question binaire : « Quand Toronto rencontre Sidewalk Labs : menace ou opportunité ? »

de celui-ci, oppose frontalement « une société civile torontoise active et fortement attachée à la protection de sa vie privée » à un projet d'une entreprise privée fondamentalement incompatible avec un « ADN torontois ». Ce sont d'ailleurs sur ces mots que se termine la publication dédiée à Toronto qui, à défaut de proposer un pronostic du devenir du projet, sous-entend qu'au regard des oppositions citoyennes sa survie en l'état serait peu souhaitable.

« C'est à ces nouvelles conditions et à l'issue de l'examen formel du projet par Waterfront Toronto et d'une nouvelle consultation publique que l'entité torontoise conditionne son accord final, prévu pour mars 2020. L'entreprise américaine saura-t-elle venir à bout des contestations d'une société civile torontoise active et fortement attachée à la protection de sa vie privée, à laquelle concourt un cadre juridique canadien clair et strict ? La *smart city* imaginée par cette filiale d'un GAFAM s'avérera-t-elle soluble dans le singulier ADN torontois ? »¹

Cette idée selon laquelle il y aurait une forme d'exception locale, est en partie empruntée à l'avocate de Waterfront Toronto, qui, invitée lors de l'expédition, insiste sur le fait que l'entreprise privée aurait fait un amalgame entre une conception américaine et une conception canadienne, et plus précisément torontoise, de ce qui constitue le respect de la vie privée². Sollicitée de nouveau par La Fabrique quelques mois plus tard, à l'occasion d'une table-ronde, elle commence par féliciter l'auteure du « portrait de ville », présenté quelques minutes plus tôt, pour sa compréhension fine du cas Quayside et de la dimension culturelle du souci de l'utilisation de leurs données.

« Je dois vous dire que la description que A. vous a faite est d'une justesse étonnante, c'est rare qu'on entende parler d'un dossier sur lequel on est depuis deux ans et qu'on n'ait aucune correction à faire. [...] Il faut que je, je dois le dire, même si c'est un peu critique, je dois dire que SL [Sidewalk Labs] n'a peut-être pas compris le caractère culturel de l'attachement des Canadiens à la vie privée. Les Canadiens et les Américains sont très différents à plusieurs égards et en partie quant à l'attachement à la vie privée. Les Canadiens sont comme les Européens là-dessus, c'est un droit fondamental. »³

En sus de leur attachement intrinsèque au respect de la vie privée, ces habitants, supposément méconnus par Sidewalk Labs, produisent parfois des contre-expertises, fondées sur une connaissance technique et scientifique. Et c'est à ce titre d'experte-citoyenne, dotée de

¹ M. Baléo, Janvier 2020, « Portrait de ville », La Fabrique de la Cité, p. 77.

² Voir la sous-section 1.3 du chapitre 5, p. 355.

³ « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », table-ronde organisée par La Fabrique de la Cité, le 30 janvier 2020, Paris.

compétences techniques et civiques¹, que Bianca Wylie était invitée à participer à l'expédition.

Mais si, dans le cas du développement de « quartiers intelligents », la parole citoyenne est ouvertement valorisée par le *think tank* – reconnu comme capable de produire un discours légitime par sa technique et parce qu'il exprime la volonté des individus concernés –, dans le cadre d'autres projets de La Fabrique de la Cité, celle-ci est au contraire disqualifiée. Les capacités techniques et civiques ne sont pas reconnues de façon constante. Au contraire dans le cadre d'un groupe de travail dédié au thème « grands projets et démocraties », le discours des habitants, soit-il fondé sur des considérations scientifiques, est largement associé à un « syndrome NIMBY » qui entraverait la réalisation de l'intérêt général.

La valorisation des positions d'habitants impliqués dans la critique de projets urbains, dont certains collectifs cherchent à prévenir la disqualification de leur opinion en développant des savoirs qui se situeraient du côté expert plutôt que profane², se fait en fonction de ce que les membres de l'organisation considèrent comme étant des projets allant dans le « bon sens » du développement urbain. En d'autres termes, en tant que collectif, le *think tank* s'arroge une capacité à parler au nom des habitants, en faisant un usage stratégique des positions de ceux-là, disqualifiées dès lors qu'elles seraient le résultat de la somme d'intérêts individuels plutôt que le reflet d'une capacité collective à s'opposer à des projets à l'inutilité sociale manifeste, qui *auraient dû* en amont susciter une opposition institutionnelle plus forte.

La critique recouvre donc une réalité large, allant d'une forme d'engagement politique revendiqué « de gauche », doté de ses outils conceptuels de critique du néolibéralisme, à une posture d'opposition face à des projets faisant l'objet d'un soutien institutionnel³. Ces formes de protestation ont leur place dans des productions éditoriales mises à disposition des acteurs du champ urbain, sur le sujet de la « ville intelligente ». Mais celles-ci sont parfois altérées, de

¹ TALPIN, Julien, « Ces moments qui façonnent les hommes », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 1, 2010, p. 91-115.

² NEZ, Héroïse et SINTOMER, Yves, « Qualifier les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique », dans DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, *op. cit.*, p. 29-37.

³ À partir du cas précis des éditeurs de critique sociale, Sophie Noël montre par exemple que « la pensée critique » regroupe des positionnements différenciés et ne forme pas un tout homogène. NOËL, Sophie, « Les éditeurs de critique sociale au tournant du XXI^e siècle », *Politiques de communication*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 175-203.

sorte à répondre à deux exigences. Elles doivent être compatibles avec des positions collectives se revendiquant généralistes et non partisans, et surtout ne pas remettre en cause les configurations dans lesquelles s'inscrivent les acteurs intermédiaires qui participent à leur diffusion, celles-ci étant fondées sur la perméabilité des frontières de différents champs.

Bien que je m'en tienne à mentionner le travail des collectifs présentés dans le chapitre précédent, il convient de noter que ce travail d'incorporation d'une critique compatible à la façade organisationnelle est loin d'être leur monopole. Là où ces deux groupes d'acteurs défendent une hybridation public-privé dans les limites de ce que le champ urbain connaît antérieurement au développement massif de projets de « *smart cities* », les acteurs du numérique œuvrent à démontrer un regard critique sur leurs propres modèles d'affaires et sur leurs pratiques, ce qui constitue une part importante de leur travail de légitimation. On peut ainsi mentionner le fait que Microsoft ou Google financent des travaux de recherche portant sur les effets sociaux du *big data* et de l'intelligence artificielle. Certains d'entre eux, par exemple ceux de Kate Crawford¹ et de Timnit Gebru² mettent notamment en avant les biais des systèmes d'intelligence artificielle, particulièrement des systèmes de reconnaissance faciale, et suggèrent l'existence de « risques algorithmiques ». La critique semble ainsi une part non négligeable de la construction d'une acceptabilité sociale de nouveaux acteurs de l'urbain. Le degré d'acceptation de la critique par ces acteurs semble cependant limité, en témoigne par exemple le licenciement, en décembre 2020, de Gebru³, avant la publication d'un papier, rédigé avec trois coauteurs, critiquant les méthodes d'apprentissage des logiciels d'intelligence artificielle, notamment l'utilisation de bases de données trop vastes et insuffisamment traitées, ce qui induit un risque de reproduction de biais et la diffusion de fausses informations par le logiciel⁴.

¹ CRAWFORD, Kate, « Halt the use of facial-recognition technology until it is regulated », *Nature*, vol. 572, n° 7771, 2019, p. 565-565.

² BUOLAMWINI, Joy et GEBRU, Timnit, « Gender Shades: Intersectional Accuracy Disparities in Commercial Gender Classification », 2018.

³ *Le Monde* avec AFP, 5 décembre 2020, « Le licenciement polémique de Timnit Gebru, qui travaillait chez Google sur les questions d'éthique liées à l'IA », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/pixels/article/2020/12/05/apres-le-licenciement-d-une-chercheuse-noire-et-militante-google-somme-de-s-expliquer_6062328_4408996.html [consulté le 20/04/2021]

⁴ BENDER, Emily M., GEBRU, Timnit, McMILLAN-MAJOR, Angelina et SHMITCHELL, Shmargaret, « On the Dangers of Stochastic Parrots: Can Language Models Be Too Big? », New York, NY, USA, Association for Computing Machinery, coll. FAccT '21, 2021.

Conclusion – Un entre-soi depuis lequel réfuter une « ville intelligente » toute en technologies

La complexité de l'urbain tient, si on fait la synthèse des propos disparates des enquêtés du *Monde* « *Cities* » et de La Fabrique de la Cité, à sa dimension transectorielle et à la grande variété de politiques publiques qui relèvent de son échelle, à son articulation à d'autres échelles spatiales et politiques et à l'hétérogénéité de ses formes – une « ville moyenne » ne correspond par exemple pas à la même réalité physique, sociale et politique d'une aire géographique à l'autre¹. Cette complexité, même si les enquêtés ne la réifient pas et dressent parfois des parallèles avec d'autres thématiques (par exemple l'énergie), suppose de mobiliser une grande diversité d'acteurs et de savoirs afin de saisir pleinement ses enjeux. Des savoirs issus du champ universitaire (ou qui s'en donnent l'air) mais pas que. Beaucoup de savoir-faire et aussi un brin de critique : il faut tout ce cela pour bien traiter l'objet. Là où la systémique est une approche qui se décline par discipline, tant en sciences exactes qu'en sciences sociales, afin de penser les objets propres à chacune, cette approche de la ville à la fois comme objet complexe et lieu de la complexité implique de mêler les disciplines, mais aussi de sortir des espaces savants.

Ce souci de la pluralité des savoirs et savoir-faire, afin d'attester de la légitimité des espaces de réflexion qu'ils animent, est un des principaux points communs entre des acteurs à la fois collectivement reconnus dans le champ urbain et, au niveau individuel, pris dans des logiques de carrière bien distinctes. Parfois pris au jeu de leur champ originaire, craignant qu'un investissement sur les questions urbaines risque de les en disqualifier, ou au contraire persuadés que la « ville intelligente » offre une possible porte de sortie d'une situation de domination laissant entrevoir peu de perspectives de rétributions, ils constituent en effet un

¹ Elles correspondent par exemple en Chine à une catégorie très vaste regroupant les villes d'entre un et cinq millions d'habitants et font l'objet de politiques nationales de soutien de développement afin notamment de développer leur attractivité (LEVY, Christian, « Les enjeux du développement urbain en Chine, Les challenges of urban development in China », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 84, 2016, p. 79-83.), là où la question de l'attractivité est en Europe généralement diluée dans l'action publique locale (HOULLIER-GUIBERT, Charles-Édouard, « L'attractivité comme objectif stratégique des collectivités locales », *Revue d'économie régionale urbaine*, n° 1, 2019, p. 153-175).

ensemble composite d'individus aux trajectoires variées. Mais ils ont en commun de faire exister une thématique de la « ville intelligente » avec laquelle ils sont généralement peu à l'aise, dont ils s'attachent à refuser au moins en partie les définitions qu'en donnent les entreprises des NTIC et surtout de l'économie numérique et à suggérer que celles-ci ne doivent pas déterminer ce à quoi ressemblera la « ville de demain ».

D'un point de vue microsociologique, les espaces intermédiaires décrits dans les deux derniers chapitres réunissent donc des acteurs aux ressources inégales, dont la diversité des positions rend compte de la dépendance de cette thématique de la « *smart city* » à des espaces sociaux bien balisés, qui rendent matériellement possibles des espaces d'échanges et des supports de diffusion sans pour autant contraindre directement ce qui s'y discute.

Au niveau mésosociologique, on se trouve face à des collectifs qui entretiennent des dépendances financières, tout en cultivant une indépendance quotidienne, justifient continuellement de la légitimité de leur existence, que cela soit au sein d'une profession (journaliste), d'une organisation (un journal, un mécène, un tiers-lieu), dans le champ urbain. Dans ce dernier, la légitimité tient notamment à des capitaux symboliques et relationnels dans les champs médiatique, économique, universitaire ou encore dans celui du pouvoir local, et à la démonstration d'une capacité à mettre autour d'une même table des acteurs aux intérêts parfois divergents, voire concurrents, et aux logiques de rétribution propres.

Cette légitimité se fonde également sur un recours constant à des discours experts, qui balisent l'horizon des possibles urbains, participent à proposer une vision de la « *smart city* » compatible avec les croyances communes de ces espaces à défaut d'orienter des politiques publiques dont les acteurs institutionnels demeurent difficilement identifiables, à toutes les échelles d'action publique. Et si une reconnaissance institutionnelle, diluée entre ces différentes échelles, est un autre élément de la légitimation de ces groupes d'acteurs à la périphérie de l'État, l'étude de ces communautés montre une absence de recherche active d'autonomisation, contrairement au postulat d'un biais finaliste qui tendrait à stipuler que l'ambition première des acteurs qui se saisissent d'une thématique peu institutionnalisée serait justement de constituer un nouvel espace institué.

— PARTIE 3 —

QUAND DE NOUVEAUX COLLECTEURS DE DONNÉES ARRIVENT EN VILLE DES BOUCLIERS SE LÈVENT

Alors que la « *smart city* » est construite par un ensemble d'entrepreneurs de cause comme un horizon incontournable de la « ville de demain », la croissance de l'usage des données mobiles et collectées dans l'espace public fait largement débat parmi les acteurs de l'urbain¹. Dans la lignée théorique de la pensée systémique, promue à la fin des années 2000 par de grandes firmes des NTIC telles que Cisco et IBM, de nouveaux entrants sur le marché des villes suggèrent que la collecte et l'exploitation des données constituent une opportunité pour une meilleure gestion de l'espace urbain. Elles présentent donc la question de la collecte des données comme un enjeu pour le gouvernement des villes². Les défenseurs de la vie privée, notamment des associations, estiment quant à eux que cela ouvre surtout la voie au déploiement massif de nouveaux dispositifs de sécurité et incarne ainsi un risque accru de surveillance de la population³. Cela suggère donc un cadrage concurrent d'une même thématique⁴, ici renvoyée à un enjeu avant tout démocratique. En d'autres termes, les données sont au cœur d'une controverse contemporaine entre acteurs de la « *smart city* ». Celle-ci est devenue particulièrement saillante au cours de l'année 2019, qui marque réellement la fin de la deuxième séquence de la carrière de la « *smart city* », les acteurs des données reléguant ceux des NTIC, emblématiques sur la période 2008-2015, à des places moins centrales.

La croissance de la collecte de données par des acteurs publics et privés repose notamment sur toujours plus de capteurs déployés dans les villes, souvent dans le cadre de

¹ COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick, *Gouverner la ville numérique*, *op. cit.*

² Sur les enjeux des administrations face à l'imposition d'un vocable de la « ville intelligente » ou « ville numérique », voir les travaux qui abordent les liens entre villes et numérique par les dispositifs et instruments d'action publique. Par exemple : BERNARDIN, Stève et Gilles JEANNOT, « La ville intelligente sans les villes ? », art. cit. ; COURMONT, Antoine, « Plateforme, big data et recomposition du gouvernement urbain », art. cit.

³ Des associations regroupées autour de La Quadrature du Net répertorient par exemple les projets français de « *safe cities* » qui déploient de nouvelles technologies de surveillance de l'espace public considérées comme dangereuses pour les libertés des habitants, voire incompatibles avec le droit.

⁴ NEVEU, Érik, « Cadrer », dans NEVEU, Érik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 95-124.

collaborations publiques-privées, et sur la captation d'informations produites par téléphones portables des individus. Cela s'inscrit dans une dynamique plus longue de luttes pour imposer ce qui constitue un futur urbain souhaitable et pour définir les acteurs susceptibles de prendre part au gouvernement des villes. Quelques travaux de science politique, notamment ceux d'Antoine Courmont, proposent de se placer du côté des acteurs publics, qui dans la régulation économique et politique des données joueraient leur capacité à « gouverner la ville à l'ère numérique »¹. On peut également citer les contributions du numéro 218 de la revue *Réseaux*, qui proposent de se lancer dans l'« analyse sociologique de l'administration municipale face aux mutations technologiques annoncées »². Il s'agit donc de donner à voir le travail des différents métiers administratifs, dont chacun a ses propres enjeux et entre lesquels les collaborations ne sont pas toujours acquises, pour maîtriser les données collectées, dans un contexte de croissance des offres privées de gestion urbaine. En partant du travail quotidien des agents, ces travaux participent activement à produire des connaissances de portée générale sur le fonctionnement de l'administration territoriale.

À une échelle tout autre, celle de l'évolution globale des dynamiques capitalistes urbaines, des travaux récents, par exemple ceux de Gilles Pinson, mentionnent plus largement l'arrivée de nouveaux acteurs privés susceptibles d'influencer les contours de la gouvernance urbaine³. Les sociologues du politique qui s'intéressent au gouvernement des villes s'accordent depuis les années 1990 à considérer les acteurs « privés » comme parties prenantes incontournables à l'échelle métropolitaine. Mais l'arrivée de nouveaux acteurs issus de l'économie numérique renouvelle un questionnement sur les légitimités à prendre part au gouvernement des villes. Car, loin d'être une catégorie homogène, comme tend parfois à le suggérer la sociologie urbaine, « le » privé est un ensemble au sein desquels s'observent des concurrences, désormais en partie articulées autour de la question des usages des données.

¹ COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines : ce que l'open data fait au gouvernement urbain, op. cit.*, p. 384.

² BERNARDIN, Stève et Gilles JEANNOT, « La ville intelligente sans les villes ? », art. cit, p. 23.

³ PINSON, Gilles, *La ville néolibérale, op. cit.* Voir également : HARVEY, David, « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, vol. 71, n° 1, 1989, p. 3-17 ; LE GALES, Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », art. cit. ; PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », art. cit. ; BEAL, Vincent, « « Trendsetting cities » : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales », *Metropolitiques*, 2014.

Se focaliser sur les tensions entre acteurs saisis de la thématique des données en ville, en continuant de faire un pas de côté par rapport à l'institué, à travers les espaces intermédiaires précédemment présentés, permet de poser un ensemble de questions relatives à la configuration contemporaine du champ urbain. Qu'est-ce que le cadrage des enjeux de la collecte de données dit d'une catégorie « acteurs privés » encore souvent présentée comme un ensemble monolithique ? Comment des collectifs, à la périphérie d'un espace institutionnel avec lequel ils entretiennent des proximités, participent à l'exclusion des entreprises de l'économie numérique aux espaces de décisions locales, à les présenter comme acteurs illégitimes de la gouvernance urbaine ?

Dans cette partie, je ne propose donc pas de se demander par quelles modalités concrètes les données rebattent le jeu de la gouvernance urbaine. Je m'interroge plutôt sur la façon dont des collectifs œuvrent à ne pas laisser des acteurs quasi monopolistiques de l'économie des données entrer dans les espaces de pouvoir locaux, dans les schémas « classiques » de gouvernance territoriale. Il s'agit donc de questionner comment ces groupes pensent le rapport des acteurs urbains à l'espace institué et œuvrent à défendre ce qu'ils estiment comme étant des pratiques de « bonne gouvernance » à l'échelle des villes.

Le chapitre cinq se focalise sur l'émergence des données à l'agenda politique et la problématisation de la « *smart city* » comme enjeu démocratique. C'est en effet au regard de l'arrivée d'entreprises privées de la sécurité, en sus des entreprises de l'économie numérique, que la « ville intelligente », dont une partie des données qui la rendraient possible permettraient une surveillance accrue des individus, est construite par des acteurs intermédiaires comme un horizon possiblement dangereux. Le dernier chapitre de la thèse s'intéresse au processus de réaffirmation, dans les espaces interstitiels, de distinctions au sein de la catégorie « acteurs privés » de l'urbain, tous ceux-là n'étant pas en mesure d'assurer la réalisation d'une « bonne gouvernance » urbaine.

Les données, d'un outil de gestion vers un objet du politique

« La Fabrique avait déjà travaillé sur le sujet *smart city* y'a 5 ou 6 ans, tu vois, c'était les prémices de la *smart city*, on commençait à parler de données. Quand on était allé à Boston on avait regardé comment la ville avait mis en place quelque chose pour calculer son efficacité par rapport à des thématiques données. Là on avait les yeux grands ouverts, c'était génial, mais soit. À part ça, ça change pas grand-chose. Et le temps passant l'approche qu'on doit avoir sur le sujet gagne en complexité, parce que la *smart city* a pas encore prouvé grand-chose, plus le temps passe et plus on a l'impression que c'est une stratégie quasi marketing. [...] Et je pense que là on a relancé parce que A. est arrivé dans l'équipe avec cette capacité à rentrer dans la complexité des sujets. Alors qu'avant on aurait peut-être dit des choses qui auraient intéressé les gens mais on aurait aussi dit énormément de conneries. Et au bout de deux ans on se serait dit "OK, on va refaire une étude de mise à jour". [...] Mais faut le prendre [ndla : le sujet de la *smart city*] comme un sujet complexe et puis surtout pas avoir une vision enchantée, se dire les données ça va tout changer alors qu'en fait non, pas du tout, et en plus ça apporte ses nouveaux problèmes. »¹

Il y a deux choses sur lesquelles les enquêtés s'accordent généralement : il est impossible de définir de façon satisfaisante la « *smart city* » (« Moi je ne sais pas que ce c'est, la *smart city* », « J'utilise le terme faute de mieux », etc.) et en même temps il est indéniable qu'elle a quelque chose à voir avec les données, quoique celles-ci soient. L'enquêté cité ci-dessus, pour qui le numérique n'est pas son sujet d'expertise mais qu'il considère en même temps comme un incontournable des thématiques qu'il traite, opère ainsi spontanément un rapprochement entre « ville intelligente » et données. La « *smart city* », « sujet complexe » qu'il s'agit d'envisager au-delà des technologies qui la jonchent, ne se limite pas aux données. Mais ces dernières sont aujourd'hui un incontournable, mêlant promesses et risques. Cela fait écho à la définition proposée dans un rapport de La Fabrique de la Cité. Citant le géographe Michael Batty, l'auteur explique qu'une des façons de caractériser les « *smart city* » est par leur articulation entre un temps court, celui de la gestion de l'espace et des flux grâce au traitement de données en temps réel, et un temps moyen qui constitue la perspective d'anticipation prospective permise par le *big data*. Et si l'auteur de cette publication suggère qu'une des limites de cette approche est son aspect restrictif, focalisé sur la technologie, il estime également, citation d'Antoine Picon à l'appui, qu'il convient de ne pas sous-estimer

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 9 août 2019.

l'impact des technologies, notamment relatives à la collecte et au traitement de nouvelles données, dans les mutations urbaines¹.

Quelques années plus tôt, en novembre 2015, dans leur article inaugurant la première édition des prix du *Monde* « *Cities* » deux journalistes rappelaient quant à eux, avec un souci semblable de leur reconnaître une place majeure dans les évolutions des villes, que ces dernières « se couvrent de capteurs et produisent des milliards de données – les fameuses *big data* ou mégadonnées »².

Ce que ces différentes mentions des données montrent par ailleurs, c'est qu'elles sont envisagées comme des outils permettant de mieux connaître le territoire et d'orienter l'action publique, pas comme des cibles de cette action publique. En effet, en dehors des politiques d'*open data* développées mondialement depuis la fin des années 2000 et qui consistent, de l'État central aux collectivités territoriales, à rendre publiques les données produites par les administrations³, les données ne font pas l'objet de politiques publiques de grande ampleur. Il faut d'ailleurs atteindre le milieu des années 2010 pour que, face à la collecte de plus en plus massive de nouvelles données en ville, des associations, dont l'une des plus connues en France est sans doute La Quadrature du Net⁴, commencent à remettre activement en cause le bien-fondé de cette collecte. D'autant plus lorsqu'elle qu'elle est opérée en partie grâce à des technologies développées par des acteurs de la sécurité. Ces entrepreneurs de cause s'appuient notamment sur une expertise juridique. Celle-ci trouve progressivement écho au *Monde* « *Cities* » puis, un peu plus tardivement, à La Fabrique de la Cité. En mobilisant des exemples d'actualités (publication de rapports institutionnels, avancées de projets urbains précis, etc.) ainsi que le registre juridique, ces groupes deviennent peu à peu des parties prenantes de la problématisation des données comme enjeux de liberté, en opposition à des

¹ R. Languillon-Aussel, avril 2020, « Smart Cities : débats singuliers pour un modèle pluriel », La Fabrique de la Cité.

² V. Giret, F. Pisani, 11 novembre 2015, « "Le Monde" lance les prix de l'innovation smart cities », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/11/13/le-monde-lance-les-prix-de-l-innovation_4809254_3244.html [consulté le 24/03/2021].

³ CLUZEL-METAYER, Lucie, « La construction d'un service public de la donnée », *Revue française d'administration publique*, vol. 167, n° 3, 2018, p. 491-500.

⁴ Fondée en 2008, l'association défend les droits et libertés sur internet. Elle élargit progressivement ses activités et organise par exemple, dans la deuxième moitié des années 2010, des actions collectives contre les grandes entreprises du numériques (notamment pour non-respect du RGPD). En 2019, elle lance la campagne Technopolice, en collaboration notamment avec la Ligue des droits de l'homme, pour alerter contre l'usage de nouvelles technologies pour surveiller les villes.

enjeux de sécurité des villes et/ou d'efficience des systèmes urbains mis en avant par les défenseurs d'une massification de l'exploitation de données relatives aux villes et à leurs habitants.

Encadré 16 : Donnée, *big data*, *open data*, etc. : de quoi parle-t-on ?

Donnée : Antoine Courmont suggère, en retraçant les utilisations des données au sein de la communauté urbaine de Lyon, que leur usage par l'administration territoriale est « indissociable de l'infrastructure informatique et de la numérisation des représentations du territoire »¹. Contrairement à la conception des sciences de l'information et de la science informatique, qui estiment que la donnée est un élément brut qui décrit une réalité, il insiste sur le fait qu'elle n'est pas un élément facilement isolable. Elle est au contraire faite de nombreux attachements « à des personnes, des pratiques, des institutions qui les produisent, les maintiennent, les mettent en circulation et les utilisent »². Geoffrey Bowker estimait avant lui que « les données brutes sont un oxymore »³ car elles sont le produit d'un ensemble de choix. Les données, ici relatives à l'espace urbain, ne sont donc pas des éléments neutres et d'une fiabilité illimitée mais existent dans des réseaux de dispositifs qui rendent possible un usage particulier.

Open data : Le terme, généralement utilisé en anglais, renvoie à deux choses. D'une part, il fait référence aux données ouvertes en elles-mêmes, c'est-à-dire au fait qu'elles sont mises à disposition par les acteurs publics et parfois privés qui les produisent. L'ouverture est dans ce cas une caractéristique des données. D'autre part, le terme désigne la politique d'ouverture des données, c'est-à-dire un mouvement de diffusion.

L'*open data*, donc la mise à disposition des données, ne doit pas être confondue avec les *open standards*, qui correspondent aux formats de données dont les spécifications techniques sont publiques⁴. Samuel Goëta note également une confusion récurrente entre *open data* et *big data*, deux termes pourtant tout à fait différents, qui ont tout au plus en commun de « susciter l'espoir d'une nouvelle manne économique et l'apparition de connaissances jusqu'alors inenvisageables »⁵.

Les travaux sur l'ouverture des données collectées par les collectivités ont par ailleurs montré que la donnée est produite pour un usage particulier et qu'il est parfois difficile de détourner cet usage. Par exemple, les bases de données utilisées pour la localisation (adresses, type de voies, etc.) ne sont pas utilisables pour le calcul de navigation car il manque des informations sur les modalités de circulation sur ces voies (interdictions de tourner, tunnel, etc.)⁶.

Big data : La confusion entre *open data* et *big data* (parfois traduit en français par

¹ COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines*, op. cit., p. 53.

² *Ibid.*, p. 64.

³ BOWKER, Geoffrey C., *Memory Practices in the Sciences*, Cambridge, MA, MIT Press, 2006, p. 184.

⁴ ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation : discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, op. cit., p. 94.

⁵ GOËTA, Samuel, « Un air de famille : les trajectoires parallèles de l'*open data* et du *big data* », art. cit., p. 26.

⁶ COURMONT, Antoine, « Open data et recomposition du gouvernement urbain : de la donnée comme instrument à la donnée comme enjeu politique », art. cit.

mégadonnées ou données massives) vient en partie du fait que les deux termes se diffusent rapidement à partir du même moment, vers 2007/2008. En plus d'être caractérisé par un large volume de données, le *big data* est communément déterminé en fonction de la variété des données collectées (souvent à caractère personnel), de la variété de leurs sources et de sa vélocité, c'est-à-dire l'atteinte d'une vitesse quasi instantanée de traitement des données collectées (volume, variété, vélocité : les 3V du *big data*)¹. Une des promesses du *big data* est de permettre le développement de modèles prédictifs.

Trace numérique : Les traces numériques correspondent à la somme des données, souvent enregistrées de façon passive, produites par un individu². Par le simple fait de ne pas désactiver certaines fonctionnalités d'un *smartphone*, son utilisateur produit par exemple en continu des données de mobilité qui renseignent des entreprises de l'économie numérique sur ses comportements quotidiens : mode de déplacement du trajet domicile-travail, temps passé dans les commerces, etc.

Données urbaines : Largement utilisé dans le langage des entreprises de l'urbain mais également dans des productions scientifiques, le terme de « données urbaines » renvoie généralement à un ensemble de données hétérogène, allant de la mobilité aux réseaux énergétiques en passant par la démographie. Elles renseignent dans l'ensemble sur les usages de l'espace et des services urbains par les habitants et en permettent en théorie une gestion optimisée. Bien que pratique, je n'utilise pas le terme, préférant parler de « données relatives à l'urbain », car il renvoie à une catégorie sans fondement juridique qui, depuis 2018/2019, prête à débat au sein du champ urbain³. Lorsque je parle de « données urbaines » je fais ainsi référence à une catégorie indigène, dont la définition constitue un enjeu.

Ce chapitre évoque donc la mise en concurrence d'une approche des données comme outil pour les collectivités, qui résonne directement avec les discours d'entreprises technologiques focalisés sur la rationalité de l'action publique⁴. Ils sont également alimentés par des acteurs qui y associent le registre de la sécurité.

Une première section se concentre sur les enjeux posés, en termes administratifs et légaux, par le développement de l'usage de données nouvelles et plus nombreuses dans la gestion urbaine. La deuxième section s'intéresse à la façon dont la question de la compatibilité de cette collecte des données avec le respect des libertés des habitants est construite comme centrale dans le traitement de la « *smart city* » par des acteurs intermédiaires du champ

¹ GOËTA, Samuel, « Un air de famille : les trajectoires parallèles de l'*open data* et du *big data* », art. cit.

² COURMONT, Antoine, « Open data et recomposition du gouvernement urbain : de la donnée comme instrument à la donnée comme enjeu politique », art. cit.

³ Voir la sous-section 2.1 du chapitre 6, p. 405.

⁴ SÖDERSTRÖM, Ola, PAASCHE, Till et KLAUSER, Francisco, « Smart cities as corporate storytelling », art. cit.

urbain. En d'autres termes, je donnerai un aperçu d'un processus en cours de construction d'une nouvelle menace.

1. A quoi et à qui servent les données ?

Depuis la fin des années 2000, la maîtrise de nouvelles données par des acteurs publics et surtout privés participe au développement de services urbains inédits¹. Qu'on les envisage avant tout comme biens marchands, en tant qu'informations monétisables et rendant possible le développement de nouvelles offres commerciales², comme outils de représentation objective des territoires, ou encore comme nouveaux instruments de gestion territoriale, il est indéniable que ces données sont devenues un enjeu incontournable pour les acteurs des territoires. Elles ne font pour autant pas l'objet d'un cadre juridique particulier, ce qui est susceptible de constituer un risque pour les habitants. C'est en tout cas l'opinion de défenseurs de la vie privée, qui demandent notamment (mais pas que) un encadrement plus strict de la collecte de données dans les espaces accueillant du public.

1.1 Collecter des données au nom de la représentation des usages des territoires

La collecte de données relatives aux espace et flux des villes s'opère à partir de différentes sources, par des acteurs tant publics que privés, ces derniers refusant parfois de partager avec les collectivités des données qui sont pour eux une source de revenus plus ou moins directe³.

Chercheurs et experts aiment souvent à rappeler que « le premier capteur est celui que nous avons tous dans la poche » pour faire référence au *smartphone*, dont l'usage s'est généralisé à partir de la fin des années 2000⁴. En s'appuyant sur une publication qu'il a co-écrite, Régis Chatellier, chargé d'études prospectives à la CNIL, rappelle ainsi lors d'une table ronde organisée par La Fabrique de la Cité que « L'infrastructure de surveillance est portée par chacun d'entre nous et c'est nous même qui investissons dedans. Ça ne veut pas dire qu'on

¹ LEPRETRE, Nicolas, « Innover dans la ville par l'expérimentation », art. cit.

² Ce qui suggère alors une nouvelle facette de la ville comme ressource exploitable par des entreprises. Voir par exemple : CHASSERAY-PERALDI, Pauline, « La production standardisée du territoire. De la prise photographique à l'archive en ligne », *Questions de communication*, n° 36, 2019, p. 101-121.

³ COURMONT, Antoine, « Plateforme, big data et recomposition du gouvernement urbain », art. cit.

⁴ COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick, *Gouverner la ville numérique*, op. cit.

va forcément être surveillé avec notre téléphone, mais si chacun ne prête pas attention à ses usages potentiellement on arrive à vous suivre. »¹. Un *smartphone* est en effet composé d'un ensemble de capteurs, parmi lesquels un GPS, un accéléromètre et un gyroscope qui rendent possible la géolocalisation de leur propriétaire. Ces capteurs « passifs », qui alimentent les traces numériques en continu, sont utilisés pour produire de nouveaux services, d'abord à destination des utilisateurs individuels. L'application PockerParket utilise par exemple la géolocalisation pour indiquer des places de parking libres aux automobilistes². Le « *pocketsourcing* » à grande échelle permet également de renseigner sur des usages plus généraux de l'espace, eux-mêmes influencés par l'hybridation des formes physiques et numériques des représentations spatiales³. À partir des données des utilisateurs de ses services, notamment de Google Maps, collectées en continu sauf si l'utilisateur a spécifiquement désactivé sur son compte le paramètre « historique des positions », ce qui suppose une manipulation précise à partir d'un ordinateur ou d'un téléphone, Google a par exemple publié un rapport sur l'évolution de la mobilité dans le monde en temps de COVID-19. Les graphiques ci-dessous rendent ainsi compte, pour la France⁴, d'une chute significative des déplacements vers les commerces, lieux de loisirs, arrêts de transports en commun et lieux de travail en mars 2021 par rapport à une référence qui correspond à la valeur médiane, pour un jour de la semaine donné, calculée entre la période du 3 janvier et du 6 février 2020⁵.

¹ « Surveillance, sécurité, données... La smart city est-elle autoritaire ? », table-ronde du 10 septembre 2019.

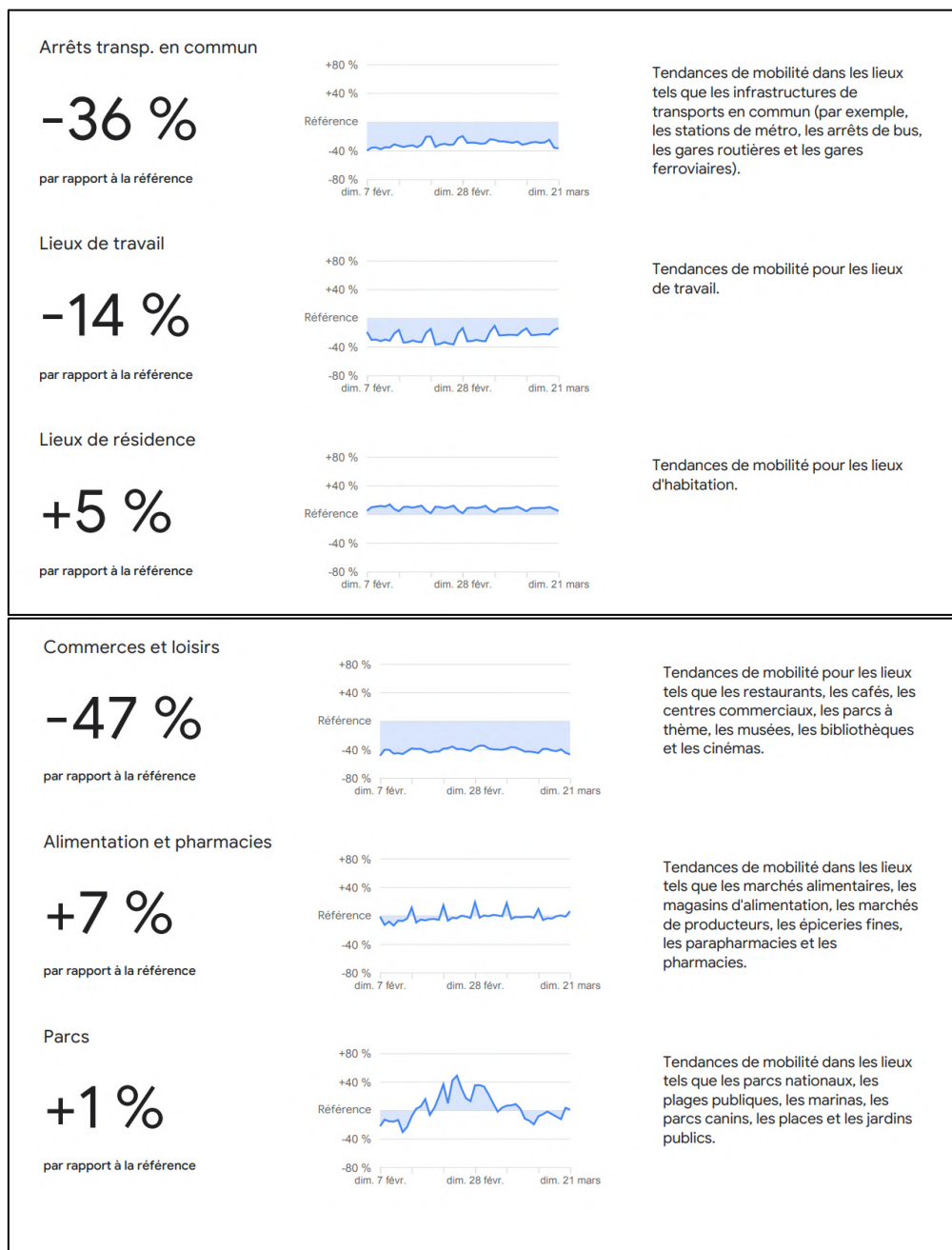
² NANDUGUDI, Anandathirtha, Ki, Taeyeon, NUESSE, Carl et CHALLEN, Geoffrey, « PocketParker: Pocketsourcing parking lot availability », *UbiComp 2014 - Proceedings of the 2014 ACM International Joint Conference on Pervasive and Ubiquitous Computing*, 2014, p. 963-973.

³ En comparant les pratiques de visiteurs aidés pour les uns d'un guide papier, pour les autres de ce même guide complété par une application touristiques, Cédric Calvignac et Jan Smolinski montrent ainsi que cette dernière transforme « l'expérience itinérante du visiteur, vient modifier sa façon de se déplacer dans l'espace, de s'arrêter, de piétiner, de porter son attention *sur* et *au-delà* de l'écran ». CALVIGNAC, Cédric et SMOLINSKI, Jan, « Explorer le monde avec application », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 11, n° 4, 2017, p. 679.

⁴ Un rapport est disponible pour chaque pays dans lequel les services Google sont accessibles et, au sein de chaque pays, pour chaque région.

⁵ Google, 21 mars 2021, « Rapport sur la mobilité de la communauté (COVID-19) », (en ligne) https://www.gstatic.com/covid19/mobility/2021-03-21_FR_Mobility_Report_fr.pdf [consulté le 25/03/2021].

Illustrations 9 et 10 : Évolution des tendances de mobilité en France du 7 février au 21 mars 2021, en comparaison du début d'année 2021, à partir des données de géolocalisation collectées auprès des utilisateurs des services Google. Extraits du « Rapport sur la mobilité de la communauté (COVID-19) » du 21 mars 2021.



En plus des données spatialisées collectées sur les appareils personnels, l'espace urbain¹ est lui-même un lieu de collectes de toujours plus de données. Dans le cadre du projet

¹ Il correspond à une partie de l'espace physique de la ville comprenant à la fois des espaces extérieurs du domaine public (rue, parc, équipements sportifs de plein air, etc.) et des espaces accessibles au public mais exploités par des entreprises privées (gares, parkings, etc.).

« Réinventons nos places », rattaché au « programme ouvert d'accélération » DataCity lancé en 2015, en partenariat notamment avec les entreprises Cisco et VINCI Énergies, la ville de Paris installe par exemple en 2016 plusieurs dizaines de capteurs sur sept grandes places, dont celle de la Nation. Ces capteurs permettent de centraliser des données relatives aux flux de mobilité, à la qualité de l'air, au bruit, ou encore à l'utilisation des poubelles publiques.

Illustration 11 : Un capteur de bruit installé place de la Nation (crédit photo : numerama).

Généralement installés en hauteur, ici rendus visibles par l'installation d'un panneau mais sinon peu remarquables à moins d'y prêter une attention particulière, ils donnent des informations en temps réel sur l'utilisation de l'espace. Dans ce cas, le capteur indique ce qui constitue un « bon » usage de l'espace, qui, pour être agréable et sain pour les passants, doit être silencieux.



Antoine Courmont et Nicolas Rio ont rencontré l'adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, qui leur suggérait que ces capteurs seraient avant tout un moyen de « représenter la majorité silencieuse », de mieux connaître les usages de tous les habitants dans l'espace public et pas uniquement ceux des individus qui se saisissent des dispositifs physiques de participation. « Le *big data* est ici perçu comme un allié potentiel par l' élu pour faire exister cette supposée "majorité silencieuse" et en faire une force politique au même titre que les minorités bruyantes qui s'expriment au travers des dispositifs traditionnels de concertation. », résumant les auteurs¹. Cet argument est également mobilisé par l' élu aixois qui porte au sein de l'administration un projet « Aix smart places », lancé en 2018 et directement inspiré de ce qui a été fait place de la Nation. Son objectif affiché est de collecter

¹ COURMONT, Antoine et RIO, Nicolas, « Quand "le capteur leur donne la parole" : la (difficile) représentation des usagers par le big data dans l'aménagement urbain », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po Paris*, n° 3, 2019, p. 4.

un ensemble de données dans l'espace public (rues et places) pour développer, à l'horizon de quelques années, de nouveaux usages autour de six thématiques : les flux de piétons, la qualité de l'air, les îlots de chaleur, le bruit, l'éclairage intelligent, les corbeilles connectées de ramassage des ordures.

Quand je l'interroge sur les motivations derrière le déploiement de capteurs dans le centre-ville, il insiste sur l'importance de connaître les usages de l'espace urbain de sorte à anticiper en partie ce qui pourrait se dire dans au fils des dispositifs de concertation, ce qui permet au passage de désamorcer les éventuelles critiques sur le manque de prise en compte des besoins des habitants :

« Les services aux citoyens c'est notre axe, c'est notre axe principal, moi je fais du service [...]. Et les données ça complète la concertation. Ça permet d'objectiver les choses et de dire aux gens, quand on les consulte, qu'on n'a pas travaillé sans eux mais qu'au contraire on a vraiment regardé quels étaient les besoins. Et là ça permet d'avoir de l'acceptation sociale. »¹

Ces données, collectées sans en informer directement les usagers de l'espace public, permettraient en somme de remplacer au moins en partie les procédures de consultation et de produire une ville servicielle, c'est-à-dire « conçue en fonction des usages et dans une logique de production de services »².

Les illustrations ci-dessous montrent le processus de collecte, de centralisation et de traitement des données collectées par des capteurs physiques. Une fois les données stockées, elles sont traitées par des logiciels et des outils de visualisation permettent aux acteurs du projet (des agents de la DSI de la ville et des salariés des entreprises partenaires) d'avoir un aperçu en temps quasi réel de l'état de la qualité de l'air, du remplissage des poubelles, ou encore d'observer les flux piétons à différents endroits de la ville. En théorie, ces informations devraient à terme permettre d'adapter les services publics urbains.

¹ Entretien, adjoint à la maire d'Aix-en-Provence, le 4 décembre 2018.

² BARAUD-SERFATY, Isabelle, FOURCHY, Clément et RIO, Nicolas, « Financer la ville à l'heure de la révolution numérique », *Esprit*, n° 6, 2017, p. 132.

Illustration 12 : Schéma de l'infrastructure numérique du projet « smart places » tirée d'une présentation de thecamp aux partenaires.

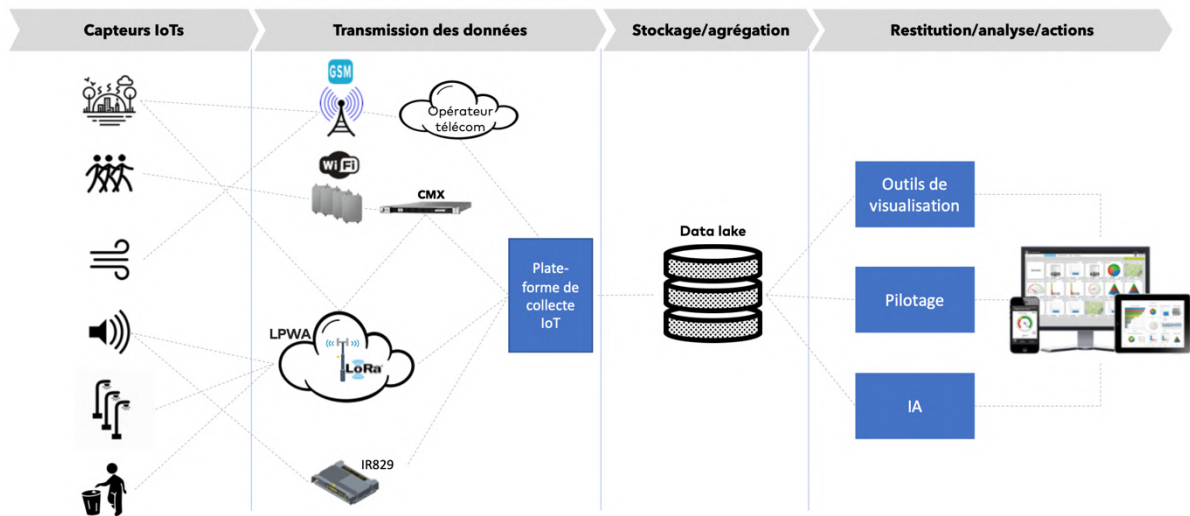
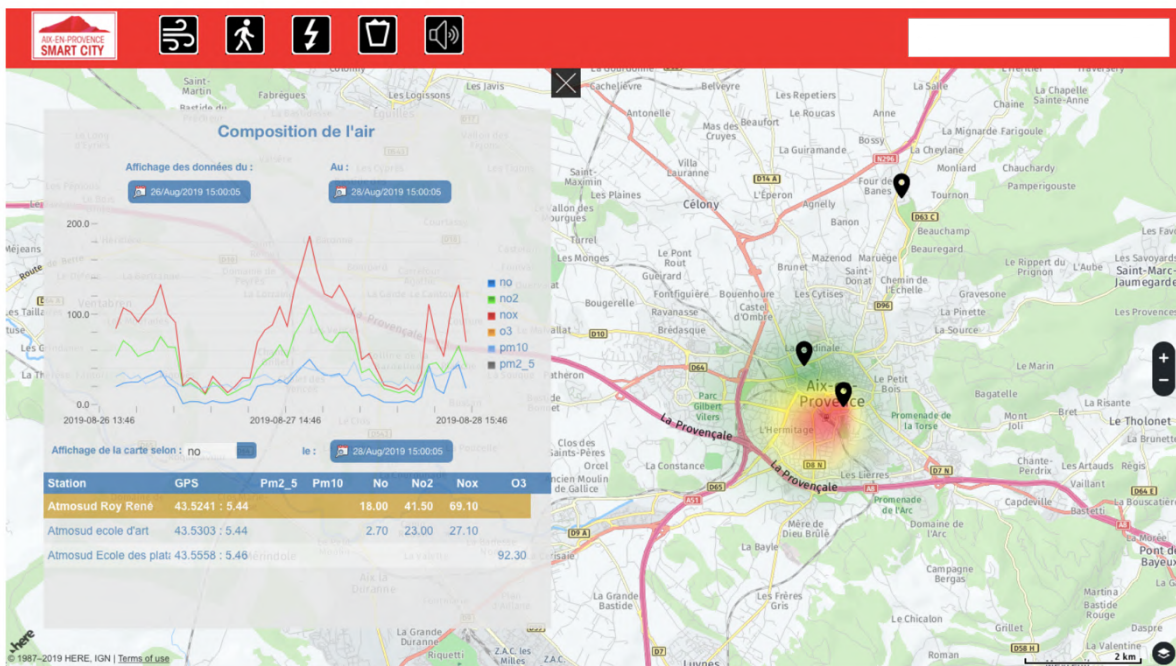


Illustration 13 : Plateforme d'agrégation et de visualisation des données collectées dans le cadre du projet « smart places », capture d'écran tirée d'une présentation de thecamp.



Dans les documents partagés aux acteurs du projet, ainsi que dans ceux qui ont été présentés en conseil municipal, le souci de l'habitant est toutefois un argument qui prend moins de place que celui de l'attractivité territoriale. Un document produit par thecamp, présenté aux partenaires du projet fin 2017, identifie ainsi trois buts plus généraux :

« Améliorer la qualité de vie des Aixois »¹, « Devenir une "ville intelligente" vitrine de l'innovation et du DD [développement durable] », « Améliorer l'attractivité et le développement économique de la ville ». Pour cela il existe une solution : des données, collectées par des capteurs envoyant des informations par un réseau basse fréquence vers une plateforme centrale.

Encadré 17 : « Aix smart places » : derrière des objectifs communs de « qualité de vie » et d'attractivité, l'insurmontable problème de la propriété des données.

Le projet réunit un collectif d'acteurs publics et privés : la ville d'Aix-en-Provence, Urban Wave (agence d'innovation numérique), Cisco (producteurs de serveurs et appareils connectés), VINCI énergies (à travers sa marque Axian, intégrateur de solutions techniques), Groupe Tera (microcapteurs de données sur la qualité de l'air), Netsystème digital (conseil en systèmes d'information et en transformation digitale), Jaguar Network (fournisseur de services digitaux), Aix-Marseille Université, Atmosud (association agréée de surveillance de la qualité de l'air) thecamp. Ce dernier s'attribue, dans le document cité ci-dessus, une fonction d'« intermédiation avec Atmosud, Vinci énergies, AMU, startups ». Interrogé sur cette formulation excluant la mairie d'Aix, pourtant dans la liste des « acteurs clefs » inscrite sur la même page du document, un des responsables du projet suggère que c'est parce que cette activité s'effectuerait pour le compte du territoire d'expérimentation.

Un an après le lancement officiel du projet, celui-ci est au point mort. L'idée d'un espace démonstrateur initialement envisagée est mise en suspens, le « passage à l'échelle », c'est-à-dire le déploiement de capteurs en dehors des places identifiées pour la première phase, est repoussé. Et, surtout, un des grands groupes partenaires, celui qui fournit l'infrastructure technique permettant de déployer des capteurs, se met en retrait. Une des raisons de cette sortie du projet tient en partie au manque de compatibilité entre leurs technologies et le système d'intégration de solutions fourni par une autre entreprise. Cette justification intervient dans le contexte des refus de plusieurs partenaires d'ouverture de leurs données au reste du consortium et de l'ambition de la ville d'Aix-en-Provence de « reprendre la main » sur le projet, notamment pour se donner la possibilité de monétiser des données dont elle serait seule propriétaire. Dès le début du projet, l'élu en charge de celui-ci reconnaissait une ambition de rentabilité économique du réseau de capteurs déployé dans la ville :

« On peut imaginer que demain on puisse avoir des modèles économiques de structuration de la donnée, de monétisation de donnée structurée. On n'est pas dans l'open data, hein, on est dans la donnée structurée qu'on pourrait monétiser, en plus c'est autorisé par un texte de loi, comme va faire Google Sidewalk à Toronto. »²

¹ Cette expression récurrente de « qualité de vie » n'est jamais clarifiée tant dans les divers documents internes qui ont circulé que dans les supports de communication institutionnelle.

² Entretien, adjoint à la maire d'Aix-en-Provence, le 4 décembre 2018.

L'argument de la représentation des usagers grâce aux grands ensembles de données, pour justifier d'en capter toujours plus, n'est pas le monopole des acteurs publics locaux. Quelques semaines avant les Jeux olympiques de Rio, en 2016, Google lance par exemple le site « beyond the map », qui propose des visites interactives des favelas de Rio de Janeiro grâce à sa technologie de cartographie. Au-delà de proposer aux internautes de se promener virtuellement dans ces quartiers et dans des expositions virtuelles d'artistes locaux, le projet a permis de préciser la carte Google Maps, sur laquelle les favelas étaient, jusqu'au milieu des années 2010, des étendues blanches car elles ne correspondaient pas à un urbanisme planifié. La technologie est donc ici un outil de représentation, y compris aux yeux des pouvoirs publics, de populations qui jusqu'alors n'étaient pas prises en compte dans les documents officiels d'urbanisme. En utilisant cette fois ses propres capteurs, confiés à des habitants, plutôt qu'en exploitant les traces numériques de ses utilisateurs, une entreprise privée se propose donc de documenter ce que la municipalité n'est pas en mesure de faire.

Les projets étiquetés « *smart city* » qui se proposent de capter des données dans l'espace public, quelle que soit la finalité mise en avant, reposent sur des écosystèmes d'acteurs publics et privés. Cela pose généralement des problèmes de coordination en raison d'intérêts divergents, de manque de langage commun ou encore de temporalités d'action différentes¹. Mais l'évaluation de ces projets est un autre sujet. Ce qu'il convient ici de retenir c'est qu'ils se multiplient. Il n'existe pas de chiffres permettant d'objectiver concrètement le nombre de capteurs déployés dans le monde au cours des dix dernières années, ou qui renseigneraient sur les flux de données produits par les téléphones portables. Mais rien qu'en s'en tenant au constat des 222 projets financés par la Commission européenne, répertoriés dans le « Smart Cities Information System » mis en place par celle-ci², et à celui que Google Maps compte un milliard d'utilisateurs actifs par mois³, on peut admettre que les données renseignant sur les usages de l'espace urbain foisonnent.

¹ COURMONT, Antoine et Nicolas RIO, « Quand « le capteur leur donne la parole » : la (difficile) représentation des usagers par le big data dans l'aménagement urbain », art. cit.

² Et la liste ne rend pas compte de tous les financements européens, par exemple FEDER, à vocation d'aider des projets en lien avec la « *smart city* ». (en ligne) <https://smartcities-infosystem.eu/sites-projects/projects> [consulté le 12/04/2021].

³ Présentation du produit Google Maps, (en ligne) <https://cloud.google.com/maps-platform/maps/> [consulté le 20/03/2021].

1.2 Les données en pratique : des outils de gestion entre promesses et tensions

La théorie selon laquelle de nouvelles données permettraient une rationalisation de la gestion urbaine et le déploiement d'une action publique qui ferait consensus au nom de l'objectivité de l'information collectée se heurte en pratique à de nombreuses contraintes. Les acteurs qui collectent les données, soient-ils administratifs ou privés doivent par exemple les travailler, leur traitement n'étant jamais totalement automatisé. Par ailleurs, la reconnaissance par tous les acteurs territoriaux, à commencer par les collectivités, de l'utilité du traitement toujours plus rapide et poussé de données est loin d'être acquise. Cette collecte révèle en effet des tensions entre des acteurs se disputant la meilleure connaissance du territoire.

1.2.1 Vers une gouvernementabilité algorithmique ?

J'ai évoqué, dans la première partie de la thèse, les discours d'inspiration systémique des entreprises des NTIC qui vantent les possibilités offertes par les technologies de la « ville intelligente » pour tendre vers une action publique rationalisée, guidée strictement par des indicateurs techniques. Les acteurs qui défendent la collecte de nouvelles données en ville s'inscrivent souvent dans le même mouvement de justification. Ils arguent qu'elles constituent un moyen de mieux se représenter le territoire et les modes de vie de tous ses habitants. Elles seraient donc une opportunité pour les collectivités de répondre à des enjeux objectifs, indépendamment des préférences partisans. Les technologies de collecte et de traitement des données constitueraient en d'autres termes des instruments de gestion du territoire, auxquelles les entreprises qui les vendent et les acteurs qui les défendent au sein des collectivités associent un « *logos* » gestionnaire. Celui-ci repose sur les principes de maîtrise, de performance et de rationalité¹, de la même manière que les défenseurs des architectures informatiques de gestion agitaient le spectre de l'amélioration de la performance des organisations².

¹ BOUSSARD, Valérie, « Les consultants au cœur des interdépendances de l'espace de la gestion », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 126, n° 1, 2009, p. 99-113.

² NONJON, Magali et MARREL, Guillaume, « Gouverner par les architectures informatiques », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 2, 2015, p. 9-24.

Les défenseurs de l'utilisation de grands ensembles de données et d'algorithmes pour leur traitement s'inscrivent dans une « économie de la promesse » qui présente cette combinaison données/algorithmes comme une ressource nécessaire pour répondre aux enjeux économiques et sociaux d'un futur proche¹. Elle consiste plus largement à la promotion, principalement par des entreprises de l'économie numérique qui n'ont de cesse de présenter de nouvelles technologies à grand renfort de démonstrations à mi-chemin entre la bande-annonce et le clip publicitaire², d'un futur dans lequel la technologie sera la réponse à tous les maux. L'histoire et la sociologie des sciences et techniques avancent cependant que ces promesses, notamment de nouvelles capacités à prédire l'avenir, ne sont généralement pas tenues. Olivier Koch estime par exemple que les outils de traitement automatisé de données sur les comportements des populations civiles des zones de guerre, dans lesquels a investi le département américain de la Défense dans les années 2000, ont fait miroiter une promesse de prises de décisions optimisées grâce à la prédiction « ni tenue, ni tenable »³. Il estime aussi que, face à ces failles de la technologie, la promesse que de prochaines innovations viendront compenser les défaillances présentes pousse au maintien d'un investissement financier constant dans ces systèmes prédictifs. Pourtant, cette promesse ne repose sur aucune preuve scientifique tangible. Daniel Compagnon et Arnaud Saint Martin résument ainsi l'illusion de ces promesses technologiques : « Dans le monde enchanté de la technique entretenu par le discours de la promesse, tout est possible, et beaucoup de nos contemporains partagent l'extase de l'apprenti sorcier, alors que le monde réel dans lequel nous sommes pourtant tous englués est un monde de limites, d'effets indésirables, de pannes et d'accidents... »⁴. De plus en plus de startups (dont une est récompensée par les prix du *Monde*) et de grandes entreprises des NTIC, qui n'ont pas pour marché d'origine celui des données personnelles, sont désormais positionnées sur celui des « données urbaines » publiques et alimentent cette illusion des vertus infaillibles des technologies prédictives. Elles proposent par exemple de collecter un grand nombre de données environnementales

¹ BULLICH, Vincent, « Big Data : stratégies industrielles et économie de la promesse », dans PILATI, Antonio (dir.), *La comunicazione multipla. Media, piattaforme digitali, Over the Top, Big Data, op. cit.*

² ROSENTAL, Claude, « Formuler des promesses technologiques à l'aide de démos », art. cit.

³ KOCH, Olivier, « Les données de la guerre. Big Data et algorithmes à usage militaire », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 19, n° 2, 2018, p. 119.

⁴ COMPAGNON, Daniel et SAINT-MARTIN, Arnaud, « La technique : promesse, mirage et fatalité », art. cit., p. 23.

(démographiques, énergétiques, foncières, etc.) de sorte à produire des « jumeaux numériques ». Ces dernières doivent permettre de simuler l'impact d'une décision d'urbanisme sur la ville et donc de prendre ces décisions en fonction du meilleur ratio coûts/bénéfices. Les jumeaux numériques répondent selon ses promoteurs à des objectifs (la rationalisation de l'action publique par l'innovation) si dignes d'être poursuivis qu'ils n'ont pas besoin de justifications poussées, ce que Nicolas Dodier qualifie de « biens en soi »¹. Un des acteurs du projet « Aix smart places » s'enthousiasme ainsi pour cet outil de modélisation et suggère que l'intérêt, voire même la nécessité, de collecter suffisamment des données pour parvenir à créer une reproduction numérique de la ville tient à un gain d'efficacité futur dans le processus décisionnel des collectivités.

« Faut absolument continuer à travailler à déployer des capteurs, à collecter des données, voire identifier d'autres cas d'usage. Nous ce sur quoi on mise maintenant, à thecamp, par rapport à ce projet c'est plus la création d'un jumeau numérique de la ville. [...] En fait c'est tout simplement digitaliser la ville, le terrain, les bâtiments, et essayer de mettre en place des outils de conception qui te permettent, lorsque tu veux par exemple piétonner un quartier, de faire ta conception sur ordinateur et de voir quel impact tu auras sur l'environnement en termes de bruit, de qualité de l'air, des îlots de chaleur. T'es capable de faire tourner des modèles, de régler des variables. Par exemple si tu piétonnes une rue t'as un pourcentage de voitures en moins, du bruit en moins, et tu visualises ce qu'il se passe sur ta ville en amont, ce qui permet de voir si ton projet il a de l'impact ou pas, négatif ou positif. Et du coup tu fais pas n'importe quoi, tu prends que des décisions dont t'es sûr. Ça permet aussi d'économiser des sous. Donc ça c'est un truc auquel on croit, c'est très à la mode en ce moment mais pour une bonne raison. »²

En théorie, les données offrent donc de nouvelles modalités d'action des collectivités sur leur territoire, permettent de tendre vers un mode d'action du gouvernement local qui reposerait sur la rationalité et ferait l'objet d'une acceptation sociale, autrement dit vers un régime de gouvernementabilité algorithmique. Cette notion foucauldienne de gouvernementabilité³, plutôt que celle de gouvernement, rend compte de l'importance des dispositifs dans l'exercice du pouvoir et ne se place pas uniquement du côté des gouvernants. Elle envisage le fait que les gouvernés peuvent refuser ou au contraire réclamer une forme particulière d'exercice du pouvoir – ce qui fait échos aux discours des acteurs administratifs qui insistent sur le haut

¹ DODIER, Nicolas, *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2015.

² Entretien, chef de projet au « lab » de thecamp, le 11 décembre 2019.

³ FOUCAULT, Michel, « « Des espaces autres » », *Empan*, vol. 54, n° 2, 2004, p. 12-19.

niveau d'acceptation sociale pressenti face à l'usage croissant des algorithmes dans les prises de décisions publiques.

En pratique, les quelques travaux qui se sont intéressés à l'utilisation de nouveaux jeux de données par les collectivités ont documenté l'écart entre ce qui est projeté sur la donnée et l'usage qui en est réellement fait. Comme le rappellent David Guéranger et Alexandre Mathieu-Fritz, dans un papier qui porte sur des acteurs qui élaborent au concret une « politique de la donnée » à l'échelle d'un territoire, les STS ont montré l'importance du travail de transformation, de calibrage et de classement des données (pas uniquement celles des administrations) pour les rendre compréhensibles et exploitables¹. Les travaux de Paul Edwards aux États-Unis² et de Patrice Flichy en France³ défendent ainsi l'idée que les données brutes constituent des ensembles relativement illisibles tant qu'ils ne sont pas transformés par des systèmes d'information qui les mettent en ordre. En plus de requérir un traitement par des outils informatiques, elles nécessitent également, afin d'être utilisables par des systèmes informatiques, d'être travaillées « humainement » au fil de tâches (nettoyage, formatage, traitement statistique, analyse) inégalement valorisées⁴. La donnée n'est en somme pas une information neutre et son utilisation finale nécessite une série de choix. Par ailleurs, et c'est le principal apport de Guéranger et Mathieu-Fritz, les acteurs administratifs de niveau intermédiaire de la politique de la donnée tiennent une position délicate. Ils défendent, auprès d'entreprises, le maintien d'un rôle central de l'acteur public dans cette politique, tout en disposant de peu de moyens financiers et en n'ayant pas le soutien « des élus et de l'encadrement supérieur, soupçonnés d'incompétence technique ou politique »⁵. Et, auprès de ces derniers, ils doivent en plus justifier l'importance de leur démarche, souvent jugée de prime abord anecdotique. On retrouve ce mésalignement entre acteurs publics et privés et cette relative marginalité des acteurs de la donnée au sein du projet aixois. Un chargé de

¹ GUÉRANGER, David et MATHIEU-FRITZ, Alexandre, « Smart city at work », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 41-75.

² EDWARDS, Paul N., *A vast machine: computer models, climate data, and the politics of global warming*, Cambridge, Mass, MIT Press, 2010.

³ FLICHY, Patrice, « Rendre visible l'information », *Réseaux*, vol. 178-179, n° 2, 2013, p. 55-89.

⁴ Les enquêtes sur les « travailleurs du clic » ont bien montré que derrière l'informatique se trouve des individus dont le travail consiste en un nouveau « sale boulot », bien moins socialement reconnu que celui de conception des outils par exemple ou d'interprétation de données préalablement nettoyées et formatées. Voir par exemple : CASILLI, Antonio, *En attendant les robots : enquête sur le travail du clic*, Paris, Seuil, 2019.

⁵ GUÉRANGER, David et MATHIEU-FRITZ, Alexandre, « Smart city at work », art. cit, p. 72.

mission « *smart city* » au sein de la DSI regrette ainsi le manque de coordination entre les services techniques et l'élu en charge de la stratégie de « *smart city* » de la ville. Il note plus largement le désintérêt du personnel politique et des cadres administratifs pour les questions relatives à la politique de données de la ville :

« Tout le monde est bien content quand on parle de la ville, quand on a des prix, ils aiment bien l'effet vitrine, mais quand il faut mettre le nez dedans ça intéresse plus vraiment. [...] Les fonds publics par exemple ça a l'air d'intéresser personne alors que ça nous permettrait de faire beaucoup de choses et je me retrouve à m'en occuper un peu seul, enfin seul avec [un collègue de la DSI], alors qu'on n'y connaît rien. Là par exemple je suis sur un dossier FEDER mais j'avais jamais fait ça de ma vie. [...] Et quand les élus s'intéressent à ce qu'on fait ils ont du mal à comprendre que tout n'est pas adaptable, que par exemple on peut pas faire exactement pareil que la Place de la Nation... [...] Enfin au fond c'est pas grave, je continue d'aimer ce que je fais, je trouve que les projets sont intéressants, mais c'est souvent un travail assez solitaire. »¹

À ces contraintes pratiques de l'exploitation des données pour l'action publique s'ajoute celle des concurrences entre échelles de gouvernement, notamment métropolitaines et municipales. Le partage des données de mobilité collectées par une municipalité avec la métropole, pourtant autorité organisatrice de la mobilité², n'est en effet pas acquis, et les politiques publiques, dont l'élaboration est censée être simplifiée par ces données, doivent être envisagées au regard des concurrences politiques, particulièrement dans les contextes de décentralisation et de métropolisation³.

La possibilité technique de capter de nouveaux grands ensembles de données est donc très loin d'impliquer mécaniquement une rationalisation de la décision publique et une gestion strictement technique des territoires.

1.2.2 Les données comme enjeu de pouvoir local

L'histoire de la recherche urbaine atteste de la pluridisciplinarité d'une science de l'urbain, ce qui sous-tend des concurrences entre disciplines pour le monopole de celle-ci, notamment entre un urbanisme se revendiquant savoir global et la sociologie politique ou

¹ Entretien, chargé de mission « *smart city* » à la mairie d'Aix-en-Provence, le 7 novembre 2017.

² LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

³ HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Transports », dans LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 301-326.

encore l'histoire¹. Mais si la question des filiations à la fois disciplinaires et professionnelles des penseurs et acteurs de l'urbain est ancienne², la « *smart city* » et ses données la renouvellent. L'arrivée de nouveaux outils technologiques développés par des entreprises privées alimente des tensions autour de ce qui constitue une expertise territoriale digne de ce nom et, plus largement, de l'identité des acteurs qui *devraient* être en mesure d'interpréter et d'exploiter ces connaissances.

La collecte et l'interprétation de données territoriales sont au centre de tensions, particulièrement entre des collectivités dont la connaissance de leur territoire est une ressource majeure pour l'action publique et des opérateurs privés, surtout des entreprises de l'économie numérique collectrices de données inédites. Dans cette dispute de la connaissance du territoire se joue en partie le maintien d'une dépendance de la « *smart city* » au champ du pouvoir local.

Le cas de l'application Waze³, étudié par Antoine Courmont à partir d'un terrain lyonnais, montre bien cette tension, entre autorités publiques locales et une plateforme, autour des enjeux de représentation de la ville, ici de représentation de ses flux de mobilité. Les travaux de Courmont suggèrent en effet qu'au sein de l'agglomération des agents partagent l'inquiétude d'être dépossédés d'une partie de leur compétence de régulation de la mobilité à la faveur d'un nouvel acteur producteur de ses propres données, dont ne dispose pas la ville en l'absence d'accord partenarial local. Ces données permettent ainsi à Waze le « développement de modalités de coordination qui viennent mettre à l'épreuve les politiques établies »⁴. Le *big data* chamboule ici les agencements des politiques urbaines car suppose la fin d'un quasi-monopole⁵ sur les informations permettant la représentation de la ville.

¹ CLAUDE, Viviane et VOLDMAN, Danièle, « Éditorial », *Espaces et sociétés*, vol. 130, n° 3, 2007, p. 9-11.

² En témoigne, dès le XIX^e siècle, un courant hygiéniste fondé sur un ensemble de pratiques à la fois architecturales, médicales ou encore d'ingénierie : MORICEAU, Caroline, *Les douleurs de l'industrie : l'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2009. Voir également les travaux de Payre sur l'institutionnalisation d'une « science communale » pendant la première moitié du XX^e siècle, qui se proposait de coordonner différentes disciplines afin de répondre aux maux des villes : PAYRE, Renaud, « Le stade de l'expérience. Une incertaine "science communale" et la question de l'institutionnalisation disciplinaire des savoirs urbains », art. cit.

³ Il s'agit d'une application mobile gratuite de circulation routière, qui propose des trajets en fonction des données collectées en temps réel auprès des utilisateurs. Créée en 2008, elle est rachetée par Alphabet en 2013.

⁴ COURMONT, Antoine, « Plateforme, big data et recomposition du gouvernement urbain », art. cit, p. 424.

⁵ Des entreprises privées, par exemple de construction et d'exploitation routière, collectent depuis plusieurs décennies des données qui permettent un maillage fin du territoire, mais la mesure est moindre en comparaison de plateformes numériques qui traitent de très grands ensembles de données grâce à des algorithmes.

L'existence objective de nouveaux acteurs disposant d'une compétence particulière pour interpréter des flux urbains, jusqu'alors représentés de façon comparativement lacunaire, ne suppose pas automatiquement qu'ils prennent part aux espaces qui questionnent les enjeux de la « ville intelligente ». Alors que les grands ensembles de données prennent une place croissante dans le champ urbain et que les effets de ces données sur l'espace et sur ceux qui y habitent, y travaillent, s'y déplacent, sont régulièrement discutés au sein et dans l'entourage du *Monde* « *Cities* » et de La Fabrique de la Cité, je rejoins le constat que font Anaïs Theviot et Eric Treille : « derrière les machines et les algorithmes, le pouvoir de l'intelligence artificielle et l'influence grandissante des données, il y a des femmes et des hommes peu ou pas mis en avant. »¹. Quand bien même certains professionnels des données sont fortement dotés en capital scolaire et ont désormais des postes à responsabilités², possèdent au moins une partie des codes d'espaces dont la détention de titres académiques fait partie des barrières à l'entrée, ils sont avant tout perçus comme porte-drapeaux d'offres commerciales souvent anecdotiques et non pas comme les détenteurs de nouveaux savoirs urbains incontournables. Un chargé de mission de La Fabrique de la Cité regrette par exemple en entretien que, contrairement aux événements du *think tank* (dont un organisé en partenariat avec *Le Monde*, qu'il évoque précédemment), bon nombre de congrès, tables rondes et autres conférences portant sur les enjeux urbains donnent une place croissante à des représentants d'entreprises privées qui s'en saisissent comme opportunité de « *pitcher* » leurs solutions plutôt que de participer à une réflexion collective sur les enjeux contemporains des villes.

« On avait de très bons liens avec eux [ndla : *Le Monde* « *Cities* »] donc ça a aussi facilité le travail. Ils savaient qu'on avait une manière particulière de traiter le sujet et que c'était pas délirant. Et on savait en même temps qu'eux aussi avaient non pas pour but de faire du buzz sur certains projets mais que leur ambition avec cet événement c'était vraiment de poser les termes du débat et aussi, dans le contexte de la LOM [ndla : Loi d'orientation des mobilités], d'avoir une vraie réflexion poussée sur le sujet et d'avoir des experts autour de la table. Pas des startups qui vont pitcher "moi mes trotinettes elles sont mieux que tout le monde" ou "donnez-moi vos données et je vais faire des trucs super". Des événements comme ça y'en a tous les jours. C'est des gens qui savent pas préparer des événements. Et c'est un drame absolu. J'en ai fait un l'autre jour et ils

¹ THEVIOT, Anaïs et TREILLE, Éric, « Présentation du dossier », *Politiques de communication*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 5.

² THEVIOT, Anaïs et ÉRIC TREILLE, « Mobiliser par les données », art. cit. ; EHRHARD, Thomas, BAMBADE, Antoine et COLIN, Samuel, « À la conquête des élections 2.0 », *Politiques de communication*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 97-133.

avaient en partie un casting de rêve, j'y suis allé pour ça. Deux députés, dont un qui est rapporteur de la LOM [...] Par contre y'avait aussi Uber et qui d'autres... Lime, les trottinettes, là. OK, très bien, pourquoi pas. [...] Deuxième table ronde, Lime, Uber, et un constructeur de casques. Je plaisante pas ! De casques ! Mais genre de casques, quoi, qui parlait de la mobilité de demain. Pas RATP, même pas un constructeur auto. [...] Franchement je suis parti au milieu de l'évènement, c'est pas quelque chose que je fais souvent mais c'était vraiment horrible. Ça franchement... franchement quand tu vois ce qu'on organise à côté. Même les évènements les moins réussis bah franchement c'est de qualité. Au moins y'a une réflexion derrière. Là je sais pas comment ils ont pensé au truc, je pense qu'ils ont surtout pensé à s'en mettre plein les poches. »¹

En pratique, dans les espaces étudiés la question des données n'est pas abordée en s'appuyant sur l'expérience de ceux qui les manipulent au quotidien. Ces derniers ne constituent par ailleurs pas un groupe professionnel en mesure de se présenter collectivement comme acteurs incontournables d'une « révolution des *big data* » en cours². Sur scène les données sont quasi exclusivement envisagées comme étant au centre d'enjeux de pouvoir dans un bras de fer entre pouvoirs publics et entreprises du numérique, comme un catalyseur de nouveaux risques démocratiques et un objet du droit dont il convient de se saisir à partir d'outils juridiques. Et pour ce qui est de ce que ces nouvelles données disent concrètement de l'espace, cela est tout de même abordé à la marge d'une façon commune par le *Monde* « *Cities* » et La Fabrique de la Cité : en laissant régulièrement la parole à Carlo Ratti. À défaut de présenter une offre commerciale il illustre les potentialités de la *data* au sein des « *smart cities* » à partir de projets estampillés MIT, qu'il a menés ou mène avec ses équipes de recherche – projets qui eux aussi promettent beaucoup, sont érigés en prototypes de ce dont sera fait l'avenir pourtant sans qu'aucune preuve tangible ne vienne étayer l'hypothèse qu'ils se retrouveront un jour à grande échelle. Face à ce prophétisme devenu convenu à force d'être entendu, mais pour lequel le collectif demeure disposé à dépenser de l'argent et un temps considérable, certains membres de l'équipe de La Fabrique sont d'ailleurs relativement mal à l'aise. « Le même pitch d'une fois à l'autre », « Un truc qui frôle parfois la science-fiction », regrette une ancienne du *think tank*, quand une autre employée se désole d'avoir fait un aller-retour express aux États-Unis depuis Paris pour tenter, en l'abordant à sa sortie de scène d'une conférence de le convaincre de participer à une expédition urbaine. Ce qu'il accepte sur le

¹ Entretien, La Fabrique de la Cité, le 9 août 2019.

² OLLION, Étienne et BOELAERT, Julien, « Au-delà des big data. Les sciences sociales et la multiplication des données numériques », *Sociologie*, vol. 6, n° 3, 2015, p. 295-310.

principe, avant de se rétracter quelques mois plus tard¹. Mais à défaut d'être reconnu en interne comme intellectuellement incontournable, Ratti fait figure d'autorité lorsqu'il s'agit d'énoncer ce que les données permettent et permettront en termes de compréhension des villes.

Alors qu'en collectant de nouvelles données certaines entreprises revendiquent une capacité à pallier les manques de ressources des administrations territoriales dans la représentation, notamment cartographique, de leur territoire, le pouvoir local demeure omniprésent dans les espaces de la « *smart city* ». Au contraire, les *data scientists* ou autres spécialistes des données sont largement absents, bien qu'ils fassent désormais partie de nombreux organigrammes administratifs². Par exemple, les événements « *Cities* » sur la période 2017-2019 laissent régulièrement la parole à des élus locaux et/ou du personnel administratif, mais les acteurs dotés d'une compétence technique particulière sur le sujet des données se comptent sur les doigts d'une main. Il s'agit par ailleurs généralement de startups lauréates des prix de l'innovation, qui ont quelques minutes pour « *pitcher* » leurs solutions, et non de personnes invitées dans le cadre d'une table-ronde.

1.3 Les données personnelles de la « ville intelligente » : une non-catégorie juridique

Les données relatives à l'urbain sont encadrées par plusieurs textes juridiques, qui ne leur sont pas spécifiques et qui s'appliquent en fonction de qui les collecte, où, de ce qu'elles disent des individus et de leur lieu de stockage. Sur les terrains de la thèse, la question des données publiques, soumises à une injonction à l'ouverture³, est peu présente. La thématique de l'accès citoyen aux informations produites et/ou collectées par les administrations, plus largement les questions d'*empowerment* des habitants, sont quasi absentes des espaces qui

¹ Carnet d'enquête, discussion informelle, août 2019.

² OLLION, Étienne et Julien BOELAERT, « Au-delà des big data. Les sciences sociales et la multiplication des données numériques », art. cit.

³ Injonction qui au concret n'induit pas mécaniquement le bouleversement dans le rapport ordinaire du citoyen à la politique locale souhaité par les militants de la transparence. Voir : GOËTA, Samuel et MABI, Clément, « L'open data peut-il (encore) servir les citoyens ? », art. cit.

m'intéressent¹. Ils relayent cependant l'idée que les données personnelles constituent un enjeu majeur de la « ville intelligente » et qu'il est nécessaire de les inscrire plus clairement dans un cadre juridique européen érigé, en opposition au droit américain, en un idéal (bien qu'encore imparfait) de la protection de la vie privée. Plus contraignant que le modèle états-unien, ce modèle européen de protection des données personnelles fait cependant face à des critiques, y compris par des acteurs institutionnels qui formulent des inquiétudes quant à la protection réelle de la vie privée des habitants concernés par des projets de « *smart city* ».

1.3.1 Données publiques, données personnelles : ce que dit le droit

Comprendre les fondements des positions collectives de ceux qui défendent un encadrement plus strict de la collecte et de l'usage des données personnelles dans l'espace urbain, qui se constituent ainsi entrepreneurs de cause endossant le travail symbolique de constituer cette question comme problème collectif², nécessite un détour par le droit. Ces entrepreneurs de la vie privée en ville sont en effet pris en étau entre d'un côté la reconnaissance d'une forme de supériorité d'un modèle juridique européen reposant sur une conception relativement extensive de ce qui constitue une donnée personnelle et de l'autre l'affirmation que le droit ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des « données personnelles urbaines ».

La ligne de séparation entre les catégories données publiques et personnelles varie donc en fonction des cadres juridiques nationaux (et supranationaux). Le droit américain, que l'Union européenne ne reconnaît plus comme conforme³, a ainsi une conception plus restrictive de ce qui constitue une donnée personnelle. Par exemple, l'adresse IP n'y est pas considérée comme personnelle car elle ne permet pas d'identifier directement son utilisateur. Invitée par la Fabrique de La Cité à l'occasion de plusieurs événements, l'avocate canadienne

¹ Ce relatif désintéret pour ces questions est au demeurant en lui-même intéressant quand on prend au sérieux l'hypothèse que dans les espaces interstitiels se construit une revendication à parler au nom des habitants, au nom d'un intérêt général qui les surpasse, plutôt que se défend l'idée que ces habitants devraient en eux-mêmes constituer un contre-pouvoir aux acteurs publics et privés du champ urbain et donc disposer des mêmes ressources que ces derniers. Voir le point 1.1.2 du chapitre 6, p. 390.

² BECKER, Howard S., *Outsiders, op. cit.*

³ CNIL, « La protection des données dans le monde », (en ligne) <https://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-dans-le-monde> [consulté le 26/03/2021].

Chantal Bernier suggère ainsi qu'aux États-Unis la donnée est envisagée « pour ce qu'elle est », là où en Europe et au Canada elle est classée publique ou personnelle en fonction de « ce qu'elle dit »¹.

Dans l'Union européenne, données publiques et personnelles sont distinguées ainsi :

- Donnée publique : la donnée est produite ou collectée par une administration ou un organe parapublic. Par exemple, une donnée relative à la qualité de l'air collectée par une des associations régionales agréées par le ministère de l'Environnement (AtmoSud, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, etc.) ou par une collectivité ayant installé ses propres capteurs sur son territoire est considérée comme publique. En théorie elle doit donc être rendue accessible dans un format permettant son traitement automatisé et sa réutilisation. Jusqu'à mai 2019 et l'entrée en vigueur d'un règlement européen relatif au libre flux des données à caractère non personnel², qui interdit les exigences de localisation des données sauf au nom de la sécurité publique, elles devaient obligatoirement être entièrement stockées et traitées sur le territoire français³.
- Donnée personnelle : la donnée permet d'identifier une personne physique directement ou indirectement, en étant croisée à une ou plusieurs autres données. Par exemple, les données de géolocalisation, si elles sont associées à une adresse mail, permettent l'identification d'une personne et sont donc considérées comme personnelles. Leur recueil doit alors faire l'objet d'un consentement, ce qui suppose que l'utilisateur a été au préalable informé de la finalité de la collecte de ces données et de leur durée de conservation – sauf si cette collecte s'appuie sur une autre base légale, par exemple l'application d'un contrat ou la poursuite d'un « intérêt légitime ». Par exemple, la vidéosurveillance de l'espace public implique de collecter des données personnelles (les individus pouvant être physiquement identifiés) mais ne nécessite pas d'autorisation explicite car elle s'inscrit dans la poursuite d'un intérêt jugé légitime

¹ Carnet d'enquête, expédition urbaine de Toronto, septembre 2019.

² Règlement (UE) 2018/1807 du Parlement Européen et du Conseil du 14 novembre 2018 établissant un cadre applicable au libre flux des données à caractère non personnel dans l'Union européenne (en ligne) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R1807&from=FI> [consulté le 26/03/2021].

³ Note d'information DGP/SIAF/2016/006 du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Culture et de la communication du 5 avril 2016 relative à l'informatique en nuage (*cloud computing*).

de la collectivité territoriale qui a mis en place le dispositif¹. Une autre manière d'exploiter des données à caractère personnel sans devoir obtenir un accord explicite est de les rendre anonymes, auquel cas le RGPD ne s'applique plus à ces données puisque leur utilisation n'a pas d'impact sur la vie privée de ceux qui les produisent.

Ces deux types de données peuvent donc être collectés dans l'espace urbain, ce qui ne les rend pas juridiquement spécifiques. Et ce manque de considération des particularités de ces données constitue un des reproches formulés à l'égard du législateur européen.

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, plus communément appelé RGPD, est entré en vigueur en mai 2018. Il a pour objectif de renforcer le contrôle de l'utilisation des données personnelles par toute organisation publique ou privée établie dans un pays de l'UE ou dont l'activité cible les résidents du territoire européen. C'est ainsi au regard de leur non-conformité avec le RGPD que la CNIL s'est opposée à plusieurs dispositifs de captation vidéo et audio, à Nice² et à Saint-Étienne³ par exemple.

Le fond du texte est ici moins intéressant que la manière dont il est érigé, au fil des publications et des événements des deux groupes suivis dans cette thèse, comme un rempart juridique contre des projets urbains. Antoine Courmont, alors doublement directeur scientifique de la chaire ville et numérique de Sciences Po et chargé d'étude prospective au laboratoire d'innovation de la CNIL, suggère par exemple, face à une journaliste du *Monde* « *Cities* », que certains projets « *smart* » constituent désormais des projets de valorisation des données plutôt que de valorisation foncière traditionnellement portés par des acteurs de l'immobilier.

¹ CNIL, « L'intérêt légitime : comment fonder un traitement sur cette base légale ? », 2 décembre 2019, (en ligne) <https://www.cnil.fr/fr/linteret-legitime-comment-fonder-un-traitement-sur-cette-base-legale> [consulté le 10/04/2021].

² Communiqué de la CNIL du 29 octobre 2019, « Expérimentation de la reconnaissance faciale dans deux lycées : la CNIL précise sa position », (en ligne) <https://www.cnil.fr/fr/experimentation-de-la-reconnaissance-faciale-dans-deux-lycees-la-cnil-precise-sa-position> [consulté le 29/03/2021].

³ Courrier adressé par la CNIL à la métropole de Saint-Etienne le 25 octobre 2019. Extraits diffusés par *Télérama* (en ligne) <https://www.telerama.fr/medias/la-cnil-tire-les-oreilles-intelligentes-de-saint-etienne,n6492439.php> [consulté le 29/03/2021].

« *Journaliste : L'implantation d'un projet comme celui de Google à Toronto serait-il possible en France ?*

A.C - [...] Ce qui diffère dans le projet de Toronto, et qui a soulevé bien des questions, c'est qu'il était porté par un nouvel acteur dans ce domaine, une filiale de Google, dont on ne connaissait pas les objectifs : s'agissait-il d'un projet de valorisation foncière classique, ou bien de valorisation des données ? On peut d'ailleurs se demander s'ils savaient eux-mêmes précisément ce qu'ils voulaient faire. En France comme dans toute l'Europe, un projet de valorisation des données ne pourrait voir le jour car le RGPD [Règlement général sur la protection des données] fournit un cadre juridique contraignant qui s'impose à tous les acteurs souhaitant opérer en Europe, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis et au Canada. »¹

En tant que projet de grande ampleur porté par un acteur privé américain de l'économie des données, Quayside² est l'exemple le plus récurrent de ce qui constituerait un « modèle américain » de la « *smart city* », fondé sur une ambition de monétiser des données personnelles collectées à grande échelle au sein des villes. À La Fabrique de la Cité, le RGPD est également régulièrement cité comme outil de contrôle de projets de « *smart city* », qui devraient s'envisager dans respect légal de la vie privée des habitants. Il est d'abord mentionné par des invités qui connaissent le droit, puis par des employés de La Fabrique qui acquièrent, en partie grâce à eux, des compétences juridiques.

1.3.2 Quand les données personnelles de la « ville intelligente » deviennent un enjeu démocratique

Rattaché à la direction des études, de l'innovation et de la prospective de la CNIL, le Laboratoire d'innovation numérique de la CNIL (LINC) se présente depuis 2015 comme un dispositif de « de réflexion, d'information et de partage sur les tendances émergentes d'usage du numérique et des données ; de conduite de projets d'expérimentation et de prototypage d'outils, de services ou de concepts autour des données. ». Il se propose également d'être un lieu de « création de liens avec les acteurs – entreprise, institutions, associations et membres

¹ « Les mouvements citoyens contribuent à politiser le débat sur la ville numérique », propos d'A. Courmont recueillis par C. Legros, 9 octobre 2020, *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2020/10/09/la-crise-du-coronavirus-accelere-la-recomposition-de-la-gouvernance-de-la-ville-numerique_6055500_4811534.html [consulté le 29/03/2021].

² Même si en pratique il a été marqué par des tensions juridiques compte tenu notamment (mais non exclusivement) de la différence de définition de ce qui constitue une donnée personnelle entre le droit américain et canadien.

de la société civile – qui participent à la "révolution numérique" »¹. L'équipe est actuellement composée de trois « chargés d'études prospectives », formés aux sciences humaines plutôt qu'aux *data sciences* (diplômés d'un IEP, d'un master de géographie, d'un doctorat en science politique).

Avant l'arrivée d'un spécialiste de la « *smart city* » à la rentrée 2019, le LINC commence à s'intéresser de près à la thématique des données personnelles en ville à partir de la publication, en octobre 2017, d'un « cahier innovation & prospective » intitulé « La plateforme d'une ville. Les données personnelles au cœur de la fabrique de la *smart city* ». Celles-ci y sont alors qualifiées d'« impensées de la *smart city* » au nom de six principales raisons, empruntées au géographe Rob Kitchin² : 1) les données collectées dans les villes sont de plus en plus nombreuses et précises (d'une granularité plus élevée), 2) elles nourrissent des modèles prédictifs susceptibles de supposer les appartenances politiques et religieuses des individus, 3) elles sont parfois insuffisamment anonymisées, 4) la multiplication des systèmes et des collecteurs de données rend le contrôle difficile, 5) les finalités des données collectées et/ou partagées est de moins en moins claire, 6) les mécanismes d'information et de consentement sont quasi absents. Au fil de la publication, trois principaux types d'enjeux, d'ordre démocratique, liés à la « *smart city* » sont identifiés : un risque de non-respect de la vie privée des individus, d'une réduction de l'intérêt général à un calcul d'optimisation algorithmique de la somme des intérêts particuliers, et un danger d'une surveillance accrue de la population. Et sans aller jusqu'à suggérer des pistes juridiques pour un meilleur encadrement des données, le cahier recommande notamment d'« améliorer et augmenter les capacités de contrôle ex-post », sans préciser s'il s'agit de revoir le périmètre d'action de la CNIL ou de reconnaître des compétences de contrôle à d'autres institutions. Il suggère également de renforcer l'accompagnement des collectivités par des professionnels spécialisés dans les bonnes pratiques de gouvernance des données.

À elle seule cette publication n'a bien sûr pas fondamentalement bouleversé la régulation de la collecte des données sur les territoires. Mais elle marque le début d'un intérêt

¹ « A propos de LINC », (en ligne) <https://linc.cnil.fr/fr/propos-de-linc> [consulté le 20/03/2021].

² KITCHIN, Rob, *Getting smarter about smart cities: Improving data privacy and data security*, Data Protection Unit, Department of the Taoiseach, Dublin, 2016.

spécifique d'un petit groupe d'acteurs institutionnels pour les questions urbaines. Il trouve par la suite un écho direct dans les espaces interstitiels de la « ville intelligente ». Les acteurs de la CNIL, et particulièrement du LINC, porteurs d'une légitimité institutionnelle, sont en effet régulièrement présents dans les pages du *Monde* « *Cities* » et, un peu moins, sur les scènes de La Fabrique pour rappeler, textes juridiques et exemples d'expérimentations concrètes à l'appui, les dangers sous-tendus par une collecte toujours plus massive des données dans l'espace urbain. Cette publication est un des signes du développement somme toute récent de réflexions qui prennent le contrepied des discours avant tout techniques, qui suggèrent que les données constituent une opportunité pour les villes, permettant à la fois des services aux habitants plus performants et un processus décisionnel simplifié et qui se soustrairait aux logiques partisans. Le registre des risques concurrence désormais celui des promesses et s'ancre progressivement dans des espaces qui participent à la construction de la question des données relatives à l'urbain comme problème méritant de figurer à l'agenda politique.

2. « La *smart city* est-elle autoritaire ? »

Le titre d'un événement organisé par La Fabrique de la Cité en septembre 2019¹ synthétise une question de plus en plus récurrente depuis le milieu des années 2010, au fil du développement de projets de « *safe city* » plus liés à des politiques de sécurité qu'à des politiques urbaines : la collecte de données en ville est-elle compatible avec le respect des libertés et de la vie privée des habitants ?

Dans cette section, je défendrai l'idée que l'entrée en urbanisme d'entreprises privées de la sécurité constitue un choc exogène pour les acteurs du champ urbain, qui précipite une tentative de politisation, particulièrement visible dans les espaces interstitiels, de la question des données. Notion largement mobilisée et discutée par la science politique², la politisation renvoie à la fois à l'entrée d'acteurs, d'activités et de pratiques dans la sphère politique et aux

¹ « Surveillance, sécurité, données... La *smart city* est-elle autoritaire ? », table-ronde le 10 septembre 2019, Paris.

² Yves Déloye et Florence Haegel relèvent ainsi que le terme fait l'objet de plus de 25 000 occurrences en français sur Google Scholar. Ce nombre impressionnant de mentions s'explique notamment par l'usage relativement polysémique de la notion, aux « milles et une manière de (se) politiser », écrivent les auteurs. DELOYE, Yves et HAEGEL, Florence, « Politisation », dans FILLEULE, Olivier, HAEGEL, Florence, HAMIDI, Camille et TIBERJ, Vincent (dir.) *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 321-346.

processus de transgression d'une frontière sociale¹. Je l'emploie ici pour rendre compte d'une intention de faire accéder un thème au débat public, à l'agenda d'abord systémique², afin d'orienter à terme l'agenda institutionnel, c'est-à-dire la façon dont les acteurs politiques, à l'échelle locale, nationale et européenne, se saisissent de la question des données en ville³. Cette stratégie pour attirer l'attention repose sur la définition de menaces, de sorte à qualifier en un objet politique des données qui jusqu'alors relevaient principalement d'une opportunité technique.

Dans un premier temps, je reviendrai sur l'entrée récente des acteurs de la sécurité dans le champ urbain, qui questionne la place qu'y occupent des enjeux de sécurité. La deuxième sous-section montrera qu'à renfort de blâmes à l'encontre d'expérimentations, rendues possibles par des outils technologiques développés par le secteur privé et parfois menées à une échelle nationale, des acteurs de l'urbain endossent un rôle d'entrepreneurs de menace⁴. Ils font des « données personnelles urbaines » le Cheval de Troie d'une surveillance de masse de la population incompatible avec les principes démocratiques.

2.1 Quand champs de la sécurité et urbain se rencontrent

Dès 1988, Roger Clarke parle de « *dataveillance* » pour rendre compte de l'augmentation quantitative et qualitative de la surveillance des individus grâce à l'exploitation de base de données⁵. Comme le rappelle Florent Castagnino lorsqu'il se propose,

¹ LAGROYE, Jacques, « Les processus de politisation », dans LAGROYE, Jacques (dir.), *La politisation, op. cit.* ; AÏT-AOUDIA, Myriam, BENNANI-CHRAÏBI, Mounia et CONTAMIN, Jean-Gabriel, « Contribution à une histoire sociale de la conception lagroyenne de la politisation », art. cit.

² Selon Roger Cobb et Charles Elder l'agenda systémique « englobe tous les enjeux et problèmes communément perçus par les membres de la communauté politique comme méritant l'attention publique », à la différence de la notion plus restrictive d'agenda institutionnel, qui renvoie aux problèmes qui font l'objet d'une prise en charge directe par les décideurs politiques. COBB, Roger W. et ELDER, Charles D., *Participation in American politics: The dynamics of agenda-building, op. cit.*, p. 14.

³ Il m'est impossible d'évaluer le degré d'attention publique et politique pour un problème qui, au moment où je fréquente mes terrains, est encore dans une phase de définition de sa causalité et de ses conséquences. Je m'en tiendrai ici à rendre compte de ce processus intellectuel de délimitation du problème, n'étant pas en mesure de traiter de sa réception.

⁴ BONELLI, Laurent, « Entrepreneurs de cause et construction sociale des menaces », dans BONNOT, Virginie, CAILLAUD, Sabine et DROZDA-SENKOWSKA, Ewa (dir.), *Menaces sociales et environnementales : repenser la société des risques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 43-55.

⁵ CLARKE, Roger, « Information technology and dataveillance », *Communications of the ACM*, vol. 31, n° 5, 1988, p. 498-512.

afin de cartographier les « *surveillance studies* », de faire un détour par l’historique de la surveillance, les technologies ne sont pas responsables à elles seules de la surveillance. Mais leur développement est généralement considéré comme la condition de son intensification dans les sociétés contemporaines¹. Elles sont également loin d’être récentes, les systèmes de vidéosurveillances étant déployés à grande échelle dans les villes dès la fin des années 1960 dans le cadre de politiques de lutte contre la criminalité². Depuis, cet outil est utilisé de façon croissante, grâce notamment à des promoteurs locaux³, afin de lutter contre la délinquance dans les villes européennes et d’Amérique du Nord. Son développement est également encouragé au niveau national. En France, le gouvernement ambitionnait par exemple, à la fin des années 2000, de tripler le nombre de caméras sur la voie publique d’ici 2011 et 80% du budget du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, créé en 2007, était dédié à cet objectif⁴. Le développement des technologies d’intelligence artificielle et de systèmes de traitement de grands ensembles de données renouvelle cependant les promesses des promoteurs de ces dispositifs. Désormais il serait possible de traiter de façon quasi instantanée, grâce à des algorithmes, les données collectées dans l’espace public. Le *big data* fournirait ainsi une aide précieuse aux forces de l’ordre, qui n’auraient « plus qu’à » se rendre là où l’algorithme leur dirait d’aller. À terme, elles agiraient avant même que le crime ne se produise grâce à des modèles prédictifs, par lesquels il ne s’agit plus seulement de répondre à la menace, mais de l’anticiper⁵.

Prenant le parti d’utiliser directement les données, collectées tant par capteurs que via les *smartphones*, les entreprises de la sécurité, dont une partie importante de leur croissance

¹ L’auteur identifie dans la littérature trois tendances qui caractérisent la surveillance contemporaine : un flou grandissant des frontières entre surveillants et surveillés ; une surveillance rendus visibles dans l’espace public, par exemple par la mise en place de caméras ; une soumission de tous les groupes sociaux, à compris des élites, à la surveillance. CASTAGNINO, Florent, « Critique des *surveillance studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et Société*, vol. 42, n° 1, 2018, p. 9-40.

² ROBB, Gary, « Police Use of CCTV Surveillance: Constitutional Implications and Proposed Regulations », *University of Michigan Journal of Law Reform*, vol. 13, n° 3, 1980, p. 571-602.

³ DOUILLET, Anne-Cécile, DUMOULIN, Laurence et GERMAIN, Séverine, « Un dispositif sociotechnique à la loupe : le développement de la vidéosurveillance dans trois villes françaises », *Quaderni*, n° 74, 2011, p. 105-120.

⁴ DOUILLET, Anne-Cécile, DUMOULIN, Laurence et GERMAIN, Séverine, « De l’efficacité à l’utilité de la vidéosurveillance », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 52, n° 2, 2010, p. 34-35.

⁵ GAUTRON, Virginie et MONNIAUX, David, « De la surveillance secrète à la prédiction des risques : les dérives du fichage dans le champ de la lutte contre le terrorisme », *Archives de politique criminelle*, vol. 38, n° 1, 2016, p. 123-135.

repose sur la vente de produits électroniques¹, développent de nouvelles offres à destination des villes. Celles-ci ont pour objectif d'accroître la sécurité en ciblant des groupes et des espaces « à risques »². Myrtille Picaud, dans une longue note de recherche publiée par la chaire « Ville et numérique » de Sciences Po Paris, fait état d'un marché français de la sécurité en mutation. De grandes entreprises françaises, préoccupées par la sécurité des villes depuis le début des années 2000³, développent au cours des années 2010 de nouvelles offres de dispositifs de sécurité numérique, en tirant parti des avancées technologiques, notamment dans l'objectif de faire face à la concurrence étrangère⁴. Ces offres ne reposent plus strictement sur la vente d'un produit mais proposent un accompagnement des collectivités dans son utilisation. L'auteure estime dans l'ensemble que les projets de « *safe cities* » qu'elles permettent forment un segment « sécuritaire » de la « ville intelligente ».

« À Nice, Marseille, Saint-Étienne ou encore Valenciennes, se développent en effet des projets de "*safe city*", pendant sécuritaire de la "*smart city*". L'un des objectifs de l'industrie de la sécurité française est de développer ces « villes sûres », qui désignent des dispositifs numériques destinés à lutter contre les dangers pesant sur l'espace urbain : vidéosurveillance "intelligente", où l'analyse d'image s'appuie sur des algorithmes de détection de mouvements de foule, de violences, d'intrusion ; des plateformes dites d'hypervision, liant analyse de divers fichiers municipaux et nationaux et *big data* en ligne afin de prévenir les crimes ; forces de l'ordre connectées ; etc. »⁵

Les dispositifs de sécurité numérique déployés dans les espaces publics ou accueillant du public se distinguent des dispositifs « classiques » de surveillance, par exemple de la vidéosurveillance, par la collecte de données plus nombreuses et par l'usage de nouvelles technologies pour leur traitement et leur modélisation. Le *big data* et l'intelligence artificielle sont ainsi les socles de ces nouvelles offres. Et si les entreprises du secteur de la sécurité (Safran, Thalès, Dassault systèmes, pour ne citer que les plus connus) sont centrales dans leur

¹ Se basant sur les chiffres de l'Observatoire de la filière industrielle de sécurité, Picaud (2021) rappelle que le marché de sécurité privée en France connaît, entre 2013 et 2016, une croissance supérieure à la moyenne nationale (5,6%) et atteint un chiffre d'affaires de 34 milliards d'euros, soit 1,5% du PIB, en 2016.

² LAKOFF, Andrew et KLINENBERG, Eric, « Of risk and pork: Urban security and the politics of objectivity », *Theory and Society*, vol. 39, 2010, p. 503-525.

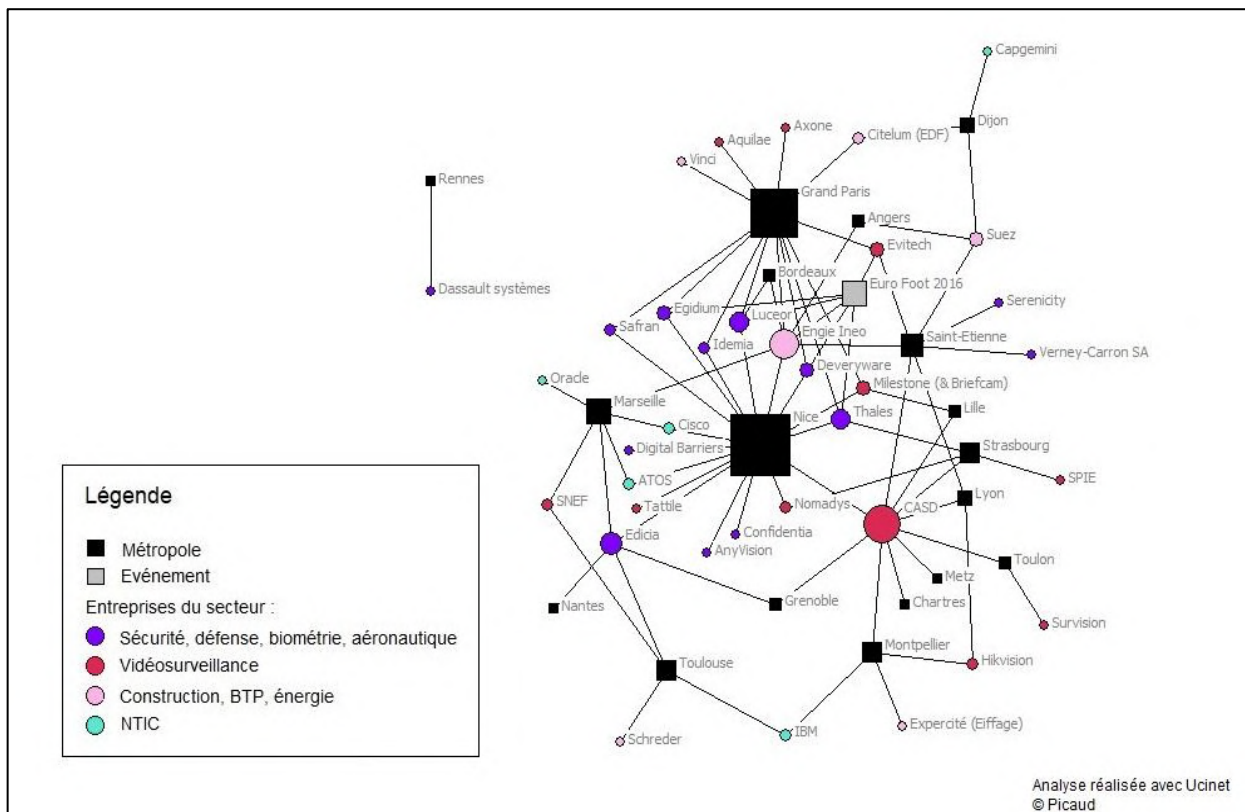
³ Ce premier succès des dispositifs de sécurité urbaine est à replacer dans le contexte de la montée d'un discours, porté par des consultants consacrés médiatiquement, sur l'« insécurité ». BONELLI, Laurent, « Quand les consultants se saisissent de la sécurité urbaine », *Savoir/Agir*, n° 9, n° 3, 2009, p. 17-28.

⁴ Elle montre notamment la récurrence de l'exemple de la concurrence chinoise dans les discours de représentants d'entreprises françaises, qui réclament à la fois une évolution du cadre légal, qui en l'état ne leur permet pas de commercialiser à grande échelle tout un ensemble de dispositifs, par exemple liés à la reconnaissance faciale. PICAUD, Myrtille, « Peur sur la ville. La sécurité numérique pour l'espace urbain en France », art. cit.

⁵ PICAUD, Myrtille, « Peur sur la ville. La sécurité numérique pour l'espace urbain en France », art. cit., p. 5.

développement, elles s’associent au concret régulièrement avec des entreprises des NTIC, de la construction et de l’énergie, et des organisations spécialisées dans la vidéosurveillance. Pour rendre compte des collaborations entre différents secteurs d’activité, Picaud propose une cartographie des acteurs engagés dans des projets de sécurité numérique urbaine¹. Elle précise que la faible densité des liens atteste d’un marché encore en construction.

Illustration 14 : Analyse de réseaux bipartis des entreprises et métropoles développant des projets de sécurité numérique pour l’espace urbain, selon le secteur d’activité principal des entreprises (réalisée par M. Picaud).



Parmi les projets de sécurité numérique les plus récurrents on trouve :

- Des dispositifs de reconnaissance faciale : ils visent à identifier des personnes à partir de données biométriques, c’est-à-dire des caractéristiques physiques d’une personne. Celles-ci constituent des données personnelles « sensibles », dont le recueil et le traitement sont interdits par le RGPD, sauf exceptions. Ces expérimentations vont rarement au bout de leur durée prévue en raison d’interdictions judiciaires. Déjà

¹ *Ibid.*, p. 17.

condamnée par la CNIL, une expérimentation à l'entrée d'un lycée marseillais, dans le cadre d'un projet mené à l'échelle régionale, a par exemple été annulée suite à une décision du tribunal administratif de Marseille, saisi par des associations. Elle estime que la signature d'un formulaire par les lycéens ou leurs représentants légaux ne constitue pas la preuve d'un consentement libre et éclairé qui autoriserait alors la collecte des données¹. La région a cependant annoncé à la suite de cette décision son intention de continuer à mener des projets de reconnaissance faciale.

- De la vidéosurveillance « intelligente » : Ses promoteurs estiment que le traitement algorithmique des images de la vidéosurveillance permet une plus grande et plus rapide capacité de traitement et une neutralité accrue en raison de la fin de l'analyse humaine des vidéos². Elle devrait ainsi rendre possible une meilleure gestion de l'espace grâce à la détection quasi immédiate des mouvements de foule, des comportements individuels suspects et plus largement de toute situation statistiquement inhabituelle.
- Des logiciels de politique prédictive : ils s'inscrivent dans une dynamique de rationalisation du travail policier, amorcée dans les années 1990, et sont le signe d'une bifurcation de l'idée que la technologie doit aider les forces de l'ordre à consolider leurs hypothèses vers celle qu'elle peut orienter l'action des agents en les répartissant sur le territoire en fonction des besoins du moment³. En utilisant les données des forces de police ces logiciels proposent, grâce à l'analyse statistique et cartographique, d'anticiper les délits et les crimes et donc de prévenir la délinquance. Le fait que ces dispositifs conduiraient, en raison de données passées désignant ces lieux comme nécessitant une surveillance renforcée, à accroître une surreprésentation des forces

¹ Décision n°1901249 du 27 février 2020 du tribunal administratif de Marseille.

² CASTAGNINO, Florent, « Rendre « intelligentes » les caméras : déplacement du travail des opérateurs de vidéosurveillance et redéfinition du soupçon », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po Paris*, n° 5, 2019.

³ Bilel Benbouzid, qui a travaillé sur des logiciels américains de prédiction, suggère qu'ils sont des « technologies morale de gouvernement » qui orientent l'action mais permettent aussi la régulation du travail de police. En cela ils doivent être envisagés au regard des évolutions managériale de l'institution, puisqu'ils sont le reflet d'une entreprise de rationalisation de celle-ci. BENBOUZID, Bilel, « Quand prédire, c'est gérer », *Réseaux*, vol. 211, n° 5, 2018, p. 221-256.

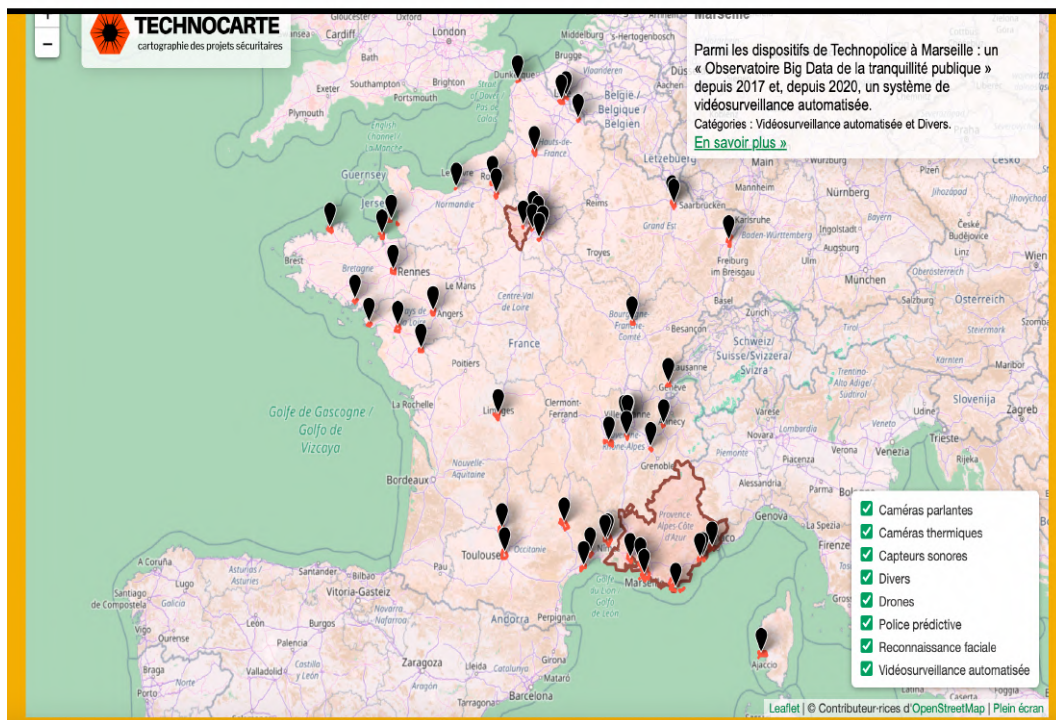
de l'ordre dans les certains quartiers constitue une des critiques les plus récurrentes¹. Par ailleurs, les opposants à ces dispositifs arguent, exemples de nombreux abandons de projets aux États-Unis à l'appui, qu'en plus de reproduire et d'aggraver des biais, notamment racistes, ces logiciels n'atteignent pas les promesses d'efficacité vantées².

Pour résumer, à mi-chemin entre le marché de la « *smart city* » et celui de la sécurité, le marché des dispositifs numériques pour la sécurité des villes se développe sous l'impulsion des acteurs de la sécurité tout en étant également alimenté par des technologies développées par les entreprises de l'économie numérique. Les nouvelles offres trouvent preneurs auprès de nombreuses collectivités : la plateforme du collectif Technopolice comptabilise en mars 2021 53 projets en France (dont deux régionaux). La cartographie produite regroupe notamment les projets de caméras parlantes, de caméras thermiques, de capteurs sonores, de drones, de police prédictive, de reconnaissance faciale et de vidéosurveillance automatisée.

¹ Le collectif Technopolice, qui réunit près de trente collectifs (associations, syndicats, médias) opposés au développement des dispositifs de sécurité numérique, suggère ainsi dans un billet de blog que « plus de données sur les quartiers en proie à la sur-policarisation conduit à prédire d'avantage d'acte de délinquance dans ces quartiers, et donc à plus de patrouilles, qui génèrent à leur tour plus de données, et ainsi de suite ». Martin, 23 juillet 2020, « La police prédictive arrive en France. Exigeons son interdiction ! », technopolice.fr, (en ligne) <https://technopolice.fr/blog/la-police-predictive-progresse-en-france-exigeons-son-interdiction> [consulté le 02/04/2021].

² *Ibid.*

Illustration 15 : Cartographie des « projets sécuritaires urbains » en France, produite par le collectif Technopolice (capture d'écran le 1er avril 2021).



Toujours dans le même papier, Picaud note que ce marché en forte croissance est très soutenu à l'échelle nationale et européenne. En France, l'Agence Nationale de la Recherche et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale cofinancent par exemple, à hauteur de 2,8 millions d'euros au total, six projets devant être menés par des consortiums regroupant au moins un organisme de recherche public et une entreprise, à la suite d'un appel « Flash » de mars 2019. Ce dernier ciblait cinq thématiques : alerte et information aux populations ; remontée d'alerte par la population ; gestion des mouvements de foules ; gestion et contrôle des itinéraires (dont voies olympiques) ; contrôle et surveillance de zones réservées. Lancé au nom du « développement de solutions technologiques innovantes pour répondre aux problématiques de sécurité des Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Paris en 2024, un enjeu majeur pour la France »¹, cet appel montre l'importance donnée par les pouvoirs publics à de grands événements. Ils constituent en effet une occasion de tester des technologies afin d'avancer sur un cadre légal qui en l'état ne permet pas la collecte de données personnelles, particulièrement celles qui sont considérées comme

¹ Appel à projets Flash sur la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (en ligne) <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/dernieres-semaines-avant-la-cloture-de-lappel-a-projets-flash-sur-la-securite-des-jeux-olympiques-e/> [consulté le 22/03/2021].

« sensibles », à des fins sécuritaires¹.

Pourtant, de même que la vidéosurveillance, entre les pannes et une qualité d'image parfois médiocre, est une technologie jugée imparfaite par ceux qui l'utilisent au quotidien², ces nouvelles technologies ont une fiabilité limitée. En 2016, le système de reconnaissance faciale déployé par la police londonienne dans le cadre d'une expérimentation affichait par exemple un taux d'erreur de 81%³. Et les erreurs des algorithmes sont généralement plus nombreuses pour les visages les moins représentés au cours de leur « entraînement ». Concrètement, Joy Buolamwini et Timnit Gebru montrent que le système de reconnaissance faciale le plus performant au moment de leur enquête se trompe dans 35% des cas lorsqu'il doit reconnaître une femme à la couleur de peau foncée contre 1% lorsqu'il est face à un homme blanc⁴. Ces discriminations sont, selon Sarah Myers West, Meredith Whittaker et Kate Crawford⁵, la reproduction directe de la sous-représentation des femmes et des personnes racisées dans le secteur de la technologie⁶.

Par ailleurs, alors que les entreprises privées qui proposent ces nouveaux dispositifs de surveillance vantent l'économie de moyens humains, en pratique ils produisent de nouveaux impératifs en plus de ne pas nécessairement faciliter le travail des forces de l'ordre. Elodie Lemaire s'est intéressée aux opérateurs de la vidéosurveillance « classique » (uniquement une collecte d'images, pas de traitement automatisé) et elle a montré que la mise en place de nouveaux équipements ne « profitait » pas tant aux forces agents de police, qui y voyaient notamment un moyen de contrôle de leurs propres pratiques. Cela produisait également des hiérarchies entre les forces de l'ordre et des vidéo-opérateurs chargés d'un nouveau « sale boulot »⁷. S'intéressant aussi à la vidéosurveillance, mais particulièrement à son tournant

¹ PICAUD, Myrtille, « Peur sur la ville. La sécurité numérique pour l'espace urbain en France », art. cit.

² LEMAIRE, Élodie, « Fantômes et limites technologiques de la vidéosurveillance », dans LEMAIRE, Élodie, *L'œil sécuritaire : mythes et réalités de la vidéosurveillance*, op. cit.

³ C. Jee, « London police's face recognition system gets it wrong 81% of the time », 4 juillet 2019, *MIT technology review*, (en ligne) <https://www.technologyreview.com/2019/07/04/134296/london-polices-face-recognition-system-gets-it-wrong-81-of-the-time/> [consulté le 01/04/2021].

⁴ BUOLAMWINI, Joy et GEBRU, Timnit, « Gender Shades », op. cit.

⁵ En plus d'être rattachées à l'AI Now Institute de l'Université de New York, comme West, Whittaker et Kate Crawford travaillent également respectivement pour les laboratoires de Google (Google Open Research) et de Microsoft (Microsoft Research).

⁶ WEST, Sara Myers, WHITTAKER, Meredith et CRAWFORD, Kate, *Discriminating Systems: Gender, Race and Power in AI*, New York, AI Now Institute.

⁷ LEMAIRE, Elodie, *L'œil sécuritaire*, op. cit.

« intelligent » grâce aux technologies d'intelligence artificielle, Castagnino a prolongé cette réflexion, à rebours des approches fonctionnalistes qui estiment qu'un dispositif fait ce pour quoi il a été mis en place, à partir du cas de la surveillance des gares et des trains en France¹. Il montre que cette intelligence artificielle ne permet pas de dépasser les limites de la vidéosurveillance : elle déplace le travail des opérateurs plutôt qu'il le supprime. Mises bout à bout, ces études d'un même dispositif ayant fait l'objet, en quelques années, d'évolutions technologiques, montrent que la collecte automatisée d'images, puis de données biométriques, a reporté ailleurs le travail humain qu'elle devait en théorie simplifier.

Ce rapprochement entre urbain et surveillance, à travers ces nouveaux dispositifs de traitement de données à des fins sécuritaires, ouvre de nouveaux terrains de recherche. Les questions de la sécurité dans les villes occupent déjà la sociologie politique, qui interroge la constitution de l'insécurité comme enjeu politique local², particulièrement visible dans le débat électoral³, ou encore les répercussions de l'inflation des discours sécuritaires sur la politique de la ville⁴. La thématique de la sécurité urbaine privilégie généralement une entrée par l'action publique. Parallèlement, les « *surveillance studies* » s'intéressent, quand elles n'envisagent pas la surveillance comme un phénomène global dans la lignée des travaux de Foucault, aux modalités d'une nouvelle activité du quotidien, dont les pratiques sont justifiées par des finalités de sécurité ou de sûreté économique⁵. Elles ne donnent cependant pas d'attention particulière au terrain urbain, qui constitue un lieu de la surveillance parmi d'autres. Tout en considérant les apports des travaux qui les ont précédés, les quelques auteurs qui commencent à creuser la question de la surveillance numérique dans les villes, qui devient alors un objet d'étude propre, privilégient pour le moment une approche par les acteurs qui offrent ou composent avec de nouvelles technologies spécifiquement dédiées aux collectivités. Il est cependant encore trop tôt pour proposer une véritable cartographie des

¹ CASTAGNINO, Florent, « Rendre « intelligentes » les caméras : déplacement du travail des opérateurs de vidéosurveillance et redéfinition du soupçon », art. cit.

² FREYERMUTH, Audrey, « L'offre municipale de sécurité : un effet émergent des luttes électorales. Une comparaison des configurations lyonnaise, niçoise, rennais et strasbourgeoise (1983-2001) », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 1, 2013, p. 89-116.

³ LE GOFF, Tanguy, « L'insécurité « saisie » par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 3, 2005, p. 415-444.

⁴ DONZELOT, Jacques et MONGIN, Olivier, « Introduction : Villes à plusieurs vitesses et économie d'archipel », *Esprit*, 2004, p. 7-13.

⁵ CASTAGNINO, Florent, « Critique des surveillances studies. Éléments pour une sociologie de la surveillance », art. cit.

recherches produites en France sur le sujet, ce programme en étant encore à ses tout débuts. Très peu d'articles évoquent ainsi les technologies et acteurs de la « *safe city* ». On peut tout au plus citer un papier d'Alice Ekman, publié à l'automne 2020, qui suggère une équivalence entre « *smart city* » et « *safe city* » et éclaire la stratégie de positionnement internationale de la Chine sur le marché des technologies urbaines¹. Jacques de Maillard évoque quant à lui très rapidement le rôle des nouvelles technologies dans la modernisation des mécanismes bureaucratiques de contrôle de la police². Les quasi seules publications qui prennent le sujet à bras le corps sont pour le moment les récents « *working papers* » déjà cités, tirés de la thèse de Castagnino (2019) et du travail post-doctoral de Picaud (2021). Ceux-là ont été publiés par la même chaire de recherche, dont un aspect du projet scientifique est de réunir les chercheurs qui travaillent sur les questions de ville « numérique »/« intelligente », dont la « *safe city* » en est considérée comme une branche.

En plus de commencer à intéresser quelques universitaires, dont les recherches sont notamment rendues possibles par des (co)financements publics fléchés et valorisés dans le cadre d'une chaire financée par des entreprises privées, la « *safe city* » prend une place croissante au croisement de débats sur les enjeux contemporains des villes et de ceux portant sur les possibles dangers des nouvelles technologies.

2.2. Clarifier des menaces

À partir de 2017, la question des dispositifs la surveillance et de contrôle des espaces urbains et de leurs habitants fait l'objet de quelques articles étiquetés dans la rubrique « *Cities* » du *Monde*, même si dans la grande majorité des cas ils ne sont pas rédigés par des journalistes officiellement rattachés à la séquence. Sur les 148 articles publiés par le journal à propos des dispositifs numériques de surveillance³ sur la période janvier 2017-mars 2021,

¹ EKMAN, Alice, « Les smart cities : ambitions chinoises à l'heure du COVID-19 », *Politique étrangère*, Automne, n° 3, 2020, p. 141-151.

² DE MAILLARD, Jacques, « Diffusion des logiques néo-managériales et organisations policières », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 1, 2020, p. 109-134.

³ J'ai fait une liste d'articles à partir des recherches « *safe city/cities* », « données surveillance ville/s », « données espace public », « sécurité technologie/s ville/s », « reconnaissance faciale », « police prédictive », en excluant ceux que j'estimais non pertinents (termes présents dans l'article mais sujet tout autre que les dispositifs de surveillance).

seuls 17 sont rédigés pas un journaliste « *Cities* », mais à une fréquence régulière sur la période (au moins quatre articles par an, hors 2021). 28 articles, principalement publiés dans les rubriques « Économie » et « Pixels », sont consacrés aux entreprises privées développant des technologies de surveillance, particulièrement de reconnaissance faciale. Parmi ceux-là, 20 concernent les GAFAM, 2 l'entreprise de sécurité Thales, le reste des startups. 35 articles, majoritairement publiés dans la rubrique « International », sont centrés sur les dispositifs de surveillance déployés en Chine, dont 8 sur le système de fichage de la population ouïgour grâce à des données biométriques et surtout des données personnelles transmises à l'État par les opérateurs téléphoniques et des applications mobiles. Les articles des journalistes « *Cities* » sont quant à eux concentrés sur les dispositifs de surveillance déployés par des collectivités (à Marseille ou Nice par exemple) ou synthétisent les enjeux soulevés par les entrées thématiques des autres rubriques afin de poser des questions d'ordre général sur l'encadrement des technologies et sur les enjeux de la collecte des données personnelles dans l'espace urbain.

Du côté de La Fabrique de la Cité, il faut attendre 2019 pour que la thématique soit travaillée en tant que telle, plutôt que mentionnée très succinctement au cours d'une publication.

Dans l'ensemble les deux groupes relayent la parole d'acteurs qui désignent les coupables d'un tournant sécuritaire de la « *smart city* », des entreprises privées de la sécurité et aussi du numérique, et pointent du doigt les « mauvaises pratiques » expérimentales qu'il convient alors d'empêcher par des outils juridiques. Plutôt qu'entrepreneurs de cause, ils se font ainsi entrepreneurs de menace¹, pour lesquels la « *safe city* » constitue une épreuve démocratique. Ils participent à la construction d'une nouvelle critique d'une « ville intelligente » en dérive.

La définition d'un problème de la collecte massive de données relatives l'urbain suppose une interprétation particulière du réel². Les acteurs étudiés, qui s'inscrivent dans des

¹ BONELLI, Laurent, « Entrepreneurs de cause et construction sociale des menaces », dans BONNOT, Virginie, CAILLAUD, Sabine et DROZDA-SENKOWSKA, Ewa (dir.), *Menaces sociales et environnementales : repenser la société des risques*, op. cit.

² Si les modalités de définition des problèmes publics et de leur mise à l'agenda constituent un point de débat dans la science politique, le postulat, défendu notamment par David Rochefort et Roger Cobb, selon lequel la définition des problèmes consiste dans un premier temps en une activité intellectuelle, est généralement admis.

logiques professionnelles différentes, n'ont pas de tactique commune qui sous-tendrait un objectif d'imposition d'une seule et même opinion à l'ensemble du champ urbain, particulièrement aux acteurs institutionnels de ce dernier. Pour autant, en gravitant dans les mêmes espaces, en usant d'expertises et de références semblables, ils participent à donner du poids à deux explications causales, qui cohabitent et témoignent de tâtonnements quant au cadrage du sujet plutôt qu'elles ne tiennent ensemble.

Une première piste consiste à faire endosser une responsabilité particulière à quelques entreprises : les atteintes à la vie privée des habitants découlent du développement de technologies de surveillance numérique des villes par des acteurs de la sécurité et du numérique¹. La cause se trouve dès lors moins du côté de la demande, donc des collectivités territoriales, que de celui de l'offre. Quelques articles du *Monde*, en majorité écrit par des journalistes ne faisant pas partie de « *Cities* », décrivent ainsi le possible déploiement de dispositifs de surveillance et de contrôle des populations, quand les discussions sur les scènes et dans les coulisses de La Fabrique de la Cité s'orientent parfois vers une surenchère du pire, sur fond d'éloge d'un anonymat en ville qui serait en danger. La présidente de La Fabrique utilise à plusieurs reprises, en quelques semaines, des variantes d'une formule quelque peu romanesque pour défendre le principe de non-collecte de données personnelles dans l'espace urbain.

« L'arbitrage entre sécurité et liberté n'est pas nouveau. Ce qui change, c'est que nous avons les moyens d'avoir un système de surveillance totale : la possibilité technique existe. L'exemple de la Chine est absolument flagrant. Or, la raison pour laquelle on vient habiter en ville, c'est précisément pour échapper à une sorte de destin socio-économique. C'est une réalité historique vérifiable encore aujourd'hui dans les exodes ruraux massifs d'autres pays. La ville est le lieu des opportunités. L'anonymat n'est pas seulement une question de principe. À travers la possibilité de l'imprévu, de la rencontre et du chaos que l'on appelle la ville, naissent les projets et de la créativité. »²

ROCHFORD, David A. et COBB, Roger W. (dir.), *The politics of problem definition: shaping the policy agenda*, Lawrence, University Press of Kansas, 1994.

¹ Même si les entreprises présentes de long terme sur le marché des villes investissent également massivement dans la « *smart* » et la « *safe city* » (PICAUD, Myrtille, « Peur sur la ville. La sécurité numérique pour l'espace urbain en France », art. cit.), elles sont très peu mentionnées.

² « Un effet d'accélération sur les données urbaines », entretien avec l'Union nationale des aménageurs, 4 novembre 2019, (en ligne) <https://unam-territoires.fr/un-effet-dacceleration-sur-les-donnees-urbaines-cecile-maisonneuve-fabrique-de-la-cite/> [consulté le 20/04/2021].

Copieusement mobilisé, l'exemple chinois est cependant souvent mal connu et révèle un manque de connaissances techniques de dispositifs aux possibilités souvent surinterprétées. Alors qu'il est considéré comme l'archétype d'une gestion centralisée des espaces et des flux urbains, comme une dystopie devenue réelle, les dispositifs qui reposent sur de nouvelles plateformes numériques agrègent surtout des données personnelles numérisées dont disposent déjà les administrations, dans l'objectif d'inciter les citoyens à mieux respecter la loi. Séverine Arsène montre ainsi que le système de crédit social, qui concerne les individus et les entreprises, est souvent interprété à tort comme un système de surveillance généralisée, alors qu'il relève moins du « système panoptique » que d'un « kaléidoscope de systèmes actionnant différents types de leviers, selon le type d'offenses et le type d'acteurs concernés »¹. Loin d'être un dispositif omniscient, qui reposerait sur de nouvelles données collectées dans l'espace public, notamment par des logiciels de reconnaissance faciale encore imparfaits, le crédit social est surtout un exemple de surinterprétation récurrente d'un système reposant en réalité sur des informations en grande partie détenues par les administrations et prônant, à renfort de récompenses et de blâmes, l'autorégulation morale².

Les mentions quasi incontournables, bien que souvent imprécises, voire fausses, de l'usage de dispositifs numériques à des fins de contrôle social par l'État chinois³, grâce à des données en partie collectées par le secteur privé, ne sont cependant parfois pas que des exemples de ce que la technologie pourrait permettre⁴. Elles s'inscrivent également dans une interprétation d'un problème des données en ville comme conséquence d'une compétition, à l'échelle internationale, entre des modèles de société.

La piste d'une « *safe city* » qui correspondrait à un modèle de société autoritaire, à envisager au regard d'une concurrence internationale pour une suprématie technologique et dans le contexte d'une pandémie de COVID-19 favorable à son imposition, est

¹ ARSENE, Séverine, « Le système de crédit social en Chine », *Réseaux*, vol. 225, n° 1, 2021, p.63.

² *Ibid.*

³ Pour sa première conférence de La Fabrique de la Cité sur les dangers de la « *smart city* » invite ainsi un ancien ambassadeur français en Chine, aux côtés d'une chercheuse en science politique et d'un chargé d'étude de la CNIL.

⁴ Même si ces mentions s'accompagnent souvent, mais pas systématiquement, d'un rappel que les technologies se déploient dans des cadres, notamment légaux, particuliers, et que certains usages sont prohibés par le RGPD. Il faut également rappeler qu'elles viennent compléter des dispositifs de contrôle préexistants et qu'ils sont d'une fiabilité limitée.

particulièrement poussée par le géographe Raphaël Languillon-Aussel, alors employé par La Fabrique de la Cité. Elle repose sur une lecture à mi-chemin entre réalisme, au sens de la théorie des relations internationales fondée sur l'hypothèse que les États sont à la recherche de la puissance¹, et géographie marxiste, dont j'ai mentionné dans le chapitre 4 qu'il en utilise des outils pour penser la ville comme espace du capitalisme. Dans un éditorial publié en ligne en juin 2020 il écrit ainsi :

« La transformation des régimes politiques d'aménagement et de coordination d'acteurs accompagne, en toile de fond, un basculement géopolitique à l'échelle du monde : celui d'un modèle urbain infrastructurel de régime libéral, formalisé aux États-Unis par les entreprises de la Silicon Valley, vers un modèle urbain sociétal de régime autoritaire formalisé par le gouvernement central chinois et ses champions nationaux. À l'échelle du monde, l'expansion de la *safe city* et le reflux de la *smart city* semblent ainsi traduire les dynamiques contraires de la Chine et des États-Unis dans la course à l'hégémonie technologique et économique dont l'un des champs privilégiés d'investissement se trouve être les villes (plus précisément les infrastructures pour le *smart*, les comportements pour le *safe*). »²

Lors d'un colloque de Cerisy organisé en ligne, en septembre 2020, La Fabrique de la Cité programme une table-ronde sur les dispositifs d'identification numérique puis, directement à la suite, une intervention sur l'« économie politique du déploiement urbain ». Cela qui suggère une tentative de concilier des lectures de la ville par ses technologies et par ses dynamiques capitalistes sur fond de concurrence entre États. Mais de ces quelques essais, par des évènements, des rencontres avec des experts et des publications courtes, pour clarifier les causes et les coupables d'un problème des données en ville, demeurent relativement isolés et ne conduisent pas à l'expression d'une position collective claire. La Fabrique revendique que la question « le recours à la reconnaissance numérique (vidéo, satellitaire, audio...) des individus et des objets est-il un progrès souhaitable ou une dérive autoritaire ? », posée lors du colloque de Cerisy, donne l'illusion « d'une alternative binaire manichéenne » alors que « les termes du débat sont bien plus complexes et subtils »³. Mais

¹ BATTISTELLA, Dario, CORNUT, Jérémie et BARANETS, Élie, « Le paradigme réaliste », dans BATTISTELLA, Dario, CORNUT, Jérémie et BARANETS, Élie, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 121-168.

² La Fabrique de la Cité, 12 juin 2020, « De la *smart* à la *safe city*, un basculement de (géo)politique imputable à la COVID-19 ? » (en ligne) <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/de-la-smart-a-la-safe-city-un-basculement-de-geopolitique-imputable-a-la-covid-19/> [consulté le 23/03/2021].

³ Présentation de l'atelier « *Espaces publics et dispositifs d'identification numériques* » organisé par La Fabrique de la Cité à Cerisy le 29 septembre 2020 (en ligne) <https://cerisy-colloques.fr/numerique2020/#Atelier-Fabrique-de-la-cite> [consulté le 23/04/2021].

elle ne détermine pas encore clairement quels sont ces derniers, à renfort d'un rapport par exemple, support classique des positions défendues par le *think tank*.

Cette problématisation est un exercice d'autant plus délicat qu'il y a peu d'experts, hors spécialistes/consultants de la sécurité défendant l'usage de nouveaux dispositifs auprès des collectivités, qui investissent le sujet. En dehors de la CNIL, qui dispose d'une expertise juridique et dont les membres (y compris du LINC) sont régulièrement interrogés par *Le Monde* et La Fabrique, et de quelques chercheurs qui ont des travaux en cours, la question des dangers des technologies de surveillance et de contrôle est principalement saisie par des acteurs associatifs porteurs d'une forte critique sociale. Mais les intermédiaires, particulièrement le *think tank*, tendent habituellement à les contourner. La Fabrique de la Cité fait tout de même une fois appel à un activiste de l'association de défense des libertés La Quadrature du net, par ailleurs chercheur en sciences sociales, tout en encadrant sa critique, de sorte qu'elle vise particulièrement les entreprises de la sécurité et du numérique. Mais ayant arrêté mon enquête de terrain au début du développement de cet intérêt pour les dispositifs de surveillance, je ne dispose pas de matériel empirique de première main sur cette nouvelle critique en train de se faire. Je ne peux que constater qu'elle occupe des publications et des événements, sans pouvoir en dire plus sur ce qui se passe en coulisses, par exemple sur les ressorts d'une éventuelle recherche de nouvelles expertises. Je peux tout de même formuler l'hypothèse, invérifiée à l'heure actuelle, que les connaissances interpersonnelles de certains membres du *think tank* dans le champ juridique, particulièrement dans l'espace européen de la défense de la vie privée, constituent une ressource précieuse pour le collectif.

En alternant exemples de nouvelles technologies, de possibles dérives de surveillance et de contrôle généralisé de la population, donc le spectre d'une société autoritaire, *Le Monde*, y compris « *Cities* » mais pas que, et La Fabrique de la Cité participent à présenter la collecte des données personnelles en ville comme un risque individuel pour les habitants et un risque collectif démocratique. Si l'origine de la menace n'est pas totalement claire, l'usage pernicieux, par des acteurs privés et publics, de la technologie, est présenté, cas de « mauvaises pratiques » à l'appui mais sans recourir à l'expertise de spécialistes de ces technologies, comme un horizon probable face auquel il est nécessaire de résister. Mais de la même manière que la prospective technologique du secteur privé décrit des pratiques à partir de discours alimentés à des fins commerciales par des acteurs du conseil et de la stratégie

plutôt qu'issus du champ scientifique¹, cette forme de contre-proposition du futur, énoncée par des acteurs aux positions reconnues dans le champ urbain, repose sur des anticipations prospectives plus proches d'œuvres de la science-fiction. Ces dernières sont immanquablement mentionnées lors d'évènements, à défaut de l'être dans les productions écrites, que des preuves scientifiques.

Conclusion – L'émergence d'une nouvelle critique de la « *smart city* »

Le registre des dangers de la collecte des données prend une place croissante dans les espaces où, quelques années plus tôt, leurs potentialités intriguaient, voire enthousiasmaient. Un terrain complémentaire serait nécessaire pour mettre à jour des échanges, quasi inexistantes au moment de l'enquête, entre les enquêtés et de nouveaux experts se proposant de clarifier les risques de solutions techniques qualifiées en enjeux politiques. Car si imaginer la « ville de demain », dont la « *smart city* » constitue plusieurs scénarii possibles, est une des raisons d'être des espaces étudiés, qui se sont constitués leur vivier d'experts, les données restent jusque très récemment un relatif impensé. L'enquête ne permet actuellement pas de donner une image très précise des profils de ceux avec qui les acteurs intermédiaires travaillent la question des données. Mais s'intéresser aux quelques prises de parole publiques et aux publications, qui tentent quasi immanquablement d'esquisser ce qu'il pourrait arriver, souvent à renfort d'imaginaires fictifs, invite à réactiver la question du prophétisme, dans un contexte où de grandes entreprises de la sécurité et du numérique investissent des dossiers très techniques au niveau local.

Pour le moment, les scènes et les publications que j'ai étudiées sont surtout les relais d'opinions individuelles exprimant des insatisfactions par rapport aux pratiques de ces entreprises privées, qui ne sont pas que des prestataires de services mais conseillent également des collectivités. Les participants/auteurs formulent des hypothèses alarmantes sur ce que deviendraient les villes en cas de laisser-faire législatif. Ces discours défendent moins une vision souhaitable du futur qu'ils n'alertent sur ce que la ville ne *devrait pas* être. Ils participent à construire une nouvelle critique d'une « *smart city* » conçue par des entreprises privées, sur fond de politiques sécuritaires dont elles tireraient directement des

¹ BULLICH, Vincent, « Big Data : stratégies industrielles et économie de la promesse », dans PILATI, Antonio (dir.), *La comunicazione multipla. Media, piattaforme digitali, Over the Top, Big Data, op. cit.*

bénéfices financiers. Leur réception dans l'espace social, particulièrement dans l'espace institutionnel, nécessite cependant plus de recul temporel. Il aurait par exemple été impossible à Pierre Pénét, qui travaille sur les prophètes de la finance, d'aller beaucoup plus loin que mettre en lumière des « contenus prophétiques » s'il n'avait pas observé une période longue, marquée par une rupture en 2008. Suivre les experts de la finance avant la crise financière aurait conduit à montrer l'inégalité des positions entre des prévisionnistes reconnus institutionnellement et des prophètes de la crise marginalisés. Mais c'est parce qu'il porte un regard rétrospectif sur le monde de l'expertise financière que l'auteur peut notamment montrer les conditions de félicité de l'« eschatologie prophétique » et plus largement le mouvement d'institutionnalisation et de reconnaissance symbolique d'acteurs jusqu'alors dominés¹. Retracer le cheminement des discours sur les menaces que constituent les données dans l'espace social serait donc un travail à engager dans les prochaines années.

Qu'on la regarde avec du recul temporel ou au moment où elle est en train de prendre corps, cette critique doit dans tous les cas être replacée dans le contexte plus large d'une compétition entre acteurs économiques de l'urbain pour la conversation ou l'acquisition de positions stables dans le champ urbain et dans celui de la politique locale. En d'autres termes, ils doivent être envisagés comme marqueurs de concurrences autour de la définition des rôles et des responsabilités dans l'action publique urbaine.

¹ PENET, Pierre, « Les prophètes de la finance. Contester et refaire l'époque », *Tracés*, n° 36, 2019, p. 59-79.

CHAPITRE 6

Face aux acteurs de l'économie numérique, réaffirmer des barrières à l'entrée du champ urbain et des espaces politiques locaux

« - (...) Vous savez ce qu'est une ville libérée ?

- C'est une ville volée à ses habitants ! s'enhardit une vieille dame qui s'est mise en bordure du groupe, sans savoir si elle allait rester ou pas. Elle reste.
- Une ville dite "libérée" est une ville soustraite à la gestion publique et intégralement détenue et gérée par une entreprise privée. Son maire est nommé par les actionnaires, à la majorité simple des parts. En août 2030, la ville de vos parents, qui s'appelait Orange, a donc été rachetée par la multinationale du même nom, pour un prix dérisoire. »

— Alain Damasio, *Les furtifs* (2019)

« T'as lu *Les furtifs* ? C'est sorti y'a quelques mois, c'est vraiment à lire. Ça fait peur et en même temps c'est assez génial parce que finalement ça te décrit un truc qui est en train de se passer, ou enfin en tout cas qui se passera bientôt si tu mets pas des limites aux Google et compagnie. »¹

« *Question du public : Bonjour, A., de VINCI Énergies, ma question porte sur les visions dystopiques, comme celles qu'Alain Damasio décrit dans Les furtifs. En quelques mots des villes rachetées par des entreprises privées et ensuite ces villes vont faire payer des droits d'accès à des rues en fonction d'un niveau d'abonnement. Qu'est-ce qu'on a aujourd'hui comme garde-fou pour ne pas aller vers ce genre de modèles dystopiques ?* Intervenant 1² - [...] On voit des compagnies qui arrivent de plus en plus avec des idées comme ça. Toyota vient d'annoncer une ville numérique au pied du mont Fuji. Microsoft une ville numérique en Arizona. Alors je pense qu'on doit effectivement porter attention à ce mouvement du secteur privé qui trouve que c'est une initiative alléchante d'avoir des villes numériques, des villes qui auraient des PDG plutôt qu'un maire. Et ça existe déjà.

Intervenant 2³ - Aujourd'hui il n'y a pas de protection contre un scénario dystopique. Je pense qu'aujourd'hui nous n'avons pas la gouvernance qui nous protège contre des alternatives binaires entre un fascisme doux techno solutionniste et je dirais l'auto-organisation par des bandes d'illuminés écologistes et libertaires. Aujourd'hui il n'y a pas de moyen terme entre ces deux alternatives et je pense qu'il est urgent que le politique se saisissent de cette question de la technologie parce qu'il faut créer un jeu à trois entre l'État, les communs et le marché. »⁴

¹ Extrait de carnet d'enquête, une conversation avec un journaliste en marge d'un évènement « *Cities* », juin 2019.

² Cadre de La Fabrique de la Cité.

³ Cadre de l'ARCEP.

⁴ « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », table-ronde organisée par La Fabrique de la Cité le 30 janvier 2020, Paris.

Depuis les années 1980, plusieurs secteurs d'activité sont entrés successivement sur le marché urbain. Pendant la décennie 1980, les acteurs financiers y investissent massivement¹, le bâti étant, dans l'économie capitaliste post-fordiste, un « placement de choix pour les investisseurs »². Ils participent largement, par la financiarisation de l'immobilier, aux dynamiques de gentrification dans les villes du Nord³. C'est logiquement à partir de ces années que commencent à s'affirmer des approches géographiques d'inspiration marxiste qui insistent notamment sur l'augmentation des inégalités sociales au sein de l'espace urbain, induites pas le rôle croissant joué par des acteurs de la finance dans l'investissement en infrastructures urbaines publiques et privées⁴.

Au cours des années 1990, les grands acteurs de l'énergie, qui ont déjà investi depuis les années 1970 le domaine à forte croissance des énergies renouvelables, tendent, dans la lignée de « discours localistes de la transition énergétique »⁵, à devenir co-producteurs des politiques urbaines. En Europe, la prise de conscience de la pertinence de l'échelle de l'aire urbaine dans la gestion énergétique doit particulièrement à la mise à l'agenda de la question de l'énergie dans les pays nordiques⁶. Prenant part au développement de nouveaux modes de production et de distribution de l'énergie, les acteurs du secteur participent depuis activement à la rénovation et à la gestion des réseaux urbains, par exemple des réseaux de chaleur⁷.

Dans le milieu des années 2000, de grands acteurs des NTIC mettent massivement en place des stratégies de diversification, visant avant tout à trouver des sources alternatives de croissance en période de récession⁸. Ils développent ainsi, à destination des villes, des offres marchandes basées sur de nouvelles technologies et sur l'usage des données. C'est sous

¹ LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, LEPRETRE, Nicolas et GRANIER, Benoit, « La stratégie de la "smart city" au Japon », art. cit.

² BOULAY, Guilhem, « Du financement de la ville à sa financiarisation : capitaux, régulation et espace urbain », *L'Information géographique*, vol. 83, n° 2, 2019, p. 24.

³ LEBRETON, Alexis et MOUGEL, Grégory, « La gentrification comme articulation entre forme urbaine et globalisation : approche comparative Londres/Berlin », *Espaces et sociétés*, vol. 132-133, n° 1, 2008, p. 57-73.

⁴ HARVEY, David., *The Urbanization of capital: studies in the history and theory of capitalist urbanization*, Baltimore, Johns Hopkins University Presses, 1985 ; HARVEY, David, « From Managerialism to Entrepreneurialism », art. cit.

⁵ EVRARD, Aurélien et PASQUIER, Romain, « Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 4, 2018, p. 69.

⁶ ROUDIL, Nadine, « Introduction », *Géographie, économie, société*, vol. 20, n° 2, 2017, p. 157-171.

⁷ COLOMBERT, Morgane et DIAB, Youssef, « Évolution du rôle des acteurs des réseaux de chaleur dans la conception urbaine », *Géographie, économie, société*, vol. 20, n° 2, 2017, p. 197-220.

⁸ PAROUTIS, Sotirios, BENNETT, Mark et HERACLEOUS, Loizos, « A strategic view on smart city technology », art. cit.

l'impulsion de ces grandes entreprises que le terme de « *smart city* » commence à se généraliser.

Les années 2010 marquent l'arrivée des derniers entrants : des entreprises de la sécurité, des plateformes numériques¹ et des acteurs des données qui opèrent, dans la même logique que les entreprises de NTIC quelques années auparavant, une diversification de leurs activités. Au-delà des enjeux de la surveillance et du contrôle des habitants posés par l'usage des nouveaux dispositifs numériques qu'ils proposent aux collectivités, se pose les questions des transformations de la ville comme espace productif et de la compétition entre modèles de capitalisme urbain². Les juristes Ellen Goodman et Julia Powles estiment, en s'appuyant sur l'exemple de l'implication de Sidewalk Labs dans le projet torontois Quayside, que pour les grands acteurs de la technologie la ville, particulièrement la « *smart city* », représente une opportunité de « capter la valeur des flux de données – en monétisant directement des informations comportementales ou en utilisant ces informations pour concevoir ou acquérir des services »³. Ils participent ainsi à l'avènement d'une « ville-plateforme qui décompose radicalement les systèmes, espaces et services en groupes de transactions optimisées selon une logique de marché »⁴. En d'autres termes, ces nouveaux entrants accompagneraient un tournant des villes vers une économie numérique, basée sur l'exploitation de nouvelles données permettant le développer de nouveaux services commerciaux et potentiellement publics.

¹ Les modèles économiques de celles-ci sont basés sur la captation et la centralisation de flux d'informations grâce à des architectures algorithmiques, autrement dit sur un rôle d'intermédiaire entre l'offre et la demande. COURMONT, Antoine et Deborah GALIMBERTI, « Économie numérique » dans HAY, Colin, SMITH, Andy (dir.), *Dictionnaire d'économie politique*, op. cit.

² Cette compétition entre modèle est ancienne. Dominique Lorrain estime, en partant du cas des services publics en réseaux, que trois modèles européens, nés à la fin du XIX^e siècle, coexistent toujours en compétition au début des années 2000 : le public local fort, ou modèle allemand (les collectivités disposent d'une forte autonomie, elles mettent à disposition des services urbains dans le respect de la réglementation de l'État) ; l'optimum fonctionnel, ou modèle anglais (les autorités responsables des services urbains varient selon les secteurs, dont certains sont marqués par une libéralisation permettant au consommateur de choisir son fournisseur de service) ; le politique et délégation, ou modèle français (l'État est beaucoup plus présent que dans les autres modèles : il décide et les collectivités organisent). LORRAIN, Dominique, « Capitalismes urbains », dans *L'année de la régulation*, éd. Association recherche et régulation, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 195-239.

Pour un travail plus récent sur l'avènement d'un capitalisme de plateforme, symbolisé par des entreprises aux modèles économiques n'ayant plus rien à voir avec ceux des entreprises de services urbains du XX^e siècle, voir par exemple : KENNEY, Martin et ZYSMAN, John, « The Rise of the Platform Economy », *Issues in science and technology*, vol. 32, 2016, p. 61-69.

³ GOODMAN, Ellen P. et POWLES, Julia, « Urbanism Under Google: Lessons from Sidewalk Toronto », *Fordham Law Review*, vol. 88, n° 2, 2019, p. 447 (traduction de l'auteure).

⁴ *Ibid.*, p. 484.

Pour les acteurs qui défendent l'illégitimité de ces nouveaux entrants à imaginer, construire et gérer la « ville de demain », dont fait notamment partie La Fabrique de la Cité, l'argument économique est relativement peu mobilisé en tant que tel. Mais une nouvelle forme de privatisation des villes, au profit d'entreprises du numérique, constituerait le socle de la réalisation d'ambitions supposément politiques de ces nouveaux acteurs, dont l'objectif serait à terme de se substituer en partie aux pouvoirs publics dans l'administration des territoires. En plus d'être interprétée comme un danger pour l'anonymat et les libertés des habitants, leur entrée en urbanisme est envisagée comme une menace pour la configuration des relations entre les différents acteurs du champ urbain. La « *smart city* » constitue un horizon probable des villes mais celle que ces entreprises se proposent de participer à construire serait, selon leurs opposants, dommageable, y compris et surtout pour les habitants. Affirmer cette opposition à un modèle de « ville intelligente » est cependant un exercice délicat. Il s'agit en effet d'afficher un intérêt collectif, parfois un peu factice, pour de nouvelles technologies associées à la modernité et défendu par quelques experts très médiatiques, mais de rejeter en même temps l'horizon d'une privatisation accrue des villes, sans pour autant aller jusqu'à remettre en cause le bien-fondé du partenariat public-privé.

Ce chapitre part du constat que l'arrivée de ces acteurs du numérique dans le champ urbain et dans l'entourage de décideurs politiques rencontre des oppositions sur les terrains de la thèse. Il s'articule ainsi autour d'une interrogation : alors qu'une expertise au poids conséquent dans le champ urbain annonce d'inévitables impacts du développement de nouveaux outils technologiques et numériques dans l'espace urbain, comment se fait-il que les acteurs économiques les plus proches de ces enjeux s'y trouvent relativement marginalisés ? Je continue de prendre pour focale des espaces de réflexion et de circulation d'idées largement investis par des acteurs économiques « historiques » de la ville. Cependant, je m'appuierais surtout sur le cas de La Fabrique de la Cité. L'organisation est en effet plus proche du pôle économique de la « ville de demain » que « *Cities* », dont les journalistes, pris au jeu de leur champ originare plutôt qu'à celui de l'urbain, ne se sentent pas directement concernés par la perte du monopole d'accès à l'acteur public par les acteurs privés les plus anciens. En me focalisant principalement, mais pas exclusivement, sur un des deux terrains de la thèse, je défendrai l'idée que ceux qui animent ces espaces de réflexion tendent moins à

assurer, au fil de compromis, la convergence des visions et intérêts d'une diversité de catégories d'acteurs qu'à participer à la pérennité d'une configuration politico-économique préexistante. Ils participent donc d'une part à ancrer l'argument que la rencontre du public et du privé¹ est nécessaire à la réalisation de projets urbains, d'autre part à affirmer des distinctions au sein de ce privé. Je mettrai donc à jour un double mouvement de rejet, depuis des interstices du champ urbain, du monopole de l'État dans la réalisation de l'intérêt général et de construction de frontières symboliques autour du privé susceptible de prendre à sa charge cet intérêt général. La « ville intelligente » rend ainsi visibles des luttes, idéologiques plutôt que techniques, autour des limites et des modalités d'une démonopolisation de l'État.

Dans les deux premières sections, je montrerai que la définition de quelques conditions impératives pour une bonne gouvernance urbaine se fait en opposition aux pratiques et aux intentions prêtées aux grandes entreprises de l'économie numérique. Le principe de libre concurrence sur le marché urbain est par exemple opposé aux stratégies d'entrepreneuriat institutionnel des firmes des données, c'est-à-dire de tentative d'influence normative², dont l'un des objectifs serait la protection de positions monopolistiques. Dans une dernière section, je suggérerai que la « ville intelligente » constitue finalement, pour des acteurs à la périphérie du champ politique, un point d'accroche pour défendre non pas des intérêts économiques précis, d'un secteur ou d'une entreprise particulière, mais la structure et les conditions d'accès du champ urbain. À défaut d'être complètement autonome, celui-ci constitue un entre-soi qu'il s'agit de continuer à bien baliser. La « *smart city* » rend donc visible la question du droit d'accès à des espaces directement liés au pouvoir local.

1. Définir les conditions d'une « bonne gouvernance » urbaine

La question de la gouvernance des villes, notamment des grandes métropoles³, est largement investie par la sociologie urbaine et de l'action publique, que cela soit sous l'angle

¹ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère Publique, Intérêts Privés*, op. cit.

² DIMAGGIO, Paul, « Interest and agency in institutional theory », *Research on Institutional Patterns: Environment and Culture*, 1988 ; BEN SLIMANE, Karim, « Agir sur l'environnement », *Revue française de gestion*, vol. 194, n° 4, 2009, p. 65-82.

³ LE GALES, Patrick et LORRAIN, Dominique, « Gouverner les très grandes métropoles ? », art. cit.

de leur ingouvernementabilité ou avec une entrée par les méthodes d'administration des territoires, par exemple par les « bonnes pratiques »¹. Parmi les thèmes devenus les plus récurrents dans la littérature on trouve ceux de la démocratie de proximité et des démarches participatives, dont l'un des objectifs est l'amélioration de la gestion urbaine². Au-delà de quelques articles repris ou publiés par « *Cities* » mettant en avant des projets portés par des habitants et, plus rarement, de démarches participatives³, et d'un groupe de travail à huis clos de La Fabrique de la Cité sur le sujet « grands projets et démocratie », la question des contours d'une bonne gouvernance urbaine occupe peu de place en tant que telle dans les espaces étudiés. Mais, à mesure des mentions des potentiels dangers d'une « *smart city* » imaginée par de nouveaux acteurs privés, les enquêtés des deux groupes esquissent quelques principes qui seraient les socles d'une bonne gouvernance urbaine, qui assureraient la réalisation de l'intérêt général.

Les trois sous-sections présenteront les trois principales conditions d'une bonne gouvernance telle qu'elle est conçue dans les espaces animés par *Le Monde* « *Cities* » et par La Fabrique de la Cité : mettre l'intérêt général au centre des projets urbains ; mener des collaborations public/privé *via* des partenariats publics-privés permettant de contourner en partie les contraintes budgétaires des collectivités ; s'assurer du respect du principe de libre concurrence par les acteurs privés.

1.1 S'associer entre acteurs soucieux de l'intérêt général

Le contenu de l'intérêt général n'est pas clairement défini, y compris dans le droit, ce qui en fait un concept mouvant au gré des intérêts de ceux qui le mobilisent⁴. Malgré ce flou du signifié, il est régulièrement invoqué dans des publications, des événements, mais également au cours des entretiens semi-directifs avec les enquêtés du *Monde* « *Cities* », de La

¹ DEVISME, Laurent, DUMONT, Marc et ROY, Élise, « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, vol. 131, n° 4, 2007, p. 15-31.

² BACQUE, Marie-Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris, Découverte, 2005.

³ Entre novembre 2015 et octobre 2019, une quinzaine d'articles tagués « *Cities* », dont 5 publiés par des journalistes de la séquence, mentionnent la place des citoyens dans des projets ou plus largement dans les instances de gouvernance urbaine.

⁴ LASCOURMES, Pierre et LE BOURHIS, Jean-Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 37-66 ; GERVAIS, Julie, « Quand l'association professionnelle du corps des Ponts et Chaussées conjugue l'intérêt général au privé », dans ENGELS, Xavier, HELY, Matthieu, PEYRIN, Aurélie et TROUVE, Hélène (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale.*, op. cit.

Fabrique de la Cité et les experts avec lesquels ils entretiennent des proximités. L'omniprésence du vocable de l'intérêt général dans les espaces intermédiaires du champ urbain, constitués en arènes publiques privatisées, permet de revendiquer la défense des habitants, tout en allant parfois à l'encontre d'un « tournant participatif »¹.

1.1.1 Définir l'intérêt général par l'exclusion

Lorsqu'il s'agit de commenter l'entrée des acteurs de l'économie numérique sur le marché des villes, l'intérêt général est utilisé pour marquer une incompatibilité entre les intérêts de ces entreprises et la réalisation, au niveau territorial, de l'intérêt général. Alors que, suivant parfois des raisonnements frôlant des approches naturalistes « qui considèrent que les toutes les interactions auraient par nature un contenu spécifique et non fluctuant »², les projets urbains devraient être menés par des acteurs (collectivités et partenaires privés) guidés par une conception similaire du « bien commun », ces entreprises seraient incapables de démontrer le souci d'autre chose que leur rentabilité économique. Les trois extraits ci-dessous regroupent deux articles, dont une interview par une journaliste « *Cities* », et une tribune d'un expert reprenant le contenu de son intervention dans un séminaire organisé par La Fabrique de la Cité en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg. Ils sont publiés entre novembre 2016 et octobre 2020 et sont autant d'exemples d'assignation d'une identité d'action à ces entreprises, dont les auteurs n'envisagent pas les conditions précises de leurs interactions avec des acteurs publics.

« De nouveaux équilibres se mettent en place où les géants numériques contournent les acteurs publics, dépossédés de leur capacité à organiser le marché des services urbains, au risque de perdre de vue l'intérêt général au profit des intérêts particuliers. »³

« Par définition, une entreprise a intérêt à pousser certaines technologies, non pas pour apporter une solution à un problème mais parce qu'elle a ses propres intérêts, parce que cela lui rapporte ou élargit son marché. Il y avait la crainte, dans l'opinion, que les

¹ MAZEAUD, Alice, NONJON, Magali et PARIZET, Raphaëlle, « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 5-35.

² LASCOURMES, Pierre et LE BOURHIS, Jean-Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », art. cit, p. 43.

³ C. Legros, 13 octobre 2017, « Les libertés individuelles, oubliées de la smart city », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2017/10/13/les-libertes-individuelles-oubliees-de-la-smart-city_5200742_4811534.html [consulté le 29/04/2021].

solutions ne soient pas nécessairement adaptées aux besoins des habitants. »¹

« Ici Waze est l'occasion d'interroger l'intérêt général et la gouvernance dans le contexte d'un numérique urbain devenu omniprésent, et de chercher des issues. Où sont alors la maîtrise d'usage, le service public, l'intérêt général, le bien commun ? »²

Ces prises de position pourraient donner l'impression d'une conception de l'intérêt général comme un monopole de l'État qu'il s'agirait de défendre. En réalité, les acteurs cités, comme la totalité des enquêtés avec lesquels j'ai abordé la question des conditions de participation des acteurs privés à des espaces de réflexion ou à des projets urbains, estiment que cet intérêt général n'est dans l'absolu pas incompatible avec la réalisation des intérêts économiques du secteur privé, au contraire. Ils s'inscrivent tout à fait dans la lignée d'un « nouveau sens commun réformateur », selon lequel l'intérêt général comporte une dimension économique et nécessite l'implication d'experts et de dirigeants issus du secteur privé dans un dialogue direct avec les agents de l'État³. Deux journalistes ayant été impliqués dans « *Cities* » insistent ainsi sur ce que peuvent apporter des acteurs privés à des espaces de discussion. Ils reviennent sur l'importance de valoriser, en leur donnant une place à la tribune ou en récompensant leurs pratiques par les prix, leur implication dans des projets « qui vont dans le sens de l'intérêt de tous ».

« Le tout, c'est de vérifier qu'ils aient quelque chose à dire. Mais moi je suis pas contre le... Ce qu'on fait, c'est un peu l'équivalent du public/privé. Je suis pas contre les relations avec les entreprises mais c'est vrai que c'est pas... C'est... Je pense qu'ils ont du chemin à faire aussi eux, pour respecter l'indépendance éditoriale. Si nous journalistes, on a du chemin à faire, eux ils ont du chemin à faire aussi pour avoir une attitude... Je pense que les modes de partenariats sont pas encore bien établis, quoi. Mais dans l'absolu le privé je suis pas contre, du moment qu'ils ont un truc concret à apporter pour le collectif. »⁴

« [la « *smart city* »] c'est une thématique extrêmement moderne et en plus y'a toute cette thématique démocratique qu'on voit bien apparaître d'ailleurs en France en ce moment. La démocratie est née dans les villes et une des idées c'était de voir justement

¹ C. Legros, 30 novembre 2020, « La ville numérique a besoin d'une gouvernance publique des données qui implique la population », Interview de Teresa Scassa, *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/10/13/la-ville-numerique-a-besoin-d-une-gouvernance-publique-des-donnees-qui-implique-la-population_6055891_3234.html [consulté le 29/04/2021].

² B. Marzloff, B. De Fos, 21 novembre 2016, « DataCités : inventer l'intérêt général de la smart city », *La Gazette des communes*, (en ligne) <https://www.lagazettedescommunes.com/469440/datacites-inventer-linteret-general-de-la-smart-city/> [consulté le 29/04/2021].

³ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés*, op. cit.

⁴ Entretien, journaliste au *Monde* « *Cities* », le 6 février 2019.

comment cette démocratie pouvait... Enfin comment les citoyens, les urbains, les habitants des villes, puis un peu les entreprises, pouvaient être parties prenantes d'une réflexion sur la transformation de choses qui touchent à la ville quotidienne, la qualité de vie, l'environnement, la mobilité, créer des coopérations. Voilà et c'était une façon aussi de récompenser des initiatives d'acteurs publics ou privés, qui font des trucs intéressants aussi. [...] En fait [les prix] c'était vachement bien parce qu'on découvrait des tonnes de sujets avec des gens qui se bougent, qui font des trucs, c'est hyper politique en fait. De façon hyper créative y'en a qui créent des choses qui vont dans le sens de l'intérêt de tous, de tous les urbains. Donc avec les prix on avait plein d'histoires nouvelles de gens, d'entreprises, qu'on pouvait mettre en valeur. »¹

Avant l'accroissement de mobilités individuelles entre espaces institutionnels publics et monde de l'entreprise², le Conseil d'État entérine l'idée, dès le début des années 1970, que l'intérêt général peut être atteint par le biais de la réalisation d'intérêts privés³. Ce principe est ensuite rapidement acté par l'entrée de nouvelles doctrines juridico-économiques dans les institutions nationales et européennes. Il est activement défendu par La Fabrique de la Cité, notamment dans une publication, sortie en décembre 2020. Ce « guide pour l'action », qui prend la forme d'un « abécédaire des grands projets et de la démocratie », repose principalement sur les apports du groupe de travail « grands projets et démocratie » et synthétise une position qui a été construite au fil de quelques mois. Au moment de mon observation participante, le bien-fondé de la collaboration public-privé est admis, mais l'équipe manque d'outils théoriques et empiriques pour défendre la certitude qu'intérêts économiques privés et intérêt général vont de pair. Un an après, à renfort d'exemples de grands projets, de citation de chercheurs et autres experts, l'auteure de ce rapport de plus de 150 pages porte la thèse que l'entreprise est un acteur essentiel pour faire émerger un intérêt général, dont l'État est dépositaire sans pour autant être capable de le formuler seul.

« Car comment répondre à la transition démographique et à la métropolisation, comment relever les défis de la transition numérique et de la lutte contre le changement climatique sans concevoir et construire, pour les générations futures, de nouvelles infrastructures, de nouveaux projets d'aménagement ? [...] En renouvelant également notre approche de l'intérêt général : si la puissance publique en demeure, à juste titre, le dépositaire exclusif, elle ne peut plus, pour autant, le construire seule. Les intérêts des citoyens et des collectivités locales doivent être pleinement pris en compte,

¹ Entretien, ancien journaliste au *Monde* « *Cities* », le 13 février 2019.

² Les transfuges entre espaces politico-administratifs et cabinets de droit des affaires se développent par exemple dans les années 1990. FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « Un pantouflage néolibéral », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés*, op. cit.

³ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère Publique, Intérêts Privés*, op. cit., p. 130-131.

et la contribution qu'apportent à l'intérêt général les entreprises, dont la responsabilité sociétale et environnementale est désormais consacrée en droit français par la notion de raison d'être, doit être reconnue. »¹

L'entrée « entreprise » de l'abécédaire, sous-titrée « comment l'entreprise peut-elle répondre à la crise du consensus ? », insiste clairement sur une nécessité de s'extraire d'une opposition jugée regrettable entre intérêt général et entreprise :

« L'entreprise, ennemie de l'intérêt général ? En France, où les grandes entreprises suscitent la défiance d'une importante proportion de citoyens, la proposition a pu sembler communément admise par le passé. Elle est pourtant erronée : si elle n'en est pas dépositaire, l'entreprise contribue indéniablement à la réalisation de l'intérêt général par de multiples façons, lorsqu'elle produit des biens et services nécessaires à la vie des individus ainsi qu'au développement des territoires, lorsqu'elle recrute et forme, lorsqu'elle s'acquitte de ses impôts, lorsqu'elle produit du lien social... La recherche de la croissance économique et de la maximisation des profits distribués à ses actionnaires, mission fondamentale de l'entreprise (voir plus bas, Raison d'être), et la réalisation de l'intérêt général ne furent ainsi jamais antagoniques. »²

Cependant, et c'est sur cette distinction que se fonde en partie l'exclusion des entreprises du numérique comme possible partie prenante d'une bonne gouvernance urbaine, l'entreprise doit répondre à certaines conditions, notamment de connaissance fine du territoire auquel elle propose ses produits ou services, pour prouver qu'elle n'agit pas strictement au nom de son intérêt particulier :

« Mais la responsabilité de l'entreprise, corps social autonome agissant au service de l'intérêt général, doit largement dépasser le seul domaine environnemental : l'entreprise doit aussi assumer une responsabilité territoriale, car elle est, par ses choix d'implantation, sa politique immobilière et, parfois par ses activités mêmes, un acteur clé de l'aménagement des villes et territoires. Elle doit, à cet égard, s'attacher à acquérir une connaissance approfondie des spécificités des territoires dans lesquels s'inscrivent ses activités. »³

Cette inégale capacité à envisager l'hétérogénéité des territoires et par extension la nécessité d'adapter ses offres commerciales en fonction de ceux-là est illustrée dans une entrée sur le projet torontois Quayside :

« Que retenir du projet Quayside ? En premier lieu, l'importance, pour l'entreprise porteuse de projet, de communiquer de façon claire et transparente sur la nature du

¹ M. Baléo, décembre 2020, « Grands projets et démocratie : un guide pour l'action », La Fabrique de la Cité, p. 7.

² *Ibid.*, p. 41.

³ *Ibid.*, p. 41.

projet envisagé, mais aussi la nécessité de prendre en considération, dans la conception comme dans la mise en œuvre du projet, les spécificités historiques, culturelles et sociales du territoire dans lequel il se déploie. »¹

L'entrée en politique des aménageurs urbains reposait sur l'affirmation d'une distinction entre intérêts particuliers des habitants, incarnés notamment par le mouvement « NIMBY », et intérêt général dont ils seraient capables d'aider à la réalisation². Mais la séparation opérée dans les espaces animés par La Fabrique de la Cité et, de façon cependant moins claire, par « *Cities* », se déplace entre ce supposé intérêt général et celui qui est prêté aux grandes entreprises de l'économie numérique, particulièrement de l'économie des données.

Sans qu'il soit fait mention du terme d'intérêt général, l'incompatibilité entre la réalisation des objectifs sous-tendus par les modèles économiques des « géants de la technologie » (la monétisation des données personnelles) et la garantie du respect de « l'expression de la volonté du citoyen »³ est annoncée avant la parution du rapport cité ci-dessus. Quelques mois après l'« expédition urbaine », la *think tank* organisait une table-ronde dont l'objectif était de porter un regard ouvertement critique, à partir de l'exemple torontois, sur l'arrivée de ces nouveaux acteurs dans le champ urbain. Une intervenante, avocate dans un grand cabinet privé ayant précédemment travaillé au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, y estime que le possible usage marchand des données personnelles, dans le cadre de projets de « *smart cities* », est un sujet politique.

« Les Torontois sont extrêmement préoccupés de ce que Sidewalk Labs veut faire avec leurs données personnelles. Pourquoi sont-ils si préoccupés ? Premièrement parce que, comme le disait bien [l'auteure d'un rapport], ils font une association Sidewalk Labs/Google [...] et donc on s'attend à ce que les murs entre eux soient un peu poreux

¹ *Ibid.*, p. 105.

² JOBERT, Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », art. cit.

³ La question de la volonté des citoyens est régulièrement invoquée pour condamner l'action des entreprises du numérique, mais celle-ci n'est pas considérée comme équivalente à l'intérêt général, qui dépasse les habitants, dont on entend dire dans divers événements qu'ils doivent être au cœur des projets urbains sans cependant que soient interrogées sérieusement les conditions de leur participation. Cette participation est parfois même envisagée comme allant à l'encontre de l'intérêt général tel que défini par la puissance publique, avec le concours du secteur privé. Le rapport cité ci-dessus mentionne par exemple le cas d'un grand projet autoroutier : « L'étude du cas du Contournement ouest de Strasbourg illustre en premier lieu la tension, à l'œuvre dans un nombre croissant de grands projets, entre procédures démocratiques et démocratie politique. Cette tension se manifeste par le fait qu'une entreprise concessionnaire peut mener à bien un projet reconnu par la puissance publique comme étant d'intérêt général en se pliant à l'intégralité des procédures et obligations applicables, et voir néanmoins le sujet de l'opportunité du projet soulevé à nouveau à chaque étape franchie. En ce sens, le projet offre l'illustration de l'échec du système d'instruction des procédures et des mécanismes de démocratie participative mis en place par l'État. » (p. 20-21).

et que forcément Google.... Google son modèle d'affaires c'est l'accumulation des données pour les monétiser. C'est clair. Donc, c'est comme ça que le spectre de l'invasion de la vie privée se posait. Ensuite, il faut que je, je dois le dire, même si c'est un peu critique, je dois dire que SL [Sidewalk Labs] n'a peut-être pas compris le caractère culturel de l'attachement des Canadiens à la vie privée. [...] Les Canadiens sont comme les Européens là-dessus, c'est un droit fondamental, c'est le vaisseau de réalisation de toutes les libertés fondamentales. »¹

Le « secteur privé » mis en cause dans le cadre de la « *smart city* » stigmatise exclusivement de nouveaux entrants, accusés de ne pas respecter les principes qui garantissent les droits et le bien-être des habitants. Défendre l'intérêt général comme socle des projets urbains, en le définissant par l'exclusion (l'intérêt général n'est pas le monopole de l'État, n'est pas la somme des intérêts particuliers, n'est pas atteignable sans une connaissance fine du territoire), relève d'une double ambition : réaffirmer le caractère opérant d'une notion contestée par des mouvements citoyens² ; ancrer théoriquement des rapports de domination symbolique entre acteurs urbains. La bonne gouvernance est au service de quelque chose qui, à défaut d'être clairement déterminé, transfigure les intérêts particuliers. Et elle peut donc, sinon doit, exclure les acteurs qui ne démontreraient pas l'intériorisation du principe selon lequel la substance des projets urbains est l'intérêt général.

1.1.2 Dans des arènes publiques privatisées, contourner les impératifs participatifs

Bien que le « tournant participatif » renvoie à un ensemble de pratiques et de dispositifs hétérogènes, les travaux sur la circulation de l'ingénierie participative montrent que la participation des citoyens à l'action publique devient une « bonne pratique » quasi incontournable à défaut d'être imposée³. Si elles ne sont ni nouvelles, ni partagées entre les aires géographiques, les pratiques participatives répondent à un impératif de processus décisionnel concerté dépassant les seules obligations légales. Cette exigence, les acteurs du

¹ « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », table-ronde le 30 janvier 2020, Paris.

² Ces contestations, qui vont de pair avec l'essor d'une injonction à la participation, nécessitent que les représentants de la puissance publique et de leurs partenaires développement « une légitimité de type procédural et rhétorique », qu'ils acceptent que « l'invocation du principe transcendant de l'intérêt général a perdu son efficacité ». Voir : GERVAIS, Julie, *L'impératif managérial : désirs privés et devoirs publics d'un grand corps d'État*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 245.

³ Voir notamment les contributions réunies par Alice Mazeaud, Magali Nonjon et Raphaëlle Parizet dans le dossier thématiques « Un tournant participatif mondial ? » de *Participations* (n°14).

Monde « *Cities* », de La Fabrique de la Cité, mais également du « lab » de thecamp¹ ne la nient pas. Au contraire, en plus de réaffirmer cette nécessité pour les acteurs d'un projet urbain d'agir dans l'intérêt général, ils rappellent régulièrement la nécessité d'y impliquer les habitants. Surtout lorsqu'il s'agit de leur éviter l'imposition d'une « *smart city* » correspondant à une ville technologique « dont personne ne veut », « qui ne correspond pas aux attentes [des habitants] »².

En entretien, et surtout lorsqu'ils animent des tables-rondes ou conduisent des interviews lors des évènements de « *Cities* », les journalistes insistent sur l'importance de prendre en compte les besoins et la volonté des citoyens, qui doivent être bénéficiaires des projets urbains. Pour appuyer leurs propos, ils mobilisent régulièrement des exemples étrangers, ceux de la « tradition de la participation » à Barcelone ou alors de la « culture de l'engagement citoyen » à Montréal. Ils manifestent par ailleurs un attachement à la catégorie « participation citoyenne » des prix. Pour s'assurer de la qualité des projets proposés dans celle-ci, ils ont notamment sollicité une nouvelle membre du comité de sélection au nom de sa connaissance des tiers lieux d'innovation, particulièrement d'innovation sociale, à travers le monde. Au sein du comité elle se sent en position de « porter la voix des tiers-lieux » et des définitions de la « *smart city* » fondées sur la participation des habitants :

« Je suis assez critique de cette idée de la *smart city* telle qu'on la conçoit dans les grands forums sur la question. Je pense, je pense certainement que c'est aussi pour ça qu'on m'a choisi dans le comité de sélection... Certainement pour, parce que j'ai un point de vue un peu... Un peu circulaire parce que je vois des initiatives partout dans le monde, mais peut-être un petit peu... Des *outsiders* des institutions et du bien-penser de la *smart city* entre guillemets, qui puisse suggérer aussi d'autres idées, d'autres définitions de qu'est-ce que c'est demain la ville qu'on a envie de créer. Peut-être qu'on n'a pas envie de créer une ville intelligente après tout, plutôt créer une ville humaine, collaborative, résiliente, qui reposerait sur l'intelligence citoyenne et qui respecterait l'opinion de ses habitants [...]. Et, du coup, j'ai choisi des initiatives que je pense assez originales et surprenantes. Soit dans leur modèle soit dans ce qu'elles, soit dans ce qu'elles représentent. Par exemple, j'ai choisi une initiative d'"artivisme", donc de l'activisme artistique [...] »³

¹ Dans le chapitre 2 je citais par exemple un chef de projet qui regrettait le manque de moyens pour permettre une réelle implication citoyenne dans le projet « Aix smart places ».

² Carnet d'enquête, un journaliste sur la scène d'un évènement « *Cities* », novembre 2017.

³ Entretien, membre du comité de sélection des prix « *Cities* », le 29 mai 2019.

Ces projets œuvrant à renforcer la participation des citoyens à la décision urbaine, soient-ils portés par des acteurs associatifs, économiques, ou par des collectivités, ne comptent cependant « que » pour un sixième des prix décernés. Ils prennent autant de place que ceux qui s'intéressent à l'habitat, à l'énergie, ou encore à la mobilité. Au-delà de ces prix, dont les initiatives font l'objet d'articles dans le journal en ligne, et de mentions publiques consensuelles sur le fait que l'avis des habitants compte, la question de la participation, particulièrement des modalités de celle-ci, prend peu de place au *Monde*.

Sous couvert du même enthousiasme public pour la participation des citoyens aux projets urbains, qui constituerait une des barrières à l'imposition d'une vision technologique de la ville, La Fabrique de la Cité anime un espace d'entre-soi au sein duquel la démocratie représentative demeure le système politique de référence, par lequel est assuré la réalisation de l'intérêt général plutôt que des intérêts particuliers. À propos de Quayside, une experte, dont les propos seront réutilisés par la suite par le *think tank*, rappelle ainsi lors d'une table-ronde de La Fabrique de la Cité :

« [...] laissez-moi vous dire que si SL [Sidewalk Labs] n'avait pas été confronté à ses barrières ils auraient eu beaucoup plus d'activité et le projet serait déjà bien en marche. Quelles sont ces barrières ? Premièrement, engagement du citoyen. Deuxièmement, des régimes juridiques qui sont clairs sur la protection des données personnelles. Et troisièmement des mécanismes démocratiques qui permettent l'expression de la volonté du citoyen. S'il y a une leçon qu'on a clairement tirée du projet Quayside, c'est ceci : la ville numérique ne peut se réaliser sans acceptabilité sociale, il ne peut y avoir acceptabilité sociale sans protection de la vie privée. Donc, voilà, la barrière c'est la démocratie et c'est la barrière qu'il faut opposer aux géants technologiques. »¹

Mais si on regarde en détail les publications et ce qui se dit dans des réunions et groupes de travail qui ne sont pas ouverts à tous, il apparaît que ce discours qui semble aller dans le sens de plus de démocratie de proximité est assez minoritaire. Dès lors qu'on s'éloigne des questions de « ville intelligente » et de projets dans lesquels sont impliqués de nouveaux acteurs privés, le mot d'ordre est plutôt à la défense d'un modèle représentatif au nom d'un échec ressenti des mécanismes de démocratie participative. Dans le cadre d'un groupe de travail, un ancien haut fonctionnaire n'a par exemple pas hésité à estimer, ce qui n'a pas fait l'unanimité, que « le vote trop récurrent affaiblit la démocratie » ou encore que « réfléchir à la démocratie directe, représentative, franchement ce n'est pas le sujet. » Une élue municipale

¹ « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain, », table-ronde le 30 janvier 2020, Paris.

insiste quant à elle, exemple d'une contestation citoyenne de projet routier à l'appui, qu'« être anti tout c'est une manière hyper confortable de ne pas changer soi-même » et que, telle qu'elle est menée en France, la participation n'est pas constructive et mène à des impasses, en raison notamment de l'individualisme des habitants. Tous les participants ne sont pas aussi critiques, l'un d'eux suggérant par exemple une nécessité pour l'État d'encourager en amont des projets l'expression des besoins des citoyens. Dans l'ensemble on entend toutefois peu d'engouement pour le principe même de la participation citoyenne. Dans la lignée des discussions engagées à huis clos et en s'appuyant sur des entretiens avec d'autres experts, l'abécédaire portant sur l'association grands projets/démocratie montre dans l'entrée « démocratie participative », avec moins de force critique cependant que ce qui a été entendu, les limites des processus légaux de concertation. Ceux-là ne permettraient pas de dépasser les critiques de certains projets, mobiliseraient peu d'habitants, et parfois relayeraient l'expression, de façon « radicale », d'intérêts particuliers au détriment du général.

« Bien orchestrés et mis en œuvre, les mécanismes de démocratie participative peuvent tout à la fois enrichir et améliorer les projets, accroître leur acceptabilité en renforçant la légitimité des décisions prises par les élus, ouvrir la voie à une meilleure compréhension des attentes des citoyens et, inversement, permettre à ces derniers de saisir les motivations de la décision politique et les contraintes nombreuses et complexes qui s'appliquent à elle. Pour autant, il apparaît clairement que la mise en œuvre de ces mécanismes ne suffit pas à résorber la contestation que suscitent certains grands projets, contestation qui ne cesse par ailleurs de se radicaliser. Dans le même temps, certaines instances de démocratie participative souffrent d'une désaffection manifeste. Cet essoufflement des dispositifs de démocratie participative, que certains n'hésitent pas à qualifier d'inefficaces, provient de certains défauts dans sa mise en œuvre, désormais bien identifiés et auquel il est donc possible de remédier. »¹

Loin d'être un plaidoyer sans concession pour la démocratie représentative, la publication laisse également, entre des exemples mettant en avant des collectifs citoyens dans des postures de résistances, qui constituent des forces d'opposition avec lesquelles il faut composer, un espace de parole à des acteurs qui contestent les « grands projets inutiles », tels que l'écologiste José Bové. Les grands absents, tant des débats que des écrits, sont en tout cas ceux qui ne sont ni des acteurs politico-administratifs, ni des représentants du secteur privé, ni des citoyens réunis en groupes d'opposition à un projet en particulier. Les Comités d'intérêt

¹ M. Baléo, décembre 2020, « Grands projets et démocratie : un guide pour l'action », La Fabrique de la Cité, p. 33-34.

de quartier, qui pourtant peuvent endosser un rôle d'intermédiaire sur un territoire, en demandant biens et services pour le compte des habitants, et disposer d'un accès au personnel politique¹, ne sont par exemple jamais mentionnés.

La mise en scène d'un souci de la participation citoyenne, et derrière celle-là le réel intérêt de certains enquêtés pour le sujet, ne saurait dans tous les cas faire oublier qu'un groupe restreint d'individus, choisis dans des réseaux d'interconnaissance, travaillent à penser des problèmes publics et des solutions politiques en dehors de l'État mais en le reconnaissant toujours comme dépositaire de l'intérêt général. N'en déplairait à certains citoyens et surtout à certaines entreprises privées. Et si « crise » de l'État il y a², la réponse se trouve moins dans la remise en cause des schémas de gouvernance et dans le basculement vers une démocratie de proximité que dans la consécration de « bons » partenaires. Ceux-là sont, d'une part, aptes à réaliser matériellement des projets d'intérêt général et, d'autre part, capables de participer à mettre à jour, en dehors des procédures de concertation existantes, les besoins et les inquiétudes des habitants. C'est en effet un des points qui ressort des discussions observées : la participation est une question d'expertise, à laquelle des entreprises privées peuvent former leur personnel, de sorte à proposer des alternatives à des concertations qui, dans leurs formes actuelles, mènent à l'impasse. Cela nécessiterait cependant une évolution des cadres légaux.

1.2 Recourir aux partenariats publics-privés pour financer les projets urbains

Incarnation du dépassement d'une infranchissable frontière entre public et privé³, les PPP constituent un ensemble disparate de contrats d'une grande technicité, souvent défendus mais pas toujours entièrement compris par ses partisans au sein et en dehors de l'État. Tout en souscrivant aux registres de justification produits dans et diffusés depuis des colloques, clubs et autres réseaux, notamment à l'idée que ces formes contractuelles permettent la production d'infrastructures malgré les contraintes budgétaires des collectivités territoriales⁴,

¹ MATTINA, Cesare, « L'intermédiation politique des présidents de comités d'intérêt de quartier : le territoire de la notabilité », dans MATTINA, Cesare, *Marseille, entre ville et ports*, Paris, La Découverte, 2004, p. 82-96.

² JOUVE, Bernard, « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, n° 2, 2005, p. 317-337.

³ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère Publique, Intérêts Privés, op. cit.*

⁴ Pierre France et Antoine Vauchez notent à propos des espaces qui, sous prétexte de la modernisation de l'État, défendent l'usage des PPP (par exemple l'Autorité des marchés financiers et ses « entretiens annuels », les colloques organisés par la chaire « Régulation » de Sciences po Paris, ou encore et le Club des PPP) : « Dans les

ils en ignorent souvent les subtilités.

Extraits de carnet d'enquête 8 : « Les PPP c'est pas glamour mais faut qu'on sache en parler »
– Quand La Fabrique de la Cité défend une modalité de financement des infrastructures publiques, entre juillet et octobre 2019.

1) Juillet 2019 : Défendre les PPP au nom de VINCI Autoroutes

A. doit accompagner [un membre du comité exécutif de VINCI] à l'Assemblée nationale pour « défendre le modèle de la concession » - quelque chose à voir avec le fait qu'il « ne sait pas en parler », rend apparemment inaudible toute conversation sur le sujet car il s'attarde dans des considérations strictement juridiques. Alors que le PPP « doit être abordé en mêlant aspects juridiques, sociaux, économiques ». Un problème cependant : A. reconnaît ne pas être au point sur la thématique, comme le reste de l'équipe d'ailleurs. Ce qui doit apparemment cesser : « C'est pas glamour mais faut qu'on sache en parler ». En attendant, elle suggère de prendre rendez-vous avec [un cadre de VINCI Autoroutes] « pour parler des PPP et de leurs subtilités ».

[...]

A. et B. sont allés à l'Assemblée avec [un membre du comité exécutif de VINCI] pour rencontrer [un député, membre de la commission des finances]. Apparemment il connaissait « très bien le sujet d'un point de vue politique » mais mal « le *business model* des concessions autoroutières ». Il a donc demandé à revoir la Fabrique à la rentrée pour pouvoir en discuter. Il faudra donc potasser encore un peu le sujet (aka. probablement faire une note de synthèse). [...] Il me semble tout de même assez improbable qu'un spécialiste des finances publiques, qui est dans diverses commissions et autres conseils, qui a en prime travaillé sur la question du financement des transports, soit mal informé sur la concession. Pour sa défense, en dehors des cadres de VINCI Autoroutes et de VINCI Concessions, personne ici n'a l'air d'y comprendre grand-chose, en tout cas au-delà des grands principes. Mais tout le monde semble tout de même convaincu qu'on ne peut rien faire sans avoir recours aux PPP.

2) Août 2019 : « Trouver le bon angle » d'une note de synthèse

J'avais bon espoir d'échapper à cette note de synthèse [à destination de la présidente, qui animera à Toronto une table-ronde sur les infrastructures de transport]. Mais après l'avoir bien entamée C. jette l'éponge car ne parvient pas « trouver le bon angle » et elle me demande de la reprendre. Je suis moyennement à l'aise avec l'exercice. Sans être

stands des rencontres annuelles du Club, on met à l'honneur les bonnes pratiques dans divers sous-secteurs (transports locaux, énergie et déchets, infrastructures routières, équipements sportifs et culturels, etc.), on pointe les succès (trophées des PPP), et on se tient au courant des évolutions techniques du droit comme des nouvelles frontières du marché (les PPP en Afrique). *Mais ces espaces servent aussi de lieux de réassurance et de remobilisation par la diffusion de nouveaux registres de justification. Ainsi, en 2013, on soutient que "la raréfaction de l'argent public rend plus que jamais nécessaire la coopération du secteur public avec le secteur privé". On rappelle également que "le savoir-faire public-privé français peut constituer un de nos meilleurs atouts à l'exportation".* Même si, concession à l'air du temps, on admet "un nécessaire regard critique et constructif sur l'ensemble des outils de la commande publique", et on envisage "une évolution législative de l'outil [des PPP], nécessaire afin de le rendre plus attractif". » *Ibid.*, p. 118 (mis en italique par l'auteure).

fondamentalement opposée au principe des PPP, il me semble que c'est un modèle de financement qui fait l'objet de nombreuses critiques. Mais j'ai bien compris que l'objectif de la note est moins de questionner le bien fondé et les limites de ce modèle que de donner des éléments pour désamorcer les critiques qui pourraient lui être opposés.

[...]

J'ai intitulé une des trois parties de la note « défis et limites des PPP ». J'ai tout de même rédigé cette partie de sorte à suggérer que malgré des risques, qui nécessitent une évaluation en permanence, le modèle reste intéressant de par son efficacité économique. J'y cite notamment un extrait d'article à l'approche mi économique mi managériale qui me semblait résumer assez bien la position que La Fabrique essaye de défendre (certes les PPP ne sont pas parfaits, mais ils restent probablement le moins mauvais des modèles de financement) : « [...] les réserves à l'endroit des PPP sont pour une grande part dues à la complexité qui les caractérise mais aussi à la confusion qui est souvent faite avec la privatisation, associée souvent à une remise en question du service public et à un désengagement de l'État par rapport à ses missions et à ses modes traditionnels d'intervention. Les accepter sans critique, c'est faire preuve de myopie, les refuser d'emblée, c'est faire preuve d'étroitesse d'esprit. »¹

3) Septembre 2019 : les PPP dans l'expédition urbaine de Toronto

Il m'a fallu un moment avant de parvenir à m'intéresser à la session sur les infrastructures de mobilité. C'est une table-ronde qui s'annonce assez technique, qui demande notamment des prérequis sur les diverses modalités de financement possibles des infrastructures publiques, ce qui a supposé que je me renseigne un peu le sujet – ou plus honnêtement que C. me pousse à le faire en me donnant la note de synthèse PPP. Heureusement je comprends maintenant les grandes lignes du sujet et je parviens à suivre les réunions de préparations de la table-ronde avec les *speakers*. Cette semaine on [avec l'organisatrice de l'expédition et la modératrice de la table-ronde] a appelé les trois intervenants, ce qui a donné lieu à deux conversations assez stimulantes et une troisième un peu laconique. Une chose a été (sans grande surprise) flagrante : on part du principe que les acteurs publics et privés doivent travailler ensemble. Les modes de collaboration sont à discuter, mais on acte pour principe de base aux discussions que les différentes échelles de gouvernement et le secteur privé doivent coproduire les infrastructures. Ce n'est pas étonnant, dès la note de cadrage qu'on leur a envoyé on ne se demandait pas s'il fallait collaborer mais comment il le fallait : « comment la province, les municipalités du Grand Toronto, le gouvernement national et les acteurs privés peuvent-ils travailler en bonne intelligence pour proposer aux Torontois des infrastructures et des systèmes de mobilité plus efficaces ? Quels modes de gouvernance, quels modèles de financement, quels PPP sont à même de répondre aux enjeux ? »

Si les salariés de La Fabrique de la Cité partagent le sentiment de travailler indépendamment de leur mécène, qui effectivement ne leur impose pas directement les thématiques sur

¹ BELHOCINE, Nouredine, FACAL, Joseph et MAZOUZ, Bachid, « Les partenariats public-privé : une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires d'aujourd'hui », *Télescope*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 2-14.

lesquelles ils produisent des publications et autour desquelles ils organisent des évènements, on a dans les deux premiers extraits cités ci-dessus l'exemple d'un usage stratégique du *think tank*, par le dirigeant d'une entité de VINCI dont l'existence est conditionnée par le recours aux PPP. Plus exactement, il s'appuie sur les ressources personnelles de deux salariés, dont les formations généralistes et le travail de synthèse qu'ils fournissent au quotidien leur permettent de simplifier des thématiques complexes. Afin de répondre à la commande qui leur est passée ils doivent aller chercher en dehors de l'organisation les compétences techniques qu'ils n'ont pas. La défense du bien-fondé de l'association entre partenaires publics et privés préexiste, l'organisation reposant elle-même sur la croyance d'une complémentarité entre intérêts publics et privés. Mais l'interpellation par un acteur politique a précipité une montée en compétences afin de pouvoir expliquer l'intérêt, notamment budgétaire, de recourir à ces montages contractuels complexes et de désamorcer les éventuelles critiques.

Encadré 18 : Derrière l'appellation partenariat public-privé, une vaste réalité contractuelle.

Le financement privé d'initiatives publiques est né au Royaume-Uni dans les années 1990 et s'est largement répandu depuis. Quatre principaux facteurs permettent d'expliquer le développement des PPP : la fragilité des finances publiques ; une demande citoyenne pour des services publics et des infrastructures de qualité ; l'émergence d'une rhétorique d'inspiration néolibérale qui consacre le recours à des mécanismes de marché pour la fourniture et la gestion de services publics ; le mimétisme institutionnel (PPP jugé comme « bonne pratique », dont les réussites à l'étranger justifient son importation dans de nombreux pays)¹.

Le développement des PPP a été largement encouragé par des instances inter et supranationales. En plus de la Banque mondiale², organisation internationale parmi les plus prescriptrices, les institutions européennes se sont montrées très favorables au développement des PPP au cours des années 2000/2010. Un rapport de la Cour des comptes européenne, à la suite d'un audit de 12 PPP cofinancés par l'UE, a cependant pointé les lacunes et les possibles dérives de ces partenariats (notamment un important surcoût supporté par des partenaires publics)³.

En 2004, un Livre vert de la Commission européenne les définit comme « des formes de coopération entre les autorités publiques et le monde des entreprises qui visent à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une

¹ *Ibid.*

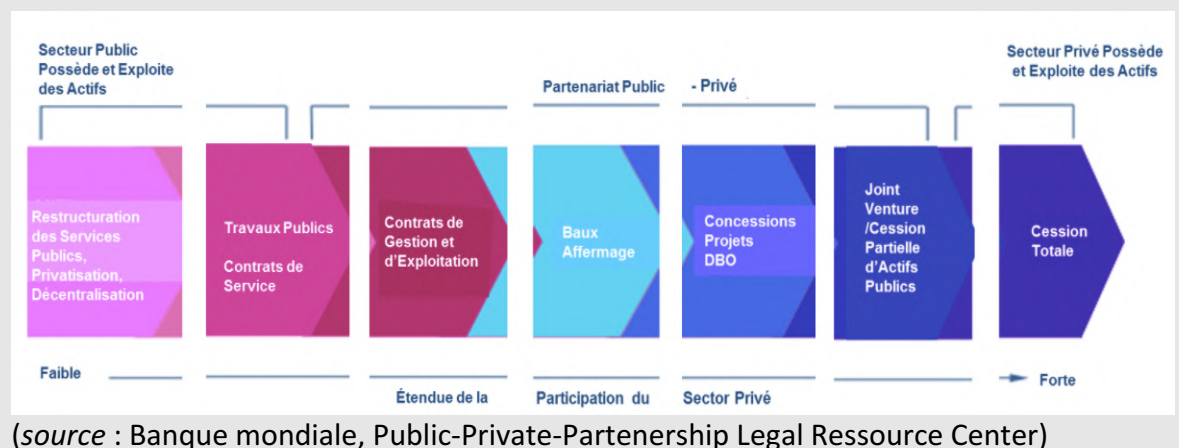
² Le Public-Private-Partnership Legal Resource Center de la Banque mondiale met ainsi à disposition de nombreux documents, allant de modalités légales à des cas pratiques, à propos des PPP.

³ Cours des Comptes Européenne, Rapport spécial n° 09/2018 : Les partenariats public-privé dans l'UE: de multiples insuffisances et des avantages limités, 2018. (en ligne) <http://publications.europa.eu/webpub/eca/special-reports/ppp-9-2018/en/> [consulté le 04/12/2020].

infrastructure ou la fourniture d'un service »¹. Le PPP prend la forme d'un contrat administratif. Il opère un partage des responsabilités, risques et retombées entre les co-contractants.

À partir du niveau d'implication du secteur privé, le Public-Private-Partnership Legal Resource Center de la Banque mondiale, propose la typologie suivante² :

Illustration 16 : Les principaux types de PPP.



La question du financement de projets qui reposeraient en partie sur des dispositifs numériques n'est pas abordée en tant que telle dans les espaces interstitiels étudiés. Ils promeuvent cependant des rapprochements d'ordre généraux et défendent des formes partenariales qui seraient applicables à tout type de projet urbain, « intelligent » ou non. Dans ce sens, leurs espaces correspondent à des arènes d'un champ de l'intermédiation public-privé, dans lesquels se forgent de grandes représentations³, l'idée selon laquelle le PPP permettrait dans l'absolu de contourner en partie les contraintes budgétaires des collectivités⁴, quelle que soit sa forme contractuelle. En plus d'incarner dans le langage courant la fin d'une frontière symbolique entre secteurs publics et privés, le PPP renvoie donc à une modalité nécessaire par laquelle le privé viendrait compenser des fonds publics insuffisants pour réaliser des projets d'intérêt général. Si la séparation entre secteurs publics et privés n'est

¹ Commission européenne, 30 avril 2004, *Livre vert sur les partenariats publics-privés et le droit communautaire des marchés publics et des concessions*, (en ligne) <https://www.marche-public.fr/Marches-publics/Textes/Documents/livre-vert-ppp.pdf> [consulté le 04/12/2020].

² (en ligne) <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/fran%C3%A7ais/accords/dispositions-relatives-aux-partenariats-public-priv%C3%A9-ppp-types-d%E2%80%99accords-de-ppp> [consulté le 12/12/2020].

³ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère Publique, Intérêts Privés*, op. cit., p. 117.

⁴ MARTY, Frédéric, « Une arme à double-tranchant ? », art. cit.

pas niée, les deux restant des catégories continuellement mobilisées, elle n'empêche pas d'agir dans un cadre commun, à la fois symbolique et matériel, incarné par le PPP, dans lequel les intérêts des uns et des autres sont conciliables sinon indissociables¹. L'attachement au PPP témoigne donc en lui-même d'une tolérance, pour ne pas dire d'un certain enthousiasme, pour des formes de co-organisation de la fabrique et de la gestion d'infrastructures et de services urbains. Mais il convient de rappeler que celles-ci n'équivalent pas à des privatisations, c'est-à-dire à une gestion strictement privée, suite à la vente d'actifs ou par biais de délégation de service public par exemple². Dans les espaces étudiés, où l'acteur public est encore perçu comme dépositaire de l'intérêt général à défaut de pouvoir en assurer seul sa réalisation, le modèle de la co-construction public/privé, par la contractualisation notamment, est d'ailleurs bien mieux perçu que celui de la privatisation.

La question du financement de projets « intelligents » par PPP occupe des espaces en dehors de ceux que j'étudie, mais qui ont quelques caractéristiques similaires. Le *think tank* généraliste Terra Nova, qui ne s'intéresse pas particulièrement aux questions urbaines, publie par exemple en septembre 2018 un rapport commandité à des chercheurs rattachés à la chaire « économie des partenariats public-privé » de la Sorbonne Business School³ intitulé « *Smart city* : quelles relations public-privé pour rendre la ville plus intelligente ? ». Les auteurs y citent notamment un rapport de La Fabrique de la Cité de 2016, portant sur la logistique urbaine, pour suggérer la pertinence d'une modalité de PPP imaginée dans cette publication, qui

¹ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère Publique, Intérêts Privés*, op. cit.

² Et certaines situations semblent relever d'un entre deux : un service urbain peut ne pas être totalement public sans pour autant relever entièrement d'une activité privée. Maxime Huré montre par exemple que les vélos en libre-service (VLS), qui à Lyon reposent sur les prestations de l'entreprise JC Decaux, ne sont pas le produit d'une privatisation des politiques de vélo mais s'inscrivent « dans le cadre d'un marché co-organisé par la puissance publique et les acteurs privés depuis l'origine » (HURE, Maxime, *Les réseaux transnationaux du vélo : Gouverner les politiques du vélo en ville : De l'utopie associative à la gestion par les grandes firmes urbaines (1965-2010)*, Thèse de doctorat en science politique, Lyon 2, 2013, p. 344.). En d'autres termes, le marché des VLS est en partie organisé par les pouvoirs publics et les entreprises participent à l'élaboration d'un cadre d'action, faisant de la politique du vélo lyonnaise une collaboration très poussée qui tend mais n'équivaut pas totalement à une privatisation. La production de savoirs sur les VLS est cependant privatisée à l'échelle européenne. HURE, Maxime, « Une privatisation des savoirs urbains ? Les grands groupes privés dans la production d'études des projets de vélos en libre-service à Lyon et Bruxelles », *Géocarrefour*, vol. 85, n° 4, 2010, p. 313-321.

Pour un propos général sur les formes de privatisation, voir l'introduction de l'ouvrage collectif dirigé par Dominique Lorrain et Gerry Stoker : LORRAIN, Dominique et STOKER, Gerry, *La privatisation des services urbains en Europe*, Paris, Éditions La Découverte, 1995.

³ La chaire est créée en 2009 et repose sur le financement de mécènes privés, dont certains financent également des thèses en contrat CIFRE, parmi lesquels VINCI, Suez, le groupe Caisse des dépôts ou encore l'opérateur immobilier CDC Habitat. Elle compte plus d'une quinzaine de chercheurs permanents.

permettrait à la collectivité d'adopter une posture de régulation dans des secteurs dans lesquels les entreprises privées peuvent proposer un service aux habitants qu'elle n'est pas en mesure d'offrir :

« Ce type d'intervention [ndla : une régulation par contractualisation] pourrait s'étendre à d'autres domaines clés de la ville intelligente dans lesquels les villes jugent nécessaire un engagement politique et administratif fort. Dans cet esprit, par exemple, le *think tank* La Fabrique de la Cité a imaginé un modèle de "concessions logistiques locales", attribuées après appels d'offres de la ville, dans le cadre desquelles des acteurs publics ou privés seraient chargés seuls de la livraison dans un quartier ou un secteur précis pour limiter l'atomisation des flux, dans le respect des objectifs définis par la ville. »¹

Ce rapport de Terra Nova suggère dans l'ensemble que la coopération entre acteurs publics et privés vaut mieux que la confrontation et que les PPP, dans leur grande variété, sont un outil de financement des projets de « *smart city* ». Ils permettent, selon les auteurs, de contourner la raréfaction des subventions publiques (régionales, nationales, européennes), constituent une alternative aux prêts auprès d'institutions publiques (Banque européenne d'investissement, CDC), et permettent de conserver une intervention publique afin d'assurer la conformité des projets à l'intérêt général du territoire.

1.3 Réguler la concurrence

Un des principaux lieux communs du néolibéralisme est de l'associer à une volonté de retrait de l'État de la sphère économique. Or, une partie des défenseurs de cette idéologie politique, qui commence à se développer dans les années 1930, suggère plutôt de « rediriger l'intervention publique en mettant l'État au service du marché »². L'État néolibéral n'est pas un acteur fantoche de l'économie mais fixe un cadre juridique permettant une libre concurrence, régule et éventuellement sanctionne les conflits. Autrement dit, il assure l'existence des structures institutionnelles de l'ordre marchand.

Cette idée d'une prérogative, même d'une obligation de l'État à imposer des règles au marché pour en assurer le bon fonctionnement est régulièrement défendue sur les terrains de

¹ C. Staropoli, B. Thirion, septembre 2018, « « *Smart city* : quelles relations public-privé pour rendre la ville plus intelligente ? », Terra Nova, p. 37.

² DENORD, François, « Les rénovateurs du libéralisme », dans BONNELLI, Laurent et PELLETIER, William (dir.), *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, Paris, La Découverte, 2010, p. 32.

la thèse. Contrairement à ce qu'on pourrait penser de prime abord en constatant l'omniprésence de grandes entreprises, ils ne sont pas des espaces de défense d'une dérégulation, au contraire. Dans les espaces interstitiels on en appelle à gouverner le marché de l'urbain, à l'application d'une compétence de l'État, plutôt qu'à gouverner l'urbain par le marché¹. Une des conditions de la bonne gouvernance urbaine est ainsi le respect de la libre concurrence entre les acteurs économiques privés. Les scènes qu'investissent les enquêtés donnent de la place à l'idée que les positions dominantes de quelques entreprises de l'économie numérique, qui en écrasant la concurrence sur le marché des données restreignent les offres sur celui de l'urbain, créeraient une situation asymétrique dans laquelle les collectivités n'auraient d'autre choix que de travailler avec quelques acteurs. Là encore, l'attention ne se fixe pas sur la régulation des acteurs économiques de l'urbain dans leur ensemble mais sur celle de nouveaux entrants qui, en l'absence d'affirmation d'un pouvoir public régulateur, entretiennent des positions dominantes susceptibles de desservir à terme les citoyens en plus d'empêcher l'accès à un marché à des entreprises de tailles plus modestes.

Lors de la table-ronde de La Fabrique de la Cité « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », les participants évoquent frontalement une nécessité d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes du marché des données, c'est-à-dire de mettre fin à des situations monopolistiques.

« Je voudrais rebondir sur une excellente suggestion [...], c'est le lien avec les lois antitrust. Le Bundeskartellamt [ndla : autorité de concurrence fédérale], en Allemagne, est très actif là-dessus, faisant de la monopolisation, de l'accumulation des données, une violation des lois contre la concurrence [...]. C'est vraiment là l'origine du problème, c'est qu'il y a du facto une asymétrie de pouvoir qui vient de la monopolisation des données personnelles, qui sont la plus grande richesse en ce moment. »²

L'injonction à ce qu'État et collectivités se saisissent de leur responsabilité de fixer des règles, pour encadrer un marché au sein duquel les profits reposent en partie sur des vides

¹ Le marché comme instrument de régulation d'un problème public a été développé à partir des années 1970 et utilisé dans de nombreux secteurs d'action publique. Et si on déplace le regard du côté des acteurs publics, notamment de l'Union européenne, on observe que la puissance publique opère un « mimétisme marchand » (ANSALONI, Matthieu et SMITH, Andy, « Des marchés au service de l'État ? », *Gouvernement et action publique*, art. cit., p. 12.) dans l'objectif de stimuler l'innovation urbaine, en créant par exemple une plateforme (« *marketplace* ») sur laquelle se rencontreraient l'offre et la demande.

² « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », table-ronde le 30 janvier 2020, Paris.

juridiques¹, rejoint celle d'une nécessaire modernisation de l'État. Celle-ci est formulée dans un espace où le privé est capable de penser le rôle des pouvoirs publics puis de les appuyer sans pour autant nier l'existence de catégories « public » et « privé » distinctes. Mais là où, dans certains entre-soi aux atours modernisateurs, le bon fonctionnement du marché est construit comme un nouveau bien public², il ne constitue pas ici une finalité mais une condition pour atteindre une bonne gouvernance de villes qui tendent à croire aux promesses offertes par les nouvelles technologies. Dans la même table-ronde, un cadre de l'ARCEP défend l'idée, en en appelant à la théorie d'un des grands noms du libéralisme économique, que la concurrence est nécessaire pour assurer une capacité de négociation aux collectivités, un maintien de leur pouvoir décisionnaire.

« Alors, moi, j'ai une préférence pour la concurrence parce que je pense qu'il y a beaucoup de problèmes qui vont disparaître d'eux-mêmes grâce à la concurrence. C'est-à-dire qu'il faut bien voir que dans l'économie de marché la concurrence est un élément indispensable. Quand Adam Smith parle de la main invisible, quand il dit que le profit des entreprises va se réguler parce qu'il va y avoir de nouveaux entrants sur le marché s'il y a des entreprises qui dégagent trop de rente, qui vont donc faire baisser la rente et les utilisateurs vont avoir le choix pour pouvoir changer de crèmerie, c'est vraiment ça, ça suppose qu'il y ait du choix ça suppose qu'on puisse rentrer sur les marchés. Et donc la capacité des utilisateurs à exercer un choix elle est fondamentale dans l'économie de marché et, aujourd'hui, elle dysfonctionne. D'ailleurs, je sais pas combien il y a eu de candidats au projet de Toronto, ce serait intéressant d'avoir l'information, je pense que si vous étiez en train de négocier avec dix entreprises vous auriez une capacité de négociation qui serait différente, mais je connais pas suffisamment le dossier. Pour moi cette question du choix, dès lors qu'on est en train de parler d'un marché, elle est fondamentale. Et, aujourd'hui, c'est notre échec le plus retentissant, c'est cette question du choix. »³

Évoquée dans d'autres événements de La Fabrique de la Cité, y compris lors de l'expédition urbaine de Toronto, qui était l'occasion d'interroger le cadre légal du projet Quayside, la question de la régulation des GAFAM n'est pas posée clairement lors de ceux du *Monde « Cities »*. Elle est cependant évoquée à quelques reprises en entretien. Revenant sur sa carrière et les raisons qui l'ont poussé à s'intéresser aux nouvelles technologies puis aux villes,

¹ Sur les enjeux liés au flou juridique entourant l'arrivée des acteurs de l'économie des plateformes dans les villes, voir par exemple AGUILERA, Thomas, ARTIOLI, Francesca et COLOMB, Claire, « Les villes contre Airbnb. Locations meublées de courte durée, plateformes numériques et gouvernance urbaine », dans COURMONT, Antoine, LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner la ville numérique*, op.cit., p. 27-45.

² FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère Publique, Intérêts Privés*, op. cit., p. 130.

³ « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », table-ronde le 30 janvier 2020, Paris.

un journaliste estime par exemple avoir réalisé trop tard l'importance de réguler la croissance d'entreprises qui développent de nouvelles technologies, notamment pour assurer une distribution d'un pouvoir économique désormais très concentré.

« Donc, il y avait dans les technologies de l'information quelque chose qui selon moi, et je l'ai dit, je sais plus si je l'ai écrit, je crois l'avoir écrit, qu'il fallait pas laisser aux entrepreneurs et aux ingénieurs. Il fallait aussi s'y mettre avec un peu d'expérience politique, notamment pour y mettre des limites et s'assurer qu'on conserve cette horizontalité et puis qu'on se retrouve pas avec un ou quelques acteurs qui monopolisent ces technologies. [...] Et aujourd'hui j'ai un regard, je revendique ce parcours, avec un peu de critique, il en faut de temps en temps, pour dire que... J'ai cru, j'ai accordé beaucoup de crédit à des choses qui représentaient quelque chose mais qui n'ont pas fini par l'emporter dans l'organisation du dispositif général, ou qui ont été dévoyées. L'horizontalité c'était un beau projet mais maintenant on voit bien que sans limites politiques, sans régulation des entreprises, ça se perd, on retombe sur des hiérarchies certes différentes, mais des hiérarchies quand même, avec quelques acteurs qui ont beaucoup de pouvoir et plein d'autres qui se retrouvent exclus. »¹

La revendication de projets urbains allant dans le sens d'un intérêt général dont certaines entreprises peuvent être parties prenantes de la réalisation, sur un fond de croyance dans les mécanismes de marché, suggère une hybridation entre une mise en scène d'un éthos empreint des motivations supposément propres au service public et un registre (néo)libéral. J'entends « éthos public » dans un sens abstrait, comme un ensemble de valeurs supposément attachées au service public, parmi lesquelles le souci d'agir dans l'intérêt général, en admettant que celui-ci n'a pas de définition fixe, et celui d'assurer une bonne gouvernance², ici urbaine, dont les modalités concrètes constituent une question rarement posée frontalement dans les espaces étudiés mais toujours omniprésente. Cet ethos est endossé par des acteurs privés qui réfutent ainsi un « corporatisme de l'intérêt général »³ et composent avec un registre libéral qui, en tant qu'idéologie politique, associe démocratie et lois d'un marché dont l'imperfection suppose d'être compensée par un cadrage légal. Cette

¹ Entretien, journaliste indépendant collaborant avec *Le Monde « Cities »*, le 10 décembre 2018.

² Au sein des bureaucraties s'observe au demeurant une tendance, incarnée par le NPM, d'une mise en concurrence de valeurs renvoyant au monde économique soustrayant selon Chelle « l'éthos du fonctionnaire à l'« éthique du manager » ». Voir : CHELLE, Élisabeth, « Un militantisme réformateur : les manuels du nouveau management public », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 3, 2012, p. 19-36 ; FORTIER, Isabelle, « Ethos public et quête de sens dans cette ère de réforme : le NMP, ses critiques et les luttes pour la reconnaissance d'une spécificité du secteur public », *@GRH*, vol. 9, n° 4, 2013, p. 157-198.

³ OGER, Claire, « Les épreuves de culture générale du concours de l'ENA, entre discours légitime et mémoire institutionnelle », *Revue française d'administration publique*, vol. 142, n° 2, 2012, p. 393.

croissance affichée dans un rôle de régulation des services de l'État n'indique pas directement une volonté de brouiller un peu plus les frontières entre public et privé mais suggère celle de défendre un certain modèle d'hybridation public-privé. Il n'est, dans des espaces interstitiels qui constituent des arènes privées, jamais question de « privatiser » la gouvernance urbaine, ou même d'inventer de nouvelles formes de complémentarités entre acteurs publics et privés¹. Les acteurs défendent plutôt un modèle de bonne gouvernance qu'ils estiment mis en danger par l'arrivée de nouveaux acteurs économiques.

2. Dénoncer les intentions des acteurs privés de l'économie numérique

Si les collaborations entre secteurs public et privé dans la fabrique et la gestion de la ville sont considérées comme absolument essentielles, les enquêtés défendent un accès restrictif à celles-ci. Ils participent à une dynamique d'ajustement des frontières symboliques au sein de la catégorie « privé ». D'un côté se trouveraient des entreprises capables d'accompagner voire de se soustraire en partie aux pouvoirs publics dans la production d'un « bien commun », de l'autre des sociétés dont la volonté d'agir sur les normes encadrant la collecte des données et dont les modèles économiques en eux-mêmes attesteraient d'un seul souci d'intérêt particulier. Sans attendre une thèse CIFRE sur les ambitions politiques des GAFAM, plébiscitée par la présidente de La Fabrique de la Cité, ou encore la production d'une enquête journalistique sur les projets de Sidewalk Labs par exemple, des acteurs spécialistes des questions urbaines et défenseurs d'une nécessité d'impliquer les entreprises dans des espaces de réflexion et des consortiums en vue de projets concrets fondent une opposition entre un « bon » et un « mauvais » privé. Cela se fait sur la base des intentions supposées à des entreprises du numérique qui incarnent une menace de privatisation accrue des villes. Dans une première sous-section, je reviendrai, à partir du cas de la catégorie indigène « données urbaines », sur les stratégies de disqualification des tentatives d'entrepreneuriat institutionnel des grandes entreprises du numérique. Je montrerai ensuite que l'argument tout

¹ Là où les auteurs travaillant sur les écosystèmes des institutions internationales ont pu parler de « privatisation » de la gouvernance en constatant le rôle croissant joué par des acteurs privés à la périphérie de ces institutions (CHASEK, Pamela S., *Earth negotiations: analyzing thirty years of environmental diplomacy*, Tokyo, United Nations University Press, 2001.), lesquelles conservent tout de même un pouvoir réglementaire malgré la prolifération de nouvelles normes privées (NAY, Olivier, « Gouverner par le marché », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2017, p. 127-154.).

juste évoqué d'une nécessaire régulation plus forte de la part des États se fonde en partie sur la menace, pourtant technologiquement improbable, d'un affaiblissement de la puissance publique. Plutôt que proposer une contre-expertise technique à celle de ces nouveaux acteurs, les enquêtés emmènent le débat sur le terrain idéologique.

2.1 Disqualifier l'entreprenariat institutionnel des « géants » du numérique

Le terme de « données urbaines » se trouve depuis le milieu des années 2010 dans le langage des professionnels de l'urbain, des administrations territoriales, ou encore dans certaines productions scientifiques¹. En 2018, La Fabrique de la Cité utilise l'expression dans un rapport portant sur les possibilités offertes aux villes par les données, à partir d'études de cas de cinq villes états-uniennes. Catégorie indigène, ces « données urbaines » sont définies dans ce rapport de façon très large et sans le souci d'inscrire les données listées dans les différents cadres juridiques qui en assurent la régulation : « Qu'elles soient détenues par la municipalité, produites par les entreprises ou générées par les citoyens eux-mêmes, les données urbaines couvrent des champs très variés : mobilité ; consommation énergétique ; gestion des infrastructures et des espaces publics ; santé publique ; éducation ; prévention de la délinquance, etc. »². Considérant la grande variété de données à laquelle l'expression³ renvoie mais sans qualifier exactement cette dernière, une journaliste de « *Cities* » parle quant à elle, en 2018, de « grand bazar des données urbaines »⁴, qui constituent un ensemble hétérogène plutôt qu'une catégorie claire. La contreproposition à l'opposition données personnelles/données publiques que constitue la catégorie « données urbaines » n'est cependant pas formellement interrogée au *Monde* « *Cities* », où le questionnement sur les ambitions normatives des « géants » du numérique prend des formes beaucoup plus

¹ BONACCORSI, Julia et TARDY, Cécile, « Analyser les données urbaines comme de nouvelles cultures de savoirs », *Questions de communication*, vol. 36, n° 2, 2019, p. 7-23 ; COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines*, *op. cit.* ; DONDERO, Maria Giulia, « Les visualisations des données urbaines : de Bruno Latour à Lev Manovich », *Questions de communication*, vol. 36, n° 2, 2019, p. 85-99.

² A. Grassigny, 2018, « Comment optimiser les villes avec les data ? Zoom sur Boston, Los Angeles, New York, Pittsburgh, Chicago », La Fabrique de la Cité, p. 7.

³ Elle est utilisée, entre janvier 2016 et mars 2020, dans 8 articles rédigés par des journalistes « *Cities* », généralement pour désigner l'ensemble des données relatives aux services et infrastructures traitées par une collectivité et/ou des entreprises privées.

⁴ C. Legros, 4 février 2018, « Transport, santé, sécurité... Le grand bazar des données urbaines », *Le Monde*, (en ligne) https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/04/villes-le-grand-bazar-du-big-data_5251666_3234.html [consulté le 21/05/2021].

informelles. Une journaliste donne l'exemple des limites légales que « certaines entreprises » voudraient repousser pour collecter davantage de données relatives aux villes pour illustrer les débats ayant lieu entre les membres du jury des prix :

« Que ce soit dans les réunions jury, une fois par année, mais aussi dans les déjeuners qu'on faisait deux ou trois fois par année, c'était passionnant parce qu'on avait une majorité de gens du terrain, des chercheurs, des gens impliqués dans les villes, et des représentants d'entreprises, et donc on avait des discussions intéressantes. Que ce soit pour débattre d'aspects particuliers, genre la protection de la vie privée, des données, surtout qu'on est dans un moment où y'a pas mal de débats sur ce qu'on a le droit ou non de récolter avec certaines entreprises, mais pas forcément toutes, qui voudraient récolter plus [...]. »¹

Ce terme de « données urbaines », qui jusqu'alors ne prête pas ou peu à débat, étant bien commode pour désigner la pluralité des types de données et de leurs modalités de collecte en ville, est envisagé par le *think tank* comme éminemment problématique au regard de l'usage qu'en fait Sidewalk Labs dans le cadre du projet Quayside. L'expression est en effet utilisée par l'entreprise dans son Master Plan de juin 2019 pour désigner « des informations personnelles ainsi que des informations collectées dans l'espace physique de la ville, où un consentement explicite avant la collecte et l'utilisation est difficile, sinon impossible, à obtenir »². L'introduction de cette nouvelle notion, adossée à la création d'une autorité indépendante (l'Urban Data Trust) à vocation de se substituer au moins en partie aux institutions préexistantes pour superviser la collecte et l'exploitation des données, est une réponse à une inquiétude formalisée au cours d'une phase de consultation avec le public.

La définition est à peu près aussi vaste que celle proposée par La Fabrique un an plus tôt. Mais elle est cette fois mise en accusation, en se reposant notamment sur l'expertise juridique de l'avocate de Waterfront Toronto, intervenante lors de l'« expédition urbaine ». Les propositions de Sidewalk Labs manqueraient de fondements légaux : loin d'être une réponse convaincante aux inquiétudes des habitants et légalement recevable par les partenaires du projet³, la proposition de création d'un Urban Data Trust attesterait d'une méconnaissance ou

¹ Entretien, journaliste ayant travaillé du *Monde* « *Cities* » (retraîtée), le 5 février 2019.

² Sidewalk Labs, juin 2019, *Master and Innovation Development Plan Overview*, p. 76 (traduction de l'auteure).

³ Le président de Waterfront Toronto, l'autorité en charge du projet, invite d'ailleurs, dans une lettre ouverte de juin 2019, Sidewalk Labs à fournir plus d'informations concernant sa proposition de gouvernance des données afin de déterminer si elle est compatible avec le droit canadien. La proposition d'« urban data trust » étant effectivement incompatible et le terme « urban data » n'ayant pas de fondement juridique, tous deux sont abandonnés en octobre 2019, annonce une nouvelle lettre ouverte : « Sidewalk Labs a convenu que toutes les informations personnelles seront stockées au Canada, et il a éliminé la proposition d'Urban Data Trust, ainsi que

d'une mauvaise interprétation du droit, voire d'un manque de respect pour les institutions déjà en charge de protéger la confidentialité des données personnelles¹. Le « portrait de ville » de Toronto, sorti trois mois après l'« expédition », consacre une partie au projet Quayside. Au sein de celle-ci une section intitulée « Données urbaines, appellation d'origine non contrôlée » insiste sur l'importance d'inscrire le projet dans le cadre légal préexistant au Canada et notamment de respecter la distinction entre données publiques et personnelles.

« Cette définition permet à Sidewalk Labs d'inclure dans le champ des données urbaines des données aux caractéristiques opposées : personnelles ou non, collectées dans l'espace public ou privé... »²

« Le concept de données urbaines, qui fondrait ces différents types de données au sein d'une même catégorie malgré les lois distinctes qui s'appliquent à elles et sans se préoccuper du statut, privé ou public, de l'entité effectuant la collecte, relève pour Chantal Bernier [ndla : ex-commissaire à la protection de la vie privée du Canada] de la fantaisie. L'invention de ce concept permet également à Sidewalk Labs d'ignorer le statut de droit fondamental qu'accorde le système juridique canadien au droit à la vie privée : "en droit canadien, le droit à la vie privée est considéré comme un droit fondamental enchâssé dans la charte canadienne des droits et libertés, et les lois sur la protection des renseignements personnels ont été reconnues comme ayant un statut quasi-constitutionnel", rappelle ainsi Chantal Bernier. "Le droit à la vie privée est un droit fondamental, que je n'aime pas voir galvaudée par une nouvelle nomenclature qui voudrait emballer dans un seul concept des droits fondamentaux liés à nos données personnelles et d'autres données qui pourraient être strictement environnementales. Le terme de données urbaines n'a aucun statut juridique au Canada. Ce n'est pas un concept utile". »³

Cette tentative d'imposer à tous les acteurs du projet ce qui serait une nouvelle catégorie opérante est associée par le *think tank* à une forme de stratégie d'influence de son environnement, une volonté de jouer sur les normes, d'infléchir le cadre dans lequel se déploie l'action collective. Les « données urbaines » sont une des illustrations d'une ambition

le terme "données urbaines". Elle se conformera à tous les cadres législatifs et réglementaires existants et futurs. » (traduction de l'auteure), (en ligne)

<https://waterfrontoronto.ca/nbe/portal/waterfront/Home/waterfronthome/newsroom/newsarchive/news/2019/october/open+letter+from+waterfront+toronto+board+chair+-+october+31%2C+2019> [consulté le 07/06/2021].

¹ Le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario est l'institution provinciale en charge, au niveau provincial, de promouvoir l'ouverture des données gouvernementales et de protéger la vie privée des habitants. Au niveau national, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada enquête notamment sur les violations de lois fédérales relatives à la protection des données personnelles par des entités publiques et privées.

² M. Baléo, janvier 2020, « Portrait de ville », La Fabrique de la Cité, p. 72.

³ M. Baléo, janvier 2020, « Portrait de ville », La Fabrique de la Cité, p. 75.

supposée d'influencer les règles et de devenir « prescripteur de la ville de demain », ici au détriment de la protection des données personnelles des futurs habitants du quartier. Cette volonté supposée de créer une nouvelle catégorie de données, à laquelle la distinction juridique donnée publique/personnelle ne s'appliquerait pas, renvoie donc au concept néo-institutionnel d'entrepreneur institutionnel¹. Je l'utilise ici pour suggérer le prisme stratégique par lequel le *think tank* envisage l'action de Sidewalk Labs, non pas pour qualifier sociologiquement le travail réel des acteurs d'un projet qui en soi ne constitue pas mon objet d'étude. Tout en opposant le droit, qui constitue la principale expertise pour qualifier la menace, comme rempart moral et matériel aux ambitions d'une grande entreprise, cette publication postule une volonté d'agir de celle-ci. Elle estime cependant que l'entreprise manque de ressources, notamment une connaissance de la « culture locale » (cet « ADN torontois ») dans laquelle s'inscrit l'action institutionnelle, pour démontrer une réelle capacité à porter un changement². La lecture stratégique de l'action de Sidewalk Labs se fonde par ailleurs en partie sur la certitude que le recrutement d'un PDG connaissant le monde de la politique locale (sa carrière dans le monde des affaires est entrecoupée par un passage par l'administration Bloomberg de 2002 à 2007³) atteste d'ambitions qualifiées de « politiques ». « C'est un ancien de la mairie de New York, c'est pas anodin, il sait comment ça fonctionne », peut-on ainsi entendre au détour d'une réunion préparatoire de l'expédition urbaine⁴. La remarque et ses variantes sur l'importance de considérer la trajectoire d'un acteur, prononcées tour à tour par la présidente, un chargé d'étude, ou encore par la responsable de l'expédition, rappellent une maîtrise commune, acquise au cours des études universitaires, d'un langage sociologique qui légitime une obsession pour la mise à jour d'un « projet politique » des GAFAM. Consciente des limites explicatives de ce qui relève en l'état d'un simple constat, tout au plus lâché de façon faussement anodine lors de prises de parole publiques mais jamais utilisé en tant que tel comme preuve dudit « projet politique », la présidente réaffirme régulièrement en interne une volonté de pousser une hypothèse : l'embauche d'acteurs ayant fait un passage par des cabinets politiques et

¹ DIMAGGIO, Paul, « Interest and agency in institutional theory », art. cit. ; BEN SLIMANE, Karim, « Agir sur l'environnement », art. cit.

² Capacité d'agir qui constitue, selon Thomas Lawrence, une des conditions pour être qualifié d'entrepreneur institutionnel. LAWRENCE, Thomas B., « Institutional strategy », *Journal of Management*, vol. 25, n° 2, 1999, p. 161-187.

³ Voir l'encadré 7, p. 177.

⁴ Carnet d'enquête, réunion d'équipe, juillet 2019.

disposant d'un fort capital social atteste d'une ambition pour les entreprises du numérique de quitter la stricte sphère marchande pour entrer dans les espaces politiques et administratifs. À défaut d'avoir en interne le temps pour une enquête sur les trajectoires des cadres des GAFAM, il est ainsi envisagé d'extérioriser une partie de la réflexion par le financement d'une thèse.

La projection d'une vision stratégique d'un « géant » de l'économie des données, vaguement interrogée par les acteurs du *Monde* « *Cities* » mais en partie théorisée par le *think tank*, doit bien sûr être considérée au regard de l'espace positionnel de ce dernier. Au risque de se répéter, La Fabrique de la Cité entretient des proximités avec des acteurs privés « historiques » de la ville et avec les acteurs administratifs et politiques de quelques grandes métropoles européennes. Et il se tourne logiquement régulièrement vers ces acteurs pour que leur expertise « de terrain » illustre les thématiques dont se saisit l'organisation. Dans l'ensemble le carnet d'adresses collectif regorge de cadres d'entreprises productrices et gestionnaires d'infrastructures et services urbains qui ne s'appuient jusque lors pas sur une collecte massive de données. Les trajectoires individuelles de ces derniers attestent par ailleurs de frontières réelles, mais minces, entre ces champs économique, de l'expertise, et politique, entre lesquels ils circulent. Ce qu'il convient surtout de rappeler, c'est que ces acteurs fondent un espace social relativement homogène en dépit de ces séparations, où il y a très peu d'expertise technique précise relative aux données mais au sein duquel s'observe une omniprésence de la notion floue d'intérêt général. L'attachement à celle-ci s'explique notamment par des passages par la fonction publique ou encore des cabinets politiques¹ mais également en partie par des années d'études supérieures dans des « écoles du pouvoir » lors desquelles est valorisé un certain « esprit de responsabilité publique »² et par l'investissement

¹ Cela a déjà été évoqué, mais ces passages font l'objet d'une mise en narration tout à fait différente par les enquêtés. Lorsqu'ils précèdent un poste dans le secteur privé ils sont tout au plus le reflet d'un souci « bien commun » et non la preuve de l'importance de ressources acquises dans le champ politique par des entreprises collectives.

² GERVAIS, Julie, « Quand l'association professionnelle du corps des Ponts et Chaussées conjugue l'intérêt général au privé », dans ENGELS, Xavier, HELY, Matthieu, PEYRIN, Aurélie et TROUVE, Hélène (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale.*, *op. cit.*

dans des partenariats publics-privés qui revendiquent des principes attachés au service public¹ parmi lesquels la continuité, l'égalité, l'adaptabilité.

2.2 L'entreprise privée, concurrente sérieuse aux élus locaux ?

Une des constantes de la légitimité du maire tient à son élection. Mais taxés d'incompétence dans l'entre-deux-guerres par les nouveaux professionnels de la ville, urbanistes et hygiénistes en tête, les élus municipaux cherchent à répondre aux critiques par le développement d'une nouvelle image de leur rôle et en accompagnant plus largement un mouvement de professionnalisation de la gestion municipale². Consacrant un chapitre de l'ouvrage tiré de sa thèse à la figure de l'administrateur urbain, un nouvel « édile compétent », Renaud Payre montre que la légitimité du maire ne repose dès lors plus strictement sur l'élection mais également sur la compétence. Mais, alors que dans les années 1930 la fonctionnarisation de maires à vocation d'être avant tout gestionnaires était sérieusement envisagée par une administration centrale cherchant à limiter les pouvoirs urbains, le discrédit d'une organisation municipale basée sur la nomination des maires et des adjoints de certaines communes, mise en œuvre par le gouvernement de Vichy, la rend impensable. Depuis le milieu du XX^e siècle, la légitimité électorale du maire n'est en France pas plus remise en cause que sa légitimité au nom de ses compétences, en témoigne par exemple le sérieux avec lequel sont prises les récompenses visant à reconnaître ses qualités de gestionnaires³.

En plus d'être de ceux qui font peser une menace de surveillance sur la ville, les acteurs de l'économie numérique sont construits dans les espaces interstitiels comme porteurs d'une autre menace d'ordre démocratique. J'ai évoqué, dans le chapitre 5, que les nouveaux collecteurs de données participent à l'émergence d'un spectre d'une gouvernabilité algorithmique, c'est-à-dire d'une rationalisation d'une action publique tendant alors à être dépolitisée. Cette sous-section prolonge cette réflexion en suggérant que des garants d'une bonne gouvernance urbaine construisent la menace d'une privatisation de la ville par ces

¹ BELHOCINE, Nouredine, Joseph FACAL et Bachid MAZOUZ, « Les partenariats public-privé : une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires d'aujourd'hui », art. cit.

² MAGRI, Susanna et TOPALOV, Christian, « De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur (1905-1925) dans quatre pays », *Revue française de sociologie*, vol. 28, n° 3, 1987, p. 417-451 ; PAYRE, Renaud, *Une science communale : réseaux réformateurs et municipalité providence*, op. cit.

³ BEAL, Vincent et PINSON, Gilles, « Du petit chose au "5th best mayor in the world" », *Pôle Sud*, n° 30, 2009, p. 7-29.

entreprises, qui correspondrait à la captation privée d'un pouvoir politique local dont la légitimité continue pour le moment à reposer, au moins en partie, sur l'élection.

Dans un article relativement grand public (republié dans le magazine *Alternative Économiques*) portant sur relations entre maires et plateformes numériques, particulièrement Airbnb et Uber, Isabelle Baraud-Serfaty, Clément Fourchy et Nicolas Rio écrivent en introduction :

« En novembre dernier, Airbnb devenait sponsor officiel des Jeux olympiques pour les neuf prochaines années. Ce partenariat a sonné comme un désaveu pour la Ville de Paris, qui avait placé la lutte contre la plate-forme de location au cœur de sa politique du logement, et témoigne d'une forme d'impuissance des maires face aux nouveaux géants du numérique. Non seulement ceux-ci ont été capables de séduire des millions d'utilisateurs en moins de deux décennies, mais leur surface financière leur permet de se rendre incontournables. »¹

L'article assume un ton normatif, formulant des recommandations sur ce que devraient faire, et avec quels outils, les élus face à l'arrivée de grandes plateformes, dont il convient d'interroger le rapport risque/opportunité, sur leur territoire. Il propose par ailleurs une représentation très simplifiée de la gestion municipale, qui se trouve réduite à l'action des élus. Il s'éloigne également par moment radicalement du registre scientifique, avançant par exemple que la publicité permettant de financer Google Maps laisse craindre que la « ville de demain » soit celle décrite dans l'ouvrage d'Alain Damasio, cité en introduction de ce chapitre : « une ville dans laquelle les bulles d'entre-soi du numérique se sont pleinement et radicalement projetées dans le monde physique, et où les flux comme les lieux sont accaparés par les intérêts marchands »². Mais il serait malvenu de regretter le manque d'originalité scientifique d'un article dont la vocation assumée est de synthétiser les grands enjeux du développement des offres de services à destination des habitants par les plateformes numériques³. Il a notamment le mérite de rappeler la diversité des offres des plateformes, qui par ailleurs reposent sur des modèles économiques différents de ceux des entreprises des

¹ BARAUD-SERFATY, Isabelle, FOURCHY, Clément et RIO, Nicolas, « Les maires au défi des plates-formes numériques », *L'Économie politique*, vol. 85, n° 1, 2020, p. 74.

² *Ibid.*, p. 85.

³ Pour une analyse plus détaillée des rapports entre acteurs publics municipaux et plateformes numériques, voir par exemple les travaux d'Aguilera, Artioli et Colomb. À partir de plusieurs études de cas européennes ils montrent la diversité des réponses politiques face à ces entreprises. AGUILERA, Thomas, ARTIOLI, Francesca et COLOMB, Claire, « Explaining the diversity of policy responses to platform-mediated short-term rentals in European cities », art. cit.

données. Ces dernières proposent en effet une offre en partie gratuite à destination des usagers (et se rémunèrent principalement par la publicité et/ou des services *premium* payants) et ont développé des offres à destination des collectivités. Et surtout, en insistant sur les leviers que *devraient* mobiliser les élus afin d'assurer une relation partenariale avec les plateformes au lieu de « subir » leur présence sur le territoire, il synthétise une opinion dominante sur les terrains que j'étudie : face aux acteurs du numérique, plateformes et surtout entreprises des données, les villes doivent réaffirmer leur pouvoir politique afin de se prémunir contre des externalités négatives et d'assurer une forme de bien-être en ville. La Fabrique de la Cité alterne ainsi une interprétation des données de mobilité urbaine (afin de démontrer le rôle du numérique dans l'aggravation de la congestion, qu'il se propose pourtant de réduire) et l'usage d'un argumentaire contractualiste (emprunté à des espaces militants) pour suggérer une essence des entreprises du numérique qui consisterait en la recherche du profit et non pas à mettre à disposition des services qui bénéficieraient au territoire et à ses habitants. À la suite de l'expédition urbaine de Toronto, j'ai par exemple pu entendre dans une même semaine un membre de l'équipe suggérer à un journaliste la lecture du rapport « Pour en finir avec (la fin de) la congestion urbaine », dans lequel on peut lire « Osons poser la question : et si cette congestion était renforcée par le numérique ? Ce dernier, loin d'avoir amélioré la situation, a pu contribuer, sous certains aspects, aux embouteillages. Les calculateurs d'itinéraires, en indiquant le chemin le plus direct pour se rendre à une destination, participent activement à la réduction globale du nombre de kilomètres parcourus en voiture (« Vehicle Miles Traveled ») et les services de VTC [voiture de transport avec chauffeur] contribuent à son augmentation. »¹, puis s'exprimer publiquement pour rappeler que le projet Quayside est avant tout un cas d'entreprise privée qui cherche à endosser un rôle d'aménageur alors que « le contrat initial non-écrit » entre l'entreprise et la ville était mal déterminé². Mais là où le propos de l'activiste Bianca Wylie, dont s'inspire directement l'argument du contrat social, avait pendant la table-ronde de l'expédition une portée plus générale³, la reprise de l'argument empreint de philosophie politique se fait plus précise et cible une entreprise en particulier.

¹ C. Combe, C. Maisonneuve, mars 2019, « Pour en finir avec (la fin de) la congestion urbaine », La Fabrique de la Cité.

² Cet argument est directement inspiré des propos tenus par l'activiste Bianca Wylie lors d'une table-ronde de l'expédition : « le gouvernement a une relation différente aux informations et données personnelles que le secteur privé. L'un a conclu un contrat social, l'autre non ».

³ Elle rappelait que « le secteur privé » n'a pas conclu de contrat social avec les habitants, contrairement au gouvernement dans toutes ses échelles.

Le terme de « privatisation de la ville » est régulièrement utilisé par les enquêtés. Cela désigne le fait que l'espace urbain constitue un actif exploitable dont peuvent se saisir des entreprises pour proposer de nouveaux services, sans pour autant participer en retour au financement des infrastructures de l'espace public. Cela renvoie également, parfois de façon complémentaire, aux cas de forte implication d'entreprises du numérique dans la phase de développement de projets urbains. Cette définition très extensive de la privatisation, qui dans son sens strict désigne des modalités précises qui permettent à une entreprise privée de gérer un actif ou un service initialement public¹, traduit la crainte du contournement du jeu politique local par de nouveaux acteurs privés, voire la perspective que le pouvoir économique se substitue au pouvoir politique — même si le maire nommé par des actionnaires est une figure qui pour l'instant existe uniquement dans les romans de science-fiction. Lyon, où se sont déroulées plusieurs remises des prix « *Cities* » et dont les employés de La Fabrique de la Cité reconnaissent entretenir de bonnes relations avec le personnel politique et administratif, est souvent citée, sur les scènes des deux groupes, comme un exemple réussi de réaffirmation d'une subordination des acteurs économiques aux institutions métropolitaines :

« On a beaucoup travaillé en France sur la ville de Lyon. Lyon a une vision très claire. Si vous êtes un acteur du numérique et que vous voulez travailler avec la ville de Lyon voilà les règles, le cahier des charges à respecter. Si vous ne voulez pas le suivre vous travaillerez pas avec la ville de Lyon, point. Et on voit des villes qui domptent ces espèces de mustangs que sont les entreprises de la tech, qui arrivent tout feu tout flamme, et qui leur montrent comment on marche droit. »²

« [...] quand on faisait la remise des prix, bizarrement la ville de Paris, bien que Missika [ndla : adjoint à l'urbanisme] soit un copain de [un journaliste], bizarrement quand on a proposé nos prix ça les a pas spécialement intéressé. En revanche, Gérard Collomb, eux à Lyon ils avaient un grand intérêt, pas un intérêt financier, mais un intérêt... parce qu'ils avaient créé un îlot smart city à Lyon. Puis ils ont une vision assez claire de ce qu'ils veulent faire et aussi du rapport qu'ils veulent avoir avec les entreprises de la tech. Donc la première remise des prix on l'a faite à Lyon. »³

Les animateurs d'espaces de rencontre entre acteurs de l'urbain mobilisent les exemples de quelques villes qui ont mis en place de « bonnes pratiques » pour imposer des barrières au

¹ LORRAIN, Dominique et STOKER, Gerry, *La privatisation des services urbains en Europe*, op. cit.

² « Google sera-t-il le prescripteur de la ville de demain ? », table-ronde le 30 janvier 2020, Paris.

³ Entretien, journaliste retraitée ayant travaillé au *Monde*, le 5 février 2019.

développement d'offres d'entreprises du numérique sur leur territoire (Lyon face à Waze, Londres face à Uber, parfois Paris face à Airbnb). Ils entretiennent ainsi l'idée qu'elles doivent tout au plus accompagner les acteurs publics du territoire et non pas promouvoir une vision de la ville concurrente, par le biais d'offres ciblant directement les consommateurs urbains et exploitant des vides juridiques. Sous couvert d'exemples d'actualité le raisonnement est souvent manichéen : il faut gouverner les acteurs du numérique pour ne pas se laisser gouverner par eux. Et s'il convient de mettre des limites à la fois aux plateformes et aux entreprises des données, le cas de Sidewalk Labs à Toronto fait de ces dernières les plus menaçantes.

Questionner la répartition du pouvoir dans les villes et formuler l'hypothèse de la possible acquisition d'un capital politique par de nouvelles entreprises privées, qui ne disposent pas de l'ancrage territorial des élites économiques locales, fait de prime abord sens. Mais les argumentaires qui découlent de cette interrogation, en phase avec des espaces qui se proposent d'interroger les évolutions urbaines, sont assez simplistes. Des références à des cadres juridiques, à des principes philosophiques, à des exemples de « bonnes » et de « mauvaises » pratiques permettent de soutenir une thèse formulée indépendamment de toute recherche empirique. Les acteurs critiquant l'entrée en urbanisme de nouveaux acteurs ne disposent ni d'une expertise technique suffisante pour concurrencer les entreprises du numérique sur leur propre terrain, en se proposant d'accompagner la transformation numérique des territoires, ni de savoirs scientifiques qui attesteraient d'une évolution majeure de la répartition des pouvoirs urbains. Face à ce manque de ressources, ils s'ancrent principalement dans le registre des normes et des valeurs et produisent des conclusions hâtives, qui relèvent parfois de simples hypothèses anticipatrices.

De nombreux travaux de science administrative puis politique sont publiés, depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, sur les conditions qui permettent de peser sur le processus de la décision urbaine, sur la politisation des acteurs qui souhaitent participer aux décisions urbaines. Dans une approche pluraliste et compétitive, Robert Dahl défendait par exemple, dès les années 1960, l'idée d'une fragmentation du pouvoir urbain et d'une pluralité de leaders¹. Ses travaux, qui répondent notamment à l'approche réputationnelle de Floyd

¹ DAHL, Robert A., *Qui gouverne ?*, *op. cit.*

Hunter¹, font partie de ceux qui ont ouvert la voie à une étude des leaderships politiques. Celle-ci revient, pour le dire très rapidement, à se demander quels groupes sociaux gouvernent et surtout comment ils intériorisent les contraintes d'espaces politiques professionnalisés. Grâce notamment à toute une série de travaux américains, en partie repris en France, l'idée que les acteurs privés participent aux décisions urbaines est désormais largement admise en science politique et en sociologie urbaine². Et on ne manque pas d'articles ou d'ouvrages, qu'ils proposent une entrée par les dynamiques capitalistes ou par les groupes sociaux, qui montrent que dans le contexte d'une économie globalisée, dans laquelle les capitaux sont extrêmement mobiles, le patronat local n'a pas été mécaniquement remplacé par une élite économique transnationale³. Une position économique dominante constitue une ressource mais n'est pas en soi un droit d'accès aux institutions politiques et une garantie de pouvoir prendre part au processus décisionnel⁴. Le leadership politique relève d'une construction⁵, la participation au gouvernement des villes suppose d'intégrer « les contraintes et les intérêts du métier politique »⁶. Défendre l'argument qu'un positionnement sur le marché urbain constitue une menace directe à l'actuelle distribution du pouvoir dans les collectivités relève en somme d'une méconnaissance, ou en tout cas d'une mise de côté, de nombreuses productions scientifiques, pour lesquelles La Fabrique de la Cité revendique pourtant un intérêt. Ceux-là viennent en effet fortement nuancer la thèse selon laquelle le pouvoir économique de firmes

¹ Celle-ci produisait une vision pyramidale du pouvoir urbain. HUNTER, Floyd, *Community power structure: a study of decision makers*, *op. cit.*

² MOLOTCH, Harvey, « The City as a Growth Machine », art. cit. ; HARVEY, David, « From Managerialism to Entrepreneurialism », art. cit. ; LE GALÈS, Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », art. cit. ; PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », art. cit.

³ Au contraire, des études de cas françaises montrent par exemple que les politiques d'attractivité, qui visent à attirer ces capitaux, sont produites par des collaborations étroites entre les institutions politiques métropolitaines et le patronat local. Sur le cas de Lyon voir : BARDET, Fabrice et HEALY, Aisling, « Les acteurs urbains et les promesses des palmarès internationaux des villes. Lyon à la conquête du « Top 15 » européen », art. cit.

⁴ Voir par exemple les travaux sur la mise en réseau des entreprises, qui se constituent en organisations professionnelles afin de constituer un interlocuteur identifiable et de pouvoir peser collectivement sur la décision politique (LAURENS, Sylvain, *Les courtiers du capitalisme*, *op. cit.*), ou encore sur le recours aux *astroturfs*, que des entreprises utilisent pour acquérir une légitimité « par le bas », pour feindre l'appui de la « société civile » (LAURENS, Sylvain, « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le business se crée une légitimité « par en bas » », art. cit.). Si les entreprises n'avaient pas besoin de recourir à des stratégies, à un répertoire d'action afin d'orienter l'action publique, la sociologie des milieux d'affaire constituerait un corpus bien plus maigre.

⁵ Sur l'évolution des leaderships territoriaux, voir notamment les contributions réunies par Andy Smith et Claude Sorbets dans un dossier thématique « Leadership et arrangements territoriaux » de *Sciences de la société* : SMITH, Andy et SORBETS, Claude, « Des leaderships en liberté conditionnelle ? », *Sciences de la société*, n° 53, 2001, p. 5-10.

⁶ PAYRE, Renaud, *Ordre politique et gouvernement urbain*, *op. cit.*, p. 69.

transnationales pourrait se substituer somme toute facilement à un pouvoir politique en partie fondé sur des ancrages locaux, sur une légitimité électorale, et sur des compétences particulières. Au regard de la littérature, sans doute serait-il plus empiriquement pertinent de s'en tenir à interroger les stratégies de négociations, le répertoire d'action de ces entreprises.

3. Défendre l'entre-soi du champ urbain

L'analyse microsociologique proposée dans le chapitre 3 a montré que les espaces intermédiaires sont composés d'acteurs aux intérêts et aux logiques d'action éclatés. Alors que certains s'impliquent dans les questions urbaines dans un souci strictement stratégique, voyant là un passage obligé pour mener à bien un projet professionnel sur le long terme, d'autres trouvent des rétributions matérielles et symboliques plus immédiates. Dans l'ensemble les deux principaux espaces étudiés dans la thèse, qui entretiennent des liens de collaboration tout en ayant des ambitions collectives distinctes, ne déploient pas une stratégie claire et commune, n'affichent pas une position unanime et qu'il s'agirait de défendre avec force auprès des institutions politico-administratives sur la question des contours de la « ville de demain ». Mais ces acteurs, parfois sans en avoir conscience, participent à la production et à la diffusion d'une certaine conception du champ urbain. À force de sélectionner chercheurs, experts, lauréats de prix, en privilégiant un sujet de publication ou d'évènement au détriment d'un autre, en sollicitant tel acteur en priorité, ils défendent une idée particulière de qui devraient être les acteurs en mesure de penser et de faire la ville. À travers la question de la « ville intelligente », omniprésente dans ces espaces tout en demeurant une thématique de la « ville de demain » parmi d'autres, ne se joue pas la défense d'intérêts particuliers — ceux du mécène ou des sponsors — mais celle de la conservation d'un monopole de quelques catégories d'acteurs à l'accès aux systèmes politiques et administratifs locaux. La « *smart city* » pose la question, qui lui préexiste mais qu'elle rend saillante en raison du choc que constitue la tentative d'entrée en urbanisme d'une nouvelle catégorie d'acteurs privés, de l'accès au pouvoir local, dont des acteurs qui entretiennent des proximités avec des acteurs territoriaux sans jamais collaborer directement avec eux cherchent à assurer que les conditions d'accès demeurent restrictives. Dans des espaces privés, qui ne sont pas totalement fermés sans pour autant avoir un noyau dur accessible à tous, ces acteurs contribuent à déterminer qui aurait le droit de se saisir de problèmes publics relatifs à l'urbain loin de se limiter aux enjeux posés par

le déploiement de nouvelles technologies dans les villes.

Dans un premier temps, je montrerai que la menace la plus directe que constituent les entreprises du numérique, grandes et petites, est moins leurs « ambitions politiques » que leur capacité quasi exclusive à répondre à une demande des collectivités de nouvelles formes d'expertises sur les dossiers très techniques de la transition numérique des villes. Compte tenu de leur manque de compétence technique, les acteurs plus anciens du champ urbain tentent de politiser ces questions numériques. Dans un deuxième temps, je suggérerai que la « *smart city* » constitue ainsi une entrée vers la question stratégique du droit d'accès aux décideurs publics.

3.1 Répondre à la technicisation par le numérique de l'action publique locale

La technicisation de l'action publique n'est pas un phénomène nouveau. Le modèle bureaucratique wébérien repose déjà sur une mobilisation de savoirs professionnels permettant la conduite d'une action publique légal-rationnelle¹. Des travaux plus récents sur les technocrates, souvent de hauts fonctionnaires, ont quant à eux montré que leur pouvoir repose sur la mobilisation et la traduction de savoirs produits dans le champ scientifique en un langage administratif². Ces technocrates, par leur connaissance précise de domaines d'action particuliers, appuient parfois les décisions politiques des élus. À propos des secrétaires généraux des villes, Olivier Roubieu écrit ainsi qu'ils sont capables de « proposer des solutions à des problèmes de fortes incidences politiques, garantir l'efficacité de la "machine municipale" qui est au service des ambitions des élus »³. Toutefois, malgré une dimension politique de leurs activités, ces fonctionnaires incarnent un « credo rationalisateur et modernisateur »⁴ des collectivités locales. Cette rationalisation de l'action publique locale repose notamment sur des programmes de formation devant faire des cadres territoriaux des praticiens savants capables de comprendre des dossiers locaux complexes, qui nécessitent

¹ WEBER, Max, *Économie et société : Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 2010.

² DUBOIS, Vincent et DULONG, Delphine, *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

³ ROUBIEU, Olivier, « Des "managers" très politiques : les secrétaires généraux des villes », dans DUBOIS, Vincent et DULONG, Delphine (dir.), *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 225.

⁴ *Ibid.*, p. 225.

notamment une connaissance fine des cadres réglementaires. Par ailleurs, Roubieu relève dans les discours des secrétaires généraux qu'il rencontre la récurrence de l'idée selon laquelle l'action publique peut-être diagnostiquée, mise en œuvre et évaluée selon des critères objectifs, notamment un rapport qualité/coût. Cela permet de justifier la délégation de certains services à un secteur privé disposant d'une expertise au moins égale à celle de l'administration¹. En même temps que l'administration territoriale se « technicise », au sens où elle repose sur des savoirs précis, les cadres de celles-ci, comme ceux des institutions centralisées², admettent la possibilité de recourir à une expertise extérieure aux services de l'État afin de définir et d'imaginer des solutions à un problème public, de mettre en œuvre ces dernières, puis de les évaluer.

Le recours à cette expertise privée est aujourd'hui d'autant plus nécessaire aux collectivités qui souhaitent mener leur transformation numérique, à travers le développement de projets parfois étiquetés « ville intelligente », que les débats autour de cette dernière sont difficilement accessibles sans une connaissance précise, quasi ingénierique, de la question des données. Les professionnels de la politique et de l'administration sont face à des dossiers qui nécessitent des compétences nouvelles, une connaissance des systèmes d'information et une maîtrise encore rare de la science des données. Et celles-ci se trouvent peu, voire pas, dans les départements « secteur public » des cabinets de conseils et dans les entreprises les plus anciennes de services urbains. Elles sont à chercher auprès de consultants/experts aux formations techniques³, de nouveaux tiers-lieux spécialisés, d'entreprises des NTIC et, plus récemment, de l'économie numérique. Ces organisations, y compris de grandes entreprises transnationales, se proposent dès lors d'investir des thématiques locales et d'accompagner la transformation de villes dont ils estiment que les « bonnes pratiques » de l'une sont adaptables dans n'importe quelle autre. Depuis la périphérie d'une ville de moins de 150 000 habitants, thecamp se propose ainsi de réfléchir aux grandes transformations du monde, d'adapter localement des solutions éprouvées ailleurs et d'en expérimenter de nouvelles, susceptibles d'être ensuite reproduites. À Aix-en-Provence toujours, une multinationale

¹ *Ibid.*, p. 224.

² BEZES, Philippe, « État, experts et savoirs néo-managériaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 193, n° 3, 2012, p. 16-37.

³ Pour rappel, les experts de la « *smart city* » les plus reconnus en France et parfois à l'international (Antoine Picon, Carlo Ratti, Carlos Moreno notamment) sont formés aux sciences de l'ingénieur et disposent ainsi d'une légitimité particulière lorsqu'il s'agit de comprendre les enjeux liés à l'usage des données en ville.

(Cisco) a participé au déploiement d'un projet expérimental dont les subtilités techniques échappent en pratique à l' élu et aux agents administratifs de la ville. En entretien, l'adjoint à la maire porteur du projet revient par exemple sur l'ambition de la ville de s'inscrire dans le même mouvement d'exploitation des données que Sidewalk Lab. En quelques phrases¹, il amalgame Google, Sidewalk Labs et Quayside. Il rapproche également un peu rapidement la collecte des données et le BIM² et il se trompe sur ce qu'il est légalement possible de faire avec ces données.

« C'est Google lab, ils font Sidewalk à Toronto et le dada, enfin on se prend pas pour Google, c'est pas le sujet, mais en fait Google est en train de bimer les villes, il fait du BIM [...] Nous, la volonté qu'on a, à Aix-en-Provence, parce qu'on pense qu'on peut être précurseur là-dessus et qu'on peut peut-être pas contrer Google, c'est pas le sujet, mais qu'on peut approprier de manière publique un certain nombre de choses, c'est que si on construit un réseau multi-services qui nous permet de collecter de la donnée sur l'ensemble de la ville, et qui est propriété de la ville, on peut imaginer que demain on puisse avoir des modèles économiques de structuration de la donnée, de monétisation de donnée structurée. On n'est pas dans l'open data, on est dans la donnée structurée qu'on pourrait monétiser, en plus c'est autorisé par un texte de loi [...]. »³

En plus de la mise en relation des membres de son réseau, une partie du travail de La Fabrique de la Cité consiste à clarifier des problèmes urbains, à identifier de « bonnes pratiques » pour y répondre et à diffuser ses travaux auprès des acteurs du champ urbain, notamment les acteurs politico-administratifs. Au-delà de l'envoi de ses publications aux cabinets des grandes collectivités et de certains ministères, le *think tank* se met par ailleurs (gratuitement) à disposition des élus et des agents administratifs pour discuter en face à face de thématiques sur lesquelles il attesterait d'une expertise particulière. Durant la campagne des élections municipales de 2020, la présidente suggère ainsi de contacter les équipes des candidats parisiens pour discuter avec elles des publications dont elle suspecte qu'elles les ont déjà lues⁴. Les formations généralistes des salariés du *think tank* et le réseau d'experts savants et professionnels permettent de saisir la « complexité » de nombreux sujets associés à des

¹ Celles-ci ont été précédemment citées pour illustrer des ambitions de la collectivité en matière de politique des données.

² Le BIM (*Building information modeling*) correspond à la modélisation des infrastructures. Cela repose sur la collecte de données dans l'espace public, mais les projets torontois et aixois comptent tous les deux s'appuyer également sur la collecte de données personnelles afin de renseigner sur les comportements des usagers.

³ Entretien, adjoint à la maire d'Aix en Provence, le 4 décembre 2018.

⁴ Lors d'interventions publiques, plusieurs candidats ont cité des exemples et des arguments mentionnés dans des rapports du *think tank*, alimentant en interne la suspicion que les équipes de campagne suivent les travaux de La Fabrique. Cela est le signe d'un écho trouvé dans les sphères politiques, cependant la présidente regrette de ne pas être sollicitée afin d'échanger directement avec les équipes des candidats parisiens.

secteurs d'action publique bien définis (le logement abordable, le financement de la mobilité, etc.). Mais j'ai montré dans le chapitre 4 que, comme le *Monde* « *Cities* », l'organisation n'avait ni en interne ni dans son carnet d'adresses d'expertise technique relative aux enjeux numériques des villes. À travers des rapports sur la ville de Toronto, sur les modèles de « *smart cities* », ou encore sur l'utilisation des technologies numériques dans le domaine de la mobilité, le *think tank* démontre une compréhension de grands enjeux de la transformation numérique des territoires, en attestant par exemple d'une connaissance des structures capitalistiques et légales des marchés des villes et du numérique. Il n'est cependant pas en mesure de répondre aux demandes des élus (en charge de l'urbanisme, de la transformation de l'action publique, de la prospective, de l'innovation et du numérique par exemple) et des services (secrétariat général et direction des systèmes d'information notamment) pour les aider à comprendre ce que les données permettent et ne permettent pas concrètement et quelles sont les offres de technologies et de services à leur disposition. Pas plus compétents que les élus et que leur administration sur ces questions-là, La Fabrique de la Cité et les acteurs des espaces de réflexion qu'elle anime travaillent donc à en faire des questions plus politiques que techniques. En usant des arguments mentionnés plus tôt dans ce chapitre, qui concernent les conditions de la « bonne gouvernance » urbaine et les ambitions politiques supposées des GAFAM, le *think tank* cherche à imposer dans le champ urbain les données comme une question plus idéologique que technique. Pour cet acteur collectif dépassé sur le plan technique, la repolitisation des données constitue une stratégie pour se maintenir dans les espaces de décision locale. L'émergence de nouveaux acteurs proposant de dépolitiser l'action publique en utilisant les données comme outils donne toutefois aux collectivités le pouvoir de choisir de nouveaux experts avec lesquels travailler au diagnostic et à la mise en œuvre de l'action publique locale.

3.2 Accéder aux espaces décisionnaires : une affaire de légitimité et de ressources

Les stratégies de disqualification de ces nouveaux acteurs privés sont donc inscrites dans une réflexion sur les contours d'une co-construction souhaitable des formes de la « ville de demain » et des projets et politiques qui rendront cette vision opérationnelle. Car elle est investie massivement par des entreprises privées jusqu'à présent extérieures au champ urbain,

la « *smart city* » rend visible un phénomène qui ne lui est pas propre¹ : dans des lieux neutres se joue l'affirmation d'une capacité politique qui consiste à mobiliser des ressources, notamment en expertise, pour assurer la pérennité d'un ordre socio-spatial à l'échelle locale (principalement municipale et métropolitaine). L'exclusion des grands acteurs de l'économie numérique d'un dialogue avec les institutions, dont l'objectif serait de déterminer une vision commune et opératoire du futur, demande un travail conséquent pour qualifier et disqualifier les uns et les autres. La recherche d'un certain *statu quo* dans les relations publiques/privées, dans une configuration d'action publique locale, n'équivaut donc pas à une incapacité politique², la défense d'une situation de départ étant ici demandeuse en ressources. La Fabrique de la Cité et dans une moindre mesure *Le Monde* « *Cities* » endossent ainsi un rôle de *gatekeepers* face à de nouveaux entrants. Cette qualification/disqualification d'acteurs relève cependant moins d'une stratégie rationalisée, d'une ambition d'influence de l'espace institutionnel par un collectif homogène, que d'une série de microdécisions d'acteurs intermédiaires plus ou moins stratégiques. Les deux cas renvoient en effet à deux degrés d'engagement différents sur cette question du « qui *devrait* gouverner les villes, en vertu de quoi ? ». Au *Monde* « *Cities* » elle n'est pas frontalement abordée, tout au plus elle est mentionnée au détour d'articles ou dans des événements pour suggérer un pouvoir émergent d'entreprises de l'économie numérique. Pour le *think tank*, elle prend de l'importance à mesure que progresse la connaissance des jeux d'acteurs du projet Quayside, accompagnée d'une familiarisation avec une littérature qui traite des enjeux de gouvernement du et par le numérique en ville, à défaut d'une lecture de travaux portant de manière plus générale sur la gouvernance urbaine. Au fil des trois mois passés à La Fabrique, qui correspondent au moment de la fin de préparation puis de la valorisation de l'expédition urbaine de Toronto, au fil des réunions d'équipe, puis de rencontres avec des personnalités extérieures au *think tank* (experts, mais aussi journalistes), la position selon laquelle les pouvoirs publics locaux doivent « maintenir les géants à leur place » s'est affirmée.

Cette tentative de clarifier les conditions d'entrée dans les cercles du pouvoir local ne

¹ Le secteur de la mobilité urbaine fait par exemple face à une arrivée de nouveaux acteurs privés (vélos et trottinettes en libre-service, VTC, etc.), celui du logement également. Bien que traitées dans les espaces étudiés, ces thématiques ne sont cependant pas des points d'entrée aussi évidents vers la question de la « *smart city* ».

² DESAGE, Fabien, « La ségrégation par omission ? », *Géographie, économie, société*, vol. 14, n° 2, 2012, p. 197-226.

correspond cependant pas à un processus nouveau. La « *smart city* » constitue une entrée pour définir un cadrage souhaitable des interactions avec les pouvoirs publics, mais il en existe de nombreuses autres. Aisling Healy montre par exemple, à travers une étude localisée, que c'est par l'enjeu du développement économique que des acteurs entrepreneuriaux du territoire s'insèrent dans la « gouvernance économique métropolitaine ». Cette dernière constitue une catégorie indigène pour désigner les formes de coopération entre acteurs publics et privés que des entrepreneurs de cause, s'associant en dépit des rivalités marchandes, ont imposées par la promotion de nouveaux dispositifs de gouvernance¹. En d'autres termes, à travers des enjeux d'attractivité et de rayonnement économique l'auteure aborde la question des pratiques de gouvernement local et montre l'évolution de l'action publique urbaine vers un « gouvernement privé de l'action publique urbaine », dans lequel les acteurs publics conservent cependant un rôle important. Par ailleurs, les discours de légitimation de la participation d'entreprises privées à l'action publique se référant à l'intérêt général ne sont pas neufs. En s'arrêtant sur l'évolution de la formation des ingénieurs des Ponts et Chaussées, Julie Gervais suggère ainsi que, avec leurs compétences techniques, leur connaissance des enjeux publics, et le souci de l'intérêt général partagé par l'ensemble du corps, les diplômés du mastère d'action publique sont considérés par les concepteurs de ce dernier comme aptes à se faire « managers de l'action publique » aussi bien depuis des espaces publics que privés². L'action publique pourrait donc être « managée » avec le concours d'acteurs qui ne sont pas intégrés à l'État, puisque les élus et surtout les fonctionnaires³ n'ont pas le monopole des savoirs utiles⁴. Aussi faut-il que ces acteurs tiers soient correctement formés et guidés par l'intérêt général.

Tel qu'illustré par la description de terrain ci-dessous et confirmé par d'autres

¹ HEALY, Aisling, *Le gouvernement privé de l'action publique urbaine : sociologie politique de la « gouvernance métropolitaine » du Grand Lyon (fin du XXe siècle)*, Thèse de doctorat en science politique, Lyon 2, 2007.

² GERVAIS, Julie, « Former des hauts fonctionnaires techniques comme des managers de l'action publique », *Politix*, vol. 79, n° 3, 2007, p. 101-123.

³ La nécessité d'articuler les différentes temporalités politiques implique pour les élus de sélectionner les décisions et mesures sur lesquelles se pencher. Et dans l'ensemble ils consacrent une part relativement faible de leur calendrier à l'action publique. MARREL, Guillaume et PAYRE, Renaud, « Entre action et élection : les impératifs de la gestion publique dans la codification temporelle des mandats », *Politiques et Management Public*, vol. 23, n° 4, 2005, p. 1-17.

⁴ Gervais montre également, cette fois à partir le cas du « Club des acteurs de la modernisation », que les hauts fonctionnaires sont demandeurs de rencontres avec des représentants du privé susceptibles de leur apporter savoirs et savoir-faire : GERVAIS, Julie, « Les sommets très privés de l'État », art. cit.

observations, il est cependant crucial de ne pas déduire, à partir des discours normatifs entendus dans les interstices du champ urbain, une participation effective à l'action publique des acteurs que les enquêtés considèrent comme les plus légitimes. Cela reviendrait à confondre « accès » et « influence »¹ et à tomber dans un biais élitiste qui considère que de petits groupes d'acteurs économiques détiennent nécessairement le pouvoir urbain. Ce biais, associé notamment aux travaux de Floyd Hunter, qui considérait dans son étude du cas d'Atlanta que le prestige social d'un acteur équivalait à un pouvoir réel et qui tendait donc à surestimer l'influence des hommes d'affaires dans le gouvernement des villes, est pourtant critiqué depuis longtemps au sein du champ universitaire². Sur le terrain, la capacité des entreprises privées à « co-construire » l'action publique est en effet souvent limitée, du moins conditionnée par l'acquisition d'un ensemble de ressources. L'implication du patronat dans l'action publique locale nécessite notamment un fort ancrage territorial et une connaissance des rouages administratifs³.

La proximité avec les acteurs publics suppose notamment que les entreprises déploient un ensemble de ressources pour former leur personnel, nouer des alliances, défendre leur légitimité à jouer un rôle *aux côtés* des pouvoirs publics ; autant d'actions qui sont aléatoires et jamais certaines d'aboutir à une intégration au sein du jeu politique local. Ainsi, ces discours sur une légitimité et une capacité à co-construire l'action publique peuvent se lire en tant qu'éléments d'une recherche de consécration par les pouvoirs publics et en tant que discours performatifs, qui ne correspondent pas nécessairement aux configurations réelles de l'action publique locale.

Extrait de carnet d'enquête 9 : Parler « territoires de demain » face aux « directeurs à haut potentiel » d'un opérateur autoroutier - une journée de formation à Bordeaux, octobre 2019.

Après avoir lu mes notes de synthèse [ndla : autour du thème général de l'évolution de la présence de l'État sur les territoires], A. me propose de l'accompagner à Bordeaux pour co-animer un atelier dans le cadre d'une formation de cadres de VINCI Autoroutes. Elle-même s'y rend à la demande de [un membre du COMEX de VINCI], qui estime que les équipes du groupe gagneraient à mieux connaître les enjeux sur lesquels La Fabrique travaille. Elle

¹ OFFERLE, Michel, « Les politiques publiques patronales », dans OFFERLE, Michel, *Sociologie des organisations patronales*, Paris, Éditions La Découverte, 2009, p. 92-112.

² Renaud Payre rappelle que ces critiques se font entendre aux États-Unis dès le début des années 1960. PAYRE, Renaud, *Ordre politique et gouvernement urbain*, Mémoire pour l'obtention de l'HDR en science politique, Université Lumière, Lyon 2, 2008.

³ HEALY, Aisling, *Le gouvernement privé de l'action publique urbaine : sociologie politique de la « gouvernance métropolitaine » du Grand Lyon (fin du XXe siècle)*, op. cit.

résume l'objectif de la formation : « en gros le but c'est d'expliquer quels sont les grands enjeux des territoires et à qui il faut s'adresser dans le cadre d'un projet ». Elle me suggère de concentrer ma présentation sur l'évolution de la présence de la puissance publique sur les territoires et me demande de lui envoyer quelques *slides* pour ajouter à son ppt. [...] Pour que j'en sache un peu plus sur le public et la formation elle me fait suivre la présentation que tous les intervenants ont reçue : il s'agit d'un cycle de formation étalé sur environ un an, dont le montage a été confié à KEDGE Business School. Ce « dispositif d'accompagnement "sur-mesure" à destination de 65 directeurs à haut potentiel » est composé d'une dizaine de modules qui ont pour objectif de développer les qualités managériales et la connaissance de son environnement (« s'ouvrir sur le monde et être attentif aux évolutions », « accompagner le changement, prendre conscience de ses « interlocuteurs multiples » et « des risques d'évènements "perturbateurs" etc.). [...] Je suppose que cette démarche de formation est assez classique mais la façon dont A. l'a présentée m'interroge. Je surinterprète sans doute un peu, mais j'ai l'impression qu'elle attend que je participe à donner des clés de lecture à une élite économique du secteur privé pour mieux comprendre et *in fine* mieux prendre part à l'action publique locale.

[...]

La journée était assez surprenante. Après une présentation du programme, les participants ont été divisés petits groupes. Avec A. on s'est donc retrouvées face à une quinzaine de personnes. [...] La journée est finalement venue remettre en question un ensemble de prénotions que j'avais implicitement par rapport à la capacité de grands groupes à prendre part aux espaces de décisions locales, ne serait-ce qu'en entretenant des rapports de proximité avec les pouvoirs locaux. Les cadres qu'on avait face à nous, malgré des postes de direction dans les branches régionales, semblaient en tout cas avoir des ressources limitées pour comprendre comment fonctionne l'action publique territoriale. Ils avaient dans l'ensemble un intérêt prononcé pour notre présentation et étaient notamment demandeurs d'informations sur la notion de « qualité de vie » et sur la façon dont ils pouvaient mieux prendre en compte « les aspirations de la population », sans nécessairement avoir les ressources pour les intégrer à la production de l'action publique locale.

Conclusion – Des concurrences dans le pôle privé du champ urbain

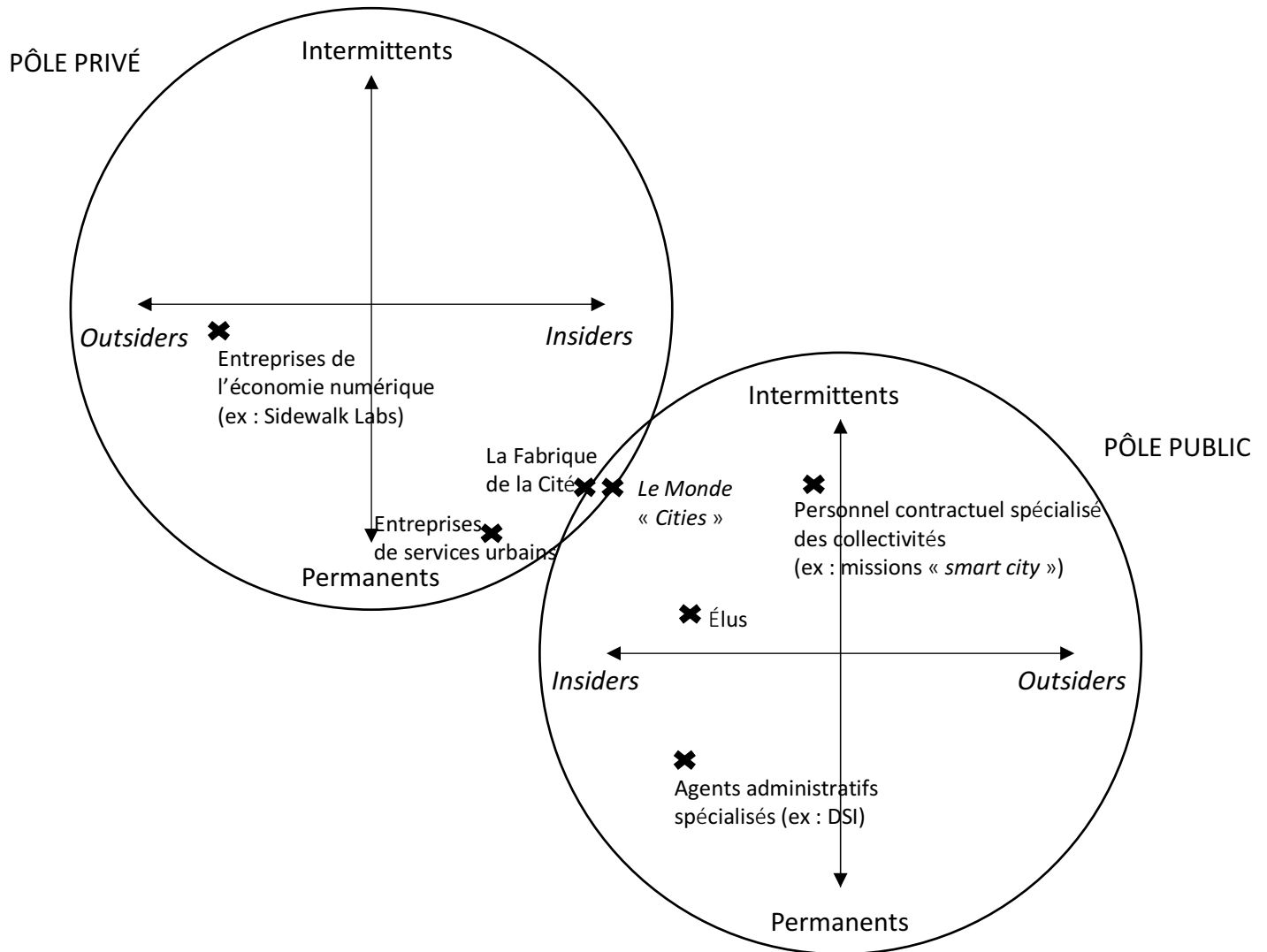
Dans ce chapitre, j'ai montré que, dans le contexte de l'émergence de nouveaux experts familiarisés aux outils de la transformation numérique des villes, des acteurs pris au jeu du champ urbain cherchent à conserver un monopole d'accès aux espaces politico-administratifs locaux. Ils contournent la technicisation de l'action publique locale en s'ancrant dans le registre de la « bonne gouvernance » urbaine, suggérant que les acteurs de l'économie numérique ne remplissent pas les conditions nécessaires pour prendre part à celle-ci et qu'ils ne sont pas légitimes à investir les espaces décisionnaires. Cette opposition claire au sein du monde économique permet d'affiner la représentation du champ urbain esquissée au fil de la thèse.

Dans le chapitre 3, qui s'intéressait aux profils des enquêtés, j'ai proposé de les classer en deux principales catégories, étant entendu que les trajectoires personnelles varient grandement au sein de celles-ci : les permanents et les intermittents du champ urbain. Les intermittents, dont font par exemple partie la majorité des journalistes de « *Cities* », sont plus fortement dépendants de leur champ d'origine¹, dans lequel ils continuent parfois de trouver plus de rétributions matérielles et symboliques que dans le champ urbain.

À cette catégorisation, on peut désormais ajouter deux niveaux de lecture. Tout d'abord, on a vu dans ce chapitre que la séparation public/privé, même si les frontières de ces deux catégories sont, au niveau macro, de plus en plus poreuses, demeure opérante pour les enquêtés. Elle constitue un point de repère, même si ces catégories ne sont pas figées. On peut donc schématiquement séparer un pôle privé d'un autre public. Ils ne sont pas institutionnalisés mais correspondent à un espace dans lequel les intérêts du secteur privé tendent à primer sur les intérêts publics, et vice-versa. Leurs frontières ne sont pas fixes et opaques et ils se rencontrent dans les espaces interstitiels présentés dans cette thèse. L'enquête que j'ai menée s'est déroulée au sein du pôle privé et permet de le diviser lui-même entre *insiders* et *outsiders*. Les premiers correspondent aux acteurs privés les plus anciens du champ, les autres aux nouveaux entrants, entreprises de la sécurité et du numérique par exemple. Le schéma ci-dessous propose donc une représentation simplifiée du champ urbain, saisi à travers une entrée par la « *smart city* », dont les frontières sont au concret poreuses et au sein duquel les individus sont mobiles.

¹ Contrairement, par exemple, aux permanents du champ de l'eurocratie, dont Didier Georgakakis, en faisant la synthèse des enquêtes présentées dans un ouvrage collectif, suggère que les carrières des permanents sont plus longues dans le champ mais fortement dépendantes des jeux politiques et administratifs des États. GEORGAKAKIS, Didier, « Le champ de l'Eurocratie », dans GEORGAKAKIS, Didier (dir.), *Le champ de l'eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, 2012, p. 309-327.

Illustration 17 : Représentation des pôles privés et publics du champ urbain, structurés autour des oppositions intermittents/permanents et *outsiders/insiders*.



Au croisement des pôles publics et privés se trouvent les espaces étudiés, l'un (La Fabrique de la Cité) étant plus proche du privé, alors que l'autre (*Le Monde « Cities »*) tend vers le pôle public. Bien que les deux groupes existent grâce à des financements d'entreprises, le *think tank* est plus activement investi dans la défense d'intérêts privés au sens large, quand les journalistes sont attachés à la mission d'information de leur profession et à l'autonomie de celle-ci. Mais malgré des différences claires et un manque de stratégie entre les deux collectifs, ils animent des laboratoires d'idées dans lesquels des experts, reconnus dans le champ à défaut d'avoir des compétences nouvellement recherchées relatives aux données, participent à clarifier des hiérarchies au sein du champ et à déterminer les propriétés légitimes pour gouverner l'urbain. Ces dernières correspondent à celles que détiennent les acteurs

économiques les plus anciens, les *insiders* du pôle économique, ceux dont le monopole d'accès à l'acteur public se trouve menacé en raison de l'arrivée des *outsiders*.

Les acteurs de cette thèse, qui œuvrent à édicter de ce qui constitue un « bon » rapport public/privé dans la conduite du changement urbain, illustre par ailleurs la tendance au déplacement des lieux d'énonciation de la parole légitime¹. Cette fraction de l'élite urbaine s'inscrit en effet, à la périphérie des champs de la politique légitime et de la parole politique autorisée, caractérisés par leur appartenance ou leur proximité avec l'ordre politique institutionnel², dans la lignée de ces acteurs extérieurs à l'État qui travaillent depuis une vingtaine d'années à s'approprier un intérêt général dont l'édition s'opère traditionnellement dans les espaces institués³.

Cette dernière partie de la thèse a dans l'ensemble mis à jour des concurrences au sein du pôle privé et les stratégies des *insiders* de celui-ci pour s'assurer que les *outsiders* ne soient pas reconnus à hauteur égale par les acteurs institutionnels du champ. À l'heure actuelle il est cependant impossible de qualifier ces stratégies de réussites ou d'échec dans la mesure où, au moment de l'enquête, elles étaient en train d'être clarifiées. Prolonger l'enquête serait nécessaire d'une part pour voir si et comment les enquêtés cherchent à acquérir l'expertise technique qu'il leur manque actuellement, d'autre part pour étudier la réception institutionnelle, au niveau des collectivités, de l'action de ces *gatekeepers*.

¹ LAGROYE, Jacques, FRANÇOIS, Bastien et SAWICKI, Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences po Paris, 2012.

² ALDRIN, Philippe, « Les rumeurs comme objet de science politique », dans ALDRIN, Philippe, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 89-128.

³ FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés, op. cit.*

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il est depuis des années largement admis qu'il n'y a pas qu'en observant le sommet de l'État, les cabinets politiques et autres couloirs de l'Assemblée nationale, et qu'en interrogeant la construction des préférences partisans ou encore les formes du militantisme, qu'on peut se saisir de dynamiques politiques¹. En fixant des entrées analytique, méthodologique, et problématique, je me suis inscrite dans cette perspective de recherche, qui se propose d'étudier la politique sans se limiter aux objets et aux lieux les plus « nobles ». J'ai ainsi mené une enquête qui a permis de montrer qu'avec la bonne focale et des terrains certes « petits » mais riches il est possible de donner à voir, autour de la « *smart city* », des phénomènes dignes d'intérêt pour la sociologie politique.

Le premier apport de la thèse est de prolonger une réflexion d'ordre méthodologique, engagée par celles et ceux qui travaillent sur des thématiques « floues », faisant l'objet d'investissements multiples et concurrentiels², d'autant plus délicates à saisir si celles-ci existent de façon contemporaine au chercheur et ne permettent pas de réelle enquête sur archives³. Il faut alors aller trouver des points d'observation, dénicher les endroits, les moments et les acteurs qui leur donnent corps⁴. Dispositifs, projets, grands événements, les terrains potentiels n'ont en pratique pas manqué. Et c'est au fil de quelques premiers « ratés » et également à mesure qu'une curiosité s'est dessinée pour ce qui se passe dans des espaces à la marge de l'institué et dans lesquels circulent des savoirs que j'ai arrêté mes principaux cas d'étude.

¹ PLOUX, François, OFFERLE, Michel et LE GALL, Laurent, *La politique sans en avoir l'air*, op. cit.

² La « société civile » est un autre exemple de thématique « floue », qui nécessite que le chercheur multiplie des espaces d'observation investis par des acteurs aux stratégies et intérêts propres. Le terme est en effet saisi, au tournant des années 1990, par des réseaux de « militants de la Méditerranée » qui défendaient une décentralisation de l'action extérieure européenne, puis il a été rapidement repris par des discours universitaires, associatifs, des collectivités territoriales, etc., les acteurs adaptant le signifié à leurs espaces d'énonciation. Voir par exemple : CHEYNIS, Eric, *L'Espace des transformations de l'action associative au Maroc : Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*, Thèse de doctorat en Science politique, Paris 1, 2008 ; FERRE, Nathalie, « La fabrique de la "société civile" entre évitement du politique et politisation : usages d'un dispositif de l'action extérieure européenne en Tunisie », *Revue Gouvernance*, vol. 15, 2018, p. 15-42.

³ Là où l'« avantage » de la nébuleuse réformatrice de la fin du XIX^e siècle est qu'elle a laissé bon nombre d'archives, étant entendu que leur recueil est pour autant loin d'être chose facile. TOPALOV, Christian, *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit.

⁴ Sur les délimitations de terrains dans le contexte d'un foisonnement règles, de dispositifs, d'acteurs, voir par exemple les travaux d'Alice Mazeaud et Magali Nonjon sur les professionnels de la participation : MAZEAUD, Alice et NONJON, Magali, *Le marché de la démocratie participative*, op. cit.

À partir de ceux-là j'ai articulé ma recherche autour de trois grandes questions : celle de la compétition, socio-historiquement ancrée, comme le montrent les chapitres 1 et 2, entre des acteurs porteurs de visions de la « ville de demain » en concurrence ; celle de la construction d'une légitimité collective à proposer des alternatives aux promesses technologiques formulées par de nouveaux acteurs privés de l'urbain ; et, enfin, celle du maintien et de la réaffirmation de frontières sociales, y compris dans des espaces qui existent au croisement de différents champs. Ces trois questions sont liées et c'est en les traitant conjointement qu'on peut montrer qu'à travers la « *smart city* », promue parallèlement par différents groupes d'acteurs en compétition pour conserver ou acquérir un accès à des espaces de décision politiques et administratifs, se joue à la fois la revendication d'une capacité de certains acteurs privés à apporter des solutions à des enjeux publics grâce à des savoirs et savoir-faire en partie produits par eux-mêmes, et la réaffirmation de frontières à l'entrée du champ urbain et des espaces décisionnaires locaux. Dépassement de barrières symboliques (entre espaces savants et experts, entre public et « bon » privé) et stratégies pour en faire tenir d'autres (autour de groupes professionnels, du champ urbain, d'espaces du pouvoir local) ne sont pas antinomiques et les interstices sont un lieu idéal d'observation de cette double dynamique. L'étude de ceux du champ urbain permet de tirer trois enseignements principaux. Ils s'inscrivent au croisement de la littérature qui s'intéresse aux frontières public/privé en s'appuyant sur un appareillage théorique d'inspiration bourdieusienne et de la réflexion sur les acteurs et les modalités de la gouvernance urbaine engagée par la sociologie urbaine et la sociologie de l'action publique. Ils s'appuient également sur la sociologie des savoirs, qui s'attache notamment à montrer les déplacements des lieux de production et des espaces de circulation de savoirs. Indirectement, ce travail propose également quelques pistes pour prolonger, d'un point de vue principalement méthodologique, les réflexions engagées par les études urbaines, qui, depuis une quinzaine d'années, suivent les circulations de pratiques et de modèles d'urbanisme¹.

¹ Un dossier à paraître en 2022 de la revue *Espaces et sociétés*, coordonné par María A. Castrillo Romón, Beatriz Fernández Águeda et Céline Vaz, se propose de prolonger la réflexion entamée une quinzaine d'années plus tôt sur les appropriations locales de « bonnes pratiques » urbanistiques importées de l'étranger. En 2007, un dossier publié dans la même revue s'intéressait à ces dynamiques circulatoires et montrait la grande diversité des mécanismes d'apprentissages. « Villes et "best practices" », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 131, 2007.

1. Au sein d'un champ urbain hétéronome mais stable, des acteurs privés en concurrence

La littérature scientifique documente largement l'évolution des interactions entre un État réformateur et le secteur privé¹. Des études de cas montrent par exemple l'accroissement du recours aux cabinets de conseil², le rôle central des milieux patronaux dans la conduite de certaines politiques publiques³, ou, plus largement, l'implication du secteur privé dans la gouvernance urbaine⁴. On est dès lors tenté de conclure que, malgré des modes d'interactions particuliers à chaque contexte sectoriel et local, la tendance générale française est à l'accroissement des coopérations entre acteurs publics et privés. Cette thèse n'a pas démenti cela. Au contraire, elle met à jour des espaces où des acteurs d'horizons professionnels variés se rencontrent. Mais ceux-là sont également des lieux où, face à l'arrivée de nouveaux acteurs privés issus notamment du champ de la sécurité et, surtout, de l'économie des données dans le champ urbain, se discutent les conditions et les limites de l'implication du secteur privé dans la réflexion et dans la réalisation de projets et de politiques urbaines. Si le partenariat public-privé et, plus largement, la reconnaissance d'une expertise au secteur privé pour l'intérêt (du) public, vont dans le sens du progrès et de la modernité de l'État, les acteurs les plus légitimes du champ urbain, qui disposent de ressources savantes et d'accès discrets aux institutions, revendiquent la pertinence d'une distinction public/privé et le devoir quasi moral du second de soutenir le premier dans la réalisation de l'intérêt général, sans pour autant chercher à s'y substituer. Ces acteurs, à défaut de maîtriser aussi bien la question des données que les entreprises de l'économie numérique, sont entourés d'individus reconnus sur le marché de l'expertise et disposent de fortes ressources relationnelles. Ils œuvrent à proposer une vision de la « ville de demain » au sein de laquelle ils continueraient d'occuper une place centrale.

¹ BEZES, Philippe, *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française, 1962-2008*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

² HENRY, Odile et PIERRU, Frédéric, « Les consultants et la réforme des services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 193, n° 3, 2012, p. 4-15.

³ HEALY, Aisling, *Le gouvernement privé de l'action publique urbaine : sociologie politique de la « gouvernance métropolitaine » du Grand Lyon (fin du XXe siècle)*, op. cit.

⁴ AGUILERA, Thomas, ARTIOLI, Francesca et COLOMB, Claire, « Les villes contre Airbnb. Locations meublées de courte durée, plateformes numériques et gouvernance urbaine », dans COURMONT, Antoine, LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner la ville numérique*, op.cit. ; HURE, Maxime, « Une privatisation des savoirs urbains ? Les grands groupes privés dans la production d'études des projets de vélos en libre-service à Lyon et Bruxelles », art. cit. ; PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, art. cit.

De « petits » terrains, dans lesquels la thématique faussement anecdotique de la « *smart city* » est travaillée par des acteurs qui contestent la vision de l'avenir proposée par un « géant » du numérique, donnent ainsi un aperçu de luttes, à la lisière des espaces politiques institutionnels, pour l'imposition, par des groupes privés, d'une « bonne » conception de la ville et pour la reconnaissance des catégories d'acteurs aptes à la discuter et à la rendre opérationnelle. Dans le contexte de nouvelles luttes pour (re)qualifier ce qui constitue une bonne expertise urbaine privée ces élites discrètes du gouvernement urbain « pré-données » se revendiquent au service d'un intérêt général qui dépasserait les nouveaux entrants. Et c'est à travers ces résistances en train de se formaliser qu'on observe un champ moins faible qu'il n'y paraissait au début de la thèse, au sein duquel des acteurs qui ne sont pas nécessairement dominés dans leur champ originaire cherchent à jouer sur les règles et sur les conditions d'accès. Toujours dépendant d'autres espaces sociaux, le champ urbain est fait de hiérarchies et est articulé autour d'un système de rétributions en évolution. À propriétés constantes, les acteurs y évoluent, acquièrent des positions dominantes grâce à des ressources quantitativement égales mais inégalement reconnues dans le temps. Par exemple, des experts peu reconnus dans le champ universitaire s'imposent progressivement comme de nouveaux acteurs forts des savoirs et des politiques urbaines, à mesure d'une tendance macrosociale à la négation d'un monopole universitaire de la production des savoirs. La faiblesse du champ se mesure, selon la définition qu'en donne Christian Topalov, à partir de deux facteurs : l'incapacité d'assurer aux acteurs des carrières en son sein en raison de l'absence de règles propres et, à terme, une incorporation du champ à des institutions étatiques¹. Selon sa définition originelle, un champ faible n'a donc pas vocation à se maintenir dans le temps et à offrir durablement des rétributions à ses entrepreneurs. L'enquête confirme l'hétéronomie du champ urbain, mais elle montre également que des carrières expertes y sont possibles et que, pour le moment du moins, les idées réformatrices qui le traversent, liées notamment à la transformation numérique des territoires, ne font pas l'objet d'une récupération institutionnelle, tout du moins pas totalement. En l'état, le champ urbain est ainsi dans un entre deux : ni réellement indépendant par rapport à des champs mieux balisés, ni totalement faible. La relative absence de politiques publiques au niveau national et, à l'échelle des terrains d'enquête, la marginalité des agents étatiques et du champ politique dans des espaces de

¹ TOPALOV, Christian, *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit.

consécration au croisement des pôles publics et privés, interrogent aussi en creux les marges d'action des représentants de l'État. La période étudiée par Topalov correspond à un « cycle de l'État », à un temps d'accroissement de la capacité d'intervention de celui-ci¹. Dans ce contexte, l'institutionnalisation de champs faibles reflète un moment historique particulier, lors duquel le territoire institutionnel de l'État est en expansion. Cela se traduit notamment par des politiques publiques toujours plus nombreuses, dans des domaines de plus en plus variés. Au début du XXI^e siècle, cette dynamique d'institutionnalisation a en théorie produit un État aux vastes capacités d'intervention même si, face à l'émergence d'un pouvoir privé fort, il n'exerce pas seul le pouvoir social mais tend à nouer une relation partenariale avec le privé². La relative absence de récupération institutionnelle d'une thématique clairement identifiée et associée à la modernité des territoires laisse cependant entrevoir les limites de ces capacités d'intervention et, par extension, la largeur des marges d'autonomie d'une partie du secteur privé sur des sujets faisant pourtant l'objet d'une reconnaissance par des acteurs publics. Le partenariat entre le pouvoir économique et l'État pour la gestion sociale est, sur les terrains circonscrits de cette thèse, moins marqué par la prééminence de l'État que par l'autonomie d'un « bon » privé, capable de produire ses propres savoirs et pratiques de gestion de l'espace urbain.

Par ailleurs, le croisement de différents cas montre l'importance de considérer les focales d'observation dans la représentation du champ. Si on regarde les journalistes de « *Cities* », qui se gardent bien de se faire prophètes afin de conserver une crédibilité dans le champ journalistique, les rapports avec d'autres champs et l'usage des savoirs experts n'est pas le même que lorsqu'on se concentre sur La Fabrique de la Cité, collectif fort qui assume de produire des contre-discours à charge critique à l'égard des entreprises du numérique et entend incarner une certaine autonomie des questions urbaines. Le niveau de perméabilité des frontières du champ, les acteurs dominants et dominés de celui-ci, les savoirs et savoir-faire qui y sont les plus centraux, tout cela n'est jamais déterminé dans l'absolu mais est fonction d'où et de qui on observe.

¹ POGGI, Gianfranco, « Une nouvelle étape dans l'histoire de l'État » dans CASSESE, Sabino et WRIGHT, Vincent, (dir.), *La recomposition de l'État en Europe*, Paris, La Découverte, 1996, p. 19-35.

² Gianfranco Poggi estime que, pendant une grande partie du XX^e siècle, le pouvoir politique et le pouvoir économique se sont disputés un rôle prééminent dans la gestion sociale. Le partenariat aurait permis la survie du système occidental, là où l'asservissement du capital par l'État aurait conduit à l'effondrement du système soviétique. Poggi estime par ailleurs que tempérer une tendance commune « à l'expansion et à l'arrogance » constitue la grande tâche politique de la fin du siècle. *Ibid.* p. 34-35.

2. Les lieux multiples des savoirs de la « ville de demain »

Les activités des acteurs intermédiaires de la « ville demain » comportent une part de qualification, de disqualification, et dans une moindre mesure de production de savoirs, ce qui interroge en miroir la dispute de la juridiction¹ du champ universitaire. Au sens d'Andrew Abbott, celle-ci désigne une compétence technique qu'un groupe professionnel cherche à stabiliser ou à étendre². Et cette compétence propre se trouve actuellement contestée à renfort de publications croisant références scientifiques (à la reconnaissance parfois mineure dans le champ universitaire) et travail empirique, d'évènements aux atours savants, mais aussi de discours disqualifiant la posture « surplombante » du chercheur, qui refuserait de se « salir les mains » au contact du secteur privé. Et ces discours sont en partie alimentés par des individus formés à la recherche universitaire, qui pour certains sont sortis de l'université depuis longtemps et pour d'autres sont en train de renoncer à y faire carrière, trouvant dans des espaces privés les rétributions qu'ils ne peuvent pas espérer obtenir dans des laboratoires publics de recherche. Les chapitres 3 et 4 ont ainsi mis en avant des stratégies de reconversions individuelles et aussi des modalités de reconnaissance, d'encadrement et de mise en concurrence du discours scientifique, sur lequel ne se fonde pas exclusivement les discours prophétiques, que ceux-là soient produits par les défenseurs de villes optimisées par les données ou au contraire par des acteurs qui s'opposent à la diffusion d'un modèle de « *smart city* » tel qu'il est actuellement défendu par certaines entreprises du numérique. Dans un contexte beaucoup plus large de transformation du financement de la recherche et notamment de la croissance de la part des fonds privés dans celui-ci, cela conforte la nécessité de s'interroger sur la réduction des marges de l'indépendance universitaire. L'autonomie professionnelle des universitaires n'est pas ouvertement niée par les enquêtés, au contraire. Cependant, les injonctions à produire une science socialement utile, observées sur le terrain et plus largement produites à plusieurs niveaux institutionnels³, sur fond de financements

¹ АВБОТТ, Andrew, *The System of Professions*, op. cit.

² Lola Avril applique par exemple la métaphore aux avocats européens qu'elle étudie dans sa thèse, afin de montrer la diversité et l'évolution de leurs activités professionnelles. AVRIL, Lola, *Le costume sous la robe : les avocats en professionnels multi-cartes de l'État régulateur européen : genèse, consolidation, contestations (1957-2019)*, Thèse pour le doctorat en science politique, Paris 1, 2019.

³ Un programme transversal du programme cadre européen pour la recherche Horizon 2020 s'intitulait ainsi « Science avec et pour la société » et affichait pour objectif de « contribuer au rapprochement [entre] science et société, au recrutement des meilleurs talents pour la science, tout en rendant compatible excellence scientifique

rare, en partie privés, et alloués dans une logique de science par projets, suggèrent une hétéronomie croissante du champ.

3. L'intérêt de penser les circulations en dehors des circuits institutionnels

En donnant un aperçu des nouveaux acteurs privés internationaux qui investissent les questions urbaines, tout en faisant face à des oppositions, cette thèse contribue également à l'étude du gouvernement des villes, dont la transformation numérique nécessite désormais des compétences qui font généralement défaut au personnel politique et administratif des collectivités. En se focalisant sur des acteurs qui, à la périphérie de l'espace institutionnel, formalisent et diffusent des critiques à l'égard de projets urbains fondés sur l'usage extensif des données, ce travail propose également des apports d'ordre méthodologique à l'étude des circulations des savoirs et des modèles d'urbanisme. Les cas étudiés attestent que les circulations de pratiques, de savoirs, de modèles en quête de reconnaissance, dépassent largement les canaux politiques et administratifs, ne naviguent pas d'une ville à l'autre de façon linéaire¹. Des acteurs privés, ici des collectifs animant des espaces de réflexion au croisement des champs économique, politique et administratif, mais aussi médiatique, participent activement à ces circulations ou, au contraire, les freinent. À travers les lectures produites par les enquêtés du projet Quayside, j'ai ainsi montré la diversité des acteurs pris au jeu des circulations de modèles d'urbanisme auxquels ils n'adhèrent pas toujours, ainsi que les stratégies mises en œuvre pour empêcher leur exportation et des réappropriations locales.

et responsabilité sociale ». (en ligne) <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid74429/science-avec-pour-societe.html> [consulté le 15/09/2021].

Dans un communiqué d'avril 2021, le ministère français de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation rappelait par ailleurs que la loi française de programmation de la recherche 2021-2030 fait du « développement des interactions entre sciences, recherche et société un objectif prioritaire ». (en ligne) <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158339/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158339/-science-avec-et-pour-la-societe-la-ministre-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-frederique-vidal-presente-les-mesures-issues-de-la-loi-de-programmation-de-la-recherche.html> [consulté le 15/09/2021].

Sur le nouveau « contrat social » de la science, voir notamment : GINGRAS, Yves, « Les fondements socioculturels des sciences », dans GINGRAS, Yves, *Sociologie des sciences*, *op. cit.*

¹ Au-delà des questions urbaines, les travaux sur les circulations de savoirs et d'instruments de gouvernement s'accordent également sur le fait qu'ils ne font jamais l'objet de transferts pur et simple mais sont altérés dans le processus. SAUNIER, Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, vol. 57, n° 4, 2004, p. 110-126 ; STONE, Diane, « Transfer Agents and Global Networks in the 'Transnationalisation' of Policy », *Journal of European Public Policy*, vol. 11, n° 3, 2004, p. 545-566.

À ce titre, cette thèse espère contribuer à montrer la nécessité d'élargir les frontières des terrains permettant l'étude de ces circulations. Les études urbaines et la sociologie urbaine, qui ont largement démontré que savoirs et pratiques ne sont pas transférables tels quels d'un espace urbain à un autre¹, s'appuient en effet le plus souvent sur des cas d'acteurs participant à leur exportation ou à leur appropriation locale, en somme sur des cas de parties prenantes actives de ces circulations. Partir de terrains sur lesquels s'observent des acteurs travaillant au contraire à les entraver permet de prolonger les questionnements précédemment engagés par cette littérature et de démontrer que les circulations sont un processus social qui repose sur le travail d'entrepreneurs de cause et aussi d'entrepreneurs de menaces. Ces derniers s'appuient notamment sur des ressources relationnelles et expertes.

4. Limites de la thèse et perspectives de recherche

Une approche focalisée en priorité sur les animateurs d'espaces intermédiaires et sur ce qu'ils y font circuler a permis de suivre un processus à la fois discret et complexe de légitimation/dé légitimation de savoirs, d'expertises, de groupes professionnels et, plus largement, de catégories d'acteurs. À partir des mêmes terrains d'autres pistes auraient cependant pu être explorées en complément. Il aurait par exemple été pertinent de s'intéresser avec plus de systématisme aux financeurs de ces espaces. Au fil de l'enquête, j'ai aperçu des signes suggérant que les interlocuteurs réguliers des groupes étudiés, des cadres parfois très haut placés dans les entreprises mécènes et sponsors, affichent au sein de leur organisation leur engagement dans ces espaces comme un marqueur de leur réflexivité et de leur souci de l'innovation. La temporalité de l'enquête n'a pas permis de la décentrer pour creuser sérieusement l'hypothèse de l'importance stratégique de ces lieux prospectifs dans les trajectoires individuelles des représentants des entreprises mécènes, mais cette entrée par les financeurs constitue une perspective stimulante pour une éventuelle « revisite » de terrain². Dans le contexte de la fin de mandat du président directeur général de VINCI (en

¹ ARAB, Nadia, « À quoi sert l'expérience des autres ? », *Espaces et sociétés*, vol. 131, n° 4, 2007, p. 33-47 ; DEVISME, Laurent, DUMONT, Marc et ROY, Élise, « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », art. cit.

² BURAWOY, Michael, « Revisiter les terrains. Esquisse d'une ethnographie réflexive », dans CEFAÏ, Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, op. cit.

2022), considérer les usages potentiellement stratégiques de La Fabrique de la Cité, mais aussi d'autres organismes spécifiquement dédiés à l'innovation au sein du groupe, par ses élites dirigeantes constituerait par exemple une piste stimulante, en phase avec des travaux engagés par la sociologie des milieux d'affaire. Ils interrogent notamment la constitution des différents capitaux des élites économiques¹, et une étude de cas sur les rapports de ces dernières à des groupes d'acteurs se plaçant du côté du « savant » pourrait contribuer à l'étude des conditions de maintien et de distinction dans les cercles économiques dirigeants.

En plus de ces perspectives de prolongement des terrains, qui permettraient de poser des questions relatives aux élites économiques, le questionnement engagé sur la reconfiguration des liens entre acteurs de l'urbain, à mesure du développement d'un marché de la « ville intelligente », pourrait être prolongé par de nouvelles enquêtes. La piste sans doute la plus évidente serait de passer de « l'autre côté du miroir », de mettre la loupe sociologique au-dessus des grandes entreprises du numérique. Cela permettrait de mettre à jour les stratégies déployées pour se présenter comme acteurs légitimes de la fabrique urbaine et pour contourner les accusations qui leur sont adressées, notamment celles de vouloir soustraire une partie de leur pouvoir aux collectivités. Cela serait donc un moyen de questionner autrement la place de ces entreprises dans le champ urbain. Il serait particulièrement stimulant de les aborder en continuant de tirer le fil de la production et de l'utilisation des savoirs, afin notamment de mieux comprendre les trajectoires des savoirs critiques qu'ils promeuvent dans une certaine mesure, à travers par exemple le financement de recherches sur leurs propres technologies². Cela prolongerait dans le même temps, en s'éloignant du cas français, la réflexion entamée sur les frontières du champ universitaire.

¹ BLANCHARD, Philippe, DUDOUET, François-Xavier et VION, Antoine, « Le cœur des affaires de la zone euro. Une analyse structurale et séquentielle des élites économiques transnationales », *Cultures & conflits*, n°95, 2015, p. 71-99 ; DUDOUET, François-Xavier, GREMONT, Éric, JOLY, Hervé et VION, Antoine, « Retour sur le champ du pouvoir économique en France. L'espace social des dirigeants du CAC 40 », *Revue française de socio-économie*, n°13, 2014, p. 23-48 ; DUDOUET, François-Xavier, JOLY, Hervé, « Les dirigeants français du cac 40 : entre élitisme scolaire et passage par l'État », *Sociologies pratiques*, n°21, 2010, p. 35-47.

² Je pense par exemple aux travaux de Kate Crawford et à ceux de Timnit Gebru sur les biais des technologies d'intelligence artificielle, respectivement financés par Microsoft et par Google. CRAWFORD, Kate, « Halt the use of facial-recognition technology until it is regulated », art. cit ; BUOLAMWINI, Joy et GEBRU, Timnit, « Gender Shades: Intersectional Accuracy Disparities in Commercial Gender Classification », art. cit.

Index des encadrés et des extraits de carnet d'enquête

Encadré 1 : Des dates incontournables au milieu d'événements à l'importance discutée selon les communautés d'acteurs : une synthèse de quelques chronologies indigènes	77
Encadré 2 : Cartographier les « villes intelligentes » de l'Union européenne	118
Encadré 3 : Carlos Moreno, incontournable expert de la « <i>smart city</i> » française, à la croisée de la recherche, de l'entreprenariat et du politique	128
Encadré 4 : Carlo Ratti, « gourou » incontournable mais contesté de la « ville de demain »	131
Encadré 5 : Isabelle Baraud-Serfaty, une économiste à la frontière de la recherche et de l'action	172
Encadré 6 : Chronologie du projet Quayside	174
Encadré 7 : Un PDG entre champs économique et politique	177
Encadré 8 : Raphaël Languillon-Aussel, une reconnaissance dans le monde des <i>think tanks</i>	183
Encadré 9 : Antoine Courmont, d'acteur/chercheur de la politique d'ouverture des données lyonnaises à la CNIL.....	187
Encadré 10 : Nicolas Rio, « consultant/chercheur »	188
Encadré 11 : Futuribles, les évolutions urbaines par la méthode prospective	191
Encadré 12 : Cécile Maisonneuve, de l'Assemblée nationale à La Fabrique de la Cité	236
Encadré 13 : Une demi-journée « <i>zapping</i> » avec <i>Le Monde</i> « <i>Cities</i> »	297
Encadré 14 : De Singapour à Toronto, le voyage d'étude comme lieu de débat autour de la « <i>smart city</i> »	304
Encadré 15 : Bianca Wylie, militante professionnelle	317
Encadré 16 : Donnée, <i>big data</i> , <i>open data</i> , etc. : de quoi parle-t-on ?	337
Encadré 17 : « Aix smart places » : derrière des objectifs communs de « qualité de vie » et d'attractivité, l'insurmontable problème de la propriété des données	345
Encadré 18 : Derrière l'appellation partenariat public-privé, une vaste réalité contractuelle	397
Extrait de carnet d'enquête 1 : L'entre-soi d'une conférence du Monde – un évènement « <i>Cities</i> », novembre 2017	203
Extrait de carnet d'enquête 2 : Trouver sa place sur le terrain – un évènement « <i>Cities</i> », janvier 2019	209
Extrait de carnet d'enquête 3 : De l'importance des interactions informelles – une après-midi à La Fabrique de la Cité, octobre 2019	211
Extrait de carnet d'enquête 4 : De l'importance des interactions informelles bis – entre deux activités de l'expédition urbaine de La Fabrique de la Cité à Toronto, septembre 2019	211
Extraits de carnet d'enquête 5 : « T'as vu comme il s'amuse à lui donner du "madame la ministre" ? » – l'expédition urbaine de La Fabrique de la Cité à Toronto, septembre 2019	252
Extrait de carnet d'enquête 6 : Des chercheurs tournés vers le privé : « ça fait du bien » - réunion de La Fabrique de la Cité, juillet 2019	285

Extrait de carnet d'enquête 7 : « Tu peux changer un peu la forme, l'objectif c'est de leur faire dire ce qu'ils voulaient dire » – écrire un « point de vue d'experts » pour La Fabrique de la Cité, juillet 2019	307
Extraits de carnet d'enquête 8 : « Les PPP c'est pas glamour mais faut qu'on sache en parler » – Quand La Fabrique de la Cité défend une modalité de financement des infrastructures publiques, entre juillet et octobre 2019.	395
Extraits de carnet d'enquête 9 : Parler « territoires de demain » face aux « directeurs à haut potentiel » d'un opérateur autoroutier - une journée de formation à Bordeaux, octobre 2019.	423

Index des illustrations et des tableaux

Illustration 1 : Village urbain de Xiancun, à Canton	154
Illustrations 2 et 3 : A l'intérieur du village urbain de Xiancun, des immeubles désaffectés jouxtent des logements toujours occupés	154
Illustrations 4 et 5 : Captures d'écran de pages relatives aux solutions de « <i>smart cities</i> » des sites de Microsoft et Huawei	223
Illustration 6 : Capture d'écran de la section « à propos » du site de La Fabrique de la Cité	248
Illustration 7 : Paris, 9ème ville de l'« urban mobility index » du cabinet Oliver Wyman, en partenariat avec l'Institute of Transportation Studies de l'université de Berkeley.	286
Illustration 8 : Huit formats de publication de La Fabrique de la Cité	306
Illustrations 9 et 10 : Évolution des tendances de mobilité en France du 7 février au 21 mars 2021, en comparaison du début d'année 2021, à partir des données de géolocalisation collectées auprès des utilisateurs des services Google	341
Illustration 11 : Un capteur de bruit installé place de la Nation	342
Illustration 12 : Schéma de l'infrastructure numérique du projet « smart places » tirée d'une présentation de thecamp aux partenaires	344
Illustration 13 : Plateforme d'agrégation et de visualisation des données collectées dans le cadre du projet « smart places », capture d'écran tirée d'une présentation de thecamp ...	344
Illustration 14 : Analyse de réseaux bipartis des entreprises et métropoles développant des projets de sécurité numérique pour l'espace urbain, selon le secteur d'activité principal des entreprises (réalisée par M. Picaud).	365
Illustration 15 : Cartographie des « projets sécuritaires urbains » en France, produite par le collectif Technopolice.	368
Illustration 16 : Les principaux types de PPP	398
Illustration 17 : Représentation des pôles privés et publics du champ urbain, structurés autour des oppositions intermittents/permanents et <i>outsiders/insiders</i>	426
Tableau 1 : Principaux dispositifs d'enquête	53
Tableau 2 : Observations en lien avec le cas <i>Le Monde</i> « <i>Cities</i> »	56
Tableau 3 : Observations en lien avec le cas La Fabrique de la Cité	61
Tableau 4 : Observations en lien avec le cas du « lab »	66
Tableau 5 : Les grandes évolutions de sens de l'expression "smart city"	141
Tableau 6 : Les différentes catégories d'acteurs économiques du champ urbain	171
Tableau 7 : Trajectoires professionnelles des membres de l'équipe éditoriale « <i>Cities</i> » (novembre 2015 - octobre 2019)	231
Tableau 8 : Les principales modalités d'investissement dans le champ urbain	234
Tableau 9 : Champ professionnel originaire des participants de l'expédition urbaine de Toronto, hors organisateurs	251
Tableau 10 : Répartition des intervenants à cinq conférences du Monde « <i>Cities</i> » en fonction du champ professionnel originaire	275

Tableau 11 : Champ professionnel originaire des participants de l'expédition urbaine de Singapour, hors organisateurs	299
Tableau 12 : Supports de valorisation de l'expédition de La Fabrique à Singapour	306

BIBLIOGRAPHIE

Sciences sociales générales

Ouvrages

- BECKER, Howard S., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.
- BLONDIAUX, Loïc, *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998
- BOLTANSKI, Luc et THEVENOT, Laurent, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- BOURDIEU, Pierre, *La misère du monde*, Paris, Points, 1993.
- BOURDIEU, Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.
- BOURDIEU, Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.
- BOURDIEU, Pierre, *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Seuil, 1996.
- CAMAU, Michel et MASSARDIER, Gilles, *Démocraties et autoritarismes : fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009.
- DE ROSNAY, Joël, *Le macroscopie : vers une vision globale*, Paris, Seuil, 1975.
- GLASER, Barney G., STRAUSS, Anselm Leonard, OEUVRAY, Kerralie, SOULET, Marc-Henry et PAILLE, Pierre, *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2010.
- GOFFMAN, Erving, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minit, 1968.
- GOFFMAN, Erving, *Comment se conduire dans les lieux publics : notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, trad. Daniel Cefaï, Paris, Économica, 2013.
- GOFFMAN, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minit, 1973.
- GOFFMAN, Erving, *La présentation de soi*, Paris, Minit, 1973.
- GUILHOT, Nicolas, *The democracy makers: human rights and international order*, New York, Columbia university press, 2005.
- LAGROYE, Jacques, FRANÇOIS, Bastien et SAWICKI, Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
- NAY, Olivier et SMITH, Andy, *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002.
- PARETO, Vilfredo, *Traité de sociologie général*, Genève, Droz, 1916.
- PLOUX, François, OFFERLE, Michel et LE GALL, Laurent, *La politique sans en avoir l'air*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- SCHUDSON, Michael, *Why democracies need an unlovable press*, Cambridge, Polity, 2008.
- SCHUMACHER, Ernst Friedrich, *Small is beautiful: a study of economics as if people mattered*, London, Vintage Books, 1993.

STRAUSS, Anselm, *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1991.

VEYNE, Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1983.

VON BERTALANFFY, Ludwig, *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, 2009.

WEBER, Max, *Économie et société : Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 2010.

Chapitres d'ouvrage et articles

« Howard S. Becker et Alain Pessin : Dialogue sur les notions de Monde et de Champ », *Sociologie de l'Art*, OPuS 8, n° 1, 2012, p. 163-180.

AÏT-AOUDIA, Myriam, BENNANI-CHRAÏBI, Mounia et CONTAMIN, Jean-Gabriel, « Contribution à une histoire sociale de la conception lagroyenne de la politisation », *Critique internationale*, vol. 48, n° 3, 2010, p. 207-220.

ALDRIN, Philippe, « Les rumeurs comme objet de science politique », dans ALDRIN, Philippe, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 89-128.

ALDRIN, Philippe, « Préalables », dans PLOUX, François, OFFERLE, Michel et LE GALL, Laurent (dir.), *La politique sans en avoir l'air : Aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 103-116.

BATTISTELLA, Dario, CORNUT, Jérémie et BARANETS, Élie, « Le paradigme réaliste », dans BATTISTELLA, Dario, CORNUT, Jérémie et BARANETS, Élie, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 121-168.

BERGERON, Henri, CASTEL, Patrick et NOUGUEZ, Étienne, « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 2, 2013, p. 263-302.

BOLTANSKI, Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n° 1, 1973, p. 3-26.

BOURDIEU, Pierre et BOLTANSKI, Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 3-73.

BOURDIEU, Pierre, « Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber », *European Journal of Sociology*, vol. 12, n° 1, 1971, p. 12.

BOURDIEU, Pierre, CHRISTIN, Olivier et WILL, Pierre-Etienne, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, n° 1, 2000, p. 3-11.

COUTAU-BEGARIE, Hervé, « Histoire et prospective de la souveraineté. Une relecture de Bertrand de Jouvenel et de Jacques Ellul », *Prospective et stratégie*, n° 1, 2010, p. 35-45.

DELOYE, Yves et HAEGEL, Florence, « Politisation », dans FILLEULE, Olivier, HAEGEL, Florence, HAMIDI, Camille et TIBERJ, Vincent (dir.) *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 321-346.

DENORD, François, LAGNEAU-YMONET, Paul et THINE, Sylvain, « Le champ du pouvoir en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5, 2011, p. 24-57

DEZALAY, Sara, « Des droits de l'homme au marché du développement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 174, n° 4, 2008, p. 68-79.

DEZALAY, Yves et GARTH, Bryant, « Droits de l'homme et philanthropie hégémonique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 121-122, n° 1, 1998, p. 23-41.

FOUCAULT, Michel, « Des espaces autres », *Empan*, vol. 54, n° 2, 2004, p. 12-19.

HASSENTEUFEL, Patrick, « Les acteurs intermédiaires des politiques publiques », dans HASSENTEUFEL, Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 213-242.

KRIEG-PLANQUE, Alice, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, vol. 134, n° 4, 2010, p. 5-29.

LAGROYE, Jacques, « Les processus de politisation », dans LAGROYE, Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

LEBARON, Frédéric, « L'espace social. Statistique et analyse géométrique des données dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », dans LEBARON, Frédéric et LE ROUX, Brigitte (dir.), *La méthodologie de Pierre Bourdieu en action. Espace culturel, espace social et analyse des données*, Paris, Dunod, 2015, p. 43-58.

LEMIEUX, Cyril, « Concepts », dans LEMIEUX, Cyril, *La sociologie pragmatique*, Paris, La Découverte, 2018, p. 37-62.

NAY, Olivier et SMITH, Andy, « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY, Olivier et SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002, p. 1-21.

PINTO, Louis, « L'armée, le contingent et les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 3, 1975, p. 18-40.

POGGI, Gianfranco, « Une nouvelle étape dans l'histoire de l'État » dans CASSESE, Sabino et WRIGHT, Vincent, (dir.), *La recomposition de l'État en Europe*, Paris, La Découverte, 1996, p. 19-35.

SUAUD, Charles, « Splendeur et misère d'un petit séminaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 4, 1976, p. 66-90

VAUCHEZ, Antoine, « L'Europe du droit, champ faible de la *polity* communautaire », dans VAUCHEZ, Antoine, *L'Union par le droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 115-180.

WEBER, Max, « La transformation du charisme et le charisme de fonction », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 3, 2013, p. 463-486.

Méthodes d'enquête

Ouvrages

AUTHIER, Jean-Yves, BAGGIONI Vincent, COUSIN, Bruno, FIJALKOW, Yankel et LAUNAY, Lydie (dir.), *D'une ville à l'autre : la comparaison internationale en sociologie urbaine*, Paris, La Découverte, 2019.

BEAUD, Stéphane et WEBER, Florence, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2010.

BURAWOY, Michael, *Global ethnography: forces, connections, and imaginations in a postmodern world*, Berkeley, University of California Press, 2000.

FOSTER, Robert, *Coca-Globalization: Following Soft Drinks from New York to New Guinea*, Palgrave Macmillan US, 2008.

PASSERON, Jean-Claude et REVEL, Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005.

Chapitres d'ouvrage et articles

BESLE, Sylvain, CAROF, Solenne et SCHULTZ, Émilien, « Les parcours de soins des enfants en rechute de cancer. Un objet multi-situé au croisement de la sociologie et de la médecine », *Espaces et sociétés*, vol. 178, n° 3, 2019, p. 73-88.

BONNAFOUS, Simone et KRIEG-PLANQUE, Alice, « L'analyse du discours », dans OLIVESI, Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 223-238.

BOUMAZA, Magali et CAMPANA, Aurélie, « Enquêter en milieu "difficile" », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 1, 2007, p. 5-25.

BURAWOY, Michael, « Revisiter les terrains. Esquisse d'une ethnographie réflexive », dans CEFAÏ, Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

CEFAÏ, Daniel et AMIRAUX, Valérie, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. », *Cultures & Conflits*, n° 47, 2002.

CEFAÏ, Daniel, « Introduction. L'engagement ethnographique », dans CEFAÏ, Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, EHESS, 2010.

COHEN, Samy, « L'art d'interviewer les dirigeants », dans COHEN, Samy (dir.), *L'interview démythifiée*, Presses Universitaires de France, 1999, p. 4-14

DUBOIS, Vincent, « Ethnographier l'action publique », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2012, p. 83-101.

FOURNIER, Pierre, « Deux regards sur le travail ouvrier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 115, n° 1, 1996, p. 80-93.

HAMIDI, Camille, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 85-98.

HASSEUTEUFEL, Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2006, p. 113-132.

HAUCHECORNE, Mathieu, « Faire du terrain en pensée politique », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 149-165.

KRIEG-PLANQUE, Alice et OLLIVIER-YANIV, Caroline, « Poser les "petites phrases" comme objet d'étude », *Communication & langages*, n° 168, 2011, p. 17-22.

LAURENS, Sylvain, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? », *Genèses*, vol. 69, n° 4, 2007, p. 112-127.

LECLER, Romain, « Itinéraire d'une notion », dans LECLER, Romain, *Sociologie de la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2013, p. 7-30.

LEGAVRE, Jean-Baptiste, « La quête des origines. Retour sur la fondation de la communication politique experte en France », *Questions de communication*, n° 7, 2005, p. 323-344.

- LEROUX, Pierre et RIUTORT, Philippe, « Les émissions de divertissement : de nouveaux lieux de valorisation des petites phrases ? », *Communication langages*, vol. 168, n° 2, 2011, p. 69-80.
- LIVET, Pierre, « Les diverses formes du raisonnement par cas », dans PASSERON, Jean-Claude et REVEL, Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005, p. 229-253.
- MAERTENS, Lucile, « Ouvrir la boîte noire. Observation participante et organisations internationales », *Terrains/Théories*, n° 5, 2016.
- MARCUS, George E., « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, n° 1, 1995, p. 95-117.
- MAZEAUD, Alice et NONJON, Magali, « Les enseignements d'une comparaison manquée. Les professionnels de la participation en France et au Québec », *Politix*, n° 120, 2017, p. 61-86.
- MITCHELL, Clyde J., « The situational perspective », dans MITCHELL, Clyde J (dir.), *Cities, Society, and Social Perception. A Central African Perspective*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 1-33.
- NICOLAS, Claire, « De l'histoire comparée à la démarche multi-située : sur les traces des cadres sportifs africains », *Espaces et sociétés*, vol. 178, n° 3, 2019, p. 55-72.
- PINÇON, Michel et PINÇON-CHARLOT, Monique, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, vol. 3, n° 1, 1991, p. 120-133.
- PUAUD, David, « L'approche situationnelle en anthropologie », *e-Migrinter*, n° 14, 2016.
- SIMEANT, Johanna, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 129-147.
- STAVO-DEBAUGE, Joan, ROCA I ESCODA, Marta et HUMMEL, Cornelia, « Enquêter. Rater. Enquêter encore. Rater encore. Rater mieux. Présentation du Dossier "Penser les ratés de terrain" », *SociologieS*, 2017.
- WEBER, Florence, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », *Genèses*, vol. 70, n° 1, 2008, p. 140-150.

Autres (actes de colloque)

- DUCHASTEL, Jules et ARMONY, Victor, « La catégorisation socio-sémantique. », Actes des Troisièmes journées internationales d'analyse statistique de données textuelles, Rome : CISU, 1995.

Action publique, institutions, réformes de l'État

Ouvrages

- DODIER, Nicolas, *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2015.
- DONZELOT, Jacques et ESTEBE, Philippe, *L'état animateur : essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit, 1994.
- DUBOIS, Vincent et DULONG, Delphine (dir.), *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

DULONG, Delphine, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.

LAGRANGE, Delphine, LOUIS, Marieke et NAY, Olivier, *Le tournant social de l'international. Les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

LASCOUMES, Pierre et LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Sorbonne Université, 2004.

ROCHEFORT, David A. et COBB, Roger W. (dir.), *The politics of problem definition: shaping the policy agenda*, Lawrence, Kan, University Press of Kansas, 1994.

Chapitres d'ouvrage et articles

ARSENE, Séverine, « Le système de crédit social en Chine », *Réseaux*, vol. 225, n° 1, 2021, p. 55-86.

BEN SLIMANE, Karim, « Agir sur l'environnement », *Revue française de gestion*, vol. 194, n° 4, 2009, p. 65-82.

BENBOUZID, Bilel, « Quand prédire, c'est gérer », *Réseaux*, vol. 211, n° 5, 2018, p. 221-256.

BERGERON, Henri, CASTEL, Patrick et DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, « Gouverner par les labels », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2014, p. 7-31

BEZES, Philippe et MUSSELIN, Christine, « Le new public management », dans BOUSSAGUER, Laurie, JACQUOT, Sophie, MULLER, Pierre et RAVINET, Pauline, (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 125-152.

BEZES, Philippe, DEMAZIERE, Didier, BIANIC, Thomas Le, PARADEISE, Catherine, NORMAND, Romuald, BENAMOUZIG, Daniel, PIERRU, Frédéric et EVETTS, Julia, « New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 3, 2011, p. 293-348.

BEZES, Philippe, *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française, 1962-2008*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

BRUNO, Isabelle, « Y a-t-il un pilote dans l'Union ? », *Politix*, vol. 82, n° 2, 2008, p. 95-117.

CHELLE, Élisabeth, « Un militantisme réformateur : les manuels du nouveau management public », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 3, 2012, p. 19-36.

CODACCIONI, Vanessa, MAISETTI, Nicolas et POUPONNEAU, Florent, « Les façades institutionnelles : ce que montrent les apparences des institutions », *Sociétés contemporaines*, n° 88, 2013, p. 5-15.

DE MAILLARD, Jacques, « Diffusion des logiques néo-managériales et organisations policières », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 1, 2020, p. 109-134.

DENORD, François, « Les rénovateurs du libéralisme », dans BONNELLI, Laurent et PELLETIER, William (dir.), *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, Paris, La Découverte, 2010, p. 31-41.

DIMAGGIO, Paul, « Interest and agency in institutional theory », *Research on Institutional Patterns: Environment and Culture*, 1988.

DUBOIS, Vincent, « Le paradoxe du contrôleur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 178, n° 3, 2009, p. 28-49

DUFOURNET, Hélène, « Quand techniciser c'est faire de la politique "sans le dire" », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 1, 2014, p. 29-49.

EPSTEIN, Renaud, « La gouvernance territoriale : une affaire d'État La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires », *L'Année sociologique*, vol. 65, n° 2, 2015, p. 457-482.

EVRARD, Aurélien et PASQUIER, Romain, « Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 4, 2018, p. 63-91.

EYMERI-DOUZANS, Jean-Michel, « Définir la position de la France dans l'Union Européenne. La médiation interministérielle des généralistes du SGCI », dans NAY, Olivier, SMITH, Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002, p. 149-175.

FERRE, Nathalie, « La fabrique de la "société civile" entre évitement du politique et politisation : usages d'un dispositif de l'action extérieure européenne en Tunisie », *Revue Gouvernance*, vol. 15, 2018, p. 15-42.

FORTIER, Isabelle, « Ethos public et quête de sens dans cette ère de réforme : le NMP, ses critiques et les luttes pour la reconnaissance d'une spécificité du secteur public », *@GRH*, vol. 9, n° 4, 2013, p. 157-198.

GEORGAKAKIS, Didier, « Le champ de l'eurocratie », dans GEORGAKAKIS, Didier (dir.), *Le champ de l'eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, 2012, p. 309-327.

HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 51-78.

HEILMANN, Sebastian, « From Local Experiments to National Policy: The Origins of China's Distinctive Policy Process », *The China Journal*, n° 59, 2008, p. 1-30.

HENRY, Odile et PIERRU, Frédéric, « Les consultants et la réforme des services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 193, n° 3, 2012, p. 4-15.

JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte, « Aux frontières de l'action publique », dans BOUSSAGUER, Laurie, JACQUOT, Sophie, MULLER, Pierre et RAVINET, Pauline, (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 57-84.

JACQUOT, Sophie, « La fin d'une politique d'exception », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 2, 2009, p. 247-277.

LACQUETTE-FOUGERE, Clément et LASCOUMES, Pierre, « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 148, n° 4, 2013, p. 859-875.

LACROIX, Bernard, « Le politiste et l'analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République », dans LACROIX, Bernard et LAGROYE, Jacques (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

LASCOUMES, Pierre et SIMARD, Louis, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 5-22.

- LAWRENCE, Thomas B., « Institutional strategy », *Journal of Management*, vol. 25, n° 2, 1999, p. 161-187.
- LOSAVIO, Cinzia, « China's Internal Migrants: Processes of Categorisation and Analytical Issues », *China Perspectives*, vol. 2, 2021, p. 49-60.
- MARREL, Guillaume et PAYRE, Renaud, « Entre action et élection : les impératifs de la gestion publique dans la codification temporelle des mandats », *Politiques et Management Public*, vol. 23, n° 4, 2005, p. 1-17.
- MONGY, Aymeric, « La neutralisation du management public », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n° 1, 2017, p. 61-80.
- MULLER, Pierre, « Secteur », dans JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 569-576.
- NAGELS, Nora, « Gender, the World Bank, and conditional cash transfers in Latin America », *International Feminist Journal of Politics*, 2021, p. 1-22.
- NAY, Olivier et PETITEVILLE, Franck, « Éléments pour une sociologie du changement dans les organisations internationales », *Critique internationale*, vol. 53, n° 4, 2011, p. 9-20
- NAY, Olivier, « Gouverner par le marché », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2017, p. 127-154.
- NAY, Olivier, « Les politiques de développement », dans BORRAZ, Olivier et GUIRAUDON, Virginie (dir.), *Les politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2010, p. 139-170.
- NEVEU, Érik, « Cadrer », dans NEVEU, Érik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 95-124.
- NONJON, Magali et MARREL, Guillaume, « Gouverner par les architectures informatiques », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 2, 2015, p. 9-24.
- PIERRU, Frédéric, « Le mandarin, le gestionnaire et le consultant », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 194, n° 4, 2012, p. 32-51.
- ROBERT, Cécile, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n° 1, 2017, p. 9-32.
- ROUBIEU, Olivier, « Des "managers" très politiques : les secrétaires généraux des villes », dans DUBOIS, Vincent et DULONG, Delphine (dir.), *La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 217-232.
- SAMUEL, Boris et NUBUKPO, Kako, « Tournant néolibéral et consolidation de la bureaucratie transnationale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 234, n° 4, 2020, p. 50-65.
- VENZKE, Ingo, « International Bureaucracies in a Political Science Perspective - Agency, Authority and International Institutional Law », *German Law Journal*, vol. 9, 2008, p. 1401-1428.
- VEZIAN, Audrey, « Les limites de la rationalisation managériale », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n° 2, 2017, p. 83-105.

Autres (rapport)

EPSTEIN, Renaud et MAISETTI, Nicolas, *Gouverner par les labels : le label Métropole French Tech*, ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie – DGALN, 2016.

Capitalisme urbain, financiarisation et privatisation des villes

Ouvrages

HARVEY, David., *The Urbanization of capital: studies in the history and theory of capitalist urbanization*, Baltimore, Johns Hopkins University Presses, 1985.

LOGAN, John R. et MOLOTCH, Harvey Luskin, *Urban Fortunes: The Political Economy of Place*, Berkeley, University of California Press, 1987.

LORRAIN, Dominique et STOKER, Gerry, *La privatisation des services urbains en Europe*, Paris, La Découverte, 1995.

PINSON, Gilles, *La ville néolibérale*, Paris, Presses universitaires de France, 2020.

POLLARD, Julie, *L'État, le promoteur et le maire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

Chapitres d'ouvrage et articles

ARK, Ceren, « Dynamiques clientélares et transformation urbaine à Istanbul », *Pôle Sud*, vol. 42, n° 1, 2015, p. 29-42.

BARAUD-SERFATY, Isabelle, « La nouvelle privatisation des villes », *Esprit*, n° 3, 2011, p. 149-167.

BARAUD-SERFATY, Isabelle, FOURCHY, Clément et RIO, Nicolas, « Les maires au défi des plateformes numériques », *L'Économie politique*, vol. 85, n° 1, 2020, p. 74-86.

BARDET, Fabrice et HEALY, Aisling, « Les acteurs urbains et les promesses des palmarès internationaux des villes. Lyon à la conquête du « Top 15 » européen », *Métropoles*, n° 16, 2015.

BEAL, Vincent, « "Trendsetting cities" : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales », *Metropolitiques*, 2014.

BOULAY, Guilhem, « Du financement de la ville à sa financiarisation : capitaux, régulation et espace urbain », *L'Information géographique*, vol. 83, n° 2, 2019, p. 23-39.

COLOMBERT, Morgane et DIAB, Youssef, « Évolution du rôle des acteurs des réseaux de chaleur dans la conception urbaine », *Géographie, économie, société*, vol. 20, n° 2, 2017, p. 197-220.

GOODMAN, Ellen P. et POWLES, Julia, « Urbanism Under Google: Lessons from Sidewalk Toronto », *Fordham Law Review*, vol. 88, n° 2, 2019, p. 457-498.

HARVEY, David, « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, vol. 71, n° 1, 1989, p. 3-17.

HOULLIER-GUIBERT, Charles-Édouard, « L'attractivité comme objectif stratégique des collectivités locales », *Revue d'économie régionale urbaine*, n° 1, 2019, p. 153-175.

HURE, Maxime, « La différenciation des modèles standards urbains : Le cas de la réception d'un système de vélos en libre-service à Barcelone », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2014, p. 115.

LORRAIN, Dominique, « Capitalismes urbains », dans *L'année de la régulation*, éd. Association recherche et régulation, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 195-239.

LORRAIN, Dominique, « La gig@city, nouveau lieu de la production de capital », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2008, n° 1, 2008, p. 63-69

LORRAIN, Dominique, « Le grand fossé ? Le débat public/privé et les services urbains », *Réseaux*, vol. 26, n° 5, 1987, p. 113-137.

MARLET, Gerard et WOERKENS, Clemens van, « The Dutch Creative Class and How it Fosters Urban Employment Growth », *Urban Studies*, vol. 44, n° 13, 2007, p. 2605-2626.

MCNEILL, Donald, « Global firms and smart technologies: IBM and the reduction of cities », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 40, 2015.

MILBERT, Isabelle, « Dynamiques Publiques et Privées autour des Smart Cities en Inde », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, vol. 94, n° 1, 2017, p. 5-22.

MOLOTCH, Harvey, « The City as a Growth Machine », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 2, 1976.

PAROUTIS, Sotirios, BENNETT, Mark et HERACLEOUS, Loizos, « A strategic view on smart city technology: The case of IBM Smarter Cities during a recession », *Technological Forecasting and Social Change*, vol. 89, 2014, p. 262-272.

ROUX, Jean-Michel et LAVERGNE, Vincent, « Qui maîtrise la fabrique urbaine ; qui paye la matière grise ? », *Tous urbains*, vol. 25, n° 1, 2019, p. 36-38.

SÖDERSTRÖM, Ola, PAASCHE, Till et KLAUSER, Francisco, « Smart cities as corporate storytelling », *City*, vol. 18, n° 3, 2014, p. 307-320.

VIVANT, Elsa, « La classe créative existe-t-elle ? Discussion des thèses de Richard Florida », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2006, p. 155-161.

WIIG, Alan, « IBM's smart city as techno-utopian policy mobility », *City*, vol. 19, n° 2-3, 2015, p. 258-273.

Gouvernement des villes, appareils administratifs locaux, urbanisme

Ouvrages

CALTHORPE, Peter, *The next American metropolis: ecology, community, and the American dream*, New York, Princeton Architectural Press, 1993.

CERDA, Ildefons, *Théorie générale de l'urbanisation*, Paris, Seuil, 1979.

COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick, *Gouverner la ville numérique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019.

DAHL, Robert A., *Qui gouverne ?*, trad. Pierre Birnbaum, Paris, Armand Colin, 1961

DOUAY, Nicolas, *L'urbanisme à l'heure du numérique*, Paris, ISTE, 2018.

- HUNTER, Floyd, *Community power structure: a study of decision makers*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1953
- JANIN, Jules, *La Normandie : histoire, paysages, monuments*, Paris, Bourdin, 1843.
- LAVEDAN, Pierre, *Histoire de l'urbanisme. Époque contemporaine*, Paris, H. Laurens, 1952.
- LEFEBVRE, Henri, *Le droit à la ville*, Paris, Economica, 1968.
- LIGHT, Jennifer S., *From Warfare to Welfare: Defense Intellectuals and Urban Problems in Cold War America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2003.
- LORRAIN, Dominique, *Métropoles XXL en pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2011.
- LYND, Robert S. et LYND, Helen M., *Middletown: a study in American culture*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1929.
- MABILEAU, Albert, *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 1994.
- MAISETTI, Nicolas, *Le retour des villes dissidentes*, Plan urbanisme construction architecture (PUCA), 2018.
- MAISETTI, Nicolas, *Marseille, ville du monde : l'internationalisation d'une métropole morcelée*, Paris, Karthala, 2017.
- PICON, Antoine, *Smart cities : théorie et critique d'un idéal auto-réalisateur*, Paris, Éditions B2, 2013.
- REPS, John W., *The Making of Urban America: A History of City Planning in the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1965.

Chapitres d'ouvrage et articles

- ALONSO, William, « Cities and City Planners », *Daedalus*, vol. 92, n° 4, 1963, p. 824-839.
- BÉAL, Vincent et PINSON, Gilles, « Du petit chose au "5th best mayor in the world" », *Pôle Sud*, n° 30, 2009, p. 7-29.
- BEAL, Vincent, EPSTEIN, Renaud et PINSON, Gilles, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, n° 3, 2015, p. 103-127.
- BERNARDIN, Stève et JEANNOT, Gilles, « La ville intelligente sans les villes ? », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 9-37.
- BONELLI, Laurent, « Quand les consultants se saisissent de la sécurité urbaine », *Savoir/Agir*, n° 9, n° 3, 2009, p. 17-28.
- CHOAY, Françoise, « Préurbanisme », dans CHOAY, Françoise et MERLIN, Pierre (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988.
- COURMONT, Antoine, « Ce que l'open data fait à l'administration municipale », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 77-103.
- DARCHEN, Sébastien et TREMBLAY, Diane-Gabrielle, « La thèse de la "classe créative" : son incidence sur l'analyse des facteurs d'attraction et de la compétitivité urbaine », *Revue Interventions économiques*, n° 37, 2008.

DESAGE, Fabien et GODARD, Jérôme, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 4, 2005, p. 633-661.

DESAGE, Fabien, « La ségrégation par omission ? », *Géographie, économie, société*, vol. 14, n° 2, 2012, p. 197-226.

DONZELOT, Jacques et MONGIN, Olivier, « Introduction : Villes à plusieurs vitesses et économie d'archipel », *Esprit*, 2004, p. 7-13.

DOUAY, Nicolas et HENRIOT, Carine, « La Chine à l'heure des villes intelligentes », *L'Information géographique*, vol. 80, n° 3, 2016, p. 89-102.

DOUAY, Nicolas, « La « Smart City » comme nouvelle narration des politiques urbaines hongkongaises : le cas du projet urbain de « Kowloon East » », *Flux*, vol. 114, n° 4, 2018, p. 22-37.

DOUILLET, Anne-Cécile, DUMOULIN, Laurence et GERMAIN, Séverine, « Un dispositif sociotechnique à la loupe : le développement de la vidéosurveillance dans trois villes françaises », *Quaderni*, n° 74, 2011, p. 105-120.

DOUILLET, Anne-Cécile, DUMOULIN, Laurence et GERMAIN, Séverine, « De l'efficacité à l'utilité de la vidéosurveillance », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 52, n° 2, 2010, p. 34-35.

DUPUY, Gabriel, « Villes, systèmes et réseaux : le rôle historique des techniques urbaines », *Réseaux*, vol. 4, n° 1, 1984, p. 3-23.

FORD, Larry R., « Lynch revisited: New urbanism and theories of good city form », *Cities*, vol. 16, n° 4, 1999, p. 247-257.

FREYERMUTH, Audrey, « L'offre municipale de sécurité : un effet émergent des luttes électorales. Une comparaison des configurations lyonnaise, niçoise, rennaise et strasbourgeoise (1983-2001) », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 1, 2013, p. 89-116.

GALIMBERTI, Deborah, PINSON, Gilles et SELLERS, Jefferey, « Métropolisation, intercommunalité et inégalités sociospatiales », *Sociétés contemporaines*, vol. 107, n° 3, 2017, p. 79-108.

GARIEPY, Michel et GAUTHIER, Mario, « Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 48-73.

GAUDIN, Jean-Pierre, « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 31-56.

GUERANGER, David et MATHIEU-FRITZ, Alexandre, « Smart city at work », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 41-75.

HALPERN, Charlotte et LE GALES, Patrick, « Transports », dans LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 301-326.

HAMMAN, Philippe, « Les produits transactionnels : l'élaboration de compromis pratiques en développement durable urbain », dans HAMMAN, Philippe, *Sociologie urbaine et développement durable*, Paris, De Boeck Supérieur, 2012, p. 133-156.

- HAO, Pu, GEERTMAN, Stan, HOOIMEIJER, Pieter et SLIUZAS, Richard, « The Land-Use Diversity in Urban Villages in Shenzhen », *Environment and Planning A*, 2012.
- HARPET, Cyrille, « L'homme et la ville, approche systémique de l'urbanisme par le neurobiologiste Henri Laborit », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23, n° 3, 2015, p. 289-297.
- HENRIOT, Carine, DOUAY, Nicolas, GRANIER, Benoit, LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël et LEPRETRE, Nicolas, « Perspectives asiatiques sur les Smart Cities », *Flux*, vol. 114, n° 4, 2018, p. 1-8.
- HOGAN, J., MEEGAN, J., PARMAR, R., NARAYAN, V. et SCHLOSS, R. J., « Using standards to enable the transformation to smarter cities », *IBM Journal of Research and Development*, vol. 55, 1.2, 2011, p. 4-10.
- JARRIGE, Françoise, NEGRIER, Emmanuel et SMYRL, Marc, « Sous le foncier, la politique », *Pôle Sud*, vol. 42, n° 1, 2015, p. 5-9.
- JEANNOT, Gilles et MAGHIN, Victor, « La ville intelligente, de l'administration à la gouvernance », *Réseaux*, vol. 218, n° 6, 2019, p. 105-142.
- JOBERT, Arthur, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 67-92.
- KASSIM, Hussein et LE GALÈS, Patrick, « Exploring Governance in a Multi-Level Polity: A Policy Instruments Approach », *West European Politics*, vol. 33, n° 1, 2010, p. 1-21.
- LAËR, Edouard, « De la restauration des édifices historiques. À propos de l'église de Soultz (Haut-Rhin) », *Revue d'Alsace*, vol. 1-2, 1851.
- LAKOFF, Andrew et KLINENBERG, Eric, « Of risk and pork: Urban security and the politics of objectivity », *Theory and Society*, vol. 39, 2010, p. 503-525.
- LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, « Le programme "smart communities" au Japon. Nouveaux enjeux de pouvoir des ressources et des systèmes d'information urbains », *Flux*, vol. 114, n° 4, 2018, p. 38-55.
- LANGUILLON-AUSSEL, Raphaël, LEPRETRE, Nicolas et GRANIER, Benoit, « La stratégie de la « smart city » au Japon : expérimentations nationales et circulations globales », *EchoGéo*, n° 36, 2016.
- LASCOURMES, Pierre et LE BOURHIS, Jean-Pierre, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 37-66.
- LAURENT, Brice, PONTILLE, David et TALVARD, Félix, « La politique des expérimentations urbaines. Innovation technologique et transformations des villes à Singapour et San Francisco », dans COURMONT, Antoine et LE GALES, Patrick (dir.), *Gouverner la ville numérique, op. cit.*, p. 47-67.
- LE GALES, Patrick et LORRAIN, Dominique, « Gouverner les très grandes métropoles ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 107, n° 3, 2003, p. 305-317
- LE GALES, Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 57-95.
- LE GOFF, Tanguy, « L'insécurité "saisie" par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 3, 2005, p. 415-444.
- LE SAOUT, Rémy, « La construction politique du cadre budgétaire contraint des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 164, n° 4, 2017, p. 747-764.

- LEBRETON, Alexis et MOUGEL, Grégory, « La gentrification comme articulation entre forme urbaine et globalisation : approche comparative Londres/Berlin », *Espaces et sociétés*, vol. 132-133, n° 1, 2008, p. 57-73.
- LEPRETRE, Nicolas, « Innover dans la ville par l'expérimentation », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, 2019, p. 9-33.
- LEVY, Christian, « Les enjeux du développement urbain en Chine », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 84, 2016, p. 79-83.
- LEVY, Lisa, DE PERTAT, Sébastien et SOUBEYRAN, Olivier, « De l'aménageur chef d'orchestre à l'improvisateur », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 13, n° 3, 2019, p. 871-895.
- LIANG, Xiaowei, YUAN, Qifeng, TAN, Xiaohong et LI, Zhigang, « Territorialization of urban villages in China: The case of Guangzhou », *Habitat International*, vol. 78, 2018, p. 41-50.
- LUSSAULT, Michel, « L'allégorie de la smart city », *Tous urbains*, vol. 23, n° 3, 2018, p. 14-16.
- MAGRI, Susanna et TOPALOV, Christian, « De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur (1905-1925) dans quatre pays », *Revue française de sociologie*, vol. 28, n° 3, 1987, p. 417-451.
- MAISETTI, Nicolas, « "Jouer collectif" dans un territoire fragmenté », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 1, 2015, p. 61-85
- MATTINA, Cesare, « L'intermédiation politique des présidents de comités d'intérêt de quartier : le territoire de la notabilité », dans MATTINA, Cesare, *Marseille, entre ville et ports*, Paris, La Découverte, 2004, p. 82-96.
- MATTINA, Cesare, « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990) », *Politix*, vol. 67, n° 3, 2004, p. 129-155.
- MCNEILL, Donald, « IBM and the Visual Formation of Smart Cities », dans MARVIN, Simon, LUQUE-AYALA, Andrés, MCFARLANE, Colin (dir.), *Smart Urbanism: Utopian vision or false dawn?*, New York, Routledge, 2015, p. 34-51.
- Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1887, volume 24.
- OFFNER, Jean-Marc, « La smart city pour voir et concevoir autrement la ville contemporaine », *Quaderni*, n° 96, 2018, p. 17-27.
- PAQUIENSEGUY, Françoise et DYMYTROVA, Valentyna, « Open data et métropoles, les enjeux d'une transformation à l'œuvre », *Questions de communication*, vol. 34, n° 2, 2018, p. 209-228.
- PICON, Antoine, « Le temps du cyborg dans la ville territoire : Vers de nouvelles métaphores de l'urbain », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 77, n° 1, 1997, p. 72.
- PICON, Antoine, « Villes et systèmes d'information : de la naissance de l'urbanisme moderne à l'émergence de la smart city », *Flux*, vol. 111-112, n° 1, 2018, p. 80-93.
- PIN, Clément, « La gouvernance territoriale de l'innovation », *Gouvernement et action publique*, vol. 9, n° 1, 2020, p. 57-85.
- PIN, Clément, « Politiques de cluster et entrepreneuriat numérique en Ile-de-France et en Lombardie », *Innovations*, vol. 44, n° 2, 2014, p. 79-104

- PINSON, Gilles, « Introduction », dans PINSON, Gilles, *Gouverner la ville par projet*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 9-56.
- PINSON, Gilles, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », dans LASCOUMES, Pierre et Le GALES, Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005, p. 199-233.
- PINSON, Gilles, « Michel Peraldi, Michel Samson : Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais », *Pôle Sud*, vol. 24, n° 1, 2006, p. 164-166.
- PINSON, Gilles, « Projets de ville et gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 4, 2006, p. 619-651.
- RIO, Nicolas, « Comment analyser les smart cities ? », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, vol. 32, n° 1/2, 2018, p. 191-196.
- ROCHFORT, Michel, « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, Hors-série, 2002.
- ROUDIL, Nadine, « Introduction », *Géographie, économie, société*, vol. 20, n° 2, 2017, p. 157-171.
- SCHWAZE-HERION, Odile, « The Role of Smart city for the Realization of the Sustainable Development Goals », dans SCHWAZE-HERION, Odile, *Sustaining our Environment for Better Future: Challenges and Opportunities*, New York, Springer, 2019, p. 209-240.
- SIERRA, Alexis et PEYRONNIE, Karine, « Le Forum Urbain Mondial : un lieu et un moment pour penser la ville ?. Introduction », *EchoGéo*, n° 12, 2010, p.1.
- SMITH, Andy et SORBETS, Claude, « Des leaderships en liberté conditionnelle ? », *Sciences de la société*, n° 53, 2001, p. 5-10.
- SWYNGEDOUW, Erik A., « Territorial Organization and the Space/Technology Nexus », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 17, n° 4, 1992, p. 417-433.
- SWYNGEDOUW, Erik, « Circulations and Metabolisms: (Hybrid) Natures and (Cyborg) Cities », *Science as Culture*, vol. 15, n° 2, 2006, p. 105-121.
- TIAN, Li, « The Chengzhongcun Land Market in China: Boon or Bane? — A Perspective on Property Rights », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 32, n° 2, 2008, p. 282-304.
- TISSOT, Sylvie, « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, vol. 70, n° 2, 2005, p. 71-88.
- VION, Antoine, « L'affirmation des gouvernements urbains dans l'Union européenne : une légitimation professionnelle diffuse », *Politique européenne*, vol. 19, n° 2, 2006, p. 143-167.
- ZAZA, Ornella, « La fabrique publique de la smart city parisienne », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 2, 2019.
- ZHANG, Jijiao, WENDEN, Catherine et GIOVANELLA, Myrna, « Le système du Hukou », *Migrations & Société*, vol. 149, n° 5, 2013, p. 29-50.

Autres (working papers, thèses, rapport, mémoire d'HDR)

COURMONT, Antoine, « Où est passée la smart city ? Firmes de l'économie numérique et gouvernement urbain. », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 2, 2018.

COURMONT, Antoine, *Politiques des données urbaines : ce que l'open data fait au gouvernement urbain*, Thèse de doctorat en science politique, Sciences Po, 2016.

DANIELOU, Jean, *La ville intelligente : état des lieux et perspectives des lieux et perspectives en France*, Paris, Commissariat général au développement durable, 2012.

HEALY, Aisling, *Le gouvernement privé de l'action publique urbaine : sociologie politique de la « gouvernance métropolitaine » du Grand Lyon (fin du XX^e siècle)*, Thèse de doctorat en science politique, Lyon 2, 2007.

DANIELOU, Jean, *Smart City. Origine et concepts*, Paris, PUCA, 2017.

HURE, Maxime, *Les réseaux transnationaux du vélo : Gouverner les politiques du vélo en ville : De l'utopie associative à la gestion par les grandes firmes urbaines (1965-2010)*, Thèse de doctorat en science politique, Lyon 2, 2013.

LOSAVIO, Cinzia, « Politiques publiques et espace urbain : quelle place pour les ouvriers-migrants chinois dans le développement urbain en RPC ? », Thèse de doctorat en géographie, Paris 1, à paraître.

PAYRE, Renaud, *Ordre politique et gouvernement urbain*, Mémoire pour l'obtention de l'HDR en science politique, Université Lumière, Lyon 2, 2008.

PICAUD, Myrtille, « Les Smart Cities : un gouvernement par la performance à l'échelle locale ? Analyse de la construction d'un marché de dispositifs numériques pour l'espace urbain en France », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 5, 2020.

PICAUD, Myrtille, « Peur sur la ville. La sécurité numérique pour l'espace urbain en France », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 1, 2021.

PINSON, Gilles, *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin.*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université Rennes 1, 2002.

RIO, Nicolas, *Gouverner les institutions par le futur : usages de la prospective et construction des régions et des métropoles en France (1955-2015)*, Thèse de doctorat en science politique, Lyon 2, 2015.

ZAZA, Ornella, *Horizons urbains en expérimentation : discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme, Paris 10, 2018.

Élites, milieux d'affaire, groupes d'intérêt, public-privé

Ouvrages

BOURDIEU, Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989

COURTY, Guillaume, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006.

DYE, Thomas, *Power Elites and Organizations*, Beverly Hills, Sage, 1983.

FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

GENIEYS, William, *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin, 2011.

GERVAIS, Julie, *L'impératif managérial : désirs privés et devoirs publics d'un grand corps d'État*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019.

LAURENS, Sylvain, *Les courtiers du capitalisme : milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, 2015.

Chapitres d'ouvrage et articles

BELHOCINE, Nouredine, FACAL, Joseph et MAZOUZ, Bachid, « Les partenariats public-privé : une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires d'aujourd'hui », *Télescope*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 2-14.

BLANCHARD, Philippe, DUDOUET, François-Xavier et VION, Antoine, « Le cœur des affaires de la zone euro. Une analyse structurale et séquentielle des élites économiques transnationales », *Cultures & conflits*, n°95, 2015, p. 71-99.

BOURDARIAS, Françoise, « ONG et développement des élites », *Journal des anthropologues*, n° 94-95, 2003, p. 23-52.

COURTY, Guillaume et GERVAIS, Julie, « Les représentant.e.s d'intérêt et la campagne présidentielle de 2012. Rapports au politique et formes de coopération avec les candidat.e.s », *Politix*, vol. 113, n° 1, 2016, p. 117-139.

DAMIEN, Romain, « Les diplomates palestiniens : une élite à la marge du mouvement national palestinien ? », *SociologieS*, 2020.

DEZALAY, Yves, « Les courtiers de l'international », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n° 1, 2004, p. 4-35.

DEZALAY, Yves, BIGO, Didier et COHEN, Antonin, « Enquêter sur l'internationalisation des noblesses d'État. Retour réflexif sur des stratégies de double jeu », *Cultures & Conflits*, n° 98, 2015, p. 15-52.

DUDOUET, François-Xavier, GREMONT, Éric, JOLY, Hervé et VION, Antoine, « Retour sur le champ du pouvoir économique en France. L'espace social des dirigeants du CAC 40 », *Revue française de socio-économie*, n°13, 2014, p. 23-48.

DUDOUET, François-Xavier, JOLY, Hervé, « Les dirigeants français du cac 40 : entre élitisme scolaire et passage par l'État », *Sociologies pratiques*, n°21, 2010 p. 35-47.

FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, p. 109-136

FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, « La trame privée de l'intérêt général », dans FRANCE, Pierre et VAUCHEZ, Antoine, *Sphère Publique, Intérêts Privés*, Presses de Sciences Po, 2017, p. 130-131.

GARRIGOU, Alain, « La "pensée Sciences Po" », dans *Les élites contre la République*, Paris, La Découverte, 2001, p. 79-112.

- GEORGAKAKIS, Didier et DE LASSALLE, Marine, « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007, p. 38-53.
- GERVAIS, Julie et PELLETIER, Willy, « La noblesse managériale d'État », dans FONDATION COPERNIC (ed.), *Manuel indocile des sciences sociales*, éd. Fondation Copernic, Paris, La Découverte, 2019, p. 312-322.
- GERVAIS, Julie, « Former des hauts fonctionnaires techniques comme des managers de l'action publique », *Politix*, vol. 79, n° 3, 2007, p. 101-123.
- GERVAIS, Julie, « Les sommets très privés de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 194, n° 4, 2012, p. 4-21.
- GERVAIS, Julie, « Quand l'association professionnelle du corps des Ponts et Chaussées conjugue l'intérêt général au privé », dans ENGELS, Xavier, HELY, Matthieu, PEYRIN, Aurélie et TROUVE, Hélène (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale.*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 129-140.
- HJELLBREKKE, Johs et KORSNES, Olav, « Héritiers et outsiders : sur la noblesse d'État norvégienne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 200, n° 5, 2013, p. 86-105.
- LAURENS, Sylvain, « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles. Quand le business se crée une légitimité « par en bas » », *Critique internationale*, vol. 67, n° 2, 2015, p. 83-99.
- LE BART, Christian, « L'étranger comme ressourcement : le séjour québécois d'Alain Juppé », *Pôle Sud*, vol. 30, n° 1, 2009, p. 31-45.
- MARTY, Frédéric, « Une arme à double-tranchant ? Le recours aux partenariats public-privé et la maîtrise des risques budgétaires », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 163, 2018, p. 613-630.
- OFFERLE, Michel, « Les politiques publiques patronales », dans OFFERLE, Michel, *Sociologie des organisations patronales*, Paris, Éditions La Découverte, 2009, p. 92-112.
- OGER, Claire, « Les épreuves de culture générale du concours de l'ENA, entre discours légitime et mémoire institutionnelle », *Revue française d'administration publique*, vol. 142, n° 2, 2012, p. 383-397.
- PENET, Pierre, « Les prophètes de la finance. Contester et refaire l'époque », *Tracés*, n° 36, 2019, p. 59-79.
- PODOLNY, Joel M. et BARON, James N., « Resources and Relationships: Social Networks and Mobility in the Workplace », *American Sociological Review*, vol. 62, n° 5, 1997, p. 673-693.
- RIEFFEL, Rémy, « Journalistes et intellectuels : une nouvelle configuration culturelle ? », *Réseaux*, vol. 10, n° 51, 1992, p. 11-24.
- RIOUFREY, Thibaut, « Les passeurs de la « Troisième Voie ». Intermédiaires et médiateurs dans la circulation transnationale des idées », *Critique internationale*, n° 59, 2013, p. 33-46.
- STONE, Diane, « Transfer Agents and Global Networks in the 'Transnationalisation' of Policy », *Journal of European Public Policy*, vol. 11, n° 3, 2004, p. 545-566.
- TALPIN, Julien, « Ces moments qui façonnent les hommes », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 1, 2010, p. 91-115.

TOPALOV, Christian, « Les mondes sociaux de la charité parisienne en 1900 », *Histoire urbaine*, vol. 52, n° 2, 2018, p. 91-119.

WOLL, Cornelia, « La réforme du Medef : chronique des difficultés de l'action collective patronale », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 2, 2006, p. 255-279.

ZEIGERMANN, Ulrike, « Quand les passeurs passent par les organisations internationales », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 5, 2020, p. 575-593.

Autres (thèse)

GEAY, Kevin, *Enquête sur les rapports au politique des classes supérieures*, Thèse de doctorat en science politique, Paris 9, 2015.

Expertise, savoirs savants, circulations d'idées

Ouvrages

« Situations d'expertise et socialisation des savoirs », Actes de la table ronde organisée par le CRESAL, Saint-Etienne, 1985.

BRUNO, Isabelle, *A vos marques, prêts... cherchez! la stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008.

COLLINS, Harry et EVANS, Robert, *Rethinking expertise*, Chicago, University of Chicago Press, 2009.

DIXON, Keith, *Les évangélistes du marché : les intellectuels britanniques et le néolibéralisme*, Paris, Raisons d'agir, 2008.

GAUDIN, Thierry, *La prospective*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

HAUCHECORNE, Mathieu, *La gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice*, Paris, CNRS éditions, 2019.

KALUSZYNSKI, Martine et PAYRE, Renaud, *Savoirs de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013.

LATOUR, Bruno, *Les microbes : guerre et paix*, Paris, Métailié, 1984.

MORICEAU, Caroline, *Les douleurs de l'industrie : l'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009.

PAQUOT, Thierry, LUSSAULT, Michel et BODY-GENDROT, Sophie, *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000.

PAYRE, Renaud, *Une science communale : réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS, 2007.

PICON, Antoine, *Les saint-simoniens : raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002.

TOPALOV, Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS, 1999.

Chapitres d'ouvrage et articles

- AGIER, Michel, « Les savoirs urbains de l'anthropologie », *Enquête*, n° 4, 1996, p. 35-59.
- ANSALONI, Matthieu et SMITH, Andy, « Une agence au service d'une stratégie ministérielle », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 1, 2018, p. 33-55.
- ARAB, Nadia, « À quoi sert l'expérience des autres ? », *Espaces et sociétés*, vol. 131, n° 4, 2007, p. 33-47.
- ARGIBAY, Camilo, « Quand le savant devient politique. Sociologie de l'expertise du think tank Terra Nova », *Participations*, n° 16, 2017, p. 195-222.
- BELORGEY, Nicolas, CHATEIGNER, Frédéric, HAUCHECORNE, Mathieu et PENISSAT, Étienne, « Théories en milieu militant », *Sociétés contemporaines*, vol. 81, n° 1, 2011, p. 5-25.
- BERARD, Yann et CRESPIN, Renaud, « Introduction : objet flou, frontières vives : L'expertise entre savoirs et pouvoirs », dans BERARD, Yann et CRESPIN, Renaud, *Aux frontières de l'expertise : Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 15-31.
- BERARD, Yann et CRESPIN, Renaud, « Situation d'expertise », dans HENRY, Emmanuel, GILBERT, Claude, JOUZEL Jean-Noël et MARICHALAR, Pascal (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 294-299.
- BERGER, Gaston, BOURBON BUSSET, Jacques de, MASSE, Pierre et DURANCE, Philippe, *De la prospective : textes fondamentaux de la prospective française, 1955-1966*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- BEZES, Philippe, « État, experts et savoirs néo-managériaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 193, n° 3, 2012, p. 16-37.
- BONNEUIL, Christophe, LEVIDOW, Les et THIERRY, Annike, « Une science du libre-échange ? La mise en scène de l'expertise scientifique à l'OMC », *Hermès, La Revue*, vol. 64, n° 3, 2012, p. 37-47.
- BOURDIEU, Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 88-104.
- BOUSSARD, Valérie, « Les consultants au cœur des interdépendances de l'espace de la gestion », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 126, n° 1, 2009, p. 99-113.
- BRUNO, Isabelle, « Le temps des « chercheurs-entrepreneurs » : sens et pouvoir du benchmarking dans l'"espace européen de la connaissance" », *Quaderni*, n° 69, 2009, p. 93-104.
- BUSQUET, Grégory et CARRIOU, Claire, « Entre art et science, l'histoire à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (1919-1971) », *Espaces et sociétés*, n° 130, n° 3, 2007, p. 57-70.
- BUTON, François, LEBARON, Frédéric et MARIOT, Nicolas, « Les docteurs en science politique croient-ils en leur titre ? », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 1, 2017, p. 145-160.
- CASTAGNINO, Florent, « Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et Société*, vol. 42, n° 1, 2018, p. 9-40.
- CLAUDE, Viviane et VOLDMAN, Danièle, « Éditorial », *Espaces et sociétés*, vol. 130, n° 3, 2007, p. 9-11.
- COULMONT, Baptiste, « Le petit peuple des sociologues », *Genèses*, vol. 107, n° 2, 2017, p. 153-175.

DEVISME, Laurent, DUMONT, Marc et ROY, Élise, « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, vol. 131, n° 4, 2007, p. 15-31.

GINGRAS, Yves, « Les fondements socioculturels des sciences », dans GINGRAS, Yves, *Sociologie des sciences*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020, p. 11-28.

GINGRAS, Yves, « Les transformations de la production du savoir : de l'unité de connaissance à l'unité comptable », *Zilsel*, vol. 4, n° 2, 2018, p. 139-152.

GINGRAS, Yves, KEATING, Peter et LIMOGES, Camille, « Du savant au chercheur entrepreneur », dans LEPELTIER, Thomas (dir.), *Histoire et philosophie des sciences*, Éditions Sciences Humaines, 2013, p. 129-138.

GROSSETTI, Michel et MILARD, Béatrice, « Les évolutions du champ scientifique en France à travers les publications et les contrats de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 148, n° 3, 2003, p. 47-56.

HAUCHECORNE, Mathieu, « Rawls et Sen en terrain neutre ? », *Genèses*, vol. 78, n° 1, 2010, p. 67-86.

HERZLICH, Claudine et PIERRET, Janine, « Au croisement de plusieurs mondes : la constitution de la sociologie de la santé en France (1950-1985) », *Revue française de sociologie*, vol. 51, n° 1, 2010, p. 121-148.

HURE, Maxime, « Une privatisation des savoirs urbains ? Les grands groupes privés dans la production d'études des projets de vélos en libre-service à Lyon et Bruxelles », *Géocarrefour*, vol. 85, n° 4, 2010, p. 313-321.

IHL, Olivier, « Sciences de gouvernement », dans JACQUOT, Sophie et HALPERN, Charlotte (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2019, p. 563-569.

KALUSZYNSKI, Martine, « La science pénitentiaire comme science de gouvernement », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 7, n° 1, 2013, p. 87-111.

KALUSZYNSKI, Martine, « Socio-histoire de l'État, socio-histoire du pénal. La « circulation » au cœur de la construction du champ pénal », dans FROMENT, Jean-Charles, MATHIEU, Martial (dir.), *Droit et politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, p. 215-228.

KUNEGEL, Jean-Régis, « L'influence de l'incubateur sur les missions du bureau de transfert de technologie au sein des universités : le cas de l'University City Science Center (États-Unis) », *Marché et organisations*, vol. 34, n° 1, 2019, p. 109-131.

LAMY, Jérôme et SAINT-MARTIN, Arnaud, « La sociologie historique des sciences et techniques : Essai de généalogie conceptuelle et d'histoire configurationnelle », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 68, n° 1, 2015, p. 175-214.

LAURENS, Sylvain, « « Pro-Science ! » », *Zilsel*, vol. 7, n° 2, 2020, p. 55-91.

LEBARON, Frédéric, « Quand la critique académique entre dans l'Institution : réflexions sur la structure du champ des politiques économiques », *Cultures & Conflits*, vol. 108, n° 4, 2017, p. 43-58.

LECLER, Romain, « Nouvelles vagues », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 206-207, n° 1, 2015, p. 14-33.

LUGAN, Jean-Claude, « Les développements de la systémique dans les différentes disciplines et leurs influences sur la systémique appliquée au champ du social », dans LUGAN, Jean-Claude, *La systémique sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 12-31.

MAERTENS, Lucile et PARIZET, Raphaëlle, « « On ne fait pas de politique ! » Les pratiques de dépolitisation au PNUD et au PNUF », *Critique internationale*, n° 76, 2017, p. 41-60.

MEDVETZ, Thomas, « Les think tanks aux États-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 176-177, n°1, 2009, p. 82-93.

MEDVETZ, Thomas, « Les think tanks dans le champ du pouvoir étasunien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 200, n° 5, 2013, p. 44-55.

NOËL, Sophie, « Les éditeurs de critique sociale au tournant du XXI^e siècle », *Politiques de communication*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 175-203.

PAYRE, Renaud et VANNEUVILLE, Rachel, « "Les habits savants du politique" Des mises en forme savante du politique à la formation de sciences de gouvernement », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 2, 2003, p. 195-200.

PAYRE, Renaud, « Le stade de l'expérience. Une incertaine « science communale » et la question de l'institutionnalisation disciplinaire des savoirs urbains », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, no 12, n° 1, 2005, p. 97-116.

PAYRE, Renaud, « Les efforts de constitution d'une science de gouvernement municipal : la vie communale et départementale (1923-1940) », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 2, 2003, p. 201-218

PICON, Antoine, « Imaginaires de l'efficacité, pensée technique et rationalisation », *Réseaux*, vol. 109, n° 5, 2001, p. 18-50.

PINSON, Gilles et VION, Antoine, « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle Sud*, vol. 13, n° 1, 2000, p. 85-102.

PONS, Xavier, « Figures de l'expert international français : l'exemple des évaluations internationales des acquis (1958-2008) », *Carrefours de l'éducation*, vol. 37, n° 1, 2014, p. 63-78.

PRUD'HOMME, Julien et GINGRAS, Yves, « Les collaborations interdisciplinaires : raisons et obstacles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 210, n° 5, 2015, p. 40-49.

RAMBAUD, Elsa, « L'organisation sociale de la critique à Médecins sans frontières », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 4, 2009, p. 723-756.

RAMBAUD, Elsa, « La "petite" critique, la "grande" et "la" révolution », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 3, 2017, p. 469-495.

RATOUIS, Olivier, « L'autonomisation de l'expertise dans l'urbanisme français d'après-guerre », *Histoire urbaine*, vol. 14, n° 3, 2005, p. 9-27.

ROBERT, Cécile et VAUCHEZ, Antoine, « L'Académie européenne », *Politix*, n° 89, 2010, p. 9-34.

ROBERT, Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, vol. 11, n° 3, 2003, p. 57-78.

ROBERT, Cécile, « Expertise et action publique », dans BORRAZ, Olivier et GUIRAUDOU, Virginie (dir.) *Politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 309-335.

ROCHFORD, David, « Conférences Ted : quand le savoir se met en scène », *Hermès, La Revue*, vol. 64, n° 3, 2012, p. 145-146.

RUSSEIL, Sarah et HEALY, Aisling, « Quelles expertises urbaines pour une Europe des villes ? », *Politique européenne*, vol. 49, n° 3, 2015, p. 54-83.

SALLE, Grégory, « De la green criminology à l'analyse de la gestion différentielle des illégalismes », *Déviance et Société*, vol. 43, n° 4, 2019, p. 593-620.

SAPIRO, Gisèle, « Modèles d'intervention politique des intellectuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 176-177, n° 1, 2009, p. 8-31.

SAUNIER, Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, vol. 57, n° 4, 2004, p. 110-126.

SCHUDSON, Michael, « The Trouble with Experts - and Why Democracies Need Them », *Theory and Society*, vol. 35, n° 5/6, 2006, p. 491-506

SORIGNET, Pierre-Emmanuel, « « On n'y comprend rien » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 194, n° 4, 2012, p. 22-31.

STAMPNITZKY, Lisa, « Experts, États et théorie des champs. Sociologie de l'expertise en matière de terrorisme », *Critique internationale*, vol. 59, n° 2, 2013, p. 89-104.

TOMAZINI, Carla, « Esquiver les critiques : les institutions financières internationales face aux politiques de lutte contre la pauvreté au Brésil et au Mexique », *Critique internationale*, vol. 88, n° 3, 2020, p. 51-70.

TOPALOV, Christian, « Réforme, science et politique : points de vue croisés sur les conditions morales de la domination », *Égypte/Monde arabe*, vol. 20, n° 2, 2019, p. 37-55.

TOPALOV, Christian, « Sociologie d'un étiquetage scientifique : urban sociology », *L'année sociologique*, vol. 58, n° 1, 2008, p. 203-234.

VAN DAMME, Stéphane, « Les sciences humaines à l'épreuve de la ville : les enjeux d'une archéologie des savoirs urbains (XVIIe-XXe siècles) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 3-15.

Autres (dossiers de revue)

« La ville et l'expertise », *Histoire urbaine*, n° 14, 2005.

« Villes et "best practices" », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 131, 2007.

Outils numériques, nouvelles technologiques, données

Ouvrages

BOWKER, Geoffrey C., *Memory Practices in the Sciences*, Cambridge, MIT Press, 2006.

CASILLI, Antonio, *En attendant les robots : enquête sur le travail du clic*, Paris, Seuil, 2019.

EDWARDS, Paul N., *A vast machine: computer models, climate data, and the politics of global warming*, Cambridge, MIT Press, 2010.

KITCHIN, Rob, *Getting smarter about smart cities: Improving data privacy and data security*, Data Protection Unit, Department of the Taoiseach, Dublin, 2016.

LEMAIRE, Elodie, *L'œil sécuritaire : mythes et réalités de la vidéosurveillance*, Paris, La Découverte, 2019.

SONNAC, Nathalie et GABSZEWICZ, Jean, *L'industrie des médias à l'ère numérique*, Paris, La Découverte, 2013.

Chapitres d'ouvrage et articles

BERNARDIN, Stève, « De l'audace technique à la conformation politique ? Quelques hypothèses de retour de la Silicon Valley », *Quaderni*, vol. 96, n° 2, 2018, p. 43-57.

BESSON, Raphaël, « Thecamp sous l'œil d'un chercheur en sciences du territoire (1/3) », *Makery*, 2018.

BONACCORSI, Julia et TARDY, Cécile, « Analyser les données urbaines comme de nouvelles cultures de savoirs », *Questions de communication*, vol. 36, n° 2, 2019, p. 7-23.

BULLICH, Vincent, « Big Data : stratégies industrielles et économie de la promesse », dans PILATI, Antonio (dir.), *La comunicazione multipla. Media, piattaforme digitali, Over the Top, Big Data*, Rome, Magna Carta Edizioni, 2016, p. 41-71

BUOLAMWINI, Joy et GEBRU, Timnit, « Gender Shades: Intersectional Accuracy Disparities in Commercial Gender Classification », 2018.

CALVIGNAC, Cédric et SMOLINSKI, Jan, « Explorer le monde avec application », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 11, n° 4, 2017, p. 677-711.

CHOPPLET, Marc, « Smart City : quelle intelligence pour quelle action ? Les concepts de John Dewey, scalpels de la ville intelligente », *Quaderni*, vol. 96, n° 2, 2018, p. 71-86.

CLARKE, Roger, « Information technology and dataveillance », *Communications of the ACM*, vol. 31, n° 5, 1988, p. 498-512.

CLUZEL-METAYER, Lucie, « La construction d'un service public de la donnée », *Revue française d'administration publique*, vol. 167, n° 3, 2018, p. 491-500.

COLLERET, Maxime et KHELFAOUI, Mahdi, « D'une révolution avortée à une autre ? Les politiques québécoises en nanotechnologies et en IA au prisme de l'économie de la promesse », *Recherches sociographiques*, vol. 61, n° 1, 2020, p. 163-188.

COMPAGNON, Daniel et SAINT-MARTIN, Arnaud, « La technique : promesse, mirage et fatalité », *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, n° 12, 2019, p. 7-25

COURMONT, Antoine et GALIMBERTI, Deborah, « Économie numérique », dans HAY, Colin, SMITH, Andy (dir.), *Dictionnaire d'économie politique*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2018.

CRAWFORD, Kate, « Halt the use of facial-recognition technology until it is regulated », *Nature*, vol. 572, n° 7771, 2019, p. 565-565.

DONDERO, Maria Giulia, « Les visualisations des données urbaines : de Bruno Latour à Lev Manovich », *Questions de communication*, vol. 36, n° 2, 2019, p. 85-99.

EDWARDS, Lilian, « Privacy, security and data protection in smart cities: a critical EU law perspective », *European Data Protection Law Review*, vol. 2, n° 1, 2016, p. 28-58.

EHRHARD, Thomas, BAMBADE, Antoine et COLIN, Samuel, « À la conquête des élections 2.0 », *Politiques de communication*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 97-133.

- EKMAN, Alice, « Les smart cities : ambitions chinoises à l'heure du COVID-19 », *Politique étrangère*, Automne, n° 3, 2020, p. 141-151.
- FLICHY, Patrice, « Rendre visible l'information », *Réseaux*, vol. 178-179, n° 2, 2013, p. 55-89.
- GANDY, Matthew, « Crumbling land: the postmodernity debate and the analysis of environmental problems », *Progress in Human Geography*, vol. 20, n° 1, 1996, p. 23-40.
- GANDY, Matthew, « Cyborg Urbanization: Complexity and Monstrosity in the Contemporary City », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 29, n° 1, 2005, p. 26-49.
- GAUTRON, Virginie et MONNIAUX, David, « De la surveillance secrète à la prédiction des risques : les dérives du fichage dans le champ de la lutte contre le terrorisme », *Archives de politique criminelle*, vol. 38, n° 1, 2016, p. 123-135.
- GHORRA-GOBIN, Cynthia, « Smart City : "fiction" et innovation stratégique », *Quaderni*, n° 96, 2018, p. 5-15.
- GOËTA, Samuel et MABI, Clément, « L'open data peut-il (encore) servir les citoyens ? », *Mouvements*, vol. 79, n° 3, 2014, p. 81.
- GOËTA, Samuel, « "Données recherchent publics": les politiques d'open data à l'épreuve de la réutilisation », dans GOURGUES, Guillaume et MAZEAUD, Alice (dir.), *L'action publique saisie par ses « publics »*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 137-155.
- GOËTA, Samuel, « Un air de famille : les trajectoires parallèles de l'open data et du big data », *Informations sociales*, n° 191, 2015, p. 26-34.
- HARRISON, Colin, ECKMAN, Barbara, HAMILTON, Rick, HARTSWICK, Perry, KALAGNANAM, Jayant, PARASZCZAK, Jurij et WILLIAMS, Peter, « Foundations for Smarter Cities », *IBM Journal of Research and Development*, vol. 54, n° 4, 2010, p. 1-16.
- KENNEY, Martin et ZYSMAN, John, « The Rise of the Platform Economy », *Issues in science and technology*, vol. 32, 2016, p. 61-69.
- KOCH, Olivier, « Les données de la guerre. Big Data et algorithmes à usage militaire », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 19, n° 2, 2018, p. 119.
- LYON-CAEN, Nicolas et MORERA, Raphaël, « Naissance, réorganisation ou formalisation d'un système d'information ? La propreté des rues de Paris, XVI^e-XVIII^e siècles », *Flux*, vol. 111-112, n° 1, 2018, p. 44-56.
- NANDUGUDI, Anandatirtha, Ki, Taeyeon, NUESSELE, Carl et CHALLEN, Geoffrey, « PocketParker: Pocketsourcing parking lot availability », *UbiComp 2014 - Proceedings of the 2014 ACM International Joint Conference on Pervasive and Ubiquitous Computing*, 2014, p. 963-973.
- OLLION, Étienne et BOELAERT, Julien, « Au-delà des big data. Les sciences sociales et la multiplication des données numériques », *Sociologie*, vol. 6, n° 3, 2015, p. 295-310.
- PHAN, Phillip H., SIEGEL, Donald S. et WRIGHT, Mike, « Science parks and incubators: observations, synthesis and future research », *Journal of Business Venturing*, vol. 20, n° 2, 2005, p. 165-182.
- ROBB, Gary, « Police Use of CCTV Surveillance: Constitutional Implications and Proposed Regulations », *University of Michigan Journal of Law Reform*, vol. 13, n° 3, 1980, p. 571-602.

ROSENTAL, Claude, « Formuler des promesses technologiques à l'aide de démos », *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, n° 12, 2019, p. 27-47.

Autres (communication, working paper, rapport)

BENDER, Emily M., GEBRU, Timnit, McMILLAN-MAJOR, Angelina et SHMITCHELL, Shmargaret, « On the Dangers of Stochastic Parrots: Can Language Models Be Too Big? », New York, Association for Computing Machinery, 2021.

CASTAGNINO, Florent, « Rendre « intelligentes » les caméras : déplacement du travail des opérateurs de vidéosurveillance et redéfinition du soupçon », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 5, 2019.

WEST, Sara Myers, WHITTAKER, Meredith et CRAWFORD, Kate, *Discriminating Systems: Gender, Race and Power in AI*, New York, AI Now Institute.

Participation, mobilisations collectives, entrepreneurs de cause

Ouvrages

BACQUE, Marie-Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris, Découverte, 2005.

CHASEK, Pamela S., *Earth negotiations: analyzing thirty years of environmental diplomacy*, Tokyo, United Nations University Press, 2001.

COBB, Roger W. et ELDER, Charles D., *Participation in American politics: The dynamics of agenda-building*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1972.

DEBOULET, Agnès et NEZ, Héloïse, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

MAZEAUD, Alice et NONJON, Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2018.

Chapitres d'ouvrage et articles

ARNSTEIN, Sherry R., « A Ladder Of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, 1969, p. 216-224.

BACQUE, Marie-Hélène et GAUTHIER, Mario, « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, n° 1, 2011, p. 36-66.

BONELLI, Laurent, « Entrepreneurs de cause et construction sociale des menaces », dans BONNOT, Virginie, CAILLAUD, Sabine et DROZDA-SENKOWSKA, Ewa (dir.), *Menaces sociales et environnementales : repenser la société des risques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 43-55.

BLONDIAUX, Loïc, FOURNIAU, Jean-Michel, et MABI, Clément. « Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? », *Participations*, vol. 16, no. 3, 2016, p. 5-17.

BROUSSOLLE, Yves, « Les budgets participatifs », *Gestion Finances Publiques*, vol. 3, n° 3, 2019, p. 32-38.

DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse, « Introduction. Les savoirs citoyens au défi : vers une démocratie urbaine ? », dans DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 9-26.

EISENSTADT, S. N., « Cultural Orientations, Institutional Entrepreneurs, and Social Change: Comparative Analysis of Traditional Civilizations », *American Journal of Sociology*, vol. 85, n° 4, 1980, p. 840-869.

FRENKIEL, Émilie et WANG, Simeng, « Les jeunes Chinois dans différents espaces nationaux : expressions et engagements politiques », *Participations*, vol. 17, n° 1, 2017, p. 5-33.

JOUVE, Bernard, « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, n° 2, 2005, p. 317-337.

KACIAF, Nicolas, « Critiques des sondages. Des controverses scientifiques aux implications politiques », dans RAMBAUD, Romain et KACIAF, Nicolas, *L'opinion publique : de la science politique au droit ?*, Paris, Fondation Varenne, 2016, p. 13-26

MABI, Clément, « La démocratie numérique au défi de la critique sociale en France », *Le Mouvement Social*, vol. 268, n° 3, 2019, p. 61-79.

MAZEAUD, Alice, NONJON, Magali et PARIZET, Raphaëlle, « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 5-35.

METAIS-WIERSCH, Emily, AUTISSIER, « La révolution des Civic Tech », dans David, DEBROSSE, Denis, LEHMANN, Valérie et METAIS-WIERSCH, Emily (dir.), *Démocratie participative digitale*, Paris, EMS Éditions, 2019, p. 56.

NEVEU, Catherine, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », dans BACQUE, Marie-Hélène et SINTOMER, Yves (dir.), *La Démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2011, p. 39-50.

NEZ, Héroïse, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, vol. 2, n° 4, 2011, p. 387-404.

NEZ, Héroïse et SINTOMER, Yves, « Qualifier les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique », dans DEBOULET, Agnès et NEZ, Héroïse (dir.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine, op. cit.*, p. 29-37.

NONJON, Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 70, 2005, p. 89-112.

O'MIEL, Julien, « Modèle ou mirage ? Circulation et réappropriation de la politique régionale participative toscane », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 177-206.

O'MIEL, Julien, GOURGUES, Guillaume, MAZEAUD, Alice, NONJON, Magali et PARIZET, Raphaëlle, « Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ? », *Participations*, vol. 19, n° 3, 2017, p. 221-242.

OHME-REINICKE, Annette, NEEF, Rainer et BLANC, Maurice, « « Garder la tête haute ! » La contestation de Stuttgart 21 et sa dimension politique et émancipatrice », *Espaces et sociétés*, vol. 163, n° 4, 2015, p. 125-139.

PUIG, Judith Ferrando y et PETIT, Guillaume, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations*, vol. 16, n° 3, 2016, p. 24.

THEVIOT, Anaïs et TREILLE, Éric, « Mobiliser par les données », *Politiques de communication*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 71-96.

THEVIOT, Anaïs et TREILLE, Éric, « Présentation du dossier », *Politiques de communication*, vol.12, n° 1, 2019, p. 5-20.

WAINDROP, Françoise, « Écouter les usagers : de la simplification à l'innovation », *Revue française d'administration publique*, vol. 137-138, n° 1, 2011, p. 209-215.

ZAZA, Ornella, « L'e-gouvernance pour la participation citoyenne : Imaginaires du futur, nouvelles compétences et impacts territoriaux », *Pyramide*, n° 26/27, 2016, p. 163-190.

Autres (thèses, working paper)

CHEYNIS, Eric, *L'Espace des transformations de l'action associative au Maroc : Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*, Thèse de doctorat en Science politique, Paris 1, 2008.

COURMONT, Antoine et RIO, Nicolas, « Quand "le capteur leur donne la parole" : la (difficile) représentation des usagers par le big data dans l'aménagement urbain », *Working Paper pour la Chaire Ville et Numérique de Sciences Po*, n° 3, 2019.

YALÇIN-RIOLLET, Melike, *Construire une participation « acceptable » : importation, institutionnalisation et usages de l'agenda 21 local en Turquie*, Thèse de doctorat en science politique, EHESS, 2015.

Professions, groupes professionnels, professionnalisation

Ouvrages

ABBOTT, Andrew, *The System of Professions: an essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

BECKER, Howard S., GEER, Blanche, HUGHES, Everett C. et STRAUSS, Anselm, *Boys in white: student culture in medical school*, New Brunswick, N.J, Transaction, 1977.

CHADOIN, Olivier, *Être architecte : les vertus de l'indétermination ; de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, PULIM, 2007.

CHAMPY, Florent, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte, 2001.

FICHET-POITREY, Françoise, BUREAU, Jean et KAUFMANN, M., *Le corps des ponts et chaussées du génie civil à l'aménagement du territoire*, ministère de l'Urbanisme et du logement/Comité de la recherche et du développement en architecture, 1982.

HUGHES, Everett C., *Men and their work.*, Glencoe, Free Press, 1958.

MOULIN, Raymonde, *Les Architectes : métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

PICON, Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne : l'École des ponts et chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1992.

Chapitres d'ouvrage et articles

- ABBOTT, Andrew, « Écologies liées : à propos du système des professions », dans MENGER, Pierre-Michel (dir.), *Les professions et leurs sociologies : Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016, p. 29-50.
- AMIEL, Pauline, « Le journalisme de solutions. Une solution à la crise de la presse locale ? », *Communication*, vol. 34, n° 2, 2017.
- BALLATORE, Magali, RIO CARRAL, Maria DEL et MURGIA, Annalisa, « Présentation. Quand passion et précarité se rencontrent dans les métiers du savoir », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 45, n° 2, 2014, p. 1-13.
- BASTIN, Gilles, « Codes et codages professionnels dans les mondes de l'information », *Réseaux*, vol. 157-158, n° 5, 2009, p. 191-211.
- BLANC, Maurice, « Métiers et professions de l'urbanisme : l'ingénieur, l'architecte et les autres », *Espaces et sociétés*, vol. 142, n° 2, 2010, p. 131-150.
- CHAMPY, Florent et ISRAËL, Liora, « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, vol. 73, n° 1, 2009, p. 7-19.
- DUPUY, Camille, « Du journaliste actionnaire au journaliste salarié. Sociétés de personnels actionnaires et comités d'entreprise dans la procédure de rachat du groupe *La Vie-Le Monde* », *L'Homme la Société*, vol. 189-190, n° 3, 2013, p. 269-304.
- DURIEZ, Hélène, « Modèles d'engagement et logiques de structuration des réseaux locaux de la gauche mouvementiste à Lille », *Politix*, vol. 17, n° 68, 2004, p. 165-199.
- FERRON, Benjamin, COMBY, Jean-Baptiste, SOUANEF, Karim et BERTHAUT, Jérôme, « Réinscrire les études sur le journalisme dans une sociologie générale », *Biens symboliques*, n° 2, 2018.
- HUGHES, Everett C., « Studying the Nurse's Work », *The American Journal of Nursing*, vol. 51, n° 5, 1951, p. 294-295
- OUAKRAT, Alan, BEUSCART, Jean-Samuel et MELLET, Kevin, « Les régies publicitaires de la presse en ligne », *Réseaux*, vol. 160-161, n° 2, 2010, p. 133-161.
- SAINSAULIEU, Ivan, SURDEZ, Muriel et ZUFFEREY, Éric, « Parcours de socialisation politique d'ingénieurs au travail », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 3, 2019, p. 439-459.
- SEDEL, Julie, « "La nouvelle formule du Monde". Contribution à une étude des transformations du journalisme », *Questions de communication*, vol. 6, n° 2, 2004, p. 299-315.
- TOPALOV, Christian, « L'urbanisme comme mouvement social, militants et professionnels le city-planning aux États-Unis, 1909-1917 », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 44, n° 1, 1989, p. 139-154.
- VILLALBA, Bruno, « La professionnalisation de la ville durable : contributions à la standardisation du développement durable », dans BEAL, Vincent, GAUTHIER, Mario, PINSON Gilles (dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville ?*, Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 2011, p. 37-57.

Autres (thèses)

AVRIL, Lola, *Le costume sous la robe : les avocats en professionnels multi-cartes de l'État régulateur européen : genèse, consolidation, contestations (1957-2019)*, Thèse pour le doctorat en science politique, Paris 1, 2019.

ROSENBAUM, Laura, *La condition internationale des architectes : le monde en référence : représentations, pratiques et parcours*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux, 2017.

Annexes

Annexe 1 : Trajectoires scolaires et professionnelles des enquêtés rencontrés en entretien (terrains *Le Monde* « *Cities* » & La Fabrique de la Cité)

Sexe / âge	Nombre d'entretiens	Emploi(s) principal(aux)	Quelques éléments sur le ou les emplois précédents	Niveau et domaine du diplôme le plus élevé	Lieu des diplômes	Autres
F / +/- 30		Business developer dans une startup	Ingénieure/manager dans un grand groupe	Bac +5 (ingénierie)	INSA Lyon	Lauréat d'un prix de l'innovation du <i>Monde</i> "Cities"
H / +/- 30		Co fondateur d'une startup	Ingénieur systèmes dans une PME	Bac +5 (ingénierie)	École de Design Nantes Atlantique	Lauréat d'un prix de l'innovation du <i>Monde</i> "Cities"
H / +/- 60	2	Expert pour ONU Habitat, directeur du Guangzhou Institute for Urban Innovation, consultant	Co-créateur de plusieurs chaires de recherche en partenariat avec des entreprises privées, président/membre de plusieurs conseils d'administration de centres de recherche privés	Bac +5 (ingénierie /études urbaines)	École polytechnique fédérale de Lausanne	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du <i>Monde</i> "Cities"
H / +/- 40	3	Journaliste indépendant, consultant	Collabore avec <i>Le Monde</i> depuis les années 1980	Bac +8 (études latines)	Sciences Po Paris, Paris 3	
H / +/- 30		Journaliste (<i>Le Monde</i>)	Rédacteur en chef (<i>Têtu</i>), pigiste	Bac +5 (lettres/journalisme)	ENS, Centre de Formation des Journalistes	
F / +/- 40		Responsable développement hors médias (groupe <i>Le Monde</i>)	Directrice de clientèle dans une agence de relations publiques	Bac +5 (relations internationales)	Institut de relations internationales et stratégiques	
F / +/- 40		Responsable de la diversification (groupe <i>Le Monde</i>)	Directrice de publicité au groupe du <i>Figaro</i>	Bac +5 (marketing)		
F / +/- 35			Responsable engagement citoyen / conseillère auprès de la maire de Paris	Bac+ 5 (doctorat inachevé en science politique)	Paris 8	
F / +/- 25		Chef de projet événements (groupe <i>Le Monde</i>)		Bac +3 (master inachevé en communication)	ISCOM Paris	
H / +/- 45			Directeur de l'Atelier BNP Paribas	Bac +5 (ingénierie /marketing digital)	EISTI, Mines ParisTech	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du <i>Monde</i> "Cities"
F / +/- 65	2	Retraitée	Journaliste (<i>Le Monde</i>)	Bac +3 (journalisme)	Centre universitaire d'enseignement du journalisme à Strasbourg	
F / +/- 50	2	Journaliste (<i>Le Monde</i>)		Bac +5 (journalisme)		
F / +/- 35		Chargée de recherche à l'Institut du développement durable et des relations internationales		Bac +8 (économie)	AgroParisTech	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du <i>Monde</i> "Cities"
H / +/- 50		Directeur (France Info)	Rédacteur en chef en charge de la diversification éditoriale (<i>Le Monde</i>)	Bac +5 (journalisme/histoire)	Paris 1, Centre de Formation des Journalistes	
H / +/- 65		Consultant		Bac +5 (science politique)	Sciences Po Paris	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du <i>Monde</i> "Cities"
F / +/- 55	2	Consultante	Collaboratrice scientifique à l'Ecole polytechnique de Lausanne	Bac +8 (géographie)	ENS Lyon	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du <i>Monde</i> "Cities"

H / +/- 60		Professeur des universités, directeur scientifique d'une chaire à Paris 1, consultant		Bac +8 (informatique)	Institut national des télécommunications	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du Monde "Cities"
H / +/- 25			Journaliste stagiaire au Monde	Bac +5	Sciences Po Toulouse	
H / +/- 60		Professeur associé à l'Institut d'urbanisme de Paris, consultant		Bac +5 (géographie)		
H / +/- 60		Secrétaire général de l'Association internationale du développement urbain	Début de carrière au ministère des Finances	Bac +8 (science politique)		Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du Monde "Cities"
F / +/- 45		Directrice du programme de Développement Transition Écologique d'une grande entreprise		Bac +5		
H / +/- 60		Directeur scientifique de l'Institut Mines Télécom		Bac+8 (physique)	ENS	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du Monde "Cities"
H / +/- 45		Journaliste (<i>Le Monde</i>)		Bac +5 (journalisme)	IEP de Bordeaux, Centre de Formation des Journalistes	
F / +/- 30		Consultante		Bac +5 (marketing/management)	EDHEC	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du Monde "Cities"
F / +/- 25	2	Chargée d'étude (La Fabrique de la Cité)		Bac +5 (études urbaines)	Sciences Po Paris	Rejoint l'équipe d'une mairie d'arrondissement de Paris à la fin de son contrat en tant que conseillère
H / +/- 35	2	Chargé d'étude senior (La Fabrique de la Cité)		Bac +8 (géographie)	Lyon 2, ENS Lyon, Sciences Po Lyon	Cofondateur du réseau de jeunes chercheurs "SMART"
F / +/- 30	2	Directrice des publications (La Fabrique de la Cité)	Consultante en stratégie dans le domaine juridique	Bac +5 (droit)	Sciences Po Paris	Rédactrice dans un magazine littéraire, éditrice dans un magazine de géopolitique
H / +/- 30		Chargé de mission (La Fabrique de la Cité)		Bac +5 (études urbaines)	Sciences Po Paris	
F / +/- 35		Office manager (La Fabrique de la Cité)		Bac +3 (administration d'entreprise)		
F / +/- 25		Stagiaire/chargée de mission (La Fabrique de la Cité)		Bac +5 (géographie)	Paris 1	Employée par La Fabrique de la Cité à la fin de son stage
F / +/- 25		Chargée de communication (La Fabrique de la Cité/Léonard:Paris)		Bac +5 (communication)	Sciences Po Lille	
H / +/- 25		Stagiaire/chargé de mission (La Fabrique de la Cité)		Bac +5 en cours (études urbaines)	Sciences Po Lille, École d'urbanisme de Paris	
F / +/- 20		Stagiaire/chargée de mission (La Fabrique de la Cité)		Bac+5 en cours (marketing)	Grenoble École de management	
F / +/- 25		Chargée de communication (La Fabrique de la Cité/Léonard:Paris)		Bac +5 (urbanisme)	École d'urbanisme de Paris	Bloggeuse sur des sujets d'urbanisme
H / +/- 40		Directeur de la communication (La Fabrique de la Cité/Léonard:Paris)	Cofondateur d'une agence de communication politique	Bac +5 (communication)	Sciences Po Paris	

F / +/- 50	2	Présidente (La Fabrique de la Cité)	Passage par l'Assemblée nationale, le groupe AREVA, le Centre Énergie de l'Institut français des Relations Internationales (IFRI)	Bac +5 (lettres, histoire)	ENS, Sciences Po Paris	Juré et/ou membre du comité de sélection des prix de l'innovation du Monde "Cities"
F / +/- 50		Consultante	Caisse de dépôts et consignation, promoteur immobilier	Bac +5 (études urbaines)	ESSEC, Sciences Po Paris	Membre du Comité d'Orientation de La Fabrique de la Cité
F / +/- 35		Enseignante-chercheuse		Bac +8 (aménagement urbain)	Paris 10	
H / +/- 35		Enseignant-chercheur		Bac +8 (science politique)	Sciences Po Paris	
H / +/- 40		Conseiller auprès d'un adjoint de la maire de Paris		Bac +5 (ingénierie)	École nationale des ponts et chaussées	

Annexe 2 : Champs professionnels originaires des participants à cinq conférences du Monde « Cities » (novembre 2017-juin 2019)

Conférence « A qui profite Paris ? » 30/01/2019, Paris		
Champ professionnel		%
Savant	3	21,4
Dont universitaire	3	100
Économique	5	35,7
Politique	4	28,5
Autres (médiatique, associatif, philanthropique, etc.)	2	14,4
TOTAL	14	100

Conférence « Libertés, égalité, viabilité : la ville-monde face aux défis du siècle » 28/06/2019, Paris		
Champ professionnel		%
Savant	4	22,2
Dont universitaire	4	100
Économique	8	44,5
Autres (médiatique, associatif, philanthropique, etc.)	6	33,3
TOTAL	18	100

Conférence « Mobilité : l'explosion des possibles » 21/11/2018, Paris		
Champ professionnel		%
Savant	2	11,8
Dont universitaire	0	0
Économique	9	52,8
Politique	2	11,8
Administratif	2	11,8
Autres (médiatique, associatif, philanthropique, etc.)	2	11,8
TOTAL	17	100

Conférence « Cities evaluation beyond marketing » 12/07/2018, Singapour		
Champ professionnel		%
Savant	5	50
Dont universitaire	4	80
Économique	3	30
Autres (médiatique, associatif, philanthropique, etc.)	2	2
TOTAL	10	100

Conférence « Jusqu'où va la ville ? » 17/11/2017, Paris		
Champ professionnel		%
Savant	2	15,4
Dont universitaire	2	100
Économique	3	23,1
Politique	6	46,1
Autres (médiatique, associatif, philanthropique, etc.)	2	15,4
TOTAL	13	100

Annexe 3 : Champs professionnels originaires des participants à trois tables-rondes de La Fabrique de la Cité (juin 2019-novembre 2019)

Conférence « Les grands projets peuvent-ils encore faire consensus ? » 06/07/2019, Paris		
Champ professionnel		%
Universitaire	1	33,3
Autres (privé, <i>think tank</i>)	2	66,7
TOTAL	3	100

Conférence « Surveillance, sécurité, données... La smart city est-elle autoritaire » 10/09/2019 Paris		
Champ professionnel		%
Universitaire	1	33,3
Autres (institution de prospective, diplomatique)	2	66,7
TOTAL	3	100

Annexe 4 : Experts invités dans le cadre de la remise des prix internationaux « *Cities* » à Singapour (juillet 2018)

Titre professionnel	Organisation	Pays de travail
Ambassadeur	Ambassade de France à Singapour	Singapour
Professeur	Lee Kuan Yew School of Public Policy	Singapour
Ministre	Ministère de l'information et de la communication	Singapour
Directeur	École urbaine de Lyon	France
Associé	Mercer	Suisse
Directrice de la recherche	La Fabrique de la Cité	France
Vice-président Asie	EDF	France
Directeur général	La Poste Immo	France

Ancien président et professeur émérite	Santa Fe Institute	États-Unis
Directeur	MIT - Senseable lab	États-Unis
Président	100Resilient Cities	États-Unis

Annexe 5 : Experts invités dans le cadre des tables-rondes de l'expédition urbaine de Singapour organisée par La Fabrique de la Cité (juillet 2019)

Titre professionnel	Organisation	Pays de travail	Précision
Directeur	Lee Kuan Yew Centre for Innovative Cities	Singapour	
Directrice de l'aménagement urbain	Urban Redevelopment authority	Singapour	
Conseiller senior	Centre for Strategic Futures	Singapour	Centre rattaché au Premier ministre
Directeur de l'aménagement urbain	Ville d'Helsinki	Finlande	
Directeur régional Asie/Pacifique	Soletanche Bachy	Singapour	Entreprise de fondations et de technologies du sol
Professeur d'écologie urbaine	Musée d'histoire naturel	France	
Directeur du National Biodiversity Centre	National Parks Board	Singapour	Agence gouvernementale
Directeur adjoint des parcs ouest	National Parks Board	Singapour	
Directeur des parcs sud-ouest	National Parks Board	Singapour	
Ambassadeur	Ambassade de France à Singapour	Singapour	
Contrôleur des finances	Sky urban	Singapour	Entreprise de systèmes d'agriculture verticale
Associée (architecte)	Safdie Architects	Singapour	
Consultant en mobilité	/ (indépendant)	France	
Directeur de programme	Centre of Excellence for Testing & Research of Autonomous Vehicules	Singapour	Créé par la Nanyang Technological et la Land Transport Authority

Directeur de l'innovation et de la technologie	Land Transport Authority	Singapour	
Directrice de la mobilité et des infrastructures	Ville de Pittsburgh	États-Unis	
Directrice de la recherche	Centre for liveable cities	Singapour	Créé par le ministère du Développement national et au ministère de l'Environnement et des ressources en eau
Secrétaire général adjoint / Chercheur	Ministère du Commerce et de l'industrie de Singapour / Oxford's Blavatnik School of Government	Singapour	
Professeur d'histoire de l'architecture et de la technologie	Harvard / École des ponts et chaussées	France/États-Unis	

Annexe 6 : Intervenants dans une conférence du Monde « Cities » à Lyon

Titre professionnel	Organisation	Précision
Président	Métropole de Lyon	
Professeure d'économie, directrice du programme "Smart cities and urban policy"	École Polytechnique	
Professeur en géographie/aménagement	Université du Havre	
Directeur du développement territorial	La Poste	
Directrice	Tuba Lyon	Tiers-lieu d'innovation
Gérante	Melchior	Lieu de coworking
Chargée de mission « temps & services innovants »	Métropole de Lyon	
Directeur de la prospective, des mobilités et des modes de vie	Keolys	Exploitant de réseaux de mobilité
Directeur général	Solinerdy	Fonds de dotation du groupe énergétique Effy
Directeur de développement territorial	EDF	
Directeur régional	Enedis	
Directrice de mission "Société Numérique"	Agence du numérique	Agence rattachée au ministère de l'Économie
Directeur général	Citeo	Entreprise privée de recyclage
Professeur d'histoire de l'architecture et de la technologie	Harvard / École nationale des ponts et chaussées	

Directrice	Wimoov / France Silver Economie	Association d'accompagnement à la mobilité / Réseau national des acteurs de la "silver economy"
Architecte	Archikubik	Agence d'architecture
Présidente	La Fabrique de la Cité	
Responsable de l'habitat et du logement	Singa Lyon	Association d'aide aux réfugiés
Responsable de l'égalité des genres	Ville de Vienne (Autriche)	
Maître de conférence en géographie	Université de Bordeaux	
Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'égalité femmes-hommes et aux personnes en situation de handicap	Ville de Lyon	
Fondatrice, experte de l'égalité professionnelle	Perfégal	Cabinet de conseil coopératif
Directeur	École urbaine de Lyon	
Vice-présidente déléguée à l'innovation	Métropole de Lyon	

Table des matières

Affidavit	3
Sommaire.....	6
Remerciements.....	8
Liste des sigles.....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
1. Pourquoi la « <i>smart city</i> » importe ?.....	12
1.1 Un inéluctable tournant « intelligent » des villes ?.....	13
1.2 Mise en administration de nouveaux dispositifs socio-techniques	16
1.3 Derrières des perspectives incertaines, des enjeux économiques concrets.....	18
2. Que se passe-t-il au croisement des champs ?	23
2.1 Des espaces d'interactions en dehors des lieux formels du politique	23
2.1.1 <i>Le Monde</i> « <i>Cities</i> » : derrière l'opportunité économique, rendre compte collectivement de « passionnantes mutations urbaines »	24
2.1.2 La Fabrique de la Cité : un entre-soi prospectiviste	27
2.2 De l'intérêt de regarder en dehors du champ politique	29
2.3 Faire la sociologie d'un champ faible par ses intermédiaires	33
3. Définir des cas : une problématique méthodologique indissociable des enjeux analytiques.....	37
3.1 De la difficulté d'ancrer le terrain... ..	37
3.2 ...Au choix d'une approche multi-située	40
3.2.1 La « <i>smart city</i> » par ses projets	42
3.2.3 Les réseaux de la « ville intelligente »	46
3.3 Sélectionner les cas de la thèse	49
3.3.1 La « <i>smart city</i> » par ses intermédiaires.....	51
3.3.2 « Déspatialiser » le terrain	52
3.4 Une enquête composée de terrains inégaux	54
3.4.1 Deux principaux cas.....	55
3.4.2 Quelques entrées complémentaires	61
4. Retracer les luttes symboliques de la « <i>smart city</i> » en trois parties	72
PARTIE 1 – LA « SMART CITY », UNE TRAJECTOIRE DANS LES BORDURES DISCIPLINAIRES ET POLITICO-ADMINISTRATIVES.....	75
CHAPITRE 1 - De l'émergence à la mise en institution de la « ville intelligente » (1990-2015)	81
1. Formalisation d'un terme et premières expériences pilotes (années 1990-2008)	83
1.1 Les marges de la pensée urbaine aux États-Unis	85
1.1.1 Les « nouveaux urbanistes » en quête de densification	85
1.1.2 La cybernétique, du complexe militaro-industriel à la ville.....	90
1.2 Les prémisses de la « <i>smart city</i> » en France	92
1.2.1 Ville et technologie, une association en quête de légitimité scientifique.....	93
1.2.2 Les villes « cyborgs » puis « <i>smart</i> » à la périphérie du champ académique	96
1.3 Des « projets symboliques » polémiques.....	100
2. La « ville intelligente », une catégorie d'intervention sans territoire administratif clair (2008-2015) 102	
2.1 Développement et diffusion de la pensée systémique	103
2.1.1 La « <i>smarter city</i> » selon IBM, un horizon en circulation	104
2.1.2 Un principe de transversalité à la portée limitée	108
2.2 Nouvel incontournable des stratégies territoriales de développement économique ?	112
2.2.1 Mise à l'agenda et incertitudes du « centre »	112
2.2.2 La « ville intelligente » européenne à Horizon 2020.....	116
2.3 Sur les territoires, la « <i>smart city</i> » comme « rhétorique mobilisatrice ».....	119
2.3.1 Enjeux de distinction au sein du secteur de l'innovation	120
2.3.2 Se démarquer dans la compétition territoriale	122
2.3.3 Une quête de légitimité au sein des appareils administratifs et politiques locaux.....	126
2.4 Un marché de l'expertise saturé	127

Conclusion – La « ville intelligente », un terme incontournable à la substance incertaine.....	133
--	-----

CHAPITRE 2 - Désordre dans la « smart city » : discuter, réfuter, s'appropriier un terme plastique (2015-...) 137

1. Quand l'étiquetage « smart » dérange	141
1.1 La hantise d'un modèle de ville unique	142
1.2 Réappropriations et (auto)critiques d'un label marketing.....	147
1.2.1 Du Monde « Smart Cities » au Monde « Cities » : une affaire de « branding ».....	147
1.2.2 « On dit smart city parce que ça fait bien » : usages stratégiques d'un terme qui ne convainc pas	149
1.2.3 En finir avec la « smart city » comme « ville gadget ».....	152
2. Une injonction croissante à une « smart city » participative	157
2.1 Des communautés d'acteurs distinctes	158
2.1.1 Associer les imaginaires du numérique et de la transparence.....	158
2.1.2 Les inégalités d'accès aux outils numériques en question hors du champ urbain.....	161
2.2 Vers une ville des « intelligences » ?.....	162
2.2.1 Un rapprochement limité entre « datapolis » et « participolis »	163
2.2.2 Faire appel aux « intelligences » citoyennes	167
3. La diversification constante des acteurs privés de l'urbain : des NTIC à l'économie numérique	170
3.1 Quand marché de l'urbain et économie des données se rencontrent	170
3.1.1 L'économie des données au cœur de la « smart city »	170
3.1.2 Sidewalk Labs, nouvel entrant polémique	174
3.2 Réaffirmer une capacité d'action des collectivités	178
4. La « smart city » toujours aux marges du champ universitaire.....	181
4.1 Reconversions de jeunes chercheurs	183
4.2 Des formations marginales	189
Conclusion – Les multiples appropriations de la « smart city ».....	194

PARTIE 2 – S'ARROGER UN DROIT À PENSER LE FUTUR DES VILLES 199

CHAPITRE 3 - Des espaces d'(inter)actions et de dépendances 203

1. Sur le terrain : observer des espaces non-institutionnels du champ urbain.....	206
1.1 Une enquête par entretiens et observations pour clarifier des positions occupées au croisement de différents champs	207
1.1.1 Le Monde « Cities » : des entretiens facilités par des observations régulières	208
1.1.2 La Fabrique de la Cité : suivre le quotidien de l'intérieur.....	210
1.1.3 Une enquête face à des acteurs réflexifs	214
1.2 Les « modes » de l'innovation urbaine	217
1.2.1 La « smart city » dans de « grandes messes » de l'urbain.....	218
1.2.2 Un « esprit » de la « ville intelligente » ?	220
1.3 Un effet de focale.....	221
2. S'investir dans la « ville de demain », ou comment convertir des ressources acquises en dehors du champ urbain.....	226
2.1 Depuis les interstices du champ urbain : des rapports aux champs originaires entre dépendance, éloignement et disqualification	226
2.1.1 Les « permanents » du champ urbain	228
2.2.2 Les « intermittents » du champ urbain : les cas des espaces journalistiques et universitaires	229
2.2 Des multipositionnalités valorisantes	235
2.3 Penser le « bien commun » en dehors de l'État	238
3. Des organisations intermédiaires entre dépendances matérielles au champ économique et autonomie pratique.....	244
3.1 Dans des espaces de rencontre entre acteurs urbains : des questions publiques financées par des entreprises privées.....	244
3.1.1 Les prix du Monde « Cities » et ses à côté.....	245
3.1.2 L'expédition urbaine de La Fabrique de la Cité, aller « sur le terrain » en petit comité	247
3.1.3 Au World Cities Summit, enjeux publics et réponses privées	253
3.1.4 Au Forum Urbain Mondial 2020, consécration institutionnelle d'une « smart city » privée ..	256

3.2 Face à des soupçons de dépendance : réaffirmer des frontières	258
3.2.1 Les limites floues de la profession de journaliste.....	259
3.2.2 Maintien de frontières entre groupes professionnels au sein et entre différents champs	263
Conclusion – Ni totalement dépendants, ni vraiment autonomes : des espaces d’entre-deux	268

CHAPITRE 4 - Penser au privé la « ville de demain » 271

1. Les savants de la « ville de demain » : des universitaires inégalement valorisés.....	274
1.1 De l’importance de la mise en scène et de l’usage des arguments scientifiques	274
1.1.1 Afficher un intérêt pour le champ scientifique	274
1.2.1 La science comme outil de sélection et de cadrage des enjeux urbains du moment	276
1.2 Quand la forme l’emporte sur le fond	281
1.3 Trouver des applications hors des laboratoires : ou de l’utilité du chercheur dans le champ urbain	285
2. Consacrer des expertises pratiques	288
2.1 Connaissances empiriques et carnet d’adresses, les ressources incontournables pour accéder aux scènes de l’expertise	289
2.1.1 Les architectes, détenteurs d’une légitimité collective à penser la « ville de demain »	289
2.1.2 Des experts inscrits dans des réseaux d’interconnaissances	292
2.2 Donner à voir, mettre en scène, valoriser des savoirs : le cas des voyages d’étude.....	295
2.2.1 Au programme : mettre en avant savoirs et pratiques locales	296
2.2.2 Sur place : des experts en scène.....	299
2.2.3 Au retour : valoriser la parole d’experts et produire ses propres savoirs	305
2.3 Se faire reconnaître comme acteur du savoir	308
3. Travailler la critique : l’expertise militante comme gage de pluralisme idéologique.....	314
3.1 Capter des expertises critiques au croisement des registres technique et militant	315
3.2 S’approprier les critiques sans l’esprit de contestation	320
3.2.1 Adaptation de la critique aux espaces d’énonciation.....	321
3.2.2 Un usage utilitaire des savoirs citoyens	324
Conclusion – Un entre-soi depuis lequel réfuter une « ville intelligente » toute en technologies.....	328

PARTIE 3 – QUAND DE NOUVEAUX COLLECTEURS DE DONNÉES ARRIVENT EN VILLE DES BOUCLIERS SE LÈVENT 331

CHAPITRE 5 - Les données, d’un outil de gestion vers un objet du politique 335

1. A quoi et à qui servent les données ?.....	339
1.1 Collecter des données au nom de la représentation des usages des territoires	339
1.2 Les données en pratique : des outils de gestion entre promesses et tensions.....	347
1.2.1 Vers une gouvernementabilité algorithmique ?.....	347
1.2.2 Les données comme enjeu de pouvoir local	351
1.3 Les données personnelles de la « ville intelligente » : une non-catégorie juridique	355
1.3.1 Données publiques, données personnelles : ce que dit le droit	356
1.3.2 Quand les données personnelles de la « ville intelligente » deviennent un enjeu démocratique	359
2. « La <i>smart city</i> est-elle autoritaire ? ».....	361
2.1 Quand champs de la sécurité et urbain se rencontrent.....	362
2.2. Clarifier des menaces	371
Conclusion – L’émergence d’une nouvelle critique de la « <i>smart city</i> ».....	377

CHAPITRE 6 - Face aux acteurs de l’économie numérique, réaffirmer des barrières à l’entrée du champ urbain et des espaces politiques locaux 379

1. Définir les conditions d’une « bonne gouvernance » urbaine	383
1.1 S’associer entre acteurs soucieux de l’intérêt général.....	384
1.1.1 Définir l’intérêt général par l’exclusion	385
1.1.2 Dans des arènes publiques privatisées, contourner les impératifs participatifs	390
1.2 Recourir aux partenariats publics-privés pour financer les projets urbains	394
1.3 Réguler la concurrence	400
2. Dénoncer les intentions des acteurs privés de l’économie numérique	404
2.1 Disqualifier l’entreprenariat institutionnel des « géants » du numérique.....	405

2.2 L'entreprise privée, concurrente sérieuse aux élus locaux ?	410
3. Défendre l'entre-soi du champ urbain	416
3.1 Répondre à la technicisation par le numérique de l'action publique locale	417
3.2 Accéder aux espaces décisionnaires : une affaire de légitimité et de ressources.....	420
Conclusion – Des concurrences dans le pôle privé du champ urbain.....	424
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	429
1. Au sein d'un champ urbain hétéronome mais stable, des acteurs privés en concurrence.....	431
2. Les lieux multiples des savoirs de la « ville de demain ».....	434
3. L'intérêt de penser les circulations en dehors des circuits institutionnels	435
4. Limites de la thèse et perspectives de recherche	436
Index des encadrés et des extraits de carnet d'enquête	439
Index des illustrations et des tableaux	441
Bibliographie.....	443
Annexes	473
Table des matières.....	480